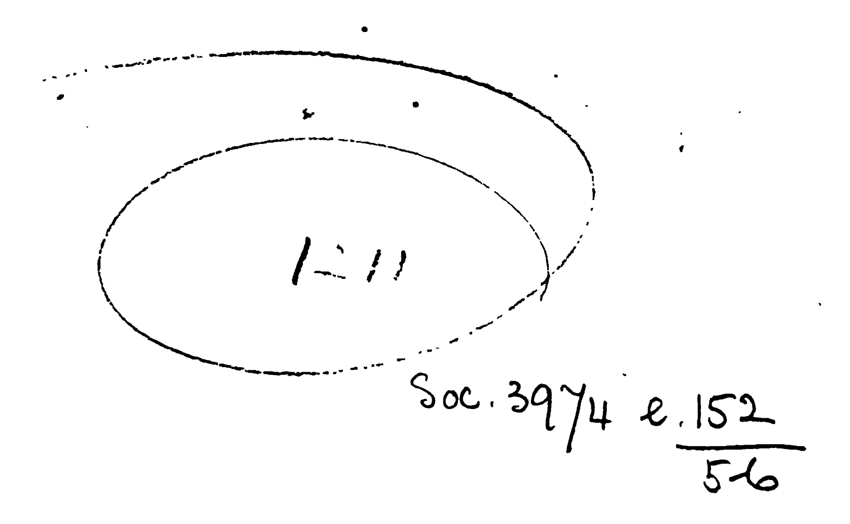
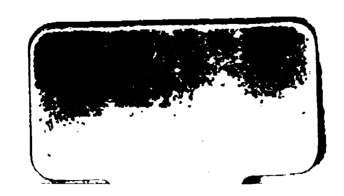



Soc. 3974 e.152
56



MÉMOIRES.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Sciences et Arts,

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

TOME CINQUIÈME.

Utile dulci.



VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.

1845.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

de l'arrondissement de Valenciennes,

MODIFIÉ

PAR DÉCISION DU PREMIER MARS 1844.

Objet.

1. — La Société se propose, pour objet général de ses travaux et de ses études, l'Agriculture, les Sciences et les Arts, considérés particulièrement dans leurs rapports avec le bien-être de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes.

Le but de la Société est de faciliter, aux personnes qui en font partie, les moyens de se communiquer les idées qu'elles croient utiles, afin de les propager, soit par des séances publiques, soit par l'impression ou la distribution des ouvrages qui en sont jugés dignes.

Composition de la Société.

2. — La Société se compose de membres titulaires, honoraires, correspondants, et associés libres.

Des Membres Titulaires.

3. — Le Sous-Préfet et le Maire de Valenciennes sont membres titulaires de droit.

4. — Le nombre des autres membres titulaires est fixé à 36.

5. — Pour devenir membre titulaire, il faut habiter un des trois cantons de Valenciennes.

Il faut, en outre, être présenté par quatre membres titulaires. La présentation, signée par eux, est remise à la personne qui préside la séance dans laquelle lecture en est donnée.

6. — Les lettres de convocation pour la séance suivante font connaître le nom du candidat présenté : la Société, dans cette seconde séance, vote au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents sur l'admission de ce candidat.

7. — Pour que cette élection puisse avoir lieu, il faut que le tiers des membres titulaires composant la Société assiste à cette séance.

Dans le cas contraire, l'élection a lieu dans la séance suivante, à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

8. — Tout membre titulaire fournit annuellement une cotisation fixée à 30 francs, payable par semestre et d'avance entre les mains du Trésorier.

9. — Les membres titulaires jouissent d'un droit de présence à chacune des séances de la Société. — Ils

jouissent du même droit à chacune des séances des Commissions dont ils font partie ; avec cette différence pourtant, que leur absence de l'une de ces dernières les rend passibles d'une amende d'un franc, à moins d'une excuse valable, admise dans la séance même par la Commission. — Le droit de présence est représenté par un jeton de la valeur d'un franc ; il n'est acquis, pour les séances des Commissions, qu'au membre qui a répondu aux deux appels ; quant aux séances ordinaires, il y a lieu à la délivrance d'un demi-jeton à celui qui a répondu soit au premier, soit au deuxième appel. — Les présidents des Commissions feront tenir au Trésorier la note des amendes encourues. — Ces amendes viennent en déduction des jetons de présence, ou s'ajoutent à la cotisation. — Dans aucun cas, la somme résultant des jetons de présence ne pourra excéder celle résultant de la cotisation et des amendes.

10. — Tout membre titulaire qui passe six mois sans assister aux séances et sans faire agréer les motifs de son absence, est regardé comme démissionnaire.

11. — Tout membre titulaire qui cesse d'habiter un des trois cantons de Valenciennes est de droit membre correspondant.

Des Membres Honoraires.

12. — Les membres titulaires qui, pour une cause quelconque, ne peuvent plus faire à ce titre partie de la Société, peuvent demander à être membres honoraires, pourvu qu'ils aient été membres titulaires pendant dix ans.

Ils sont élus à la majorité des suffrages des membres présents.

13. — Les membres honoraires jouissent des

mêmes droits et prérogatives que les membres correspondants.

Des Membres Correspondants.

14. — Pour devenir membre correspondant, il faut résider hors de l'arrondissement de Valenciennes; — on conserve cette qualité, bien qu'on vienne par la suite y fixer sa résidence.

15. — Le nombre des membres correspondants est fixé à 60.

16. — Pour l'élection des correspondants, on suit les mêmes formalités que pour celle des titulaires.

17. — Tout membre correspondant qui ne sera pas rappelé au souvenir de la Société pendant un an pourra être regardé comme démissionnaire. — Il ne recevra gratuitement les Mémoires de la Société, qu'autant qu'il aura envoyé, dans l'une des deux années précédentes, quelque travail manuscrit ou imprimé, ou quelque œuvre d'art ou d'industrie.

18. — Les correspondants peuvent assister aux séances de la Société; ils y ont voix consultative.

Des Associés Libres.

19. — Pour devenir associé libre, il faut résider dans l'arrondissement de Valenciennes, et verser annuellement entre les mains du Trésorier une cotisation fixée à 10 francs, et payable dans le mois de janvier de chaque année.

20. — Le nombre des associés libres est illimité.

21. — Pour l'élection des associés libres, on suit les mêmes formalités que pour celle des titulaires et correspondants.

22. — Les associés libres reçoivent toutes les publications de la Société ; de plus, ils peuvent assister à ses séances mensuelles ; ils y ont voix consultative.

Du Bureau.

23. — Le Bureau est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire-général, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Archiviste et d'un Trésorier.

24. — Le Secrétaire-général rédige les procès-verbaux des séances ; il fait chaque année, dans la séance de février, le compte-rendu des travaux de l'année précédente. Il dresse les tableaux et présente les comptes réclamés annuellement par l'autorité supérieure.

Le Secrétaire-adjoint tient la correspondance et fait les convocations. Il fait les premières convocations des Commissions sur l'indication du Président de la Société, et les autres sur celle du Président de chaque Commission. La première convocation d'une Commission doit être faite dans la quinzaine de sa nomination.

L'Archiviste est chargé de la garde des archives et de la bibliothèque ; il en dresse le catalogue ; il veille à la rentrée des livres et ouvrages qui en font partie ; il peut, mais seulement sur récépissé, confier aux membres de la Société pour le délai d'un mois tels volumes qui lui seraient demandés.

Le Trésorier rend tous les six mois, en assemblée, le compte des recettes et des dépenses par lui faites au nom de la Société.

25. — Le Bureau, et spécialement le Président, doit veiller à l'exécution du réglement et des délibérations prises par la Société.

26. — Le Bureau doit s'assembler au moins une fois par mois. Les membres présents ont droit à un jeton de présence; les absents sont passibles de l'amende, comme il est dit pour les Commissions.

27. — Le Secrétaire-général est élu pour trois ans; les autres membres du Bureau sont élus pour un an. — Pour tous les membres du Bureau, l'élection a lieu au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

28. — Nul ne peut être Président, ni Vice-Président de la Société pendant plus de deux années consécutives; il n'est rééligible, dans la même qualité, qu'après une année d'intervalle.

29. — Tout Sociétaire doit accepter les fonctions qui lui sont données au Bureau, sauf le cas d'empêchement valable, jugé séance tenante.

Cependant, après une année d'exercice d'une fonction quelconque au Bureau, on peut refuser d'en remplir aucune autre : on a droit, dans ce cas, à une année d'interruption.

Des Assemblées.

30. — La Société s'assemble le premier vendredi de chaque mois.

31. — Elle tient des séances extraordinaires lorsqu'elle le juge convenable. Le Président peut aussi la faire convoquer extraordinairement.

Les lettres de convocation sont adressées deux jours avant celui de la réunion ; — elles en indiquent l'objet.

32. — L'ordre du jour est réglé ainsi qu'il suit :

1° Appel nominal;

2° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

3° Présentation de candidat, et élection, s'il y a lieu;

4° Communication de la correspondance;

5° Rapports;

6° Lectures annoncées, suivant l'ordre de leur inscription;

7° Propositions annoncées, suivant l'ordre de leur inscription;

8° Lectures non annoncées;

9° Formation de l'ordre du jour pour la séance suivante;

10° Appel nominal.

33. — Tout ouvrage ou toute proposition sur lesquels le réglement ou la Société exigerait un rapport, seront confiés à un ou plusieurs membres nommément désignés, qui devront, dans le délai de deux mois (si l'importance ou la difficulté du travail n'est point reconnue exiger un délai plus long), faire le rapport dont ils auront été chargés, sous peine de l'amende d'un franc par chaque mois de retard. — Il en sera de même pour les rapports des Commissions. — Si une Commission ne faisait pas son rapport en temps parce qu'elle n'aurait pas été convoquée par le Secrétaire-adjoint dans le délai fixé en l'article 24, ce Secrétaire deviendrait passible de la même peine.

34. — La Société ne peut délibérer sur des objets qui concernent son organisation, la fixation du budget, l'allocation des dépenses extraordinaires et le choix de sujets de prix, qu'autant que les membres votants sont au moins en nombre égal au tiers des membres titulaires.

Aucune proposition, dont l'acceptation entraînerait un vote de fonds excédant 200 francs, ne pourra être

adoptée dans la séance où elle aura été faite, mais seulement dans une des séances suivantes, après avoir été mise à l'ordre du jour.

35. — Il ne peut être fait aucune addition ou modification au réglement, sans les formalités suivantes:

La proposition, si elle est appuyée et prise en considération, est renvoyée à une Commission. Elle ne peut être adoptée qu'aux deux tiers des suffrages des membres présents.

36. — La Société propose, lorsqu'elle le juge convenable, des questions au concours, et décerne, s'il y a lieu, des prix et des encouragements.

Elle décerne des récompenses aux personnes qui lui font part d'un projet ou d'une découverte qu'elle juge utile.

Publications.

37. — La Société publiera ses Mémoires par livraisons mensuelles, de deux feuilles in-8°, à dater du 1er janvier 1844, et à commencer par le tome IV.

Une Commission spéciale sera chargée de diriger et suivre cette publication. Elle proposera à la Société l'admission des documents qu'elle croira devoir être publiés. On ne décidera l'impression d'aucun travail qui n'ait été préalablement soumis à l'examen de la Commission.

Cette Commission sera élue chaque année après l'élection des membres du Bureau. Elle se composera de sept membres, dont trois artistes, sans compter le Président et le Secrétaire-général, qui en feront partie de droit.

PROGRAMME

DES

ENCOURAGEMENTS A DÉCERNER EN 1845.

PRIX MATHIEU.

Une prime de 400 francs au cultivateur qui aura fait une amélioration d'une utilité jugée digne de l'obtenir.

Nota. La Société verrait avec plaisir réclamer le prix Mathieu pour la construction d'écuries ou étables dont les bacs ne fussent point placés contre les murailles, et dont l'aérage fût forcé par des cheminées d'appel. Elle recommande aux concurrents ce sujet de prix, les engageant à se conformer, pour ces constructions, aux règles tracées dans la *Flandre agricole et manufacturière*, T. 1[er], p. 164 et suivantes.

Elle accueillerait aussi les concurrents qui auraient perfectionné ou importé des instruments agricoles d'une utilité reconnue, ou qui auraient fumé au moins un hectare avec le *Guano* (1), et qui fourniraient des observations sur les propriétés et l'emploi de ce nouvel engrais.

(1) Le *Guano* est une fiente d'oiseaux de mer, ou d'oiseaux antédiluviens, accumulée pendant des siècles et formant une couche d'une

CONCOURS DE LABOURAGE.

Ce Concours aura lieu le premier dimanche de septembre 1845, sur le territoire de la commune de Denain.

PRIX A DÉCERNER :

Charrues attelées de chevaux.

BRABANT.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

HARNA.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Charrues attelées de bœufs.

BRABANT.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

HARNA.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 francs.

2e Prix : Une médaille de bronze et 25 francs.

Charrues attelées d'un seul cheval.

Prix unique : Une médaille de bronze et 25 francs.

Au plus bel attelage de bœufs.

Cinquante francs seront décernés au cultivateur qui aura amené et fait travailler le plus beau et le meilleur attelage de bœufs.

---

grande épaisseur, quelquefois de 17 à 20 mètres, dans certaines îles de l'Amérique du sud et des côtes occidentales d'Afrique. Cette substance, dont on se sert de temps immémorial au Pérou, pour fertiliser les sables des côtes arides, est importée en abondance en Angleterre. Il en arrive aussi en France. — Consulter pour l'emploi de cet engrais l'excellent ouvrage de M. Girardin, professeur de chimie à l'école municipale de Rouen, intitulé : *des fumiers considérés comme engrais*, Paris, 1844, chez Fortier Maston, et à Valenciennes chez Lemaître.

CONCOURS D'INSTRUMENTS AGRICOLES.

Des médailles en or, en argent, ou en bronze, seront décernées aux cultivateurs ou constructeurs qui auront amené, sur le champ et à l'heure du concours de labourage, l'assortiment le mieux conditionné d'instruments agricoles propres aux cultures du pays.

CONCOURS DE BESTIAUX.

RACE BOVINE.

80 francs au cultivateur propriétaire du plus beau taureau de 3 à 6 ans, quelle que soit son origine.

Les propriétaires, sans y être obligés, sont invités à présenter au jury du concours les élèves provenant de leurs taureaux.

30 francs au propriétaire de la plus belle vache laitière.

50 francs au propriétaire du plus beau taureau de 2 à 3 ans élevé dans la ferme du concurrent depuis l'âge de 3 mois.

40 francs au cultivateur qui aura amené le lot le plus beau et le plus nombreux de bestiaux, se trouvant dans les conditions du concours.

RACE OVINE.

30 francs au propriétaire du plus beau bélier;

30 francs pour la plus belle brebis.

Nota. Les mêmes bestiaux ne pourront être primés plus de deux fois dans la même classe.

Les taureaux de trois à six ans, et les beliers nouvellement acquis par les concurrents, pourront concourir; mais le prix ne sera délivré que l'année suivante, sur certificat du Maire de la commune, attestant que le taureau primé est resté dans la ferme toute l'année, et qu'il a fait la saillie.

PRIX DE MORALITÉ.

Une médaille d'argent et 30 francs à l'ouvrier ou au domestique de ferme qui aura, sans interruption, servi pendant le plus

de temps le même maître, ou dans la même exploitation Le nombre d'années ne pourra être moindre de quinze.

Une médaille d'argent et 30 francs à la domestique de ferme qui remplira les mêmes conditions.

Outre ces prix, la Société délivrera des médailles de bronze aux ouvriers ou aux domestiques des deux sexes qui auront servi *dix ans* dans la même ferme. Leur nom restera inscrit sur un tableau dans la salle des séances de la Société.

Nul ne pourra recevoir plus d'une fois le prix dans la même classe. Les concurrents devront présenter un certificat de leurs maîtres, attestant leurs services. Ce certificat sera légalisé par le maire de la commune dans laquelle le concurrent aura servi.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'or au Maire de la commune de l'arrondissement de Valenciennes, dont le zèle, l'influence personnelle, ou les sacrifices auront amené un progrès très- remarquable dans l'amélioration des chemins vicinaux de sa commune.

AMÉLIORATION DE LA POMME DE TERRE PAR LE SEMIS (1).

PRIX A DÉCERNER EN 1847.

Une médaille d'or de 150 francs au cultivateur qui aura recueilli et présenté à la Société, en 1847, la meilleure espèce de pommes de terre obtenues par le semis. Conditions du concours : — 1° Recueillir avec soin les graines des meilleures espèces, en 1845. 2° Les semer en avril 1846. 3° Faire connaître à la Société l'intention de concourir, afin qu'elle puisse faire visiter les semis. 4° Déposer à la Société des tubercules de la première

(1) On a remarqué que les pommes de terre longtemps reproduites par tubercules ou par boutures dégénèrent, deviennent âcres et malsaines pour l'homme et les animaux, et qu'il est très-important de les régénérer souvent par le semis.

année 5° Planter au moins 20 ares, en 1847, avec les tubercules obtenus, en ayant soin de ne pas confondre les espèces. 6° Appeler la Société à visiter ces plantations, et lui remettre à la récolte des échantillons d'après lesquels elle puisse juger. Ces échantillons devront être accompagnés de notes indiquant les espèces sur lesquelles la graine a été recueillie ; sur la modification causée par le semis ; sur le mode de culture suivi, et enfin sur la quantité récoltée en raison de l'étendue de terrain planté la 2e année.

Toutes ces conditions sont de rigueur pour acquérir des droits au prix proposé.

Voir, pour les soins à donner aux semis de pommes de terre, le *Bon Jardinier,* année 1844, page 103, et le *Cultivateur,* journal des progrès agricoles.

STATISTIQUE AGRICOLE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur des meilleurs documents sur la statistique agricole de l'arrondissement.

INDUSTRIE SUCRIÈRE.

Une médaille d'or de 200 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante:

Dans l'état actuel de la fabrication du sucre indigène, et avec la loi en vigueur, le fabricant a-t-il intérêt à faire du sucre brut ou du sucre raffiné ? si du sucre brut, de quelle nuance ? — Le fabricant a-t-il intérêt à voir modifier les types et surtaxes servant à la perception du droit, et dans quel sens ?

Le Législateur, en frappant le sucre indigène d'un droit égal à celui payé par le sucre des colonies, a aussi modifié les surtaxes ; cette modification était sollicitée par les colons et quelques fabricants de sucre.

La nécessité de payer prochainement un droit double de celui sous lequel avaient succombé beaucoup de fabriques, la di-

minution de surtaxe sur les sucres blancs, bruts et raffinés, l'obligation de payer le même droit pour des sucres bruts plus ou moins beaux, toutes ces circonstances ont poussé les fabricants dans des voies diverses; — les uns s'efforcent d'obtenir des sucres plus beaux, les autres d'en produire une plus grande quantité.

Des procédés nouveaux sont venus au secours des uns et des autres. — Mais avant même que les résultats sérieux de ces procédés fussent appréciables (nous voulons dire les résultats pécuniaires), on a réclamé, au nom de ces procédés, des modifications à la loi. La Société d'agriculture a cru devoir protester contre cette précipitation qui pouvait être utile aux inventeurs, mais peut-être aussi nuisible aux fabricants. — Elle croit qu'avant de toucher à la loi, il est indispensable de connaître sans restriction les faits qui peuvent porter à la modifier. — Elle croit aussi qu'il est de l'intérêt du sucre indigène que les fabricants soient éclairés sur les modifications coûteuses qu'on leur propose d'apporter à leur fabrication. — Elle fait donc appel à tous les amis de notre agriculture et de notre industrie nationale; elle leur demande leur opinion, mais leur opinion basée sur des faits, sur des résultats certains, constatés, hors de doute. Elle ne demande pas ce que la science peut ou pourra produire pour le sucre indigène; mais quel usage doit faire aujourd'hui le fabricant de ce que la science lui a enseigné jusqu'à ce jour, et quelles modifications législatives peuvent lui venir en aide dans la direction qu'il lui est le plus avantageux d'imprimer à son industrie.

GÉOGRAPHIE.

Une médaille d'or et 200 francs à l'auteur du meilleur plan, avec texte explicatif, de l'intendance du Hainaut, d'après son ancienne division en provinces et seigneuries. Si un bon plan de la province entière du Hainaut n'était pas produit au concours, le prix serait donné au meilleur plan de cette partie du Hainaut qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Valenciennes. — A défaut d'un travail complet, il sera décerné, à titre d'encoura-

gement, s'il y a lieu, des récompenses proportionnées à l'importance des documents présentés.

HISTOIRE.

Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur de la meilleure notice historique sur l'un des personnages éminents qui ont reçu le jour dans l'arrondissement de Valenciennes.

POÉSIE.

Une coupe d'argent, ciselée, de la valeur de 250 francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers, dont le sujet est laissé au choix des concurrents ; toutefois, à mérite égal, la préférence sera accordée à l'auteur d'un sujet relatif à la localité.

MUSIQUE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur morceau d'harmonie, exécuté au prochain concours de musique qui aura lieu à Valenciennes.

CONDITIONS :

Le morceau devra être inédit et la partition être envoyée à la Société un mois avant le concours.

Il sera exécuté par une musique des gardes nationales des départements du Nord ou du Pas-de-Calais, ou par une musique des gardes civiques de Belgique, ou enfin par une musique des régiments en garnison dans ces diverses localités.

L'auteur devra être né ou résider soit dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais, soit en Belgique, ou appartenir à la musique qui exécutera le morceau.

Un jury spécial, nommé par la Société, sera chargé de juger du mérite de la composition.

PEINTURE.

Une médaille d'or de 200 francs à l'auteur de la meilleure esquisse terminée (qui n'aura pas moins de 80 cent. de longueur) sur le fait historique suivant :

« Avant de quitter Valenciennes en 1815, le duc d'Orléans
» entouré des généraux *Dubreton* et *Dellard*, des autorités ci-
» viles, des chefs de corps des 8ᵉ et 29ᵉ de ligne, d'un déta-
» chement de la garde nationale à cheval et du 7ᵉ hussards,
» *recommande* de défendre la place, de la conserver à la
» France, quoi qu'il arrive, de n'admettre sous aucun prétexte
» l'étranger dans ses murs. »

Ces paroles du prince furent prononcées en plusieurs endroits: sur la place d'armes à la suite d'une revue; sur le glacis après une autre revue, et enfin sur l'un des remparts de la place.

Sans en faire une condition aux concurrents, la Société pense que, pour le choix du lieu, il serait peut-être convenable d'accorder la préférence au rempart, d'où l'on découvrirait une partie de la ville, le beffroi qui la dominait.

Nota. — Les mémoires, pièces de concours et autres objets qu'on voudrait présenter à la Société, devront être adressés *franco* au Secrétaire-général, avant le 1ᵉʳ août 1845, terme fatal et de rigueur. Les noms des concurrents devront être contenus dans un billet cacheté joint aux pièces envoyées.

La Société se réserve de publier les objets d'art présentés au concours.

Le jour et les autres conditions du concours de labourage et de bestiaux seront annoncés par des affiches.

La Société se réserve de récompenser, si elle le juge convenable, tous travaux utiles, objets d'art, inventions et perfectionnements pour lesquels des prix ne sont pas indiqués au présent programme.

Le Président,
ED. GRAR

Le Secrétaire-général,
L. DEFFAUX.

QUESTION DES SUCRES.

OBSERVATIONS

SUR LE

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE 10 FÉVRIER 1845,

RELATIF A L'IMPOT SUR LE SUCRE INDIGÈNE.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA COMMISSION,

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis en ce moment à votre appréciation soulève de graves questions. Permettez-nous de vous dire quelques mots sur chacune d'elles.

QUESTION DES TYPES.

L'ordonnance du 4 juillet 1838 et la loi du 3 juillet 1840 avaient fixé trois types et cinq catégories pour la perception des droits sur le sucre indigène. — La loi du 2 juillet 1843 réduit les types à deux, et règle que le droit s'accroîtra de 1/10 pour chacune des trois classes ainsi déterminées au-dessus du premier type, savoir : 1/10 pour les sucres au-dessus du premier type, jusqu'au deuxième inclusivement; 2/10 pour les sucres d'une nuance supérieure au deuxième type, et pour les sucres en pain inférieurs aux mélis et quatre cassons; 3/10 pour les sucres en pain mélis et quatre cassons et les sucres candis.

Par la même loi, les droits à percevoir sur les sucres coloniaux ont été établis d'après des types semblables à ceux à former pour le sucre indigène, et les surtaxes des sucres supérieurs aux sucres *bruts autres que blancs*, considérés comme premier type, sont devenues égales à celles à supporter pour les sucres indigènes de qualité correspondante.

La loi, comme on le voit, avait bien indiqué comme premier type des sucres coloniaux le sucre imposé jusque là comme *brut autre que blanc ;* mais elle n'avait rien dit pour le premier type du sucre indigène. — L'ordonnance du 24 août 1843, rendue pour l'exécution de la loi, régla que ce premier type serait formé de sucre d'une nuance égale à la *bonne quatrième*, et le deuxième type, de sucre d'une nuance supérieure et dont la valeur excèderait de 1/6 *environ* celle du sucre au premier type.

Ces deux dispositions étaient reproduites dans le projet du gouvernement de l'année dernière. — Mais la commission de la chambre des députés demandait que le premier type fût semblable au sucre *brut autre que blanc*, des colonies, et que le mot *environ*, s'appliquant au second type, disparût de la rédaction.

En fait, le premier type, actuellement admis pour base du droit, est, malgré l'ordonnance réglementaire, du sucre *brut autre que blanc*, et non de la *bonne quatrième*. — Il est le même pour les sucres indigènes et coloniaux.

Les types, en conformité de l'ordonnance du 4 juillet 1838, sont formés chaque année par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir entendu la chambre de commerce de Paris. — Le projet de loi de l'an dernier reproduisait cette disposition qui était admise par la commission.

Le nouveau projet dit simplement que les droits imposés sur le sucre indigène seront appliqués au moyen de types choisis par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis de la chambre de commerce de Paris.

La législation actuelle et la rédaction proposée ont de graves inconvénients, que nous devons signaler.

Si, en fait, M. le ministre de l'agriculture a établi un type semblable pour les deux sucres, colonial et indigène, ce n'est point en vertu de la loi, mais plutôt par un esprit de justice contraire aux dispositions de la loi et de l'ordonnance qui indiquent pour type, la première le sucre *brut autre que blanc* pour les sucres coloniaux, la seconde la *bonne quatrième* pour les sucres indigènes.

Il faut reconnaître que l'obligation de prendre l'une de ces nuances pour premier type, ne peut être considérée que comme l'indication d'un à peu près. Cependant, il serait imprudent de laisser *entièrement* à la disposition du gouvernement la faculté d'élever ou de baisser chaque année ce type, et conséquemment le droit.

Nous tenons peu, il faut en convenir, à ce que ce type soit un peu plus, un peu moins élevé. Nous persistons à croire que l'élévation du premier type, sans types inférieurs, serait plutôt

une entrave apportée à l'industrie qu'un encouragement donné à la *bonne fabrication.* — Car, la bonne fabrication, il faut le dire, ne consiste pas à livrer au commerce les produits les plus beaux, mais les produits à la fois le mieux appropriés aux besoins de l'acheteur et les plus profitables au producteur.

Nous demandons d'abord qu'il soit écrit dans la loi que les types seront les mêmes pour les sucres coloniaux et indigènes, et de plus que trois types inférieurs soient ajoutés, en diminuant le droit de 1/10e pour chacun, comme il est augmenté de 3/10e successifs au-dessus du type considéré comme point de départ.

En demandant des types inférieurs, nous persistons à repousser toute innovation *actuelle* dans les types supérieurs. — Nous ne pouvons, à cet égard, que répéter ici ce que nous disions l'an dernier à la commission, car aucun fait n'est venu modifier notre conviction.

« Il faut observer, disions-nous, que la loi impose le sucre et non la mélasse; qu'un impôt, plus élevé à mesure que le sucre est plus pur, est chose rationnelle et juste; que s'il y avait à innover, ce serait donc en ajoutant de nouveaux types en descendant. — On objecte qu'imposer le sucre plus beau plus que le sucre moins beau, c'est imposer le progrès. Mais la question est d'abord de savoir s'il y a là un progrès, ou une illusion. Or, une question de fait, de résultat pécuniaire, ne peut être jugée que par le temps. On doit se défier des calculs des intéressés; l'avenir seul doit justifier leurs dires (1). ......

« Si quelques fabricants peuvent avoir intérêt à l'abaissement ou à la suppression des types parce qu'ils font du sucre brut blanc ou du sucre raffiné, ceux qui font du sucre brut ordinaire et les raffineurs ont un intérêt contraire (2). Si les types disparaissaient pour le sucre indigène, il serait juste de les faire disparaître pour les sucres colo-

niaux, et alors le commerce des ports réclamerait la même faveur pour les sucres étrangers. ....

« On le voit donc, admettre la discussion de cette question, c'est rouvrir la lice, y appeler tous les intéressés ; c'est mettre en question la chose jugée.....»

D'un autre côté il faut remarquer que « la fabrication du sucre indigène, créée dans des conditions qui n'existent plus, a dû, depuis la loi qui la frappe d'un lourd impôt, chercher de nouvelles conditions d'existence. Ces recherches ne se font pas sans tâtonnements, sans de grandes dépenses, sans de notables déceptions, et surtout sans marcher dans des voies diverses dont une seule aboutira peut-être à un résultat heureux. Mais quelle sera-t-elle? C'est ce que personne ne saurait dire. Ici encore, le temps est le seul juge; il est donc prudent d'attendre son arrêt.

« La fabrication suit aujourd'hui deux routes opposées; elle est, *si l'on peut s'exprimer ainsi*, divisée en deux écoles; elle a deux tendances: l'une agricole, l'autre manufacturière.

« Parmi les fabricants, les uns ne voient de salut pour leur industrie que dans la liaison intime de la fabrication du sucre indigène avec l'agriculture; pour eux, le sucre n'est qu'un accessoire, un moyen de vendre, sous une forme commerciale, un produit agricole indispensable à leur culture. Dans leur pensée, toute leur attention doit se porter sur les profits agricoles à retirer de la fabrication du sucre; les bénéfices industriels devant à peine suffire à acquitter le droit. Aussi, tous leurs efforts se portent vers les améliorations qui ont pour objet, ou de simplifier les procédés, ou de tirer du jus de la betterave le plus de sucre brut possible. — Dans cette voie, la fabrication, au lieu de procéder par augmentation, doit se régler sur l'importance de la culture du fabricant.

« D'autres fabricants suivent une tendance plus industrielle. Convaincus que le jus de la betterave produit tout ce qu'on peut lui faire produire de sucre, ils estiment que l'avenir de la fabrication est dans la plus grande amélioration du produit obtenu; ils visent à substituer au sucre brut ordinaire du brut blanc et même du raffiné. Pour eux, il s'agit moins de simplifier les procédés que d'en trouver d'économiques et qui rapprochent le plus possible la fabrication du raffinage, s'ils ne confondent pas complètement ces deux opérations. Comme dans toute opération industrielle, ces fabricants procèdent ou procéderont infailliblement par voie d'extension, soit qu'ils agissent sur leurs propres produits, soit qu'ils retravaillent les produits de leurs voisins.

« Chacune des deux écoles a ses procédés qui, *suivant elle* (3), justifient sa tendance. Faisant la part de l'exagération inséparable, nous ne dirons pas de la découverte, mais de la spéculation d'un procédé nouveau, il faut dire ce que peuvent avoir de bon et de réel et les uns et les autres; il faut faire observer que ces procédés, peu répandus encore, ont tout au plus donné des résultats pécuniaires certains à ceux-là qui peuvent avoir un intérêt, ne fût-ce que d'amour-propre, à les vanter outre mesure.

« L'école industrielle s'appuie sur deux procédés: le procédé Schutzenbach et le procédé Perrot.

« *Procédé Schutzenbach.* — Le procédé Schutzenbach a pour objet d'améliorer les conditions de la cristallisation et de livrer au raffinage des sucres d'une blancheur irréprochable. L'opération capitale consiste dans des lavages successifs et méthodiques, au moyen de clairces, des sucres bruts obtenus par les procédés ordinaires. L'opération se fait dans des caisses dont le fond est une toile métallique. — Voici le jugement que porte sur ce procédé le Jury du département du Nord chargé de l'examen des objets d'industrie exposés cette année: « Il serait

difficile de bien apprécier encore si, par cette méthode d'opérer, la qualité n'a pas été améliorée aux dépens de la quantité, et si elle est applicable avec un égal avantage à la fabrication du sucre de betterave comme à la raffinerie. En sucrerie, les expériences se terminent avec lenteur; plus d'une année est souvent nécessaire pour arriver à une conclusion certaine; de sorte qu'on ne saurait encore déterminer la valeur exacte d'un procédé basé d'ailleurs sur des principes fort rationnels et exempts de tout charlatanisme. »

« La Société doit dire toutefois, et d'une manière plus affirmative que le Jury, que le procédé Schutzenbach lui paraît dès-à-présent acquis à l'industrie sucrière, soit qu'on l'applique à la fabrication du sucre brut ordinaire *dans de certaines limites*, soit qu'on l'applique au raffinage. Mais il n'est pas vrai, comme on a voulu le faire croire, qu'il dispense de cette dernière opération, dont il modifie seulement les procédés. Et il faut ajouter que s'il permet d'obtenir des sucres bruts blancs, ces sucres n'ont encore pu être livrés au commerce avec avantage (4).

« *Procédé Perrot.* — Le procédé Perrot consiste à transformer les parties blanches des sucres lumps en pains plus petits. Ces sucres sont réduits en poudre et tapés dans des formes de cuivre. Inutile de dire que ce procédé ne modifie en rien la fabrication des sucres bruts, puisqu'il faut, pour en user, raffiner préalablement ces sucres pour en faire des lumps (5).

« *Procédé Archbald.* — L'école agricole a aussi son procédé, le procédé Archbald, d'abord trop vanté, puis trop décrié par cela même. Ce procédé a été reconnu, par une commission de fabricants qui ont fait des expériences comparatives, produire plus de sucre que par les procédés ordinaires, d'une quantité donnée de jus. Ce procédé consiste, au dire de l'auteur, dans un ingrédient connu de lui seul et que l'on mêle au jus de betterave. On avait craint qu'un goût particulier et désagré-

able qu'ont les sucres bruts provenant de ce procédé, ne disparût pas au raffinage. L'expérience a prouvé que cette crainte n'était pas fondée (6).

« *Fabrication simplifiée.* — Ce qui distingue surtout l'école agricole, ce sont moins encore les procédés nouveaux qu'un genre de fabrication simplifiée qui a pris naissance dans les environs de Carvin (arrondissement de Béthune), et qui se répand dans les établissements voisins. L'ensemble des opérations qui constituent ce système n'a précisément rien de neuf et n'appartient à personne; mais il est frappant de simplicité et de bonne réussite. Il consiste d'abord dans la suppression absolue du clairçage, opération que les fabricants dont il s'agit repoussent complètement comme éminemment destructive de la matière saccharine. Les cuites, dans ce système, faites très-serrées, sont coulées dans des vases de zinc ayant environ un mètre de long, 60 centimètres de large et une dizaine de centimètres de hauteur. Ces espèces de cristallisoires sont ensuite inclinées pour l'égoût des sirops, et en moins d'une semaine les sucres sont lochés. Il serait trop long d'entrer dans les détails de cette fabrication, il suffit de savoir qu'avec des appareils et des usines comparativement de bien moindre importance, ces fabricants opèrent des fabrications aussi importantes que les autres et plus vite; que, *sans claircе,* ils obtiennent une moyenne de sucre bonne ordinaire; qu'enfin, après la fabrication proprement dite terminée, ils ont vendu tous leurs produits, alors que des queues de fabrication considérables sont encore chez les autres. Ils sont regardés dans le pays comme retirant de grands avantages de leur système et obtenant beaucoup plus de produits de la betterave (7).

« On voit que les deux écoles ne sont pas en retard de tentatives d'améliorations. L'école agricole, si elle n'a point atteint le but qu'elle se propose, court peu de chances de perte; plus elle simplifiera sa fabrication, plus ces chances iront en dimi-

nuant. Et d'ailleurs, elle aura toujours la compensation des bénéfices de la culture.

« La Société, sans s'expliquer sur le plus ou le moins de chances qu'elle croit voir à la réalisation des essais tentés par les uns et les autres, la Société croirait manquer à son devoir, à son titre et à ses convictions, si elle n'appelait l'attention et la bienveillance spéciale des Membres de la Commission sur ceux des fabricants de sucre indigène dont les tendances agricoles lui paraissent en parfaite harmonie avec les intérêts qu'elle a, avant tout, mission de défendre. »

Nous le répétons, tous ces motifs donnés l'an dernier à l'appui de nos réclamations subsistent et nous font y persister.

Nous croyons devoir réclamer de plus des garanties pour les intéressés dans la confection des types. — Nous sommes loin de méconnaître la compétence de la chambre de commerce de Paris, mais nous pensons qu'il y aurait justice à lui adjoindre, avec voix délibérative, deux colons, deux fabricants de sucre indigène et deux raffineurs. Nous croyons qu'il serait convenable que ces industriels fussent choisis, les fabricants et raffineurs, par les diverses chambres de commerce des lieux où sont exercés la fabrication et le raffinage, et les colons par leurs délégués. — Nous voudrions que les chambres de commerce de tous les lieux où il y a soit une fabrique, soit une raffinerie, soient appelées à faire ces choix à tour de rôle, ne nommant jamais qu'un seul délégué à la fois.

QUESTION DU RENDEMENT.

Nous ne nions point que les formes dont serait entourée la fixation du rendement par ordonnance ne soient rassurantes; mais, d'un autre côté, il faut convenir que pour se départir de son droit à cet égard, le législateur devrait avoir de graves motifs, et on les cherche en vain.

Le rendement varie chaque année : si, après une bonne campagne, on le fixe sur les faits constatés, il y aura déficit pour l'année suivante. Supposons que le rendement augmente réellement ; la prise en charge à la défécation deviendra inférieure à la réalité, cela est vrai ; mais le fisc n'a-t-il pas toujours la prise en charge au lochage et la surveillance à la sortie? Il lui importe peu de toucher le droit à titre de prise en charge ou à titre d'excédent, pourvu qu'il le touche. — Supposons maintenant que le rendement n'est augmenté qu'au moyen d'un procédé que, par un motif quelconque, la masse des fabricants ne croit pas devoir employer ; le fisc, fort de la constatation de ce rendement, le fera élever pour tous ; les fabricants alors seront placés entre la nécessité de fabriquer par des procédés qu'ils peuvent avoir de bonnes raisons de ne point employer, et la nécessité de payer des manquants imaginaires.

D'une part, donc, peu ou point d'intérêt pour le fisc à faire élever le rendement; d'autre part, un intérêt immense pour les fabricants à ne point le voir élever prématurément. Nul motif donc de leur enlever leurs garanties actuelles.

Question des sucres imparfaits.

La commission de l'an dernier proposait un article ainsi conçu : « Les sucres contenus dans les sirops, mélasses et su-
« cres imparfaits restant dans les fabriques, ne seront frappés,
« chaque année, que du droit applicable à l'exercice ex-
« piré. »

Le gouvernement repousse cet article pour deux motifs : — Il est contraire aux principes qui régissent la perception de l'impôt.—Les dispositions contraires de la loi en vigueur ont été appliquées sans que les fabricants aient réclamé devant les tribunaux.

Nous répondons : 1° que les précédents pour la perception des droits sur le sucre indigène, sont conformes à la proposition de la commission, et que rien n'empêche le législateur de faire aujourd'hui ce qu'il faisait il y a quelques années; — 2° que la loi, par erreur sans doute, avait dérogé à ces précédents ; mais qu'elle est formelle et qu'il est impossible d'appeler les tribunaux à modifier la loi.

Nous croyons donc pouvoir espérer que la commission reproduira l'article.

A l'occasion de la vente des sucres imparfaits, nous disions, l'an dernier :

« A l'égard des sucres imparfaits, il faut observer encore que, de deux choses l'une : ou les estimations sont bien faites, et c'est alors un nouveau type qu'il faudrait mieux fixer pour rendre le sucre véritablement commerçable ; ou elles sont mal faites et en dessous de la valeur réelle, et alors elles sont des causes de fraude.

« Si l'on considère les estimations comme justes, pourquoi empêcher la concurrence si utile aux vendeurs? pourquoi ne pas permettre aux raffineurs d'acheter les sucres imparfaits? Si on considère les estimations comme faites au détriment du fisc, comment empêcher le fabricant qui achète de frauder la différence? Par exemple : une fabrique de sucre est annexée à une raffinerie; des sucres imparfaits y entrent ; il est matériellement impossible d'empêcher une portion de ces sucres de passer dans les ateliers de raffinage ; et dès lors plus d'excédents, seule vérification possible cependant de la vérité de l'estimation des sucres imparfaits......

« Jusqu'à la qualité dite ordinaire quatrième, on peut bien apprécier la réduction à opérer sur le droit ; mais elle devrait être faite d'une manière fixe, c'est-à-dire sur un ou

deux types d'imparfaits et non par arbitrage. Alors nul inconvénient à ce que les sucres soient vendus à d'autres que des fabricants, circulent et soient consommés comme les autres espèces. Mais au dessous d'ordinaire, la valeur de la réduction est si difficile à apprécier, qu'elle sera toujours arbitraire. On devrait donc la proscrire comme favorisant la fraude, et tout sucre au dessous des types d'imparfait ou d'ordinaire devrait payer comme s'il était à l'un de ces types ou être distillé. »

QUESTION DES LICENCES.

Nous disions l'an dernier : « La Société, après avoir indiqué les moyens d'empêcher la fraude des fabricants, doit réclamer en leur faveur la justice de la commission. Elle croit devoir s'élever surtout contre le droit de licence. — Et d'abord, ce droit est hors de nos mœurs ; personne ne doit payer pour travailler ; et le droit de licence n'est cependant autre chose qu'une permission de travailler. En second lieu, le droit de licence est contraire au principe de la charte, qui veut que les impôts soient supportés en proportion des richesses de chacun. Le droit de licence est de 50 fr. pour tous, pour le petit comme pour le grand fabricant. — Enfin la fabrication qui tend à devenir agricole aura par ce droit un désavantage marqué en ce que, le fabricant-cultivateur devant fabriquer peu, il supportera proportionnellement un droit plus élevé. »

QUESTION DES ENTREPOTS.

Entrepôts fictifs. — « Le sucre, disions-nous l'an dernier, sort de chez le fabricant, plombé et avec un acquit à caution. On le suit dans une certaine limite. Qu'on le suive jusque chez le raffineur, chez lequel la régie ne briserait ses plombs que pour une journée de travail à la fois, et toute

fraude deviendra impossible (8). Or, rien n'est si facile que cette suite, qui n'aura pas seulement l'avantage d'empêcher la fraude, mais encore de retarder le paiement des droits jusqu'à la mise en consommation, et de décharger le cultivateur du paiement de ces droits et de toutes les formalités qui s'ensuivent, pour les mettre à la charge du commerce qui trouvera, lui aussi, avantage à l'application de ce système. — Il suffit pour cela de forcer tout négociant en sucre, et tout raffineur qui veut conserver la faculté de revendre du sucre brut entré dans ses magasins, à le recevoir en entrepôt fictif comme les raffineurs des sucres de canne à Marseille et au Hâvre. Les employés de la régie suivront alors le sucre partout, le surveilleront chez ses détenteurs et ne l'abandonneront, en percevant les droits, que chez le raffineur, soit à l'entrée chez lui, s'il n'en sort plus qui ne puisse être saisi, soit à la sortie de ses magasins pour passer dans ses ateliers.

« L'administration a repoussé des demandes qui avaient pour objet ces sortes d'entrepôts fictifs. Elle n'a vu dans ces demandes que l'expression de l'intérêt particulier, et ce l'était en effet. Mais ici l'intérêt particulier se lie à l'intérêt général, à celui de la perception du droit ; et il n'y a vraiment aucun motif de ne pas admettre ce système, quand on songe qu'il est admis pour les boissons soumises à la surveillance des mêmes employés (9).

Entrepôts réels. — « Lors de la discussion de la dernière loi des sucres, disions-nous encore, M. le Ministre des finances avait promis la facilité des entrepôts ; cependant, il ne fut créé aucun entrepôt réel *, et les entrepôts fictifs furent refusés, bien qu'ils ne fussent que la continuation de l'application des lois sur les boissons, application qu'on a fait

(*) Celui de Paris n'existait pas encore.

au sucre en tout ce qui gêne les fabricants, tout en leur en refusant les facilités. Nous avons parlé des entrepôts fictifs, disons un mot des entrepôts réels.

« Le projet de loi en crée deux : l'un à Paris, l'autre à Lille. Nous sommes loin de le trouver mauvais; mais nous demandons pourquoi, toutes les fois qu'il s'agit de protéger l'agriculture, on procède toujours dans un sens contraire à ses intérêts? pourquoi on sacrifie toujours les intérêts agricoles aux intérêts commerciaux, disons mieux, au monopole commercial?

« On établira un seul entrepôt pour le département du Nord, et on l'établira à Lille. Il servira, sans doute, à quelques fabricants; mais ce sera l'exception; l'entrepôt servira avant tout, et presqu'exclusivement, au commerce de Lille. Il semble qu'on ne veuille protéger le commerce que là où il est fortement constitué, que là où il a le moins besoin de protection, et qu'on veuille l'étouffer partout où il a besoin de se développer, partout où il n'est pas encore assez fort pour faire entendre de vigoureuses réclamations.

« Lille est un grand centre commercial, cela est vrai; Lille est un grand marché de sucres, cela est encore vrai. Mais parce que Valenciennes n'a ni Bourse pour faciliter les ventes, ni courtiers pour en constater les cours, est-ce à dire pour cela que Valenciennes n'est point aussi un centre d'affaires pour les sucres, et, s'il en est ainsi, pourquoi ne pas lui donner les mêmes facilités qu'à Lille?

« Disons d'abord que l'arrondissement de Valenciennes produit plus de sucre que l'arrondissement de Lille; le tableau suivant le prouve.

	Lille.		Valenciennes.
En 1838-39.....	5,979,826 k.	—	6,908,605 k.
1839-40.....	2,972,531	—	4,165,433
1840-41.....	5,475,233	—	5,603,413
1841-42.....	5,510,524	—	5,973,587
1842-43.....	5,868,489	—	6,004,950
1843-44.....	5,383,737	—	5,641,146

« De plus, relativement au département, Valenciennes est un centre de production plus important que Lille ; ce qu'il est encore facile de prouver. Et, en effet, les arrondissements de Cambrai et de Douai sont placés entre ceux de Valenciennes et de Lille et peuvent amener leurs sucres aussi facilement dans une ville que dans l'autre. Si l'arrondissement de Dunkerque est plus près de Lille, les sucres de l'arrondissement d'Avesnes doivent passer par celui de Valenciennes pour se rendre à Lille. La production du département du Nord peut donc se grouper ainsi autour des deux villes :

Lille.			Valenciennes.	
Arrond. de Lille.......	5,383,737 k.	—	Arr. de Valenciennes...	5,641,146
Moitié de l'ar. de Cambrai	480,084	—	Moitié de l'ar. de Cambrai	480,084
Id. Douai..	926,059	—	Id. Douai..	926,059
Arrond. de Dunkerque..	190,293	—	Arrond. d'Avesnes.....	439,952
	6,980,173			7,487,241

« On voit, par ces résultats, que des deux villes, centres de la production du département du Nord, Valenciennes est le centre le plus important. Et qu'on ne croie pas que Valenciennes profitera de l'entrepôt de Lille? les affaires, en général, entre Lille et Valenciennes sont presque nulles. Les sucres de Valenciennes s'expédient sur Paris et non sur Lille, et, depuis quelques années, se vendent sur place.

« Un entrepôt serait donc utilement placé à Valenciennes ;

il pourrait servir non-seulement aux sucres, mais aux autres produits soumis au contrôle de la régie des contributions indirectes. — Par comparaison avec Lille, Valenciennes ne manque pas d'importance pour ces sortes de produits :

	Arrondiss. de Lille.		Arrond. de Valenciennes (1843).
Sucre.....	5,383,737 k.	—	5,641,146 k.
Bière.....	397,730 h.	—	270,653 h.
Alcools....	8,932 h.	—	9,003 h.

Ces considérations, qui nous paraissent concluantes, n'ont point été prises en considération par la commission. Les entrepôts doivent être, suivant elle, créés dans l'intérêt du commerce : « La création d'un entrepôt, a dit son honorable rapporteur, c'est *la création d'un marché général*, c'est *la création d'un centre pour ce genre de commerce.* » Il ne faut point, ajoute-t-il, les rapprocher les uns des autres ; aussi la commission, comme le gouvernement, n'en admettait que deux, l'un à Paris, l'autre à Lille. « La ville de Valenciennes, convenait-on, est la seule qui pût prétendre à entrer en concurrence, à cause de l'importance de la fabrication des sucres indigènes dans cet arrondissement ; mais il est *évident* qu'elle ne peut être préférée à Lille, et *qu'il ne pourrait y avoir convenance, en ce moment, à établir deux entrepôts* dans le même département. »

Vous reconnaîtrez, Messieurs, qu'il y a, dans ces motifs de rejet, deux graves erreurs.

Ce n'est point, en effet, uniquement dans l'intérêt du commerce qu'un entrepôt doit être créé. Il doit l'être surtout, comme le dit fort bien l'exposé des motifs du nouveau projet, « dans l'intérêt général et commun du producteur et du consommateur. » L'intérêt « d'une classe de spéculateurs qui s'interposent entre la production et la consommation » est relégué, par monsieur le Ministre, au second plan.

Un entrepôt ne *crée* point un *marché général,* il y aide, quand il est placé là où se trouvent les éléments de ce marché. Il ne *crée* point *un centre* pour un genre de commerce quelconque, mais il facilite les transactions commerciales là où elles étaient difficiles.

En disant qu'il est *évident* qu'il n'y a pas *convenance à établir deux entrepôts* dans le même département, la commission s'est apparemment fondée sur la nécessité de concentrer les affaires commerciales. — Nous ne pouvons partager ses convictions. Et, en effet, les grands centres commerciaux facilitent le jeu; la dispersion de ces centres le rend plus difficile. Concentrer les sucres dans deux entrepôts, c'est mettre les fabricants à la merci des joueurs; les multiplier, c'est faciliter les affaires sérieuses et loyales. Il y a là plus qu'une question d'intérêt pécuniaire, il y a là une question de moralité commerciale.

Des considérations de cette nature paraissent avoir frappé le gouvernement, et cependant il est arrivé à une conclusion contraire. Il ne veut point grever le budget de l'Etat pour satisfaire à des *intérêts purement locaux,* il ne veut point établir d'entrepôt là où les deux sucres ne se trouveraient plus *sur un pied d'égalité*, puisqu'il n'y existe pas d'entrepôt de douane.

Il ne s'agit point ici d'intérêts *purement locaux,* mais de l'intérêt des producteurs qui ont besoin d'échapper à la spéculation commerciale, qui attend leurs sucres à Paris. Il ne s'agit point de faire un avantage aux sucres indigènes, mais, au contraire, de les mettre *sur un pied d'égalité* avec les sucres coloniaux, qui ont des entrepôts aux lieux d'arrivée. Il résulterait du principe posé, qu'un entrepôt pour le sucre indigène ne peut être établi que là où il y en a pour le sucre colonial, qu'il faudrait admettre la proposition réciproque, et supprimer les entrepôts de sucre de canne, là où il n'y a pas d'entrepôts de sucre indigène; il n'y aurait dès lors qu'un entrepôt à Paris.

Tirer cette conséquence logique du principe posé, c'est prouver qu'il n'est pas soutenable.

Reste la question d'argent.—Si le budget de l'Etat est grévé de la dépense des entrepôts ouverts au sucre colonial, à l'arrivée, il n'y aura d'égalité sérieuse entre les deux sucres, qu'autant que le budget de l'Etat sera grévé de la dépense d'entrepôts ouverts au sucre indigène au lieu de production. Or, l'arrondissement de Valenciennes est le plus producteur; donc les fabricants ont un droit incontestable à voir ouvrir à Valenciennes un entrepôt pour leur sucre, comme les colons à Marseille ou au Hâvre, les uns et les autres contribuant également aux recettes du budget de l'Etat.

En résumé, Messieurs, la Société d'Agriculture de Valenciennes vous supplie de vouloir bien :

1° Déclarer que le point de départ pour la perception des droits sur les sucres indigènes et coloniaux sera le même.

2° Fixer autant que possible ce point de départ.—Conserver les types et surtaxes supérieures, conformément à la loi existante. — Créer trois types inférieurs, qui donneront lieu à des diminutions de droit de 3/10es.

3° Ordonner que ces types seront fixés chaque année par la Chambre de Commerce de Paris, à laquelle seront adjoints deux colons, nommés par leurs délégués, deux fabricants et deux raffineurs, nommés à tour de rôle par les chambres de commerce dans la circonscription desquelles se trouvent des fabriques ou raffineries.

4° Ne rien innover quant au rendement.

5° Reproduire la disposition sur les sucres imparfaits proposée par la commission de l'année dernière. — Admettre la concurrence pour l'achat de ces sucres, en prenant les précautions convenables.

6° Supprimer le droit de licence.

7° Faire suivre les sucres bruts jusqu'au raffinage au moyen des entrepôts fictifs chez les raffineurs, négociants et commissionnaires.

8° Ordonner la création d'entrepôts réels aux conditions des entrepôts de douane, dans toute ville centre d'un arrondissement qui produit plus de 4 millions de kilogrammes de sucre.

La bienveillance avec laquelle les Commissions précédentes ont accueilli les observations de la Société de Valenciennes, et plus encore la connaissance toute spéciale qu'ont messieurs les Membres de la Commission actuelle de la matière qui fait l'objet du Projet de loi soumis à leur délibération, nous sont un sûr garant que nos observations seront sérieusement examinées et, nous osons l'espérer, prises en considération.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Messieurs les Députés,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Pour la Société :

Le Secrétaire général, L. DEFFAUX.

Le Président, E. GRAR.

NOTES.

---

(1) M. Blanquet a demandé, à la commission de l'année dernière, que l'on ne payât, pour les sucres supérieurs au premier type, que la différence résultant de la quantité de mélasse contenue dans le premier type. — Il a évalué à 10 p. 0/0 cette quantité de mélasse, et, pour preuve de l'exactitude de cette évaluation, il a dit que 90 k. de sucre blanc, mélangé à 10 k. de mélasse, donnerait un sucre au premier type.

Le principe en lui-même est incontestablement juste, si toutefois on ajoute, pour les raffinés, à la quantité de mélasse, le chiffre du déchet que supporte indispensablement le raffineur, et qui est de 6 à 7 p. 0/0 pour les raffineries le mieux montées. — L'application du principe ne devrait pas toutefois être restreinte aux sucres supérieurs au premier type ; il faudrait établir, comme le voudrait M. Dumas, une échelle ascendante et descendante qui permît à tous de payer proportionnellement au sucre cristallisable contenu dans le sucre coloré.— Dans cette hypothèse, et en supposant que le sucre

au premier type ne contînt que 10 p. 100 de mélasse, on paierait 10 p. 0/0 de plus pour le sucre brut blanc et 16 à 17 p. 0/0 pour le sucre raffiné.

Mais l'hypothèse dans laquelle s'est placé M. Blanquet est sans fondement aucun. Rien ne prouve que le sucre au premier type ne contient que 10 p. 0/0 de mélasse; M. Blanquet eût pu dire 5, 15 et 20 tout aussi bien que 10.—Car les moyens d'une exacte appréciation manquent. On croit toutefois pouvoir affirmer que le chiffre est plus élevé.

Est-il prudent de poser le principe, lorsque l'application n'est pas possible, actuellement au moins?—Le principe posé et l'application s'ensuivant, sera-t-elle, comme le pense M. Blanquet, plus favorable aux fabricants que la loi actuelle ? — Ces questions sont difficiles à résoudre, pour ne pas dire qu'il y a impossibilité de le faire. Aussi la Société persiste-t-elle à demander le *statu quo* provisoire relativement aux types supérieurs comme elle l'a fait l'an dernier, d'accord avec les fabricants de sucre de l'arrondissement de Valenciennes.

Les lettres suivantes font foi de cet accord.

Lettre du Président de la Société d'Agriculture, à M. le Président de la Commission des sucres.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être entendu par la commission que vous présidez, j'ai dit que la Société d'Agriculture de Valenciennes m'avait délégué, à la sollicitation des fabricants de sucre, pour vous demander, entre autres choses, que l'on ne changeât rien, quant à présent, aux dispositions de la loi sur les types et les surtaxes ; que ce *statu quo* était considéré par nos fabricants en général, comme étant de leur intérêt.

Ayant appris que quelques circonstances, inutiles à rappeler, ont pu faire douter que ce soit là le vœu des fabricants de l'arrondissement de Valenciennes, et la Société, tenant essentiellement à conserver la réputation de loyauté que lui vaut l'exactitude de ses assertions,

toujours appuyées de preuves, j'ai l'honneur de vous adresser, M. le président, trois pièces qui prouvent :

1° Que les fabricants de l'arrondissement, en assemblée générale, ont décidé qu'ils demanderaient que rien ne fût changé aux dispositions de la loi sur les types et surtaxes ;

2° Que le comité des fabricants de sucre a invité la Société à suivre ses démarches en ce sens auprès de la commission ;

3° Que ce même comité a délégué plusieurs de ses membres pour appuyer ces demandes ;

4° Qu'enfin le comité remercie la Société de ces mêmes démarches.

La Société, en vous invitant à mettre ces pièces sous les yeux de MM. vos collègues, vous prie de croire à sa sincère reconnaissance. Il est inutile de vous dire, M. le président, toute l'importance qu'elle attache à cette communication.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Valenciennes, le 1er juillet 1844.

A Messieurs les Président et Membres composant la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Valenciennes.

Messieurs,

Le comité des fabricants de sucre de l'arrondissement, ayant appris avec la plus vive satisfaction que vous vous occupiez activement des moyens de défendre leur industrie, qui fait la prospérité de nos contrées, vient vous prier au nom de l'association des fabricants, qu'ils représentent, de vouloir bien continuer des démarches qui doi-

veut produire le meilleur effet près de la commission de la chambre des députés réunie en ce moment.

Recevez à l'avance nos bien sincères remerciments.

Les Membres du Comité,

J. Leroy, Carlier, Locquenbux.

Valenciennes, le 6 *juin* 1844.

A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Valenciennes.

Monsieur le Président,

Le comité des fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, a reçu la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire à la date du 22 de ce mois ; pour satisfaire aux diverses réclamations qu'elle renferme, nous vous donnons ici, dans l'intérêt de la vérité, une déclaration de ce qui a été décidé dans la dernière réunion des fabricants.

Le comité saisit avec empressement cette occasion de remercier la Société d'Agriculture, des démarches et des sacrifices qu'elle a bien voulu faire dans l'intérêt général de l'industrie.

Agréez, s'il vous plait,

Monsieur le Président,

la nouvelle assurance de notre considération distinguée :

J. Leroy, Locquenbux, F. Brabant. Carlier.

Valenciennes, le 29 *juin* 1844.

Les membres du Comité des fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, soussignés, déclarent que dans

l'assemblée générale des fabricants, en date du cinq de ce mois, il a été dit que la commission de la Chambre des Députés était d'avis de proposer d'établir le droit sur un seul type de sucre. L'assemblée, appelée à délibérer sur cette question, a décidé que l'on demanderait que rien ne soit changé à la législation actuelle des types et surtaxes. Le comité a invité la Société d'Agriculture à continuer ses démarches en ce sens, et il a nommé à l'instant deux de ses membres pour accompagner le délégué de cette Société.

Le Comité déclare en outre que la mission des délégués qui ont comparu devant la commission de la Chambre avait pour objet, entre autres, de demander, comme la Société d'Agriculture, qu'on ne changeât rien actuellement à la susdite législation, dans le sens indiqué ci-dessus.

Valenciennes le 29 juin 1844.

F. Brabant, J. Leroy, Carlier, Locquenecx.

Lors de la lettre contre les projets de suppression du sucre indigène, les principaux cultivateurs, propriétaires, banquiers, industriels de l'arrondissement se sont réunis pour concourir à la défense de l'industrie dont l'existence était menacée. Ils ont nommé un comité dit *Comité industriel pour la défense du sucre indigène.* Ce Comité est présidé par M. Charles Gellé, président de la Chambre du Commerce. — Nous croyons devoir joindre ici la lettre suivante, adressée au président de la Société d'Agriculture, par M. le président du comité industriel.

Valenciennes, 20 *février* 1845.

A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture de Valenciennes.

Monsieur,

Le Comité industriel a pris connaissance du Mémoire publié par la Société d'Agriculture, à l'occasion de la présentation du projet de loi du 6 mai 1844. Chacun des membres du Comité a cherché à s'enquérir, auprès d'un grand nombre de fabricants, de leur manière de voir au sujet des divers points traités dans ce Mémoire, et notamment de la question des types. Ayant reconnu alors que l'opinion générale des fabricants, à peu d'exceptions près, était parfaitement conforme à

celle adoptée dans le Mémoire et que le Comité partage aussi lui-même, il a cru alors devoir proposer à la Société d'Agriculture, de mettre à sa disposition pour subvenir aux frais que pourraient lui occasioner les dépenses nécessaires pour défendre son opinion, une somme de 600 francs, qui est déposée chez M. L. Dupont, trésorier du Comité.

Veuillez, etc.,

Ch. Gelle.

Sur cette somme de 600 francs, la Société offre une médaille d'or de 200 francs qu'elle décernera en septembre de cette année à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

« Dans l'état actuel de la fabrication du sucre indigène, et avec la loi en vigueur, le fabricant a-t-il intérêt à faire du sucre brut ou du sucre raffiné? si du sucre brut, de quelle nuance? — Le fabricant a-t-il intérêt à voir modifier les types et surtaxes servant à la perception du droit, et dans quel sens?

« Le législateur, en frappant le sucre indigène d'un droit égal à celui payé par le sucre des colonies, a aussi modifié les surtaxes; cette modification était sollicitée par les colons et quelques fabricants de sucre.

« La nécessité de payer prochainement un droit double de celui sous lequel avaient succombé beaucoup de fabriques, la diminution de surtaxe sur les sucres blancs, bruts et raffinés, l'obligation de payer le même droit pour des sucres bruts plus ou moins beaux, toutes ces circonstances ont poussé les fabricants dans des voies diverses ; — les uns s'efforcent d'obtenir des sucres plus beaux, les autres d'en produire une plus grande quantité.

« Des procédés nouveaux sont venus au secours des uns et des autres. — Mais avant même que les résultats sérieux de ces procédés fussent appréciables (nous voulons dire les résultats pécuniaires), on a réclamé, au nom de ces procédés, des modifications à la loi. La Société d'agriculture a cru devoir protester contre cette précipitation qui pouvait être utile aux inventeurs, mais peut-être aussi nuisible aux fabricants. — Elle croit qu'avant de toucher à la loi, il est indispensable de connaître sans restriction les faits qui peuvent porter à la

modifier. — Elle croit aussi qu'il est de l'intérêt du sucre indigène que les fabricants soient éclairés sur les modifications coûteuses qu'on leur propose d'apporter à leur fabrication. — Elle fait donc appel à tous les amis de notre agriculture et de notre industrie nationale ; elle leur demande leur opinion, mais leur opinion basée sur des faits, sur des résultats certains, constatés, hors de doute. Elle ne demande pas ce que la science peut ou pourra produire pour le sucre indigène ; mais quel usage doit faire aujourd'hui le fabricant de ce que la science lui a enseigné jusqu'à ce jour, et quelles modifications législatives peuvent lui venir en aide dans la direction qu'il lui est le plus avantageux d'imprimer à son industrie. »

(2) Si l'on abaissait les types supérieurs, il arriverait nécessairement que le fabricant qui vendrait du sucre blanc, paierait un impôt moindre que celui qui vendrait du sucre brun, attendu que ce dernier paierait à la fois sur le sucre et sur la mélasse. Ce serait là une véritable prime, une diminution d'impôt pour celui-là seul qui blanchirait son sucre. — Il est de fait que, proportionnellement à la prise en charge, les fabricants qui font du sucre coloré, paient déjà plus que les autres. La Commission peut s'assurer de cette vérité auprès de l'administration.

(3) On comprendra parfaitement que la Société ne classe point ici les procédés nouveaux, dont on ne connaît pas même encore les résultats. Ces procédés agricoles ou industriels, la Société les cite seulement comme employés de préférence par les fabricants qui suivent l'une ou l'autre tendance : que ce soit à tort ou à raison, la Société ne s'en constitue pas juge.

(4) Le raffinage, dans l'acception absolue du mot, comprend toute opération qui tend à épurer du sucre, une fois sa cristallisation opérée. Ainsi, dans ce sens, le clairçage des sucres bruts est une opération de raffinage. Mais, dans son acception technique et commerciale, le mot raffinage comprend, et ne comprend que les opérations qui ont pour résultat l'obtention d'un sucre en pain consistant, plus ou moins blanc. Ainsi, d'une part, l'on range dans les opérations de fabrication du sucre brut, toutes les opérations, même du clairçage ou terrage destinés à blanchir ou épurer du sucre brut en le laissant à l'état de poudre granulée. D'autre part, on regarde comme

opérations de raffinage, les opérations qui ont pour but l'obtention d'un sucre en pain consistant, plus ou moins blanc, soit qu'il s'agisse de l'obtenir par la refonte de sucres bruts, soit qu'il s'agisse de l'obtenir directement du jus de canne ou de betterave. Dans ce dernier cas, l'obtention directe, on dit que l'on raffine du premier jet. Ce sont les sucres ainsi obtenus, d'une ou d'autre façon, en pains consistants, qui sont connus dans le commerce sous le nom de sucres raffinés. Si ces sucres sont le résultat du tapage, ils prennent le nom particulier de sucres tapés, tout en demeurant dans la classe générale des raffinés. Pour s'assurer que ces dénominations ont toujours eu l'acception que nous venons de déterminer, il suffit de demander au premier commerçant venu si tel sucre tapé ou moulé, du premier jet ou de refonte, appartient au genre du sucre brut ou du sucre raffiné, et il ne s'en trouvera pas un dont la réponse ne coordonne parfaitement avec la classification que nous venons de poser, nous le certifions à l'avance.

On a souvent parlé d'un résultat posé en principe par beaucoup de personnes comme le *nec plus ultrà* du progrès : le raffinage direct, dit raffinage du premier jet. Ce résultat n'est pas à chercher, il a été obtenu souvent, depuis longtemps, et par diverses méthodes; mais jamais il n'a été favorable. M. *Houdart* et M. *Lahure*, fabricants des plus habiles, ont fait des sucres raffinés du premier jet et en ont livré au commerce, il y a quelque dix ou vingt ans, de bonne qualité et à vingt reprises différentes. Depuis, divers inventeurs ont voulu rajeunir cette opération; ils l'ont toujours présentée comme quelque chose d'inconnu jusqu'alors, d'inoui, comme une chose surtout dont l'excellence ne pouvait être mise en doute, et toujours, à notre connaissance du moins, les résultats ont été défavorables à la question économique, et ce travail abandonné après quelques années d'école par ceux qui s'y livraient. Si donc les inventeurs de procédés (ou ceux qui les exploitent) ont toujours cru devoir présenter comme corollaire spécial de leur système, le raffinage direct, c'est ou par ignorance des faits, ou parce qu'ils savaient que cette idée devait éblouir les esprits superficiels. Le système Schutzenbach lui-même (nous n'en faisons point un reproche à la bonne foi du savant chimiste, qui n'a pu empêcher qu'on exagérât l'importance d'une découverte utile) a été un instant réputé tel, tandis que, par son essence, il pourrait bien plutôt être regardé comme l'excluant, puisque les opérations particulières à ce système ne s'appliquent point à l'amélioration des jus primitifs, mais bien aux produits obtenus.

Il est donc bien nécessaire que l'on se pénètre de cette idée, que le raffinage du premier jet est une opération vieille et connue ; qu'elle ne s'applique à aucun procédé spécial : qu'elle peut aussi bien avoir lieu par les procédés ordinaires que par les procédés nouveaux, mais que ce genre de raffinage n'a eu aucun succès jusqu'ici. Peut-être quelques fabricants disséminés le pratiquent-ils ; mais ils ne trouvent pas d'imitateurs, et nous ne connaissons, quant à nous, que M. Bouché (de Pantin) qui l'employe ; encore ne savons-nous pas si, chez ce fabricant, il n'est pas compliqué de refontes, ce qui rentrerait alors dans le raffinage ordinaire.

Avant que le délégué de la Société comparût devant la première commission, on croyait, car on l'avait affirmé, que par le procédé Schuztenbach on obtenait, dans une fabrique, du sucre raffiné sans être obligé de passer par les opérations que l'on pratique dans une raffinerie. On croyait que le sucre brut sortant des caisses était immédiatement *tapé*, sans passer par le raffinage. Ces faits ont été démentis par le délégué de la Société, et M. Blanquet, entendu contradictoirement avec lui, a reconnu que le fabricant, pour raffiner, était obligé de faire exactement tout ce que faisait le raffineur ; mais il a prétendu que le fabricant n'en avait pas moins un avantage sur le raffineur, parce qu'il employait son matériel, sans plus, à raffiner.

Sur ce fait, inexact en lui-même, la Société a cru devoir faire les observations suivantes dans une lettre adressée à M. le Président de la Commission :

« Si un procédé permettait de faire directement du sucre raffiné dans les fabriques, sans plus de frais que pour du brut, il *est évident* qu'il serait de l'intérêt des fabricants de voir baisser et même supprimer les surtaxes.

« Si, au contraire, les fabricants sont obligés de joindre à leurs manipulations *toutes* celles du raffinage, il est évident qu'ils ont intérêt au maintien des surtaxes.

« Cet intérêt résulte de ce que le sucre brut blanc ne payant que comme le brut coloré, et le brut blanc de betterave ne pouvant être livré à la consommation comme le brut blanc colonial, à cause de son goût, l'abaissement des surtaxes tournerait à l'avantage de ce dernier seul.

« Cependant, si la réunion de la fabrication et du raffinage dans un même local offrait une économie notable, il faudrait reconnaître qu'il *pourrait* y avoir avantage pour le fabricant indigène à un abaissement des surtaxes.

« Or, il est résulté du débat devant la commission, que le fabricant qui veut raffiner dans sa fabrique n'est dispensé d'*aucune* des opérations que fait le raffineur dans sa raffinerie.

« Donc, la question est de savoir si le fabricant qui joint à sa fabrication les opérations de raffinage, peut ou non en retirer avantage ?

« Il n'y a point avantage quant aux procédés, puisqu'ils sont les mêmes.

« Il n'y a point avantage quant à la main-d'œuvre, puisque les opérations sont les mêmes et *toutes* postérieures à la fabrication, et qu'un ouvrier ne peut en faire deux à la fois.

« Le seul avantage serait donc au point de vue du matériel qui servirait aux deux genres d'opérations.

« Mais alors il faut dire, non pas que le matériel d'une fabrique de sucre servira à raffiner, mais que le matériel d'une raffinerie servira à fabriquer.

« En effet, beaucoup de fabricants ont un matériel très-simple, inhabile à raffiner leur sucre, et M. Dumas nous apprend que M. Blanquet lui-même, dont la fabrique est montée avec les appareils les plus coûteux, n'a pu faire encore que du *sucre tapé,* « parce que « le temps n'a pas permis d'organiser un matériel de formes de tôle « vernie. » (Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 8 avril 1844, p. 623) — Sans compter que pour user du procédé Schuztenbach, M. Blanquet a dû acheter tout un matériel de caisses qui ne servent qu'à ce procédé.

« Or, si le matériel de M. Blanquet a dû être changé, augmenté, pour arriver au raffinage, que sera-ce pour le fabricant qui emploie des appareils très-simples ? Que sera-ce pour les fabricants de Carvin, par exemple ?

« Ils devront supprimer leurs cristallisoires pour acheter des formes à sucre brut et des caisses.

« Ils devront changer leurs chaudières contre des chaudières propres au raffinage.

« Ils devront acheter de petites formes pour faire des pains.

« Ils devront, en un mot, transformer leurs fabriques en raffineries.

« Est-ce là ce qu'on appelle une économie de matériel ? »

Sans entrer dans le détail des dépenses que devrait faire un fabricant, pour achat du procédé Schutzenbach, des caisses nécessaires à son emploi, des formes pour raffiner, des ustensiles usités seulement en raffinerie et pas en fabrique ; sans chiffrer le coût des appropriations de locaux soit pour étuves, soit pour empli, soit pour greniers, etc., etc., on peut dire qu'il est évident que la fabrique la plus rapprochée de l'outillage d'une raffinerie, ne dépensera pas moins de 20,000 fr. pour accroissement de matériel. Or, si cette fabrique fait comme M. Blanquet 200,000 kilog., elle aura à prélever le même intérêt et le même amortissement qu'une raffinerie qui fait 2,000,000 de kilog. et dont le matériel aura coûté 200,000 fr. Où sera donc l'avantage ?

La Société doit ajouter que depuis le retour de son délégué elle a cru devoir prendre de nouveaux renseignements sur les résultats obtenus par l'annexe du raffinage à la fabrication. Il résulte de ces renseignements que :

1° Les fabricants de l'arrondissement de Valenciennes, qui ont travaillé par les procédés ordinaires, ont eu, la campagne dernière, les mêmes excédents que l'année précédente.

2° Les fabricants qui ont employé les procédés de blanchiment, ont eu des excédents moindres d'environ moitié.

3° En prenant pour exact ce qui a été dit à M. Dumas (compte-rendu cité plus haut), que l'on obtient au lieu de sucre au 1er type, 90 kil. de raffiné et 10 k. de mélasse, les fabricants qui raffinent devraient avoir un excédent de 10 p. 0/0 supérieur. Et en effet,

leur compte de fabrication étant déchargé à la sortie de 80 k. de *tapé**, de 100 k. de sucre au 1er type, s'ils en ont obtenu 90, il en reste en magasin 10 k. Et cependant, au lieu d'un excédent supérieur de 10 p. 0/0, ils l'ont eu inférieur de moitié à celui de l'année précédente.

Si ces faits, dont la commission peut se faire rendre compte par l'administration des contributions indirectes, si ces faits sont exacts, il est inutile de répéter ici que tout changement dans la proportion des surtaxes serait inopportun et dangereux.

(5) On avait dit d'abord que le procédé Perrot s'appliquait directement aux sucres bruts sortant des caisses Schutzenbach. Mais cette assertion est aujourd'hui démentie. (Voir la note précédente.)

(6) On a contesté les résultats que la Société a dit avoir été obtenus par le procédé Archbald. La Société, n'ayant point expérimenté par elle-même, a cité les expériences faites par des fabricants qui méritent toute sa confiance. expériences dont voici le procès-verbal :

Rapport à MM. les Fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Des expériences comparatives qui ont été faites dans la fabrique de sucre de M. Locqueneux, à Marly, près Valenciennes, en présence des membres de la commission nommée par les fabricants des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, il résulte que 72,000 kilos de betteraves ont été râpés, pour, la moitié, c'est-à-dire 36,000 kilos, être traités avec l'ingrédient et par l'appareil de M. Archbald, et l'autre moitié par les moyens généralement employés, mais par le même appareil.

Chaque partie de 36,000 kilos, 259 hect. 20 l. de jus, soit 79, 29 c. pour /o du poids de la betterave ; la moyenne de la densité du jus pesant au densimètre 4° 2/10, pour celles traitées avec l'ingrédient, et la moyenne de la densité de la deuxième partie a été de 4° 1/0.

* Ces fabricants ne faisaient alors que du sucre tapé.

Il a été employé pour la filtration des jus et sirops de chacune des 2 parties 3,400 kilos de noir animal revivifié, et cent kilos de noir neuf.

Les produits au premier jet ont été, pour la partie traitée avec l'ingrédient, de........................... 1,485 kil. 5 hect.
soit 4, 12 c. pour 0/0 du poids de la betterave et 5, 40 c. du poids du jus.

Les mêmes produits ont été, pour la 2e partie, de.....................	1,343 kil.			
En ajoutant à cette différence calculée sur un dixième de degré que le jus avait en moins, ci....	32	5	1,375	5
	1,375	5		

Soit 3, 82 c. pour 0/0 du poids de la betterave, et 5 pour 0/0 du poids du jus à 4° 2/10.

Différence en faveur du procédé Archbald pour les premiers produits................ 110 kil.

Les sirops verts de ces produits ont été filtrés l'un et l'autre de la même manière et sur une quantité égale de noir et de même qualité. Ils ont été cuits et mis en forme le même jour, mais dans de mauvaises conditions ; la fabrique de M. Locqueneux ayant été inactive pendant plusieurs jours, la chambre d'empli était froide et humide ; il en est résulté que les sucres ont cristallisé lentement et difficilement ; les formes ayant mal purgé, force a été de mettre le sucre dans des sacs pour les faire égoutter ; après quinze jours d'égouttage, on a procédé à la pesée, et l'on a constaté les résultats suivants :

Les seconds produits provenant de jus traités avec l'ingrédient ont donné 660 kilos de sucre gras, qui ont été estimés pouvoir être réduits à 60 p. 0/0 de sucre bonne quatrième, ci..... 396 kil.

Soit 1,10 p. 0/0 du poids de la betterave, et 1,44 c. de celui du jus à 4° 2/10.

Les pareils produits provenant des jus traités par les moyens ordinaires ont donné 560 kil. de sucres un peu plus gras et un peu plus nuancés que les premiers. Ils ont été estimés devoir perdre 50 p. 0/0 de leur poids, pour être ramenés au même type, ci............. 280 kil.

Soit 78 c. p. 0/0 du poids de la betterave, et 1, 02 de celui du jus.

Différence en faveur du procédé avec ingrédient... 116 kil.

La fabrique de M. Locquenenx ayant été démontée pour cause de réparations, la commission s'est vue dans l'impossibilité de cuire les troisièmes produits ; ce n'est donc que par appréciation qu'elle a pu estimer la richesse de ce produit, qu'on peut cependant considérer comme presque nulle pour ceux provenant du travail ordinaire, tandis que, vu la richesse de ceux provenant du travail par le procédé de M. Archbald, la commission pense pouvoir estimer que ces derniers peuvent encore donner 15 p. 0/0 de leur poids, qui est de 380 kilos, ci............................... 57 kil.

Soit 0, 18 c. pour 0/0 du poids de la betterave, et 0, 24 c. de celui du jus.

La commission a pensé que les troisièmes produits provenant du travail ordinaire ne pouvaient être estimés donner plus de 5 pour 0/0 sur 380 kilos, ci.... 19 kil.

Soit 0, 05 c. p. 0/0 du poids de la betterave, et 0, 07 de celui du jus,

Différence en faveur du procédé avec ingrédient..	38 kil.
— sur les premiers jets...............	110 kil.
— sur les seconds....................	116 kil.
	264 kil.

RÉSUMÉ.

36,000 kilos de betterave donnant un jus à la densité de 4° 2/10 au densimètre de la régie, et traités par le procédé de M. Archbald, ont produit les résultats suivants :

SUCRE.			POIDS RELAT. A LA BETTER.	POIDS REL. A CELUI DU JUS.
1er jet,	1,485 kil.	5	4, 12 c.	5, 40
2e —	396	»	1, 10	1, 44
3e —	57	»	0, 18	0. 24
	1,938	5	5, 40	7, 08

La même quantité de betteraves donnant un jus de la même densité, et traitée par les moyens connus, a produit :

EN SUCRE.		POIDS REL. A LA BETT.	POIDS REL. A CELUI DU JUS.
1er jet,	1,375 k. 5	3, 82 c.	5, »
2e —	280 »	0, 78	1, 02
3e —	19 »	0, 05	0, 07
	1,674 5	4, 63	6, 09
	264 excédant par le procédé Archbald.		
	1,938 5 chiffre égal.		

Ces résultats ne sont pas les seuls avantages offerts par ce procédé : la commission a reconnu que les produits qu'il donnait étaient d'une nuance supérieure de deux francs par cent kilos.

Bien que la commission ait apporté tous ses soins à la surveillance des expériences dont on vient de rendre compte, cependant, comme quelques erreurs auraient pu être commises dans les appréciations, la commission émet le vœu que M. Archbald mette à la disposition des fabricants, pour la campagne prochaine, une certaine quantité d'ingrédient, afin qu'ils puissent par eux-mêmes contrôler le résultat constaté.

Valenciennes, le 22 mai 1844.

Signé : Gouvion-Deroy, fabricant de sucre, à Denain.
Ad. Lequimme, id. id. à Crespin, associé de MM. Harpignies.
Delannoy et Ce.
J. Leroy, id. id. à Marquette.
Eug. Baillet. id. id. à Denain.
J.-B. Leduc, id. id. à Artres.
F. Brabant, id. id. à Onnaing.
A. Dutemple, id. id. à Valenciennes.
Macarez, id. id. à Denain.

On fait observer que l'expérience de la commission a eu pour but d'établir la différence qu'il y a à traiter les jus avec l'ingrédient et

sans ingrédient, en employant pour les deux opérations la chaudière Archbald.

On fera remarquer encore que, quoique l'appareil ait été employé pour les deux opérations, il y a eu en faveur de l'ingrédient 264 kilos sur 259 hectolitres 20 litres, soit 15 77 pour 0/0, plus 2 fr. par 100 kilos pour la nuance, différences qui auraient été plus grandes, si l'on eût employé les moyens ordinaires d'évaporation et de cuite, pour le travail sans l'ingrédient.

Sur les autres points la commission donnera des explications.

(7) Les fabricants à fabrication simplifiée font du sucre au-dessous du 1er type, et, aujourd'hui encore, tout en payant par cela même un droit proportionnellement plus élevé que les autres, ils ont intérêt à faire ce travail. Cependant il est douteux qu'arrivés à payer le maximum du droit, ils puissent encore travailler par les mêmes procédés et ne soient pas forcés de se jeter dans les expériences de blanchiment, pour éviter le droit qu'ils paient en plus sur la mélasse. — Et en effet, le supplément de droit qu'ils paient sur la mélasse contenue dans leur sucre augmentera proportionnellement au droit et contre toute justice. — Maintenir cette perception, serait ou vouloir percevoir sur ces fabricants plus que le droit, ou vouloir les forcer à de dispendieuses dépenses pour changer un système de fabrication parfaitement approprié à la nature agricole de l'industrie sucrière.

(8). Si l'on objectait qu'aujourd'hui tout sucre brut est suivi jusque chez le raffineur, qu'il ne peut circuler que plombé, on répondrait : que, le sucre brut entré chez le raffineur, l'acquit est déchargé ; que si le raffineur le réexpédie, les employés n'en peuvent reconnaître l'origine ; qu'il suffit donc de frauder le sucre de chez le fabricant chez le raffineur, pour le faire ensuite circuler librement sans payer les droits. Une raffinerie placée près d'une fabrique est évidemment un moyen de fraude, si l'on n'adopte pas les mesures que nous proposons. — On a objecté au délégué de la Société que cette mesure n'empêcherait pas la fraude qui consisterait à faire entrer du sucre brut pour être raffiné dans l'établissement même ; qu'il faudrait, pour y arriver, exercer toute la raffinerie, alors au moins qu'elle est placée de manière à faire la fraude. L'objection est sans réplique ; il y a là quelque chose à faire, mais cela ne détruit pas la force de l'observa-

tion ; car il reste certain qu'en faisant du magasin du raffineur un entrepôt fictif, on l'empêche de frauder par des réexpéditions, tout en lui facilitant ses achats par la faculté de n'acquitter les droits qu'au moment de l'emploi du sucre. La commission peut faire mieux, sans doute ; mais il est utile qu'elle fasse *au moins* ce que lui demande la Société.

(9) La pétition dont il est question s'exprimait ainsi ; elle était adressée à M. le Ministre des finances :

« Ils ont l'honneur de vous faire observer que désormais les sucres coloniaux et indigènes ont été placés sur la même ligne par la loi qui les frappe d'un impôt égal.

« Qu'à cette occasion, répondant à M. de Beaumont (de la Somme), vous avez déclaré à la chambre des Députés (Moniteur du 20 mai 1843) que le gouvernement n'avait rien à opposer au principe de l'entrepôt des sucres indigènes ; et en effet, par l'ordonnance du 7 août dernier, vous avez ordonné l'ouverture à Paris d'un entrepôt réel pour ces sucres.

« A cette occasion nous vous prierons, M. le ministre, de remarquer que cette mesure sera presque exclusivement utile au commerce et à l'industrie de la capitale, et que de plus elle laisse subsister toute l'inégalité existant entre les sucres coloniaux et indigènes. C'est surtout *à l'arrivée* que l'entrepôt réel et fictif est utile aux sucres coloniaux ; c'est *sur les lieux de production* qu'une semblable mesure sera utile *aux sucres indigènes*.

« Ce que nous avons l'honneur de vous demander n'est d'ailleurs que la continuation d'une mesure déjà prise, qu'un complément d'une pensée qui, nous en sommes convaincus, est la vôtre : l'égalité complète pour les deux sucres français. Déjà, M. le ministre, l'ordonnance du 16 août 1842, permet au fabricant l'entrepôt fictif dans des magasins à lui, dans les communes limitrophes de la fabrique ; permettre aux raffineurs l'entrepôt fictif dans les siens, c'est uniquement continuer le bénéfice d'une mesure que vous reconnaissez utile, c'est l'appliquer aux sucres indigènes à l'égal des sucres coloniaux.

« Quelle objection pourrait-on faire à une demande aussi juste ?

« La mesure serait-elle prise dans un intérêt purement personnel ? serait-elle nuisible à la perception de l'impôt ? Nullement.

« Ce n'est point un privilége exclusif que nous sollicitons, et d'ailleurs les fabricants en général plus que nous encore y trouveront avantage ; ce n'est pas à votre excellence qu'il faut dire que tout ce qui aide le commerce au lieu de production est surtout avantageux au producteur. On pourrait croire à des difficultés, si on ne savait que déjà les choses se passent ainsi pour les sucres coloniaux, avec une simplicité remarquable. Il suffit, en effet, de la soumission cautionnée de payer le droit soit à la réexportation soit au moment de la mise en consommation. La douane se borne à opérer un simple recensement qui a lieu à peu près tous les trois mois. A l'entrée en entrepôt, les marchandises sont déclarées et vérifiées, elles sont déclarées et vérifiées à la sortie. Or déjà la première de ces formalités est de rigueur dans notre raffinerie. Tous les sucres qui entrent dans nos magasins sont déclarés et vérifiés par les employés des contributions indirectes : il suffirait donc de les prendre en charge et de les vérifier à la sortie.

Vous voyez donc bien, M. le ministre, que, d'une part, il n'y a pour ainsi dire aucun accroissement de besogne ou de surveillance pour la régie ; que, d'autre part, la fraude est impossible ; que, par conséquent, la mesure par nous réclamée ne peut nuire au trésor, à moins, toutefois, que l'éloignement de la perception du droit ne soit considéré comme une perte. A cet égard, M. le ministre, nous sommes rassurés, car dans la séance de la chambre des députés dont nous vous parlions en commençant, vous avez dit : « Le gouvernement désire, et *il est de son intérêt* que le paiement du droit soit le plus rapproché possible du moment de la consommation réelle. *C'est un avantage pour le commerce. Le trésor ne tient pas à recevoir plus tôt que plus tard.* »

« Ces sages paroles de votre excellence nous sont un sûr garant que vous ne repousserez pas, que vous accueillerez au contraire, notre demande ; la mesure que nous réclamons devant rapprocher le paiement du droit de la consommation, conséquemment être un avantage pour le commerce, et, par suite, de l'intérêt du gouvernement. »

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LABOURAGE DE 1844,

PAR M. ADOLPHE MARTIN, MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

Le 29 septembre 1844, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, assistée de plusieurs cultivateurs de la ville et des environs, s'est réunie sur une pièce de terre faisant partie de l'exploitation de M. Locqueneux, maire de Marly, située au territoire de Valenciennes, hors la porte du Quesnoy, derrière la guinguette dite *Romainville*, à l'effet de suivre et juger les opérations d'un concours de labourage.

MM. Edouard Grar, président; Delgrange, Grandfils, Pesier et Martin, membres titulaires, assistaient à la réunion.

Le jury était composé de MM. Dutemple, Lefèvre et Miroux, membres titulaires; de MM. Leduc, d'Artres; Moreau, de Saint-Saulve; Locqueneux, de Marly, cultivateurs-fabricants de sucre et associés-libres; de MM. Baillet fils, cultivateur et fabricant de sucre à Denain; Bottiau et Wascheul, cultivateurs à Valenciennes.

Avant le jour fixé, 17 concurrents s'étaient fait inscrire. Malgré une pluie incessante qui faisait craindre que le concours ne pût avoir lieu, 16 laboureurs se sont présentés, 9 avec des charrues-brabants, parmi lesquelles une seule attelée de bœufs, et 7 avec des charrues-harnas. Le mauvais temps n'ayant pas retenu leur zèle, le jury a décidé que le concours serait ouvert.

Le champ à labourer disposé et jalonné par les soins de MM. Rousseau et Lefèvre, arpenteurs-géomètres, membres titulaires, offrait 24 parcelles de même forme, d'une égale contenance de 7 ares, présentant une longueur de 70 mètres, sur une largeur de 15 mètres à la base, de 11 mètres au sommet et de 8 mètres au point d'intersection de l'angle rentrant, ménagé au flanc droit de chaque parcelle pour opposer plus de difficultés au travail.

Après qu'il eut été arrêté que les 9 premières parcelles seraient labourées par les charrues dites *brabants*, les concurrents ont répondu à l'appel de leur nom et ont pris place vis-à-vis la portion que le sort leur avait assignée. — A 10 heures 15 minutes, M. le Président a fait donner le signal et les 16 charrues ont ouvert leur sillon. — Pendant le travail, il a été tenu note de la profondeur du labour et du temps employé par chaque concurrent pour exécuter sa tâche.

DÉTAILS DU CONCOURS.

	NOMS des concurrents.	NOMS de leurs maîtres.	Profondeur du labour.	Fin du travail.	Durée du travail.	Prix décernés.
	CHARRUES-BRABANTS.					
1	Caroul Ch.-Louis.		16 4	11h. 34	0h. 79	
2	Froissart.	Miroux, à Aulnoy.	18 4	11 19	0 64	
3	Mercier.	Miroux, à Valenc.	20 5	11 52	0 77	
4	Petit, Benoît.	Miroux, à Raismes.	20 8	11 55	1 40	
5	Decatoire.	Miroux, à Valenc.	22 4	11 43	0 88	
6	Lempereur Louis.	Leduc Louis.	20 3	11 71	1 56	Prime
7	Verrier Fidèle.	Leduc Jean-Baptiste.	22 0	11 59	1 44	
8	Danzin Romain.	Idem.	21 8	11 56	1 41	2e prix.
9	Verrier Adolphe.	Idem.	21 4	11 47	1 32	1er prix.
	CHARRUES-HARNAS.					
10	Ferme Louis.	Moreau, à St.-Saulve.	22 8	11 41	0 86	1er prix.
11	Amand.	Miroux, à Valenc.	19 3	11 62	1 47	
12	Vainqueur Louis.	Idem.	22 0	» »	» »	
13	Olivier.	Dutemple, à Valenc.	» »	» »	» »	
14	Lustremant Benjam.	Mallez, à Saultain.	22 5	11 64	1 49	2e prix.
15	Taverne Bernardin.	Charber, N.-D.-au-B.	19 3	11 46	1 31	
16	N..................	Cheval, à Estreux.	» »	» »	» »	

A midi 2 minutes tout était terminé. Aussitôt, M. le Président invita MM. les membres du jury à se rendre sur le lieu du concours. Si l'on tient compte du mauvais état du terrrain détrempé par la pluie, et, par suite, des difficultés du labour, le travail présentait un résultat remarquable, surtout parmi ceux des concurrents qui avaient le plus approché du but. Ce fut à tel point que pour asseoir son jugement le jury a du avoir égard non seulement à la perfection du labour, mais encore à l'activité du laboureur. Ce n'est qu'à cette dernière circonstance que l'un des concurrents a dû l'obtention d'un 1er prix qui semblait devoir être partagé. Enfin, après un examen attentif et minutieux autour des portions labourées, le jury s'est réuni sous la tente dressée pour la réunion, où, après en avoir délibéré au scrutin secret pour chaque prix, il a prononcé son jugement, ainsi qu'il suit, après avoir déclaré préalablement hors de concours les nos 1, 2, 3, 4 et 5, pour n'avoir pas respecté

l'angle rentrant des parcelles, et les n°s 12, 15 et 16, pour avoir abandonné leur tâche.

BRABANTS.

CHARRUE ATTELÉE DE CHEVAUX.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 fr. au sieur *Adolphe Verrier*, valet de charrue, chez M. Jean-Baptiste Leduc, à Artres.

2e Prix : Une médaille de bronze et 30 fr. au sieur *Romain Danzin*, valet de charrue chez le même.

CHARRUE ATTELÉE DE BŒUFS.

Bien que le seul concurrent qui s'est présenté n'ait pas mérité par son travail un des deux prix proposés, le jury propose et la société décide qu'en dehors du programme, il lui sera décerné une prime de 10 fr. à titre d'encouragement.

HARNAS.

CHARRUES ATTELÉES DE CHEVAUX.

1er Prix : Une médaille d'argent et 50 fr. au sieur *Louis Ferme*, valet de charrue chez M. Moreau, à Saint-Saulve.

2e Prix : Une médaille de bronze et 50 fr. au sieur *Benjamin Lustremant*, valet de charrue chez M. Mallez, à Saultain.

Ce concours offrait cela de remarquable, Messieurs, que les brabants, à peine connus en 1855, se sont montrés, cette année, en plus grand nombre que les harnas ; ce qui prouve que leur usage se répand de plus en plus. A cet égard vous pouvez revendiquer une partie de ce résultat heureux, en vous rappelant les efforts que vous avez faits, et dans vos concours et dans vos publications, pour démontrer l'utilité et la supériorité de cet instrument aratoire.

Nous ne vous entretiendrons que pour les mentionner ici des deux charrues à soc mobile, présentées au concours par M. *Charlier*, de Notre-Dame-au-Bois, dont le mécanisme ingénieux promet des avantages, ainsi que d'un brabant en fer sorti des ateliers de MM. *Cartier* frères, constructeurs d'instruments aratoires à Raismes, dont la propriété principale, au dire de ses auteurs, consiste à atteindre le but si difficile de labourer dans tous les terrains, quelle que soit leur nature, et d'y ouvrir de profonds sillons. Le mauvais temps en rendait l'essai difficile. Vous avez décidé qu'il en serait fait expérience ultérieurement.

Les instruments exposés par M. Schmitt, ajusteur-mécanicien de notre ville, ont paru fixer particulièrement l'attention du jury. Ils consistent en un *Hache-paille*, nouveau modèle, et en un *Moulin à concasser*, propre indistinctement à la préparation du noir animal et à la trituration des fèves et fèveroles destinées à la nourriture des bestiaux. Vous avez vu fonctionner ces machines intéressantes ; et le rôle important qu'elles semblent appelées à jouer dans l'art agricole et manufacturier, vous a déterminés à les faire examiner avec soin par une commission spécialement nommée à cet effet. Vous en entendrez prochainement le rapport.

Messieurs, le concours dont nous venons de vous soumettre le rapport, a excité un vif intérêt et prouvé, une fois de plus, que vos efforts n'étaient pas demeurés stériles. En rendant l'agriculture l'objet constant de votre sollicitude, surtout depuis que l'industrie du sucre indigène est venue lui imprimer un nouvel essor, vous avez compris qu'elle était le principal élément de la fortune publique, la richesse solide des nations. La place importante que ses développements successifs lui assignent aujourd'hui dans notre arrondissement justifie vos efforts et con-

solide vos espérances. Vous avez pris à tâche d'inculquer à nos agriculteurs que l'ignorance et l'inaction n'étaient plus de notre époque, que le temps était venu de marcher avec le progrès, et, pour étayer cette assertion, vous leur avez signalé des améliorations dont la pratique augmente leur bien-être en diminuant leurs fatigues. Pour les affranchir des entraves des vieilles traditions et les mettre à même d'exiger du sol qu'ils cultivent, non plus ce dont se contentaient leurs aïeux par une imitation servile, mais tout ce qu'un travail intelligent et de bons procédés peuvent lui faire rendre, vous les avez initiés aux secrets de l'art agricole par vos publications et par vos conseils. Si, par votre persévérance à propager des vérités utiles, vous n'êtes pas encore parvenus à extirper de nos campagnes toutes les erreurs que les préjugés y consacrent avec trop d'empire, vous avez du moins la satisfaction d'avoir atteint une partie du but, en faisant accepter des enseignements dont l'expérience a fait reconnaître la sagesse et l'utilité. Pour arriver à ce résultat, vous n'avez pas laissé à l'intérêt personnel seulement le soin d'établir une comparaison entre le travail intelligent et la routine, vous avez fait appel à l'amour-propre des cultivateurs, au moyen des concours agricoles. En stimulant leur zèle par l'attrait des récompenses et l'honneur d'une mention publique, vous les avez engagés dans la voie du progrès.

Vous vous le rappellerez sans doute, Messieurs, il y a longtemps déjà, que, vous applaudissant des résultats de vos concours agricoles, vous regrettiez votre impuissance à les multiplier afin de faire rayonner et sentir également l'action de la Société dans l'arrondissement tout entier ; vous demandiez alors, pour venir en aide à votre bon vouloir, la création de comices agricoles, qui, formant un certain nombre de centres mobiles, dans un cercle assigné, propageraient les améliorations en excitant le

zèle pour le progrès. Avec l'appui de M. le Préfet du Nord et celui du gouvernement, il vous était permis de croire au prompt établissement de ces utiles institutions. Votre attente a été trompée, nous le déplorons. Mais est-ce là un motif suffisant pour arrêter votre marche vers le but que vous vous êtes proposé, pour ne pas interroger tous les moyens susceptibles de suppléer à l'impuissance de vos désirs? Nous ne le pensons pas. Permettez-nous donc, Messieurs, de vous soumettre quelques réflexions à ce sujet. — Depuis plusieurs années vous avez pu vous convaincre que le mode, par vous suivi, d'établir les concours de labourage aux portes de notre ville, offrait le grave inconvénient d'attirer les mêmes concurrents, et, par suite, de vous faire récompenser les mêmes vainqueurs. Dans l'état actuel des choses, ce fait présente-t-il une conséquence qui doive étonner? Assurément non, la conséquence est toute naturelle. En effet, Messieurs, les agriculteurs des communes éloignées ne peuvent répondre à votre appel sans un déplacement préjudiciable à leurs intérêts, et, en admettant que le désintéressement de quelques-uns les fasse passer au-dessus de cette considération, qui arrêtera toujours le plus grand nombre, ils ne pourraient encore lutter à chances égales, en arrivant sur le lieu du concours avec des attelages fatigués par la longueur de la route. C'est pour obvier à cet inconvénient et concilier tous les intérêts, que nous venons vous proposer d'examiner s'il ne serait pas possible de transporter d'année en année, et à tour de rôle, le concours de labourage sur le territoire de chacun des cantons de Valenciennes, afin d'aller réveiller le zèle de ceux que la distance effraie ou que l'apathie retient. Nous savons bien que vos ressources sont minces, insuffisantes même, et que notre proposition tend à augmenter vos charges; mais depuis longtemps vous êtes habitués aux sacrifices, et vous ne reculerez pas devant l'exécution de ce projet, si vous en reconnaissez l'utilité. Cette

conviction nous engage à exprimer le désir de voir ajouter à votre programme un nouveau prix en faveur des petits ménagers qui, après avoir eu le courage, durant longues années, de bêcher leur coin de terre à la sueur de leur front, sont parvenus à force d'ordre et de privations à se procurer un cheval et une charrue. En élevant la voix au nom de ces braves artisans d'une petite fortune si péniblement acquise, nous sommes sûrs du succès de notre cause, car vous ne pourrez vous dissimuler qu'ils ont tous les droits possibles à votre sollicitude. Et puis, en offrant des encouragements à leur persévérance, en rendant justice à leurs efforts, vous remplirez le premier devoir de votre institution, celui d'être utile.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION NOMMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE VALENCIENNES,

A L'EFFET D'EXAMINER DIVERSES MACHINES

présentées au concours de 1844

PAR M. SCHMITT, MÉCANICIEN.

MESSIEURS,

Les membres composant la Commission nommée par la Société d'agriculture, à l'effet d'examiner les machines présentées au concours par le sieur Schmitt, se sont réunis le dimanche 13 octobre, et ont procédé à cet examen.

Les machines présentées consistaient en un hache-paille perfectionné, qui a été reconnu offrir des avantages marqués sur tous ceux employés jusqu'à ce jour. Dans cette machine,

on a donné à la lame servant à découper, la forme d'un arc de cercle, et on l'a fixée à une grande roue servant de volant: par ce moyen, avec un effort moins grand, on obtient un résultat plus considérable; ce qui a été constaté par la pratique: deux hommes ayant haché facilement en une heure plus de 100 kilog. de paille à la longueur de 12 millimètres. Par un mouvement composé de deux roues dentées, appliquées à l'extrémité de chacun des rouleaux servant à faire avancer la paille, et d'un double crochet fixé à une tige à l'extrémité de laquelle sont percés trois trous, on peut diminuer ou augmenter la vitesse de rotation des cylindres, et, par ce moyen, couper la paille à 12, 8 ou 4 millimètres de longueur, suivant l'usage auquel on la destine.

Quoique ce hache-paille ne présente que des mouvements connus, leur réunion et leur application, pour arriver au but désiré, n'en méritent pas moins des éloges à son auteur.

Nous avons ensuite examiné une *machine à concasser* d'un nouveau système, pour laquelle MM. Evrard et Schmitt sont brévetés.

Cette machine, qui nous a paru fort ingénieuse et fort simple, et dont la première idée est due à M. Evrard, l'un de nos collègues, se compose essentiellement de deux cylindres, disposés d'une manière analogue à ceux employés à fendre les fers, et appelés trousses; ces cylindres sont garnis de disques dentés, semblables aux lames de scie circulaire, et séparés les uns des autres par d'autres disques ou rondelles en zinc d'une épaisseur plus forte et d'un diamètre moindre; par cette disposition, les disques dentés de l'un et de l'autre cylindre peuvent se mouvoir librement dans le plan des rondelles; deux roues d'engrénage de diamètre inégal impriment le mouvement aux deux cylindres, en les faisant tourner l'un vers l'autre.

En avant et en arrière des cylindres est placé un système de

lames droites, ayant la forme d'un peigne, destinées à empêcher que les disques ne puissent se crasser.

Les matières à concasser arrivent successivement sur les cylindres, au moyen d'une trémis qui reçoit son mouvement par une came placée sur l'arbre à l'extrémité duquel est fixé le mouvement.

Dans l'emploi de cette machine, les matières sont d'abord soumises à l'action des dents des disques qui les fendent ou les brisent, et sont ensuite coupées ou divisées comme par une cisaille à la rencontre de ces mêmes disques.

Par ce nouveau moyen d'opérer la division des matières, on obtient non-seulement une économie dans la force motrice, mais encore on évite l'inconvénient que présentaient les cylindres cannelés entre lesquels les matières s'accumulaient à tel point, qu'on ne pouvait continuer l'opération sans les dégorger.

Afin de constater les avantages matériels que pouvait présenter cette nouvelle machine, nous avons fait concasser devant nous du noir animal, des fèves et de l'avoine, et avons obtenu les résultats suivants:

1° Noir animal; 150 kilog. d'os calcinés ont été concassés en une heure de travail par deux ouvriers, et ont produit:

Noir gros	127 k°ˢ 00
Noir fin..........................	21 50
Evaporation	1 50
	150 k°ˢ.

Le tamis en toile métallique qui a servi à séparer le gros noir du fin était de 22 fils au centimètre carré.

2° Fèves et avoine; un hectolitre de l'une et de l'autre de ces graines a été parfaitement broyé par deux hommes dans l'espace d'une heure.

Nous pensons donc que non-seulement cette machine remplacera avantageusement les moulins au noir dont font usage les fabricants de sucre, en leur offrant le double avantage de pouvoir servir à concasser toutes espèces de graines employées à la nourriture des bestiaux, mais encore qu'elle pourra être utilisée avec avantage dans les brasseries, fabriques de chicorée, tanneries, drogueries et autres industries où les matières n'ont besoin que d'être concassées.

Ces machines présentant des résultats avantageux tant à l'agriculture qu'à l'industrie en général, votre Commission est d'avis qu'il y a lieu à accorder au sieur Schmidt une médaille d'or.

Valenciennes, 15 janvier 1845.

LEWILLE, rapporteur.



CONCOURS DE BESTIAUX.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Le dimanche 13 octobre à 9 heures du matin, la Société d'Agriculture s'est réunie sur l'Esplanade de Valenciennes pour le concours de bestiaux. Etaient présents : MM. Ed. Grar, Miroux, Rousseau, Huart, Ed. Pesier, Martin, Grandfils, Conte, Deffaux.

MM. Dutemple, Lefèvre, A. Hamoir, Delgrange, sont arrivés après l'ouverture du concours.

M. le Sous-Préfet était à ce concours. Le jury était composé de MM. Huart, Miroux, Dutemple, membres de la Société d'Agriculture; de MM. J. Miroux, Dayez, Bottiau, Leduc, Moreau, cultivateurs, Meilhan, médecin vétérinaire de l'arrondissement, et L. Rigault, marchand de bestiaux.

Le jury a d'abord examiné les taureaux, puis il a posé quelques questions préliminaires.

Il a été décidé : 1° que, pour les taureaux de 3 à 6 ans, ceux nouvellement acquis par les concurrents pourraient concourir, mais que le prix ne serait délivré que l'an prochain, sur certificat du maire de la commune, attestant que le taureau primé est resté dans la ferme toute l'année, et qu'il y a fait la saillie ; 2° qu'un taureau peut concourir plusieurs années de suite. Ces questions préliminaires résolues à une forte majorité, on a dressé la liste suivante des taureaux de 3 à 6 ans :

1° Taureau de M. Cheval Monchicourt, d'Estreux.

2° Taureau de M. Leduc, d'Artres.

3° Taureau de M. Amédée Hamoir, de Saultain.

4° Taureau de M Crasquin, de Sebourg.

Le jury réduit à sept membres par l'absence de M. Leduc, qui s'était récusé, de MM. Dutemple et J. Miroux, qui n'avaient examiné qu'une partie des taureaux, a décidé à la majorité de quatre voix contre trois, que le taureau de M. Hamoir de Saultain méritait la prime de quatre-vingts francs. Les trois autres voix étaient pour celui de M. Monchicourt d'Estreux.

Les taureaux de 2 à trois ans étaient au nombre de deux :

1° Un jeune taureau, race de Durham, issu d'un taureau pur-sang appartenant au roi des Belges, acquis depuis peu par M. Cheval-Monchicourt.

2° Un taureau poil noir et blanc, âgé de 2 ans 3 mois, né et élevé dans la ferme de M. Lévêque, à Estreux.

Ce dernier étant le seul de sa classe dans les conditions du concours, le jury a décidé que la prime de 50 francs lui serait donnée, tout en regrettant de ne pouvoir l'accorder au taureau de Durham, si remarquable par ses belles qualités.

Seize vaches ont été présentées au jury ; quinze étaient dans les conditions du concours :

1° Une âgée de quatre ans, appartenant à M. Boursier, d'Onnaing.

2° Une envoyée par M. Giraud, de la Briquette, âgée de 5 ans.

3° Deux de M Moreau, d'Onnaing.

4° Douze appartenant à M. Hamoir de Saultain.

Toutes ces vaches étaient de belles qualités, et le jury a longtemps hésité pour accorder la préférence à l'une d'elles. Enfin il s'est décidé pour celle de quatre ans, appartenant à M. Hamoir et portant le nom d'*Eugénie*. Elle n'a point acquis tout son développement, mais ses formes sont remarquables, et elle sera une excellente laitière. Elle a valu à M. Hamoir la prime de 50 francs.

Les génisses étaient au nombre de dix :

1° Deux à M. Cheval (Bonaventure).

2° Une à M. Boursier, d'Haspres.

3° Quatre à M. Hamoir (Amédée), de Saultain.

4° Une à M. Delerue.

5° Deux à M. Moreau, d'Onnaing.

La prime de 50 francs a été adjugée à M. Bonaventure

Cheval, d'Estreux, pour sa génisse de 2 ans, née et élevée dans sa ferme.

Le prix pour le plus beau lot de bestiaux était acquis de droit à M. Hamoir de Saultain, qui avait amené au concours 25 bêtes à cornes, d'élite. Le jury lui a donné à l'unanimité la prime de 50 francs.

MM. Dutemple, Bassuiaux et Cie, fabricants de sucre à Valenciennes, avaient envoyé un attelage de bœufs. L'un des deux bœufs de cet attelage se faisait remarquer par sa haute taille et par sa force; mais l'autre lui était de beaucoup inférieur. M. Giraud, de la Briquette, a présenté trois beaux attelages. Le jury a décerné à M. Giraud la prime de soixante francs, pour son attelage noir et blanc. Il a regretté de ne pouvoir les juger au travail; aussi a-t-il décidé que l'an prochain ce concours aurait lieu en même temps que celui de labourage.

Pour le prix de 100 francs spécialement désigné par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, cinq concurrents se sont présentés. La liste est irrévocablement fermée. Ce sont MM. Locqueneux à Marly, Hamoir à Saultain, Cheval-Monchicourt à Estreux, Delcourt à Trith et Macarez à Denain. Comme il faut se rendre dans les fermes des concurrents, et que la plupart des bestiaux sont encore aux pâturages, il a été décidé que ces visites n'auront lieu que dans les premiers jours de novembre.

MM. Hamoir, Mathieu d'Hérin, Halette de Monchaux et Lompré, ont soumis au jury des béliers et des brebis de leurs troupeaux. Aucun des béliers n'a obtenu le suffrage du jury, qui a cependant signalé la finesse de la laine de celui appartenant à M. Hamoir. Les brebis de M. Halette, de Monchaux, ont paru

mériter une distinction. Le jury a proposé d'accorder au propriétaire de ce troupeau une prime de 25 francs. La société a accueilli cette proposition. Le jury émet le vœu que les 25 francs qui n'ont pas été donnés soient ajoutés à la prime de l'an prochain pour s'élever à 75 francs.

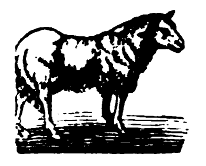
Valenciennes, le 15 octobre 1844.

Le Président,

Edouard GRAR.

Le Secrétaire,

L. DEFFAUX.



CONCOURS

POUR

LE PRIX A DÉCERNER AU PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT QUI NOURRIT LE PLUS BEAU TROUPEAU DE BÊTES A CORNES, ET LE PLUS NOMBREUX PROPORTIONNELLEMENT A L'EXPLOITATION.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

MESSIEURS,

Le concours que vous avez ouvert, pour répondre à l'intention manifestée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, est d'un grand intérêt. Il fait connaître l'importance que le gouvernement attache, avec raison, à la culture du gros bétail. C'est qu'en effet la race bovine est une source de richesses; qu'elle fournit à l'homme la nourriture la plus saine et la plus substantielle, et qu'elle concourt puissamment à accroître la fertilité du sol par les travaux qu'elle exécute et l'abondance de l'excellent engrais qu'elle procure.

Cependant, Messieurs, vous le savez, il ne s'est présenté que cinq concurrents ; vous auriez lieu de vous étonner de ce petit nombre, dans un pays où tant de riches cultivateurs pouvaient prétendre au prix proposé, si l'on vous laissait ignorer que, malgré vos efforts, la publicité a manqué à votre programme. Les journaux de Valenciennes ne l'ont inséré qu'en extrait ; les maires de la plupart des communes n'ont ni lu, ni fait apposer les affiches que vous leur avez adressées. Il en est résulté que beaucoup de propriétaires de troupeaux ont manifesté le regret de n'avoir pas été informés à temps de cet intéressant concours. Vous aurez donc à rechercher, pour l'avenir, les moyens de vaincre l'indifférence des administrateurs ruraux, ou de compter un peu moins sur leur secours, qu'il paraît si difficile d'obtenir.

Votre Commission s'est acquittée de la tâche que vous lui aviez imposée ; elle a visité avec le plus grand soin les bestiaux des concurrents et a recueilli les observations qui vont vous être communiquées. Elles sont de diverse nature. Comme les concurrents se présentaient, chacun avec de grands avantages, et ne laissaient au jugement que des nuances légères, il a fallu avoir égard à un plus grand nombre de considérations que n'en indiquait le programme. Elle s'est attachée à sept principales :

1° Nombre proportionnel de bestiaux ;

2° Qualité du bétail ou capital qu'il représente ;

3° Nombre d'élèves ;

4° Travail auquel on les soumet ;

5° Conditions hygiéniques sous lesquelles ils vivent ;

6° Conservation des engrais qu'ils fournissent ;

7° Nombre de moutons.

Nous allons assigner à chacun le rang qui lui appartient sous chacune de ces considérations, en vous faisant connaître les motifs qui nous déterminent. Alors vous serez à même de prononcer en dernier ressort sur celui des concurrents qui mérite d'obtenir le prix et d'être signalé à Monsieur le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

I. Nombre proportionnel de bestiaux.

Chez M. Locquenreux, fabricant de sucre, à Marly.
Exploitation : 160 hectares.

Bœufs de travail, forte espèce flamande, achetés à un an	41.
Bœufs de 2 ans 1/2, destinés au travail, dont 5 achetés à un an 1/2, et 4 nés dans la ferme	9.
Billards à l'engrais, achetés à 4 ans	8.
Vaches : une achetée, 3 élevées dans la ferme	4.
Total du gros bétail	62.

Chez M. Amédée Hamoir, fabricant de sucre, à Saultain.
Exploitation : 200 hectares.

Bœufs de 3 ans et au-dessus, achetés à 18 mois	23.
Bœufs de 2 ans, achetés à 18 mois	12.
Bœufs de 4 ans, élevés dans la ferme	10.
Taureau de 3 ans, acheté à 16 mois, primé deux fois par la Société	1.
Vaches fort belles, élevées dans la ferme	17.
Génisses, dont 4 élevées dans la ferme	7.
Génisses de 2 ans, élevées dans la ferme	8.
Taureau de 2 ans, élevé dans la ferme	1.
Veaux	4.
Total du gros bétail	83.

Chez M. Cheval, cultivateur, à Estreux. — Exploitation : 46 hectares.

Génisses de 2 ans, achetées	8.
Vaches, id..................................	7.
Taureaux achetés à 2 ans...........	3.
Bœuf acheté à un an	1.
Vaches, élevées dans la ferme..................	4.
Génisses de 3 ans, élevées dans la ferme....... ..	3.
Bœufs de 18 mois, élevés dans la ferme.........	2.
Veaux à l'engrais..........................	5.
Total du gros bétail.. ...	33.

Chez M. Delcourt, cultivateur, à Trith-Saint-Léger. Exploitation : 158 hectares.

Bœufs de travail, dont 2 achetés et 8 élevés dans la ferme..................................	10.
Bœufs de 2 ans 1/2, élevés dans la ferme........	4.
Taureau de 2 ans 1/2, élevé dans la ferme.......	1.
Bœufs d'un an id...........	7.
Taureau d'un an id...........	1.
Vaches id...........	19.
Génisses id...........	5.
Veaux id......... ..	15.
Total du gros bétail......	62.

Chez M. Macarez, cultivateur, fabricant de sucre, à Denain.
Exploitation : 135 hectares.

Bœufs de travail, achetés à 18 mois.............		14.
Bœufs de 2 ans,	id...............	12.
Bœufs de 18 mois,	id.......	10.
Taureau	id................	1.
Bœufs à l'engrais,	id................	4.
Génisses, élevées dans la ferme................		2.
Vaches achetées...........................		12.
Veaux nés dans la ferme.....................		14.
	Total du gros bétail......	69.

A l'aide des renseignements ci-dessus, la Commission classe, ainsi qu'il suit, les concurrents, sous le rapport du nombre proportionnel de bestiaux appartenant à la race bovine.

1er M. Cheval.	Il nourrit une bête à cornes	par 1 hect.	53 ares.
2e M. Macarez.	id.	par 1 h.	92 a.
3e M. Hamoir.	id.	par 2,	.40.
4e M. Delcourt.	id.	par 2,	54.
5e M. Locqueneux.	id.	par 2,	58.

II. Qualité du bétail. Capital qu'il représente.

Tous les bestiaux des concurrents sont de très bonne qualité; mais, sous le rapport de leur valeur absolue, il existe des différences qui permettent de ranger les propriétaires dans l'ordre suivant:

1° M. Locqueneux. — Il possède 58 bestiaux faits sur 62, exécutant les travaux de la ferme, la fournissant de lait, ou sur

le point d'être vendus pour la boucherie. Tous ces animaux sont remarquables par leur force et leur beauté. Ils représentent évidemment le capital le plus élevé.

2° M. Hamoir. — Il a sans contredit un très beau troupeau. Le nombre de bestiaux faits est de 58, comme chez M. Locqueneux ; mais les 41 bœufs de travail de ce dernier établissent en sa faveur la supériorité.

3° M. Delcourt. — Il a 32 élèves sur 62 bestiaux ; le capital que représente son troupeau est donc moins considérable que celui des précédents.

4° M. Macarez. — On compte chez lui 40 élèves sur 69 bêtes à cornes.

5° M. Cheval. — Il n'a que 55 bêtes de cette race en tout. Envisagé d'une manière absolue, le capital engagé est moins considérable que celui des autres concurrents.

III. Concurrents considérés comme éleveurs.

Deux concurrents se font surtout remarquer sous ce rapport : M. Delcourt, par le nombre ; et M. Hamoir, par les sacrifices qu'il fait pour relever et améliorer la race bovine dans le pays. Afin d'atteindre ce but, il conserve quatre ans les plus belles de ses génisses, et se prive ainsi des bénéfices qu'elles lui procureraient, s'il les faisait porter à 2 ans ou à 3 ans et demi ; il connaît ce précepte de Virgile :

Actas Lucinam justosque pati hymenæos
Desinit antè decem, post quatuor incipit annos.

L'âge, soit de l'hymen, soit du travail des champs,
Après quatre ans commence, et cesse avant dix ans.

M. Hamoir n'a qu'à se louer de l'avoir suivi ; car les élèves qu'il obtient acquièrent, par leur force, par la beauté de leur forme et par leur taille élevée, un prix qui le dédommage du long repos dans lequel il a laissé croître leurs mères.

Les concurrents ont été ainsi classés :

1er M. Delcourt. — Sur 62 animaux de race bovine, il n'en a que 2 qui proviennent du dehors ; tous les autres sont nés et élevés dans sa ferme ;

2e M. Hamoir. — Il en compte 47 nés dans ses étables ;

3e M. Macarez en a 16 dans cette même condition ;

4e M. Cheval, 14 ;

5e M. Locqueneux n'en a présenté que 7.

IV. Considération tirée du travail.

La Commission a attaché une grande importance à cette considération. En effet, c'est elle qui peut déterminer les cultivateurs à nourrir beaucoup de gros bétail. Avant la fabrication du sucre indigène, rarement on voyait des bœufs attelés; on n'en nourrissait que ce qu'il en fallait pour donner un peu d'engrais et utiliser les fourrages de moindre qualité. Les forts chevaux étaient seuls en usage ; on les regardait comme indispensables à une bonne culture. Cependant les terres étaient moins fertiles et les bénéfices moins considérables. Aujourd'hui, grâce à l'exemple donné par les fabricants de sucre, on commence à reconnaître, en ce pays, l'avantage que procurent les bêtes à cornes pour les travaux des champs. Elles sont plus lentes, il est vrai, que le cheval ; mais on peut sans inconvénient en doubler le nombre, puisque, loin d'être une charge pour le propriétaire,

elles gagnent chaque jour en valeur, tandis que le cheval perd de son prix.

L'emploi de la race bovine nécessite un matériel plus considérable et un personnel plus nombreux. Qu'importe ? s'il reste encore au propriétaire un plus grand bénéfice ? Que l'on compte, pendant une période de six ou de dix ans, le coût d'un attelage de chevaux et celui de deux attelages de bœufs, et l'on trouvera en faveur des derniers une grande différence. Loin de nous plaindre qu'ils exigent un personnel nombreux, nous devons nous en féliciter, si ces bestiaux, tout en donnant des bénéfices au fermier et en fertilisant ses terres, procurent du travail à un plus grand nombre d'hommes qu'ils fixent aux champs, et qui, sans cela peut-être, iraient augmenter l'encombrement des villes où ils ne trouveraient que misère et corruption.

La Commission a rangé, ainsi qu'il suit, les concurrents:

1er M. Locqueneux. — Il compte 41 bœufs de travail et 9 qui vont être exercés. Sous ce rapport, il est sans contredit un des cultivateurs qui entendent le mieux leurs intérêts, et son exemple sera très profitable au pays ;

2° M. Macarez est dans cette voie de progrès ;

3° M. Delcourt. Il emploie au travail moins de bœufs que le précédent ;

4° *Ex æquo*, MM. Hamoir et Cheval, qui ne font pas travailler leurs bestiaux.

La Commission n'a pu se rendre compte des motifs qui déterminent M. Hamoir à ne pas utiliser les forces des 46 bœufs qui errent en liberté dans sa ferme. Sans doute ils consomment moins de fourrage ; mais là ne semble pas être l'économie. Il est reconnu au contraire qu'il faut en consommer le plus possi-

ble, afin d'accroître, par les engrais, la fertilité de la terre ; ou, en d'autres termes, que plus on fait consommer de fourrage, et plus on en obtient. Outre les engrais que les bœufs employés au travail et bien nourris donnent en plus grande abondance et de meilleure qualité, ils font plus de chair et acquièrent une plus grande valeur. Le mode adopté par M. Hamoir est donc en opposition avec ces principes d'économie rurale et ne peut être préconisé.

V. CONDITIONS HYGIÉNIQUES.

Les concurrents, dont la Commission avait à apprécier les titres au prix proposé, sont des hommes trop intelligents et trop éclairés, pour négliger les moyens de conserver la santé à leurs bestiaux. Il serait à désirer qu'il en fût de même partout. Mais, dans beaucoup de fermes, et surtout chez les petits ménagers, les régles les plus simples de l'hygiène ne sont pas observées. De cette négligence proviennent ces maladies meurtrières qui déciment si souvent les bestiaux.

Il était donc du devoir des commissaires d'être attentifs aux conditions sanitaires sous lesquelles vivent les bestiaux qu'ils visitaient, et principalement la disposition des étables.

Sous ce point de vue, voici le rang que chaque concurrent a obtenu :

1er M. Hamoir,
2e M. Macarez,
3e M. Delcourt,
4e M. Locqueneux,
5e M. Cheval.

Toutes les étables de M. Hamoir sont voûtées, bien aérées, souvent blanchies à la chaux, bien tenues et suffisamment éclairées. Les ouvertures sont bien ménagées pour éviter les

courants d'air, précaution que les constructeurs négligent trop souvent Elles sont curées deux fois dans les 24 heures.

M. Hamoir ne place dans ses étables que ses vaches, ses veaux, ses génisses et ses bœufs à l'engrais. Pour les bœufs adultes, ils vivent toute l'année libres dans les cours, se nourrissent de pulpe et des déchets de fourrage des autres animaux. Ce régime à l'air libre convient beaucoup aux bêtes à cornes ; celles de M. Hamoir sont rarement malades, c'est le troupeau le plus sain du pays. Cependant ce mode a un inconvénient grave : il nuit à la fertilité des terres, parce que, dans cet état de liberté, les bestiaux non seulement donnent peu de fumier, mais aussi étendent et retournent sans cesse celui qu'on dépose dans la cour, et l'appauvrissent en facilitant l'évaporation des principes azotés. Ce mode est donc bon sous certains rapports ; mais il n'est pas à suivre. Loin d'être économique, comme on pourrait le croire, il nuit aux véritables intérêts du cultivateur. Pour entretenir la santé des bêtes à cornes par l'exercice et le grand air, nous préférons qu'on les applique au travail, et que, dans les temps de repos, on les ramène à l'étable, où elles donneront une quantité considérable d'excellent engrais. Il faut pour cela, dira-t-on, beaucoup de litière. On peut l'économiser en absorbant les urines par de la terre sèche, des cendres de houille, des feuilles sèches, de la tannée et des tiges de colza brisées sous le passage des voitures. Toutes ces substances, mêlées à la litière, augmentent la quantité et même la qualité des fumiers.

M. Macarez a une belle et vaste écurie qu'il a fait construire ; les autres sont anciennes et moins favorablement disposées. Il en est de même des concurrents qui viennent après M. Macarez : leurs étables sont tenues avec propreté ; mais ils sont obligés de se servir de locaux dont ils n'ont pas eux-mêmes dirigé la construction

VI. DES ENGRAIS.

La Commission aurait désiré pouvoir apprécier la quantité de fumier qu'obtient chaque concurrent des bestiaux qu'il nourrit; car c'est un point capital en agriculture, de savoir en obtenir le plus possible. La saison était trop avancée, les fosses étaient vides et les propriétaires n'avaient pas de notes exactes des quantités voiturées. Les commissaires ont donc seulement remarqué que M. Cheval a réduit de beaucoup l'étendue de sa fosse pour augmenter l'épaisseur de sa couche de fumier, favoriser la fermentation et diminuer l'évaporation des principes gazeux et fertilisants. Il a eu soin de détourner l'écoulement des eaux pluviales, afin que les fumiers et les purins n'en fussent pas affaiblis. C'est un progrès dont il doit lui être tenu compte.

M. Hamoir, sous ce rapport, n'a pas adopté des dispositions aussi heureuses. Les fumiers couvrent une grande superficie et sont inondés par les eaux de la cour et des gouttières des quatre vastes bâtiments qui l'entourent. Les purins qu'il recueille sont donc très-abondants; mais ils sont peu actifs et exigent de nombreux transports sans beaucoup d'avantages.

VII. NOMBRE DE BÊTES OVINES.

Il a paru juste de tenir compte du nombre de moutons; car, si le troupeau est nombreux, il consomme du fourrage et ne permet pas de nourrir autant de bêtes à cornes.

Sous ce rapport, les concurrents ont été rangés dans l'ordre suivant : 1er M. Delcourt; son troupeau est de 350 moutons;
2e M. Macarez; il en a 250,
3e M. Locqueneux............. 200,
4e M. Hamoir................. 100,
5e M. Cheval; il n'a pas de troupeau.

RÉCAPITULATION.

NOMS des Concurrents.	RANGS OBTENUS SOUS LES RAPPORTS du nombre proportionnel des bestiaux.	de leur qualité ou du capital qu'ils représentent.	du nombre des élèves.	du travail des bestiaux.	des conditions hygiéniques.	de la conservation des fumiers	du nombre de moutons.
MM. Locqueneux.........	4	1	5	1	4	2	3
Hamoir (Amédée).....	3	2	2	4	1	3	4
Cheval (Bonaventure).	1	5	4	4	6	4	5
Delconrt............	5	3	1	3	3	2	1
Descarez.............	2	4	3	2	2	2	2

D'après les observations qui précèdent, il est évident que tous les concurrents ont chacun un mérite qui les distingue. Monsieur le ministre destine le prix au propriétaire du troupeau le plus beau et le plus nombreux de bestiaux, proportionnellement à son exploitation.

Le nombre proportionnel présente une difficulté ; comme on n'a pas déterminé à l'avance le minimum d'hectares qu'il faut exploiter pour être admis à concourir, il pourrait se faire qu'un cultivateur possédant trois belles vaches, et n'exploitant par lui-même qu'un hectare et demi, vînt revendiquer pour lui la prime. Certes, ce n'est pas là le but du concours. La beauté du troupeau offre aussi une difficulté : l'un présente un jeune bétail, l'autre un bétail fait : pour lequel se prononcer ?

Le jury a donc longtemps hésité ; enfin, après avoir mis en balance les différents titres des concurrents ;

Considérant que M. Locqueneux l'emporte par la valeur que représentent ses bestiaux et par l'avantage qu'il en tire, en les soumettant au travail, point d'une haute importance sous le rap-

port de l'économie rurale et comme moyen de fournir à la nourriture de la population;

Considérant, d'un autre côté, que M. Delcourt se trouve le premier comme éleveur; que cette considération est importante, parce que les bestiaux de belle qualité nés dans le pays sont moins exposés aux maladies épizootiques ou endémiques que ceux qu'on amène de contrées éloignées;

Il propose à la Société de choisir entre ces deux concurrents, selon qu'elle jugera plus utile d'encourager ou l'application de la race bovine au travail, ou sa production dans le pays.

Valenciennes, le 15 décembre 1841.

Les Commissaires,

Signé : DUTEMPLE, HUART, MIROUX, DELGRANGE, DEFFAUX, et CHARLES DAYEZ, commissaire adjoint.

Extrait du procès-verbal de la séance du 26 décembre 1841.

La Société, après avoir entendu le rapport ci-dessus, se livre à une longue discussion sur chacune des parties qui le composent.

M. Lewille fait observer que des sept considérations sous lesquelles les concurrents ont été classés, les unes sont plus importantes que les autres et devraient valoir un plus grand nombre de points de priorité. La Société approuve cet avis. On range en

première classe l'avantage tiré du nombre proportionnel, et on lui assigne le chiffre 4. Le nombre d'élèves et le mérite de faire travailler les bestiaux reçoivent le chiffre 5. Les qualités du bétail et lés conditions hygiéniques obtiennent le chiffre 2. Enfin la conservation des fumiers et le nombre de moutons nourris dans chaque ferme sont représentés par l'unité.

On multiplie ensuite le chiffre indiquant le rang obtenu par chacun des concurrents, mais en sens inverse, c'est-à-dire que, dans ce calcul, le 5e rang fournit le multiplicateur 1 ; le 4e donne le multiplicateur 2, et ainsi de suite.

RANGS OBTENUS D'APRÈS LE NOMBRE DE POINTS.

NOMS des Concurrents.	Nombre proportionnel de bestiaux.	Leur qualité ou capital qu'ils représentent.	Nombre d'élèves.	Travail.	Conditions hygiéniques.	Conservation des fumiers.	Nombre de Moutons.	Total des points.	Rang qu'ils assignent.
Chiffre multiplicateur.	4	2	3	3	2	1	1		
MM.									
Locqueneux...........	4— 8	1—10	5— 3	1—15	4— 4	2—4	3—3	47	4
Hamoir................	3—12	2— 8	2—12	4— 6	1—10	3—3	4—2	53	2
Cheval...........	1—20	5— 2	4— 6	4— 6	5— 2	1—5	5—1	42	5
Delcourt..............	5— 4	3— 6	1—15	3— 9	3— 6	2—4	1—5	49	3
Macarez...............	2—16	4— 4	3— 9	2—12	2— 8	2—4	2—4	57	1

Un membre fait observer que cette manière d'opérer ne peut conduire à aucun résultat exact, parce que les chiffres multiplicateurs ont été pris à la hâte et arbitrairement ; qu'en conséquence il est préférable de voter sur les propositions de la commission.

La société consultée renonce à la considération tirée du nom-

bre de points, et le scrutin est ouvert sur les conclusions de la commission.

Nombre des votants...... 14.

MM.	Locqueneux..	6 voix
	Delcourt	5
	Macarez...............	2
	Cheval................	1

Personne n'ayant obtenu la majorité absolue, on procède à un scrutin de ballotage entre MM. Locqueneux et Delcourt.

Nombre de votants 14

MM.	Locqueneux...........	6 voix
	Delcourt	8

En conséquence, le prix est décerné à M. Delcourt, propriétaire-cultivateur à Trith-Saint-Léger.



DES POTASSES.

MOYEN FACILE ET COMMERCIAL
DE RECONNAITRE LA QUANTITÉ DE SOUDE QU'ELLES CONTIENNENT
A L'AIDE
DU NATROMÈTRE.

Par M. Edmond PÉSIER, membre titulaire.

On sait depuis long-temps que les potasses du commerce sont souvent mélangées de soude, qu'elles en sont même parfois exclusivement formées. J'ai démontré récemment, par un grand nombre d'analyses faites en commun avec MM. Evrard et Feneulle, que toutes en contiennent normalement dans des proportions qui varient entre 6 millièmes et 4 ou 5 centièmes. Les potasses de betteraves, par exception, en renferment jusqu'à 14 p. °/₀. Ce mélange est un fait fâcheux dont se préoccupent vivement les fabricants de produits chimiques, de savon mou, et la plupart des industriels qui font un emploi journalier des potasses. Que la soude s'y trouve naturellement ou par fraude; dès qu'elle est en proportion notable, elle leur occasionne des difficultés et des pertes dont ils sont impuissants à se préser-

ver, parce qu'ils n'ont pas à leur disposition de moyen pour la reconnaître. Les chimistes eux-mêmes sont forcés, pour la découvrir, d'avoir recours à des procédés fort longs et fort minutieux. Plusieurs d'entre eux ont cherché à venir en aide à la science et aux arts; j'ai aussi apporté dans la question le tribut de mes efforts.

Le 29 juin 1844, j'ai présenté à l'école de pharmacie de Paris un travail ayant pour titre: *Recherches sur les potasses du commerce*. Ce mémoire, dont M. Bussy a rendu sommairement compte dans le journal de pharmacie et de chimie, était terminé par l'indication d'un procédé propre à résoudre le problème. Depuis lors, des expériences multipliées m'ont conduit à rendre la marche que j'ai tracée plus simple et beaucoup plus rapide. L'intérêt que la science et l'industrie attachent également à ce sujet, mis deux fois au concours par la Société de pharmacie, m'autorise à vous soumettre un extrait de mon opuscule avec les modifications que je suis parvenu à y introduire. J'espère que sa publication sera de quelque utilité sur les lieux de production des potasses de betteraves, dans un pays où la consommation est abondante, où l'industrie des savons mous a pris une extension considérable.

§ I. — DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE POTASSES.

Sous le nom de potasse, la chimie désigne l'*oxyde* de *potassium* pur. La même dénomination, dans le commerce, s'applique à un produit complexe, essentiellement formé d'oxyde de potassium uni à divers acides, principalement à l'acide carbonique.

On sait que la combustion des plantes à l'air donne pour résidu des cendres dont les propriétés alcalines sont mises à profit tous les jours dans l'économie domestique. En traitant ces cen-

dres par l'eau, évaporant à sec la lessive qui en provient, on obtient au fond du vase un dépôt, *salin*, qui, chauffé au rouge, est la *potasse*. De là l'origine du mot *pott-asche* (cendre ou résidu du pot).

L'utilité de la potasse dans les arts est trop connue pour qu'il soit nécessaire de démontrer son importance. Elle fait la base du savon mou ; elle est indispensable au salpêtrier, au fabricant d'alun ; elle entre dans la constitution du verre ; elle sert à la préparation du bleu de Prusse, dans la teinture, en pharmacie, dans le laboratoire du chimiste ; enfin c'est elle qui agit dans l'opération de la lessive, et dans l'écobuage en agriculture.

La plupart de ces nombreux emplois étaient déjà connus des anciens. Tous les historiens sont d'accord pour nous apprendre que les Egyptiens fabriquaient de temps immémorial des objets de verrerie incolores ou colorés. Le *borith*, dont il est parlé dans l'Ecriture pour nettoyer les étoffes, dont on se servait en Egypte comme fondant dans le traitement des minerais, est, selon M. Hœfer, ou la cendre elle-même, ou le sel végétal qu'on en retire.

Par le mot de *νιτρον* (*nitrum*), les Grecs et les Romains entendaient aussi notre potasse ; la même désignation était cependant affectée quelquefois au nitre (salpêtre), quelquefois à la soude (*natron*). C'est qu'à une époque aussi reculée, bien qu'on sût distinguer les propriétés différentes des matières salines, on confondait souvent sous le même nom des substances de nature bien diverse ; sel (*sal*) embrassait tous les corps d'aspect presque semblable.

Les auteurs arabes appelaient aussi indistinctement *alcali* (al-kali) la potasse ou la soude. Ce n'est que vers 1745 que

l'on parvint à discerner ces corps l'un de l'autre. Le premier fut considéré comme l'*alcali végétal*, le second comme l'*alcali minéral*, en fondant improprement ces dénominations sur une origine qu'on croyait exclusive (1).

On trouve aujourd'hui dans le commerce différentes espèces de potasses, qu'on distingue entre elles par les noms des pays où elles ont été fabriquées. Les principales sont celles dites d'Amérique, de Russie, de Pologne, de Toscane, des Vosges, etc.

La *potasse d'Amérique* se présente en masses compactes, dures, conservant la forme des vases dans lesquels elle a été fondue. Elle offre dans sa cassure assez de netteté et des couleurs variables depuis le blanc le plus pur jusqu'aux nuances les plus foncées. Elle est tantôt rose, rougeâtre, violacée; tantôt blanche, grise, verdâtre ou noirâtre. En général, la teinte devient de plus en plus prononcée à mesure que l'on approche de la partie inférieure du culot. C'est que là il s'est déposé plus de matières insolubles étrangères auxquelles la coloration est souvent due. La potasse d'Amérique ne diffère pas seulement des autres espèces par son aspect, elle s'en distingue aussi par sa causticité. On la divise ordinairement en trois sortes, suivant le degré alcalimétrique qu'elle possède. La troisième sorte est souvent sulfurée.

Il nous vient aussi d'Amérique une autre espèce de potasse appelée *perlasse* (*pearl-asches*, cendres perlées), et qui n'est point du tout caustique. Elle est en morceaux perlés très-

---

(1) On sait maintenant que la soude existe dans les plantes marines, que la potasse fait partie intégrante de plusieurs minéraux abondants à la surface du globe, tels que le feldspath orthose, la chlorite, l'argile, etc.

blancs, quelquefois faiblement azurés. On la classe en trois qualités, d'après le degré qu'elle donne à l'alcalimètre.

Les *potasses de Russie* ou *de Casan* sont en fragments irréguliers, friables, légers, d'un blanc bleuâtre. Celles *de Pologne* ou *de Podchinski*, aussi désignées sous le nom de *potasses de paille*, parce que les cendres de sarrazin servent à leur production, sont en morceaux de même couleur, plus durs, plus compactes, et s'estiment comme les autres par leur richesse en alcali titrant.

La *potasse de Toscane* se rencontre en petites granulations inégales ou en poudre assez fine. Il en est de plusieurs nuances, de blanche, de bleuâtre, de grise, de violette, et qui possèdent toutes de bonnes qualités.

Nous ne ferons que citer les *cassoudes*, les potasses *de Finlande, d'Illyrie, d'Odessa, des Vosges, de mélasse*, les *cendres gravelées*, les *védasses*, qui se rencontrent plus rarement dans le commerce et qui y trouvent chacune les débouchés que mérite leur nature particulière.

§ II. — EXTRACTION DES POTASSES.

Toutes ces diverses espèces s'obtiennent par des procédés presque identiques.

Généralement on pratique, au sein des forêts, une grande fosse dans laquelle on rassemble les plantes et les arbres que l'on veut brûler ; on met le feu au tas et on alimente le foyer au fur et à mesure du besoin, en veillant à ce que l'incinération soit complète dans toutes les parties. Lorsqu'on a produit une assez grande provision de cendres, on leur fait subir trois lavages

successifs, d'après les principes sur lesquels repose le lessivage des matériaux salpêtrés. La première lessive est assez riche, elle est mise à évaporer; la deuxième est plus faible, on l'enrichit de matières salines en la faisant passer sur des cendres neuves; la troisième encore moins chargée passe sur les cendres qui ont déjà été soumises à un premier traitement et achève d'acquérir la densité voulue en filtrant sur des matières neuves. En se servant d'eau chaude, on entraîne les sels avec facilité, et après ces trois lavages la cendre est presque complètement dépouillée de ses parties solubles.

A mesure qu'on obtient des lessives assez concentrées (ordinairement à 15), on les fait évaporer dans des chaudières de tôle jusqu'à consistance de miel. A ce point on les transvase dans une chaudière de fonte et on les chauffe jusqu'à dessiccation parfaite. Le produit ainsi obtenu est ce que l'on nomme le *salin*. Il se compose de toutes les substances solubles que les cendres contiennent. Il ne diffère de la potasse que par une plus forte proportion d'eau et par sa coloration brune, d'intensité variable suivant le degré de chaleur auquel il a été soumis. Pour lui donner l'aspect ordinaire de la potasse, on lui fait subir une nouvelle calcination dans des fours à réverbère : il perd par là 10 à 20 p. °/₀.

Le mode suivi en Suède et dans quelques parties de la Pologne est distinct du précédent, en ce qu'au lieu d'extraire l'alcali par lessivage, on l'obtient en déterminant la fusion des cendres avec la chaux dans un foyer ardent. Tout porte à faire croire que le produit ainsi fabriqué est celui qui a cours dans le commerce sous le nom de *Cashup*, *Cassottes* ou *Cassoudes*, et que les blanchisseurs de batistes des environs de Valenciennes employaient il y a quelques années de préférence à tout autre alcali.

Le nom de *cendres gravelées* était originairement affecté au produit de la combustion des lies de vin desséchées; mais actuellement il s'applique à une matière alcaline, à la préparation de laquelle on fait concourir les marcs de raisins, les pépins, les sarments de vigne, etc. On comprendra sans peine le tort de cette substitution, en se rappelant que la lie est presqu'entièrement composée de tartre (bi-tartrate de potasse), qui, comme tous les sels à acides organiques, ne peut produire par sa décomposition au feu rien autre que du carbonate.

La qualité du résidu est bien différente si on mêle à ces lies des parties de végétaux, à plus forte raison si on y ajoute du sable ou de la brique. Aussi le consommateur qui, par tradition, use des cendres gravelées, croyant employer la potasse la plus pure, manque complètement son but en s'adressant à la plus mauvaise de toutes. La sophistication, en général, s'explique par l'appât d'un lucre illicite; mais celle des cendres gravelées est forcée; la valeur du bi-tartrate qu'on peut extraire des lies est plus grande que celle de la potasse qu'elles fournissent.

Fabrication de la potasse de mélasse. — Il est une fabrication de potasse dont l'origine est toute moderne: c'est celle qui se pratique avec les mélasses provenant des sucreries indigènes. On doit à M. Dubrunfaut la première idée de cette application en grand, idée qui fut primitivement réalisée à Douai et à Valenciennes.

Au moment où les développements qu'avait pris la fabrication du sucre de betterave étaient arrivés à leur apogée, à l'abri d'un droit protecteur, plusieurs usines avaient été créées pour utiliser les mélasses qui sont impropres, à cause de leur saveur désagreable, à se substituer à celles de canne. Ces usines transformaient la matière sucrée en alcool, et le résidu de la distilla-

tion, d'odeur infecte, était un produit dont le fabricant ne se débarrassait souvent qu'avec peine.

M. Dubrunfaut reconnut que 100 kilogr. de mélasse, après l'extraction de l'alcool, pouvaient donner en outre 10 à 12 kilogr. d'un salin très-riche en alcali; il prit un brevet pour s'assurer la propriété de cette découverte. L'alcalinité ordinaire des mélasses s'opposerait à la fermentation; pour en retirer l'alcool avec profit, il est malheureusement nécessaire d'y ajouter une quantité variable d'acide sulfurique (1/2 à 1 1/2 p. 100), dont la présence diminue le degré alcalimétrique du salin qu'elles fournissent.

Le mode de fabrication que l'on suit généralement est celui-ci:

On neutralise d'abord les résidus de la distillation, *les vinasses*, par la chaux, ou en les mettant en contact avec les boues de potasse, de manière à compléter l'épuisement de ces dernières et à enrichir les liqueurs. On les évapore ensuite à feu nu jusqu'en consistance de sirop assez épais. La concentration terminée, on introduit le liquide dans un long four à réverbère, muni de portes latérales destinées à faciliter l'agitation de la matière et à retirer les produits fabriqués. La flamme du foyer, placé à l'une des extrémités, vient lécher continuellement la surface de la masse, qui bientôt entre en combustion en dégageant beaucoup de gaz inflammables. Lorsque ce dégagement a cessé, on tire le salin, qui est noir, charbonneux et peu sulfuré. Si on continue la calcination jusqu'à parfaite incinération, on obtient plus de sulfures, et le lessivage est rendu plus difficile en raison de la dureté de la matière, qui exige alors un broyage préalable. On comprend, du reste, que, suivant les débouchés de l'exploitation, il peut être avantageux de s'arrêter à la carbonisation, aussi bien que d'opérer une calcination complète.

Dans le nord de la France, où l'emploi le plus naturel serait dans l'atelier du savonnier, on est obligé d'avoir recours à une purification, parce que, indépendamment de la soude, les salins de vinasses contiennent beaucoup plus de chlorure que les potasses ordinaires du commerce. Dans l'établissement de MM. Hamoir, Semal et Cie, on prépare le produit charbonneux, on le lave par les moyens connus, et les lessives à 15° aréom., après avoir été caustifiées, sont évaporées jusqu'à 40°. A cette densité, tout le sulfate tombe pendant l'ébullition, le chlorure de potassium se dépose par le refroidissement de la liqueur, et celle-ci sert ensuite à la préparation du savon mou.

Lorsqu'après la séparation du sulfate et du chlorure, sans caustification préalable, on amène les lessives à marquer 47° à l'aréomètre, elles laissent déposer à froid de volumineux cristaux bien déterminés; ce sont des prismes obliques rectangulaires que M. Dubrunfaut a reconnus formés de

1 atome de carbonate de potasse,
1 — de carbonate de soude,
12 — d'eau.

Ce carbonate double peut être décomposé par la concentration des lessives; la soude se dépose et la potasse reste dans les liqueurs. Quoique la séparation des deux alcalis ne se fasse pas rigoureusement en fabrique, elle permet de retirer des mélasses un salin plus propre à la savonnerie que les potasses exotiques, en ce sens qu'il est privé de sulfate et de chlorure sans contenir plus de soude qu'elles.

Fabrication de la potasse par le sulfate. — Il ne sera peut-être pas hors de propos de mentionner ici les résultats obtenus dans un travail industriel que j'ai suivi pendant plusieurs mois, relativement à la fabrication du carbonate de potasse, par son

sulfate. Sans tenir compte de la question économique, dont l'appréciation est subordonnée à la valeur momentanée de chacun des sels de potasse, je tiens à citer un fait que quelques chimistes ont révoqué en doute : c'est la possibilité d'appliquer à la fabrication de la potasse les procédés proposés par Leblanc pour la préparation de la soude artificielle (1). Ces essais ont acquis de l'importance par la récente découverte de M. Balard. Les procédés aussi simples qu'ingénieux à l'aide desquels ce savant est parvenu à extraire le sulfate de potasse des eaux-mères des salines, livrent à l'industrie nationale une source inépuisable de potasse, dès que la transformation du sulfate est reconnue avantageusement praticable.

En employant du sulfate de potasse contenant 10 pour 100 de matières étrangères, la craie du pays et la houille, ou le coke dans des proportions convenables, j'ai fait préparer une matière dont le titre brut était de 32,5 et 31° après désulfuration par le chlorate de potasse.

Ce rendement est certes très-satisfaisant, puisque la soude brute ne marque que 31 à 33°, et le pouvoir de saturation de cet alcali est bien plus considérable.

§ III. — COMPOSITION DES POTASSES.

Rendement des végétaux en cendres et en potasse. — On voit par la rapide description qui précède que les potasses se retirent presque exclusivement des cendres des végétaux ; il est

---

(1) M. Dumas m'a appris que dans les Vosges les maîtres de verrerie utilisaient ainsi le sulfate extrait de leurs salins.

donc indispensable, aux points de vue scientifique et industriel, de connaître le rendement des végétaux en cendres et celui de celles-ci en potasse.

Les différentes espèces végétales, les différents bois ne sont pas tous susceptibles de fournir un alcali aussi abondant et aussi pur. Les anciens n'employaient pas indifféremment toute sorte de cendres; ils choisissaient de préférence celles du chêne, du coudrier, des roseaux, de la vigne, de la fougère. Cette considération, peu importante dans les pays riches en forêts, acquiert un haut degré d'intérêt dans les contrées peu boisées, où il importe de ne brûler que les plantes et les bois impropres à tout autre usage. On comprendra mieux l'utilité de cette étude si on se reporte par la pensée à l'époque du blocus continental, alors que la France, livrée à ses propres ressources, devait trouver dans son sein la potasse nécessaire pour suffire à une immense fabrication de salpêtre. C'est presque la nécessité du moment qui mit les premiers expérimentateurs à la recherche des plantes les plus convenables à la production du salin. L'attention une fois appelée sur ce point, bien des chimistes s'occupèrent du même sujet et fournirent au pays le fruit de leurs travaux.

Je ne produirai point ici les résultats qu'ils ont obtenus, je ne ferai que les signaler en indiquant leurs sources.

La régie des poudres et salpêtres a publié des chiffres dont *Kirwan* dit de se méfier (1), parce qu'on n'a pas distingué le sulfate de l'alcali, ce qui était inutile du reste dans l'application à l'art du salpêtrier, mais ce qui devient d'une grande importance

---

(1) Annales de chimie, t. 18.

lorsqu'on a en vue la production de la potasse. Il prétend que ses expériences n'ont pas le même défaut.

L'ingénieur Pertuis s'est aussi livré à de fort nombreux essais, dont il n'est malheureusement pas possible de retirer toute l'utilité que l'expérimentateur s'en promettait. Admettant, à tort, que la quantité de salin doit être proportionnelle à celle des cendres, Pertuis s'est contenté de brûler des plantes sans lessiver le produit de leur combustion, en sorte que de ses soixante incinérations on n'en peut citer que huit avec profit, parce que ce sont les seules dans lesquelles il ait dosé les sels solubles (1). La tendance du travail de Pertuis était de démontrer un fait antérieurement connu: que les plantes herbacées fournissent plus de cendres que les plantes ligneuses, et qu'elles doivent d'autant mieux servir à la fabrication du salin que la récolte en est plus facile, moins dispendieuse. Sous ce dernier rapport, son Mémoire a rendu de véritables services.

L'instruction détaillée que Vauquelin et Trusson publièrent dans le même temps (2), pour propager dans les campagnes la fabrication des salins par les plantes vulgaires, vint aussi aider à prouver que la France pouvait substituer facilement des produits indigènes à ceux que lui procurait l'étranger.

M. Guillery, de Bruxelles, a eu l'occasion de faire constater dans les Vosges le rendement en salin de quelques cendres (3). M. D'Arcet a déterminé le degré alcalimétrique de plusieurs autres (4).

---

(1) Annales de chimie, t. 19.
(2) Annales de chimie, t. 19.
(3) Traité de chimie de Guillery.
(4) Annales de chimie. t 79.

En 1810 Mathieu de Dombasle a essayé trente-deux espèces de plantes. Son Mémoire est d'autant plus intéressant, qu'il a appliqué la méthode de Descroizilles à l'appréciation de ses salins (1). Il est à remarquer que son travail, adressé à la Société d'Encouragement, a été fait en vue de découvrir pour l'industrie, une source nouvelle de potasse, et c'est à la betterave que Mathieu de Dombasle s'était attaché. De 400 kilog de cendres de feuilles de betterave, il a obtenu 180 kilogr de potasse calcinée. Selon M. D'Arcet cette potasse est aussi riche que les plus belles et les meilleures du commerce. Vauquelin, en vérifiant ces données, a trouvé que les cendres brutes marquaient 54° alcalimétriques et contenaient 40 1/2 pour 100 d'alcali ; la potasse purifiée qu'on en retira renfermait 0,77 de carbonate de potasse pur et sec.

Plusieurs publications ont aussi été faites sur le parti avantageux que l'on peut retirer de l'incinération des fanes de pommes de terre ; on a surtout annoncé qu'on obtenait, par leur emploi, des produits considérables. On est allé, dit M. Payen, jusqu'à conseiller de cultiver le *solanum tuberosum* seulement pour en extraire la potasse. Vauquelin a reconnu que les avantages que l'on avait signalés n'étaient pas constants, qu'ils étaient principalement subordonnés à la saison et à la nature du sol.

En 1820 M. Dartigues a fait, à la Société d'Encouragement, un rapport sur la culture des plantes potassifères. Il a étudié d'une manière toute spéciale celles qui peuvent être le plus productives, et a fourni un long tableau qu'on pourra consulter avec fruit pour savoir, aux différentes phases de la végétation, le rendement des plantes vulgaires en cendres et en salin, ainsi que le degré alcalimétrique (2).

---

(1) Journal de pharmacie, t. III.

(2) Bulletin de la Société d'Encouragement.

Domenico Blenghini a recherché quel était le produit en salin du raisin.

Enfin récemment Angelo Abbene, en réponse à une question mise au concours par l'Académie de Turin, a fait, sur les moyens d'augmenter la production de la potasse dans le Piémont, un volumineux travail qui ne reproduit que les idées et les opérations de Pertuis, de Vauquelin et de Trusson en 1793. C'est ainsi qu'en juge M. Girardin dans le compte-rendu qu'il a imprimé dans le tome XXV du *Journal de Pharmacie*. Abbene recommande particulièrement le sarrazin, le lilas, le tournesol, la topinambour. Nous avons déjà fait savoir que le sarrazin était presque le seul végétal producteur des potasses de *Podchinski*. Le sarrazin, très cultivé en Basse-Normandie et en Bretagne, est aussi utilisé, dans ces provinces, à la fabrication de la potasse. Après la récolte, les fabricants de salin parcourent les campagnes et vont acheter aux cultivateurs les cendres qu'ils ont préparées sur leurs terres. C'est ce qui se pratique dans les départements du Nord pour les cendres d'œillettes et de colza. Le salin d'Iwuy (près Cambrai), dont la composition indiquée plus bas a été déterminée par M. Feneulle, est un produit préparé avec les cendres de ces deux plantes oléagineuses.

Les auteurs dont on vient de citer les noms ont fait connaître les rendements en cendres et en potasse, tels que les donne l'exploitation en grand. MM. de Saussure (1), Berthier (2), Boussingault (3), ont établi les chiffres que des expériences de labo-

---

(1) Saussure, *Recherches chimiques sur la végétation*, 1801.

(2) Annales de physique et de chimie, t. XXXII, et Essais par la voie sèche, t. I.

(3) Economie rurale.

ratoire leur ont fournis. Malheureusement les résultats de ces savants ne concordent pas entre eux ; le degré différent de dessiccation des matières brûlées, la difficulté de produire, dans certains cas, des incinérations parfaites, et surtout l'action si variable qu'exerce l'eau sur les cendres, suivant la quantité qu'on en emploie et sa température, sont des causes suffisantes d'erreur pour expliquer le manque de concordance que présentent les opérations de ces chimistes. Malgré de légères inexactitudes, il n'en ressort pas moins ces faits d'observation générale, déjà constatés par Bernard Palissy : que les diverses parties d'un même végétal ne fournissent pas les mêmes proportions de cendres Les feuilles et l'écorce en donnent beaucoup plus que les branches, celles-ci plus que le tronc, l'aubier plus que le bois. Les arbustes et les plantes herbacées laissent un résidu plus abondant que les plantes ligneuses.

Ces conclusions trouvent une facile explication par la connaissance des lois de la physiologie végétale. Il est bien démontré maintenant que les plantes n'ont pas la faculté de former la matière inorganique ; elles la reçoivent du dehors, et ce n'est que dans le sol qu'elles peuvent la puiser (1). L'eau de végétation introduite dans la plante, par les spongioles des racines, y porte les sels que le terrain lui a cédés. Dans sa marche ascendante, la sève éprouve peu de modifications ; mais dans les organes

---

(1) Indépendamment des engrais, des amendements, on sait que les roches désagrégées qui constituent la terre végétale renferment tous les éléments qu'on retrouve dans les cendres. Pour ne parler que des alcalis fixes, ils ont été indiqués à dose sensible dans les feldspaths, les micas, les pierres calcaires, dans les argiles, etc. Une [illegible]lyse complète que j'ai faite, par l'acide fluorhydrique, d'une [illegible]le-marne verdâtre, faisant partie des assises inférieures de la

supérieurs et extérieurs s'effectue le phénomène de la transpiration, la déperdition de l'eau. Cette eau, en s'évaporant, y laisse presque toutes les matières salines qu'elle tenait en solution. Voilà qui explique leur proportion plus grande dans ces organes, dans les feuilles et dans l'écorce.

Une seconde considération rend compte de la quantité plus forte de cendres fournie par les plantes herbacées : c'est que celles-ci ont en général une végétation plus rapide, qu'elles ont par conséquent une plus grande force de succion ; en un mot, qu'elles absorbent et qu'elles évaporent davantage.

Puisque les plantes ne puisent que dans le sol les sels qu'on y trouve, que la constitution chimique de celui-ci est variable, il est logique de penser que le rendement et la nature des cendres ne sont pas les mêmes dans des terrains différents ; c'est ce que démontrent les analyses de MM. Berthier et de Saussure. Selon ce dernier, la qualité de l'engrais influe d'une manière encore plus prononcée. « Des plantes de même espèce venues sur du sable calcaire et sur du sable granitique, si elles ont été amendées avec le même fumier, contiennent des cendres semblables ;

---

grande formation de craie, m'a donné 0,04 de potasse avec les substances suivantes :

Eau....................	5,30
Carbonate de chaux.	17,30
Acide silicique.......	47,60
Alumine	12,95
Protoxyde de fer....	12,57
Potasse................	4,05
Perte.................	0,23
	100,00

et les espèces différentes, bien que cultivées dans la même terre, ne renferment pas les principes de leur cendre dans le même rapport. » C'est que chaque plante s'empare des matières les plus favorables à sa végétation. On sait que la vigne, le tabac, s'assimilent de préférence les sels de potasse ; la bourrache, la pariétaire, se chargent de nitrate, et croissent avec plus de vigueur dans les terrains salpêtrés ; les graminées absorbent la silice ; les plantes maritimes ont besoin de chlorure de sodium pour que leur végétation soit vigoureuse, etc.

Ainsi, les quantités de cendres et de potasse varient dans des limites assez larges, suivant l'espèce botanique, suivant son état d'accroissement, suivant aussi les caractères du sol dans lequel elle a accompli sa vie végétative.

Composition des cendres. — On doit pressentir, par les réflexions qui précèdent, que la composition des cendres offrira des modifications non moins appréciables et dues aux mêmes influences. Tant de phénomènes complexes apportent des changements dans la nature des cendres, qu'on ne peut considérer que comme renseignements généraux les résultats que nous devons à des analystes aussi consciencieux qu'habiles, principalement à MM. Berthier, de Saussure, Boussingault.

Leurs nombreuses expériences démontrent au moins qu'elles sont formées des mêmes éléments unis dans des proportions différentes ; toutes elles renferment des sels solubles dans l'eau et des sels insolubles. Ceux-ci se composent des acides carbonique, phosphorique et silicique, de chaux, de magnésie, d'oxydes de fer et de manganèse. Les sels alcalins sont formés par la combinaison des acides carbonique, sulfurique, chlorhydrique, silicique, avec la potasse (oxide de potassium), et avec

la soude (oxide de sodium). Ces corps ne préexistent pas tous dans le tissu organisé. Les carbonates sont presque toujours produits par le fait même de l'incinération ; ils sont le résultat de la transformation des sels à acides organiques, ou de la décomposition des nitrates en présence du charbon. Les sels qu'une forte chaleur n'altère pas, tels que les chlorures, phosphates, etc., se retrouvent dans l'état où ils existaient dans la plante vivante.

Composition des potasses. — Quoi qu'il en soit de ces explications rationnelles, on doit retrouver, dans les potasses du commerce, les mêmes matières que l'analyse a signalées dans les sels solubles des cendres. Aussi les travaux de ces chimistes peuvent-ils fournir de bonnes indications. Cependant ils ne font pas connaître la composition des potasses, parce qu'un seul végétal ne concourt pas uniquement à leur production, qu'on y emploie les bois de plusieurs essences et que le terrain exerce aussi une influence bien marquée sur leur nature.

A l'exception de ce que nous a laissé Vauquelin, les ouvrages de chimie ne fournissent que peu de renseignements sur les quantités relatives de chacun des éléments constitutifs du produit qui nous occupe ; encore ce qu'il appelle potasse réelle est-il considéré de nos jours comme un hydrate contenant, selon M. D'Arcet, 0,65 d'eau. Par respect pour les œuvres d'un aussi grand maître, je ne me permettrai pas de modifier ses chiffres, bien que cette opération eût été utile pour pouvoir établir une comparaison entre ses résultats et ceux que je vais communiquer.

Composition des potasses d'après Vauquelin.

NOMS DES POTASSES. — Quantité employée, 1152 parties.	Potasse réelle.	Sulfate de potas.	Muriate de potas.	Résidu insol.	Acide carb. et eau.
Potasse de Russie.......	772	65	5	56	254
— d'Amérique......	857	154	20	2	119
— perlasse.........	754	80	4	6	308
— de Trèves.......	720	165	44	24	199
— de Dantzick......	603	152	14	79	304
— des Vosges......	444	148	510	34	304?

Je suis heureux de pouvoir donner ici quelques documents inédits, puisés dans un rapport d'expertise que j'ai été appelé à faire avec M. Evrard, ingénieur civil, professeur de chimie, et M. Feneulle, pharmacien, fabricant de sucre. Ce travail commun, qui a eu principalement pour but de nous faire connaître la proportion de soude contenue dans les potasses normales, dans celles que la cupidité n'a pas dénaturées, a été effectué sur des échantillons pris à des sources authentiques. J'indiquerai plus loin les procédés analytiques qui ont été suivis; je me bornerai maintenant à faire observer que le degré alcalimétrique se rapporte à la potasse humide. La quantité d'eau, portée dans la deuxième colonne, est celle qu'une dessiccation complète enlève à 100 parties de potasse du commerce. Les proportions de résidu insoluble, d'oxydes de potassium, de sodium, et d'acides, indiquées, correspondent à 100 parties de potasse complètement sèche. Les chiffres qui représentent la composition *moyenne* de toutes les variétés d'une même espèce n'ont pas été calculés, mais sont le résultat de l'analyse d'une liqueur formée de la réunion de toutes les autres. Il n'a pas été possible de déterminer la perte occasionée par la calcination dans les potasses d'Amérique, parce que l'acide carbonique qu'elles absorbent pendant l'opération vient troubler les résultats. Nous n'avons

le
hy-
he.

3
1
7
4

0

1

pas cru utile de doser les acides phosphorique et carbonique, ni la chaux *(Voir le tableau* A *ci-contre).*

Ce tableau montre une grande analogie de composition entre toutes les diverses espèces de potasses exotiques. Les proportions de leurs éléments ne varient que dans des limites assez étroites pour les produits d'un même ordre, de qualité supérieure. La soude (oxide de sodium) se rencontre dans toutes, en proportions du reste assez faibles, mais la présence de cette base dans les potasses n'en est pas moins démontrée et établie d'une manière irréfragable. La constatation de ce fait, encore peu connu, est des plus importantes pour la question des falsifications, puisque jusqu'ici on aurait pu considérer comme entaché de fraude un produit naturel.

Descroizilles, M. Berthier, avaient depuis quelque temps indiqué la soude dans les cendres des végétaux; c'était dire que les potasses en retenaient; mais leurs résultats, sous ce rapport, étaient passés presque inaperçus. La présence de cette base dans les potasses normales est, du reste, chose fort compréhensible, quand on songe que la plupart des terrains doivent en contenir. Ne sait-on pas que les engrais portent avec eux sur la terre des quantités assez fortes de sel sodique (1)? Le feldspath albi-

---

(1) Les cendres de fumier de ferme contiennent, en 100 parties, d'après M. Boussingault, potasse et soude, 7, 8. *Economie rurale,* t. II, page 333.

Les sels des excréments humains ont, d'après Berzélius, la composition suivante :

Carbonate de soude	29,4
Chlorure de sodium	23,5
Sulfate de soude	11,8
Phosphate ammoniaco-magnésien.	11,8
— de chaux	23,5

te (1), certaines variétés d'argile, les pierres calcaires (2), renferment aussi de la soude en proportion notable.

Il est donc facile de remonter à l'origine de la soude dans les potasses; mais à quel état de combinaison s'y trouve-t-elle? c'est un point plus difficile à résoudre. En remarquant dans le tableau précédent la relation que présentent l'oxyde de sodium et l'acide chlorhydrique, on sera cependant porté à croire qu'elle y entre à l'état de chlorure M. Berzélius commande cette interprétation de l'autorité de son nom, en signalant dans les potasses le sel marin (3). Cette indication n'a qu'une valeur purement théorique; car, dans les divers usages des potasses, la soude agit toujours comme carbonate; c'est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue; quelle que soit la forme sous laquelle elle existe, de chlorure ou de sulfate, en vertu de doubles décompositions, elle apparaît comme alcali titrant dès que la potasse est dissoute. De là on doit logiquement conclure, en se rapportant aux chiffres du tableau précédent, que 4

D'après le même auteur, dans 100 parties d'urine humaine il y a :

Sulfate de potasse....	0,37
— de soude......	0,32
Phosphate de soude..	0,29
Chlorure de sodium..	0,43

(1) L'albite de Finlande a donné 11,01 de soude en 100 parties.

—	de Fimbo	—	10,05	—	—
—	de Zœblitz	—	9,98	—	—
—	d'Arendal	—	9,10	—	—

Beudant, *Traité minéral*, t. II, page 109.

(2) M. Kuhlmann, *des Efflorescences des murailles*, Mémoires de la Société royale de Lille, 1840, page 26.

(3) Berzélius, *Traité de Chimie*, t. III, page 414.

Tableau B.

COMPOSITION DES POTASSES.

	Potasse de Toscane.	Potasse de Russie	Potasse d'Amérique.	Potasse Perlasse	Potasse des Vosges.	POTASSES obtenues dans le laboratoire par la calcination d'un mélange de mélasses pures	de mélasses pures dans une citerne de distillerie	de mélasses de M. Fenouille	SALIN d'une distillerie
Sulfate de potasse	13,47	14,11	15,32	14,38	38,84	4,27	2,98	2,22	16,10
Chlorure de potassium	0,95	2,09	8,15	3,64	9,16	18,17	19,69	22,61	33,80
Carbonate de potasse	74,10	69,61	(1) 68,07	71,38	38,63	51,83	53,90	55,43	20,04
Carbonate de soude	3,01	3,09	5,85	2,31	4,17	24,17	23,17	18 28	19,00
Résidu insoluble	0,65	1,21	3,33	0,44	2,66	» »	» »	» »	» »
Humidité	7,28	8,82	indéterm.	4,56	5,34	» »	» »	» »	» »
Acide phosphorique, chaux, silice etc., perte	0,54	1,07	indéterm.	3,29	1,20	1,80	0,21	1,77	3,08
	100,00	100,00	» »	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100 00
Degré alcalimétrique	56°	53,1	55,»	54,4	41,6	[illegible]	60,1	[illegible]	[illegible]

(1) Dans l'impossibilité où nous avons été de tenir compte exactement de la perte produite par la calcination, et de la quantité d'oxyde de potassium à l'état caustique (hydrate), nous avons fait figurer la potasse à l'état de carbonate pour rendre la comparaison plus facile.

degrés alcalimétriques doivent être moyennement attribués à la soude.

Pour rendre plus immédiatement intelligibles les autres données de nos analyses, j'ai combiné par le calcul les acides aux bases, j'ai fait rentrer la perte à la calcination en ligne de compte et voici, sous une autre face, la composition moyenne des potasses telles qu'elles se présentent dans le commerce (*Voir le tableau* B *ci-contre*).

En résumé, les potasses du commerce peuvent être considérées comme des mélanges, à proportions variables, de potasse caustique (hydrate de potasse) ou carbonatée, avec le sulfate de potasse, le chlorure de potassium et le carbonate de soude. Comme corps accessoires on y rencontre la silice, l'alumine, combinées à la potasse libre, l'acide phosphorique, la chaux, et les oxydes de fer et de manganèse, qui les colorent en rouge et en bleu. Dans les produits de qualité inférieure on trouve de plus du sulfure dû à la décomposition du sulfate par le feu en présence de matières organiques ; dans certaines variétés, du cyanure alcalin produit par la calcination des matières azotées avec une base puissante (1). En général, les potasses dites d'Amérique sont caustiques, les autres sont carbonatées. Toutes, lorsqu'on les traite par l'eau, laissent un résidu plus ou moins abondant de matières insolubles, parmi lesquelles figurent l'alumine

---

(1) C'est surtout dans les potasses de betteraves que le cyanure est abondant ; lorsqu'elles ont absorbé un peu d'humidité à l'air, et qu'on les chauffe, elles produisent un dégagement d'ammoniaque très-prononcé ; c'est sans doute à la présence de ce sel en décomposition que les potasses doivent leur odeur et la propriété de noircir lorsqu'on les calcine après les avoir dissoutes.

et la silice que l'acide carbonique de l'air précipite en partie de leurs combinaisons.

Purification des potasses. — Lorsque les potasses sont employées comme carbonate, il est quelquefois nécessaire de les purifier, d'en séparer le chlorure et le sulfate. Cette séparation s'effectue avec assez d'exactitude en formant des solutions à 50 ou 52° de l'aréomètre; à cette densité le carbonate déliquescent est presque seul dissous; les autres sels se déposent. On arrive à ce résultat par différents moyens: soit en plaçant la potasse dans un endroit humide, dans des entonnoirs de verre, et recueillant la liqueur qui s'en écoule (huile de tartre par défaillance); soit en la couvrant de son poids d'eau et décantant après un contact suffisamment prolongé; soit enfin en évaporant, dans une bassine d'argent, jusqu'à 50°, une dissolution préalablement filtrée.

Cette méthode ne fournit pas cependant de carbonate de potasse chimiquement pur; il retient obstinément du chlorure et du silicate. Dans les laboratoires, on le prépare à l'état de pureté, tantôt en calcinant le bitartrate de potasse seul, tantôt en décomposant au rouge le nitrate par le charbon, tantôt en déterminant la déflagration d'un mélange de nitre et de bitartrate de potasse. On pourra recourir aux traités spéciaux pour n'omettre dans ces préparations aucune des précautions sans lesquelles le produit n'a pas une pureté parfaite.

Potasse caustique. — Pour fortifier l'alcali, comme disaient les anciens, on employait, principalement en Égypte, la chaux brûlée. La même opération se pratique encore de nos jours, dans le but d'enlever l'acide carbonique à la potasse et de rendre ainsi l'alcali plus apte à contracter de nouvelles com-

binaisons. Geber, Albert-le-Grand, ont décrit la préparation de la potasse caustique, comme elle se fait aujourd'hui dans les savonneries (1).

Deux moyens conduisent au même résultat: dans les fabriques de savon mou du département du Nord on caustifie à froid l'alcali; dans les pharmacies on agit à l'aide de la chaleur. On réussit également par l'un et l'autre modes, pourvu qu'on ait soin de déterminer la réaction dans des liqueurs suffisamment étendues (2), parce que la chaux n'agit qu'à la condition d'être dissoute et l'eau n'en prend que 1/770 de son poids.

Obtenue à froid ou à chaud, la liqueur contient les sels qui préexistaient dans la potasse mise en expérience. Pour la purifier, il suffit de la concentrer jusqu'en consistance sirupeuse et de la traiter par de l'alcool fort; la chaux en excès, le chlorure, le sulfate, sont précipités. Par décantation et évaporation de la solution alcoolique, on obtient l'hydrate de potasse à un degré de pureté satisfaisant. Il ne retient plus qu'un peu d'acide carbonique enlevé à l'air pendant la concentration. C'est le produit que les chimistes emploient sous le nom de *potasse à l'alcool*.

§ IV. — Appréciation de la valeur des potasses.

La valeur des potasses doit être appréciée différemment suivant les usages auxquels on les destine. Le savonnier, le blanchisseur, n'utilisent que l'hydrate et le carbonate qu'elles renferment; ils tiendront fort peu compte du sulfate, qui sert parfaitement au fabricant d'alun. Le salpêtrier pourra leur accorder une

---

(1) Hœfer, *Histoire de la Chimie*, pages 320 et 365.

(2) Descroizilles.

valeur proportionnelle à l'oxyde de potassium qu'elles contiennent, parce que son industrie lui permet d'enlever cette base à toutes les combinaisons dans lesquelles elle est engagée. Cependant l'estimation ne doit pas être réglée rigoureusement d'après les quantités réelles de matière utile ; il y a des cas où les substances étrangères commandent une diminution de prix. Il est donc essentiel, pour les différents arts, d'avoir sous la main des moyens qui puissent facilement indiquer les proportions de sulfate, de chlorure, de carbonate et de soude, que ce produit commercial contient en quantités variables.

Le sulfate de potasse, le chlorure, se trouvent isolément dans le commerce, et leur prix de vente est toujours inférieur à celui des potasses, en sorte qu'il est rare qu'on aille chercher la base dans ces dernières, lorsqu'on peut la prendre aux premiers ; pour le blanchiment des toiles on a généralement recours maintenant à un alcali plus profitable et moins coûteux, la soude. Aussi n'est-ce guère que dans l'usine du fabricant de savon mou, dans les verreries, chez le chamoiseur et dans les fabriques de produits chimiques, que se consomme toute la potasse qui nous vient de l'étranger.

Alcalimétrie. — Il y a longtemps que les industriels, ceux-là qui ne se laissent pas guider en aveugles par la routine, ont réclamé des procédés qui leur permissent d'évaluer les potasses qu'ils achètent. Home, Kirwan, Richter, Berthollet, Riffault, Vauquelin, Descroizilles, ont successivement fourni leur contingent à la science et aux arts ; M. Gay-Lussac vint couronner l'œuvre.

Home fit des recherches pour s'éclairer sur la composition des différentes matières employées de son temps par les blanchisseurs. Il se servait d'esprit de nitre étendu de 6 parties d'eau,

et, en opérant sur 1 gros de substance, il jugeait approximativement de la valeur en alcali par le nombre de cuillerées à café ajoutées jusqu'à ce qu'il ne se fît plus d'effervescence. Il exprimait la richesse par le degré de propriété *anti-acide*, et savait fort bien que cette expérience ne pouvait être décisive qu'autant qu'on s'était assuré préalablement de l'absence du carbonate de chaux (1).

Kirwan chercha plus tard à apprécier la quantité d'alcali utile dans les mêmes substances, par la précipitation comparative produite avec le carbonate de potasse et la matière à essayer dans une dissolution d'alun. Le précipité, lavé, recueilli, calciné, indiquait la dose d'alcali (2).

Pour déterminer le prix des cendres, la régie des poudres et salpêtres en faisait faire une solution en proportions constantes, dans laquelle on plongeait un aréomètre. Ce moyen, qui pouvait être un indice pour les salpêtriers, est illusoire dans l'alcalimétrie, puisque l'instrument est aussi bien affecté par les sels neutres que par les alcalis titrants.

Richter, dans des travaux plus applicables à la science qu'au commerce, avait déjà cherché à estimer les forces respectives des alcalis par la quantité d'acide qu'ils neutralisent. Berthollet (3) suivit une méthode semblable, plus directe que celle de Kirwan, et l'acide chlorhydrique qu'il employa aurait pu conduire à des résultats parfaits, s'il en avait bien connu la nature, et s'il avait adopté, comme Kirwan, le carbonate pour base de ses essais.

---

(1) Home, *Essai sur le blanchiment des toiles*, traduit de l'anglais, 1762.

(2) Annales de Chimie, t. XVIII.

(3) *Recherches sur l'affinité.*

M. D'Arcet dit que la préférence donnée à l'hydrate préparé par l'alcool a introduit dans ces expériences une source d'erreurs d'autant plus grande qu'elle s'applique aux substances qui dominent dans les composés dont il s'agit de fixer les proportions.

Vauquelin, en partant de la capacité de saturation, s'attacha à l'acide nitrique, et parvint à donner au mode suivi par Home une précision dont il était bien éloigné. Il se servait d'acide à 20° aréométriques, de la densité de 1,165. Après avoir établi la quantité de cet acide nécessaire à la neutralisation d'un poids connu de potasse à l'alcool, qui était son type, son point de départ, il déduisait, de la quantité d'acide absorbée dans des conditions semblables, la proportion d'alcali contenue dans la potasse essayée (1).

Riffault obtenait des résultats concordants avec ceux de Vauquelin, en employant le nitrate de strontiane. Il avait reconnu que 102 gr. d'une solution formée de 1 partie de ce sel sec (34 gr.) et de deux parties d'eau (68 gr.) étaient entièrement décomposés par 20 gr. de potasse à l'alcool. Sa solution était mesurée dans un tube gradué en 100 parties égales, en sorte qu'en en versant dans la potasse dissoute jusqu'à cessation de précipité, on avait directement en centièmes la quantité *totale* d'alcali existant dans la potasse. Dans une seconde opération, il neutralisait 20 gr. de la même potasse par l'acide nitrique, et y mêlait de sa solution de strontiane Il avait par là la quantité de potasse combinée à l'acide sulfurique. La différence avec le premier résultat représentait l'alcali libre ou carbonaté.

Je ne prétends pas rappeler ici toutes les tentatives dirigées

---

(1) Annales de Chimie, t. XL.

dans le même but. On finit enfin par reconnaître que le principe de la capacité de saturation était immuable; on s'y arrêta, et on donna la préférence à l'acide sulfurique. Tant qu'on se servit de poids, l'essai, assez long, pouvait être considéré comme une véritable analyse.

Descroizilles fit donc une notable amélioration en substituant la mesure des volumes à la pesée. Comme il aurait été trop difficile de s'arrêter à la saturation exacte en employant de l'acide concentré, on trouva convenable de l'étendre d'eau. Descroizilles forma sa *liqueur* dite *d'épreuve* de manière à ce qu'elle contînt par litre 100 gr. d'acide pur. C'est là l'unité tout-à-fait arbitraire qu'il fixa. Il en prenait le volume dans une éprouvette à pied, divisée en 100 demi-centimètres cubes; le 0 de l'échelle était placé à la partie supérieure, de sorte qu'en lisant le nombre de divisions absorbées, on avait immédiatement le *titre alcalimétrique*. Les 100/2 c. c. représentant 5 gr. d'acide, on opérait sur un poids d'alcali égal, aussi de 5 gr. Le point de neutralisation était déterminé par la coloration que la liqueur fait prendre à la teinture de tournesol ou au sirop de violettes.

Titre pondéral. — Toute la difficulté de l'opération réside dans l'appréciation du moment où la saturation est parfaite. M. Gay-Lussac a proposé quelques changements qui rendent la méthode de Descroizilles plus rationnelle et plus aisée.

Il a conservé pour acide normal celui qu'avait conseillé son devancier; mais, au lieu de prendre, comme lui, 5 grammes de potasse, il n'en prend que 4 gr., 807, quantité rigoureuse pour saturer les 5 gr. d'acide concentré, si la potasse était absolument pure et anhydre. D'après cela, une potasse essayée sous le poids de 4 gr,807 renferme autant de centièmes d'oxide de potassium, qu'elle aura exigé de divisions de l'instrument. La

brochure de M. Gay-Lussac est trop indispensable pour n'être pas dans toutes les mains ; il serait superflu de donner ici le détail des manipulations qu'elle indique.

La coutume, prise dans le commerce, d'user de la méthode de Descroizilles, fait qu'on entend encore par *titre* ou *degré alcalimétrique* la quantité de base qui sature 1 kilogr. d'acide sulfurique concentré. Toute la différence, dans l'opération, est d'opérer sur 5 gr. de potasse au lieu de 4,807. Il est facile, par le calcul, de ramener le degré alcalimétrique au titre pondéral ; la transformation est toute faite pour chaque degré dans les tables de M. Gay-Lussac.

La soude a un pouvoir de saturation plus grand que la potasse ; pour avoir son *titre pondéral*, on ne devrait en prendre que 3,185. Puisqu'elle neutralise plus d'acide, elle donne plus de *degrés alcalimétriques ;* 100 kilogr. de potasse pure, ne saturant que 104 kilogr. d'acide, ne contiennent conséquemment que 104°, tandis que 100 kilogr. de soude en contiennent 156,96 (1). On doit comprendre par là l'énorme augmentation de titre dû à la soude, quand cette base existe accidentellement ou à dessein dans les potasses.

M. Wittstein a signalé (2) plusieurs inconvénients attachés à l'emploi de l'acide sulfurique dans l'alcalimétrie. Il reproche à l'acide à 66° de n'être pas de l'hydrate simple, de contenir 23,1 d'eau au lieu de 18,5, et d'exiger une balance très-exacte

---

(1) Il y a évidemment erreur matérielle dans la brochure de M. Gay-Lussac où il est dit que 100 k^os^ de potasse ne saturent que 96 k^os^ d'acide et ne contiennent que 96°, puisque le même savant établit ailleurs que 96,14 de potasse saturent 100 d'acide.

(2) *Journal de Pharmacie et de Chimie*, 3e série, t. II, page 423, et *Journal de Chimie médicale*, 2e série, t. IX, page 140.

pour l'évaluation de son poids. Il croit obvier à ces défauts en le remplaçant par l'acide tartrique, *chimiquement pur*. L'expérience prononcera, sans doute, sur la valeur de cette substitution, qui ne me paraît pas irréprochable. Ne faut-il pas encore beaucoup de soins pour préparer l'acide tartrique pur, et en chasser exactement l'eau de cristallisation sans que sa constitution soit altérée ?

Les soudes contiennent quelquefois des sulfures et des sulfites, très-rarement des hyposulfites. Ces sels ne se rencontrent pas d'ordinaire dans les potasses exotiques (si l'on excepte certaines variétés d'Amérique); mais les potasses de betterave, celles aussi qu'on obtient brutes par la décomposition du sulfate, en retiennent. Dans l'alcalimétrie, la présence de ces composés est une source d'erreurs à laquelle MM. Gay-Lussac et Welter ont obvié en 1820 en faisant calciner l'alcali à essayer avec le chlorate de potasse ; les sulfures et sulfites sont par là transformés en sulfate sans influence sur la liqueur d'épreuve et l'essai est rendu certain. MM. Frésénius et Will ont proposé (1), pour l'essai des alcalis une nouvelle méthode qui met aussi à l'abri des incertitudes de ce genre. Elle est fondée sur la détermination de l'acide carbonique en combinaison avec la base. L'appareil fort simple qu'ils ont imaginé sera sans doute fréquemment employé par les chimistes, lorsqu'il s'agira d'apprécier exactement la quantité de potasse à l'état caustique mêlée au carbonate. C'est un bon moyen de plus à ajouter à ceux que les industriels possèdent déjà et dont ils négligent presque tous de se servir.

La présence de la soude dans les potasses, reconnue aujour-

---

(1) *Revue scientifi*, t. XV

d'hui comme un fait constant, nécessite une observation qui n'est pas sans importance : c'est que l'on ne peut déduire rigoureusement la potasse titrante, par les méthodes alcalimétriques, qu'autant que l'on a déterminé la proportion de soude qu'elles contiennent, et que l'on a retranché du titre total le titre équivalent à sa quantité.

Détermination du sulfate. — Si la détermination de l'alcali titrant est la chose la plus importante dans l'estimation des potasses, elle ne suffit pas, dans tous les cas, comme on a pu le remarquer en commençant ce chapitre. Vauquelin l'avait fort bien senti, puisqu'il gratifia les négociants des moyens de tenir compte du sulfate et du chlorure qu'on y trouve. Ses procédés sont ceux de M. Gay-Lussac, avec la différence immense pour le manipulateur qu'on juge maintenant du volume au lieu du poids.

Les notions de chimie les plus élémentaires apprennent que les sels de baryte, que ceux d'argent, sont les meilleurs réactifs pour le dosage de l'acide sulfurique et du chlore ; c'est à eux qu'on a eu recours. On sait que le chlorure de barium précipite l'acide sulfurique du sulfate en poudre blanche insoluble. Si on prépare une solution de chlorure de barium telle qu'elle soit entièrement décomposée par un volume égal d'acide sulfurique normal, le nombre de centièmes qu'on en emploiera pour décomposer le sulfate de 4 gr,807 de potasse acidulée par l'acide nitrique ou chlorhydrique, exprimera le nombre de kilogrammes de potasse combinés à l'acide sulfurique au quintal. Cet essai se pratique sans doute moins qu'il le mérite, à raison du temps qu'il exige.

Le chlorure est en proportion bien minime dans les potasses ordinaires du commerce ; on n'est pas dans l'habitude de le

doser ; cependant on y parviendrait avec la plus grande facilité en précipitant, par une solution de nitrate d'argent titrée, 4,807 de potasse sursaturée d'acide nitrique, en adoptant le mode suivi dans les essais des matières d'argent par la voie humide.

§. V. — FALSIFICATIONS DES POTASSES

Falsifications par l'eau, le sable, les sels. — Si les consommateurs de potasse usaient des moyens que nous venons sommairement d'indiquer, leurs intérêts gagneraient sans doute beaucoup à cette pratique, et, la fraude par la soude exceptée, ils seraient avertis de la mauvaise nature des matières qui peuvent leur être préjudiciables. Le carbonate et l'hydrate de potasse sont déliquescents, c'est-à-dire qu'ils enlèvent de l'humidité à l'air. Le poids des potasses peut être considérablement augmenté par cette cause ; c'est là une altération souvent involontaire dont on sera rarement dupe. Des matières insolubles, de la brique, du sable, de la terre, peuvent être ajoutées aussi dans le but d'accroître frauduleusement le poids. Ces ruses sont trop grossières pour tromper l'acheteur expérimenté. Il suffit, du reste, d'une dessiccation dans le premier cas, d'une filtration dans le second, pour être éclairé sur la valeur du produit. Il n'en est plus de même quand l'augmentation du poids est due à l'addition de sel marin ou de sulfate de soude ; ces sels se dissolvent et ne sont pas visibles par ce moyen ; les négociants reconnaissent le sel marin dans les potasses d'Amérique, sans doute lorsqu'il est en grande quantité, par l'aspect que présente la cassure ; ils disent apercevoir des petits cristaux cubiques bien tranchés. L'alcalimètre est plus sûr, et trop peu employé ; par l'indication d'un titre faible il empêcherait, dans toutes ces circonstances, le coupable de tirer profit de ses manœuvres.

Falsification par la soude. — L'operation n'est plus aussi simple, quand il s'agit de l'adultération par la soude. Cet alcali, en raison de son bas prix relativement aux potasses, sert parfaitement les falsificateurs. Il possède une capacité de saturation plus grande, en d'autres termes, renferme plus de degrés alcalimétriques sous le même poids ; ses propriétés négatives, à l'égard des réactifs, rendent sa présence difficile à constater pour les chimistes eux-mêmes ; tout concourt à encourager et à protéger cette blâmable spéculation. L'origine de cette substitution est du reste moins immorale qu'on pourrait le croire. La soude, indépendamment de sa valeur inférieure, présente sur la potasse des avantages incontestables dans l'art du blanchiment. Lorsqu'on chercha à l'introduire dans les fabriques, les préjugés la repoussèrent ; on fut obligé, pour faciliter son admission, de lui donner l'aspect des potasses fondues d'Amérique, ou des potasses perlées de Dantzig ; on fabriqua, en un mot, les *potasses factices*. Maintenant qu'elle est généralement admise, on ne se contente plus de la vendre avec l'étiquette qu'elle mérite, on l'introduit frauduleusement dans les potasses destinées aux arts d'où elle n'est pas proscrite, où elle n'est pas un obstacle insurmontable, une source d'insuccès. Là elle passe quelquefois inaperçue ; mais si elle se glisse ailleurs, elle occasionne des pertes dont on ne se rend pas toujours compte, parce qu'on n'a pas pu vérifier la qualité de l'alcali mis en œuvre.

§. VI. — DOSAGE DE LA SOUDE DANS LA POTASSE.

Procédés pour l'évaluation rigoureuse de la soude. — Le chimiste, qui veut estimer les proportions de soude et de potasse mélangées, hésite entre plusieurs procédés qui exigent tous une certaine dose d'habileté manuelle, des réactifs plus ou moins précieux, et d'une précision souvent douteuse. Car il ne

suffit pas qu'un moyen analytique réussisse dans les mains de celui qui l'a préconisé ; avec certaines précautions que la pratique fait connaître, on peut arriver à des résultats exacts par des procédés fort incommodes du reste.

L'incertitude que présente le chlorure de platine est connue depuis longtemps ; aussi M. Berzélius a-t-il proposé l'emploi du chlorure platinico-sodique. Par cette substitution les chances d'erreurs sont amoindries, mais non annihilées. En outre, la soude ne peut pas être prise à la balance ; ce n'est que par différence qu'on la détermine, et lorsqu'elle est en minime quantité dans le mélange, son évaluation ne peut pas être bien rigoureuse. Cette dernière considération a engagé M. Feneulle, dans l'analyse qu'il fit de quelques potasses du commerce, à se servir de chlorure platinique simple, en se tenant, autant que possible, éloigné de toutes les conditions défavorables. Voici le résultat des observations que j'ai été conduit à faire avec M. Evrard sur les autres moyens proposés pour l'évaluation de la soude.

Le peu de confiance que nous nous croyions autorisés à accorder au chlorure de platine nous engagea à soumettre à nos investigations la méthode fondée sur la capacité différente de saturation des deux bases, et qui consiste à transformer les sels alcalins en sulfates neutres, à en prendre le poids, et à doser ensuite l'acide sulfurique. L'expression algébrique $\frac{1,282\ B-S}{0,453}$ dans laquelle B désigne la somme des bases, S l'acide, donne la valeur de la potasse. Une soustraction fait connaître la soude.

Des expériences directes, faites sur des mélanges en proportions connues de sulfate de potasse et de chlorure de sodium purs, nous démontrèrent qu'on arrive par ce moyen à une

exactitude très satisfaisante, lorsque les deux alcalis sont en quantité presque égale; mais que les résultats sont fautifs, lorsque l'un des deux domine beaucoup sur l'autre.

Nous avons cherché à contrôler cette méthode par la pesée de l'un des deux sels alcalins; nous avons ainsi été amenés à faire l'essai de l'acide perchlorique indiqué par Serullas.

L'acide perchlorique forme avec la potasse une combinaison insoluble dans l'alcool; celle qu'il forme avec la soude s'y dissout facilement : c'est sur ces propriétés qu'est fondée son application à l'analyse.

Quand on agit sur les chlorures, on conseille l'emploi du perchlorate d'argent; lorsque les bases sont combinées à l'acide sulfurique, on regarde comme plus avantageux de se servir de perchlorate de baryte. Dans l'un et dans l'autre cas, on sépare par l'eau chaude le perchlorate de potasse du précipité argentique ou barytique; on évapore à sec les eaux de lavage; on reprend par l'alcool, qui laisse le perchlorate de potasse. Ce dernier sel, transformé en chlorure par calcination, indique le poids de la potasse. La soude est dosée aussi à l'état de chlorure lorsqu'on s'est servi de sel d'argent, mais à l'état de sulfate lorsqu'on a dû précipiter l'excès de baryte par l'acide sulfurique.

Le degré de l'alcool à employer dans cette opération n'est généralement pas précisé par les auteurs. Serullas, H. Rose, Lassaigne, demandent de l'alcool fort; plus récemment M. O. Henry a spécifié l'alcool à 32° (1).

---

(1) *Journal de Pharmacie*, 1839, page 268.

Voilà les indications que l'on puise aux meilleures sources ; voyons si ces données sont exactes, si elles conduisent à la vérité.

Dans l'application de ces procédés au mélange de sulfate de potasse et de soude, nous avons eu d'abord l'occasion de reconnaître que l'alcool à 32 (85) dissout assez de perchlorate de potasse pour donner lieu à des erreurs graves ; 50 cent. cubes en prennent à froid 0,025. La constatation tardive de cette propriété a eu pour nous la fâcheuse conséquence de nous forcer à reprendre plusieurs analyses longues et minutieuses.

Veut-on doser la potasse ? voici les difficultés que l'on éprouve : par l'eau distillée, même bouillante, on ne parvient jamais à séparer totalement le perchlorate de potasse du sulfate de baryte. Celui-ci, calciné, retient toujours du chlorure de potassium En outre, veut-on effectuer dans le creuset de platine la transformation du perchlorate en chlorure ? il se produit une déflagration tellement vive, que des quantités notables de chlorure sont volatilisées. Cette perte nous a paru inévitable ; elle n'était pas moins marquée lorsque nous opérions la calcination sans séparer le sulfate de baryte, dans l'espoir que la réaction serait ralentie par l'interposition d'un corps étranger.

Nous ne devions plus songer, d'après ces observations, à doser immédiatement la potasse (1). Nous étions d'autant plus

---

(1) On croirait peut-être éviter les deux causes de perte que nous avons signalées après le traitement par l'alcool, en décomposant le résidu, le mélange de sulfate de baryte et de perchlorate de potasse, par l'acide sulfurique étendu ; mais, outre qu'on s'exposerait aux projections en opérant sur une quantité un peu forte, on dissoudrait peut-être un peu de sulfate de baryte à la faveur d'un excès d'acide.

disposés à recourir à l'évaluation directe de la soude, qu'il est toujours plus avantageux de s'attacher au corps qui se trouve en moindre quantité. Nous avons fort heureusement reconnu, après quelques essais infructueux, qu'on pouvait, par l'alcool anhydre, dépouiller complètement les perchlorates de soude et de baryte de perchlorate de potasse; 50 cent. cubes n'en dissolvent que des traces inappréciables.

Nous avons obtenu la composition de la plupart des potasses, consignée dans le tableau, en adoptant la marche suivante :

Chacun des échantillons qui nous ont servi de types avait été pris le plus souvent sous nos yeux dans toutes les parties d'une barrique. Son poids s'élevait quelquefois jusqu'à 2 kilogrammes; nous le pulvérisions en totalité, nous en pesions 50 grammes.

Cette quantité de matière était dissoute dans l'eau distillée; nous séparions par le filtre le *résidu insoluble*, et la liqueur était étendue de façon à former un demi-litre; par la méthode usitée, nous en prenions le *degré alcalimétrique*.

50 cent. cubes (une pipette) de cette solution étaient ensuite délayés dans trois fois autant d'eau distillée; nous évaporions à siccité une pipette de ce nouveau mélange. Le résidu nous représentait par conséquent la *potasse sèche* de 1,25 de potasse du commerce. Nous la transformions en sulfate par l'addition d'acide sulfurique très-étendu, en évitant les projections. La liqueur était concentrée, chauffée fortement dans une capsule de porcelaine pour chasser l'excès d'acide, et, dans un creuset de platine, les sulfates étaient réduits à l'état neutre par la vapeur du carbonate d'ammoniaque. Ces sulfates étaient pesés, puis nous en prenions seulement 0,5, quantité qui nous a paru suffisante. Nous les dissolvions dans l'eau distillée, et nous les

decomposions à l'ébullition par un excès de perchlorate de baryte; l'évaporation était continuée jusqu'à siccité. Le résidu était repris par l'alcool anhydre, qui enlève exclusivement les perchlorates de soude et de baryte La liqueur alcoolique filtrée était évaporée à sec, le résidu repris par l'eau additionnée d'acide sulfurique, et, après avoir séparé par filtration le sulfate de baryte produit, il ne restait plus qu'à évaporer la solution de sulfate de soude, et à peser ce dernier sel neutralisé préalablement dans une atmosphère d'ammoniaque.

Sans avoir expérimenté sur l'acide antimonique récemment prôné, nous ne voyons pas de procédé plus rigoureux. Le poids du sulfate de soude représente bien minutieusement toute la soude contenue dans la matière analysée Ce poids défalqué de la pesée des sulfates neutres donne le sulfate de potasse, d'où l'on déduit la potasse totale sans avoir égard à ses combinaisons primitives. Le titre alcalimétrique, ramené au titre pondéral, indique la proportion d'alcalis titrants, et si de plus nous prenons le chlore et l'acide sulfurique, tous les renseignements sont là pour établir la nature chimique du produit. Il est bien permis de ne pas tenir compte de la chaux qui vient s'ajouter au sulfate de soude en quantité si minime que la balance ne saurait l'apprécier.

Procédés à l'usage du commerce, proposés jusqu'ici pour l'évaluation de la soude. — Les détails dans lesquels on vient d'entrer prouveront surabondamment que de pareils moyens ne répondent pas aux besoins journaliers du commerce; s'ils pouvaient être appliqués, il en serait de même des autres procédés moins rigoureux basés sur les propriétés différentes des bitartrates, fluosilicates ou carbazotates alcalins, procédés que le chimiste emprunte quelquefois, mais qui réclament encore un laps de temps considérable et une main éprouvée aux manipula-

tions. « Les seuls procédés connus (en janvier 1845), dont on « pourrait faire usage en pareil cas, offrent encore des diffi- « cultés, et surtout donnent des résultats peu concluants. »

C'est le jugement qu'en porte la Société de Pharmacie de Paris, dans son programme de 1843. « On a proposé, y est-il « dit, de transformer l'alcali en acétate, et de séparer les « deux bases l'une de l'autre au moyen de l'alcool à 35° ; mais « M. O. Henry a prouvé depuis longtemps que cette séparation « n'a pas la netteté suffisante. On a proposé encore de saturer « l'alcali par l'acide sulfurique, et de faire cristalliser, le sul- « fate de soude devant se faire distinguer aisément par sa forme « et son efflorescence ; mais l'expérience prouve que les deux « sels cristallisent ensemble, et laissent l'expert dans l'embarras. « Quelques personnes ont recours au procédé que M. Gay- « Lussac a donné pour reconnaître les proportions d'un mé- « lange de chlorure de potassium et de chlorure de sodium, « procédé qui consiste, comme on le sait, à déterminer l'a- « baissement de température produit pendant la dissolution « des deux sels. L'essai de la potasse consiste à transformer « les alcalis en chlorures, et à opérer sur ceux-ci ; mais le ré- « sultat ne saurait être concluant tant que l'on n'aura pas « apprécié l'influence des chlorures et des autres sels que les « potasses contiennent. Enfin, dans ces derniers temps, M. « Girault a proposé de transformer l'alcali en iodure, d'éva- « porer et de calciner au contact de l'air ; l'iodure de sodium « est changé en carbonate de soude, qui se distingue par sa « forme cristallisée, et que l'on peut isoler par l'alcool. Cette « méthode a besoin d'être soumise à de nouvelles expériences ; « en tout cas, elle ne paraît pas propre à la détermination de « la proportion de la soude. »

Les travaux assez nombreux envoyés au concours n'ont

pas été divulgués ; jusqu'à M. Anthon (mars 1844), la question est restée dans le même état pour le monde scientifique.

Ce chimiste s'est livré à des recherches suivies sur ce sujet. En se fondant sur la capacité différente de saturation des deux bases et sur l'emploi de l'alcalimètre, il donne d'abord des calculs qui ne supportent pas le plus léger examen quant à l'application aux potasses du commerce, bien qu'ils puissent être utiles s'il s'agissait d'un mélange de carbonates de potasse et de soude purs. La même observation s'applique, encore d'après lui, au cas où l'on voudrait calculer la proportion de soude contenue dans une potasse par l'augmentation du poids qui a lieu dans une atmosphère d'acide carbonique, ou par la perte de poids que produirait l'expulsion de l'acide carbonique par un acide plus énergique.

Il a recherché ensuite s'il ne serait pas possible d'opérer la séparation en transformant les carbonates alcalins de la potasse à examiner en bicarbonates et séparant alors, à l'aide d'une dissolution de bicarbonate de soude saturée, le bicarbonate de soude formé du bicarbonate de potasse. Mais il n'a obtenu que de mauvais résultats, qu'il s'explique par l'impossibilité de faire passer les alcalis à l'état de bicarbonate dans une dissolution de bicarbonate de soude. Après trois jours d'introduction d'acide carbonique dans la liqueur, la réaction était encore alcaline.

En se basant sur ce fait que le carbonate de potasse ne prend pas d'eau de cristallisation, que la soude anhydre en absorbe au contraire une quantité considérable, M. Anthon chercha encore à déterminer la quantité de soude en estimant la proportion d'eau nécessaire pour réduire un poids constant de potasse dans un état de bouillie tel que, même après un long emps, elle ne se solidifiât pas davantage. Il conclut de ses es-

sais qu'avec de l'habitude on peut encore faire des erreurs de 2 à 5 pour 100, et que, si ce procédé ne peut suffire au chimiste, il peut, à cause de sa grande facilité d'exécution, servir aux négociants. Je me permettrai de faire observer, sans expérimentation, que le commerce aurait grand tort d'avoir foi en ce moyen; car il n'indique que la soude introduite à l'état de carbonate anhydre, cas le plus fréquent, il est vrai, puisqu'en l'ajoutant on a en vue d'augmenter le titre; mais il laisse passer inaperçus le sel marin et le sulfate de soude, qui s'ajoutent souvent dans le seul but d'augmenter le poids.

M. Anthon, trouvant cependant que l'inexactitude de son procédé et que le temps qu'il exige sont des obstacles réels, pousse encore plus loin ses investigations et s'arrête enfin à la méthode suivante, croyant la question complètement résolue pour l'industrie.

« On pèse deux fois 100 grains de la potasse à examiner; on essaie les premiers 100 grains par le procédé ordinaire d'alcalimétrie; on note la quantité de carbonate de potasse correspondante au degré trouvé; puis on fait dissoudre les seconds 100 grains dans huit à dix fois leur poids d'une solution saturée de bitartrate de potasse; on filtre, on ajoute de l'acide tartrique pulvérisé en quantité nécessaire pour transformer en bitartrate tout l'alcali qui se trouve dans la potasse (potasse ou soude, ou toutes les deux à la fois carbonatées ou caustiques). Ceci fait, on verse dans le flacon une solution saturée de bitartrate de potasse, en quantité convenable (6,400 grains) pour tenir en solution le bitartrate de soude. Après avoir fait dissoudre en élevant la température, le bitartrate ainsi produit, on le laisse cristalliser, et on ramène la température où elle se trouvait au commencement de l'expérience. Alors on rassemble le dépôt dans un tube de trois pieds de longueur et de cinq

lignes de diamètres. Ce tube est gradué en 100 parties, de manière que chaque division corresponde à 1 centième de carbonate de potasse. Lorsque la poudre cristalline est suffisamment tassée, on lit sur l'échelle le nombre de centième de carbonate de potasse pur contenu dans la potasse examinée ; en défalquant ce nombre du nombre de centièmes indiqués par l'alcalimètre, on trouve la soude.

Si j'ai bien compris, je ne m'explique pas que M. Anthon n'ait pas reconnu à son procédé le défaut qu'il signale si bien dans l'emploi du chlorure de platine et de l'acide perchlorique, c'est-à-dire d'indiquer non seulement la potasse titrante, mais celle unie au chlore et à l'acide sulfurique. Des expériences directes lui auraient sans doute démontré l'inexactitude évidente du moyen qu'il propose ; car il faut admettre, ou bien que le sulfate, le chlorure, ne sont pas dissous par la liqueur saturée de bitartrate de potasse, en présence d'alcali, ou bien qu'ils ne sont pas doublement décomposés par le bitartrate de soude, hypothèses également fausses, également contraires aux faits. Alors on est forcé de reconnaître que la potasse du sulfate et du chlorure, prise dans le tube-mesure pour du carbonate, empêchera souvent de voir la soude, alors même qu'elle y serait à forte dose. On prévoit la possibilité de former un mélange de carbonate de soude, de sulfate et de chlorhydrate de potasse, en proportions telles que, par l'essai de M. Anthon, la soude fût invisible.

Cette méthode est donc essentiellement défectueuse ; c'est la conviction que, de prime abord, je m'en étais formée ; mais les précautions dont l'auteur s'était entouré pour constater les imperfections des procédés sur lesquels il avait d'abord porté son attention me rendirent défiant de moi-même et me firent craindre d'emettre un faux jugement. Aussi ai-je fait quelques essais,

qui, tout en me confirmant dans ma pensée, me donnèrent l'occasion d'observer un fait intéressant. J'avais cru d'abord devoir vérifier si le sulfate, le chlorhydrate de potasse, sont solubles dans une solution saturée de bitartrate de potasse, ne remarquant pas qu'il y avait en présence du carbonate, par contre, formation de tartrate neutre ; c'est une complication que je n'avais pas prévue. Quoi qu'il en soit, j'essayai, dis-je, de dissoudre le sulfate de potasse dans une solution saturée de bitartrate; il y disparaît complètement, mais après quelques secondes d'agitation il se fait un précipité grenu plus abondant que le volume du sulfate ajouté. Dans la crainte que cette précipitation ne dût être attribuée à la chaux que la crême de tartre retient quelquefois, j'ai employé le chlorure de potassium pur avec le même résultat. Dans l'un et l'autre cas il y a de l'acide sulfurique ou chlorhydrique dans la liqueur filtrée. J'avais dit qu'on trouverait peut-être l'interprétation de ce phénomène dans le peu de solubilité du bitartrate, solubilité si faible qu'elle l'oblige à céder sa place à tout autre sel. Mais c'est un fait généralisé nouvellement par M. Balard que : « lorsque deux sels ont « le même acide ou la même base et que la double décompo- « sition ne peut avoir lieu, la présence d'un sel diminue la so- « lubilité d'un autre, sauf le cas où la formation d'un sel « double donne naissance à un composé nouveau doué d'affinités « spéciales. »

Nouveau moyen de reconnaître la quantité de soude contenue dans les potasses du commerce. — Je ferais volontiers grâce au lecteur des tentatives malheureuses que j'ai faites avant d'arriver au terme de mes opérations, si je ne considérais comme utile de compléter l'historique de la question.

La première idée qui me dirigea vers cette étude était fondée sur l'espoir de trouver un acide qui formât avec la soude et

avec la potasse des sels que l'on pût aisément séparer, acide qui fût ensuite exactement précipitable de sa combinaison sodique par un agent approprié. Par la quantité d'acide uni à la soude on aurait connu celle de la base. J'avais espéré tenir la clef d'un procédé nouveau dans les propriétés qu'on assigne aux deux chlorures. Selon M Dumas, le chlorure de potassium est insoluble dans l'alcool; d'après M. Thénard, le chlorure de sodium est soluble dans l'alcool de 0,875 de densité. Toutes mes conditions eussent bien été remplies en raison de la facile appréciation du dépôt de chlorure d'argent; mais l'alcool, qui dissout le chlorure de sodium, enlève aussi le chlorure de potassium.

Malgré les présomptions défavorables je me suis rejeté sur les sulfates. A + 5° les sulfates de soude et de potasse sont complètement insolubles dans l'alcool à 80^{c}; à + 35° ils sont également insolubles dans l'alcool à $81^{c},5$; mais ils se dissolvent, en quantité notable, et différemment, dans l'alcool à 55^{c}; le sulfate de soude y est de beaucoup plus soluble, surtout si on opère à + 33. Enfin la séparation n'a pas la netteté désirable.

Il est indispensable qu'on n'opère que sur un mélange de deux substances, toutes les fois qu'on veut doser un corps par différence, en retranchant, du poids total de matière analysée, le poids que l'expérience a déterminé pour l'un des deux. Cette donnée n'a pas besoin de démonstration. Pour déduire la soude de cette manière, par la connaissance de l'oxyde de potassium, il faut qu'il n'y ait qu'un seul acide uni aux deux alcalis, c'est-à-dire un seul genre de sels. On a vu que les potasses du commerce n'ont pas une composition aussi simple. La méthode de M. Anthon pourrait être bonne si elle était appliquée aux deux carbonates réunis. A moins donc qu'on ne veuille entreprendre

de tenir compte de l'oxyde de potassium combiné aux acides chlorhydrique et sulfurique, on ne doit pas songer à trouver la quantité de soude par la précipitation de la potasse. Le sulfate et le chlorhydrate de potasse céderaient toujours leur base à l'acide précipitant ; il ne resterait en solution que du sulfate et du chlorhydrate de soude, et le poids ou le volume représentant l'oxyde de potassium serait exagéré (1).

Cette conviction acquise, je dus chercher à estimer directement la soude. C'était chose regardée comme impossible jus-

---

(1) Tout récemment M. O. Henry, cherchant à remédier au défaut que j'avais signalé dans le procédé de M. Anthon, défaut dû à la présence du sulfate et du chlorure, a tenté d'éliminer ces sels, en transformant l'alcali en acétate, et reprenant l'acétate desséché par l'alcool à 37° froid. Il leur suppose une insolubilité parfaite dans ce véhicule ; mais ce n'est là qu'une hypothèse, puisque 50 centimètres cubes d'alcool à ce degré dissolvent à + 16 °. 0,063 de chlorure de potassium. Il est évident, d'après cela, que la quantité d'alcool nécessaire pour agir, comme cela est prescrit, sur *un gramme* de matière et laver *sans perte* un petit filtre, est plus que suffisante pour dissoudre tout le chlorure que contiennent certaines variétés de potasses (celles de Russie, de Toscane et la perlasse en renferment moins de quatre centièmes). Et alors les objections faites à M. Anthon se reproduisent, bien que l'erreur soit considérablement amoindrie par l'élimination du sulfate.

Le mode opératoire de M. O. Henry diffère, en outre, de celui du chimiste allemand, en ce qu'il emploie le perchlorate de soude en solution titrée pour précipiter la potasse de la liqueur alcoolique. C'est par le volume du réactif absorbé et non plus par celui du dépôt que la potasse est appréciée. La soude est déterminée par différence.

En résumé, je crois que l'appareil de M. Henry, bien qu'imparfaitement applicable dans l'espèce, pourra, dans certains cas, être utile aux chimistes, lorsqu'ils auront intérêt à savoir, par exemple, si une soude contient de la potasse ; mais je ne pense pas qu'il puisse servir utilement aux industriels, peu familiarisés d'ordinaire à des manipulations d'une nature aussi délicate.

qu'au travail de M Fremy sur l'acide antimonique, et, de l'aveu de cet habile chimiste lui-même, ce réactif présente beaucoup d'inconstance dans son emploi ; il y aurait témérité à croire à ses indications.

Je ne vis d'abord d'autre moyen d'arriver à mon but qu'en forçant la base à se déposer à l'état de combinaison saline d'une solution saturée du même sel, et je m'arrêtai au sulfate.

Je neutralisais exactement 25 grammes de potasse par l'acide sulfurique, en ayant soin, si je dépassais, de ramener à la neutralité par le carbonate de potasse ; puis j'ajoutais un excès de sulfate de potasse en poudre (1) ; j'agitais souvent la liqueur dont je faisais descendre la température à + 12^{d} c ou mieux au-dessous. Alors je filtrais, je formais un volume déterminé (500 centimètres cubes), en lavant le dépôt et le filtre avec une solution saturée de sulfate de potasse.

Dans la liqueur claire ainsi obtenue, je faisais dissoudre un poids de sulfate de soude anhydre reconnu nécessaire pour saturer complètement 500 cent. cubes de solution de sulfate de potasse pur à la température à laquelle on opère.

Il ne s'agit plus que de ramener à la température primitive ; si la soude existe dans la substance analysée, elle se dépose à

---

(1) On sature de sulfate de potasse, parce que l'expérience m'a démontré que la solubilité du sulfate de soude n'était pas la même dans l'eau pure et dans l'eau chargée de ce sel. La différence de solubilité due à cette influence est trop grande pour que la proportion variable de base dans la potasse n'empêche pas d'arriver, sans cette pratique, à l'évaluation de la soude. En opérant ainsi qu'il est dit, on se place toujours dans les mêmes conditions et l'essai peut être concluant.

l'état de sulfate, dont le volume, mesuré dans un tube gradué, indique la proportion de soude.

Cette marche, suivie scrupuleusement, fournirait déjà de bons renseignements au commerce. Mais la difficulté d'entretenir une température basse dans certaines circonstances, et celle non moins grande, pour les personnes étrangères aux manipulations minutieuses, de faire la saturation du sulfate de soude à une température bien déterminée (en tenant compte des dixièmes de degré), sont des obstacles trop sérieux pour que je n'aie pas cherché à modifier cette méthode. Voici celle à laquelle je me suis arrêté avec les simplifications que j'ai pu y apporter.

ESSAI DES POTASSES PAR LE NATROMÈTRE

La méthode que je propose *est fondée sur l'accroissement de densité que le sulfate de soude occasionne dans une solution saturée de sulfate de potasse pur, et le mode d'appréciation repose sur l'emploi d'un aréomètre particulier auquel j'ai donné le nom de* NATROMÈTRE.

Ce principe est déduit des faits suivants, reconnus par expérience :

1°. Qu'une solution saturée de sulfate neutre de potasse possède une densité toujours constante lorsqu'elle est faite à la même température ;

2°. Que le sulfate de soude augmente, progressivement avec sa quantité, la densité de cette solution ; l'effet qu'il produit est d'autant plus sensible, que la solubilité du sulfate de potasse est accrue de beaucoup par sa présence.

On comprend que les résultats sont les mêmes, si, au lieu de prendre les sulfates tout formés, on les engendre par la décomposition des carbonates ou des chlorures à l'aide de l'acide sulfurique.

J'avais cru d'abord que, pour obtenir un peu d'exactitude, il était indispensable de combiner tout l'oxyde de potassium à un seul et même acide, et c'est ce qui m'avait déterminé surtout en faveur de l'acide sulfurique, dont la puissance est connue. Mais des recherches ultérieures m'apprirent que le chlorure de potassium, en se dissolvant dans une solution saturée de sulfate de potasse, déplaçait une partie de ce sel et qu'il ne changeait pas sensiblement la densité de la liqueur. Il faut en introduire jusqu'à 50 p. % pour amener un accroissement égal à celui que produisent trois centièmes de soude (1)! J'ai cherché alors à savoir comment il agit quand la soude est jointe au sulfate de potasse, et j'ai observé qu'il rendait la densité moindre qu'elle ne le serait sans son influence. Des essais synthétiques m'ont permis d'expliquer cette anomalie apparente : le chlore, au milieu d'acide sulfurique de potasse et de soude, se porte sur cette dernière base; c'est le chlorure de sodium qui modifie la solubilité du sulfate de potasse, et il l'augmente un peu moins que ne le fait le sulfate de soude. L'instrument n'accuse que 0,125 d'oxyde de sodium lorsqu'on en mêle 0,14 à 0,20 de chlorure de potassium. Si dans ces mauvaises conditions exceptionnelles il n'y a qu'un centième et demi d'erreur, la petite quantité de chlorure que renferment les potasses du commerce autorise à se dispenser le plus souvent de son élimination.

---

(1) Cette propriété singulière, en opposition avec les idées reçues, trouve maintenant son explication dans les lois émises dernièrement par M Balard.

Aussi ces considérations m'engagent à décrire deux procédés : l'un, que je considère, entre les mains des chimistes, comme un moyen d'analyse aussi parfait et plus rapide que ceux dont ils disposent ; l'autre, qui n'est qu'une simplification du premier, donne des renseignements plus que suffisants à l'industrie.

PROCÉDÉ D'ANALYSE EXACTE.

L'essai se compose de trois opérations distinctes : 1° de la transformation de tous les sels en sulfates ; 2° de la neutralisation et de la saturation ; 3° de l'appréciation de la soude par l'instrument. Je vais entrer dans les détails que la mise en œuvre réclame.

De la transformation des sels en sulfates.

Je crois inutile de m'appesantir sur la manière dont il faut procéder à la prise de l'échantillon sur lequel doit se faire l'expérience. On sait, de reste, que, pour qu'il ait la composition moyenne de la potasse à examiner, il doit être formé de la réunion de petites portions prises sur différents points de la masse.

On pèse 50 grammes de potasse ; on les fait dissoudre dans le moins d'eau possible, et on filtre ; on lave le vase à plusieurs reprises avec de nouvelle eau qu'on jette sur le filtre pour le dépouiller de toute la substance alcaline. On pourra, le plus souvent, se dispenser de cette filtration lorsque la potasse sera de première qualité, qu'elle laissera peu de résidu et qu'on ne tiendra pas à obtenir une extrême exactitude. Elle n'est conseillée qu'en vue de séparer l'alumine et les sels calcaires qui pourraient, par leur présence, augmenter faiblement la densité de la liqueur.

La potasse étant dissoute, on la decompose par de l'acide sulfurique ; et comme il faut en ajouter un excès capable de chasser l'acide chlorhydrique, on s'exemptera de tout tâtonnement en se servant d'une petite mesure *D* qui contient une quantité d'acide sulfurique, à 66°, suffisante pour tous les cas (1). On met ensuite la liqueur à évaporer dans une capsule de porcelaine que l'on choisira à bec et de 15 centimètres environ de diamètre. Lorsque la consistance devient un peu épaisse, il est nécessaire d'agiter avec une baguette de verre pour empêcher les projections, et on continue jusqu'à fusion tranquille, en poussant fortement le feu pendant quelques minutes. On laisse enfin refroidir la capsule, avec précaution, pour ne pas la briser.

NOTA. Un autre moyen se présentait à l'esprit pour transformer le chlorure en sulfate : c'est de se servir de sulfate d'argent. On arrive, par son aide, au même but, plus difficilement, à plus de frais ; j'ai cru devoir m'en tenir à la méthode que j'ai tracée.

De la neutralisation et de la saturation.

Après le refroidissement de la capsule, on dissoudra, en plusieurs fois, la masse dans l'eau chaude, afin d'employer peu de liquide (moins de 500 cent. cubes) ; on réunira toutes les liqueurs dans un flacon dit col droit d'environ 600 grammes, et on *neutralisera parfaitement* l'excès d'acide par une solu-

(1) On ne doit pas craindre qu'une même dose d'acide puisse être quelquefois trop forte ; car les chlorures n'en sont que mieux décomposés et la fusion devient aussi plus facile : un grand excès d'acide sulfurique n'a d'autre inconvénient que d'exiger plus de carbonate de potasse à la neutralisation.

tion concentrée de carbonate de potasse pur (1). Comme on doit le prévoir, il se précipite par cette opération beaucoup de sulfate de potasse. On s'arrêtera lorsqu'une goutte prise à l'extrémité d'une baguette ne changera pas la couleur des papiers de tournesol rouge et bleu. Si on employait trop de carbonate de potasse, cette erreur ne présenterait d'autre inconvénient que d'obliger à remettre de l'acide. On fera bien, dans tous les cas, lorsque le point de neutralisation sera proche, d'user de solution de potasse ou d'acide étendue.

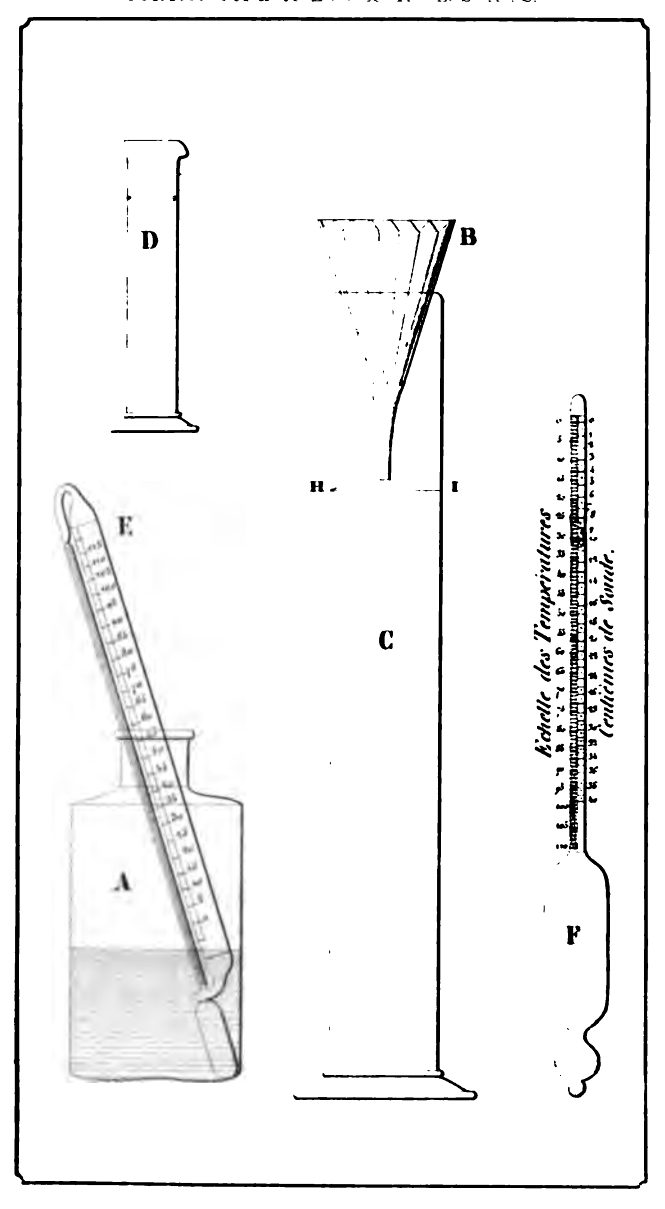
La neutralisation étant parfaite, il faudra obtenir une solution *saturée* de sulfate de potasse à la température de l'atmosphère. On arrivera plus vite à y ramener le liquide en plongeant le vase dans de l'eau de puits et en agitant souvent. Un thermomètre, placé dans la solution, fera savoir lorsque la température sera à peu près la même que celle de l'air ; on la laissera de préférence devenir moindre, dût-on la faire remonter de quelques degrés avec la main, et on retirera alors le vase de l'eau. Pour que la saturation soit bien faite à la température ambiante, on abandonnera quelques instants les choses à elles-mêmes, en ne prenant d'autres soins que de remuer de temps en temps et de vérifier si le thermomètre se tient toujours au même degré.

Cela fait, on filtrera dans une éprouvette à pied *C*, sur laquelle un trait circulaire *hi* marque une capacité de 300 centimètres cubes. Si l'on s'est astreint aux recommandations précédentes,

---

(1) On préparera facilement et sûrement cette solution de carbonate de potasse en brûlant de la crème de tartre (bitartrate de potasse) dans un chaudron de fonte. Lorsque la carbonisation sera complète, on lessivera le produit, et la liqueur filtrée, concentrée par l'évaporation, pourra être employée immédiatement.

N[illegible]TROMETRE AVEC [illegible] A [illegible]



on verra que le liquide n'est pas en quantité suffisante pour atteindre ce volume. On le complètera en lavant à plusieurs reprises le dépôt de sulfate de potasse avec une solution saturée du même sel, qu'il est bon d'avoir en réserve auprès de soi, afin de pouvoir filtrer aussitôt; car le sulfate de potasse, en se dissolvant, produit du froid, et il faudrait attendre que la saturation fût faite à la température de l'air. Tout le monde comprendra la nécessité de former un volume constant, quoique arbitraire, de liquide; une même quantité de sulfate de soude ne pourrait accroître également la densité de deux mesures différentes de solution saline.

De l'appréciation de la soude par le natromètre (1).

Après avoir mêlé, par l'agitation, les diverses couches de liqueur filtrée, il ne suffit plus que d'y plonger un aréomètre. Celui que j'ai fait construire *F* a deux échelles contiguës. L'une, teintée de rose, porte les chiffres de température; elle indique, à chaque degré du thermomètre centigrade, le point d'affleurement dans une solution saturée de sulfate de potasse pur. L'autre représente des centièmes de soude (oxyde de sodium).

Les zéros des deux échelles coïncident. Si on expérimente à 0° de température, la soude sera bien directement déterminée; mais si on opère à 25°, on voit qu'au point où l'instrument s'enfoncerait dans une solution de sulfate de potasse pur saturée à ce degré, correspondent 8 centièmes de soude. C'est

---

(1) M. Dinocourt, dont la réputation d'exactitude est depuis longtemps établie, a bien voulu se charger de la construction du natromètre. On trouvera chez lui, à Paris, quai Saint-Michel, 9, l'instrument, la mesure d'acide et l'éprouvette graduée, nécessaires à l'opération.

cependant là qu'il faut placer le zero de l'échelle sodique ; on l'y ramène facilement par une soustraction.

Comme l'expérience a fait connaître que les degrés de soude ne peuvent être égaux, qu'ils sont d'autant plus petits qu'ils signalent plus d'alcali, l'observation doit se faire sur l'échelle rose considérée comme une mesure à divisions égales. Du nombre trouvé on retranche le chiffre de la température à laquelle la saturation a été faite, et en regard du reste on a exactement le nombre de centièmes de soude.

Ainsi, dans une opération faite à + 20, si l'instrument affleure à 39, retranchant 20 de 39 on voit en regard de 39 que la potasse contenait 15 p. °/₀ d'oxyde de sodium.

Le dépôt de sulfate de potasse pouvant retenir du sulfate de soude interposé, il convient, pour obvier à toute erreur, de le laver avec de la solution saturée et de former une deuxième fois le volume de 300 c.c. On y plonge l'aréomètre et on ajoute la quantité minime d'oxyde qu'il indique à celle reconnue primitivement.

Pour apporter une grande précision à l'analyse, on doit tenir compte des fractions de degré sur l'instrument ; mais on peut les négliger sans grande erreur, puisque 3 degrés de l'échelle des températures n'occupent qu'un espace à peu près égal à un centième de soude.

Il m'a paru plus commode d'adopter ce nouveau genre de graduation d'aréomètre, plutôt que de faire une seule échelle et de construire des tables auxquelles il faudrait recourir pour les corrections de température; j'ai même cru voir un avantage au système que j'ai embrassé ; c'est que chacun aura une vérification.

de la justesse du natromètre dans les affleurements qui y sont indiqués pour une solution saturée de sulfate de potasse pur.

PROCÉDÉ COMMERCIAL.

On a vu plus haut quelle était l'influence du chlorure sur les résultats de l'analyse d'une potasse par le natromètre; elle est nulle dans la plupart des cas, au point de vue industriel. A moins donc qu'il n'y ait contestation, que la proportion de soude ne soit fort élevée, les négociants ne devront jamais entreprendre de le séparer. Ils feront de même à l'égard des matières insolubles, car ce qu'elles cèdent à l'acide sulfurique étendu est aussi insignifiant.

Voici comment je conseille d'opérer :

Prenez çà et là, dans les barils, de la potasse soit en fragments, soit en poudre, et mêlez ces échantillons de manière à avoir une qualité moyenne du produit. Pesez 50 grammes de cette matière, jetez-la dans le flacon *A*. (c'est un col droit de la capacité de 600 grammes environ); couvrez-la approximativement de 200 gram. d'eau, et agitez pour faciliter la solution.

Ajoutez alors de l'acide sulfurique, il y produira une effervescence et un dépôt de sulfate de potasse (1).

Quand le dégagement de gaz cessera, tenez-vous sur vos

(1) On conçoit que si l'on s'adressait à de la soude pure ou à une potasse très-mélangée, il ne se ferait pas de sulfate de potasse; comme il doit de toute nécessité s'en trouver un excès, sous forme de dépôt pulvérulent, s'il ne se produisait pas, il faudrait en ajouter en poudre fine; celui qui provient d'opérations natrométriques est d'un excellent usage.

gardes et ne versez plus que goutte à goutte de l'acide étendu d'eau pour arriver à la neutralisation exacte de l'alcali. Vous saurez qu'elle est atteinte lorsque la liqueur ne changera plus la couleur du papier de tournesol rouge ni celle du papier bleu. Si par hasard vous ajoutiez trop d'acide, que le papier bleu devînt rouge, vous pourrez réparer cet accident en versant un peu de solution faible de potasse, jusqu'à neutralité complète.

Comme la réaction a produit de la chaleur et qu'il est nécessaire de ramener à la température de l'atmosphère, pour opérer plus vite, plongez le vase dans de l'eau de puits et agitez-le de temps en temps. Vous le retirerez lorsqu'un thermomètre *E* que vous aurez placé dans la solution y indiquera à peu près le même degré qu'il marquait dans l'air; si la température était descendue trop bas, la chaleur de la main suffirait pour la faire revenir au degré voulu. Après quelques minutes d'agitation à la température ambiante, décantez, jetez le liquide par parties sur un petit filtre *B* (celui dont je me sers est pris dans le quart d'une feuille de papier joseph) placé au-dessus de l'éprouvette à pied *C*.

Pour atteindre le niveau indiqué *hi*, et en même temps pour entraîner le sulfate de soude encore mêlé au dépôt, lavez celui-ci en plusieurs fois avec une solution saturée de sulfate de potasse, qu'il est toujours commode d'avoir en réserve auprès de soi.

Dès que le volume de 300 c.c. est complété on enlève l'entonnoir *B*, on ferme l'orifice de l'éprouvette avec la main, et on la secoue fortement pour mêler les différentes couches de liquide. Cela fait, on saisit le natromètre *F* bien propre, par son extrémité supérieure, et on le laisse s'enfoncer doucement dans la solu-

tion. Si la potasse essayée est pure, on devra lire sur l'échelle rose, en dessous de l'élévation produite par la capillarité autour du tube, le degré de température à laquelle on a fait l'expérience.

Si au contraire elle contient de la soude, on trouvera quelques degrés en sus, dont le nombre mis en regard de l'échelle sodique qui est contigüe se transforme de l'autre côté en centièmes de soude.

Exemple : un essai fait à + 12 degrés centigrades donne une solution qui marque 25 degrés au natromètre ; il y a là 13 degrés de plus dûs à l'alcali étranger : en regard de ces 13 degrés sur l'échelle sodique, j'apprends que la potasse contenait 4 centièmes de soude ou 4 kilogr. d'oxyde de sodium en 100 kilogrammes.

Remarque. — Lorsque la soude trouvée sera abondante, on devra former une seconde fois le volume de 500 c.c en lavant le dépôt et le filtre avec de la solution saturée de sulfate de potasse, et on ajoutera la quantité qu'indiquera le natromètre à celle qu'il aura donnée primitivement.

Détermination de la soude dans les lessives.

On a souvent besoin dans les arts de connaître la quantité d'alcali contenue dans une liqueur: c'est le cas des savonniers. Lorsque la caustification est faite, ils prennent le titre d'une *pipette* (50 centimètres cubes) de lessive et déduisent du degré trouvé le poids de la potasse par hectolitre. Pour que cette estimation soit vraie, il est évident qu'il faut tenir compte de la soude. L'emploi du natromètre est encore ici facilement applicable à sa détermination ; l'analyse n'exige pas plus de quinze minutes.

Pour s'épargner la peine de faire une neutralisation, on peut se servir du liquide provenant de l'essai alcalimétrique ; il suffit, s'il a été sursaturé, d'y laisser tomber quelques gouttes de potasse ; puis on y ajoute un excès de sulfate de potasse en poudre fine ; on remue quelques instants et on filtre presque aussitôt, puisque dans cette opération la température ne peut pas s'éloigner beaucoup de celle de l'air. Après avoir formé le volume de 300 cc, on y plonge le natromètre; il indique directement en kilogram l'oxyde de sodium par hectolitre de lessive.

Il est facile de savoir, en consultant la table n° 1, combien de degrés alcalimétriques correspondent à la quantité de soude trouvée, et par suite la dose de potasse titrante.

Cette table n° 1, calquée sur celle de la notice alcalimétrique de M. Gay-Lussac, fait connaître, en épargnant tout calcul, le nombre de degrés alcalimétriques, la quantité de carbonate, de chlorure et de sulfate correspondant à chaque centième de soude. La table n° 2 indique simplement la dose de carbonate de potasse représentée par chaque degré de l'alcalimètre.

Quelques mots sur leur utilité et sur leur emploi ne seront sans doute pas superflus.

Lorsqu'en opérant sur 50 grammes d'alcali, dont le titre a été reconnu de 60' par exemple, on a trouvé 8 centièmes de soude, on peut désirer savoir combien cette quantité représente de chlorure, ou de sulfate, ou de carbonate; on le saura en jetant les yeux sur la table n° 1. En regard des 8 centièmes trouvés, on voit que ces 8 centièmes de soude font 12d,55 à l'alcalimètre et proviennent de 13,66 de carbonate de soude, ou de 15,01 de chlorure de sodium, ou de 18,25 de sulfate de soude. Ce qui indique que la matière essayée contient cette proportion de l'un ou l'autre de ces sels en 100 parties. Pour l'application

aux alcalis titrants, dès qu'on a appris que 8 centièmes de soude donnent $12^d,55$, en retranchant $12^d,5$ des 60^d trouvés, on a $47^o,5$ seulement dûs à la potasse. La 2e table montre que ces $47^d,5$ peuvent être produits par 66,99 de carbonate de potasse; en effet, 47 degrés représentent 66,29 de carbonate de potasse et les 5 dixièmes de degré 0,705. (Ce dernier chiffre se trouve en rendant 10 fois plus petit le nombre 7,05 qui représente 5 degrés alcalimétriques.) L'addition de 66, 29 et de 0,705 donne bien 66,995. Je m'appesantis à dessein sur ces détails, pour que l'on comprenne bien tout le parti qu'on peut tirer de ces tables, quoique les industriels ne tiennent pas compte ordinairement des fractions décimales.

Encore une dernière observation : Si l'on veut consulter les tables lorsque l'essai natrométrique a été pratiqué sur des lessives, sur 50 cent. cubes de liqueur, on doit auparavant multiplier par 10 la quantité de soude trouvée. Car le degré alcalimétrique se rapporte à 100 parties de matière, et l'essai n'a été fait que sur le dixième de la quantité à employer pour que le natromètre indique des centièmes. *Exemp:* une lessive titrant 99 donne directement 5,0 d'oxyde de sodium; je rends ce nombre 10 fois plus grand: en déplaçant la virgule il devient 50,0, et la table n° 1 m'apprend que $47^d,09$ sont fournis par la soude; en faisant la soustraction, on sait qu'il *y* a 51^d 91 dûs à la potasse.

Veut-on dans cet exemple arriver aux proportions des oxydes mélangés? Celle de la soude est connue directement, elle est de 50 grammes par litre ou de 5 kilog par hectolitre; la potasse est représentée par 52^d alcalimétriques. En effectuant les calculs ordonnés par M. Gay-Lussac pour l'appréciation de la potasse dans les lessives, $0,52^d \times 4,807 = 2,499$ d'oxyde de potassium par chaque vingtième de litre, ou 49,98 par litre ou 4 kilog. 998 par hectolitre

Est-ce à l'état de carbonate que l'on veut connaître le rapport des bases? Il n'est pas nécessaire de calculer préalablement la dose d'oxyde de potassium; il suffit de consulter les tables. Par la première on apprend que 5 k. d'oxyde de sodium réprésentent 5 k. 12 de carbonate de soude; par la seconde, que les 52 degrés alcalimétriques, dûs à la potasse, représentent 75,54 de carbonate de potasse par litre, ou 7 k. 55 par hectolitre.

TABLE N° 1.

Soude (oxyde de sodium) trouvée.		Degrés alcalimétriques du commerce.		Carbonate de soude sec.		Chlorure de sodium.		Sulfate de soude.
1	représente	1,57	ou	1,70	ou	1,87	ou	2,28
2		3,14		3,41		3,75		4,56
3		4,71		5,12		5,63		6,84
4		6,28		6,83		7,50		9,13
5		7,85		8,53		9,38		11,41
6		9,42		10,24		11,26		13,69
7		10,99		11,95		13,13		15,97
8		12,55		13,66		15,01		18,25
9		14,12		15,36		16,89		20,54
10		15,69		17,07		18,76		22,82
11		17,26		18,78		20,64		25,10
12		18,83		20,49		22,52		27,38
13		20,40		22,19		24,39		29,66
14		21,97		23,90		26,27		31,95
15		23,54		25,61		28,15		34,23
16		25,11		27,32		30,03		36,51
17		26,68		29,02		31,91		38,79
18		28,25		30,73		33,77		41,08
19		29,82		32,44		35,65		43,36
20		31,39		34,14		37,53		45,64
21		32,96		35,85		39,40		47,92
22		34,53		37,56		41,28		50,20
23		36,10		39,27		43,16		52,49
24		37,67		40,97		45,03		54,77
25		39,24		42,68		46,91		57,05
26		40,81		44,39		48,79		59,33
27		42,38		46,09		50,66		61,63

SUITE DE LA TABLE N° 1.

Soude (oxyde de sodium) trouvée.		Degrés alcalimétriques du commerce.		Carbonate de soude sec.		Chlorure de sodium.		Sulfate de soude.
28	représente	43,95	ou	47,80	ou	52,54	ou	63,90
29		45,52		49,51		54,42		66,18
30		47,09		51,22		56,29		68,46
31		48,65		52,92		58,17		70,74
32		50,22		54,63		60,05		73,02
33		51,79		56,34		61,92		75,31
34		53,36		58,05		63,80		77,59
35		54,93		59,75		65,67		79,87
36		56,50		61,46		67,55		82,15
37		58,07		63,17		69,43		84,44
38		59,64		64,88		71,30		86,72
39		61,21		66,58		73,18		89,00
40		62,78		68,29		75,06		91,28
41		64,35		70,00		76,93		93,56
42		65,92		71,70		78,81		95,85
43		67,49		73,41		80,69		98,13
44		69,06		75,12		82,56		100,41
45		70,63		76,83		84,44		
46		72,20		78,53		86,32		
47		73,77		80,24		88,19		
48		75,34		81,95		90,07		
49		76,91		83,66		91,95		
50		78,48		85,36		93,82		
51		80,05		87,07		95,70		
52		81,62		88,78		97,58		
53		83,19		90,49		99,45		
54		84,76		92,19				
55		86,33		93,90				
56		87,89		95,61				
57		89,46		97,31				
58		91,03		99,02				

TABLE N° 2.

Degré alcalimétrique.	Carbonate de potasse.	Degré alcalimétrique.	Carbonate de potasse.	Degré alcalimétrique.	Carbonate de potasse.
1 représ.	1,41	25 représ	35,26	49 représ.	69,11
2 —	2,82	26 —	36,67	50 —	70,52
3 —	4,23	27 —	38,08	51 —	71,93
4 —	5,64	28 —	39,49	52 —	73,34
5 —	7,05	29 —	40,90	53 —	74,75
6 —	8,46	30 —	42,31	54 —	76,16
7 —	9,87	31 —	43,72	55 —	77,57
8 —	11,28	32 —	45,13	56 —	78,98
9 —	12,69	33 —	46,54	57 —	80,39
10 —	14,10	34 —	47,95	58 —	81,80
11 —	15,51	35 —	49,36	59 —	83,21
12 —	16,92	36 —	50,77	60 —	84,62
13 —	18,83	37 —	52,18	61 —	86,03
14 —	19,74	38 —	53,59	62 —	87,44
15 —	21,15	39 —	55,00	63 —	88,85
16 —	22,56	40 —	56,41	64 —	90,26
17 —	23,97	41 —	57,82	65 —	91,67
18 —	25,38	42 —	59,23	66 —	93,08
19 —	26,79	43 —	60,65	67 —	94,49
20 —	28,21	44 —	62,06	68 —	95,90
21 —	29,62	45 —	63.47	69 —	97,31
22 —	31 03	46 —	64,88	70 —	98,73
23 —	32,44	47 —	66,29	71 —	100,13
24 —	33,85	48 —	67,70		

Après avoir fait l'exposition de la méthode, il est bon de mettre sous les yeux ce qu'elle promet. J'ai pris parmi mes expériences un type de chaque genre, et j'ai réuni dans un tableau les chiffres obtenus par des analyses faites à diverses températures en décomposant le chlorure, et sans le décomposer.

La première colonne marque en regard de chaque résultat la quantité de soude contenue soit qu'on l'ait ajoutée, soit qu'on l'ait déterminée par le perchlorate de baryte. Dans ces essais on a tenu compte des fractions de degré sur l'échelle, et on a toujours formé une deuxième fois le volume de 500 c.c. en lavant le dépôt et le filtre avec une solution saturée de sulfate de potasse.

TABLEAU COMPARATIF

DES RÉSULTATS ANALYTIQUES FOURNIS PAR LES DEUX PROCÉDÉS.

	SOUDE contenue en 100 parties.	SOUDE TROUVÉE en décomposant le chlorure. — 1er procédé.	sans élimination du chlorure. — 2e procédé.
Potasse de Toscane prise à Paris......	* 1,57	1,55	1,25
La même analysée une 2e fois.	»	1,55	1,50
— perlasse	indéterm.	0,5	0,5
— d'Amérique...............	* 4,6	4,0	4,1
Salin de mélasses incinérées.........	* 14,16	14,75	indéterm.
Potasse de betteraves prise à Cambrai..	indéterm.	14,85	12,70 (1)
La même analysée une 2e fois.	»	14,7	12,75
Potasse de betteraves purifiée des sels neutres et de la soude en fabrique..	indéterm.	5,25	5,25
La même analysée en 35 minutes.	»	»	5,25
Potasse factice titrant 57°............	»	49,0	49,8
La même analysée une 2e fois...	»	»	50,2
50 c. cubes de solution de cette potasse ayant servi à l'essai alcalimétrique..	»	»	4,9
50 p. °/₀ de carbonate de soude sec...	29,28	inutile.	28,8
— — ...	»	»	29,3
— — ...	»	»	28,5
100 de sulfate de soude.............	43,8	»	44,0
— — ...	»	»	43,8
Chlorure de potassium pur...........	0	0	»

* Déterminée par le perchlorate de baryte.

(1) On sait que les potasses brutes de betteraves contiennent 20 à 22 p. °/₀ de chlorure dont la présence explique cette différence de résultat.

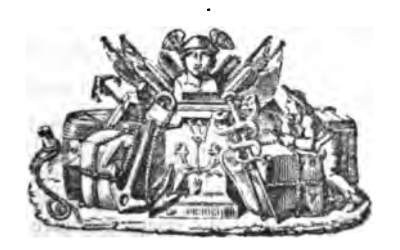
Ces chiffres parlent d'eux-mêmes ; ils montrent la valeur de chacun de ces modes d'analyse, et prouvent que la méthode pourrait s'appliquer, aussi avec succès, à la détermination de l'oxyde de sodium dans les soudes du commerce.

On objectera, peut-être, que la soude reconnue par le *natromètre* ne provient pas toujours du carbonate, qu'elle peut tout aussi bien avoir été introduite dans la potasse à l'état de sulfate ou de chlorure. Au lieu de regarder cette propriété comme un défaut, qu'il eût été facile de corriger toutefois, je la considère comme une heureuse circonstance, puisque l'instrument suffit pour dévoiler toutes les fraudes possibles par les sels de soude. Celle par le carbonate doit être, du reste, la plus fréquemment usitée par les spéculateurs adroits ; les sels neutres diminueraient le prix des potasses lorsqu'on les achète au degré, il n'y aurait sans doute pas compensation par l'augmentation du poids. En outre, il est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue et qui une fois admise détruit cette objection : c'est que, quelle que soit la forme sous laquelle la soude est ajoutée, de chlorure ou de sulfate, en vertu de doubles décompositions elle apparaît toujours comme alcali titrant dès que la potasse est dissoute, et transforme une quantité proportionnelle de carbonate de potasse en sel d'une valeur moindre. Conséquemment, l'effet produit étant le même, il importe peu de savoir dans quelle combinaison elle était primitivement engagée.

Je ne terminerai pas sans faire observer qu'avant d'attaquer la moralité d'un négociant dont les produits auront été reconnus souillés de soude, on devra bien se rappeler que toutes les potasses en contiennent et que certaines variétés indigènes en renferment jusqu'à 14 pour 100. La fraude n'est évidente que lorsque la proportion de soude trouvée est supérieure à celle que

l'on rencontre normalement dans l'espèce de potasse mise en expérience.

Puissé-je être assez heureux, en publiant cette notice, pour mériter en même temps l'approbation des savants appelés à la juger et les suffrages des négociants consciencieux auxquels le procédé que je propose peut être utile ! Si je les obtiens, il ne faudra plus que demander aux consommateurs, d'user des moyens faciles qu'on leur procure, pour voir bientôt le commerce des potasses dégagé des manœuvres frauduleuses auxquelles il était livré sans défense.



RAPPORT

SUR

L'ÉPIDÉMIE DES POMMES DE TERRE.

Par M. L. DEFFAUX, membre titulaire.

MESSIEURS,

Par lettre du 12 août, monsieur le Sous-Préfet demande à la Société un rapport sur l'état des pommes de terre dans l'arrondissement. Déjà, avant la réception de cette lettre, une Commission avait été convoquée pour étudier la contagion qui venait de se manifester autour de nous sur ce végétal si précieux ; elle a donc hâté son travail pour répondre au désir de l'administration. A cet effet, les champs qui avoisinent Valenciennes ont été parcourus ; des renseignements ont été demandés aux cultivateurs des diverses communes de l'arrondissement que leurs affaires appellent en ville ; les marchés ont été visités, pour y constater l'état des pommes de terre exposées en vente ; la plante elle-même a été étudiée dans tous ses états et dans toutes ses parties, à l'œil nu, à la loupe, au microscope

La récolte des pommes de terre promettait, il y a un mois, d'être très-abondante dans notre arrondissement; mais vers le 20 juillet, on s'aperçut que les champs étaient attaqués par le fléau qui avait ravagé la Belgique et la Hollande Le mal est aujourd'hui général, toutes les pommes de terre semblent perdues; les feuilles, les tiges sont desséchées; la plupart des tubercules sont tachés, beaucoup sont entièrement gangrenés, et, le mal continuant ses progrès, il n'y aura peut-être pas un cinquième de la récolte dont on puisse tirer partie. La contagion n'est pas circonscrite dans certaines parties de l'arrondissement : elle a envahi tous les cantons, à l'exception de celui de Bouchain, où l'épidémie ne paraît pas avoir encore pénétré; mais dans quelques jours ce canton ne sera peut-être pas plus heureux que les autres.

Aux marchés du 23 et du 25 de ce mois, la police, prévenue par vos commissaires, a fait visiter les pommes de terre exposées en vente. La plus grande partie était tachée, et la gangrène, résultat de la contagion, formait, sous l'épiderme, une couche plus ou moins épaisse, plus ou moins étendue. Beaucoup de tubercules ont été coupés et jetés; recommandation a été faite aux marchandes de n'en plus apporter de semblables. A chaque marché, de pareilles visites seront faites, car l'usage de ces pommes de terre pourrait être dangereux. Elles sont d'une extrême âcreté, soit parce qu'elles ont été arrachées avant la maturité, lorsque la formation de la fécule n'était pas complète ; soit à cause du virus dont elles contiennent le germe, et qui bientôt va en désorganiser toute la substance. Jusqu'à présent on ne peut attribuer chez l'homme aucune maladie, ni même aucune indisposition à l'usage des pommes de terre. Cependant, et quelle que soit la cause de l'âcreté qu'on remarque dans la plupart, il est prudent d'enlever toutes les parties gâtées et de ne manger les pommes de terre de cette année qu'après les avoir fait bouillir plus ou moins longtemps. L'eau de cuisson doit être jetée. Jusqu'à présent les cultivateurs ont donné aux porcs les pommes de terre gâtées,

et il n'en est résulté aucun inconvénient; mais l'épidemie est trop récente chez nous, pour que nous puissions tirer des conséquences d'une observation de quelques semaines.

Dans sa première réunion, qui eut lieu le 20 août, votre Commission avait recherché quelle peut être la cause probable de cette maladie.

Elle ne peut être attribuée ni à la sécheresse, ni à l'humidité; car, en Hollande et en Belgique, elle est apparue après un mois de sécheresse, et, dans l'arrondissement de Valenciennes, elle s'est montrée après un mois de pluies presque continuelles.

La fraîcheur des nuits ne peut en être la cause; car elles ont été chaudes en juin, et ce n'est que vers le cinq août qu'elles sont devenues très-fraîches, du moins dans ce pays. L'humidité, le froid, l'abondance des pluies, n'ont pas été moindres dans l'arrondissement de Cambrai, ni aux environs de Paris, et ces localités ne sont pas encore atteintes par la contagion.

Est-ce à la dégénérescence de pommes de terre trop longtemps reproduites par tubercules? Non, sans doute; ce ne pourrait être d'ailleurs qu'une prédisposition. Nous avons un exemple remarquable qui porte à rejeter cette cause : le sieur Schneider, jardinier-pépiniériste à Marly, voulant concourir au prix de semis proposé par la Société, avait, au printemps, semé des pommes de terre qui ont levé parfaitement. Il en a repiqué une partie, et s'est borné à éclaircir le reste de son semis. Les unes et les autres étaient, à la fin de juillet, de la plus belle apparence. Depuis le 10 août elles sont attaquées par la contagion, il ne reste plus que des fanes desséchées et noires. Il est donc évident que l'ancienneté du plan n'est pas la cause du mal.

La nature du sol n'est d'aucune influence: car, les terres basses et humides; les terrains élevés et secs; ceux en pente, dans quelque direction que ce soit; les sols compacts, les sols

sablonneux ne présentent aucune exception, partout la contagion sévit avec la même intensité.

Elle n'est pas apportée par les vents régnants : car elle s'est montrée successivement en Hollande, en Belgique, puis dans le département du Nord, s'avançant ainsi en sens contraire du vent, qui a soufflé presque constamment du sud et du sud-ouest.

Est-ce à la présence d'animalcules ou de végétaux microscopiques qu'il faut l'attribuer ?

Après avoir ainsi procédé par exclusion, nous nous étions séparés, avec la pensée que ce devait être à l'une de ces deux causes et surtout à la dernière.

Nous étions aussi d'accord que la maladie n'est pas nouvelle : que c'est la même qui, l'an dernier, s'est manifestée sur certains points du département, et dont les résultats ont été assez sensibles pour exciter vivement l'attention de l'autorité centrale, et rendre nécessaire une enquête sur la qualité de cette racine alimentaire; que c'est la même qui a fait perdre au sieur Charles Dayez, cultivateur à Valenciennes, environ 150 sacs de ce produit. Dans notre réponse à l'enquête, nous avons décrit, en décembre dernier, l'altération que nous avions remarquée sur ces tubercules. Celle qu'avaient éprouvée les tiges nous était inconnue; cependant, comme la carie qui commence à se montrer sur les pommes de terre de cette année est la même, occupe la même zone, nous sommes fondés à conclure que la cause du mal doit être identique. Mais quel est ce mal? C'est ce qu'il nous restait à chercher.

Le lendemain de cette réunion, 21 août, nous reçûmes l'instruction publiée, le 18, par M. Morren, professeur d'Agriculture à l'Université de Liége. Il nous confirma dans notre opinion sur deux points importants : l'ancienneté de la maladie, l'existence d'une cryptogame léthifère. Ce savant professeur affirme que cette maladie n'est pas nouvelle, qu'il l'observe

depuis plusieurs années, et que, remarquant la rapidité de ses progrès, il a manifesté à son auditoire, en 1843, la crainte qu'elle ne vînt, comme épidémie, à envahir les campagnes. Il annonce qu'elle est due à un champignon microscopique du genre botrydis, et indique les moyens à employer pour préserver les récoltes futures.

Notre tâche se trouvait donc bien simplifiée ; nous n'avions plus qu'à vérifier des faits ; nous allons, Messieurs, vous faire connaître le résultat de nos observations.

La botryde, qui cause la mort des pommes de terre, se manifeste le plus ordinairement d'abord à l'extrémité supérieure de la plante sur la surface inférieure des feuilles, sur les pédoncules et les calices des fleurs, et quelquefois sur les fruits.

Dans certains cas, la poussière reproductrice de la botryde est tombée sur les feuilles du milieu de la tige et s'y développe. Alors les feuilles supérieures restent saines et forment un bouquet terminal de verdure. Ce fait est important, il prouve que ce n'est pas à tort que la contagion est attribuée à la botryde ; que c'est la sève descendante, qui se vicie à partir du lieu où croît cette cryptogame ; que les racines restent longtemps saines après que la tige, ou une partie de la tige, est flétrie, puisque la sève montante est pure et entretient la vie au-dessus même des parties frappées de mort ; que l'infection procède du haut en bas, et non du bas en haut ; enfin qu'elle n'a pas pour cause l'humidité du sol, ni l'altération du collet de la racine, comme on l'a souvent répété. Ce phénomène physiologique est donc digne d'attention ; il est une preuve convaincante pour quiconque connaît la circulation de la sève dans les plantes, que la cause du mal désastreux qui attaque cette solanée est bien celle indiquée par M. Morren, et qu'il n'est plus permis d'être incrédule à cet égard.

Comme on vient de le voir, ce n'est pas sur les feuilles sèches, ni sur les tiges noires qu'il faut chercher la botryde, on

ne l'y trouve que rarement. Lorsque ces parties sont gangrenées, le champignon mortifère est parvenu à sa maturité ; il s'est flétri, après avoir lancé ses corpuscules reproducteurs qui se sont portés sur d'autres parties de la même plante ou sur d'autres plantes voisines. Et remarquons-le bien : ce champignon est fugace, il croît, végète et meurt dans une période très-courte ; si nous ne le trouvions que sur les parties malades, nous pourrions en conclure qu'il est effet et non cause ; mais nous le trouvons sur les parties saines qui bientôt vont se flétrir ; il est donc évidemment la cause du mal dont il est constamment le précurseur Il faut que nous insistions sur cette démonstration, puisque depuis huit jours l'heureuse découverte de M. Morren est attaquée, dans certaines feuilles quotidiennes, par des hommes qui n'ont pas seulement pris la peine de se baisser et de voir.

La cryptogame qui nous occupe a tous les caractères du genre botrytis (Décand.) ou botrydis (1). Elle est si petite, qu'à l'œil nu elle se montre sous l'apparence d'une fine poussière blanche. A une forte loupe, ou au microscope, on aperçoit comme une épaisse forêt de moisissures, dont chaque individu est composé d'une tige infiniment déliée, comme articulée, souvent bifurquée, et portant au sommet de chaque pédicelle une petite grappe sphérique de sporules conglomérés. Chaque sporule, d'une extrême finesse, apparaît au foyer d'une très-forte lentille, sous la forme d'un œuf, ou plutôt sous celle d'un très-petit coquillage du genre porcelaine. Une seule feuille de pomme de terre, qui serait entièrement couverte de cette petite cryptogame, pourrait répandre dans l'air des millions de sporules. Nous n'avons pas donné de nom spécifique à cette nouvelle botryde : l'honneur doit en être réservé au savant qui, en découvrant ainsi la cause d'un mal désastreux, a rendu un im-

---

(1) Botrydis de Βοτρυς ou Βοτρυδιον, grappe de raisin, à cause de la disposition des sporules en grappes plus ou moins arrondies.

mense service aux agriculteurs et à la population tout entière. Il est hors de doute qu'après une année comme celle-ci, l'air et le sol vont se trouver infectés des germes de cette parasite, et que le dommage ira toujours croissant, si l'on ne trouve le moyen de détruire ces germes; c'est à cela seul que doivent tendre tous nos efforts, car il n'y a pas d'espoir de sauver la récolte qui aujourd'hui est attaquée.

Mais, dira-t-on, comment une production à peine visible peut-elle produire un effet aussi subit et aussi désastreux? Comme tous les poisons : comme agissent sur l'homme les virus de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, dont on est bien forcé d'admettre l'action. N'est-ce pas un animalcule microscopique qui produit la gale? Ne sont-ce pas des atomes qui causent la carie des blés, le charbon, l'ergot du seigle, etc.? Qu'on néglige les moyens connus de détruire ces fléaux; bientôt les champs seront stériles, et la famine dépeuplera le monde.

Il y a une analogie complète entre la botryde de la pomme de terre et l'*uredo caries*, ou carie des blés. Ces deux cryptogames délétères, en viciant la sève, agissent sur toute la plante. Leur action destructive n'est pas locale comme celle de plusieurs parasites, mais générale. La botryde communique à la sève un poison si actif, qu'elle corrode et désorganise, partout où elle passe, le parenchyme et les vaisseaux de la feuille. En descendant vers la racine, elle corrode et brûle les vaisseaux corticaux de la tige qui norcit, se dessèche et devient cassante comme du verre, par la privation de ses vaisseaux corticaux qui en forment comme la charpente. De la tige, la sève léthifère gagne la racine, puis le tubercule dont elle attaque les vaisseaux ligneux placés sous l'épiderme.

Qui pourrait soutenir que telle n'est pas la marche de la maladie? que la tige n'est pas altérée avant le tubercule, et que le mal remonte quelquefois, du point où il a commencé, vers le sommet de la plante? Pourquoi donc contesterait-on une

vérité que tous les faits confirment, une vérité qui explique tous les phénomènes morbides de la manière la plus conforme aux principes de la physiologie végétale ? A partir d'un point donné de la tige, et pas d'un autre, la sève est viciée ; aux environs de ce point, vous trouvez une végétation parasite, le fait est constant : donc c'est cette végétation qui est cause du mal. Cette démonstration nous paraît rigoureuse.

C'est bien sous l'épiderme que l'altération du tubercule commence, comme c'est sous l'épiderme de la tige que la nécrose a commencé ; parce que c'est dans le même système, c'est-à-dire dans les vaisseaux corticaux, que le poison circule. Cette altération du tubercule se montre à l'extérieur sous l'apparence de taches jaunes, livides ou noirâtres. Bientôt ces taches s'étendent sur toute la surface de la pomme de terre. Si on la coupe, on voit un cercle jaunâtre ou brun, ou livide, qui tend à envahir toute sa substance. Nous n'avons vu, cette année, qu'un petit nombre de tubercules parvenus au dernier période de la décomposition, parce que la contagion n'est pas assez ancienne dans nos environs ; mais plusieurs membres de la Commission se sont rappelé les pommes de terre que le sieur Dayez nous a présentées l'an dernier, et dans lesquelles la désorganisation était complète.

En Belgique, où la maladie date du mois de juin, M. Morren a pu voir les derniers effets qu'elle produit.

« Lorsque le mal, dit-il, gagnant de proche en proche, est « parvenu au centre, la peau malade se détache facilement ; la « chair ne craque plus sous le couteau ; une flactuosité en « découle ; une odeur fade, et plus tard animale, analogue à « celle des champignons, se dégage et soulève le cœur. Les « animaux mêmes se refusent à manger un mets, qu'on peut « regarder comme aussi nuisible que les champignons.

« Dès que la pomme de terre est gangrenée au dedans, c'est-« à-dire dans sa partie corticale, il suffit de peu de jours

« pour que le champignon paraisse au dehors. On voit cette « efflorescence blanche se déclarer d'abord dans les yeux du « tubercule, puis s'étendre comme de légers flocons blancs, et « couvrir le tubercule tout entier. Alors la pomme de terre est « entièrement perdue. »

Votre Commission, Messieurs, a vu ces efflorescences sur des tubercules; elles s'étaient développées sous terre, ce qui prouve que les corpuscules reproducteurs n'existent pas seulement dans l'air, mais qu'ils se déposent sur le sol, y pénètrent, soit par l'action des vents, soit par celle des pluies, soit qu'absorbés par les vaisseaux, ces germes parviennent avec la sève dans les racines.

Ainsi, Messieurs, tout ce qui précède concourt à nous prouver qu'un champignon microscopique, en altérant la sève, cause la gangrène de toutes les parties de la pomme de terre, que le mal s'étend successivement du sommet de la plante à la racine; que souvent les fanes sont détruites, et que néanmoins les tubercules paraissent encore sains, quoiqu'ils renferment le principe de leur destruction. Mais un autre problème se présente : Qu'est-ce qui a donné naissance à ce champignon? Quelle circonstance favorise cette année sa propagation à tel point, que toute la récolte des pommes de terre est chez nous compromise? Ici l'observation manque, les conjectures seules sont possibles, et il est à craindre qu'elles ne soient erronées. Cependant nous hasarderons une opinion : les champignons sont des végétaux très-azotés; ne pourrait-on pas soupçonner que *primitivement* la botryde de la pomme de terre ait été engendrée par un excès d'azote, introduit dans la plante par des engrais trop immédiats? L'observation de l'an dernier semble étayer cette opinion. Le sieur Dayez avait voulu remettre en culture une terre sur laquelle il avait fait des briques; il la fuma très-abondamment, l'arrosa de purin, et toute sa récolte sur cette terre fut perdue. Nous ne cherchons que l'origine de la botryde; car il est certain qu'une fois engen-

drée, elle se répand indistinctement sur tous les plants fumés ou non fumés.

Si cependant notre hypothèse venait à se confirmer, il faudrait en conclure qu'il ne faut jamais planter les pommes de terre après fumure, mais après une ou deux récoltes. Le produit dût-il être moins abondant, il est toujours certain que la qualité en sera supérieure ; car, chacun le sait, les pommes de terre récoltées sur un terrain maigre sont les meilleures, les moins âcres, les plus riches en fécule.

La récolte de cette année est sans doute irrévocablement perdue dans les pays où règne l'épidémie, et aucun remède ne peut la sauver ; à peine si l'on peut compter sur un cinquième des tubercules qui seront arrachés. Mais il faut songer à l'avenir, et chercher les moyens de détruire les germes répandus par myriades dans l'air et sur le sol, et qui se multiplieront encore, si l'on ne se hâte de les détruire, avant de songer à préparer une récolte nouvelle. Pour y parvenir, M. Morren a proposé des mesures que la Commission regarde comme très-rationnelles. Elle pense que vous devez sans tarder les faire connaître à l'autorité, et solliciter d'elle un arrêté qui en prescrive l'application dans tout le département. L'emploi de ces moyens ne doit même pas être négligé dans les pays où la contagion ne se sera pas encore manifestée ; car qui sait jusqu'où les vents peuvent entraîner ces corpuscules destructeurs.

Voici ce que vous propose la Commission :

1° Faucher toutes les fanes attaquées et les brûler sur place, en évitant de les agiter, afin que les sporules qui les couvrent ne se répandent pas dans l'air.

Cette prescription ne peut avoir aucun inconvénient ; car les fanes desséchées, comme elles le sont, ne contribuent plus au développement ni à la maturité du tubercule. En les coupant, il arrivera de trois choses l'une : ou les tubercules

périront en terre, si l'on ne se hâte de les arracher, d'en séparer les gâtées pour les brûler comme les feuilles, afin de prévenir la propagation du mal; ou les tubercules sains continueront à mûrir ; ou, enfin, ils recommenceront à végéter, pousseront de nouvelles tiges et de nouveaux tubercules, qui auront le temps d'atteindre leur maturité avant décembre, si l'on prend soin de les butter et de répandre sur la terre des cendres mêlées de chaux vive en poudre.

2° Défendre expressément aux cultivateurs d'enfouir les tiges et les tubercules gâtés, ou de les jeter sur les fumiers.

Il faut que ces deux mesures de précaution soient généralement pratiquées ; le cultivateur qui y manquerait pourrait causer l'infection de tous les champs voisins et même de toute une vaste localité.

3° Recommander de ne pas replanter, autant que possible, des pommes de terre sur les champs ou au voisinage des champs aujourd'hui infectés.

4° Employer, pour la plantation prochaine, des tubercules provenant des départements où le fléau ne s'est pas manifesté.

A cet effet, prier M. le Préfet de solliciter du Ministre de l'Agriculture l'envoi dans le Nord, à des prix réduits, de tubercules et de graines recueillis dans les provinces du centre ou du midi.

5° Si l'on est dans la nécessité de planter des tubercules récoltés dans les pays infectés, les soumettre, avant la plantation, à un chaulage par immersion pendant plusieurs heures dans un liquide ainsi composé :

25 kilog. de chaux ;
3 kilog. de sel marin ;
125 grammes de sulfate de cuivre ;
125 litres d'eau.

Il sera prudent de soumettre à ce chaulage même les pommes de terre importées des pays exempts de l'épidémie.

6° Saupoudrer les plantations d'un mélange de chaux, de sulfate de cuivre et de sel, dans les proportions ci-dessus, ou d'un mélange de chaux hydratée et de cendre.

7° Assainir les caves dans lesquelles on aura déposé des pommes de terre atteintes de la contagion. Pour cela, les nettoyer avec soin, badigeonner les murs avec un lait de chaux, répandre sur le sol de la chaux en poudre et du charbon pilé.

Tous ces moyens préservatifs sont simples et faciles; mais s'ils ne sont pas généralement pratiqués, si l'autorité ne veille pas à ce qu'ils le soient en tous lieux et par tous les cultivateurs, redoutons, pour l'an prochain, une nouvelle invasion de ce fléau qui compromettrait l'un des éléments principaux de la subsistance de l'ouvrier et du pauvre. Toute insouciance à cet égard serait coupable; rien ne doit être négligé pour extirper un mal dont la conséquence serait la famine, si, en même temps, les céréales venaient à manquer.

Il est essentiel aussi qu'on n'employe pas à l'alimentation de l'homme les pommes de terre tachées ou gangrenées. On ignore quelle influence elles auraient sur la santé ; mais il ne faut pas attendre, pour en interdire la vente sur les marchés, qu'on ait à déplorer de graves accidents. On doit craindre qu'elles ne donnent naissance à des affections plus ou moins graves, plus ou moins instantanées. C'est assez pour justifier une surveillance très-sévère de la part de l'autorité.

Pour la conservation des pommes de terre de cette année, M. le docteur Varlet, de Bruxelles, d'après sa propre expérience, vient de conseiller de les soumettre dans un four ordinaire pendant 20 à 22 minutes à une température de 62 degrés centigrades, ou de 46 Réaumur. Cette température correspond à peu près à celle d'un four de ferme après qu'on en a retiré

le pain. Sans avoir essayé ce moyen, nous en faisons ici une très-courte mention, parce qu'il peut être fort utile de l'essayer.

Nous terminerons ce rapport, Messieurs, en vous invitant à conseiller l'essai d'un procédé de culture de la pomme de terre pendant l'hiver. L'un des membres de la Commission vous en a déjà entretenu dans sa lettre du 31 juillet dernier; il ignorait alors qu'il deviendrait urgent de le mettre cette année même en pratique.

Ce procédé consiste à planter depuis le commencement d'août jusqu'en octobre, le plus tard est le mieux, des pommes de terre à une profondeur de 33 cent. environ. Elles croissent avant les gelées ; on les rechausse, on les butte avec soin, et, vers le milieu de décembre, on couvre le plant de litière ou de fumier, on étend pardessus une couche légère de terre, pour empêcher que les vents ne soulèvent la litière. Dans ces conditions, la pomme de terre se développe parfaitement et mieux même qu'en été. On affirme que la récolte est quatre fois plus abondante.

Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle est pratiquée depuis longtemps avec succès en Ecosse, sous un climat plus froid que le nôtre. Nous devons donc la tenter ; et si elle réussit, comme il y a lieu de l'espérer, dans six mois l'abondance de cette précieuse solanée renaîtra pour le peuple. Un autre avantage en résulterait dans l'avenir : la possibilité d'obtenir deux récoltes porterait inévitablement les cultivateurs à réserver pour d'autres produits la moitié des terres qu'ils plantent en pommes de terre. C'est ainsi que le fléau qui nous afflige aujourd'hui, nous ouvrira peut-être une nouvelle source d'abondance.

Valenciennes, le 27 août 1845.

Les Commissaires,

STIÉVENART, MIROUX, ANTONIN GRAVIS,
DUTEMPLE, DEFFAUX.

ESSAI SUR LA LOCUTION

BATIR DES CHATEAUX EN ESPAGNE,

par M. Théod. LORIN, membre correspondant.

Les opinions des parémiographes sont très-partagées sur l'origine de cette locution :

1° Quelques-uns y ont vu une allusion, soit aux mines d'or qui abondaient anciennement en Espagne, où une tradition mythologique avait placé la demeure de Plutus, soit aux pommes d'or du jardin des Hespérides, situé, disent-ils, sur la côte d'Afrique non loin de celle d'Espagne.

2° Si l'on en croit Fleury de Bellingen, cette locution aurait une origine historique. Cécilius Metellus, dit-il, ayant bloqué la forte ville de Trébie dans le royaume d'Aragon, fut enfin obligé d'en lever le siége après plusieurs assauts inutiles. Alors il se mit à courir la campagne, bâtissant de côté et d'autre des forts, des redoutes, des châteaux, qu'il abandonnait en changeant de quartier. Trompés par cette ruse, les habitants de Trébie, croyant qu'il ne songeait plus à s'emparer de leur ville, se relâchèrent de leur surveillance ; et Metellus, trouvant l'occasion favorable, revint précipitamment sur ses pas et prit facilement la citadelle mal gardée. Fleury de Bellingen conclut de ce récit que *bâtir des châteaux en Espagne*, signifie faire des projets aussi inutiles que l'étaient en apparence les forts et *châteaux* bâtis par Metellus. Voyez *Étym. des prov.*, liv. 3, ch. 4, § 10, p. 271, 272. Le même auteur (ibid. liv. 1, ch. 10, § 59, p. 45) avait proposé, comme on le verra plus bas, une autre étymologie.

3° Selon feu M. l'abbé Morellet, la locution *châteaux en Espagne* devrait son origine à l'opinion qui fit regarder l'Espagne, devenue maîtresse des trésors du Pérou et du Mexique, comme le pays le plus riche et la source des richesses les plus abondantes. L'opinion du savant académicien serait assez vraisemblable, si cette locution proverbiale n'était pas de beaucoup antérieure à la conquête du nouveau monde, puisqu'elle se retrouve dans le roman de la Rose. Cette antiquité du proverbe français m'a fait renoncer à la conjecture que j'avais d'abord formée, qu'il pouvait venir des vaines espérances que les Maures chassés d'Espagne conservaient d'y rentrer victorieux et d'y *rebâtir des châteaux;* conjecture dénuée de fondement, puisque l'expulsion totale des Maures, qui n'eut lieu qu'en 1492, est bien postérieure au roman de la Rose.

4° *Bâtir des châteaux en Espagne*, c'est, dit Leduchat, former « des projets sans bornes et aussi ridicules dans l'exé- » cution que serait l'entreprise de bâtir en Espagne des châ- » teaux dans tous les lieux dont la situation y serait propre. » L'Espagne est un pays très-montagneux: or, anciennement » les châteaux se bâtissaient tous sur des montagnes. » *Ducatiana*, part. 2, p. 459, 460. Cette opinion, peu satisfaisante, se retrouve, sauf quelques modifications, dans Fleury de Bellingen, *Étym. des prov.*, liv. 1, ch. 10, § 59, p. 45.

5° Selon Et. Pasquier, on doit attribuer ce proverbe à la rareté des châteaux en Espagne, les Espagnols n'ayant point voulu bâtir de forteresses, dans la crainte que les Maures ne s'en emparassent et ne s'y procurassent une retraite, où ils auraient pu faire une longue résistance. Quelques voyageurs modernes ont adopté en partie cette origine; mais, comme l'observe très-bien feu M. Bourgoing, si les châteaux modernes, les châteaux

de plaisance, sont rares en Espagne et surtout aux environs de Madrid, « les anciens châteaux, ruinés à la vérité, abondent dans » presque toutes les provinces. » Voyez *Tableau de l'Esp. mod.*, 5e édit. tom. 2, ch. 12, p. 347.

6° L'opinion la plus vraisemblable est, selon moi, celle de M. Quitard qui pense « que ce proverbe a pris naissance vers la » fin du 11e siècle, à l'époque où Henri de Bourgogne, suivi » d'un grand nombre de chevaliers, alla conquérir gloire et » butin sur les infidèles, et obtint, en récompense des services » qu'il rendit à Alphonse roi de Castille, la main de Thérèse » fille de ce prince avec le comté de Lusitanie. » Ce succès fit naître l'émulation et les espérances des chevaliers français, qui se flattaient de fonder comme Henri et ses compagnons de beaux établissements en Espagne, et d'y *bâtir des châteaux*. Tout le monde connaît le mot de madame de Villars rapporté par madame de Sévigné : « Il n'y a qu'à être en Espagne pour n'avoir » plus envie d'y bâtir des châteaux. » Lett. 685, édit. de Blaisse. Je doute que l'état actuel de l'Espagne fît changer d'avis à madame de Villars.

On a nommé aussi ces écarts de l'imagination, ces projets sans fondement solide, ces espérances illusoires, *châteaux en l'air*. Italien : *Castelli* ou *castellucj in aria*, ou *supe'i nevoli*. Espagnol : *Castellos en el aire ; castellos de viento; torres de viento; torres fundadas en el viento*. Anglais : *Air-castles*. « It was » one of his *air-castles*, he said, which he was reducing to solid » stone and mortar. — C'était, disait-il, un de ses *châteaux* » *en l'air* qu'il cherchait à métamorphoser en un château solide » de pierre et de mortier. » Washington Irving *Abbots ford*, p. 30. Il s'agit ici de sir Walter Scott, méditant et commençant à exécuter le plan de sa résidence d'Abbotsford. Les Grecs ont dit, dans un sens à peu près semblable, αεροδρομειν, αεροβατειν,

courir, se promener dans l'air. En effet l'imagination, comme le *mirage*, nous montre dans des espaces imaginaires des châteaux et divers objets sans réalité. Cette illusion d'optique a souvent lieu lorsqu'on traverse une forêt au clair de la lune ou au crépuscule.

Châteaux en Asie.

Et le songer fait *chastels en Asie,*
Le grant désir la char ne ressasie.

MENUS PROPOS de Me Pierre Gringore.

Cette variante du proverbe pourrait bien venir des projets que faisaient les croisés en partant pour la terre sainte, projets qui, en définitive, n'eurent aucun résultat solide et durable.

Châteaux en Albanie.

Et si bastis, sans reigle ni compas,
Tout fin seulet, les chasteaux d'Albanye.

VERGIER D'HONNEUR.

Selon M. Quitard, *Albanie* serait dit ici pour *Albion*, et ce proverbe devrait son origine à « l'ambition excitée dans » toutes les têtes par la considération des grands biens échus » en partage à Guillaume-le-Conquérant. » Mais est-il bien démontré que le nom d'*Albanie* ait jamais été donné à l'Angleterre? Ne pourrait-on pas supposer qu'après avoir dit : bâtir des châteaux en l'air, on aura dit ensuite : les bâtir dans quelque pays éloigné, dont le nom aura été tantôt l'*Asie*, tantôt l'*Albanie*, etc., au gré de ceux qui ont employé le proverbe ?

Consultez. — *Explication morale des prov.* placée à la suite du *Thrés. de la lang. franç.* de J. Nicot, p. 18. — Fleury de Bellingen. *Étym. des prov.*, liv. 1, ch. 10, § 59, p. 45. Ibid. liv. 5, ch. 4, § 10, p. 271, 272. — Et. Pasquier, *Rech.*, liv. 8, ch. 17. — Garasse, *Rech. des rech.*, p. 259. — P. M. Quitard, *Étym. des prov.*, p. 555 et suiv., l'un des meilleurs ouvrages de ce genre que je connaisse

LE CHIEN DU MISANTHROPE,

FABLE,

par M. Théod. LORIN, membre correspondant.

Un philosophe atrabilaire,
Que d'un bizarre et sombre caractère
La nature avait affligé,
Dans un coin retiré vivait seul sur la terre.
Le monde, que jadis il avait négligé,
L'abandonna : malheureux, solitaire,
Il languissait sans parents, sans amis ;
Sans amis, je me trompe : un vieux barbet fidèle,
Aveuglément à ses ordres soumis,
De dévouement admirable modèle,
Veillait auprès de lui. Sa bonté, sa douceur,
De tout autre sans doute eût consolé le cœur ;
Et pourtant ce zèle si rare
N'obtenait bien souvent de cet homme bizarre,
Tout pétri de fiel et d'orgueil,
Qu'un froid et dédaigneux accueil.
Du bon barbet le cœur tendre et sensible
Ne se rebuta point : il trouvait bien amer
Ce cruel traitement ; mais de ne plus aimer
C'était pour lui chose impossible.
Il redoubla de caresses, de soins :
De son maître il savait prévenir les besoins.
Bravant les balais, les houssines,
On le voyait dans les cuisines

Cherchant à dérober quelques mots succulents
Qu'il enlevait à la barbe des gens,
Et que, pour soulager la misérable vie
De son ami, bien vite il rapportait.
Dans le partage il se traitait
En vrai cadet de Normandie,
Prenant pour lui les plus chétifs morceaux,
A son maître gardant les meilleurs, les plus beaux.
Mais, par malheur, à la fin sa faiblesse
Ne seconda plus son adresse:
Il fut surpris, battu. Bref, notre pauvre chien
Dans le triste réduit ne rapporta plus rien.
L'homme méchant, encore aigri par la misère,
Et n'écoutant que sa colère,
Meurt, en voulant frapper son zélé bienfaiteur.
« Pauvre maître ! je te pardonne;
Dans notre vie en proie à la faim, au malheur,
Ma part fut constamment la bonne.
D'un ami vrai les dons ont bien quelque douceur;
Mais le plus grand plaisir est pour celui qui donne. »
Ainsi parla le chien, et ce bon serviteur
Près de son maître ingrat vint mourir de douleur.





MAFFEI.

MÉROPE

TRAGÉDIE DE MAFFEI,

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN VERS FRANÇAIS

par M. J. MANGEART, membre titulaire.

PRÉFACE.

Mérope, sur le point de tuer son fils, en croyant venger ses mânes et immoler son assassin, était regardée par les Grecs comme le sujet dramatique le plus beau, le plus intéressant· Le *Cresphonte* d'Euripide, dont il ne nous est resté que quelques fragments, valut à ce poète son plus beau triomphe. Parmi les modernes, beaucoup de génies s'étaient exercés sur le même sujet, aussi bien en France qu'en Italie; mais aucun ne l'avait fait d'une manière bien remarquable, quand parut le marquis Scipion Maffei (1), qui, désireux d'aborder le seul genre dans lequel il n'eût pas encore essayé ses forces, désireux aussi de réformer le théâtre de sa nation, entreprit sa *Mérope*, la

---

(1) François-Scipion Maffei, né à Vérone le 1er juin 1675, mort le 11 février 1755, composa sa *Mérope* à l'âge de trente-huit ans, en 1713. L'impression faite à Parme, 1765, in-8°, est intitulée : *Edizione quarantesima ottava*. La pièce fut jouée à Paris sur le Théâtre Italien, le 21 mai 1717, devant un certain nombre de personnes qui avaient reçu des billets portant ces mots : *Per che l' intende*. On en donna ensuite des représentations pour le public.

La réputation de Maffei se trouvait répandue dans toute l'Europo, lorsqu'il vint en France en 1732. Personne n'ignore qu'il trouva, à son retour à Vérone, son buste placé à l'entrée d'une des salles de l'Académie, avec cette inscription : Au Marquis Scipion Maffei, vivant; inscription aussi belle en son genre, dit Voltaire, que celle qu'on lit à Montpellier : A Louis XIV, après sa mort. Les Véronais le chérissaient avec une espèce d'idolâtrie. Pendant sa dernière maladie, on fit des prières publiques, et le Conseil lui décerna des obsèques solennelles. On prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Vérone. Le catalogue de ses ouvrages semble être celui d'une bibliothèque.

publia, et obtint un succès aussi brillant que soutenu, dû sans doute au soin qu'il avait mis à y faire respirer la simplicité grecque. Cette pièce fut accueillie comme un véritable chef-d'œuvre de l'art dramatique. Elle eut en Italie l'honneur de cent éditions qui se succédèrent rapidement. Elle fut bientôt traduite en français, en allemand, en anglais, en espagnol; ce qui montre la faveur dont elle fut l'objet dans toute l'Europe littéraire (1).

Voltaire, grand déjà comme poète tragique, voulut d'abord traduire la *Mérope* italienne (2); puis il préféra l'imiter, et il parut en avoir éclipsé la gloire.

---

(1) La traduction française, intitulée : *Mérope, tragédie, par M. le marquis Scipion Maffei, traduite en français par M. d'Al.....*, Paris, 1718, in-12, est attribuée à Fréret, sous le nom de qui elle fut imprimée à Vérone, en 1745, à la suite d'une édition de la tragédie italienne. L. Riccoboni en donna une traduction dans son *Nouveau Théâtre Italien*, 1716-1718, deux volumes in-12. Une nouvelle traduction parut en 1743, sous ce titre : *Mérope, tragédie de M. le marquis Maffei, nouvellement traduite, par M. l'abbé D. B.*, in-8°. Le traducteur nouveau s'appelait Du Bourg. (*Note de M. Beuchot,* empruntée à son édition de Voltaire.)

(2) Voltaire ne s'était d'abord proposé que de traduire la *Mérope* italienne; il avait même commencé cette traduction, dont voici les premiers vers :

Sortez, il en est temps, du sein de ces ténèbres :
Montrez-vous; dépouillez ces vêtements funèbres,
Ces tristes monuments, l'appareil des douleurs :
Que le bandeau des rois puisse essuyer vos pleurs;
Que dans ce jour heureux les peuples de Messène
Reconnaissent dans vous mon épouse et leur reine.
Oubliez tout le reste, et daignez accepter
Et le sceptre et la main qu'on vient vous présenter.

Il suffira de rapprocher de ces huit vers les treize vers italiens dont ils sont la traduction, pour se convaincre qu'ils en sont du moins une traduction fort libre.

Après Voltaire vint Alfieri (1). Ne reculant ni devant la difficulté du sujet, ni devant les périls d'une lutte désormais impossible, il eut le courage d'entrer en lice, et le mérite, au dire de Césarotti (2), d'avoir introduit d'autres situations et accru encore l'intérêt dramatique dans un sujet qui, après Maffei et Voltaire, semblait ne pouvoir admettre ni situations nouvelles, ni accroissement de beauté.

Ces trois poètes, disons-le, ont eu le sort réservé à tous les hommes supérieurs. La critique s'est attachée à leur travail;

---

(1) Victor Alfieri, né à Asti, en Piémont, le 17 janvier 1749, mourut le 8 octobre 1803, à cinquante-cinq ans, d'une maladie produite par l'excès du travail. A l'âge de vingt-cinq ans il devina son génie. La tardive application d'Alfieri, et les progrès qu'elle lui a fait faire, sont un des phénomènes les plus remarquables de l'histoire littéraire. Agé de plus de quarante-cinq ans, il commença l'étude du grec, qu'il finit par posséder très-bien. Ses tragédies sont le premier de ses titres à la gloire. La conduite en est simple et antique, la marche presque toujours rapide et bien graduée, les caractères développés avec force, le style plein, nerveux, soutenu. Personne n'a plus étudié qu'Alfieri, personne n'a mieux connu le mécanisme du vers tragique. Le sien se tient en quelque sorte debout, par la seule force de la pensée. On est étonné de ne rien trouver, dans une suite de pages, de cette mollesse qu'on reproche à la poésie italienne. (Extrait du *Dictionnaire historique* publié par une Société de gens de lettres; Paris, Ménard et Desenne, 1821, in-8°.)

(2) Melchior Cesarotti, célèbre littérateur italien, naquit à Padoue le 15 mai 1730. Il traduisit avec succès, en vers italiens, et fit représenter dans plusieurs théâtres de l'Italie la *Sémiramis*, la *Mort de César* et le *Mahomet* de Voltaire. Napoléon le créa chevalier, puis commandeur de l'ordre de la Couronne de fer, et le gratifia de deux pensions extraordinaires. Césarotti crut témoigner sa reconnaissance en chantant son bienfaiteur dans son poëme en vers libres, intitulé *Pronea* (la Providence), publié en 1805. Il s'occupait de l'édition de ses ouvrages, commencée en 1800, lorsqu'il mourut d'une maladie de vessie le 3 novembre 1808. La liste de ses ouvrages n'embrasse pas moins de 38 volumes in-8°.

et, bienveillante ou envieuse, dans ses éloges ainsi que dans ses reproches, elle n'a su garder, à l'égard d'aucun d'eux, une juste mesure.

Parmi les écrivains dont la plume, plus ou moins calme, plus ou moins passionnée, s'est crue en droit d'intervenir dans cette lutte littéraire, engagée entre l'Italie, la France et le Piémont, on rencontre spécialement les trois noms suivants: Delalindelle, Carmignani, Laharpe.

Voltaire avait fait à Maffei l'hommage de sa *Mérope*, et, en lui dédiant cette œuvre, il lui avait adressé une lettre où, à côté des plus brillants éloges, on trouve les traits d'une critique plus ou moins bienveillante. Maffei prit, dans sa réponse, un ton plus franc, respirant sans doute une certaine âpreté, mais qui n'allait point jusqu'à l'amertume. Là-dessus parut une lettre, prétenduement écrite au poète français par un M. Delalindelle, où Maffei se trouvait déchiré impitoyablement. On sut bientôt que ce M. Delalindelle n'était autre que Voltaire lui-même, empruntant, nous ne dirons point pour critiquer, mais pour ridiculiser son rival, le nom et le masque d'un personnage imaginaire. Ces deux lettres qui, dans toutes les éditions de Voltaire, précèdent sa tragédie de *Mérope*, sont lues de tout le monde; tandis que la réponse du poète italien, tout-à-fait ignorée en France, était à peine connue même en Italie (1).

(1) En lisant ces deux lettres de Voltaire, et surtout en les rapprochant l'une de l'autre, j'avoue que bien souvent deux choses m'ont embarrassé. D'un côté, je me demandais s'il était possible que Maffei eût laissé la première lettre sans réponse; et, d'un autre côté, je ne comprenais la critique de M. Delalindelle que dans l'hypothèse d'une critique de la *Mérope* française émanée du poète italien. Mais, encore une fois, ce n'était là qu'une hypothèse; et, ne trouvant nulle part aucunes traces de cet écrit de Maffei, j'étais loin d'être apaisé sur le fait. Mon incertitude, pourtant, ne fut point de longue durée; elle

Le professeur Carmignani, dans son Mémoire sur les tragédies d'Alfieri, ravale la *Mérope* du poète d'Asti, et lui oppose celle de Voltaire, qu'il exalte outre mesure (1).

Laharpe, enfin, dans son *Cours de Littérature,* dit, entre autres choses semblables, que Voltaire, dans sa *Mérope,* a atteint le plus haut degré de perfection auquel il soit permis à l'esprit humain d'aspirer (2).

---

disparut le jour où le hasard me fit rencontrer, dans une librairie de la rue Richelieu, une assez belle édition de la *Mérope* italienne. Cette édition, publiée à Venise, en 1747, par les soins de Vincent Cavallucci, et dédiée au doge de Venise, Pietro Grimani, renfermait précisément l'écrit dont une nécessité logique m'avait fait soupçonner l'existence. Dès-lors, tout s'expliquait pour moi; je ne m'étonnais plus ni du caractère satyrique et mordant de la seconde lettre de Voltaire, ni du pseudonyme sous le voile duquel il avait dû l'écrire, pour ne point trop paraître en contradiction avec lui-même. La réponse de Maffei, cela n'est point douteux, était arrivée à sa destination. Voltaire y avait vu et l'apologie de la *Mérope* italienne et la critique de la *Mérope* française. C'était plus qu'il n'en fallait, avec lui, pour que, tout en cachant au public et à ses amis ce morceau littéraire, il exhalât par la bouche d'un personnage imaginaire le dépit que cette lettre lui avait causé. *Indè iræ.* Et voilà justement ce qui m'expliquait le prétendu silence de Maffei, et l'amère critique de M. Delalindelle.

Désireux d'épargner à d'autres mes premières incertitudes, et de faire connaître, dans l'intérêt de la littérature et de la vérité, un document qui n'est point sans quelque importance à la fois historique et littéraire, j'ai traduit cette Réponse de Maffei et l'ai publiée dans le troisième volume des Mémoires de la Société.

(1) Il a paru, dans le temps, plusieurs critiques des tragédies d'Alfieri. La plus judicieuse et la plus décente était celle de Rénier Calsabigi, à laquelle il a répondu sur le même ton.

(2) Ce chef-d'œuvre n'en a pas moins été parodié d'une manière assez burlesque. J'ai entre les mains une brochure de 36 pages in-4°, imprimée à Berlin, en 1759, sous le titre suivant: *MÉROPE TRAVESTIE*, *dédiée à M. de Voltaire par M. S***.*

La palme semblait donc, il y a quarante ans, être décidément acquise à la *Mérope* de Voltaire ; celle de Maffei, quoique très-estimée, gisait ensevelie dans la poussière des bibliothèques ; et l'on osait à peine accorder à celle d'Alfieri l'honneur de la comparaison.

En 1813, pourtant, un célèbre critique italien, le professeur Gaetano Marrè, publia sous le titre de *Confronto delle tre Meropi* une savante dissertation, où il cherche à démontrer l'injustice de M. Delalindelle vis-à-vis de Maffei, celle aussi de Carmignani quant à Alfieri, et enfin l'excessive partialité dont Laharpe a fait preuve en faveur de Voltaire (1).

Il n'est entré dans mes vues ni d'examiner la valeur littéraire et critique du Mémoire du professeur Gaetano Marrè, ni surtout de refaire, après lui, le parallèle des trois *Mérope*.

En publiant ma traduction de la tragédie de Maffei, je n'ai fait que me rendre aux pressantes sollicitations de mes collègues de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. Déjà, il y a quelque temps, ils m'avaient invité à mettre au jour ma traduction de la Réponse de Maffei à Voltaire. La lecture de ce document leur ayant fait croire que la tragédie du poète de Vérone ne serait jamais bien connue en France, tant que le public ne pourrait la lire que dans le texte ou dans l'une de ses traductions en prose, je me suis décidé, quoiqu'à regret, à publier mon travail. Disons-le toutefois, quel que soit l'accueil que le temps et la critique lui réservent, j'aurai du moins la conscience de n'avoir travaillé que pour moi, c'est-à-dire avec l'attention religieuse d'un homme dégagé de

(1) Le hasard m'a fait rencontrer cette brochure, de 88 pages in-4°, dans une librairie de Valenciennes. Je ne sais si ce travail de M. Gaetano Marrè est bien connu en France ; mais il m'a paru extrêmement curieux, et plus d'une fois déjà j'ai été tenté de traduire et de publier ce parallèle des trois *Mérope*.

toute préoccupation d'intérêt ou de vanité. J'ai beaucoup moins cherché l'éclat d'une versification brillante, que la reproduction de la pensée toute nue du poète italien. Au lieu de me laisser emporter sur l'aile rapide d'une imagination dont rien ne contrarie l'essor, et qui trouve dans son indépendance sa fécondité, j'ai cru devoir m'attacher corps à corps à mon auteur, et me serais reproché de l'avoir quitté d'un pas. Rude métier, c'est vrai, que de se sentir ainsi à l'étroit, quand on sait que le droit de tout oser est un des privilèges de la poésie! rude métier, que de s'emprisonner ainsi entre les exigences et du fond et de la forme : du fond, par la nécessité de rendre fidèlement la pensée d'un autre; de la forme, par la nécessité de la rendre dans une succession de mots dont la rime et la mesure ne laissent pas toujours le choix! rude métier, enfin, que de s'engager ainsi entre deux abîmes! Et cela pour traduire en vers, non un poème épique ou quelque œuvre où c'est le poète seul qui parle ; mais une tragédie, où le poète ne parle jamais, où il n'y a place qu'aux discours et entretiens naturels des hommes! Et cela à l'aide de la langue française, qui, « impatiente de tout joug comme ceux qui la parlent, s'exprime avec grâce, élégance et clarté, tant qu'elle procède « selon son goût et à sa fantaisie, mais qui devient dédaigneuse, maussade et rebelle, sitôt qu'on veut lui faire changer d'allure (1) ». C'était, j'en conviens, entreprendre une terrible tâche; c'était m'imposer de bien lourdes chaînes. Puisse la critique se montrer assez bienveillante pour m'en tenir compte! Aussi bien, traduire n'est pas créer; et travailler pour soi-même ou pour le collège, ce n'est point travailler pour le théâtre ou pour l'Académie. Il en résulte presque toujours moins de gloire, mais quelquefois aussi plus de véritable profit et pour soi et pour la jeunesse studieuse.

---

(1) E. J. Delécluze, Préface de sa traduction de *la Vie nouvelle* de Dante Alighieri.

MÉROPE.

MEROPE

TRAGEDIA

DEL SIGNOR MARCHESE

SCIPIONE MAFFEI,

RAPPRESENTATA E STAMPATA LA PRIMA VOLTA
IN MODENA, NEL 1713.

PERSONAGGI.

POLIFONTE.
MEROPE.
EGISTO.
ADRASTO.
EURISO.
ISMENE.
POLIDORO.

Scena, la reggia in Messene.

MÉROPE

TRAGÉDIE

DE MONSIEUR LE MARQUIS

SCIPION MAFFÉI,

REPRÉSENTÉE ET IMPRIMÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS
A MODÈNE, EN 1713.

PERSONNAGES.

POLYPHONTE.
MÉROPE.
EGISTHE.
ADRASTE.
EURISE.
ISMÈNE.
POLYDORE.

La scène est à Messène, dans le palais de Mérope.

MEROPE.

ATTO PRIMO.

—

SCENA PRIMA.

POLIFONTE, MEROPE.

POLIFONTE.

Merope, il lungo duol, l' odio, il sospetto
Scaccia mai dal tuo sen: miglior destino
Io già t' annunzio, anzi ti reco. Altrui
Forse tu nol credesti; ora a me stesso
Credilo pur, ch' io mai non parlo indarno.
In consorte io t' elessi, e vo' ben tosto,
Che la nostra Messenia un' altra volta
Sua reina ti vegga! Il bruno ammanto,
I veli e l' altre vedovili spoglie
Deponi adunque; e i lieti panni e i fregi
Ripiglia: e i tuoi pensier nel ben presente
Riconfortando omai, gli antichi affanni,
Come saggia che sei, spargi d' obblio.

MEROPE.

O ciel! qual nuova specie di tormento

MÉROPE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

POLYPHONTE, MÉROPE.

POLYPHONTE.

Mérope, de ton cœur écarte désormais
La haine, les soupçons, et de trop longs regrets.
D'un destin plus heureux accepte le présage :
C'est moi-même en ce jour qui t'en offre le gage.
Je le jure, tu peux en croire à mes serments :
J'ai fait choix de ta main, et, dans quelques moments,
Une seconde fois, par son peuple bénie,
Mérope se verra Reine de Messénie.
Quitte donc à l'instant ces longs habits de deuil,
Ce noir manteau, ce voile ; et, dans un noble orgueil,
Reprends ces ornements qu'on vit aux jours de fête
De gloire et de splendeur environner ta tête.
Pense au sort qui t'attend, dissipe tes douleurs,
Et jette un long oubli sur tes anciens malheurs.

MÉROPE.

Dieux ! quels tourments nouveaux je vois que l'on m'apprête !

Apprestar mi vegg' io ! Deh Polifonte,
Lasciami in pace : in quella pace amara,
Che ritrovan nel pianto gl' infelici :
Lasciami in preda al mio dolor trilustre.

POLIFONTE.

Mira, s' ei non è ver, che suol la donna
Farsi una insana ambizion del pianto !
Dunque negletta, abbandonata, e quasi
Prigioniera, restar più tosto vuoi,
Che ricovrar l' antico regno ?

MEROPE.

Un regno
Non varrebbe il dolor d' esser tua moglie.
Ch' io dovessi abbracciar colui, che in seno
Il mio consorte amato (ahi rimembranza !)
Mi svenò crudelmente ? e ch' io dovessi
Colui baciar che i figli miei trafisse ?
Solo in pensarlo io tremo, e tutte io sento
Ricercarmi le vene un freddo orrore.

POLIFONTE.

Deh ! come mai ti stanno fisse in mente
Cose già consumate, e antiche tanto
Ch' io men ricordo appena ! ma, ti priego,
Dà loco alla ragion : era egli giusto,
Che sempre su i Messeni il tuo Cresfonte

Quel orage soudain vient fondre sur ma tête !
Laisse-moi, Polyphonte, en proie à ma douleur ;
Trois lustres m'ont appris à souffrir le malheur.
Réserve tes serments pour une âme commune,
Laisse couler ces pleurs permis à l'infortune !

POLYPHONTE.

La femme, il est donc vrai, sait de ses propres maux
Se faire un fol orgueil et des malheurs nouveaux !
Parle, aimeras-tu mieux rester abandonnée,
Prisonnière, inconnue, à gémir condamnée,
Que recouvrer un trône ?

MÉROPE.

Avec toi partagé,
Il ne vaudrait jamais ce que j'aurais changé.
Quoi ! mes embrassements seraient pour le perfide
Qui, dans mes bras, armé d'un acier homicide,
Immola mon époux ! Ah ! souvenir affreux !
Presser contre mon sein celui qui, sous mes yeux,
Assassina mes fils ! Je tremble à cette image ;
Et le froid de la mort me glace le visage.

POLYPHONTE.

Hé ! comme en ton esprit tu sais entretenir
De ces antiques faits l'antique souvenir,
Quand moi-même aujourd'hui je m'en souviens à peine !
Qu'à de plus hauts pensers la raison te ramène.
Des Messéniens toujours devait-il être roi

Solo regnasse, e ch' io non men di lui
Dagli Eraclidi nato, ognor vivessi
Fra la turba volgar confuso e misto?
Poi tu ben sai, che accetto egli non era;
E che non sol gli esterni ajuti e l'armi,
Ma in campo a mio favor vennero i primi
Ed i miglior del regno: e finalmente,
Ciò che a regnar conduce, ognor si loda.
Che se per dominar, se per uscire
Di servitù, lecito all' uom non fosse
E l'ingegno e 'l valor di porre in opra,
Darebbe Giove questi doni indarno.

MEROPE.

Barbari sensi! l' urna e le divine
Sorti su la Messenia al sol Cresfonte
Dier diritto e ragion; ma quanto ei fosse
Buon re, chiedilo altrui, chiedilo a questo
Popolo afflitto che tuttora il piange:
Tanto buon re provollo esso, quant' io
Buon consorte il provai. Chi più felice
Visse di me quel primo lustro? e tale
Ancor vivrei, se tu non eri. Insana
Ambizion ti spinse, invidia cieca
T' invase, e quale, oh Dio! quale inaudita
Empietà fu la tua, quando nel primo
Scoppiar della congiura, i due innocenti
Pargoletti miei figli, ah figli cari!

Ton Cresphonte ? Lui seul devait-il.... lorsque moi,
Issu non moins que lui du sang des Héraclides,
Dans un honteux oubli traînant mes pas timides,
J'aurais vécu sans gloire, en la foule ignoré ?
Son sceptre, tu le sais, n'était pas adoré :
Dis-moi qui de nous deux fut le plus populaire :
Pour qui se déclara la faveur étrangère ?
Ici même les grands se prononçaient pour moi.
Qu'importe quels moyens d'un sujet font un roi ?
Et si, pour commander ou sortir d'esclavage,
On ne peut mettre en œuvre esprit, ruse, courage,
A quoi nous serviraient tous ces présents des dieux ?

MÉROPE.

Barbares sentiments ! la volonté des cieux,
Les seuls arrêts du sort ont remis à Cresphonte
Ce trône que ton crime envahirait sans honte.
Crains d'outrager son nom : connais mieux sa bonté ;
Interroge ce deuil, vois ce peuple attristé ;
Il n'a pas oublié son âme paternelle.
Roi, toujours il fut juste ; époux, toujours fidèle.
Pour moi, ce premier lustre était un âge d'or,
Et, si tu n'étais pas, j'en jouirais encor.
La folle ambition, l'aveugle jalousie
Soufflèrent dans ton cœur le feu d'une furie.
Ah ! je te vois encore, abomination !
Quand soudain éclata la conspiration,
De mes pauvres enfants méprisant l'innocence,

Che avrian co' bei sembianti, e con l' umile
Lor dimandar mercè, le tenerelle
Lor mani e gli occhi lagrimosi alzando,
Avrian mosso a pietà le fere e i sassi,
Trafiggesti tu stesso: e in tutto il tempo
Che pugnando per noi si tenne Itome,
Quanto scempio tu allor de' nostri fidi
In Messene non festi? e quando al fine
Ci arrendemmo, perchè contra la fede
Al mio sposo dar morte? oh tradimento!
E ch' io da un mostro tale udir mi debba
Parlar di nozze, e ricercar d'amore?
A questo ancor mi riserbaste, o Dei!

POLIFONTE.

Merope, omai t' accheta: tu se' donna,
E qual donna ragioni: i molli affetti
Ed i teneri sensi in te non biasmo,
Ma con gli alti pensier mal si confanno.
Ma dimmi, e perche sol ciò che ti spiace
Vai con la mente ricercando, e ometti
Quant' io feci per te? Che non rammenti,
Che il terzo figlio, in cui del padre il nome
Ti piacque rinnovar, tu trafugasti,
E ch' io 'l permisi, e che alla falsa voce,
Sparsa da te della sua morte, io finsi
Dar fede, e in grazia tua mi stetti cheto?

Sur eux faire tomber le poids de ta vengeance !
Leurs faibles mains, leurs yeux, leur ingénuité,
Et leur douceur égale à ta férocité,
Du tigre tout en eux eût fléchi la colère;
Toi, tu les as percés sous les yeux de leur mère !
Que de loyaux sujets, tout le temps que pour nous
L'Ithome a combattu, tombèrent sous tes coups !
De quel droit, à la fin, quand il fallut nous rendre,
Arrachas-tu la vie à l'époux le plus tendre ?
O honte, ô trahison ! monstre indigne du jour !
Et tu veux me toucher ! et tu parles d'amour !
Pour cette horreur encor m'aviez-vous réservée,
Grands dieux ?

POLYPHONTE.

Je te croyais l'âme plus élevée.
Aux femmes sont permis de tels raisonnements,
Et je ne blâme point ces tendres sentiments;
Mais ils conviennent mal à qui cherche la gloire.
Si prompte à rappeler mes torts à ta mémoire,
As-tu donc oublié ce que tu tiens de moi ?
Et ce troisième fils, ce fils chéri de toi,
A qui tu réservais le doux nom de son père,
Ai-je de son départ empêché le mystère ?
Et quand tu fis courir le bruit de son trépas,
Mon silence opportun ne t'appuya-t-il pas ?

MEROPE.

Il mio picciol Cresfonte, ch' era ancora
Presso di me, non giunto anco al terz' anno,
Ne' primi giorni del tumulto, in queste
Braccia morì pur troppo, e della fuga
Al disagio non resse. Ma che parli?
Cui narri tu d'aver per lui dimostro
Cor sì benigno? Forse Argo e Corinto,
Arcadia, Acaja e Pisa e Sparta, in fine
E terra e mare ricercar non festi
Pel tuo vano sospetto? e al giorno d' oggi
Forse non fai, che su quest' empia cura
Da' tuoi si vegli in varie parti ognora?
Ah! ben si vede, che incruenta morte
Non appaga i tiranni; ancor ti duole,
Che la natura prevenendo il ferro,
Rubasse a te l' aspro piacer del colpo.

POLIFONTE.

Ch' ei non morì, in Messene a tutti è noto;
E viva pur: ma tu che tutto nieghi,
Negherai d' esser viva? e negherai,
Che tu nol debba a me? Non fu in mia mano
La tua vita sì ben come l'altrui?

MEROPE.

Ecco il don dei tiranni: a lor rassembra

MÉROPE.

Cresphonte, ô cher enfant! seul, auprès de sa mère,
Il n'avait pas trois ans au jour de ma misère,
Et je le vis mourir au milieu de mes bras:
Ses forces à ce choc ne résistèrent pas.
Mais, toi, que veux-tu dire? est-ce bien à sa mère
Que tu viens rappeler ta bonté tutélaire?
N'as-tu point sur ses pas déchaîné tes bourreaux?
N'as-tu point fait fouiller Sparte, Corinthe, Argos,
Le Nord et le Midi, le Couchant et l'Aurore,
Et la terre et les eaux? Aujourd'hui même encore
Peut-être ta fureur le cherche en mille lieux.
Dieux cruels! il faut donc aux tyrans odieux,
Pour assouvir leur rage, une tête sanglante!
Tu veux... mais la nature est moins que toi méchante;
Elle a frappé mon fils, et, prévenant ta main,
T'a ravi le plaisir de lui percer le sein.

POLYPHONTE.

Non, la clarté des cieux ne lui fut point ravie.
Et que me fait d'ailleurs son trépas ou sa vie?
Mais toi, respires-tu? toi qui sais tout nier?
Qui protégea tes jours? as-tu pu l'oublier?
Ta tête, tu le sais, était en ma puissance:
Je pouvais....

MÉROPE.

Des tyrans voilà donc la clémence:

Di dar la vita a chi non dan la morte.

POLIFONTE.

Ma lasciam tutto ciò; lasciam le amare
Memorie al fine: io t' amo; e dell' amore
Prova tu vedi, che mentir non puote.
Ciò ch' io ti tolsi, a un tratto ecco ti rendo,
E sposo, e regno, e figli ancor, se in vano
Non spero: forse nel tuo cor potranno
Più d' ammenda presente antichi errori?

MEROPE.

Deh dimmi, o Polifonte; e come mai
Questo tuo amor sì tardi nacque? come
Desio di me mai non ti punse, allora
Che giovinezza mi fioria sul volto,
Ed or ti sprona sì, che già inclinando
L'età, e lasciando i miglior giorni addietro,
Oltre al settimo lustro omai sen varca?

POLIFONTE.

Quel ch' ora io bramo, ognor bramai; ma il duro
Tenor della mia vita assai t' è noto.
Sai, che appena fui re, ch' esterne guerre
Infestar la Messenia, e l'una estinta,
Altra s' accese, e senz' aver riposo
Or quà accorrendo, or là, sudar fu forza
Un decennio fra l' armi. In pace poi

Croire donner la vie, ô généreux effort !
A qui leur vile main ne donne point la mort !

POLYPHONTE.

Laissons ces vains propos ; repousse de ton âme
Ces fâcheux souvenirs : je t'aime ; vois ma flamme ;
De ma sincérité les cieux te sont garants,
Ce que je t'enlevai, c'est moi qui te le rends :
Epoux, couronne, enfants, tout, pourvu que j'espère.
Eh quoi ! mes premiers torts à ton âme sévère
Parleront-ils plus haut que mon amour pour toi ?

MÉROPE.

Cet amour si brûlant, Polyphonte, dis-moi,
D'où vient que dans ton cœur il tarda tant à naître ?
Quoi ! cette vive ardeur ne s'est point fait connaître
Alors que, la jeunesse embellissant mes jours,
Pour moi brillait encor le flambeau des amours ?
Et voici qu'elle éclate au moment où de l'âge
Sept lustres ont sur moi signalé le ravage ?

POLYPHONTE.

Ce que j'envie encor, je l'enviai toujours :
Mais tu connais assez l'histoire de mes jours.
A peine j'étais roi, que toute cette terre
Fut le théâtre affreux d'une implacable guerre.
Bellone de ses mains en attisait les feux :
Une discorde éteinte, elle en rallumait deux.
Plus de repos ; partout la crainte, les alarmes ;

Gli estranei mi lasciar; ma allor lo stato
Cominciò a perturbar questa malnata
Plebe, e in cure sì gravi ogni altro mio
Desir si tacque. Or che alla fine in calma
Questo regno vegg' io, destarsi io sento
Tutti i dolci pensier; la mia futura
Vecchiezza io vo' munir co' figli, e voglio
Far pago il mio, fin qui soppresso, amore.

MEROPE.

Amore eh! Sempre chi in poter prevale,
D'avanzar gli altri anche in saper presume,
E d' aggirare a senno suo le menti
Altrui si crede. Pensi tu sì stolta
Merope, che l' arcano e 'l fin nascosto
A pien non vegga? l' ultimo tumulto
Troppo ben ti scoprì, che ancor sicuro
Nel non tuo trono tu non sei: scorgesti
Quanto viva pur anco, e quanto cara
Del buon Cresfonte è la memoria. I pochi,
Ma accorti amici tuoi sperar ti fanno,
Che se t' accoppi a me, se regnar teco
Mi fai, scemando l' odio, in pace al fine
Soffriranno i Messeni il giogo. Questo
È l' amor, che per me t' infiamma; questo

Ces lieux dix ans entiers nous ont vus sous les armes.
De fatigue épuisés, à la fin, tu le sais,
Nos superbes voisins nous laissèrent la paix ;
Mais d'un peuple mutin la fureur intestine
Vint menacer l'état d'une prompte ruine.
Ses périls de mon âme étouffèrent les vœux ;
Je me tus. Aujourd'hui la paix règne en tous lieux :
Je puis m'abandonner à la douce pensée
Que ma flamme par toi sera récompensée.
Vieux, je verrai des fils qui me devront le jour.
Assez longtemps muet, qu'aujourd'hui mon amour....

MÉROPE.

Ton amour ! Oses-tu, sans égal en puissance,
Te flatter d'être aussi sans égal en science ?
Et, parce que tu peux disposer de nos corps,
Des esprits à ton gré règles-tu les ressorts ?
Ton amour ! Va, crois-moi, Mérope sait comprendre
La fin, le but caché de cet amour si tendre.
Mais nos troubles derniers ont dû te faire voir
Tous les dangers d'un trône où tu ne peux t'asseoir ;
Que de Cresphonte encor la mémoire est trop chère,
Et qu'il faut plus de temps pour oublier un père.
Quelques amis prudents, s'il en reste pour toi,
Te diront, je le sais, qu'en t'unissant à moi,
Les Messéniens verront leurs haines partagées
Et soumettront au joug leurs têtes soulagées.
Voilà, voilà l'amour qui brûle dans ton cœur !

È quel dolce pensier, che in te si desta.

POLIFONTE.

Donna non vidi mai di te più pronta
A torcer tutto in mala parte. Io fermo
Son nel mio soglio sì, che nulla curo
D' altrui favor; e di chi freme in vano
Mi rido, e ognor mi riderò. Ma siasi
Tutto ciò, che tu sogni: egli è pur certo,
Che il tuo ben ci è congiunto: or se far uso
Del tuo senno tu vuoi, la sorte afferra;
Nè darti altro pensier: molto a te giova
Prontamente abbracciar l' effetto, e nulla
L' indagar la cagion.

MEROPE.

Sì, se avess' io
Il cor di Polifonte; e s' io volessi
Ad un idol di regno, a un' aura vana
Sagrificar la fe, svenar gli affetti;
E se potessi, anche volendo, il giusto
Insuperabil odio estinguer mai.

POLIFONTE.

Or si tronchi il garrir. Al suo signore
Ripulsa non si dà: per queste nozze
Disponti pure, e ad ubbidir t' appresta.
Che a te piaccia o non piaccia, io così voglio.

Voilà tes doux pensers, et toute ton ardeur !

POLYPHONTE.

Quelle femme jamais fut plus ingénieuse
A voir en tout du mal la couleur odieuse !
Mieux que tu ne le crois sur le trône affermi,
Polyphonte à ses pieds ne voit point d'ennemi.
Et que me fait l'amour d'un stupide vulgaire ?
Je me ris de ses vœux comme de sa colère.
Mais de cette union le but fût-il caché,
Songe que ton salut y demeure attaché !
Profite des instants que t'offre un sort propice ;
Il ne tient plus qu'à toi que ta peine finisse :
Accepte le remède offert à ta douleur,
Et ne t'occupe point d'en rechercher l'auteur.

MÉROPE.

Oui, si Mérope avait l'âme de Polyphonte ;
Si Mérope pouvait abjurer toute honte ;
Si la soif de régner, au mépris de ma foi,
Pouvait plus sur mon cœur que ma haine pour toi ;
Si, voulant un seul jour oublier mon offense,
Je pouvais un seul jour vaincre ma répugnance.

POLYPHONTE.

C'est trop de résistance opposer à ton roi !
Ma parole est un ordre ; ainsi dispose-toi.
Et que cette union te plaise ou t'importune,
Je le veux. Ciel ! Adraste ?

Adrasto ! e come qui ? t'accosta.

MEROPE.

Ismene,
Non mi lasciar più sola.

SCENA II.

ADRASTO, ISMENE, MEROPE, POLIFONTE.

ADRASTO.

In questo punto,
Signore, io giungo.

ISMENE.

Io non ardia appressarmi,
Vedendo il ragionar : ma, mia reina,
Perchè ti veggio sì turbata ?

MEROPE.

Il tutto
Saprai fra poco.

POLIFONTE.

E che ci rechi, Adrasto ?

ADRASTO.

Un omicida entro Messene io trassi ;
Perchè col suo supplizio ogni men fausto
Augurio purghi, e gir non possa altrove

MÉROPE.

Ah ! dans mon infortune,
Ne me laisse pas seule, Ismène.

SCÈNE II.

ADRASTE, ISMÈNE, MÉROPE, POLYPHONTE.

ADRASTE.

En ce palais
A la hâte, seigneur, j'arrive.

ISMÈNE.

Je n'osais
D'un auguste entretien pénétrer le mystère.
Mais d'où vous vient, Madame, un front aussi sévère ?

MÉROPE.

Tu le sauras bientôt.

POLYPHONTE.

Qui t'amène en ces lieux ?

ADRASTE.

Le soin de réprimer un forfait odieux.
J'amène le coupable, afin que son supplice,
En apaisant le ciel, nous le rende propice.

Col vanto dell' aver rotte e schernite
Le nostre leggi.

POLIFONTE.

E chi è costui?

ADRASTO.

Di questa
Terra ei non è. Ma passeggier mi sembra.

POLIFONTE.

E l' ucciso?

ADRASTO.

Nol so, perchè il suo corpo
Gettato fu dentro il Pamiso, ch' ora
Gonfio a spumante corre: nè presente
Al fatto io fui; ma il reo nol niega. Al loco,
Dove tuttora, o re, tu con le squadre
Dei cavalier di soggiornar m' imponi,
Recato fu, che al ponte, indi non lunge,
Rubato s' era pur allora, e ucciso
Un uomo, e che il ladron la via avea presa
Ch' è lungo il fiume. Io, ch' era a sorte in sella,
Spronai con pochi, e lo raggiunsi. Alcune
Spoglie, ch' ei non negò d' aver rapite,
Fede mi fer che al sangue altro che vile
Avidità nol trasse; al rimanente,
Non credi ciò, s' al suo sembiante credi:

Qu'il meure ! et n'aille point une seconde fois
Montrer qu'impunément on viole nos lois.

POLYPHONTE.

Et quel est l'assassin ?

ADRASTE.

Sa bizarre figure
Annonce un étranger errant à l'aventure.

POLYPHONTE.

La victime ?

ADRASTE.

On l'ignore : au fond du Pamisus
Incontinent jetée, on ne la revit plus.
Je n'étais point présent dans ce péril extrême ;
Mais rien n'est démenti par l'assassin lui-même.
J'étais à l'avant-poste où séjourne, seigneur,
De vos fiers cavaliers la plus brillante fleur,
Quand on m'apprit qu'au pont un vol, un homicide,
Venaient d'être commis par une main perfide.
Enfin l'on avait vu, disait-on, l'assassin
Le long du Pamisus poursuivre son chemin.
Mon coursier était prêt ; je vole à sa poursuite ;
Aidé de quelques gens je l'atteins dans sa fuite ;
Ses aveux, le butin que son bras porte encor,
Tout prouve qu'il voulait moins du sang que de l'or.
Du reste, à n'en juger que d'après son visage,

Giovane d' alti sensi in basso stato,
Ed in vesti plebee di nobil volto.

POLIFONTE.

Fa, ch' io 'l vegga.

MEROPE.

Costui forse delitto
Lo sparger sangue non credea, ove regna
Un carnefice.

ISMENE.

Al certo, se ogni morte,
Se ogni rapina Polifonte avesse
Col supplizio pagata, in questa terra
Foran venute meno e pietre e scuri.

SCENA III.

ADRASTO, MEROPE, EGISTO, POLIFONTE, ISMENE.

ADRASTO.

Eccoti il reo.

MEROPE.

Mira gentile aspetto!

POLIFONTE.

In così verde età sì scelerato?

On ne saurait penser qu'il vive de pillage.
Sous un habit vulgaire une noble fierté
Dément le vil état où les dieux l'ont jeté.

POLYPHONTE.

Qu'on l'amène.

MÉROPE.

Peut-être il crut pouvoir sans crime
Faire couler le sang, égorger sa victime,
Dans un pays qui souffre un bourreau pour son roi.

ISMÈNE.

Certes, si Polyphonte au glaive de la loi
De tous crimes livrait tous auteurs et complices,
Le pays manquerait d'instruments de supplices.

SCÈNE III.

ADRASTE, MÉROPE, EGISTHE, POLYPHONTE, ISMÈNE.

ADRASTE.

L'assassin, le voici.

MÉROPE.

Quelle noble fierté !

POLYPHONTE.

Dans un âge aussi jeune autant de cruauté !

Io fui costretto. In testimon ne chiamo
Quel Giove, che in Olimpia, ha pochi giorni,
Venerai nel gran Tempio. Il mio cammino
Cheto e soletto io proseguia, allor quando,
Per quella via che in ver Laconia guida,
Un uom vidi venir, d' età conforme,
Ma di selvaggio e truce aspetto: in mano
Nodosa clava avea. Fissò in me gli occhi
Torvi, poi riguardò, se quinci o quindi
Gente apparia: poichè appressati fummo,
Appunto al varco del marmoreo ponte,
Ecco un braccio m' afferra, e le mie vesti,
E quanto ho meco altero chiede, e morte
Bieco minaccia. Io con sicura fronte
Sprigiono il braccio a forza; egli a due mani,
La clava alzando, mi prepara un colpo,
Che se giunto m' avesse, le mie sparse
Cervella foran or giocondo pasto
Ai rapaci avoltoi: ma ratto allora
Sottentrando il prevenni, ed a traverso
Lo strinsi, e l' incalzai: così abbracciati
Ci dibattemmo alquanto, indi in un fascio
N' andammo a terra: ed arte fosse o sorte,
Io restai sopra, ed ei percosse in guisa
Sovra una pietra il capo, che il suo volto
Impallidì ad un tratto, e le giunture
Disciolte, immobil giacque. Allor mi corse
Tosto al pensier, che su la via restando

Je t'en prends à témoin, puissant maître des cieux,
Toi qui dans Olympie as entendu mes vœux :
Tu le sais, en silence et la tête baissée
Je suivais seul, hélas ! la route commencée ;
Quand au chemin de Sparte, ignoré du soleil,
Un homme vient à moi, d'un âge au mien pareil,
Mais d'un visage affreux que le crime sillonne :
Il observe partout s'il n'est vu de personne :
Son bras était armé d'un lourd bâton noueux.
Je tremblai pour mes jours à l'aspect de ses yeux.
Du pont de marbre à peine avais-je atteint l'entrée,
Que son bras me saisit. D'une voix altérée,
L'œil oblique et farouche : « Arrête, il faut choisir ;
Hâte-toi, me dit-il ; ou ton or, ou mourir ;
Tremble. » Mais le péril augmentant mon audace,
Du bras qui m'a saisi mon bras me débarrasse.
Il allait me frapper, et, sans l'aide des dieux,
Je ne jouirais plus de la clarté des cieux.
Moi, saisissant l'instant où levé par la rage
Son bras jusques à lui me laissait un passage,
Je m'attache soudain à son robuste corps ;
Le même acharnement excite nos efforts.
L'un à l'autre enchaînés nous respirions à peine ;
La même chûte alors tous les deux nous entraîne.
Soit adresse ou bonheur, je me trouvai sur lui ;
La lumière déjà loin de ses yeux a fui :
Sur les degrés du pont sa tête s'est brisée,
Et de son sang impur la terre est arrosée.

Quel funesto spettacolo, inseguito
D' ogni parte io sarei fra poco: in core
Però mi venne di lanciar nel fiume
Il morto o semivivo; e con fatica
(Ch' inutil era per riuscire e vana)
L' alzai da terra, e in terra rimaneva
Una pozza di sangue: a mezzo il ponte
Portailo in fretta, di vermiglia striscia
Sempre rigando il suol; quinci cadere
Col capo in giù il lasciai: piombò, e gran tonfo
S' udì nel profondarsi; in alto salse
Lo spruzzo, e l' onda sovra lui si chiuse.
Nè 'l vidi più, che 'l rapido torrente
L' avrà travolto, e ne' suoi gorghi spinto.
Giacean nel suol la clava, e negra pelle
Che nel pugnar gli si sfibbiò dal petto:
Questo io tolsi, non già come rapine,
Ma per vano piacer quasi trofei.
E chi creder potria, che spoglie tali,
O di nessuno o di sì poco prezzo,
M' avesser spinto a ricercar periglio,
E a dar morte altrui?

ADRASTO.

Onesta è sempre
La causa di colui, che parla solo.

Que faire ? le laisser au milieu du chemin ?
Mais on va me poursuivre et me croire assassin.
A mon esprit troublé le parti se présente
De jeter dans les eaux ma victime sanglante.
De fatigue épuisés mes bras tremblent encor.
Je l'enlève pourtant ; mais, inutile effort !
D'un noir ruisseau de sang l'herbe est toute mouillée,
Jusqu'au milieu du pont la route en est souillée.
La tête la première il tombe dans les eaux :
Je regarde ; sous lui j'entends s'ouvrir les flots :
Avec fracas au loin jaillit l'onde alarmée,
Et la vague bientôt sur lui s'est refermée :
Sous le flot qui l'entraîne il disparaît soudain,
Et mes yeux sur les eaux le poursuivent en vain.
Dans le sang renversée à terre est étendue
La peau qui le couvrait, et sa lourde massue.
Sur ces restes, pour moi plus que l'or précieux,
Comme sur un trophée étaient fixés mes yeux.
Témoins de mes dangers, gages de ma vaillance,
J'en ai chargé mon bras pour toute récompense.
Ces dépouilles n'avaient que bien peu de valeur :
Et qui pourrait penser que leur vue en mon cœur
Ait excité l'envie, et m'ait souillé d'un crime
Dont je devais m'attendre à rester la victime ?

ADRASTE.

On a toujours raison quand seul on a parlé.

POLIFONTE.

Ma in van, per non aver chi parli contra,
Il tutto a suo favor dipinge e adorna;
Ch' io qual custode delle leggi offese
L' avversario sarò.

MEROPE.

Non correr tosto
Polifonte al rigor: che non sospendi,
Finchè si cerchi alcun riscontro? Io veggio
Di verità non pochi indizi, e parmi,
Ch' egli merti pietà.

POLIFONTE.

Nulla si nieghi
In questo giorno a te; ma alle tue stanze
Tornar ti piaccia omai, che al tuo decoro
Non ben conviensi il far più qui dimora.

ISMENE.

Non un' ora già mai, non un momento
Abbandona il sospetto i re malvagi.

POLIFONTE.

Tua cura, Adrasto, fia, ch' egli frattanto
Non ci s' involi.

MEROPE.

Adrasto, usa pietade
Con quel meschin; benchè povero e servo,

POLYPHONTE.

En vain il se croit seul : le premier appelé
A venger du mépris les lois que l'on offense,
C'est moi, moi, qui l'accuse et réclame vengeance.
En vain en sa faveur il a tout su conter.

MÉROPE.

Dieux! à tant de rigueur qui donc peut te porter,
Polyphonte ? dis-moi, pourquoi ne pas attendre
Des preuves qui trop tard pourraient tout nous apprendre ?
Dans son récit j'ai vu de la sincérité :
Diffère un châtiment qu'il n'a pas mérité.

POLYPHONTE.

En ce jour il n'est rien que de moi tu n'obtiennes;
Mais songe bien au rang qu'il convient que tu tiennes:
Sans blesser des devoirs que tu dois respecter,
En ces lieux plus longtemps tu ne saurais rester.

ISMÈNE.

Sort affreux des tyrans, que la crainte empoisonne,
Que le soupçon poursuit et jamais n'abandonne!

POLYPHONTE.

Adraste, dans ces lieux je le laisse à tes soins;
Tu me réponds de lui.

MÉROPE.

Cher Adraste, du moins,
Que ta compassion égale sa misère.

Egli è pur uomo al fine, e assai per tempo
Ei comincia a provare i guai di questa
Misera vita. — In tal povero stato
Oimè, ch' anche il mio figlio occulto vive!
E credi pure, Ismene, che se il guardo
Giugner potesse in sì lontana parte,
Tale appunto il vedrei; che le sue vesti
Da quelle di costui poco saranno
Dissomiglianti. Piaccia almeno al cielo
Ch' anch' ei sì ben complesso, e di sue membra
Sì ben disposto divenuto sia.

SCENA IV.

EGISTO, ADRASTO.

EGISTO.

Dimmi, ti priego, chi è colei?

ADRASTO.

Regina
Fu già di questa terra, e sarà ancora
Fra poco.

EGISTO.

I sommi Dei l' esaltin sempre,
E della sua pietà quella mercede,
Che dar non le poss' io, rendanle ognora.

Il est pauvre, enchaîné; mais, homme, il est ton frère.
Assez tôt du destin il subit la rigueur,
Assez tôt il apprend à sentir le malheur.
Des mêmes maux peut-être innocente victime,
Mon Cresphonte maudit le destin qui l'opprime !
Oui, crois-moi, chère Ismène; en ces pays lointains
Si je pouvais porter mes regards incertains,
Je l'y verrais, hélas ! gémissant dans les chaînes :
De même que leur âge égales sont leurs peines ;
Peut-être tels aussi seraient ses vêtements.
Ah ! si du moins le ciel à mes embrassements
Te rendait comme lui d'une santé si belle,
O mon fils !

SCÈNE IV.

EGISTHE, ADRASTE.

EGISTHE.

Cette femme, Adraste, quelle est-elle ?

ADRASTE.

Bientôt les Messéniens pour la seconde fois
La nommeront leur reine, et recevront ses lois.

EGISTHE.

Puisse de Jupiter la justice suprême
Lui payer le tribut que je ne puis moi-même
Offrir à ses bontés ! non jamais, je le crois;

Donna non vidi mai, che tanta in seno
Riverenza ed affetto altrui movesse.
Ma tu che presso al re puoi tanto, segui
Così nobil esempio, e a mio favore
T' adopra. Deh! signor, di me t' incresca,
Che nel fior dell' età, senza difesa,
Senza delitto alcun, per fato avverso
In tal periglio son condotto. In questa
Sì famosa città non far che a torto
Sparso il mio sangue sia; lungo tormento
Agl' innocenti genitori afflitti,
I quai la sola assenza mia son certo
Ch' or fa struggere in pianto.

ADRASTO.

In tuo vantaggio
Io già da prima il tutto esposi: e forse
Non t' accorgesti ancor, quanto cortese
Io fui ver te? tu vedi pur, ch' io tacqui
Del ricco anello, che da te rapito
Io ti trassi di man: per qual cagione
Pensi ch' io 'l celi? per vil brama forse
Di restar possessor di quella gemma,
Nè darla al re? mal credi se ciò credi;
Ch' a me non manean gemme. Io per tuo scampo
E non per altro il fo: poichè se scopro,
Che sì gran preda hai fatta, il tuo delitto

Femme ne sut, comme elle, inspirer à la fois
Et tant d'affection et tant de déférence.
Mais toi, dont j'ai pu voir près du roi la puissance,
Suis un si noble exemple, et seconde mes vœux.
Verras-tu sans pitié périr un malheureux
Dont le seul crime, hélas ! est d'être sans défense,
Jeune, et, n'ayant d'appui que dans son innocence,
Par un destin barbare à mourir condamné ?
Souffriras-tu, dis-moi, si ton cœur est bien né,
Qu'injustement mon sang rougisse ces murailles ?
Que, regrettant en vain le fruit de leurs entrailles,
Une mère innocente, un père infortuné,
Maudissent à jamais le jour où je suis né,
Quand, déjà, j'en suis sûr, ils pleurent mon absence ?

ADRASTE.

Va, je me suis chargé du soin de ta défense.
Quand de ce noir forfait j'ai rendu compte au roi,
Pouvais-je faire plus que je n'ai fait pour toi ?
Et si de cet anneau, seule cause du crime,
Arraché par tes mains aux mains de ta victime,
Je n'ai point dit un mot, en sais-tu la raison ?
Si tu t'es figuré qu'en cette occasion
J'ai voulu le soustraire aux yeux du roi mon maître,
Afin de m'en saisir, sache mieux me connaître.
J'en possède à mon gré de bien plus précieux.
C'est dans ton intérêt que je le cache aux yeux.
Oui, si d'un tel larcin je te disais coupable,

Troppo si fa palese, anzi s' aggrava
Di molto, perchè appar ch' uom d' alto grado
Fu l' ucciso da te.

EGISTO.

Tu pur se' fisso
In voler, ch' involata io m' abbia quella
Scolpita pietra : ma t' attesto ancora,
Che dal mio vecchio padre in dono io l' ebbi.
Credilo, e sappi, ch' io mentir non soglio.

ADRASTO.

Veggo più tosto, che mentir tu sai.
Non mi dicesti tu, che il padre tuo
In fortuna servil si giace?

EGISTO.

Il dissi,
E 'l dico.

ADRASTO.

Or dunque in tuo paese i servi
Han di coteste gemme? un bel paese
Fia questo tuo : nel nostro una tal gemma
Ad un dito regal non sconverrebbe.

EGISTO.

A ciò non so che dir, nè del suo prezzo
Più oltre so : ma ben giurar poss' io,
Che, non ha ancor gran tempo, il giorno in cui
Compiea suo giro il diciottesim' anno,

Ton crime, ton forfait serait bientôt palpable.
Cet anneau, malheureux, prouve l'auguste rang
Que tenait le héros dont tu versas le sang.

EGISTHE.

Comment désabuser ton âme téméraire ?
Ainsi, tu le prétends, j'ai volé cette pierre !
Mais, une fois encor, cet anneau précieux,
Je l'ai reçu des mains d'un père déjà vieux.
Crois-moi, jamais mon cœur n'eut recours à la feinte.

ADRASTE.

Tu viens de me prouver que tu mentais sans crainte.
Ne m'as-tu point juré, maladroit imposteur,
Que ton père n'était qu'un pauvre serviteur ?

EGISTHE.

Il est vrai; je l'ai dit, et le répète encore.

ADRASTE.

Ainsi, dans le pays dont ton orgueil s'honore,
Aux esclaves on voit des pierres de ce prix !
C'est, il faut l'avouer, un merveilleux pays.
Chez nous un tel anneau veut une main royale.

EGISTHE.

Sans connaître son prix, pour moi rien ne l'égale.
Naguères, et tu peux en croire mes serments,
Pour la deuxième fois je comptais neuf printemps,
Quand ma main le reçut de la main de mon père.

Chiamommi il padre mio dinanzi all' are
De' domestici Dei: e qui, piangendo
Dirottamente, l' aureo cerchio in dito
Mi pose, e volle, ch' io gli dessi fede
Di custodirlo ognora. Il sommo Giove
Oda i miei detti, e se non son veraci,
Vibri sue fiamme ultrici, e in questo punto
M' incenerisca.

ADRASTO.

Un' arme è il giuramento
Valida molto, e ch' adoprata a tempo
Fa bellissimi colpi: ma tu ancora
Non sai, che meco non ha forza alcuna.
Or lasciam queste fole: il punto è questo:
Ch' io per tuo bene al re non farò motto
Di ciò, e tu altresì, s' esser vuoi salvo,
Altrui nol faccia mai.

EGISTO.

Tanto prometto,
E credi come vuoi, pur che m' aiti.
Anzi pur che a salvezza in tanto rischio
Tu mi conduca, io di buon cuor ti faccio
Di quella gemma un don.

ADRASTO.

Leggiadro dono
Per certo è questo tuo, quando mi doni
Quel ch' è già in mio potere, e ch' è già mio.

FINE DELL' ATTO PRIMO.

M'appelant aux autels, témoins de sa misère,
« O mon fils, me dit-il les yeux baignés de pleurs,
Tiens, reçois cette pierre ; et, par les dieux vengeurs,
Jure-le, que ta main jamais ne l'abandonne ;
C'est à son tendre fils un père qui la donne ;
Conserve-la toujours. » Ciel, reçois mes serments :
Puissent tes feux vengeurs m'écraser si je ments!
Fais sur moi, si je mens, éclater ton tonnerre !

ADRASTE.

Je sais tout ce que peut sur l'esprit du vulgaire
Le serment d'un mortel qui jure par les dieux :
Mais jamais un serment ne fut rien à mes yeux.
Et pourquoi ces vains mots, lorsque le temps nous presse ?
Sache combien pour toi ma bonté s'intéresse :
De ma bouche le roi ne saura pas un mot :
Toi-même là-dessus sois discret, il le faut ;
Si tu parles, tu meurs.

EGISTHE.

Compte sur mon silence,
Si tu me promets, toi, de prendre ma défense.
A ce péril affreux, de grâce, arrache-moi :
Pour prix de tes bienfaits cette pierre est à toi.

ADRASTE.

Combien je suis flatté de ta reconnaissance !
M'offrir ce que déjà je tiens en ma puissance !

FIN DE L'ACTE PREMIER.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

ATTO SECONDO.

SCENA PRIMA.

EURISO, ISMENE.

ISMENE.

No, Euriso, di veder Merope il tempo
Questo non è: benchè tu sia quel solo,
Che d' ogni arcano suo fu sempre a parte,
Lasciala sola ancor, finchè piangendo
Si sfoghi alquanto: tu non sai, qual nuova
Sciagura il cor le opprima.

EURISO.

Io già pur ora
Da serpeggiante ambigua voce ho inteso,
Polifonte affrettar le minacciate
Nozze, e per accertarmi a lei correa.

ISMENE.

Questo a lei sembra atroce mal; ma questo
Quasi ch' or si disperde, e in sen le tace;
Ch' altro maggior l'alma le ingombra e preme.

EURISO.

Che avvenne mai? forse del figlio, ch' ella

ACTE SECOND.

SCÈNE PREMIÈRE.

EURISE, ISMÈNE.

ISMÈNE.

De parler à Mérope, Eurise, perds l'espoir :
Non, ce n'est point ici le moment de la voir.
Des secrets de la reine heureux dépositaire,
Ce n'est point avec toi qu'elle use de mystère ;
Mais quand tu connaîtras jusqu'où vont ses malheurs,
Tu sentiras qu'il faut laisser couler ses pleurs.

EURISE.

Je sais, s'il faut en croire une rumeur secrète,
Qu'à réclamer sa main Polyphonte s'apprête.
C'est pour m'en assurer que je voulais la voir.

ISMÈNE.

Des crimes du tyran ce crime est le plus noir.
Mais la reine, insensible à cet outrage infâme,
A de plus grands soucis abandonne son âme.

EURISE.

Ciel, qu'entends-je? Mérope, hélas! le tendre fils

Bambino diede a Polidoro, il vecchio
Servo, perchè qual suo lungi il nudrisse,
Novella infausta è giunta?

ISMENE.

Ah, tu il pensasti,
Euriso; tu ben sai, ch' altro conforto
Non avea l' infelice in tanti mali,
Che 'l mandar in Laconia il fido Arbante
Ogni sei lune occulto. Al suo ritorno,
Di cui l' ore contava ed i momenti,
Quasi uscia di se stessa, e cento cose
Volea a un fiato saper; dalla sua bocca
Quinci pendea per lungo tempo, il volto
Cangiando spesso, e palpitando tutta:
Poi tornava, e volea cento minute
Notizie ancora, e nol lasciava in pace,
Finchè gli atti, il parlar, le membra, i panni
Dipinti non aveva a parte a parte
Il buon messo, e talor la cosa stessa
Dieci volte chiedea.

EURISO.

Non ti dar pena
Di ciò ridire a me, ch' io la conosco
Troppo bene, e talvolta a me da poi
Tutto narrava, e s' un bel detto avea
Da raccontarmi del suo figlio, oh Dio!
Le scintillavan d' allegrezza gli occhi

Qu'aux soins de Polydore autrefois tu remis,
Serait-il...? Dieux puissants! et ce vieillard fidèle
N'a-t-il à t'apporter qu'une affreuse nouvelle?

ISMÈNE.

Hélas! pourquoi faut-il que tes soupçons soient vrais?
Pendant quinze ans d'ennuis, cher Eurise, tu sais
Par quel secret moyen Mérope, tendre mère,
Usa du seul remède offert à sa misère.
Deux fois l'an vers son fils elle envoyait Arbas,
Et jusqu'à son retour elle ne vivait pas.
Puis, dès qu'il arrivait, toute hors d'elle-même,
« Et mon fils, cher Arbas, celui que mon cœur aime? »
Elle eût voulu savoir cent choses à la fois,
Interrogeait ses yeux, interrogeait sa voix,
Et longtemps à son cou demeurait suspendue,
Tremblante, souriant, interdite, éperdue.
Les vêtements, les traits, les exploits de son fils,
A Mérope dix fois il avait tout appris,
Et Mérope dix fois l'interrogeait encore.

EURISE.

Tous ces détails, crois-tu qu'Eurise les ignore?
Je la connais trop bien, et sais combien de fois
Elle vint de son fils me dire les exploits?
Avait-elle à louer sa précoce sagesse,
De son âme en ses yeux brillait toute l'ivresse.
De son fils savait-elle un acte glorieux,

Nel riferirlo. Or dimmi pur qual nuova
Abbiasi di Cresfonte.

ISMENE.

È giunto Arbante,
Che tardò questa volta oltre 'l costume;
E porta, che Cresfonte appresso il mesto
Vecchio più non si trova, e che tuttora
Ne cerca in van, nè sa di lui novella.

EURISO.

Oh speme tronca! oh regno afflitto! oh estinto
Sangue de' nostri re!

ISMENE.

Ma tu mi sembri
Altra Merope appunto, che di lancio
Negli estremi ti getti: io non ti dico,
Che la sua morte ei rechi.

EURISO.

Sì, ma credi
Tu, che a caso, o da se sarà svanito?
L' avrà scoperto Polifonte al fine;
Gli avrà teso l' aguato, e l' avrà colto.

ISMENE.

Nulla di questo; afferma Polidoro,

De fierté, de bonheur étincelaient ses yeux :
Ses yeux en le contant se remplissaient de larmes.
Mais d'où viennent enfin ses secrètes alarmes ?

ISMÈNE.

Plus longtemps cette fois loin d'elle retenu,
Hélas ! trop tôt encore Arbas est revenu.
Cresphonte n'était plus auprès de Polydore :
C'est vainement qu'Arbas, du couchant à l'aurore,
A, pour le retrouver, parcouru mille lieux ;
Il n'en a rien appris.

EURISE.

O destin odieux !
O du sang de nos rois espérance perdue !

ISMÈNE.

Mais pourquoi de Mérope inquiète, éperdue,
Renouveler les cris ? modère ce transport,
Eurise ; t'ai-je dit que Cresphonte fût mort ?

EURISE.

Non ; mais quelle raison peut causer son absence ?
Serait-ce le hasard ou sa jeune vaillance ?
Oh ! Polyphonte enfin l'aura su découvrir,
Et dans un piége affreux il l'aura fait périr !

ISMÈNE.

Tu te trompes, Eurise ; et Polydore assure

Ch' era preso il garzon da viva brama
D' andar vagando per la Grecia, e alcune
Città veder che del lor nome han stanca
La fama: egli or co' prieghi ed or con l' uso
Di paterno poter per alcun tempo
Il raffrenò: ma al fin l' ardente spirto
Vinto dal suo desio partì di furto;
E 'l vecchio, dopo averlo atteso in vano,
Era già in punto per seguirlo, e girne
Ei stesso in traccia, investigando l' orme.

EURISO.

Oh questo è un male assai minore; e forse
Nè pur è mal; che, a qual periglio esponsi
Col suo peregrinar, se, non che altrui,
Ma nè pure a se stesso ei non è noto?
A ciò pensando, avrà conforto in breve
La madre afflitta.

ISMENE.

Oh sì, ti so dir io,
Ch' or ben t' apponi: tutti i rischi, tutti
I disagi, che mai ponno dar noja
A chi va errando, s' odi lei, già tutti
Stanno intorno al suo figlio. Il sole ardente,
Le fredde piogge, le montagne alpestri,

Que Cresphonte brûlait d'aller à l'aventure
Visiter de la Grèce et les monts si vantés,
Et ces temples hardis, et ces belles cités
Qui de leurs noms fameux ont fatigué l'histoire.
De ce jeune héros, désireux de la gloire,
Par sa bonté, sa voix, ses larmes, sa rigueur,
Le vieillard quelque temps sut enchaîner l'ardeur.
Mais à la fin, cédant à sa brûlante envie,
Il partit en secret. Le soutien de sa vie,
Polydore, lassé de l'appeler en vain,
A marcher sur ses pas se préparait soudain,
Résolu de franchir, en sa course incertaine,
Et la terre et les eaux pour le trouver.

EURISE.

Ismène,
Nous pouvons essuyer les larmes de nos yeux.
Peut-être au lieu d'un mal est-ce un bienfait des dieux!
Quels dangers peut courir une tête si chère,
Quand pour lui-même encor ses droits sont un mystère?
Cet espoir de la reine apaisera les pleurs.

ISMÈNE.

Il ne ferait, hélas! qu'augmenter ses douleurs.
Tout ce qui d'un mortel poursuit la vie errante
A son âme alarmée aujourd'hui se présente.
Il est mille dangers qu'enfante sa terreur:
Les feux brûlants du jour, et des nuits la fraîcheur,
Les monstres des forêts, la faim et la misère,

Va rammentando; nè funesto caso
Avvenne in viaggio mai, che alla sua mente
Non si presenti: or nel passar d' un fiume
Dal corso vinto, ed or le par vederlo
In mezzo a' malandrin ferito e oppresso:
Ma ricorda anche i sogni, e d' ogni cosa
Fa materia di pianto: in somma, Euriso,
S' io debbo dirti il vero, alcuna volta
Parmi, che il senno suo vacilli.

EURISO.

O figlia,
Tutto vuol condonarsi a un cor di madre.
Quello è l' affetto, in cui del suo infinito
Divin poter pompa suol far natura.
Quando tu 'l proverai, vedrai s' io mento.

ISMENE.

Per me non proverollo al certo; ch' io
Imparo tutto dì quanta follia
È 'l girsi a procacciar sì gran dolore.

EURISO.

Questo è un dolor, che con piacer s' acquista.

ISMENE.

Credimi pur, che in tal pensier son fissa.

EURISO.

Ma, bramata e richiesta, il pensi in vano;
Che 'l tuo sembiante al tuo pensier fa guerra.

Tout pour un tendre fils émeut son cœur de mère.
Tantôt elle le voit par les flots entraîné,
Tantôt par des brigands dans l'ombre assassiné.
La nuit même, la nuit, mille funestes songes
Pour des réalités lui donnent leurs mensonges.
Tout prête à ses douleurs un perfide aliment.
En un mot, si je dois te parler franchement,
Il me semble parfois que sa raison chancèle.

EURISE.

De ses tendres bontés n'accusons point le zèle.
Dans les pleurs d'une mère et dans son désespoir
La nature se plaît à montrer son pouvoir.
Au reste tu pourras en juger, je l'espère.

ISMÈNE.

Jamais; je sais trop bien que c'est folie amère
De soi-même créer le tourment de ses jours.

EURISE.

Tourment que le plaisir accompagne toujours!

ISMÈNE.

Je n'en veux rien savoir.

EURISE.

Quand on est aussi belle,
On ne peut à l'amour être longtemps rebelle.

ISMENE.

Ecco Merope.

SCENA II.

MEROPE, EURISO, ISMENE.

MEROPE.

O Euriso! nel vederti,
Ripiglia il lagrimar l' usata via.

EURISO.

Pur or l' avviso udii.

MEROPE.

Questo è ben altro
Che gir pensando, or che al vigor degli anni
Era giunto Cresfonte, al miglior modo
Di palesarlo omai; questo è ben altro,
Che figurarsi di vederlo or ora
Della plebe al favor portar feroce
Sul tiranno crudel la sua vendetta.

EURISO.

Ma, perdona, o reina; e chi distrusse
Queste dolci speranze? e che rileva,
Se lodevol desio guida alcun tempo
Per le Greche provincie il giovinetto
Di sapere e di senno a far tesoro?
Tu omai nel pianto la ragion sommergi.

ISMÈNE.

Assez ; voici Mérope.

SCÈNE II.

MÉROPE, EURISE, ISMÈNE.

MÉROPE.

Eurise, en te voyant
Je sens avec mes pleurs renaître mon tourment.

EURISE.

J'ai tout appris, madame.

MÉROPE.

Aveugle confiance !
Avoir mis jusqu'ici notre seule espérance
Dans ce fils, ce cher fils, dont la naissante ardeur
A Messènes un jour promettait un vengeur ;
Dans ce fils, noble sang de trente rois illustres,
Qui, pour se révéler, n'attendait que trois lustres ;
Dans ce fils que mon peuple allait proclamer roi
Sur le corps du tyran immolé devant moi !

EURISE.

D'où viennent les soupçons qui déchirent votre âme ?
Qui dit que votre fils n'existe plus, madame ?
Et ne pouvons-nous pas croire que, jeune encor,
De sagesse et de gloire il amasse un trésor,
Et parcourt aujourd'hui les cités de la Grèce ?
Pourquoi gémir ainsi ? pourquoi pleurer sans cesse ?

MEROPE.

Ah! tu non sai, da qual timor sia vinta.

EURISO.

Dillo, regina.

MEROPE.

Già due giorni al ponte,
Che le due strade unisce, un uom fu ucciso.

EURISO.

Il so, che Adrasto l' omicida ha colto.

MEROPE.

Or, quell' ucciso, io temo (e piaccia al cielo,
Che il mio timor sia vano), io temo, Euriso,
Non sia stato Cresfonte.

EURISO.

Oh eterni Numi!
Dove mai non vai tu cercando ognora
I motivi d' affanno?

MEROPE.

Troppo forti
Son questa volta i miei motivi: ascolta.
Qui de' Messeni alcun non manca; ond' era
Quell' infelice un passeggier: confessa
Il reo, ch' era d' età alla sua conforme,

MÉROPE.

Hélas ! si tu savais mes craintes, mon tourment !

EURISE.

Apaisez-les, madame, en me les apprenant.

MÉROPE.

Hier, non loin du pont dont l'entrée incertaine
Joint le chemin de Sparte au chemin de Messène,
Un homme a succombé sous un fer inhumain.

EURISE.

Adraste a fait de suite arrêter l'assassin.

MÉROPE.

Je crains (puisse ma peur n'être pas légitime !),
Je tremble que mon fils n'ait été la victime ;
Que mon Cresphonte, hélas !...

EURISE.

Ah ! madame, à vos maux
Chercherez-vous toujours des aliments nouveaux ?

MÉROPE.

Ecoute, cette fois, si ma frayeur est vaine :
Aucun de mes sujets n'est absent de Messène ;
C'est donc un étranger que l'on a fait périr.
Le coupable, d'ailleurs, n'a pu disconvenir
Qu'il était jeune, seul, venant de Laconie.

Ch' era povero e solo, e che veniva
Di Laconia: non vedi, come tutto
Confronta? appresso egli stringea una clava:
Forse il vecchio scoperta al fin gli avea
L' Erculea schiatta, ond' ei dell' arme avita
Giovanilmente facea pompa, e certo
Qua sen veniva per tentar sua sorte.

EURISO.

Piccioli indizi per sì gran sospetto.

MEROPE.

Io penso ancor, ch' Adrasto, del tiranno
L' intimo amico, il reo conduce. Or dimmi,
Perchè venne egli stesso? egli senz' altro
Potea mandarlo; e perchè mai nel fiume
Far che il corpo si occulti e si disperda,
Nè alcun il vegga?

EURISO.

Deh quanto ingegnosa
Tu sei per tormentarti!

MEROPE.

Ah! ch' io ne' miei
Divisamenti errar non soglio mai.
E notasti tu, Ismene, qual cura ebbe
Polifonte in partir, ch' io rimanendo
Col reo non ragionassi? e ti sovviene,

Ah ! mon fils, est-ce à tort que je crains pour ta vie ?
Eurise, à ce portrait ne le connais-tu pas ?
Une lourde massue armait son jeune bras.
Le fidèle vieillard à son cœur intrépide
Aura sans doute appris qu'il était né d'Alcide !
Et lui, fier de porter les armes du héros,
Voulant de son aïeul imiter les travaux,
Il venait réclamer les droits de sa naissance.

EURISE.

Comme il faut peu, madame, à votre défiance !

MÉROPE.

De l'ami du tyran quel était le dessein ?
Pourquoi lui-même ici conduire l'assassin ?
Sans lui ne pouvait-on nous livrer le coupable ?
Et d'où vient, réponds-moi, le soin inexplicable
De jeter dans les flots le corps inanimé
Pour le cacher aux yeux qui l'auraient réclamé ?

EURISE.

Comme à se tourmenter votre âme ingénieuse
S'épouvante de tout, reine trop malheureuse !

MÉROPE.

Me trompai-je jamais en mes pressentiments ?
Tu sais, lorsqu'il sortit de ces appartements,
Chère Ismène, combien dans sa rage implacable
Polyphonte craignait les aveux du coupable !
Pourquoi tant redouter nos secrets entretiens ?

Quanto pronto e giulivo ei mi concesse
Ciò ch' io richiesi in suo favore?

ISMENE.

In fatti
Molto cortese fu, molto clemente
Egli allor si mostrò, non può negarsi
Che diverso è pur troppo il suo costume.

EURISO.

Ma gioverebbe in questo caso a lui
Più 'l divulgar, che l' occultare il fatto,
Per troncare a chi l' odia ogni speranza.

MEROPE.

Non già, che troppo il popol questa nuova
Atrocità commoverebbe a sdegno.

EURISO.

Ma come vuoi, ch' egli abbia or di repente
Scoperto il figlio tuo?

MEROPE.

Chi de' tiranni
Può penetrar le occulte vie? Fors' anco
Sol per spogliarlo il rio ladron l' uccise,
E di poi s' è scoperto.

EURISO.

Or io di questo

En s'éloignant, ses yeux interrogeaient les miens ;
Et lorsque, pour punir, je le priai d'attendre,
Comme il parut heureux et fier de me comprendre !

ISMÈNE.

Je dois en convenir, son inflexible cœur
Jamais plus noblement n'offrit une faveur.
Combien de fois, hélas ! j'ai vu l'excès contraire !

EURISE.

Mais pourquoi, dans ce cas, s'entourer de mystère ?
Si Cresphonte eût péri, nous le faire savoir,
C'était dans sa racine étouffer notre espoir.

MÉROPE.

Non ; le sang de mon fils aurait crié vengeance,
Et le peuple à sévir est plus prêt qu'on ne pense.

EURISE.

Mais comment voulez-vous qu'après plus de quinze ans
Polyphonte...?

MÉROPE.

Lit-on dans l'âme des tyrans ?
Peut-être, cependant, n'est-ce qu'après le crime
Que Polyphonte a su quelle était la victime.

EURISE.

Du dédale de maux par vous-même forgé

Labirinto, che tu a te stessa ordisci,
Spero di trarti in breve. Avrà fra poco
Adrasto assai mestier dell' opra mia;
Non fia però, che a compiacermi io 'l trovi
Restio: lascia, che seco parli, e trarne,
Mia reina, ben tosto io ti prometto
Quanto basti a chiarirci.

MEROPE.

Ottimo in vero
È tal consiglio; fallo dunque, Euriso;
Ma fallo tosto, non frappor dimora.

EURISO.

Non dubitar; ma intanto ne' tuoi danni
Non congiurar tu ancor con la tua sorte,
E non crearti con la mente i mali.

MEROPE.

O caro Euriso, io veggio ben, che questo
Nulla è più che un sospetto; ma se ancora
Fosse falso sospetto; or ti par egli,
Che il sol peregrinar del mio Cresfonte
Mi dia cagion di dover esser lieta?
Rozzo garzon, solo, inesperto, ignaro
Delle vie, dei costumi, e dei perigli,
Ch' appoggio alcun non ha, povero, e privo
D' ospiti, qual di vitto, e qual d' albergo

J'espère voir bientôt votre esprit dégagé.
Intime confident des secrets de son maître,
Adraste dans ce jour me fera tout connaître.
A ce prix seulement je lui veux accorder
Le service important qu'il m'a fait demander.
En cette occasion comptez sur moi, madame,
Pour dissiper l'effroi qui consume votre âme.

MÉROPE.

Ah! je te reconnais à ce sage dessein;
Mais, pour l'exécuter, n'attends pas à demain.
Un seul instant.....

EURISE.

Madame, il n'est puissance aucune
Qui retienne mes pas; mais, dans votre infortune,
N'allez plus, de concert avec votre destin,
En de nouveaux soupçons replonger votre sein.

MÉROPE.

Oui, ce n'est qu'un soupçon qui cause mes alarmes;
Mais un soupçon suffit pour arracher des larmes.
Puissé-je m'abuser d'une vaine terreur!
Mais comment n'être pas en proie à la douleur,
Quand le vieillard n'a plus auprès de lui Cresphonte?
Sont-ce là des chagrins qu'une mère surmonte?
Seul, sans expérience, ignorant les chemins,
Sans appui, sans asile, en butte à ses destins,
Combien de fois, craintif aux pieds de l'opulence,

Non patirà disagio? Quante volte
All' altrui mense accosterassi, un pane
Chiedendo umile? e ne sarà fors' anche
Scacciato, egli, il cui padre a ricca mensa
Tanta gente accogliea. Ma poi, se infermo
Cade, com' è pur troppo agevol cosa,
Chi n' avrà cura? Ei giacerassi in terra
Languente, afflitto, abbandonato, e un sorso
D' acqua non vi sarà chi pur gli porga.
Oh Dei! che s' io potessi almeno ir seco,
Parmi che tutto soffrirei con pace.

ISMENE.

Regina, odi romor; qua Polifonte
Sen viene.

MEROPE.

Io mi sottraggo; Euriso a core
Ti sia cercar Adrasto.

EURISO.

Egli senz' altro
Sarà col re; tosto che il lasci, io pronto
L'afferro, e il tutto esploro, e a te ritorno.

Il viendra réclamer le pain de l'indigence !
Heureux encor, du moins, s'il n'est pas rejeté,
Lui dont le père, aux jours de sa prospérité,
A sa table souvent comptait cent tributaires !
Mais que, cédant enfin à des destins contraires,
Son courage succombe aux traits de la douleur,
Qui défendra ses jours ? ah ! si j'en crois mon cœur,
Sur un sable brûlant il gît sans espérance ;
Pas une goutte d'eau pour calmer sa souffrance.
Justes dieux ! que mes pas suivent ses pas errants,
Heureuse si je puis partager ses tourments !

ISMÈNE.

J'entends du bruit, madame ; on vient, c'est Polyphonte.

MÉROPE.

Evitons les regards du bourreau de Cresphonte !
Adieu ; de ta promesse, Eurise, souviens-toi.

EURISE.

Adraste vers ces lieux accompagne le roi,
Qui semble pénétré d'une frayeur secrète.
Dès qu'il l'aura quitté, je l'aborde, l'arrête,
L'interroge, l'écoute, et reviens près de vous.

SCENA III.

POLIFONTE, ADRASTO.

POLIFONTE.

Or dimmi, parti che deponga omai
Gli empi pensier la fluttuante ognora
Città superba e 'l procelloso volgo?

ADRASTO.

La turba vil, che peggiorar non puote,
Odia sempre il presente, e cangia brama,
E 'l re che più non ha, stima il migliore.

POLIFONTE.

Troppo è vero; e qualor le vie trascorro,
Io veggio i volti di livor dipinti,
E leggo il tradimento in ogni fronte.

ADRASTO.

Affretta, o re, queste tue nozze; affretta
Di soddisfar, con quest' imagin vana
Di giustizia e di pace, il popol pazzo.

POLIFONTE.

Meglio saria far di costoro scempio.

ADRASTO.

Tu stesso a te torresti allora il regno.

SCÈNE III.

POLYPHONTE, ADRASTE.

POLYPHONTE.

Adraste, penses-tu que d'un peuple en courroux
Les flots longtemps encor bouillonnent dans Messènes?
Qu'un stupide vulgaire....

ADRASTE.

Artisan de ses peines,
Le vulgaire s'épuise en désirs superflus,
Et le roi qu'il préfère est celui qu'il n'a plus.

POLYPHONTE.

Funeste vérité ! chaque fois que je passe,
Je lis dans tous les yeux l'envie et la menace.
Sur les fronts pâlissants je vois la trahison.

ADRASTE.

Pressez donc un hymen que dicte la raison ;
Accordez aux mutins cette ombre de justice ;
Le peuple.....

POLYPHONTE.

Que plutôt le peuple entier périsse !

ADRASTE.

Sur qui régneriez-vous ?

POLIFONTE.

In voto regno almen sarei sicuro.

ADRASTO.

Ma ciò bramar, non già sperar, ti lice.

POLIFONTE.

E credi tu, che sia per poter tanto
Nel sentimento popolare il solo
Veder del regio onor Merope cinta?

ADRASTO.

Sol l' incerto rumor, che di ciò corre,
Molti già ti concilia; e ci ha chi spera,
Che di Cresfonte la consorte debba
Risvegliar di Cresfonte in te i costumi.

POLIFONTE.

Sciocco pensier! ma se costei ricusa?

ADRASTO.

La donna, come sai, ricusa e brama.

POLIFONTE.

Mal dall' uso comun questa misuri.

ADRASTO.

Di raddolcir la disdegnosa mente

POLYPHONTE.

Monarque sans sujets,
Je jouirais au moins d'une éternelle paix.

ADRASTE.

Ce désir est permis à votre défiance,
Mais c'est vous abuser d'une vaine espérance.

POLYPHONTE.

Penses-tu, si Mérope est offerte à leurs yeux,
Le font ceint du bandeau que portaient ses aïeux,
Que le peuple à ma voix cesse d'être rebelle?

ADRASTE.

Il veut cette union, et la seule nouvelle
Qui s'en est répandue a calmé les esprits.
De cet acte, dit-on, la paix sera le prix;
Et, Mérope une fois unie à Polyphonte,
Au trône on reverra les vertus de Cresphonte.

POLYPHONTE.

Fort bien! mais si son cœur ne veut point consentir?

ADRASTE.

Le refus d'une femme est un secret désir.

POLYPHONTE.

Oui, si Mérope était une femme ordinaire.

ADRASTE.

Ne désespérez point d'arriver à lui plaire.

Con alcun atto a lei gradito è forza
Por cura: arduo non fia che il primo passo.
Fatto questo, e ridotta, anche ritrosa
E ripugnante, a sofferire il nome
Di tua sposa, espugnar tutto il suo core
Fia lieve impresa; che a placar la donna,
E a far ben tosto del suo affetto acquisto,
Somma han virtude i maritali amplessi.
Fors' anco allora con lusinghe e vezzi
(Per alma femminil forte tortura)
Giugner potresti il gran segreto a trarle
Di bocca, dove quel suo figlio occulti,
Qual, fin che ha vita, aver tu non puoi pace.

POLIFONTE.

Questa è la spina, che nel cor sta fissa.

ADRASTO.

Ciò potrebbe avvenir; ma se persiste
Contumace e superba anche in suo danno,
E piegar non si vuol, conviensi allora
Forza e minacce usar: che a tutto prezzo
Vuolsi ottener di coronar nel Tempio
Agli occhi dei Messeni, in fra la pompa
Di festoso Imeneo, costei, ver cui
È tanta la pietà, tanto è l' affetto;
Pace dando ed onore a questo avanzo
Della famiglia a lor cotanto cara.

Prévenez-la ; volez au devant de ses vœux.
Ce zèle, je le sais, vous semblera coûteux ;
Mais le premier pas fait, elle est votre conquête.
Ne croyez pas pourtant la trouver toute prête
A vous nommer son roi, son ami, son époux.
Elle résistera, mais c'est à vos genoux ;
Et vous aurez bientôt dompté cette âme altière.
Pour se concilier la femme la plus fière,
Il ne faut d'un époux qu'un baiser, un soupir.
Vos aveux, vos serments la sauront attendrir.
Quelle femme résiste à si douce torture ?
Peut-être, heureux effet d'une adroite imposture,
Vous saurez d'elle-même où son fils est caché,
Ce fils au sort duquel le vôtre est attaché ?

POLYPHONTE.

Adraste, c'est bien là le tourment qui m'accable !

ADRASTE.

Croyez-moi ; mais enfin si son âme implacable
Lui fait, pour son malheur, mépriser vos serments,
Menacez-la, seigneur, des plus cruels tourments.
I convient à tout prix que son orgueil fléchisse.
Dans le temple, demain, pendant le sacrifice,
Montrez-vous avec elle aux yeux des Messéniens ;
Et, vous voyant unis par de sacrés liens,
Les esprits apaisés béniront Polyphonte,
De leur avoir rendu la veuve de Cresphonte.

POLIFONTE.

Adrasto, vaglia il ver, tu ben ragioni;
Fa che si chiami Ismene. Al mio pensiero
Il tuo è conforme: or più non stiasi a bada.
Ciò ch' è ben fare, differire è male.
Vanne tu al Sacerdote, e di', che appresti
Pel nuovo giorno pubblico e giulivo
Sagrifizio solenne; il volgo sciocco
Vuol sempre a parte d' ogni cosa i Dei.
Pe' trivj poi t' aggira, e la novella
Spargi con arte, e in mio favor l' adorna.

ADRASTO.

Saggiamente risolvi; ad ubbidirti
M' affretto.

SCENA IV.

ISMENE, POLIFONTE.

ISMENE.

E che m' imponi, o re?

POLIFONTE.

Dirai
A Merope, che amor non soffre indugio,
E ch' io non vo' moltiplicare il danno
Di tanta età perduta. Al nuovo sole
Però n' andremo al Tempio, ove del mio

POLYPHONTE.

O toi, de mon bonheur le plus ferme soutien,
J'aime à voir ton esprit penser comme le mien !
Fais appeler Ismène, et qu'ici tout s'apprête.
Tel avis peut souvent conjurer la tempête,
Qui, différé d'une heure, est un nouvel écueil.
Va trouver le grand-prêtre et dis-lui : « Plus de deuil !
Le ciel donne à Mérope un époux digne d'elle.
D'un sacrifice saint la pompe solennelle —
Puisqu'en tout le vulgaire aime à trouver les dieux —
Va demain les unir à la face des cieux. »
Partout en ma faveur répands cette nouvelle.

ADRASTE.

Fort bien ; je vais, seigneur, où le devoir m'appelle,
Vous serez satisfait.

SCÈNE IV.

ISMÈNE, POLYPHONTE.

ISMÈNE.

Commandez, ô mon roi !

POLYPHONTE.

Je voulais te parler, Ismène, écoute-moi.
Il te faut de ce pas aller trouver la reine.
Dis-lui de prendre enfin une si douce chaîne ;
Que je veux épargner au reste de ses jours
Des pleurs qui trop longtemps en ont flétri le cours.

Sincero cor, di mia perpetua fede
Tutti farò mallevadori i Dei.
Quinci di cento trombe al suon festivo
Fra 'l giubilo comun, fra i lieti gridi
Sposa uscirà e regina. Un tanto dono
Dee far grata, qual sia, la man che il porge.

ISMENE.

Come, signor? Il fermo tuo volere
Oggi dopo il meriggio esponi, e vuoi
Che a così strano cangiamento....

POLIFONTE.

E voglio,
Che tutto ciò diman, pria del meriggio,
Sia eseguito: lode è protrar le pene,
Ma non già i benefizi. Or perchè veggia
Merope, quanto sul mio cor già regni,
Dille, che avendo scorto il suo desio
Intorno all' omicida, io le do fede,
Che in danno suo non sorgerà funesto
Decreto alcun: e in avvenir si accerti,
Che sempre grideran le leggi in vano
Contra chi fia dal suo favore assolto.
Or vanne, e fa, che in così lieto giorno
Piacciale illuminar di gioja il mesto
Volto, e le membra circondar di pompa.

ISMENE.

Sappi, o re, ch' ella da alcun tempo in quelle

Demain, au son joyeux de cent trompes guerrières,
En présence des dieux, témoins de mes prières,
Je la mène aux autels, et lui veux à la fois
Donner avec ma main la couronne des rois.
De quelque part qu'il vienne, un tel présent, je pense,
A bien droit d'espérer quelque reconnaissance.

ISMÈNE.

De vos projets son cœur sera bientôt instruit :
Mais, pour y réfléchir, est-ce assez d'une nuit ?
Quoi, seigneur, vous voulez....

POLYPHONTE.

Que Mérope soit reine ;
Qu'un même nœud demain tous les deux nous enchaîne.
A l'heure de punir, s'il est beau de tarder,
Faire attendre un bienfait, ce n'est plus l'accorder.
Mais si son cœur encor doutait de ma tendresse,
Dis-lui que l'assassin dont le sort l'intéresse
Ne sera point puni du crime qu'il a fait,
Qu'elle n'ait la première approuvé cet arrêt.
Dis-lui qu'à l'avenir, fort de son assistance,
Tout coupable des lois peut braver la vengeance.
Va donc, et par tes soins éloigne de ses yeux
Des pleurs que doit sécher un destin plus heureux.
Qu'elle se rende enfin aux vœux de ma tendresse,
Et partage en ce jour la commune allégresse.

ISMÈNE.

Une fièvre brûlante, et qu'elle cache en vain,

Ore tranquille, che al riposo e al sonno
Per noi si dan, dissimulato invano,
Soffre di febbre assalto. Alquanti giorni
Donare è forza a rinfrancar suoi spirti.

POLIFONTE.

Il comando intendesti; or tuo dovere
È l' ubbidir, non il gracchiare al vento.

SCENA V.

ISMENE, MEROPE.

ISMENE.

Sventurata reina! a tanti affanni
Questo mancava ancor, e questo appunto
Per l' infelice il tempo era opportuno
Da vedersi a condurre a nozze, e nozze
Con Polifonte: oh misero destino!

MEROPE.

Da te che volle Polifonte, Ismene?

ISMENE.

Oimè! sposa ti vuole al sol novello.

MEROPE.

Di Cresfonte il pensier tanto mi strinse,
Che quest' altro dolore io quasi avea
Posto in oblio: ma che? morte da questo

Vient chaque nuit, seigneur, lui consumer le sein.
A son esprit troublé laissez quelque relâche,
Il est trop faible encor pour une telle tâche.

POLYPHONTE.

Ce sont contes en l'air, inventés à plaisir.
J'ai parlé; ton devoir, Ismène, est d'obéir.

SCÈNE V.

ISMÈNE, MÉROPE.

ISMÈNE.

Il manquait à vos maux, ô reine malheureuse,
D'apprendre du tyran la flamme ambitieuse.
L'instant où les soucis viennent vous déchirer,
Est l'instant qu'il choisit pour vous la déclarer.
Il brigue votre main! ô comble de la honte!

MÉROPE.

Chère Ismène, est-ce toi? que t'a dit Polyphonte?

ISMÈNE.

Que demain dès l'aurore il vous veut épouser.

MÉROPE.

Tous les maux à la fois me viennent écraser;
Mais, le sort de Cresphonte occupant seul mon âme,
J'oubliais du tyran la mensongère flamme.

A mio piacer trar mi saprà, sol ch' io
Potessi pria del figlio e di sua vita
Contezza aver.

ISMENE.

Aggiunse, che quel reo,
Sol perchè in suo favor piegar ti vide,
Ei da morte assicura.

MEROPE.

Or vedi, Ismene,
Se occulto arcano è qui? qual nuova cura
Di secondar con animo sì pronto
Un lampo di desir che in me tralusse?

ISMENE.

Ecco Euriso che torna, e con sereno
Sembiante: ei ti previen di già col riso,
Qual uom che porta in se liete novelle.

SCENA VI.

EURISO, MEROPE, ISMENE.

EURISO.

Lodato il ciel, regina, in questa volta
Ti trarrò pur d' affanno: oh se d' ogni altro
Trar ti potessi in questo modo un giorno!

Va, loin de m'asservir à son indigne amour,
Je saurai... mais, hélas! mon fils voit-il le jour?
Sauvez-le, dieux vengeurs, ne frappez que sa mère!

ISMÈNE.

De plus, pour vous prouver qu'il a droit de vous plaire,
Il accorde la grâce au jeune meurtrier
Que déjà sa justice aurait dû châtier.
Il sait qu'en sa faveur votre âme s'intéresse.

MÉROPE.

Ismène, explique-moi d'où vient tant de tendresse;
Cette feinte bonté cache un secret dessein.
Un rayon d'espérance a brillé dans mon sein,
Et de l'entretenir Polyphonte s'avise!

ISMÈNE.

Je ne sais. Mais on vient, madame. C'est Eurise;
Vers nous en souriant je le vois s'avancer;
C'est un sort plus heureux qu'il nous vient annoncer.

SCÈNE VI.

EURISE, MÉROPE, ISMÈNE.

EURISE.

Grâce aux dieux! cette fois j'ose espérer, madame,
Dissiper un des maux qui consument votre âme.
Que ne puis-je aussi bien calmer tous vos soucis!

MEROPE.

Tu mi rallegri, Euriso; e che mi rechi
Di così certo?

EURISO.

Io con Adrasto appena
A parlar cominciai, che venni in chiaro,
Come l' ucciso dal ladrone al ponte
Il tuo figlio non fu.

MEROPE.

Grazie agli Dei,
Da morte a vita tu mi torni, e pure
Cresceva in me il sospetto. Or quai di questo
Aver potesti tu sì chiare prove?

EURISO.

Io ten dirò una sola: il tuo Cresfonte
Nodrito in umil tetto, e qual di servo
Figlio tenuto, in basso arnese è forza
Che vada errando.

MEROPE.

È ver pur troppo.

EURISO.

Or sappi,
Che quel misero avea superbe spoglie
E ricchi arredi.

MÉROPE.

Parle, Eurise ; tu rends la paix à mes esprits.

EURISE.

Le ministre du roi m'a dit deux mots à peine ;
Et maintenant je sais, d'une façon certaine,
Que l'homme qui tomba sous un fer assassin
N'est point le tendre fils qu'a porté votre sein.

MÉROPE.

Ah ! béni soit le ciel ! tu me rends à la vie :
De quels soupçons affreux je restais poursuivie ?
Cresphonte ! ah ! je commence enfin à respirer !
Il vit ! mais quelle preuve a pu t'en assurer ?

EURISE.

Qu'une seule suffise : au sein de la misère,
Nourri par un vieillard qu'il appelait son père,
Vêtu d'habits grossiers, esclave comme lui,
Tel il fut, tel encore il doit être aujourd'hui.

MÉROPE.

Funestes vérités !

EURISE.

Or, une chose sûre,
C'est que l'or et la pourpre, et la plus riche armure,
Couvraient l'infortuné qui ne voit plus les cieux.

MEROPE.

Se quest' è, Cresfonte
Ei per certo non fu, tu ben ragioni:
Ma quali furon queste spoglie, e dove
Sono?

EURISO.

Io di esse questa sola gemma
Vo' che tu veggia: con fatica Adrasto
Alle mie mani l' affidò; rimira,
Se un tesoro non vale.

MEROPE.

Oh quanto, Euriso,
Io tenuta ti sono! Oimè! traveggo?
Aita, o Dei, sì ch' io non mora in questo
Punto.

ISMENE.

Che sarà mai?

EURISO.

Pensar nol posso.

MEROPE.

Ah! ch' io non erro: è dessa. Questa gemma
Avea dunque colui che fu trafitto?

EURISO.

Aveala: or che ti turba?

MÉROPE.

Ah ! s'il en est ainsi, j'en rends grâces aux dieux.
Non, ce n'est point mon fils. Mais pourtant où sont-elles
Ces dépouilles, hélas ! que tu me dis si belles ?

EURISE.

Cette pierre elle seule est un riche trésor :
Observez-la, madame, et l'observez encor.
Avec peine en mes mains Adraste l'a remise.
Voyez, qu'en dites-vous ?

MÉROPE.

Oh ! combien, cher Eurise,
Je dois t'apprécier ! mais, hélas !.. qu'ai-je vu ?
Secourez-moi, grands dieux ! oui, je l'avais prévu...
C'en est fait, je me meurs !

ISMÈNE.

Quelle terreur nouvelle...?

EURISE.

Je n'y puis rien comprendre.

MÉROPE.

Oui, c'est elle ! c'est elle !
Je ne me trompe point. O supplice nouveau !
Eurise, réponds-moi : qui portait cet anneau ?

EURISE.

L'étranger qui n'est plus. Mais d'où viennent vos larmes?

MEROPE.

Avete vinto
Perverse stelle ! or sarai sazia, o sorte,
Vibrato hai pur l' ultimo colpo. Oh Dei !

EURISO.

Io son confuso.

ISMENE.

Il cor palpita e trema.

MEROPE.

Questo è l' anel, che col bambino io diedi
A Polidoro, e ch' io di dar gl' imposi
Al figlio mio, se mai giungesse a ferma
Etade ; egli vi giunse, oimè ! ma in vano.

EURISO.

Deh, che mai sento ?

ISMENE.

Oh maraviglia !

MEROPE.

Io madre
Già più non sono ; ogni speranza è a terra.

ISMENE.

Deh, che forse tu sbagli ; e come vuoi,
Dopo sì lungo tempo, aver sì fissa

MÉROPE.

Tu triomphes, ô ciel, et je te rends les armes.
Bientôt, destins jaloux, vous serez satisfaits!
C'était, pour m'écraser, le dernier de vos traits!

EURISE.

La crainte me saisit.

ISMÈNE.

Mon cœur se désespère.

MÉROPE.

Quand la mort à Cresphonte eut enlevé son père,
A Polydore, hélas! c'est moi qui la remis,
Cette pierre: il devait la donner à mon fils—
Précieux souvenir d'un rang jadis illustre—
Dès qu'il aurait atteint son quatrième lustre.

EURISE.

Qu'entends-je?

ISMÈNE.

Ciel!

MÉROPE.

Cresphonte, ô mon unique espoir,
Je te perds au moment où j'allais te revoir!

ISMÈNE.

Une trompeuse erreur vous abuse peut-être.
Cet anneau, pouvez-vous encor le reconnaître?

D' un anello l' idea ? ma in oltre, forse
Non si pon dar due somiglianti gemme ?

MEROPE.

Che somigliar ! che sbagli ! un lustro intero
Portata ho in dito questa gemma : questo
Fu il primo dono del mio sposo ; e vuoi
Che riconoscere or nol sappia ? pensi
Tu, ch' io sia fuor di senno ? ecco la volpe,
Privata già del re Cresfonte insegna,
Ch' egregio mastro vi scolpì.

EURISO.

Ma forse
Smarrilla il vecchio in sì lunghi anni, e forse
Involata gli fu.

MEROPE.

Non già ; che Arbante
Custodita appo lui sempre la vide.

EURISO.

Oh forza di destino !

ISMENE.

Il cor gliel disse.

EURISO.

Presentimento hanno le madri ignoto.

Et, le connussiez-vous, est-il si précieux
Qu'on ne puisse en trouver un pareil sous les cieux ?

MÉROPE.

Si je la reconnais cette pierre adorée !
Pendant plus de cinq ans ma main en fut parée ;
C'est le premier cadeau que me fit mon époux.
Et puis-je m'abuser sur un bien aussi doux ?
Croyez-vous à ce point que ma raison chancèle ?
C'était le sceau privé de mon époux fidèle :
Le voici, ce renard d'un travail achevé
Que d'un maître fameux le burin a gravé.

EURISE.

Le vieillard n'a-t-il pu le perdre ? ou bien encore
N'a-t-on pu le soustraire aux mains de Polydore ?

MÉROPE.

Non, non ; ce bon vieillard ne l'abandonnait pas :
Toujours il le montrait au généreux Arbas.

EURISE.

O force du destin !

ISMÈNE.

Prévision amère !

EURISE.

C'est un oracle sûr que le cœur d'une mère.

MEROPE.

Or che più bado? e in questa vita amara
Che più trattiemmi? per tant' anni tutto
Il nodrimento mio fu una speranza;
Or questa è al vento; altro non resta; il figlio
Mio non vedrò mai più. Or Polifonte
Regnerà sempre, e regnerà tranquillo.
O ingiusti Numi! il perfido, l' iniquo,
Il traditor, l'usurpator, colui,
Che in crudeltà, che in empietà, che in frode,
Qual si fu mai più scelerato avanza,
Questo voi proteggete, in questo il vostro
Favor tutto versate; e contra il sangue
Del buon Cresfonte, contra gl' infelici
Germi innocenti di scoccar v' è a grado
Gli strali: e duolvi forse ora che omai,
Estinti tutti, ove scoccar non resta.

EURISO.

Il funesto, impensato, orribil caso
M' ha trafitto così, così m' ha oppresso,
Ch' assai più d' uopo io stesso ho di conforto,
Ch' atto or mi sia per dar conforto altrui.
Non per tanto, o regina, il buon desio,
E 'l sommo duol che del tuo duolo io sento,
Fan ch' io pur ti dirò, che il tempo è questo,

MÉROPE.

Mais pourquoi prolonger mes inutiles jours ?
Jusqu'ici l'espérance en soutenait le cours :
L'espérance longtemps adoucit ma misère :
Elle fuit loin de moi ; je cesse d'être mère.
Un vil usurpateur triomphe en ce moment :
Il pourra désormais régner tranquillement.
Est-ce ainsi que le ciel couronne l'injustice ?
La haine, les soupçons, la ruse, l'artifice,
L'aveugle ambition, sont-ce là les vertus
Qu'aujourd'hui, dieux cruels, vous protégez le plus ?
Et n'acquiert-on un titre à vos faveurs divines,
Qu'autant qu'on est souillé de meurtre et de rapines ?
Le crime a-t-il le droit de braver vos arrêts,
Quand l'innocent lui seul est en butte à vos traits ?
C'était trop peu pour vous d'avoir frappé Cresphonte :
Le dernier de ses fils, vous l'immolez sans honte !
Pourquoi vous épuiser en efforts superflus ?
Dieux avides de sang, vous n'en trouverez plus,

EURISE.

Qui n'accuserait point la justice céleste ?
Affreuse destinée, évènement funeste !
Mon âme, que je sens prête à m'abandonner,
A plus besoin d'appui qu'elle n'en peut donner.
Excusez ma faiblesse, ô reine malheureuse !
Cette perte pour moi n'est pas moins douloureuse.
Croyez-moi, cependant : c'est en vous aujourd'hui

In cui tu devi richiamare al core
Tutto il valor di tua virtù: e siccome
Sovra il corso mortale, ed oltre all' uso
Del tuo sesso, in tutt' altro ogn' altro hai vinto,
Così in durar contra quest' aspro colpo
Ugual ti mostra, e fa arrossir gli Dei.
Oscure, imperscrutabili, profonde
Son quelle vie per cui, reggendo i fati,
Guidar ci suol l' alto consiglio eterno.
Tu ben sai, che il gran re, per cui fu tratta
La Grecia in armi a Troja, in Auli ei stesso
La cara figlia a cruda morte offerse;
E sai, che 'l comandar gli stessi Dei.

MEROPE.

O Euriso, non avrian giammai gli Dei
Ciò comandato ad una madre. Un uomo
Intendere non può, non può sentire
Qual divario ci corra: e poi colei
Per la salute universale a morte
N' andò come in trionfo; e al figlio mio
Sotto il braccio plebeo spirar fu forza
D' un malandrino. Empio ladron crudele,
Con che astuto parlar, con quai menzogne
Il fatto dipingea! chi non gli avrebbe
Prestata fede? or odi, Euriso; io in vita
Non vo' più rimaner; da questi affanni
Ben so la via d' uscir; ma convien prima

Que vous devez chercher votre plus ferme appui.
Tout vous fit jusqu'ici distinguer du vulgaire ;
Vos droits ne sont point ceux d'une femme ordinaire.
Que, d'un combat trop long sortant victorieux,
Votre courage enfin fasse rougir les dieux !
Ces dieux, dont les décrets règlent nos destinées,
Ne se révèlent point à nos âmes bornées.
Dois-je vous rappeler le grand Agamemnon ?
Après qu'il eut traîné jusqu'aux pieds d'Ilion
Vingt peuples qu'il armait pour venger sa famille,
En Aulide, à la mort il conduisit sa fille.
C'était l'ordre des dieux ; il n'y fut rien changé.

MÉROPE.

D'une mère ces dieux l'eussent-ils exigé ?
Bien plus qu'Agamemnon je subis leur colère.
Il faut, pour le sentir, tout le cœur d'une mère.
Du moins Iphigénie eut un destin plus doux :
Son sang allait couler pour le salut de tous.
Les festons du triomphe ornaient sa noble tête ;
Les apprêts de sa mort semblaient ceux d'une fête.
Mais, hélas ! ô mon fils, c'est un vil assassin
Qui t'a vu sans défense, et t'a percé le sein !
Le fourbe ! avec quel art sa feinte modestie
Nous peignait les dangers qu'avait courus sa vie !
A son touchant récit qui n'eût ajouté foi ?
Le traître ! C'en est fait, Eurise ; écoute-moi :

Sbramar l' avido cor con la vendetta.
Quel scelerato in mio poter vorrei,
Per trarne prima, s' ebbe parte in questo
Assassinio il tiranno; io voglio poi
Con una scure spalancargli il petto,
Voglio strappargli il cor, voglio co' denti
Lacerarlo e sbranarlo: in ciò m' aita,
O fido amico, in ciò m' assisti; e dopo
Ciò, ti conforma al tempo. La tua fede
Non avrà più per cui serbarsi: omai
Siegui i felici, e quel partito abbraccia,
Per cui son tutti dichiarati i Dei.

EURISO.

Sì stretto ho il cor, che in vece di parole
Non mi tramanda che singulti e pianto.

FINE DELL' ATTO SECONDO.

J'ai trouvé le moyen de finir ma souffrance ;
Mais d'abord c'est du sang qu'il faut à ma vengeance.
Qu'on livre en mon pouvoir ce perfide assassin ;
La première je veux lui déchirer le sein.
Je le veux immoler aux pieds de Polyphonte,
Peut-être il eut sa part au meurtre de Cresphonte !
Mais ce n'est pas assez : une hache à la main,
Je le brise, je veux qu'il n'ait plus rien d'humain.
Je veux ouvrir son cœur, et mes dents menaçantes
Brûlent de déchirer ses entrailles fumantes.
Pour la dernière fois prête-moi ton secours,
Eurise, et du destin suis désormais le cours.
Ta malheureuse reine aura cessé de vivre :
Ta fidèle amitié ne lui doit point survivre.
Cesse enfin de lutter contre un sort odieux ;
Suis le parti vainqueur que protègent les dieux.

EURISE.

La douleur a sur moi produit un tel ravage,
Que des pleurs, des sanglots, forment seuls mon langage.

FIN DE L'ACTE SECOND.

ATTO TERZO.

SCENA I.

POLIFONTE, ADRASTO.

POLIFONTE.

Con sì gran fretta io ti richiesi, Adrasto,
Perchè felici alte novelle io sono
Impaziente di versarti in seno.
Cresfonte è morto; ei fu colui, che al ponte
Trucidato restò; dirmi or ben posso
Re di Messenia; or posso dir, che al fine
Incomincio a regnar.

ADRASTO.

Veduto ho sempre
Creder l' uom di leggier ciò che desia.
E chi recò sì gran novella?

POLIFONTE.

Un servo
Di Merope, che quanto a lui riesce
Di penetrar mi svela, a ragguagliarmi
Corso è pur or, com' ella su tal morte
Smania; e il segreto, che per lunga etade

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE I.

POLYPHONTE, ADRASTE.

POLYPHONTE.

Si je t'ai près de moi fait si vite appeler,
C'est qu'il est un secret qu'il faut te révéler.
Bientôt tu sentiras toute son importance.
Le dernier des Cresphonte a perdu l'existence :
C'est lui qui près du pont périt assassiné.
Ah ! de Messène enfin le trône m'est donné ;
Rien ne peut aujourd'hui me disputer l'empire.

ADRASTE.

L'homme croit aisément ce que son cœur désire.
Mais d'un pareil avis quel était le porteur ?

POLYPHONTE.

De Mérope elle-même un secret serviteur,
Qui l'écoute, la suit et l'observe sans cesse,
Puis me vient rapporter ce que fait sa maîtresse.
Il m'apprend à l'instant que, détestant le jour,
Elle demande aux cieux le fruit de son amour.

Tacque sì cauta, or forsennata il grida,
Crucciandosi d' aver con tanti inganni
E con tanto sudor sol conseguito
Di fabbricarsi una maggior sventura.

ADRASTO.

E tu a lei presti fede? e perchè mai
Chi mentito ha vent' anni, or dirà il vero?

POLIFONTE.

Tu sospetti a ragion; ma io nol credo
Ai detti suoi, al suo dolore il credo.
Videla il servo lacerata il crine,
Di pianto il sen, piena di morte il volto:
Videla sorger furibonda, e a un ferro
Dar di piglio, impedita a viva forza
Dall' aprirsi nel seno ampia ferita.
Or freme ed urla, or d' una in altra stanza
Sen va gemendo, e chiama il figlio a nome;
Qual rondine talor, che ritornando
Non vede i parti, e trova rotto il nido,
Ch' alto stridendo gli s' aggira intorno,
E parte, e riede, e di querele assorda.

ADRASTO.

Ma come mai ciò rilevò?

POLIFONTE.

Ben chiaro

De trois lustres entiers oubliant le silence,
« De quoi m'auront servi, dit-elle en sa démence,
Tant de soucis poignants, de soins mystérieux,
S'ils devaient rendre un jour mon sort plus odieux ? »

ADRASTE.

Et vous croyez, seigneur, à sa feinte tristesse ?
Qui vous trompa vingt ans, vous trompera sans cesse.

POLYPHONTE.

J'approuve tes soupçons ; mais le vernis menteur,
Qui couvrait ses discours, couvre-t-il sa douleur ?
Tremblante, échevelée, en son aveugle rage,
Elle accuse les dieux, s'arrache le visage.
Son serviteur l'a vue, un poignard à la main,
Se lever tout-à-coup pour s'en percer le sein.
On désarme son bras : elle se désespère,
Court, s'arrête, revient, et frémit d'être mère.
Elle appelle son fils ; et ses appartements
Retentissent encor de ses longs hurlements.
Telle vole en tous sens l'hirondelle plaintive,
Quand au nid saccagé, tendre mère, elle arrive,
Et, n'y retrouvant plus son précieux trésor,
Va, revient, puis s'envole, et puis revient encor.

ADRASTE.

Ce serviteur...

POLYPHONTE.

N'a pu bien comprendre la reine.

Ciò non comprese il servo; ma assicura,
Che a dubitar loco non resta.

ADRASTO.

Or dunque
Felice te, per cui tutto combatte;
E in cui favor s' è armato il caso ancora.
Non sol di torre il tuo rival dal mondo,
Ma si è presa anche cura la fortuna
Di risparmiare a te il delitto.

POLIFONTE.

Ho imposto,
Che si disciolga l' uccisor, sol ch' egli
Del palagio non esca: or vo pensando,
Se il già prefisso a me troppo nojoso
Imeneo tralasciar si possa: il volgo
Non ha più che sperar: nè ci ha in Messene
Chi regger vaglia temerarie imprese.
D' altra parte non è sprezzabil rischio
L' avvicinarsi quella furia: imbelle
Domestico nemico assai più temo,
Che armato in campo; e tu ben sai, che offesa
Femmina non perdona.

ADRASTO.

Anzi ora è il tempo
Di dare omai con ciò l' ultimo impulso
Ai voler vacillanti, e per tal morte

Ce qu'il soutient pourtant d'une façon certaine,
C'est que son fils n'est plus.

ADRASTE.

Rendez grâces aux dieux.
Tout conspire pour vous, et la terre et les cieux.
Le hasard aujourd'hui s'arme en votre défense;
Doublement il vous sert en cette circonstance:
Il vous délivre enfin d'un dangereux rival,
Sans que de votre main parte le coup fatal.

POLYPHONTE.

Du jeune meurtrier j'ai fait briser les chaînes;
Mais il ne peut sortir du palais de Messènes.
Maintenant à Mérope offrirai-je ma main?
Non, débarrassons-nous d'un odieux hymen.
Plus d'espoir désormais au stupide vulgaire;
Plus de chef qui dirige un complot téméraire.
Mais, d'un autre côté, dois-je compter pour rien
De la voir sous un toit aussi proche du mien?
Si faible qu'à nos yeux une femme paraisse,
Je crains plus mille fois sa fureur vengeresse
Qu'un mortel ennemi: comme moi tu le sais,
Son orgueil outragé ne pardonne jamais.

ADRASTE.

Ne perdez point, seigneur, un instant si propice:
De Mérope il est temps que la fierté fléchisse.
La perte de son fils lui ravit tout espoir,

Resi dal disperar ver te più miti.
Certo esser dei, che acquisterà più lode
Quest' apparenza di pietà, che biasmo
Cento oscuri misfatti. Dell' altera
Merope dopo ciò fanne a tuo senno.
Quanto d' atroce sen spargesse, allora
Perderà fede presso il volgo, e tutto
Maldicenza parrà. Vuolsi non meno
Ben tosto ampia innalzar funerea pompa,
E con lugubre onor, con finto pianto
Del tuo nimico celebrar la morte;
Sì per mostrar d' aver cangiato il core,
Come per pubblicar ciò che ti giova.

POLIFONTE.

Tutto si faccia; e poichè vuol Messene
Esser delusa, si deluda. Quando
Saran da poi sopiti alquanto e queti
Gli animi, l' arte del regnar mi giovi.
Per mute oblique vie n' andranno a Stige
L' alme più audaci e generose. Ai vizi,
Per cui vigor si abbatte, ardir si toglie,
Il freno allargherò. Lunga clemenza
Con pompa di pietà farò che splenda
Su i delinquenti; ai gran delitti invito,
Onde restino i buoni esposti, e paghi
Renda gl' iniqui la licenza; ed onde
Poi fra se distruggendosi, in crudeli

Et plus facilement vous saurez l'émouvoir.
Cette feinte pitié pour une faible femme
Vous vaudra plus d'honneur que cent crimes de blâme.
Vous pourrez tout sur elle, une fois son époux.
Et si, dans son refus de s'attacher à vous,
Du peuple elle ose encore implorer l'assistance,
Le peuple dans ses cris n'aura plus confiance.
Mais pour mieux achever de tromper les esprits,
Vouez un sacrifice aux mânes de son fils;
Fixez-en au plus tôt la pompe expiatoire;
Par vos larmes feignez d'honorer sa mémoire.
Tous, croyant qu'aujourd'hui votre cœur est changé,
Verront en vous un roi par les dieux protégé.

POLYPHONTE.

Oui, regrettons le fils pour mieux tromper la mère;
Et, s'il veut qu'on l'abuse, abusons le vulgaire.
Il apprendra bientôt qu'il doit se résigner,
Et verra ce que c'est qu'un roi qui sait régner.
J'enverrai sourdement aux rives infernales
Les plus audacieux, les âmes libérales.
Les vices qui de l'homme épuisent la vigueur,
Enervent le courage, amollissent le cœur,
Sont ceux auxquels surtout je lâcherai les rênes.
Feignant de compâtir aux misères humaines,
Je ne punirai pas de tels égarements,
Afin d'encourager les forfaits les plus grands.
Alors mille dangers poursuivront l'innocence,

Gare private il lor furor si stempri.
Udrai sovente risonar gli editti,
E raddoppiar le leggi, che al sovrano
Giovan servate e trasgredite. Udrai
Correr minaccia ognor di guerra esterna;
Ond' io n' andrò su l' atterrita plebe
Sempre crescendo i pesi, e peregrine
Milizie introdurrò. Che più? son giunto,
Dov' altro omai non fa mestier che tempo.
Anche da se ferma i dominj il tempo.

ADRASTO.

Certo negar non si potrà, che nato
A regnar tu non sia. Quanto col grado,
Con la mente altrettanto altrui sovrasti.

SCENA II.

EGISTO, POLIFONTE, ADRASTO.

EGISTO.

Eccelso re, che i miseri difendi,
E che i decreti di clemenza adorni,
Sovra di te versi per sempre il cielo
Letizia e pace, e ogni desir t' adempia.

POLIFONTE.

Il tuo delitto (se pur dee delitto

Et le crime lui seul aura pleine licence.
Que des troubles civils ils recueillent les fruits:
Qu'ils périssent enfin l'un par l'autre détruits.
Par de nombreux édits je me veux faire craindre.
Un roi, soit qu'on les suive ou qu'on les veuille enfreindre,
Un roi gagne toujours à faire lois sur lois.
Sur le peuple fondront cent fléaux à la fois :
Sous le prétexte vain d'une guerre étrangère,
J'écraserai d'impôts le stupide vulgaire :
Les soldats du dehors m'appuîront au dedans.
Au point où je me trouve, il ne faut que du temps ;
Le temps seul affermit les puissances humaines.

ADRASTE.

Vous étiez né, seigneur, pour régner sur Messènes.
Votre rang vous appelle à nous dicter des lois;
Mais votre esprit surtout vous en donne les droits.

SCÈNE II.

EGISTHE, POLYPHONTE, ADRASTE.

EGISTHE.

Vous qui des malheureux protégez l'innocence,
Vous dont tous les décrets respirent la clémence,
Roi puissant, que le ciel, vous secondant toujours,
De gloire et de bonheur environne vos jours !

POLYPHONTE.

Ton crime, si pourtant l'on doit appeler crime

Dirsi il purgar d' uomini rei la terra)
Poichè tanto valore in te palesa,
Grazia seppe acquistar nel mio pensiero.

EGISTO.

Qual si fosse il vigor che in quell' incontro
A mia difesa usai, finch' io respiri,
Sarò pronto ad usarlo in tua difesa.

POLIFONTE.

Qual è il tuo nome?

EGISTO.

Egisto è il nome mio.

POLIFONTE.

Or io vorrei, che di colui che oppresso
Cadde sotto i tuoi colpi, ancor mi dessi
Più precisa contezza.

EGISTO.

Io già ne dissi
Quanto ne seppi, e a ciò che già narrai
Nulla aggiunger potrei.

POLIFONTE.

E pur si trova
Chi n' ha notizie assai migliori. Il fatto
Già vedi, che per me si approva e loda;
Nulla hai più da temer: svelare or puoi

De purger l'univers d'un fléau qui l'opprime,
M'a fait apercevoir en toi tant de valeur,
Qu'il a su triompher de ma juste rigueur.

EGISTHE.

Si mon bras, en veillant au soin de ma défense,
Montra quelque vigueur en cette circonstance,
Ce même bras, seigneur, est à vous pour jamais.

POLYPHONTE.

Quel est ton nom?

EGISTHE.

Egisthe.

POLYPHONTE.

Ecoute: je voudrais
Qu'en termes plus précis tu me fisses connaître
La démarche, la voix et les dehors du traître
Qui tomba sous tes coups.

EGISTHE.

Ce que mes yeux ont vu,
De ma bouche déjà vous l'avez entendu.
Que pourrais-je, seigneur, vous dire davantage?

POLYPHONTE.

En ces lieux, cependant, il est un personnage
Qui semble mieux instruit. Dis-moi tout franchement.
Loin de blâmer l'auteur d'un tel évènement,
Je l'approuve plutôt. Ainsi, cesse de feindre,

Francamente ogni cosa ; assai m' importa
Quel ch' or ti chiedo : dell' ucciso il corpo,
Che forse del torrente altri già trasse,
Ho spedito a indagar : ma dimmi intanto
Ciò ch' egli disse, e ciò che seco avea,
Ciò che toglicsti tu, ciò che rimase.

ADRASTO.

Signor, io veggio Ismene, indizio certo,
Che Merope s' appressa : un sì nojoso
Incontro sfuggi, e 'l primo impeto schiva
Del suo dolor : lascia, che a suo piacere
Con l' uccisor favelli ; onde scorgendo,
Che innocente pur sei di questo sangue,
Nuovo motivo d' abborrir tue nozze
Non le si desti in cor.

POLIFONTE.

Ben pensi, Adrasto ;
Nè fia che tempo a investigar ci manchi.

SCENA III.

MEROPE, ISMENE, EGISTO.

ISMENE.

Egli è qui solo.

MEROPE.

Iniquo orribil ceffo :

Tu peux tout m'avouer, et tu n'as rien à craindre.
Il m'importe beaucoup de ne rien ignorer.
Par mes ordres déjà l'on a dû retirer
Le cadavre gisant dans les eaux du Pamise.
Mais à mes questions réponds avec franchise :
Que dit-il en mourant? qu'avait-il avec lui?
A quoi le pourrait-on reconnaître aujourd'hui?

ADRASTE.

Mérope vient, seigneur, et j'aperçois Ismène.
Evitez, s'il se peut, de rencontrer la reine.
De sa vive douleur fuyez les premiers coups.
Seule avec l'assassin laissez-la, loin de tous,
Converser librement. Quand elle aura l'indice
Que d'un pareil forfait vous n'étiez point complice,
Sans doute cet hymen lui fera moins horreur,
Et plus facilement vous gagnerez son cœur.

POLYPHONTE.

Cher Adraste, combien j'admire ta sagesse!
Hâtons-nous cependant : tu vois que le temps presse.

SCÈNE III.

MÉROPE, ISMÈNE, EGISTHE.

ISMÈNE.

Il est seul en ces lieux.

MÉROPE.

O monstre que je hais!

Or fa, ch' Euriso accorra, e fa, che indugio
Non ci frammetta.

EGISTO.

O regal donna, o esempio
Di virtute e d' onor, lascia ch' io stempri
Su le tue vesti in umil bacio il core.
Quella pietà, che a rea prigion mi tolse,
E che nell' ombre di mortal periglio
Balenò a mio favor, certo son io,
Che da te il moto, e da te preso ha il lume.
Gli eterni Dei piovanti ognora in seno
Tutti i lor doni; e se cader già mai
Dovessi in caso avverso, essi la mano
Porgano a te, qual tu la porgi altrui.
Io per più non poter, dentro il mio core
T' ergerò un tempio, in cui, finchè lo spirto
Reggerà queste membra, in qual mi porti
Strania terra il destin, la tua memoria
E 'l beneficio tuo per me s' onori.
Ma tu torbida, e in te raccolta ascolti,
Se pur m' ascolti, nè d' un guardo pure
Mi degni: ingombran forse alti pensieri
Il regio seno, e intempestivo io parlo.
Deh perdona il mio fallo, e soffri ancora
Ch' io di compir l' opra ti prieghi. Intera
La libertà sospiro: i patrj amati
Lari tu sola puoi far ch' io riveggia,

Qu'Eurise accoure ici : que rien dans ce palais
Ne vienne nous troubler.

EGISTHE.

Princesse vénérable,
D'honneur et de vertu modèle incomparable,
Souffrez qu'en ce moment j'embrasse vos genoux.
Je ne puis l'oublier, grande reine, c'est vous
Dont le cœur généreux, prenant part à mes peines,
Dans l'instant du péril a fait briser mes chaînes.
C'est à vous que je dois cette insigne faveur.
Puisse de la vertu l'éternel protecteur,
Le ciel, à vos désirs être toujours propice !
Si jamais vous tombez du trône au précipice,
Puisse-t-il vous prêter le généreux appui
Que vous avez daigné m'accorder aujourd'hui !
S'il ne m'est point donné de faire plus, madame,
Je vous veux ériger un autel en mon âme,
D'où jamais vos bienfaits ne pourront s'effacer,
Si loin que le destin me doive un jour pousser.
Mais quel trouble soudain vous agite à ma vue !
D'où vient qu'en m'écoutant vous paraissez émue ?
Que dis-je, en m'écoutant, lorsque votre œil hagard
N'a pas encor daigné m'honorer d'un regard ?
De grands desseins peut-être ont occupé votre âme ?
Si j'osai vous troubler, pardonnez-moi, madame,
Et veuillez ajouter à vos premiers bienfaits
Que je sorte aujourd'hui libre de ce palais.

Ed in te sola ogni mia speme è posta.

SCENA IV.

EURISO, ISMENE, MEROPE, EGISTO.

EURISO.

Eccomi a' cenni tuoi.

MEROPE.

Tosto di lui
T' assicura.

EURISO.

Son pronto: or più non fugge,
Se questo braccio non ci lascia.

EGISTO.

Come!
E perchè mai fuggir dovrei? Regina,
Non basta dunque un sol tuo cenno? imponi:
Spiegami il tuo voler; che far poss' io?
Vuoi, ch' immobil mi renda? immobil sono.
Ch' io pieghi le ginocchia? ecco le piego.
Ch' io t' offra inerme il petto? eccoti il petto.

ISMENE.

Chi crederia, che sotto un tanto umile
Sembiante tanta iniquità s' asconda?

Je brûle de revoir les lieux de ma naissance,
En vous seule j'ai mis toute mon espérance.

SCÈNE IV.

EURISE, ISMÈNE, MÉROPE, EGISTHE.

EURISE.

Qu'exigez-vous, madame?

MÉROPE.

Assure-toi de lui.

EURISE.

A l'instant: si mon bras me seconde aujourd'hui,
Il ne peut échapper.

EGISTHE.

Je n'en ai point envie.
Mais vous, auguste reine, à qui je dois la vie,
Parlez; vous obéir est ma suprême loi,
Et vos moindres désirs sont un ordre pour moi.
Voulez-vous que mes pieds soient rechargés de chaînes?
Les voici: qu'au milieu du palais de Messènes
Sans défense aujourd'hui je me livre à vos coups?
Frappez, voici mon sein, j'expire devant vous.

ISMÈNE.

Qui s'imaginerait qu'un air aussi candide,
Un visage aussi doux, cache une âme homicide?

MEROPE.

Spiega la fascia, e ad un di quelli marmi
Leghiamlo sì, che poi si scuota in vano.

EGISTO.

O ciel, che stravaganza!

EURISO.

Or qua, spediamci;
E per tuo ben non far nè pur sembiante
Di repugnare, o di far forza.

EGISTO.

E credi
Tu, che qui fermo tuo valor mi tenga?
E ch' uom tu fossi da atterrirmi, e trarmi
In questo modo? non se tre tuoi pari
Stessermi intorno: gli orsi e la foresta
Non ho temuto d' affrontare io solo.

EURISO.

Ciancia a tuo senno, purch' io qui ti leghi.

EGISTO.

Mira, colei mi lega: ella mi toglie
Il mio vigor: il suo real volere
Venero e temo: fuor di ciò, già cinto
T' avrei con queste braccia, e sollevato
T' avrei percosso al suol.

MÉROPE.

A l'un de ces piliers attachons-le si bien,
Qu'envain de s'échapper il cherche le moyen.

EGISTHE.

O ciel, quelle folie!

EURISE.

Ah! c'est trop d'insolence!
Pour ton bien je t'engage à garder le silence.
Si tu parles, tu meurs.

EGISTHE.

Tu me peux menacer:
Mais crois-tu qu'aussi bien tu me vas terrasser?
Beaucoup plus que ton bras ta voix me semble forte.
Va, je braverais seul trois hommes de ta sorte.
Celui qui n'a pas craint les monstres des forêts
Ne peut te redouter au sein de ce palais.

EURISE.

Dis tout ce que tu veux, pourvu que je t'enchaîne.

EGISTHE.

Oh! ne t'en flatte pas. C'est cette noble reine,
Dont l'aspect imposant enchaîne ma vigueur.
Je respecte et je crains les secrets de son cœur.
Sans ce respect, avant que d'être prisonnière,
Ma main t'aurait déjà fait mordre la poussière;
Je t'aurais écrasé.

MEROPE.

Non tacerai,
Temerario? affrettar cerchi il tuo fato?

EGISTO.

Regina, io cedo, io t' ubbidisco, io stesso
Qual ti piace, m'adatto; ha pochi istanti,
Ch' io fui per te tratto dai ceppi: ed ecco
Ch' io ti rendo 'l tuo don; vieni tu stessa,
Stringimi a tuo piacer: tu discogliesti
Queste misere membra, e tu le annoda.

ISMENE.

Or non cred' io che dar potesse un crollo.

MEROPE.

Or va, recami un' asta.

EGISTO.

Un' asta! O sorte,
Qual di me gioco oggi ti prendi? E quale
Commesso ho mai nuovo delitto? Dimmi,
A qual fine sono io qui avvinto e stretto?

MEROPE.

China quegli occhi traditore a terra.

ISMENE.

Eccoti il ferro.

EURISO.

Io 'l prendo, e se t' è in grado,

MÉROPE.

Ne te tairas-tu pas,
Téméraire ? veux-tu qu'on hâte ton trépas ?

EGISTHE.

Je cède, j'obéis et me soumets moi-même
A ce qu'exigera votre vouloir suprême.
C'est vous qui tout à l'heure avez brisé mes fers ;
Reprenez les bienfaits que vous m'aviez offerts.
Venez donc, et par vous que mes bras soient chargés
Des chaînes dont par vous ils étaient dégagés.

ISMÈNE.

Il ne peut désormais braver votre vengeance.

MÉROPE.

Ismène, qu'on m'apporte une lance.

EGISTHE.

Une lance !
N'est-ce pas là, madame, insulter à mes maux ?
Me peut-on reprocher quelques crimes nouveaux ?
Je me vois garrotté sans avoir pu connaître....

MÉROPE.

Quoi ! tu lèves les yeux, abominable traître !

ISMÈNE.

Voici le fer, madame.

EURISE.

Ordonnez, et demain

Gliel presento alla gola.

MEROPE.

A me quel ferro.

EGISTO.

Così dunque morir degg' io qual fiera
Nei lacci avviluppata? e senza almeno
Saperne la cagion?

MEROPE.

Non la sai eh?
Perfido mostro! or odi, la tua morte
Fia il minor dei tuoi mali: a brano a brano
Qui lacerar ti vo', se in un momento
Tutto non sveli, o se mentisci. Parla:
Come scoprillo Polifonte? e come
Riconoscestil tu?

EGISTO.

Che mai favelli?

MEROPE.

Non t' infinger, ladron, che tutto è in vano.

EGISTO.

Reina in qualche error tua mente è corsa,
Frena l' ira, ti priego: io ciò che chiedi
Nè pure intendo.

MEROPE.

Empio assassin, tuo scempio

On n'en parlera plus.

MÉROPE.

Qu'il meure de ma main.

EGISTHE.

Dois-je périr ainsi qu'une bête farouche
Prise dans les filets, et sans que votre bouche
Daigne m'apprendre au moins....?

MÉROPE.

Et ne le sais-tu pas?
Monstre que je déteste! écoute; le trépas
Est le moindre des maux qui menacent ta tête.
A déchirer tes flancs tu me vois toute prête,
Si ta bouche à l'instant ne me révèle tout.
Qui l'a fait découvrir au tyran? toi, surtout,
Qui te l'a fait connaître?

EGISTHE.

Expliquez-vous, madame.

MÉROPE.

Tu te flattes en vain de tromper une femme.

EGISTHE.

Grande reine, une erreur abuse vos esprits.
Modérez ces transports; à peine ai-je compris
Ce dont vous me parlez.

MÉROPE.

Je vais, dans ma justice,

Dal trarti gli occhi io già comincio : ancora
Non mi rispondi ?

EGISTO.

O giusti Numi ! e come
Risponder posso a ciò che non intendo ?

MEROPE.

Che *non intendo?* Polifonte adunque
Tu non conosci ?

EGISTO.

Oggi il conobbi ; oggi
Due volte gli parlai : s' io mai più il vidi,
S' io di lui seppi mai, l' onnipotente
Giove dalle tue mani or non mi salvi.

ISMENE.

Hanno il lor Giove i malandrini ancora.

EURISO.

Ma quel sangue innocente e chi t'indusse
A sparger dunque ?

EGISTO.

Di colui che uccisi,
Parli tu forse ? e chi vuoi tu, che indotto
M' abbia ? la mia difesa, il naturale
Amor della sua vita, il caso, il fato,
Questi fur, che m' indussero.

En t'arrachant les yeux, commencer ton supplice.
Ne me réponds-tu pas ?

EGISTHE.

Et comment, dieux puissants,
Répondre à des discours qu'à peine je comprends ?

MÉROPE.

Qu'à peine tu comprends ! Polyphonte peut-être
Est étranger pour toi ?

EGISTHE.

Je viens de le connaître.
Deux fois il a daigné m'écouter aujourd'hui.
Mais si jamais, avant, l'on me parla de lui,
Fassent les dieux sur moi tomber votre colère !

ISMÈNE.

Quoi ! le brigand lui-même a son dieu tutélaire !

EURISE.

Mais ton bras fit couler le sang de la vertu.
Qui put t'y décider ?

EGISTHE.

Et de qui parles-tu ?
Du traître assurément dont j'ai tiré vengeance.
Qui put m'y décider ? le soin de ma défense,
Cet instinct qui nous porte à conserver nos jours,
Et les destins dont rien ne peut changer le cours.

MEROPE.

O fortuna!
Così dunque perir dovea Cresfonte?

EGISTO.

Ma com' esser può mai, che tanto importi
D' un vil ladron la morte?

MEROPE.

Audacia estrema!
Tu vile, tu ladron, tu scelerato.

EGISTO.

Eterni Dei, ch' io venerai mai sempre,
Soccorretemi or voi, voi riguardate
Con occhi di pietà la mia innocenza.

MEROPE.

Dimmi: pria di spirar quell' infelice
Che disse? non ti fe' preghiera alcuna?
Quai nomi proferì? non chiamò mai
Merope?

EGISTO.

Io non udii da lui parola.
Ma il re pur anco di costui chiedea;
Che mai s' asconde qui?

EURISO.

Donna, tu perdi

MÉROPE.

Telle était donc la fin qu'un sort inexorable
Réservait à Cresphonte !

EGISTHE.

O reine incomparable,
Pourquoi tant regretter un lâche...

MÉROPE.

Audacieux !
Toi seul tu fus un lâche, un brigand furieux.

EGISTHE.

Dieux puissants qui toujours reçûtes mes prières,
Ne m'abandonnez point à mes destins contraires.
Mon cœur est innocent, daignez me protéger.

MÉROPE.

Dis-moi ce qu'en mourant demandait l'étranger :
N'a-t-il rien dit avant de fermer la paupière ?
Quelle fut, réponds-moi, sa parole dernière ?
Appela-t-il Mérope ?

EGISTHE.

Il ne dit pas un mot.
Mais le roi là-dessus m'interrogeait tantôt ;
Quel mystère caché....

EURISE.

Madame, l'heure avance,

Il tempo e la vendetta : in questo loco
Di leggier può arrivar chi ti frastorni.

MEROPE.

Mora dunque il crudele.

EGISTO.

O cara madre,
Se in questo punto mi vedessi !...

MEROPE.

Hai madre ?

EGISTO.

Che gran dolor fia il tuo !

MEROPE.

Barbaro ! madre
Fui ben anch' io, e sol per tua cagione
Or nol son più : quest' è ciò che ti perde :
Morraì, fiero ladron.

EGISTO.

Fatal Messenia !
Mel disse il padre mio, ch' io mi guardassi
Dal por già mai nella Messenia il piede.

MEROPE.

Nella Messenia ? e perchè mai ?

EGISTO.

Bisogna
Credere ai vecchi.

Et c'est trop reculer l'instant de la vengeance.
Ne peut-on pas venir arrêter vos projets?

MÉROPE.

Qu'il meure donc le traître!

EGISTHE.

Ah! si tu me voyais,
En ce moment affreux, ô ma mère...

MÉROPE.

Ta mère!

EGISTHE.

Tu mourrais de douleur!

MÉROPE.

Apprends donc, téméraire,
Que j'étais mère aussi, que je ne le suis plus,
Que toi seul en es cause, et que trop tu vécus.
Oui, tu mourras, barbare!

EGISTHE.

O contrée inhumaine!
Tu me l'avais bien dit, mon père, qu'à Messène
Je n'allasse jamais!

MÉROPE.

A Messène? et pourquoi?

EGISTHE.

Le conseil d'un vieillard devrait être une loi.

MEROPE.

Di', come si noma
Il padre tuo? di' tosto.

EGISTO.

L' infelice
Chiamasi Polidoro.

MEROPE.

Polidoro!...
Dal capo ai piè m' è corso un gelo, Euriso,
Che instupidita m' ha. Dimmi, garzone,
Quanto ha...

ISMENE.

Ecco le guardie, ecco il tiranno.

MEROPE.

Oh stelle avverse? fuggi Euriso, fuggi
Tu ancora Ismene: io nulla temo.

SCENA V.

POLIFONTE, MEROPE, EGISTO.

EGISTO.

Accorri,
O re, mira qual trattansi in tua corte
Color che assolvi tu: qui strettamente
Legato m' hanno a trucidarmi accinti

MÉROPE.

Quel était ton vieux père ? existe-t-il encore ?
Réponds-moi.

EGISTHE.

Polydore est son nom.

MÉROPE.

Polydore !...
Une terreur subite a glacé mes esprits.
Eurise, soutiens-moi. Mais, ai-je bien compris ?
Jeune homme, depuis quand, parle avec confiance...

ISMÈNE.

De gardes entouré Polyphonte s'avance.

MÉROPE.

Fuis, cher Eurise, fuis ton tyran et le mien ;
Ismène, fuis aussi : pour moi, je ne crains rien.

SCÈNE V.

POLYPHONTE, MÉROPE, EGISTHE.

EGISTHE.

Accourez, ô mon roi, voyez comme l'on traite
Ceux dont vous prononcez l'innocence parfaite.
Ils m'ont osé lier au sein de ce palais ;
A me donner la mort ils étaient déjà prêts,

Per quella colpa, che non è più colpa,
Poichè l'approvi tu che regni, e grazia
Poichè appo te seppe acquistare e lode.

MEROPE.

Egli l'approva e loda? e mostrò prima
D'infuriarne tanto: ah, fui delusa!

POLIFONTE.

Colui si sciolga.

EGISTO.

O giusto re, la vita
Dolce mi fia spender per te d'ognora.
Sì gran periglio ai giorni miei non corsi:
Ma se vivo mi vuoi, tuo regio manto
Dal furor di costei mi faccia schermo.

POLIFONTE.

Vanne, e nulla temer: mortal delitto
D'or innanzi sarà recarti offesa.
Premio attendi, e non pena: hai fatto un colpo
Che fra gli eroi t'innalza, e il tuo misfatto
Le imprese altrui più celebrate avanza.

MEROPE.

Che dubitar? misera, ed io da un nome
Trattener mi lasciai; quasi un tal nome
Altri aver non potesse.

Pour un crime, seigneur, qui cesse d'être un crime,
Puisque vous, qui régnez, le trouvez légitime,
Et dites qu'à vos yeux il me couvre d'honneur.

MÉROPE.

Il approuve un forfait qui me glace d'horreur !
Il me trompait, hélas ! quand il criait vengeance.

POLYPHONTE.

Que l'on brise ses fers.

EGISTHE.

O roi plein de clémence,
C'est à vous désormais qu'appartiennent mes jours.
Jamais pareil danger n'en menaça le cours ;
J'y périrai, seigneur, si votre main chérie
Ne me soustrait aux coups d'une telle furie.

POLYPHONTE.

Va, ne redoute rien ; la mort serait le prix
De quiconque oserait t'abreuver de mépris.
Ce ne sont point des fers, mais une récompense,
Que d'un jeune héros mérite la vaillance.
Ton crime a surpassé les exploits les plus beaux.

MÉROPE.

Que peut-on maintenant ajouter à mes maux ?
Un vain nom m'abusait : en douterai-je encore ?
Nul autre ne peut-il s'appeler Polydore ?

EGISTO.

Or dell' avversa
Sorte ringrazio i colpi, se il mio petto
Io sol per essi assicurar dovea
Della grazia real col forte usbergo.

SCENA VI.

POLIFONTE, MEROPE.

POLIFONTE.

Merope, omai troppo t' arroghi. Adunque
S' a me l' avviso non correa veloce,
Cader vedeasi trucidato a terra
Chi fu per me fatto sicuro? Adunque
Veder doveasi in questa reggia avvinto
Per altrui man chi per la mia fu sciolto?
Quel nome ch' io di sposa mia ti diedi,
Troppo ti dà baldanza, e troppo a torto
In mia offesa sì tosto armi i miei doni.

MÉROPE.

A te, che regni, e che prestar pur dei
Sempre ad Astrea vendicatrice il braccio,
Spiacer già non dovria, che d' ira armata
Sovra un empio ladron scenda la pena.

POLIFONTE.

Quanto instabil tu sei! Non sei tu quella,

EGISTHE.

Au lieu de m'irriter contre un destin jaloux,
Du sort qui me poursuit je dois bénir les coups,
Puisque c'est en veillant au soin de ma défense,
Que du prince j'ai su gagner la confiance.

SCÈNE VI.

POLYPHONTE, MÉROPE.

POLYPHONTE.

C'est trop de droits, madame, à la fois s'arroger.
Quoi! si l'on ne m'eût point averti du danger
Que courait ce héros, il aurait cessé d'être!
N'ai-je pas déclaré qu'il n'était point un traître?
Viendra-t-on sans mon ordre au sein de ce palais
Charger de fers ceux même à qui je les ôtais?
L'espoir d'être bientôt femme de Polyphonte
Vous donne trop d'orgueil; et n'avez-vous pas honte
De tourner contre moi les dons que je vous fais?

MÉROPE.

Mais toi, qui veux régner; toi surtout qui devrais
Prêter un bras vengeur aux lois de la justice,
Pourquoi tant hésiter à livrer au supplice
Un lâche meurtrier, un perfide assassin?

POLYPHONTE.

Que de fois en un jour vous changez de dessein!

Che poco fa salvo lo volle? or come
In un momento se' cangiata? forse
Sol d' impugnare il mio piacer t' aggrada?
Se vedi ch' io 'l condanni, e tu l' assolvi;
Se vedi ch' io l' assolva, e tu il condanni.

MEROPE.

Io non sapeva allor, quant' egli è reo.

POLIFONTE.

Ed io seppi ora sol, quanto è innocente.

MEROPE.

Pria mi donasti la sua vita: adesso
Donami la sua morte.

POLIFONTE.

Iniquo fora
Grazia annullar a Merope concessa.
Ma perchè in ciò t' affanni sì? qual parte
Vi prendi tu? di vendicar quel sangue,
Che mai s' aspetta a te? Del tuo Cresfonte
Esso al certo non fu, ch' ei già bambino
Morì nelle tue braccia, e della fuga
Al disagio non resse.

MEROPE.

Ah scelerato!
Tu mi dileggi ancora; or più non fingi,
Ti scopri al fin: forse il piacer tu speri

Ce matin vous vouliez qu'on lui laissât la vie :
Vous voulez maintenant qu'elle lui soit ravie.
Peut-être n'est-ce aussi que pour me résister.
Si j'ordonne sa mort, vous voulez l'acquitter;
Me voyez-vous clément, vous êtes implacable.

MÉROPE.

J'ignorais ce matin qu'il fût aussi coupable.

POLYPHONTE.

Moi je ne savais pas qu'il était innocent.

MÉROPE.

Tu m'avais accordé sa vie auparavant :
C'est sa mort à présent que de toi je réclame.

POLYPHONTE.

Rétracter un bienfait, c'est un crime, madame.
Mais qui peut à ce point agiter vos esprits?
D'un tel acharnement j'ai lieu d'être surpris.
Est-ce à vous de punir, ou bien à Polyphonte?
Le sang qu'il faut venger ne vient point de Cresphonte.
Cresphonte encore enfant est mort entre vos bras :
Au choc, vous l'avez dit, il ne résista pas.
Ainsi, n'y pensez plus.

MÉROPE.

Ah! monstre que j'abhorre,
Diras-tu maintenant que tu m'aimes encore?
Tu ne te caches plus, tu mets à nu ton cœur.

Di vedermi ora qui morir di duolo;
Ma non l'avrai: vinto è il dolor dall'ira,
Sì che vivrò per vendicarmi; omai
Nulla ho più da temer; correr le vie
Saprò, le vesti lacerando e 'l crine,
E co' gridi e col pianto il popol tutto
Infiammare a furor, spingere all'armi.
Chi vi sarà, che non mi segua? all'empia
Tua magion mi vedrai con mille faci;
Arderò, spianterò le mura, i tetti;
Svenerò i tuoi più cari; entro il tuo sangue
Sazierò il mio furor: quanto contenta,
Quanto lieta sarò nel rimirarti
Sbranato e sparso! Ahi che dico io? che penso?
Io sarò allor contenta? io sarò lieta?
Misera, tutto questo il figlio mio
Riviver non farà. Tutto ciò allora
Far si dovea, che per cui farlo v'era:
Or che più giova? Oimè! chi provò mai
Sì fatte angosce? Io 'l mio consorte amato,
I due teneri figli a viva forza
Strappar mi vidi, e trucidar. Un solo
Rimaso m'era appena; io per camparlo
Mel divelsi dal sen, mandandol lungi,
Lassa! e 'l piacer non ebbi di vederlo
Andar crescendo, e i fanciulleschi giuochi
Di rimirarne. Vissi ognora in pianto,
Sempre avendolo innanzi in quel vezzoso

Attends-tu qu'à tes pieds j'expire de douleur?
Non, cruel; au chagrin la rage peut survivre,
Et c'est pour me venger que je consens à vivre.
Non, je ne crains plus rien. Bientôt les yeux hagards,
La figure meurtrie et les cheveux épars,
Je vais semer partout mes mortelles alarmes.
Je soulève le peuple et je l'appelle aux armes;
Il n'est point un sujet qui ne suive mes pas:
A leur tête bientôt tu me reconnaîtras.
Au sein de ton palais je porterai la flamme:
Tu ne sais point encor ce que peut une femme.
De tes plus chers amis je veux sucer le sang,
Et j'attache ma gloire à te percer le flanc.
Qu'alors je sentirai le prix de l'existence!
Mais hélas! suffit-il que j'obtienne vengeance?
Si terribles qu'ils soient, mes coups seront perdus:
Me rendront-ils mon fils? non, Cresphonte n'est plus.
Ah! que n'ai-je frappé, quand il vivait encore!
Qui jamais a senti le mal qui me dévore?
J'ai vu devant mes yeux immoler mon époux.
J'ai vu deux de mes fils périr à mes genoux.
Un seul m'était resté: bientôt, pour le soustraire
Au sort qui le menace, on l'enlève à sa mère.
Il me fallut le voir arracher de mon sein.
En secret élevé dans un pays lointain,
D'une mère il n'a point connu la bienveillance:
Je n'ai pu diriger les jeux de son enfance.
Dans un mortel ennui j'ai consumé mes ans;

Sembiante, ch' egli avea quando al mio servo
Il porsi. Quante lagrimate notti?
Quanti amari sospir! quanto desio!
Pur cresciuto era al fine: e già si ordiva
Di porlo in trono, e già pareami ognora
D' irgli insegnando qual regnar solea
Il suo buon genitor: ma nel mio core,
Misera, io destinata infin gli avea
La sposa: ed ecco un improvviso colpo
Di sanguinosa inesorabil morte
Me l' invola per sempre; e senza ch' io
Pur una volta il vegga, e senza almeno
Poterne aver le ceneri, trafitto,
Lacerato, insepolto, ai pesci in preda,
Qual vil bifolco da torrente oppresso!....

POLIFONTE.

Non cetre o lire mi fur mai sì grate,
Quant' ora il flebil suon di questi lai,
Che del spento rival fan certa fede.

MEROPE.

Ma perchè dunque, o Dei! salvarlo allora?
Perchè finora conservarlo? ahi lassa!
Perchè tanto nodrir la mia speranza?
Che non farlo perir ne' dì fatali
Della nostra ruina, allora quando
Il dolor della sua col gran dolore
Di tante morti si saria confuso?

Sans cesse devant moi j'avais ses traits charmants,
Comme le jour fatal où j'en fus séparée.
Par combien de tourments je me vis déchirée!
Que de jours et de nuits passés en soupirant!
Cependant il vivait; il était déjà grand.
J'espérais que bientôt les leçons de sa mère
L'instruiraient à régner comme régnait son père.
J'avais même fait choix d'une épouse pour lui,
Et le destin jaloux me l'enlève aujourd'hui,
Sans qu'il me soit permis de l'embrasser encore,
Sans qu'il me reste rien de l'enfant que j'adore.
Lâchement abattu par un vil malfaiteur,
Sa fin est celle, hélas! du dernier serviteur;
Et ses membres épars, privés de sépulture,
Aux habitants des flots vont servir de pâture!

POLYPHONTE.

De sa mourante voix les douloureux accents
Plus que tous les concerts réjouissent mes sens.
D'un rival odieux ils m'assurent la perte.

MÉROPE.

Est-ce là la faveur que vous m'aviez offerte?
Après quinze ans d'absence attendiez-vous, ô dieux,
Pour immoler mon fils, qu'il fût devant mes yeux?
Ah! c'était trop longtemps nourrir mon espérance.
Que n'est-il mort lui-même au jour de la vengeance!
Vous le deviez frapper dans nos communs malheurs,
Et ne former ainsi qu'un tout de mes douleurs.

Ma voi studiate crudeltà; pur ora
Sul traditor stetti con l' asta, e voi
Mi confondeste i sensi; ond' io rimasi
Quasi fanciulla: mi si niega ancora
L' infelice piacer d' una vendetta.
Cieli, che mai fec' io? Ma tu, che tutto
Mi togliesti, la vita ancor mi lasci?
Perchè se godi sì del sangue, il mio
Ricusi ancor? per mio tormento adunque
Vedremti infino diventar pietoso?
Tal già non fosti col mio figlio. Oh stelle!
Se del soglio temevi; in monti, in selve
A menar tra pastori oscuri giorni,
Chi ti vietava il condannarlo? Io paga
Abbastanza sarei, sol ch' ei vivesse.
Che m' importava del regnar? Crudele,
Tienti il tuo regno, e 'l figlio mio mi rendi.

POLIFONTE.

Il pianto femminil non ha misura?...
Cessa, Merope, omai: le nostre nozze
Ristoreran la perdita; e in brev' ora
Tutti i tuoi mali copriran d' oblio.

MEROPE.

Nel sempiterno oblio saprò ben tosto

Mais votre cruauté n'était point satisfaite.
Que dis-je? à l'instant même où trois fois je m'apprête
A déchirer ce traître, à lui percer le sein,
Cette lance trois fois s'échappe de ma main.
Je reste confondue, et votre vigilance
Me ravit le plaisir d'une juste vengeance.
Mais toi, pour qui le crime est le suprême bien,
C'est du sang qu'il te faut: que ne bois-tu le mien?
Toi qui m'as tout ravi, n'auras-tu de clémence
Que pour celle dont rien n'égale la souffrance?
Tu ne fus pas si doux pour mon malheureux fils.
Mais si ses droits au trône alarmaient tes esprits,
Ne le pouvais-tu pas écarter de Messènes?
A jamais inconnu sur des plages lointaines,
Tristement relégué sur les monts, dans les bois,
Il vivrait: je serais heureuse mille fois.
Que m'importait l'empire à moi? non, Polyphonte;
Garde pour toi le trône, et rends-moi mon Cresphonte.

POLYPHONTE.

Aux plaintes d'une femme il n'est donc pas de fin!
Ne les bannirez-vous jamais de votre sein?
D'autres fils vous rendront notre union plus chère;
Oubliez un moment que vous n'êtes plus mère.

MÉROPE.

Bientôt j'aurai vécu; mon destin est rempli.

Portargli io stessa; ma una grazia sola
Donami, o Giove: fa, ch' io non vi giunga
Ombra affatto derisa e invendicata.

FINE DELL' ATTO TERZO.

Je descendrai moi-même au fleuve de l'oubli.
Ce que j'implore, ô dieux, de votre bienveillance,
C'est de n'y point descendre aujourd'hui sans vengeance.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE QUATRIÈME.

SCÈNE I.

ADRASTE, ISMÈNE.

ADRASTE.

Du maître que je sers voici le dernier mot :
Si Mérope demain, comme elle a fait tantôt,
Refuse de l'entendre, et se montre rebelle
A ce que Polyphonte a droit d'exiger d'elle,
De son orgueil bientôt elle obtiendra le prix.
Je sais parfaitement tout ce qu'elle a d'amis :
Si son âme résiste, ils sont chargés de chaînes ;
A ses yeux le bourreau va leur ouvrir les veines.
Voilà ce que le roi lui veut faire savoir ;
C'est à toi maintenant de remplir ton devoir,
Ismène, prends-y garde.

ISMÈNE.

Oh ! fureur inouïe !
Qui jamais a fait voir autant de barbarie ?

ADRASTE.

Doit-on pleurer ses maux, quand on refuse un bien ?

ATTO QUARTO.

SCENA I.

ADRASTO, ISMENE.

ADRASTO.

In somma tutto si ristringe in questo :
Che se diman non cangerà pensiero,
E se pronta a seguir la regia voglia
Non mostrerassi, tutti i suoi più cari,
Tutti gli antichi amici a me ben noti
Saranle a forza strascinati innanzi,
E ad uno ad uno sotto gli occhi suoi
Saran svenati. Quest' è ciò, che imposto
Ha il re, ch' io a te, e che tu poscia a lei
Senz' altro rechi.

ISMENE.

Oh ferità inaudita !
Oh non più intesi di barbarie esempi !

ADRASTO.

Non si dolga del mal, chi 'l ben ricusa.

ISMENE.

Ah! questo è un ben, che tutti i mali avanza.

ADRASTO.

Il vano immaginar fa inganno ai sensi,
E d' ogni alto gioir sa far dolore.

ISMENE.

Gioir ti sembra il soffrir nozze in tempo,
Che tutto ciò che vede, e ciò che ascolta,
Non le desta nel seno altro che pianto?

ADRASTO.

Di lei così han disposto il cielo e il fato.

ISMENE.

Il ciel l' ha abbandonata, e 'l fato oppressa.

ADRASTO.

Quanto passò, taccia una volta, e oblii.

ISMENE.

Può ben tacere, ma obliar non puote;
Che 'l silenzio è in sua man, ma non l' oblio.

ADRASTO.

Di se si dolga, che al peggior s' appiglia.

ISMENE.

Nulla è peggio per lei del re crudele.

ISMÈNE

Dis plutôt un malheur qui comblerait le sien.

ADRASTE.

L'imagination quelquefois nous captive,
Et transforme en un mal le bien qui nous arrive.

ISMÈNE.

Cet hymen pour Mérope est-il un bien si grand,
Quand tout ce qu'elle voit, quand tout ce qu'elle entend
Est pour elle de pleurs une source nouvelle.

ADRASTE.

Le ciel et le destin ont pu disposer d'elle.

ISMÈNE.

Tous deux se sont unis pour la mettre aux abois.

ADRASTE.

Qu'elle sache oublier et se taire une fois.

ISMÈNE.

Se taire, elle le peut; mais, comme son silence,
L'oubli de ses malheurs est-il en sa puissance?

ADRASTE.

Pourquoi prendre toujours le pire au lieu du mieux?

ISMÈNE.

Rien n'est pire à son cœur qu'un tyran odieux.

ADRASTO.

Crudel chi le offre onor, gioja e diletto?

ISMENE.

Diletto amaro a chi col cor ripugna.

ADRASTO.

Perchè ripugna a ciò, ch' ogn' altra brama?

ISMENE.

Ella brama più tosto e strazio e morte.

ADRASTO.

Sì, se non fosse morte altro che un nome.

ISMENE.

La virtù di costei tu non conosci.

ADRASTO.

Dunque se di virtù cotanto abbonda,
Facciasi una virtù conforme al tempo.
Già per disporsi ella non ha che questa
Omai distesa notte: se tu l' ami,
Qual mostri, fa che il suo miglior discerna,
E che i suoi fidi non esponga a morte.
Pazzo è 'l nocchier che non seconda il vento.

ADRASTE.

Tyran, qui lui promet joie, honneur et puissance!

ISMÈNE.

La joie est un tourment pour l'âme qu'elle offense.

ADRASTE.

S'offenser d'un honneur dont chacun est jaloux!

ISMÈNE.

Elle préfèrerait expirer sous vos coups.

ADRASTE.

Oui, si la mort n'était qu'un mot, un vain langage.

ISMÈNE.

Tu ne sais pas encor jusqu'où va son courage.

ADRASTE.

Si l'âme de Mérope a tant de fermeté,
Qu'elle en use d'abord pour vaincre sa fierté.
Qu'elle cède aux destins, et profite en silence
De la dernière nuit qui reste en sa puissance.
Si tu l'aimes autant que tu parais l'aimer,
Fais que Mérope sache enfin se conformer,
Et sauve ainsi les siens d'une sanglante crise.
Bien fou qui ne sait pas profiter de la brise!

SCENA II.

ISMENE, EGISTO.

ISMENE.

Deh qual fine avrà mai l' amaro gioco
Che di quell' infelice la fortuna
Si va prendendo? Di veder già parmi,
Che siam giunti a quel punto, ov' ella omai
Contro se stessa sue minacce adempia,
Funestandoci or or col proprio sangue
E gli occhi e 'l core. Oh lagrimevol sorte!

EGISTO.

Deh se t' arrida il ciel, leggiadra figlia,
Dimmi, ti priego: chiude ancor sì atroce
Merope contra me nel cor lo sdegno?
Lungo esser suole in regio cor lo sdegno:
Ed io ne temo sì, ch' ogni momento
Mi par d' averla con quell' asta al fianco;
E quest' ora notturna, in cui riposo
Penso che prenda, m' assicura a pena.

ISMENE.

Sgombra il timor: vano timor, che troppo
Fa torto a lui che regna e a te fa scudo.

EGISTO.

Ciò mi rincora sì; ma per mia pace

SCÈNE II.

ISMÈNE, EGISTHE.

ISMÈNE.

Jusques à quand encore un funeste destin
Se plaira-t-il, Mérope, à déchirer ton sein ?
Doit-il longtemps encor se rire de tes larmes ?
Nous en sommes venus, ô mortelles alarmes !
A craindre que la reine, en proie à sa fureur,
Ne s'arrache elle-même et les yeux et le cœur.
O fortune ennemie ! ô sort épouvantable !

EGISTHE.

Si le ciel te sourit, ô fille incomparable,
De grâce écoute-moi. Mérope dans son sein
Entretient-elle encor son barbare dessein ?
Souvent il est bien long le courroux d'une reine.
Je crains à chaque instant les effets de sa haine :
Partout je vois son bras, qui demande du sang,
Agiter une lance et m'en percer le flanc.
A cette heure, où sans doute elle dort en silence,
Je ne suis pas encor sans quelque défiance.

ISMÈNE.

Dissipe tes frayeurs : craindre un pareil danger,
C'est offenser le roi qui te veut protéger.

EGISTHE.

Oui, cela m'enhardit : mais pourtant, fille aimable,

Impetrami da lei, figlia cortese,
Di qual error non so, ma pur perdono.

ISMENE.

Uopo di ciò non hai; perchè il furore,
Contra di te dentro il suo cor già acceso,
Per se si dileguò.

EGISTO.

Grazie agli Dei.
Ma di tanto furor, di tanto affanno
Quale ebbe mai cagion? dai tronchi accenti
Io raccoglier non seppi il suo sospetto:
Certo ingombrolla error, e per un vile
Ladron selvaggio in van si cruccia.

ISMENE.

Il tutto
Scoprirti io non ricuso; ma egli è d' uopo
Che qui t' arresti per brev' ora: urgente
Cura or mi chiama altrove.

EGISTO.

Io volentieri
T' attendo quanto vuoi.

ISMENE.

Ma non partire,
E non far sì, ch' io qua ritorni indarno.

Sans savoir de quel crime elle me croit coupable,
Je voudrais de sa bouche entendre mon pardon.

ISMÈNE.

Tu n'en as pas besoin ; son irritation,
Qui sur toi tout à l'heure éclatait en menaces,
S'est d'elle-même éteinte.

EGISTHE.

Ah ciel, je te rends grâces !
Mais de tant de fureur et de soupirs confus
Quel était le motif ? ses cris interrompus
Ne m'ont point révélé ses soupçons ni mon crime.
Son cœur, qui d'une erreur est sans doute victime,
Prend, pour un vil brigand, beaucoup trop de souci.

ISMÈNE.

Je ne refuse point de tout te dire ici.
Mais une affaire ailleurs exige ma présence.
Je te laisse un instant ; reste avec confiance,
Il le faut.

EGISTHE.

En ces lieux tu me retrouveras ;
Je t'attends.

ISMÈNE.

Mais surtout ne t'en éloigne pas,
Et fais que mon retour ne soit point inutile.

EGISTO.

Mia fe do in pegno, e dove gir dovrei?
Per consumar la notte, e alcun ristoro
Per dar col sonno al travagliato fianco
E agli afflitti pensieri, io miglior loco
Di quest' atrio non ho, dove adagiarmi
Cercherò in alcun modo, e dove almeno
Dal freddo della luna umido raggio
Sarò difeso.

ISMENE.

Io dunque a te fra poco
Farò ritorno.

SCENA III.

EGISTO.

Oh di perigli piene,
Oh di cure e d' affanni ingombre e cinte
Case dei re! Mio pastoral ricetto,
Mio paterno tugurio, e dove sei?
Che viver dolce in solitaria parte,
Godendo in pace il puro aperto cielo,
E della terra le natie ricchezze!
Che dolci sonni al susurrar del vento!
E qual piacer sorger col giorno, e tutte
Con lieta caccia affaticar le selve!
Poi ritornando nel partir del sole
Ai genitor, che ti si fanno incontro,

EGISTHE.

Je t'en donne ma foi ; tu peux être tranquille.
Où puis-je cette nuit mieux que dans ce palais
Donner quelque repos à mes membres défaits,
Et goûter un sommeil qu'exige ma souffrance?
Où puis-je mieux qu'ici reposer en silence?
Là du moins, à l'abri sous ce paisible toit,
D'une trop longue nuit je braverai le froid.

ISMÈNE.

Mes pas m'auront bientôt près de toi ramenée.
Je reviens à l'instant.

SCÈNE III.

EGISTHE.

Affreuse destinée!
Périls, craintes, soupçons, tous les maux à la fois
Se pressent à l'envi dans le palais des rois!
Où donc est le hameau qu'habite mon vieux père?
Combien il est plus doux de vivre solitaire,
De jouir en repos d'un ciel toujours serein,
Et des biens que la terre épanche de son sein!
Qu'il est bon le sommeil que nul soin ne dévore!
Qu'on aime à se lever, quand se lève l'aurore!
Quel plaisir au chasseur de fatiguer les bois!
Quel plaisir, quand le soir il regagne ses toits,
De voir à sa rencontre un père qui l'embrasse!

Mostrar la preda, e raccontare i casi,
E descrivere i colpi! Ivi non sdegno,
Non timor, non invidia, ivi non giugne
D' affannosi pensier tormento, e brama
Di dominio e d' onor. Folle consiglio
Fu ben il mio, che tanto ben lasciai
Per gir vagando. O pastoral ricetto,
O paterno tugurio, e dove sei?
Ma in questo acerbo dì fu tanta e tale
La fatica del piè, del cor l' affanno,
Che da stanchezza estrema omai son vinto.
Ben opportuni son, se ben di marmo,
Questi sedili: oh quanto or caro il mio
Letticciuol mi saria! che lungo sonno
Vi prenderei! Quanto è soave il sonno!

SCENA IV.

EURISO, POLIDORO.

EURISO.

Eccoti, o peregrin, qual tu chiedesti
Nel palagio real; per queste porte
Alle stanze si passa, ove chi regge
Suol far dimora; penetrar più oltre
A te non lice. Ma perchè dagli occhi
Cader ti veggio in su le guance il pianto?

POLIDORO.

O figlio, se sapessi, quante dolci

Il lui peint les dangers qu'a bravés son audace;
Lui montre le gibier, lui dit ses plus beaux coups.
Là ne sont point connus ni les soupçons jaloux,
Ni la crainte ou l'orgueil, le dédain ou l'envie,
Ni la soif de régner qui tient l'âme asservie.
Malheureux ! ce destin, j'ai voulu l'échanger
Contre celui d'errer sous un ciel étranger.
Où donc est le hameau qu'habite mon vieux père ?
Plus que jamais le sort m'est aujourd'hui contraire.
Epuisé de fatigue, épuisé de douleur,
Je succombe aux tourments qui déchirent mon cœur.
Allons, reposons-nous sur ces marches de pierre.
Ah ! que n'ai-je mon lit, le lit de ma chaumière !
Comme j'y trouverais un paisible sommeil !
Le sommeil est un bien à nul autre pareil.

SCÈNE IV.

EURISE, POLYDORE.

EURISE.

Etranger, tu cherchais le palais de Messène;
Nous y sommes. Vois-tu cette porte ? elle mène
Droit aux appartements où réside le roi.
Pénétrer plus avant n'est point permis à toi.
Mais d'où vient que tes yeux se remplissent de larmes ?
Serais-tu dévoré de secrètes alarmes ?

POLYDORE.

Si tu savais, mon fils, les souvenirs heureux

Memorie in seno risvegliar mi sento?
Io vidi un tempo, io vidi questa corte;
E riconosco il loco: anche in quel tempo
Così soleasi illuminar la notte.
Ma allor non era io già, qual or mi vedi.
Fiorita guancia; e per vigore, o fosse
Nel corso, o in aspra lotta, al più robusto,
Al più leggier non la cedea: ma il tempo
Passa, e non torna. Or io della benigna
Scorta, che fatta m' hai, quanto più posso
Grazie ti rendo.

EURISO.

Assai più volentieri
Nelle mie case io t' averei condotto;
Perchè quivi le membra tue, cui rende
L' età più del cammino afflitte e lasse,
Ristorar si potessero.

POLIDORO.

Io ti priego
Di qui lasciarmi. E non vuoi tu, ch' io sappia
Di chi mi fu così cortese il nome?

EURISO.

Euriso di Nicandro.

POLIDORO.

Di Nicandro
Ch' abitava sul colle? e che sì caro

Que réveille en mon cœur ce palais glorieux !
Je les vis autrefois ces marbres magnifiques,
Et cette galerie, et ces riches portiques,
Que de mon temps déjà l'on éclairait ainsi.
Je n'étais point alors ce que je suis ici.
Sur mon front animé se peignait ma jeunesse ;
Ma force dans les jeux égalait mon adresse ;
A la course, à la lutte, on louait ma vigueur.
J'obtins plus d'une fois la palme du vainqueur.
Le temps s'enfuit, hélas ! pour ne plus reparaître !
Mais tes bontés pour moi, comment les reconnaître ?

EURISE.

Si tu l'avais permis, beaucoup plus volontiers
J'aurais conduit tes pas au sein de mes foyers.
Là tu te remettrais d'un pénible voyage.
Tes membres fatigués, appesantis par l'âge,
S'y fussent reposés.

POLYDORE.

Laisse-moi dans ces lieux :
De tes soins obligeants je rends grâces aux dieux.
Mais ton nom, quel est-il ? crains-tu de me l'apprendre?

EURISE.

Mon nom, sage vieillard ? Eurise de Nicandre.

POLYDORE.

Nicandre que Cresphonte aimait si tendrement ?
Qui restait au sommet du coteau ?

Era al buon re Cresfonte?

EURISO.

Per l' appunto.

POLIDORO.

Viv' egli ancora?

EURISO.

Ei chiuse il giorno estremo.

POLIDORO.

Oh quanto me ne duole! egli era umano
E liberal: quando appariva, tutti
Faceangli onor. Io mi ricordo ancora
Di quando ei festeggiò con bella pompa
Le sue nozze con Silvia, ch' era figlia
D' Olimpia e di Glicon, fratel d' Ipparco.
Tu dunque sei quel fanciullin, che in corte
Silvia condur solea quasi per pompa:
Parmi l' altr' ieri. O quanto siete presti,
Quanto mai v' affrettate, o giovinetti,
A farvi adulti, ed a gridar tacendo,
Che noi diam loco!

EURISO.

La contezza, amico,
Che tu mostri de' miei maggior desio
Risveglia in me d' esserti grato. Io dunque

EURISE.

Justement.

POLYDORE.

Existe-t-il encore?

EURISE.

Il a perdu la vie.

POLYDORE.

Ah ! fallait-il si tôt qu'elle lui fût ravie ?
Il faisait tant de bien, était si généreux !
Chacun, en le voyant, priait qu'il fût heureux.
Je me rappellerai tout le temps de ma vie
Au sein de quelle pompe il épousa Sylvie. —
D'Olympe et de Glicon elle tenait le jour ;
Glicon, frère d'Hipparque. — Ainsi, dans cette cour,
Quand tu n'étais encor qu'au printemps de ton âge,
C'est toi qu'elle amenait, fière de son ouvrage ?
Je crois la voir encore. Oh ! comme d'être grands
Vous me semblez pressés, vous autres jeunes gens !
C'est nous dire : Il est temps qu'au banquet de la vie
Vous nous cédiez la place.

EURISE.

Oh ! mon âme est ravie
Du noble souvenir que tu gardes des miens !
Je veux m'unir à toi par les plus doux liens.

Ti priego ancor, che tu d' ogni mia cosa,
Per mio piacere, a tuo piacer ti vaglia.

POLIDORO.

Altro per or da te non bramo, Euriso,
Se non che tu mi lasci occulto, e nulla
Con chi che sia di me ragioni.

EURISO

In questo
Agevol cosa è il compiacerti. Addio.

SCENA V.

POLIDORO, EGISTO *che dorme.*

POLIDORO.

Ben mia ventura fu l' essermi in questo
Uom cortese avvenuto, il qual disdetto
Non m' ha di qua condurmi anche in tal ora;
Poichè da quel ch' esser solea, mi sembra
Questa città cangiata sì, che quasi
Io non mi rinveniva. Ottimo ancora
Consiglio fu, cred' io, l' entrar notturno
E inosservato; che in men nobil parte
Pria celerommi: e benchè a pochi noto
Ed a niun forse sospetto, pure
Più cauto fia nelle regali stanze
Entrar poi di nascosto. Or qui ben posso
Prender frattanto alcun riposo. Io veggio

Ne crains pas d'accepter, c'est moi qui t'en conjure,
Les offres que te fait l'amitié la plus pure.

POLYDORE.

Ce que pour le moment j'exigerai de toi,
C'est qu'à personne ici tu ne parles de moi.
Un projet important réclame ce mystère.

EURISE.

Rien ne m'est plus aisé que de satisfaire ;
Ami, compte sur moi, je t'obéis. Adieu.

SCÈNE V.

POLYDORE, EGISTHE *endormi.*

POLYDORE.

Aurais-je pu sans lui parvenir en ce lieu ?
Que je dois m'applaudir de ta rare obligeance,
O toi qui jusqu'ici, dans l'ombre et le silence
D'une trop longue nuit, as dirigé mes pas !
Mais combien cette ville est différente, hélas !
De ce qu'était jadis l'orgueilleuse Messène !
Quel changement ! je puis la reconnaître à peine.
J'ai bien fait, pour entrer, d'attendre qu'il fît noir :
Il m'importe beaucoup qu'on ne puisse me voir.
Bien que très-peu de gens connaissent ma personne,
Bien que d'être en ces lieux aucun ne me soupçonne,
Et qu'ainsi l'on n'ait rien à redouter de moi,
Je dois, en me glissant dans le palais du roi,

Un servo là, che dorme. Quella veste
Strano risalto m' ha destato al core.
Desio mi viene di vedergli il volto,
Ch' ei si copre col braccio: ma udir parmi
Gente ch' appressa; questa porta s' apre;
Convien ch' io mi nasconda.

SCENA VI.

ISMENE, MEROPE, *con una scure.*

ISMENE.

Or se ti piace,
Qui dunque attendi. A fe ch' io più nol veggo.
Ben in vano sperai che tener fede
Ei mi dovesse: e forse ancor più in vano
Mi lusingava, che sì sciocco ei fosse
Di lasciarsi condur là entro. Or dove
Cercar si possa, io non saprei: ma taci,
Ismene; eccol sepolto in alto sonno.
Esci, regina, esci senz' altro: ei dorme
Profondamente.

MEROPE.

Ed in qual parte?

ISMENE.

Mira!
Vedi, se in miglior guisa, e più a tuo senno

N'être point aperçu. Sous ce portique sombre
Je puis, en attendant, me reposer dans l'ombre.
Mais que vois-je? un esclave! il dort. Ses vêtements
D'une étrange stupeur ont frappé tous mes sens.
Voyons quel droit ses traits ont à ma confiance.
Mais son bras me les cache; et j'entends qu'on s'avance:
On ouvre; éloignons-nous.

SCÈNE VI.

ISMÈNE, MÉROPE, *une hache à la main.*

ISMÈNE.

Madame, un seul instant
Daignez attendre ici. Que fait-il maintenant?
Il n'est plus en ces lieux! Quelle fut ma folie
De compter sur la foi de cette âme avilie!
Pouvais-je me flatter qu'un infâme brigand
Se laisserait conduire où le trépas l'attend?
Que faire? je ne sais. Où le chercher? silence!
Sur cette froide pierre il dort sans défiance.
Vite, c'est lui, Madame; accourez, le voilà;
Il dort profondément.

MÉROPE.

Et de quel côté?

ISMÈNE.

Là.
Voyez si la fortune, à vos desseins propice,

Il ti poteva presentar fortuna.

MEROPE.

È vero: i giusti Dei l'han tratto al varco.
Ombra cara, infelice, e fin ad ora
Invendicata del mio figlio ucciso,
Quest'olocausto accetta, e questo sangue
Prendi, che per placarti a terra io spargo.

SCENA VII.

POLIDORO, EGISTO, MEROPE, ISMENE.

POLIDORO.

Ferma, reina, oimè! ferma, ti dico.

MEROPE.

Qual temerario?...

EGISTO.

Oh Dei! oh Dei, soccorso!
Pur ancor questa furia.

MEROPE.

Sì, sì, fuggi.

POLIDORO.

T'arresta, oimè! t'accheta.

MEROPE.

Fuggi pure

Pouvait plus à propos ménager son supplice.

MÉROPE.

C'est vrai, les justes dieux le livrent à mes coups.
O mânes de mon fils, vous apaiserez-vous?
Le soin de vous venger regardait une mère.
Puisse cette victime enfin vous satisfaire!
C'est moi qui frapperai · ne me repoussez pas.

SCÈNE VII.

POLYDORE, EGISTHE, MÉROPE, ISMÈNE.

POLYDORE.

Ah! Madame, arrêtez! que faites-vous, hélas!

MÉROPE.

Quel téméraire?...

EGISTHE.

O dieux, encor cette furie!
Que faire?

MÉROPE.

Fuis, cruel, si tu tiens à la vie.

POLYDORE.

Madame!...

MÉROPE.

Fuis encor cette fois mon courroux :

Per questa volta ancor : da queste mani
Non sempre fuggirai ; non se credessi
Di trucidarti a Polifonte in braccio.

POLIDORO.

Oh Dei ! che non m' ascolti ?

MEROPE.

Ma tu pazzo,
Tu pagherai.... La tua canizie il colpo
M' arresta. E qual delirio ? e quale ardire ?

POLIDORO.

Dunque più non conosci Polidoro ?

MEROPE.

Che ?

POLIDORO.

Sì, t' accheta, ecco il tuo servo antico.
Quegli son io ; e quei ch' uccider vuoi,
Quegli è Cresfonte, è il figlio tuo.

MEROPE.

Che ! vive ?

POLIDORO.

Se vive ? Nol vedesti ? non vivrebbe
Già più, s' io qui non era.

MEROPE.

Oimè !

Tu ne saurais longtemps échapper à mes coups.
Oui, dans ton sang impur je vengerai Cresphonte,
Dussé-je t'immoler aux pieds de Polyphonte!

POLYDORE.

Daignez m'entendre, hélas!

MÉROPE.

Insensé! qu'en tes flancs
Ce fer.... non, je respecte en toi tes cheveux blancs.
Mais quel est ton délire, ou plutôt ton audace?

POLYDORE.

C'est Polydore ici qui vous demande grâce.

MÉROPE.

Ciel!

POLYDORE.

Oui, reconnaissez votre ancien serviteur;
C'est moi-même; et le sang que veut votre fureur,
C'est le sang de Cresphonte.

MÉROPE.

O ciel! il vit encore?

POLYDORE.

S'il vit! en doutez-vous? sans le vieux Polydore,
De ses jours à jamais le fil était rompu!

MÉROPE.

Hélas!

POLIDORO.

Sostienla,
Sostienla, o figlia: l' allegrezza estrema,
E l' improvviso cangiamento al core
Gli spirti invola: tosto usa, se l' hai,
Alcun sugo vital; or ben l' adopri.
Quanto ringrazio i Dei, che a sì grand' uopo
Trassermi, e fer, ch' io differir non volli
Pur un momento a entrar qua dentro; e quale
S' io qui non era, empio, inaudito, atroce
Spettacolo!

ISMENE.

Son io tanto confusa
Fra l' allegrezza e lo stupor, che quasi
Non so quel ch' io mi faccia. O mia reina,
Torna, fa core, ora è di viver tempo.

POLIDORO.

Vedi, che già si muove, or si riscuote.

MEROPE.

Dove, dove son io? sogno? vaneggio?

ISMENE.

Nè sogni, nè vaneggi: eccoti innanzi
Il fedel Polidor, che t' assicura
Del figlio tuo, non vivo sol, ma sano,
Leggiadro e forte, e posso dir presente.

POLYDORE.

Elle chancèle, Ismène, la vois-tu ?
L'excès de son bonheur altère son visage.
Soutiens-la : de ses sens elle a perdu l'usage.
Vite, si tu le peux, rappelle ses esprits.
De la faveur des dieux je sens bien tout le prix !
Eux seuls m'ont inspiré de faire ce voyage ;
Eux seuls m'ont empêché de tarder davantage ;
Si je me trouve ici, je le dois à leurs soins.
De quel spectacle affreux ces lieux étaient témoins,
Si je n'avais paru !

ISMÈNE.

La stupeur et la joie
M'inondent d'un délire où mon âme se noie.
Je ne sais quel transport égare tous mes sens.
Vous, Madame, vivez : il en est encor temps.

POLYDORE.

Regarde ; de ses sens elle reprend l'usage.

MÉROPE.

Où suis-je ? est-ce un vain songe ? une trompeuse image ?

ISMÈNE.

Non ; le noble étranger qui se tient devant vous,
C'est le vieux Polydore. Il vous dit à genoux
Que Cresphonte respire, éclatant de jeunesse,
De santé. Voulez-vous qu'à vos yeux il paraisse ?

MEROPE

Mi deludete voi? Sei veramente
Tu Polidoro?

POLIDORO.

Guarda pur, rimira:
Possibile, che ancor non mi ravvisi,
Se ben di queste faci al dubbio lume?
A te venuto er' io, perchè in più parti
A cercar di Cresfonte, e perchè insieme....

MEROPE.

Sì, che se' desso; sì, ch' io ti ravviso,
Benchè invecchiato di molto.

POLIDORO.

Ma il tempo
Non perdona.

MEROPE.

E m' accerti, ch' è il mio figlio
Quel giovinetto? e non t' inganni?

POLIDORO.

Come
Ingannarmi? pur or là addietro stando,
Del suo sembiante, che da quella parte
Tutto io scopria, saziati ho gli occhi. Or quale
Impeto sfortunato, e qual destino
T' accecava la mente?

MÉROPE.

Vous faites-vous un jeu de mes tourments? Et toi,
Es-tu bien Polydore?

POLYDORE.

Oui, Madame, c'est moi.
Bien que de ces flambeaux la clarté soit douteuse,
Vous me reconnaîtrez, ô reine malheureuse!
Vous saurez les raisons qui m'amenaient ici.
Je cherchais votre fils: il était temps aussi....

MÉROPE.

Oui, je te reconnais; le doute m'abandonne.
Mais l'âge a bien changé ta figure?

POLYDORE.

Personne
Ne saurait échapper aux ravages du temps.

MÉROPE.

Et tu dis que le fils qui naquit de mes flancs
Est ce jeune étranger? Tu t'abuses peut-être?

POLYDORE.

M'abuser? Non, mes yeux l'ont bien su reconnaître.
Il était devant moi: d'ici je l'observais;
J'ai reconnu Cresphonte en chacun de ses traits.
Mais vous, quel sort fatal, quelle fureur soudaine
Vous avait aveuglée, ô malheureuse reine?

MEROPE.

O caro servo,
Empia faceami la pietà: del figlio
Il figlio stesso io l'uccisor credea.
S'accoppiar cento cose ad ingannarmi;
E l'anel, ch'io ti diedi, ad un garzone
Da lui trafitto, altri asserì per certo
Ch'ei rapito l'avesse.

POLIDORO.

Ei da me l'ebbe,
Benchè con ordin d'occultarlo.

MEROPE.

Oh stelle!
E sarà ver, che il sospirato tanto,
Che il sì bramato mio Cresfonte al fine
Sia in Messene? e ch'io sia la più felice
Donna del mondo?

POLIDORO.

Tu di tenerezza
Fai lagrimar me ancora. O sacri nodi
Del sangue e di natura, quanto forti
Voi siete, e quanto il nostro core è frale!

MEROPE.

Oh cielo! ed io strinsi due volte il ferro,
Ed il colpo librai? viscere mie!...
Due volte, Polidor, son oggi stata

MÉROPE.

La tendresse elle seule avait armé ma main.
Je croyais de mon fils immoler l'assassin,
Et mon fils allait être immolé par moi-même.
Cent choses me poussaient dans ce péril extrême.
Un étranger venait d'expirer sous ses coups,
Porteur de cet anneau qui vient de mon époux,
Et dont je t'avais fait le seul dépositaire.

POLYDORE.

C'est de moi qu'en secret il l'a reçu naguère.

MÉROPE.

Quoi ! le fils que cherchaient mes impuissants désirs,
Que pleurait mon amour, qu'appelaient mes soupirs,
Mon Cresphonte serait au milieu de Messènes !
Quoi ! son retour viendrait finir mes longues peines !
Quoi ! je n'aurais plus rien à demander aux dieux !

POLYDORE.

Des larmes de bonheur s'échappent de mes yeux.
O nœuds sacrés du sang, ô voix de la nature,
Combien votre puissance est redoutable et sûre !
Mais combien notre cœur est sujet à faillir !

MÉROPE.

Ciel ! deux fois en un jour on m'aura vu saisir
Le fer de la vengeance ! oui, deux fois, Polydore,
Je fus prête à frapper ! oh ! j'en frémis encore !

In questo rischio: nel pensarlo tutta
Mi raccapriccio, e mi si strugge il core.

ISMENE.

Con così strani avvenimenti uom forse
Non vide mai favoleggiar le scene.

MEROPE.

Lode ai pietosi eterni Dei, che tanta
Atrocità non consentiro; e lode,
Cintia triforme, a te, che tutto or miri
Dal bel carro spargendo argenteo lume.
Ma dov' è il figlio mio? da questa parte
Fuggendo corse; ov' ei si sia, trovarlo
Saprò ben io: mia cara Ismene, io credo
Che morrò di dolcezza in abbracciarlo,
In stringerlo, in baciarlo.

POLIDORO.

Ove ten corri?

MEROPE.

Perchè m' arresti?

POLIDORO.

Sta.

MEROPE.

Lascia.

Qu'allais-je faire, hélas! au simple souvenir
De cet affreux danger je sens mon cœur s'ouvrir.

ISMÈNE.

Non, jamais on n'a vu, sur la scène étonnée,
Se dérouler aux yeux pareille destinée.

MÉROPE.

Gloire aux dieux immortels, dont le pouvoir secret
N'a pas voulu permettre un semblable forfait!
Honneur à toi, déesse à la triple influence,
Dont les chastes rayons éclairent l'innocence!
Mais mon fils?.... par ici je l'ai vu se sauver.
En quelque lieu qu'il soit, je le saurai trouver;
Il faut que je le suive, il faut que je le voie;
Je crois qu'en l'embrassant je vais mourir de joie,
Chère Ismène.

POLYDORE.

Madame, où portez-vous vos pas?

MÉROPE.

Laisse-moi.

POLYDORE.

Non, restez!

MÉROPE.

Laisse, te dis-je.

POLIDORO.

Vaneggi?
Non ti sovvieni tu, ch'entro la reggia
Di Polifonte or sei? che sei fra mezzo
A' suoi custodi ed a' suoi servi? un solo
Che col garzon ti veggia in tenerezza,
Dimmi, non siam perduti? in maggior rischio
Ei non fu mai, nè ci fu mai mestieri
Di più cautela. Dominar conviene
I propri affetti: e chi non sa por freno
A quei desir, che quasi venti ognora
Van dibattendo il nostro cor, non speri
D'incontrar, finchè vive, altro che pianto.
Non sol da l'abbracciarlo, ma guardarti
Con gran cura tu dei dal sol vederlo.
Perchè il materno amor l'argin rompendo
Non tradisca il segreto, ed in un punto
Di tant'anni il lavor non getti a terra.
Ma perch'ei sappia contenersi, io tosto
L'esser suo scoprirogli, e d'ogni cosa
Farollo istrutto. Co' tuoi fidi poi
Terrem consiglio, e con maturo ingegno
Si studierà di far scoccare il colpo.
Tutto s'ottien, quando prudenza è guida:
Per altro assai sovente i gravi affari
Con gran sudor per lunga età condotti
Veggiam precipitar sul fine: e sai,
Non si lodan le imprese, che dal fine;

POLYDORE.

Hélas !
Madame, y pensez-vous ? vous oubliez peut-être
Que vous êtes ici dans le palais du traître,
Au milieu de ses gens qui nous observent tous !
Vous cherchez votre fils : ah ! c'en est fait de nous,
Si l'on vous aperçoit dans les bras l'un de l'autre.
Jamais danger ne fut plus pressant que le nôtre,
Et votre fils jamais n'en courut de plus grands.
Il faut savoir dompter ses premiers mouvements.
Grandes comme les flots qui jusqu'aux cieux s'élèvent,
Parfois nos passions contre nous se soulèvent :
Et celui-là ne peut vivre exempt de douleur,
Qui ne sait imposer un frein à leur fureur.
Votre fils, évitez de l'embrasser, Madame !
Que dis-je ? fuyez-le : de vous tout le réclame.
Craignez que les transports d'un amour indiscret
De quinze ans de soucis ne rompent le secret.
Pour qu'il puisse à propos ou parler ou se taire,
De sa naissance il faut qu'il sache le mystère.
De moi-même bientôt il aura tout appris.
Ensuite, rassemblant vos plus braves amis,
Je concerte avec eux nos moyens de vengeance.
Il n'est rien qu'on n'obtienne avec de la prudence.
Ne voit-on pas souvent les coups les plus hardis,
Dont le succès longtemps paraissait indécis,
Avoir l'heureuse fin que l'on s'était promise ?
C'est la fin qui toujours couronne une entreprise ;

E se ben molto e molto avesse fatto,
Nulla ha mai fatto chi non compie l' opra.

MEROPE.

O fido servo mio, tu se' pur sempre
Quel saggio Polidor.

POLIDORO.

Non tutti i mali
Vecchiezza ha seco: che restando in calma
Dalle procelle degli affetti il core,
Se gli occhi foschi son, chiara è la mente,
E se vacilla il piè, fermo è il consiglio.

MEROPE.

Or dimmi; il mio Cresfonte è vigoroso?

POLIDORO.

Quanto altri mai.

MEROPE.

Ha egli cor?

POLIDORO.

Se ha core?
Miser colui che farne prova ardisse.
Era suo scherzo il travagliar le selve,
E 'l guerreggiar le più superbe fere.
In cento incontri e cento io mai non vidi
Orma in lui di timor.

Et malgré tous ses soins celui-là n'a rien fait,
Qui forme un vaste plan, puis le laisse imparfait.

MÉROPE.

O généreux vieillard, tu me restes encore:
Oui, je retrouve en toi le sage Polydore.

POLYDORE.

La vieillesse n'a point avec soi tous les maux.
Des passions son cœur ne craint plus les assauts.
C'est, à défaut des yeux, son esprit qui l'éclaire;
Et, si son pied fléchit, sa tête délibère.

MÉROPE.

Mais, dis-moi; mon Cresphonte est-il plein de vigueur?

POLYDORE.

Nul ne l'est plus que lui, Madame.

MÉROPE.

A-t-il du cœur?

POLYDORE.

Malheur à qui voudrait en faire expérience!
C'est au milieu des bois qu'il passa son enfance.
Les monstres des forêts ont connu ses exploits:
Aux prises avec eux je l'ai vu mille fois,
Sans que jamais la peur se glissât dans son âme.

MEROPE.

Ma sarà forse
Indocile e feroce.

POLIDORO.

Nulla meno.
Ver noi, ch' egli credea suoi genitori,
Più mansueto non si vide: oh quante
E quante volte in ubbidir sì pronto
Scorgendolo e sì umil meco, pensando
Ch' egli era pure il mio signor, il pianto
Mi venia fino agli occhi, e m' era forza
Appartarmi ben tosto, ed in segreto
Sfogare a pieno il cor, lasciando aperto
Alle lagrime il corso.

MEROPE.

Oh me beata!
Non cape entro il mio core il mio contento.
E ben di tutto ciò veduto ho segni;
Che sì umil favellar, sì dolci modi
Meco egli usò, che nulla più: ma quando
Altri afferrar lo volle, oh se veduto
L' avessi! ei si rivolse qual leone;
E se ben cesse al mio comando, ei cesse
Quasi mastin, cui minacciando è sopra
Con dura verga il suo signor, che i denti
Mostra e raffrena, e in ubbidir feroce
S' abbassa e ringhia, e in un s' umilia e freme.

MÉROPE.

Mais s'il était cruel, insoumis !

POLYDORE.

Non, Madame.
Il a cru jusqu'ici qu'il nous devait le jour ;
Eh bien, je ne saurais vous peindre son amour,
Sa bonté, ses égards, sa prompte obéissance.
Quand je réfléchissais à sa haute naissance,
Combien de fois mes yeux se remplirent de pleurs !
Mais pour qu'il ne vît point mes mortelles douleurs,
Je fuyais ses regards, j'évitais sa présence,
Je pleurais loin de lui, je pleurais en silence,
Et je me sentais mieux.

MÉROPE.

Douce fatalité !
Mon cœur ne suffit plus à ma félicité !
Mon fils ! combien ses traits m'ont vivement émue !
Que son air est modeste, et son âme ingénue !
Jamais plus doux regards ne me furent offerts.
Mais quand on s'avança pour le charger de fers,
Si tu l'avais pu voir ! c'était vraiment l'image
D'un jeune lionceau qui frémirait de rage.
A ma voix cependant son courroux s'est calmé.
Tel, en voyant le fouet dont son maître est armé,
Le dogue, qui naguère écumait de furie,
Tend la tête, s'approche à pas lents, s'humilie,

O destino cortese, io ti perdono
Quanti mai fur tutti i miei guai: sol forse
Perdonar non ti so, ch' or io non possa
Stringerlo a mio piacer, mirarlo, udirlo.
Ma quale, o mio fedel, qual potrò io
Darti già mai mercè che i merti agguagli?

POLIDORO.

Il mio stesso servir fu premio; ed ora
M' è il vederti contenta ampia mercede.
Che vuoi tu darmi? io nulla bramo: caro
Sol mi saria ciò, ch' altri dar non puote;
Che scemato mi fosse il grave incarco
Degli anni, che mi sta sul capo, e a terra
Il curva e preme sì, che parmi un monte.
Tutto l' oro del mondo, e tutti i regni
Darei per giovinezza.

MEROPE.

Giovinezza
Per certo è un sommo ben.

POLIDORO.

Ma questo bene
Chi l' ha, nol tien; che mentre l' ha, lo perde.

MEROPE.

Or vien', che sarai lasso, e di riposo

Se tait, murmure encore et frémit d'obéir.
Dieux, vous êtes donc las de me faire souffrir !
De ses malheurs passés Mérope vous fait grâce.
Le seul reproche, ô ciel ! qu'aujourd'hui je te fasse,
C'est de me refuser de presser en mes bras
Le seul bien qui me reste et que je ne vois pas.
Mais, toi, que t'offrirai-je, ô serviteur fidèle,
Qui puisse dignement récompenser ton zèle ?

POLYDORE.

Toute ma récompense était de vous servir ;
Elle s'accroît de voir vos souffrances finir.
Quelle sorte de don me feriez-vous, Madame ?
Le seul vœu qu'en ce jour ose former mon âme,
Il n'est personne ici qui le puisse exaucer.
Qui pourrait parvenir à me débarrasser
D'un fardeau bien pesant, celui de la vieillesse,
Qui, comme une montagne, et m'écrase et m'oppresse ?
Certes, je donnerais, pour être jeune encor,
De l'univers entier tous les trônes, tout l'or.

MÉROPE.

La jeunesse, en effet, vaut mieux qu'un diadème.

POLYDORE.

Qui possède ce bien, le dissipe lui-même,
Et n'en sait point jouir.

MÉROPE.

Tu dois être bien las !

Sommo bisogno avrai.

POLIDORO.

M' è intervenuto
Qual suole al cacciator, che al fin del giorno
Si regge a pena, e a pena oltre si spinge;
Ma se a sorte sbucar vede una fera
Donde meno il credeva, agile e pronto
Lo scorgi ancora; e de' suoi lunghi errori
Non sente i danni, e la stanchezza oblia.
Pur t' ubbidisco e segno: questa scure
Qui lasciar non si vuol.

MEROPE.

Benchè in balia
Del suo fatal nimico or sia Cresfonte,
Attristarmi non so, temer non posso:
Che preservato non l' avrebbe in tanti
E sì strani perigli il sommo Giove,
Se custodir poi nol volesse ancora
In avvenir.

POLIDORO.

Facciam, facciam noi pure
Quanto per noi si dee: che l' avvenire
Caligin densa e impenetrabil notte
Sempre circonda, e l' hanno in man gli Dei.

FINE DELL' ATTO QUARTO.

Viens ici, bon vieillard ; tu te reposeras.

POLYDORE.

Du chasseur aujourd'hui j'ai bien la destinée :
Haletant des sueurs de toute la journée,
On le voit à pas lents regagner son logis.
Mais qu'un chevreuil soudain s'offre à ses yeux surpris,
Rien ne le retient plus : oubliant sa souffrance,
Sur l'animal qui fuit intrépide il s'élance,
Et de sa lassitude il ne s'aperçoit pas.
Comme lui je suis prêt à suivre tous vos pas;
Mais il faut de ces lieux emporter cette hache.

MÉROPE.

Non, je ne crains plus rien; et, bien que je te sache,
Cresphonte, à la merci du tyran que je hais,
Les soupçons en mon cœur ne trouvent plus d'accès.
Du souverain des cieux la divine puissance
De mon fils jusqu'ici n'eût point pris la défense,
Sa bonté ne l'eût pas soustrait à maint danger,
S'il avait dû plus tard ne le plus protéger.

POLYDORE.

Faisons ce que de nous le ciel a droit d'attendre ;
Avisons au parti qu'il nous convient de prendre.
Une profonde nuit nous cache l'avenir ;
C'est aux dieux seulement qu'il peut appartenir.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ATTO QUINTO.

SCENA I.

EGISTO, POLIDORO.

EGISTO.

Padre, non più, non più; che se creduto
Avessi io mai di tal recarti affanno,
Morto sarei, prima che por già mai
Fuor della soglia il piè. Fra pochi giorni
Io ritornar pensai; ma strani tanto,
Come pur ora io ti narrava, e tanto
Acerbi i casi sono in che m' avvenni,
Ch' ebbi abbastanza nell' error la pena.

POLIDORO.

Ma, così va chi a senno suo si regge.

EGISTO.

Tu mai più declinar da' tuoi voleri
Non mi vedrai; e poichè fatto ha 'l Cielo,
Che qui mi trovi, io ti prometto ogn' arte
Ben tosto usar, perchè mi sia concesso
Partirmi, e tornar teco al suol natio.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

ACTE CINQUIÈME.

—

SCÈNE I.

EGISTHE, POLYDORE.

EGISTHE.

Pardonne-moi, mon père. Ah ! si, dans ma retraite,
J'eusse prévu les maux qu'aujourd'hui je t'apprête,
On m'aurait vu périr, avant qu'un fol orgueil
Du foyer paternel me fît passer le seuil !
J'espérais que bientôt j'y rejoindrais mon père ;
Mais, hélas ! entraîné par un destin contraire,
J'ai subi tous ses coups, et mon aveuglement
Fut d'un fils insoumis le premier châtiment.

POLYDORE.

C'est là le sort de ceux qui n'écoutent qu'eux-mêmes.

EGISTHE.

O mon père, soumis à tes ordres suprêmes,
Je ne veux désormais d'autre guide que toi ;
Et puisqu'ici le ciel t'a conduit près de moi,
A tout prix j'obtiendrai qu'on me laisse en silence
Regagner avec toi les lieux de ma naissance.

POLIDORO.

S' ami il tuo suol natio, partir non dei.

EGISTO.

Vuoi che lasci in dolor la madre antica?

POLIDORO.

La madre tua qui ti desia.

EGISTO.

Qui? forse
Perchè ora ho il padre appresso?

POLIDORO.

Anzi la madre
Hai presso, e il padre troppo lungi.

EGISTO.

Come?
Che di' tu mai? Qui tra le fauci a morte
Sempre sarò; vuol Merope il mio sangue.

POLIDORO.

Anzi ella il sangue suo per te darebbe.

EGISTO.

Se già due volte trucidar mi volle?

POLIDORO.

Odio pareva, ed era estremo amore.

POLYDORE.

S'ils sont chers à ton cœur, tu ne dois point partir.

EGISTHE.

Ma mère, loin de moi, n'aurait plus qu'à mourir.

POLYDORE.

Ta mère veut qu'ici tu demeures.

EGISTHE.

Ma mère?
Oui, le temps seulement qu'y restera mon père.

POLYDORE.

Elle seule est ici ; ton père est loin de toi.

EGISTHE.

Comment? qu'ai-je entendu? De grâce, réponds-moi.
Je sens que dans ces lieux ma ruine est certaine ;
Est-ce encore mon sang que demande la reine?

POLYDORE.

Ton sang ! pour l'épargner elle mourrait plutôt.

EGISTHE.

Deux fois elle a voulu s'en abreuver tantôt.

POLYDORE.

Cette haine cachait l'amitié la plus tendre.

Ch' io tuo padre non son; tuo servo io sono:
Nè tu d' un servo, ma di re sei figlio.

EGISTO.

Padre, mi beffi tu? scherzi? o ti prendi
Gioco?

EGISTO.

Non scherzo, no; che non è questa
Materia o tempo da scherzar: richiama
Tutti i tuoi spirti, e ascolta. Il nome tuo
Non Egisto, è Cresfonte. Udisti mai,
Che Cresfonte già re di questa terra
Ebbe tre figli?

EGISTO.

Udillo, e come uccisi
Fur pargoletti.

POLIDORO.

Non già tutti uccisi
Fur pargoletti, poichè il terzo d' essi
Sei tu.

EGISTO.

Deh che mi narri!

POLIDORO.

Il ver ti narro.
Tu di quel re sei figlio: all' empie mani
Di Polifonte Merope tua madre

Je suis ton serviteur, et ne suis point ton père.
En place d'une esclave, une reine est ta mère.

EGISTHE.

O mon père, à ce point rirais-tu de mes pleurs ?

POLYDORE.

Non, je ne me ris point de tes anciens malheurs.
Ce n'est point à des jeux que nous devons prétendre.
Rappelle tes esprits, et consens à m'entendre.
Que de Cresphonte enfin le nom te soit remis :
C'est le nom que portait le roi de ce pays.
Il avait trois enfants.

EGISTHE.

On m'a dit, ô mon père,
Qu'ils furent égorgés dans les bras de leur mère.

POLYDORE.

Tous trois n'ont pas péri, je t'en donne ma foi.
Deux sont morts, il est vrai ; le troisième, c'est toi.

EGISTHE.

Qu'ai-je entendu, grands dieux ?

POLYDORE.

Oui, c'est le roi Cresphonte
Qui t'a donné le jour. L'infâme Polyphonte
Nourrissait contre toi de barbares desseins ;

Ti sottrasse, ed a me suo fido servo
Ti diè, perch' io là ti nodrissi occulto,
E alla vendetta ti serbassi e al regno.

EGISTO.

Son fuor di me per meraviglia, e in forse
Mi sto, s' io creda, o no.

POLIDORO.

Creder mi dei;
Che quanto dico, il giuro: e quella gemma
(Gemma regal) Merope a me già diede;
E spento or ti volea, perch' altri a torto
Le asserì, che rapita altrui l' avevi;
E l' omicida in te di te cercava.

EGISTO.

Ora intendo. O gran Giove! ed è pur vero
Che mi trasformo in un momento, e ch' io
Più non son io? d' un re son figlio? è dunque
Mio questo regno; io son l' erede.

POLIDORO.

E vero:
S' aspetta il regno a te, se' tu l' erede:
Ma quanto e quanto...

EGISTO.

In queste vene adunque

Mérope t'arracha de ses sanglantes mains;
C'est moi qui par son ordre et loin des yeux du traître
Conservais à l'état son vengeur et son maître.

EGISTHE.

A ces étranges mots je m'attendais si peu,
Que j'ai droit de douter...

POLYDORE.

Non, ce n'est point un jeu.
Cet anneau qu'en secret je te remis naguère,
M'avait été, pour toi, confié par ta mère.
La reine, en apprenant qu'aux mains d'un étranger
Ta main l'avait soustrait, avant de l'égorger,
Voulait venger son fils; dans sa fureur extrême,
Elle cherchait en toi l'assassin de toi-même.

EGISTHE.

Tout s'explique à présent. Puissant maître des cieux,
Un instant a suffi pour dessiller mes yeux.
C'est un roi, je le sens, à qui je dois la vie :
J'hérite de son trône et de la Messénie.

POLYDORE.

Oui, le sceptre est à toi, tu le dois obtenir;
Le trône t'appartient : mais, pour y parvenir,
Sais-tu..?

EGISTHE.

Le sang d'Hercule, en coulant dans mes veines,

Scorre il sangue d' Alcide. Oh come io sento
Farmi di me maggior! Ah se tu questo,
Se questo sol tu mi scoprivi, io gli anni
Già non lasciava in ozio vil sommersi:
Grideria forse già fama il mio nome;
E ravvisando omai l' Erculee prove,
Forse i Messeni avrianmi accolto, e infranto
Avriano già del rio tiranno il giogo.
Io mi sentia ben io dentro il mio petto
Un non so qual, non ben inteso ardore,
Che spronava i pensier, nè sapea dove.

POLIDORO.

E perciò appunto a te celar te stesso
Doveasi: il tuo valor scopriati; e all' armi
Di Polifonte, e t' esponea all' inique
Sue varie frodi.

EGISTO.

In questo suolo adunque
Fu di mio padre il sangue sparso; in questo
Gl' innocenti fratelli... E quel ribaldo
Pur anco regna? e va superbo ancora
Del non suo scettro? Ah! fia per poco, io corro
A procacciarmi un ferro, immerger tutto
Gliel vo' nel petto, qui fra mezzo a tutti
I suoi custodi: io vo', che ciò senz' altro
Segua, del resto avranne cura il cielo.

POLIDORO.

Ferma.

M'élève à la hauteur du trône de Messènes.
Ah ! pourquoi, me laissant à moi-même inconnu,
As-tu pour me parler si longtemps attendu ?
Je n'aurais point souffert que mes jeunes années
Dans un honteux repos restassent enchaînées ;
Du bruit de mes exploits ces lieux seraient remplis.
Oui, retrouvant d'Alcide en moi le petit-fils,
Messènes dans Egisthe eût reconnu Cresphonte,
Et secoué le joug du cruel Polyphonte.
Je la comprends enfin, cette invincible ardeur
Dont l'aiguillon secret me dévorait le cœur.

POLYDORE.

Voilà ce qui me fit te cacher ta naissance :
Je ne craignais rien tant pour toi que ta vaillance.
Du tyran j'avais su les perfides desseins ;
Je devais t'empêcher de tomber en ses mains.

EGISTHE.

O justice des cieux ! c'est donc sur cette terre
Que fut versé le sang de mon malheureux père,
Que fut versé celui de ses fils innocents !
Et leur lâche assassin règne depuis quinze ans !
Et d'un sceptre usurpé que sa main déshonore
Je le vois aujourd'hui s'enorgueillir encore !
Va, je saurai bientôt, un poignard à la main,
Arriver jusqu'à toi pour t'en percer le sein :
Tu périras ; aux dieux j'abandonne le reste.

POLYDORE.

Arrête.

EGISTO.

Che vuoi?

POLIDORO.

Dove ne vai?

EGISTO.

Mi lascia.

POLIDORO.

Oh cieca gioventù! Dove ti guida
Sconsigliato furor?

EGISTO.

Perchè t' affanni?

POLIDORO.

La morte...

EGISTO.

Altrui la porto.

POLIDORO.

A te l' affretti.

EGISTO.

Lasciami al fin.

POLIDORO.

Deh figlio mio! che figlio
Sempre ti chiamerò, vedimi a terra:
Per questo bianco crin, per queste braccia,
Con cui ti strinsi tante volte al petto,

EGISTHE.

Que veux-tu ?

POLYDORE.

Crains un destin funeste.

EGISTHE.

Laisse-moi.

POLYDORE.

Du jeune âge étrange emportement !
Quel aveugle courroux t'égare en ce moment ?

EGISTHE.

Pourquoi trembler ?

POLYDORE.

La mort a marqué sa victime.

EGISTHE.

La mort est au tyran.

POLYDORE.

Sous tes pieds est l'abîme.

EGISTHE.

N'arrête plus mes pas.

POLYDORE.

O mon fils, mon cher fils,
Que cette fois encor ce nom me soit permis,
Vois tomber à tes pieds ton infortuné père.
Vois ces cheveux blanchis par l'âge et la misère,

Se nulla appresso te l' amor, se nulla
Ponno impetrar le lagrime, raffrena
Cotesto insano ardir; pietà ti muova
Della madre, del regno e di te stesso.

EGISTO.

Padre, che padre ben mi fosti, sorgi,
Sorgi, ti priego, e taci: io vo', che sempre
Tal mi veggia per te, qual mi vedesti.
Ma non vuoi tu, ch' omai m' armi a vendetta?

POLIDORO.

Sì voglio; a questo fin tutto sinora
S' è fatto; ma le grandi ed ardue imprese
Non precipizio, non furor, le guida
Solo a buon fin saper, senno, consiglio.
Dissimulare, antiveder, soffrire,
I giovani non sanno: io mostrerotti,
Come t' abbi a condur; ma creder dei:
Che mi credea tuo padre ancora, e i saggi
Suoi consiglier non disprezzaron mai
Il mio parere; e pur quali uomin furo
Non ci son più di quelle menti.

EGISTO.

E credi
Tu, che se questo popolo scorgesse
L' odiato usurpator morder la terra,
E che s' io mi scoprissi, entro ogni core
Non pugnasse per me l' antica fede?

Ces bras qui tant de fois t'ont pressé sur mon cœur.
Je t'en prie à genoux, calme ta folle ardeur.
Si tu blâmes mes pleurs et mon amour extrême,
Songe au moins à ta mère, à l'empire, à toi-même.

EGISTHE.

Mon père, car toujours tu l'as été pour moi,
Mon père, c'en est trop ; de grâce, lève-toi.
Tu peux compter encore sur mon obéissance.
Mais veux-tu plus longtemps enchaîner ma vengeance ?

POLYDORE.

Nul autre plus que moi n'est prêt à la servir.
Mais les plus vastes plans veulent, pour réussir,
L'appui de la raison, l'adresse, la prudence,
Et non les vains transports d'une aveugle démence.
La jeunesse ne sait ni feindre, ni souffrir ;
Elle ne prévoit rien. Si tu veux m'obéir,
Mes avis t'instruiront de ce que tu dois faire.
Mes avis... j'en donnais autrefois à ton père ;
Ses plus sages amis me consultaient souvent,
Et certe ils valaient bien les hommes d'à présent.
Où trouver aujourd'hui des cœurs de cette trempe ?

EGISTHE.

Mais si, brisant le trône au pied duquel il rampe,
Le peuple après avoir chassé l'usurpateur
Apprenait qui je suis, crois-tu qu'en ma faveur
Je pourrais invoquer ses serments à mon père ?

POLIDORO.

Qual fede? O figlio! or non son più quei tempi.
A tempo mio ben si vedea, ma ora
Troppo intristito è 'l mondo, e troppo iniqui
Gli uomin son fatti: io mi ricordo, e voglio
Narrarlo. Erasi...

EGISTO.

Taci, esce il tiranno.

POLIDORO.

Fuggiam, ci occulteremo dietro a quelle
Colonne.

SCENA II.

POLIFONTE, ADRASTO.

POLIFONTE.

Tu m' affretti assai per tempo;
Ben sollecito sei.

ADRASTO.

Già tutto è in punto.
Coronati di fior, le corna aurati
Stannosi i tori al tempio: arabi fumi
Di peregrino odor, di lieto suono
Musici bossi empiono l' aria: immensa
Turba è raccolta, e già festeggia e applaude.

POLYDORE.

Ses serments ? En est-il de sacrés sur la terre ?
De mon temps on savait respecter un serment :
Mais aujourd'hui, mon fils, il en est autrement.
Les hommes, corrompus, se parjurent sans honte.
Jadis, écoute bien...

EGISTHE.

Tais-toi ; c'est Polyphonte.

POLYDORE.

Fuyons; sous ce portique évitons ses regards,
Sans le perdre de vue.

SCÈNE II.

POLYPHONTE, ADRASTE.

POLYPHONTE.

Ami, quelques retards.
Sais-tu qu'il s'en faut peu que je blâme ton zèle ?

ADRASTE.

Mais tout est prêt, seigneur, et c'est vous qu'on appelle.
Riches de pourpre et d'or les taureaux mugissants
Sont au pied des autels ; déjà fume l'encens.
L'air au loin retentit des hymnes d'allégresse ;
Déjà le peuple entier s'est rassemblé, se presse,
Et porte jusqu'aux cieux ses applaudissements.

POLIFONTE.

Or Merope si chiami. Io di condurla
A te lascio il pensier. Precorrer voglio,
Ed ostentarmi al volgo, esso schernendo,
Che non ha mente, ed i suoi sordi Dei,
Che non ebbero mai mente nè senso.
Qual uom, qual Dio tormi di man lo scettro
Potrebbe or più, poichè son ombra e polve
Tutti color che già potean sul regno
Vantar diritto? Il mio valore, Adrasto,
Il senno mio furo i miei Dei. Con questi
Di privato destin scossi l' oltraggio,
E fra l' armi e fra 'l sangue e fra i perigli
A un soglio al fin m' apersi via; con questi
Io fermo ci terrò per sempre il piede:
Fremano pur in van la terra, e 'l cielo.
Parmi Merope udir, di lei tu prendi
Cura, e s' ancor contrasta, un ferro in seno
Vibrale al fine: e se con me non vuole,
A far sue nozze con Pluton sen vada.

SCENA III.

MEROPE, ISMENE, ADRASTO.

MEROPE.

Oh qual supplizio, Ismene, oh qual tormento!

POLYPHONTE.

Qu'on amène Mérope. Adraste, tu m'entends,
Je te laisse le soin de la conduire au temple.
C'est la foule avant tout qu'il faut que je contemple.
Je vous veux prévenir, et braver à vos yeux
Ce peuple moins stupide encore que ses dieux.
Quel mortel ou quel dieu peut au trône prétendre ?
Qui ? les fils de Mérope ? Ils ne sont plus que cendre.
Je défie en ce jour et la terre et les cieux !
Mon esprit, ma valeur, mon bras, voilà mes dieux.
Avec eux de mon sort j'ai su braver l'outrage ;
Jusqu'au trône j'ai su me frayer un passage :
Dût-il être inondé de larmes et de sang,
Avec eux je saurai m'affermir à ce rang.
Je saurai conserver un pouvoir sans mesure,
Dût en frémir le ciel et toute la nature !
Mais j'aperçois Mérope. Adraste, reste là.
Qu'elle cède, il le faut ; ou bien, égorge-la.
Si m'accorder sa main lui semble encore un crime,
Qu'elle aille la porter au ténébreux abîme !

SCÈNE III.

MÉROPE, ISMÈNE, ADRASTE.

MÉROPE.

O tourments inouis ! ô supplice odieux !

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Dei

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] forza.

[illegible]

[illegible] più badi?

[illegible]

[illegible] servo peggiore.

[illegible]

[illegible] questo inganno?

[illegible]

[illegible] diamo esso la fede.

[illegible]

[illegible] suo consorte.

[illegible]

[illegible] tuo consorte.

[illegible]

[illegible] fiero scempio.

ISMÈNE.

Madame, calmez-vous.

MÉROPE.

Quelle faveur les dieux
Sans un malheur égal m'ont-ils jamais donnée ?

ISMÈNE.

Triomphez de vous-même et de la destinée.

MÉROPE.

Je saurai tout souffrir, mon Cresphonte, pour toi.

ADRASTE.

Allons ; je vous attends, Madame ; suivez-moi.

MÉROPE.

D'un parjure tyran serviteur plus parjure !

ADRASTE.

Quoi ! dans un jour si beau cette sombre parure ?

MÉROPE.

De ma juste douleur c'est un signe pour tous.

ADRASTE.

Cette douleur, Madame, offense votre époux.

MÉROPE.

Que dis-tu, mon époux ? Pense-t-il déjà l'être ?

ADRASTE.

Il le faut, ou craignez la vengeance d'un maître.

MEROPE.

Pensamento maligno, empio, infernale!

ISMENE.

Cedi, cedi al destin : non far, che guasto
Resti il gran colpo già a scoccar vicino.

MEROPE.

Questo è il solo pensier, che pur mi frena
Dal trapassarmi il sen; questa è la speme,
Per cui ceder vorrei, per cui mi sforzo
Far violenza al mio cor; ma, oimè! rifugge
L'animo, e si disdegna e inorridisce.

ADRASTO.

Se di strage novella or or non vuoi
Carco veder il suol, tronca ogn' indugio;
Condur per me si dee la sposa al tempio.

MEROPE.

Di' più tosto la vittima.

ADRASTO.

E che, forse
Nuovo parrà, qualora pur si veggia,
Regal donna esser vittima di Stato.

MEROPE.

Ma si vada : sul fatto i Dei fors' anco
Nuovo nel cor m' accenderan consiglio.
Andianne, Ismene, omai.

MÉROPE.

Horrible trahison ! artifice infernal !

ISMÈNE.

C'est lutter trop longtemps contre un destin fatal ;
N'allez point déranger le coup que l'on apprête.

MÉROPE.

Je mourais à tes pieds ; cet espoir seul m'arrête.
Vois ce glaive, j'allais m'en déchirer le sein,
Avant que Polyphonte eût obtenu ma main.
A présent je saurai me faire violence ;
Mais mon cœur en frémit et se glace d'avance.

ADRASTE.

Si vous ne voulez pas de cadavres épars
Voir la terre jonchée, allons, plus de retards ;
C'est moi qui dois au temple amener l'épousée.

MÉROPE.

Dis plutôt la victime.

ADRASTE.

Eh bien, c'est chose aisée ;
Et n'avez-vous point vu, Madame, en plus d'un cas
Une reine immolée au bien de ses états ?

MÉROPE.

Je suis prête. Les dieux dans leur temple peut-être
M'offriront les moyens de confondre le traître.
Viens, Ismène, marchons.

SCENA IV.

EGISTO, POLIDORO.

EGISTO.

Quella è mia madre
Ch' or strascinata è là.

POLIDORO.

Ben duro passo
E quello, a cui l' astringe il fier tiranno :
Ma che s' ha a far ? forse da questo male
Alcun ben n' uscirà : la sofferenza,
E l' adattarsi al tempo, non di rado
Han cangiato in antidoto il veleno.

EGISTO.

Io men vo' gire al tempio, e la solenne
Pompa veder.

POLIDORO.

Vanne; curiosa brama
Punge i cor giovanetti : vanne, figlio,
Ch' io seguir non ti posso ; a quella calca
Reggere io non potrei : se tal mi fossi,
Qual era allor che i lunghi interi giorni
Seguiva in caccia il padre tuo , ben franco
Accompagnare io ti vorrei ; ma ora,

SCÈNE IV.

EGISTHE, POLYDORE.

EGISTHE.

C'est ma mère, grands dieux,
Que l'on emmène ainsi?

POLYDORE.

Dans quel pas odieux
L'entraîne la rigueur d'un tyran qu'elle abhorre !
Mais que faire ? au destin conformons-nous encore.
Peut-être de ce mal un bien résultera.
Celui-là tôt ou tard du sort triomphera,
Qui, sans se plaindre, attend que le destin lui cède.
C'est au sein des poisons qu'est souvent leur remède.

EGISTHE.

Je me vais de ce pas rendre au temple des dieux :
J'y veux tout observer.

POLYDORE.

Un désir curieux
Est pour les jeunes gens l'aiguillon qui les presse.
Si je ne te suis point, excuse ma vieillesse.
Je ne saurais hâter mes pas appesantis.
Ah ! que ne suis-je encor ce que j'étais jadis,
Suivant des jours entiers ton père dans ses chasses !
Je n'hésiterais point à voler sur tes traces.

Se il desio mi sospinge, il piè vien manco.
Vanne, ma avverti ognor, che di tua madre
L' occhio sopra di te cader non possa.

EGISTO.

Vano è, che tu di ciò pensier ti prenda.

SCENA V.

POLIDORO, EURISO.

POLIDORO.

Ben ebbe avverse al nascer suo le stelle
Quella misera donna. Oh quanto egli erra
Chiunque dall' altezza dello stato
Felicità misura! e quanto insano
E il volgo, che si crede ne' superbi
Palagi albergo aver sempre allegrezza!
Chi presso a' grandi vive, a pien conosce,
Che quanto è più sublime la fortuna,
Tanto i disastri son più gravi, e tanto
Più atroci i casi, più le cure acerbe.

EURISO.

Ospite, ancor se' qui? molto m' è caro
Di rivederti: ma tu fermo hai 'l piede
In scelerata reggia, in suol crudele.

POLIDORO.

Amico, il mondo tutto è pien di guai:

Mais hélas ! mes genoux servent mal mon ardeur.
Va donc sans moi, mon fils, mais veille sur ton cœur ;
Prends bien garde surtout d'être vu de ta mère.

EGISTHE.

Ne te tourmente pas d'une vaine chimère.

SCÈNE V.

POLYDORE, EURISE.

POLYDORE.

Quelle étoile éclaira le premier de tes jours,
Mérope, et de ta vie empoisonne le cours !
Oh ! comme sans pitié la fortune se joue
De qui pense être heureux au faîte de sa roue !
Et combien le vulgaire est plongé dans l'erreur,
Si dans les palais seuls il place le bonheur !
Qui vit auprès des grands sait par expérience
Que plus haut la fortune élève leur puissance,
Plus la chûte s'en fait cruellement sentir,
Et plus dans le malheur ils trouvent à souffrir.

EURISE.

Je rends grâces au ciel, généreux Polydore,
Qui veut qu'en ce palais je te retrouve encore.
Mais tu foules, hélas ! un sol maudit des dieux !

POLYDORE.

L'infortune, mon fils, se rencontre en tous lieux.

Terra è facil cangiar, ma non ventura.
Piacque così agli Dei. Miser chi crede
(E pur chi non lo crede?) i giorni suoi
Menar lieti e tranquilli. E questa vita
Tutta un inganno, e trapassar si suole
Sperando il bene, e sostenendo il male.

EURISO.

Ma perchè tu, che forsetier qui sei,
Non vai nel tempio a rimirar la pompa
Del ricco sagrificio?

POLIDORO.

Oh, curioso
Punto io non son; passò stagione, assai
Veduti ho sagrificj. Io mi ricordo
Di quello ancora, quando il re Cresfonte
Incominciò a regnar: quella fu pompa!
Ora più non si fanno a questi tempi
Di cotai sagrificj. Più di cento
Fur le bestie svenate; i sacerdoti
Risplendean tutti, ed ove ti volgessi,
Altro non si vedea, che argento ed oro.
Ma ben parmi, che a te caler dovrebbe
L' imeneo de' tuoi re.

EURISO.

Deh, se sapessi
In che dee terminar tanto apparato

On change de patrie, et non de destinée ;
Cette faveur, les dieux ne nous l'ont point donnée.
Que je plains, et pourtant combien n'en est-il pas ?
Ceux qui pensent toujours vivre heureux ici-bas !
Tout le cours de la vie est un rêve, un délire :
On espère sans cesse, et toujours on soupire.

EURISE.

Mais qui retient tes pas ? Etranger en ces lieux,
Pourquoi ne vas-tu point, au temple de nos dieux ;
Admirer la splendeur d'une fête si belle ?

POLYDORE.

Ma curiosité n'a plus rien qui l'appelle.
Le temps en est passé : ces fêtes, j'en ai vu
D'assez belles jadis ; leur éclat m'est connu.
Je n'ai point oublié celle qu'offrit Messènes,
Quand du gouvernement Cresphonte prit les rênes.
Il n'est plus aujourd'hui de sacrifices tels :
Là plus de cent taureaux entouraient les autels ;
Des prêtres assemblés la pourpre éblouissante,
L'or, l'argent, tout rendait cette fête imposante.
Mais, si je ne me trompe, Eurise, c'est à toi
Qu'il convient d'assister à l'hymen de ton roi.

EURISE.

Si tu savais, hélas ! quelle sera la suite
De ce joyeux hymen que ton regard évite !

Di gioja ! io non ho cor per ritrovarmi
Presente a sì funesto orribil caso.

POLIDORO.

Qual caso avvenir può ?

EURISO.

S' hai già contezza
Di questa Casa, tu ignorar non puoi,
Quanto a Merope amare e quanto infauste
Sien queste nozze. Or sappi, ch' ella in core
Già si fermò, dove a sì duro passo
Costretta fosse, in mezzo al tempio, a vista
Del popol tutto, trapassarsi il core.
Così sottrarsi elegge, e si lusinga
Che a spettacol sì atroce al fin si scuota
Il popol neghittoso, e sul tiranno
Si scagli, e 'l faccia in pezzi. Ella è pur troppo
Donna da ciò : senz' altro il fa : su l' alba
Mandò per me con somma fretta ; il cielo
Fe', ch' io non giunsi a tempo : ella per certo
Darmi volea l' ultimo addio. Infelice,
Sventurata reina !

POLIDORO.

Oh come il core
Trafitto or m' hai ! Ben la vid' io partire
Trasfigurata, e di pallor mortale
Già tinta. Oh acerbo, lagrimevol fine
D' una tanta reina !

Non, je ne me sens pas la force d'assister
A ce drame odieux qui va t'épouvanter.

POLYDORE.

Que peut-il arriver ?

EURISE.

Tu ne saurais le croire.
De Mérope et des siens si tu connais l'histoire,
Tu ne peux ignorer ce qu'éprouva son cœur,
Menacé d'un hymen qui la glaçait d'horreur.
Si dans ce piège affreux elle voit qu'on l'entraîne,
Apprends ce que d'avance a résolu la reine.
Au sein même du temple, aux yeux du peuple entier,
Elle se percera d'un homicide acier.
C'est ainsi qu'elle veut renverser tout obstacle.
Elle espère de plus qu'à cet affreux spectacle
Le peuple de Messène, ouvrant enfin les yeux,
S'abreuvera du sang d'un tyran odieux.
Ne crois point que ce soit une vaine menace.
Ce matin, voulant mettre un terme à sa disgrâce,
Elle me fit mander ; on ne me trouva pas,
Et mon absence seule empêcha son trépas.

POLYDORE.

Que dis-tu ? je frémis ; mon corps tremble et chancelle.
Oui, quand elle sortit, une pâleur mortelle
Avait changé ses traits, avait éteint ses yeux.
Etait-ce là la fin que lui gardaient les dieux ?
Fille et mère de rois, devait-elle ?...

EURISO.

Ma non odi
Dal vicin tempio alto romor?

POLIDORO.

Ben parmi
D' udire alcuna cosa.

EURISO.

Al certo è fatto
Il colpo, e se perciò sorse tumulto,
La sorte dei miglior correr vo' anch' io.

SCENA VI.

POLIDORO, ISMENE.

POLIDORO.

Oh me infelice! e che giovaron mai
Tanti rischi e sudor? Senza costei
Che più far si potrà?

ISMENE.

Pietosi Numi,
Non ci abbandoni in questo dì la vostra
Aita.

POLIDORO.

Oimè! figlia, ove vai? Deh ascolta.

ISMENE.

Vecchio, che fai tu qui? non sai tu nulla?

EURISE.

Qu'entends-je ?
C'est du temple voisin que part ce bruit étrange.

POLYDORE.

Oui, j'entends comme toi des murmures, des cris.

EURISE.

Ah ! le coup est frappé ; les destins sont remplis.
Je te laisse. S'il faut qu'un des partis périsse,
Je me range à celui que soutient la justice.

SCÈNE VI.

POLYDORE, ISMÈNE.

POLYDORE.

De quoi m'auront servi tant de soins superflus,
De peines, de dangers, si Mérope n'est plus ?
Malheureux que je suis !

ISMÈNE.

Ah ! je vous en conjure,
Ne nous délaissez point en cette conjoncture,
Dieux puissants !

POLYDORE.

Noble fille, où portes-tu tes pas ?

ISMÈNE.

Vous ici, bon vieillard ! et ne savez-vous pas

Sagrificio inaudito; umano sangue;
Vittima regia...

POLIDORO.

Oh destino! in qual punto
Mi traesti tu qua?

ISMENE.

Che hai? Tu dunque,
Tu piangi Polifonte?

POLIDORO.

Polifonte?

ISMENE.

Sì Polifonte; entro il suo sangue ei giace.

POLIDORO.

Ma chi l'uccise?

ISMENE.

Il figlio tuo l'uccise.

POLIDORO.

Colà nel tempio? oh smisurato ardire!

ISMENE.

Taci, ch'ei fece un colpo, onde il suo nome
Cinto di gloria ad ogni età sen vada.
Gli eroi già vinse, e la sua prima impresa
Le tante forse del grand' avo oscura.
Era già in pronto il sagrificio; e i peli

Quel sang vient de couler ? quelle fut la victime
Offerte en sacrifice ?

POLYDORE.

O sort qui nous opprime !
Quel destin me poussait en ces lieux ?

ISMÈNE.

Qu'avez-vous ?
Vous pleurez le tyran ?

POLYDORE.

Lui, ce monstre jaloux ?

ISMÈNE.

Oui, dans son sang impur le tyran nage encore.

POLYDORE.

Ce sang, qui l'a versé ?

ISMÈNE.

Le fils de Polydore.

POLYDORE.

Au sein même du temple ? ô courage indompté !

ISMÈNE.

Il assure ses droits à l'immortalité.
Sachez que dans ce jour de terrible mémoire
Plus que tous les héros il s'est couvert de gloire.
Il les surpasse tous, et ses premiers essais
D'Alcide son aïeul éclipsent les succès.

Del capo il sacerdote avea già tronchi
Al toro per gittargli entro la fiamma.
Stava da un lato il re, dall' altro in atto
Di chi a morir sen va, Merope: intorno
La varia turba, rimirando, immota
E taciturna. Io, ch' era alquanto in alto,
Vidi Cresfonte aprir la folla, e innanzi
Farsi a gran pena, acceso in volto, e tutto
Da quel di pria diverso: a sboccar venne
Poco lungi dall' ara, e ritrovossi
Dietro appunto al tiranno. Allora stette
Alquanto, altero e fosco, e l' occhio bieco
Girò d' intorno. Qui il narrar vien manco;
Poichè la sacra preparata scure,
Che fra patere e vasi aveva innanzi,
L' afferrare a due mani, e orribilmente
Calarla, e all' empio re fendere il collo,
Fu un sol momento; e fu in un punto solo,
Ch' io vidi il ferro lampeggiar in aria,
E che il misero a terra stramazzò.
Del sacerdote in su la bianca veste
Rosseggiava lo spruzzo; i gridi alzarsi:
Ma in terra i colpi ei replicava. Adrasto,
Ch' era vicin, ben si avventò; ma il forte
Giovane, qual cignal si volse, e in seno
Gli piantò la bipenne. Or chi la madre
Pinger potrebbe? Si scagliò qual tigre,
Si pose innanzi al figlio, ad a chi incontra

Rien ne retardait plus l'auguste sacrifice.
Le grand-prêtre déjà, croyant le ciel propice,
Finissait de raser la tête du taureau,
Et les poils pétillaient dans le sacré fourneau.
D'un côté de l'autel se dressait Polyphonte,
De l'autre se mourait la mère de Cresphonte.
Le peuple tout entier, immobile autour d'eux,
Restait en attendant calme, silencieux.
De la place où j'étais, à côté de la reine,
J'aperçus tout-à-coup votre fils. Avec peine
A traverser la foule il était parvenu.
Jamais si menaçant mes yeux ne l'avaient vu.
Bientôt il a franchi le seuil du sanctuaire ;
Il s'arrête à deux pas du tyran de sa mère,
Et promène en tous sens un œil sombre, vengeur.
Mon récit aurait peine à suivre son ardeur.
Il s'élance à l'autel où la hache sacrée
Parmi les vases d'or se trouvait préparée.
La saisir des deux mains, la lever sous nos yeux,
En frapper avec force un monstre audacieux,
Fut pour son jeune bras plus prompt que la pensée.
La tête du tyran à vingt pas est lancée,
Et la hache dans l'air semble briller encor.
Plus blanche que la neige, éblouissante d'or,
La robe du grand-prêtre en est toute rougie.
Des cris fendent les airs. Cresphonte, en sa furie,
Du tyran continue à déchirer le sein.
Adraste, qui le voit, s'avance... Mais soudain

Veniagli, opponea il petto; alto gridava
In tronche voci, *è figlio mio, è Cresfonte,*
Questi è 'l re vostro. Ma il romor, la calca
Tutto opprimea: chi vuol fuggir, chi innanzi
Vuol farsi: or spinta, or risospinta ondeggia,
Qual messe al vento, la confusa turba,
E lo perchè non sa; correr, ritrarsi,
Urtare, interrogar, fremer, dolersi,
Urli, stridi, terror, fanciulli oppressi,
Donne sossopra: oh fiera scena! il toro
Lasciato in sua balìa spavento accresce,
E salta e mugge; eccheggia d'alto il tempio.
Chi s'affanna d'uscir, preme e s'ingorga,
E per troppo affrettar ritarda: in vano
Le guardie là, che custodian le porte,
Si sforzaro d'entrar; che la corrente
Le svolse, e seco al fin le trasse. Intanto
Erasi intorno a noi drappel ridotto
D'antichi amici: sfavillavan gli occhi
Dell'ardito Cresfonte, e altero e franco
S'avviò per uscir fra' suoi ristretto.
Io, che disgiunta ne rimasi, al fosco
Adito angusto, che al Palagio guida,
Mi corsi, e gli occhi rivolgendo, io vidi
Sfigurato e sconvolto (orribil vista!),
Spaccato il capo e 'l fianco, in mar di sangue
Polifonte giacer: prosteso Adrasto
Ingombrava la terra, e semivivo

Cresphonte se retourne et l'immole de même.
Sa mère... ah ! qui peindrait son désespoir extrême ?
Telle qu'une tigresse auprès de ses petits,
Furieuse, elle accourt au-devant de son fils.
La garde le saisit. « Cessez, troupe inhumaine,
C'est mon sang, c'est mon fils, le fils de votre reine, »
Dit-elle, en lui faisant de sou corps un rempart.
On entend s'élever des cris de toute part.
L'un s'échappe, en avant l'autre se précipite.
Telle qu'une moisson que l'aquilon agite,
La foule, sans savoir d'où vient ce mouvement,
Va, se presse, recule en un même moment.
On court, on s'interroge, on s'enfuit, on s'avance,
On se plaint, on frémit, on crie à la vengeance.
Femmes, enfants, vieillards, sont foulés à la fois.
Du taureau qui mugit l'épouvantable voix
Retentit dans les airs : il s'échappe, il se rue.
Du temple qu'on veut fuir on encombre l'issue.
Plus la foule se presse, et moins vite elle sort.
La garde veut entrer, mais inutile effort ;
Repoussée, elle cède au torrent qui l'entraîne.
Quelques vieux serviteurs ont entouré la reine.
Cresphonte (de ses yeux s'échappaient des éclairs),
Cresphonte voit la foule et s'élance au travers.
Il était déjà loin. Je m'enfuis éperdue,
Et je cherche à gagner une secrète issue.
Dans une mer de sang nage devant mes yeux
Du tyran qui n'est plus le cadavre hideux.

Contorcendosi ancor, mi fe' spavento,
Gli occhi appannati nel singhiozzo aprendo.
Rovesciata era l' ara, e sparsi e infranti
Canestri e vasi e tripodi e coltelli.
Ma che bado io più qui ? Dar l' armi ai servi,
Assicurar le porte, e far ripari
Tosto ci converrà, ch' aspro fra poco
Senza alcun dubbio soffriremo assalto.

SCENA VII.

POLIDORO, MEROPE, EGISTO, EURISO, *con seguito.*

POLIDORO.

Senza del vostro alto immortal consiglio
Già non veggiam sì fatti casi, o Dei.
Voi dal cielo assistete. O membra mie,
Perchè non sete or voi, quai foste un tempo ?
Come pronto e feroce or io... Ma ecco...

MEROPE.

Sì, sì, o Messeni, il giuro ancora, è questi,
Questi è 'l mio terzo figlio : io 'l trafugai,
Io l' occultai finor : questi è l' erede,
Questi del vostro buon Cresfonte è il sangue ;
Di quel Cresfonte, che non ben sapeste,
Se fosse padre o re ; di quel Cresfonte,

Adraste, près de lui, me glaça d'épouvante.
Il respirait encore, et sa tête sanglante
Remuait en tous sens comme pour se dresser.
Ses yeux qu'enflait la mort semblaient me menacer.
Les trépieds, les couteaux, tous les objets du culte
Etaient foulés aux pieds dans cet affreux tumulte.
Mais pourquoi tant de mots? Allons, plus de délais :
Hâtons-nous d'assurer les portes du palais.
Armons les serviteurs : la fortune inflexible
Nous réserve sans doute une attaque terrible.

SCÈNE VII.

POLYDORE, MÉROPE, EGISTHE, EURISE, *suivants.*

POLYDORE.

Ta seule volonté, puissant maître des cieux,
De Cresphonte a conduit le bras audacieux.
Daigne, je t'en supplie, achever ton ouvrage!
Ah! si j'étais encore au printemps de mon âge,
Comme je volerais seconder.... Mais voici...

MÉROPE.

Oui, c'est lui, Messéniens, que vous voyez ici;
C'est mon fils, le dernier des enfants de Cresphonte.
Afin de le soustraire aux coups de Polyphonte,
Je le fis en secret élever loin de moi.
Héritier de Cresphonte, il devient votre roi;
Cresphonte dont le règne était celui d'un père,

Che sì a lungo piangeste : or vi sovvenga,
Quanto ei fu giusto e liberale e mite.
Colui, che là dentro il suo sangue è involto
E quel tiranno, è quel ladron, quell' empio
Ribelle usurpator, che a tradimento
Del legittimo re, de' figli imbelli
Trafisse il sen, sparse le membra : è quegli,
Ch' ogni dritto violò ; che presse a scherno
Le leggi e i Dei ; che non fu sazio mai
Nè d' oro, nè di sangue ; che per vani
Sospetti trucidò tanti infelici,
Ed il cener ne sparse ; e fin le mura
Arse, spiantò, distrusse. A qual di voi
Padre o fratel, figlio, congiunto o amico
Non avrà tolto ? E dubitate ancora ?
Forse non v' accertate ancor che questi
Sia pure il figlio mio ? mirate il volto ;
Non ci vedete in quelle ciglia il padre ?
Ma se pur nol credete al suo sembiante,
Credetelo al mio cor ; credete a questo
Furor d' affetto, che m' ha invasa, e tutta
M' agita e avvampa. Eccovi il vecchio, il cielo
Mel manda innanzi, il vecchio, che nudrillo.

POLIDORO.

Io, io....

MEROPE.

Ma che ! che testimon ? che prove ?

Cresphonte que vos yeux pleuraient encor naguère.
Rappelez-vous surtout, dans le moment présent,
Combien il fût humain, juste, doux, bienfaisant.
Ce cadavre hideux, étendu sur le sable,
C'est celui du tyran, de ce monstre implacable,
Perfide usurpateur de mes droits, de mon rang,
Meurtrier de Cresphonte, et bourreau de mon sang,
Assassin de mes fils qu'il a fait mettre en pièces,
Lâche violateur de toutes ses promesses,
Et des lois et des dieux se riant sans pudeur.
L'or, le sang, rien jamais n'a pu remplir son cœur;
Sur le moindre soupçon il ouvrit les entrailles
A mille infortunés : au sein de vos murailles
Il a porté la flamme et la destruction.
Quel est celui de vous que son ambition
N'a point privé d'un fils, d'un époux ou d'un père ?
Et vous pourriez encor méconnaître une mère ?
Oui, Cresphonte est mon fils : examinez ses traits :
N'y retrouvez-vous pas l'objet de vos regrets ?
Mais si vous en doutez, fiez-vous à mes larmes,
Reconnaissez mon fils à mes vives alarmes.
Ce vieillard, que le ciel a conduit près de moi,
Voyez-le, c'est celui qui sauva votre roi.

POLYDORE.

Oui, c'est moi...

MÉROPE.

Voulez-vous un autre témoignage ?

Questo colpo lo prova : in fresca etade
Non s' atterran tiranni in mezzo a un tempio
Da chi altronde discende, e nelle vene
Non ha il sangue d' Alcide. E qual speranza
Or più contra di voi nodrir potranno
Elide e Sparta, se dell' armi nostre
Fia conduttor sì fatto eroe?

EURISO.

Reina,
Nasce il nostro tacer sol da profonda
Meraviglia, che il petto ancor c' ingombra,
E più d' ogn' altro a me : ma non pertanto
Certa sii pur, ch' ognun, che qui tu vedi,
Correr vuol teco una medesma sorte.
Sparso è nel popol già, che di Cresfonte
E questi il figlio : se l' antico affetto,
O se più in esso stupidezza e oblio
Potran, vedremo or or : ma in ogni evento,
Contro i seguaci del tiranno e l' armi,
Il nostro re (che nostro re pur fia)
Avrà nel nostro petto argine e scudo.

EGISTO.

Timor si sgombri; che se meco, amici,
Voi siete, io d' armi e di furor mi rido.

Reconnaissez mon fils à son rare courage.
Vous venez de le voir, à peine en son printemps,
Au sein même du temple écraser nos tyrans.
Quel autre l'eût osé qu'un descendant d'Alcide?
Que pourront contre vous Sparte et toute l'Elide,
Si nos soldats, tirés d'un indigne repos,
Sont guidés aux combats par ce jeune héros?

EURISE.

Ce silence, madame, a droit de vous surprendre;
Sur sa cause pourtant craignez de vous méprendre.
Un si grand changement frappe encor nos esprits:
Eurise plus qu'un autre en connaît tout le prix.
Gardez-vous cependant d'être trop confiante:
Pensez-vous qu'aujourd'hui le peuple entier consente
A ne suivre jamais d'autre guide que vous?
Le peuple sait qu'Egisthe est fils de votre époux.
Nous apprendrons bientôt s'il regrette Cresphonte,
Ou s'il est plus sensible au sort de Polyphonte.
Notre roi peut du reste en nous se confier:
Ses armes sont nos bras, nos cœurs son bouclier.

EGISTHE.

Amis, ne craignez rien: si vous m'êtes fidèles,
Je brave la fureur et les coups des rebelles.

SCENA VIII.

ISMENE, MEROPE, EURISO, EGISTO, POLIDORO

ISMENE.

Che fai, reina? che più badi?

MEROPE.

Oimè!
Che porti?

ISMENE.

Il gran cortil... Non odi i gridi?
Corri, e conduci il figlio.

EURISO.

Io, io v' accorro:
Resta, reina.

ISMENE.

Il gran cortile è pieno
D' immensa turba; uomini e donne: ognuno
Chiede l' eroe che 'l fier tiranno uccise;
Veder vorrebbe ognuno il re novello.
Chi rammenta Cresfonte, e chi descrive
Il Giovanetto; altri dimanda, ed altri
Narra la cosa in cento modi. I viva
Fendono l' aria; infino i fanciulletti
Batton le man per allegrezza: è forza,
Credi, egli è forza lagrimar di gioja.

SCÈNE VIII.

ISMÈNE, MÉROPE, EURISE, ÉGISTHE, POLYDORE.

ISMÈNE.

Que tardez-vous, madame, à calmer les esprits?

MÉROPE.

Parle!

ISMÈNE.

Toute la cour... entendez-vous leurs cris?
Courez-y; montrez-vous au peuple de Messène.

EURISE.

C'est à moi d'y voler; vous, restez, grande reine.

ISMÈNE.

Le peuple a du palais rempli toute la cour.
Hommes, femmes, enfants, s'y pressent tour-à-tour.
On cherche le vainqueur du tyran, du parjure.
Chacun du jeune roi voudrait voir la figure.
L'un parle de Cresphonte et l'autre de son fils.
On demande, on écoute, on fait mille récits.
L'air au loin retentit des hymnes d'allégresse;
Les cris Vive le Roi recommencent sans cesse.
Les plus petits enfants applaudissent des mains:
Non, jamais plus beau jour n'éclaira les humains.

MEROPE.

O lodato sia Tu, che tutto reggi,
E che tutto disponi. Andiamo, o caro
Figlio; tu sei già re; troppo felice
Oggi son io: senza dimora andianne,
Finchè bolle nei cor sì bel desio.

EGISTO.

Credete, amici, che sì cara madre
M'è assai più caro d'acquistar, che il regno.

POLIDORO.

Giove, or quando ti piace, ai giorni miei
Imponi pure il fin: de' miei desiri
Veduta hò già la meta; altro non chiedo.

EGISTO.

Reina, a questo vecchio io render mai
Ciò che gli debbo, non potrei: permetti,
Che a tenerlo per padre io segua ognora.

MEROPE.

Io più di te gli debbo; e assai mi piace
Di scorgerti sì grato, e che il tuo primo
Atto e pensier di re Virtù governi.

FINE DELL' ATTO QUINTO ED ULTIMO.

MÉROPE.

Rendons-en grâce au Dieu qui gouverne la terre.
Viens, mon roi ; viens, mon fils ; je ne dois plus me taire :
Mon bonheur aujourd'hui surpasse mon espoir.
Viens, ton peuple t'attend ; hâte-toi de le voir,
Pendant qu'un noble feu circule dans ses veines.

EGISTHE.

S'il est beau, chers amis, de recouvrer Messènes,
Retrouver une mère est bien plus précieux.

POLYDORE.

Je suis prêt maintenant, puissant maître des cieux,
Dès que tu le voudras, à quitter cette vie.
Tous mes vœux sont comblés : ma carrière est finie.

EGISTHE.

Grande reine, jamais je ne saurais payer
Les soins qu'a pris de moi ce sage conseiller.
Ah ! souffrez que toujours je l'appelle mon père !

MÉROPE.

Joins ta reconnaissance à celle de ta mère,
O mon fils ! j'aime à voir un si beau dévoûment
Signaler l'heureux jour de ton avènement.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER ACTE.

NOTES.

Page 189. — Cresphonte, ô cher enfant ! seul, auprès de sa mère,
Il n'avait pas trois ans au jour de ma misère,
Et je le vis mourir au milieu de mes bras :
Ses forces à ce choc ne résistèrent pas.

Vincent Cavallucci, après avoir dit que ce passage lui paraît imité de l'*Andromaque* de Sénèque, ajoute qu'il exprime une situation évidemment fausse. « Comment, en effet, Mérope peut-elle dire que le jeune Cresphonte n'a pu supporter les fatigues de la fuite et qu'il est mort entre ses bras, si préalablement on ne sait qu'elle-même s'est enfuie de Messènes ? or, rien dans le drame ne vient apprendre qu'elle ait pris la fuite ; on y voit seulement que s'étant retirée sur le mont Ithôme avec son époux, et ne pouvant plus résister aux forces du tyran, elle dut à la fin se rendre. » Cette critique de Cavallucci m'avait paru assez grave, pour que je cherchasse à m'assurer si vraiment Maffei méritait un semblable reproche. J'avais cru pouvoir l'en laver, en supposant que ces mots, *e della fuga al disagio non resse,* n'exprimaient pas une pensée aussi positive et aussi déterminée que le voulait Cavallucci. Ils pouvaient signifier, suivant moi, *et il n'eut pas à résister aux fatigues de la fuite;* c'est-à-dire, on ne l'a pas soustrait par la fuite à la mort qui le menaçait; car il est mort dans les bras de sa mère au moment même où l'on pouvait songer à le soustraire par la fuite à la cruauté du tyran. Aussi avais-je tout d'abord traduit ainsi :

Et je le vis mourir au milieu de mes bras :
Les peines de l'exil ne l'abreuvèrent pas.

Si, depuis, j'ai cru devoir modifier ma traduction de ce passage, ç'a été pour me rapprocher le plus possible de mon texte. C'est dans la même vue encore, que je propose de substituer à ces quatre vers les quatre suivants :

Cresphonte, près de moi, comptait trois ans à peine,

Quand gronda la révolte au palais de Messène.
Avec lui je dus fuir, et sais trop bien, hélas!
Qu'en ce sauve-qui-peut il est mort dans mes bras.

Cette version me paraît à la fois et plus fidèle et plus propre à justifier Maffei du reproche qu'on lui adresse. La fuite de Mérope peut fort bien n'avoir été que de quelques jours, peut-être même seulement de quelques heures. Cette fuite, au lieu de s'entendre du royaume, peut fort bien ne s'appliquer qu'à la capitale, ou au palais, ou seulement même au lieu du carnage. Cette fuite, dont Cavallucci prétend qu'il n'est pas dit un mot dans la pièce, peut fort bien n'être autre chose que la retraite de Mérope sur l'Ithôme. Cela semble même résulter de l'ordre des faits, tel qu'il est présenté par le poète. Aussi n'hésité-je point à appliquer à Mérope et à son fils le mot *fuga*, que je traduis par notre mot *sauve-qui-peut*, pour exprimer que telle fut cette fuite précipitée, qu'on peut supposer que quelques instants d'une semblable secousse ont suffi pour faire expirer le jeune Cresphonte entre les bras de sa mère.

Page 263. — D'une mère ces dieux l'eussent-ils exigé?

Ce mot est aussi tendre que sublime. C'est dans la nature que Maffei l'a puisé, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. La femme d'un noble Vénitien, ayant perdu son fils unique, s'abandonnait au désespoir. Un religieux tâchait de la consoler en lui rappelant Abraham, à qui Dieu commanda d'immoler lui-même son propre fils, et qui obéit sans murmure. « Ah! mon père, » répondit-elle avec vivacité, « Dieu n'aurait jamais commandé ce sacrifice à une mère. » — *O Padre, Iddio non avrebbe mai comandato questo a una madre.*

Page 297. — *Ta mère!*

Ces mots, *hai madre*, dit Maffei, « produisent dans l'âme du spectateur une anxiété et un attendrissement qu'ont pu remarquer dans cette scène ceux qui l'ont vu jouer avec intelligence. » Malheureusement il est impossible, à cause de l'hiatus, de les traduire en vers français par les mots: *tu as une mère!* Voltaire n'a pas craint d'emprunter au poète italien ce trait sublime; mais quelle différence de ces premiers mots à ceux-ci: *il te reste une mère*! Voici, au surplus, les vers de Voltaire:

ÉGISTE.

Mère trop malheureuse, et dont la voix si chère
M'avait prédit....

TOPOGRAPHIE

HISTORIQUE ET MÉDICALE

DE VALENCIENNES.

Ouvrage couronné par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts
de l'arrondissement de Valenciennes, dans sa séance
publique du 28 septembre 1845,
et extrait de ses
Mémoires.

VALENCIENNES,

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9.

1846.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE & MÉDICALE DE VALENCIENNES.

PAR

ABEL STIEVENART

Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
Médecin en chef de l'Hôpital
général, Membre titulaire de la
Société d'Agriculture &c.

[illegible]

1846.

INTRODUCTION.

L'étude de la nature fut pendant une longue série de siècles ensevelie dans de profondes ténèbres ; et quoique l'antiquité puisse revendiquer sa portion d'héritage dans le domaine des sciences naturelles, pendant longtemps les abstractions métaphysiques, les hypothèses vaporeuses ont satisfait l'esprit de l'homme avide de tout connaître. Mais, secouant plus tard le joug de ces idées conjecturales et spéculatives, il va bientôt, à l'aide de l'observation, ce fil véritable d'Ariane, tenter ses premiers pas dans l'immense labyrinthe, dans les parages jusqu'alors inconnus de la vérité. Le génie s'égare quelquefois dans cette route tortueuse et difficile; mais l'impulsion est donnée, chacun s'empresse de suivre l'élan généreux, la marche progressive de la science; c'est un combat à outrance entre la vérité et l'erreur. Surprise, pour ainsi dire, de cette lutte incessante, celle-ci perd chaque jour du terrain et se trouve acculée dans un cercle plus restreint. Une ère de régénération se prépare..... Le fragile échafaudage des préjugés ne tardera pas à s'écrouler devant l'imposante autorité des faits et de la logique, et la vérité va bientôt reconquérir la plus grande partie de son éclat et de sa grandeur. Les sciences physiques marchent à pas de

géant.... Les principes généraux, véritables points de vue d'où l'on peut reconnaître les divers horizons de la science, sont victorieusement proclamés et la plupart des faits particuliers analysés avec la plus scrupuleuse attention, se coordonnent avec une admirable lucidité. L'amour du vrai enflamme tous les cœurs, une découverte en amène une autre, les faits admis sont soumis à un nouveau contrôle, et, toujours excité par une ambition digne d'éloges, l'homme, fier de sa conquête, fait de nouveaux efforts pour reculer les limites infinies de la science. L'humanité, l'industrie, les arts, retirent des avantages inappréciables de ce torrent de lumières.... La médecine, ne se regardant pas comme une sœur deshéritée par le génie, veut suivre la marche rapide des sciences exactes qui lui prêtent un concours éclairé. A l'aide d'instruments précieux, on peut mesurer, d'une manière positive, les différents degrés de pesanteur, d'humidité, de chaleur de l'atmosphère, et apprécier avec plus de certitude toute leur influence sur l'organisation humaine. La chimie, par des analyses quantitatives, démontre la composition intime des fluides et de tous les corps de la nature. La circulation est découverte et révélée au monde. La physiologie, l'hygiène, la pathologie, font tour à tour de nouveaux progrès. Malgré tous ces avantages incontestables, toutes ces richesses si péniblement acquises, et quoiqu'il en déplaise à certaines prétentions exagérées, nous sommes loin de croire que la science ait atteint l'apogée de la perfection. Que de faits, en effet, que d'observations, que de vérités invraisemblables, n'avons-nous pas encore à remettre dans le creuset de l'expérience? Les causes générales, invisibles, qui de temps à autre déciment les populations, sont encore un mystère qu'il ne sera peut-être jamais possible à l'homme d'éclaircir, tant les éléments relatifs aux divers genres d'épidémies sont singuliers, disparates et nombreux. Nous nous garderons bien de combattre ici certains esprits qui se plaisent à décorer du titre ambitieux de positif *l'état actuel de la science, car nous verrons plus tard que les conjectures et le raisonnement sont les bases principales de l'hygiène.*

Qu'on nous permette maintenant de consacrer quelques pages à l'exposition sommaire de la marche que nous avons suivie. Nous avons voulu tout d'abord jeter un coup d'œil rapide sur les siècles

passés pour comparer l'état présent de la contrée à ce qu'elle était du temps de nos aïeux. Ce n'est pas sous un point de vue purement historique que nous avons relaté les principaux évènements politiques de notre cité; nous le confessons humblement et sans arrière-pensée, il faudrait un talent et un courage au-dessus de nos forces pour secouer avantageusement la poussière des anciennes chartes, et pour mener par conséquent à bonne fin une entreprise aussi gigantesque. Quant à nous, ce qu'il nous importait de connaître, ce n'était ni le nom de tous les princes, ni leurs prétentieuses généalogies se perdant dans les brumes de la création. C'était l'état politique et moral du pays, c'était toutes les phases sanglantes, toutes les révolutions, toutes les vicissitudes incendiaires qui ont courbé l'héroïque résistance de nos ancêtres sous leur désastreuse influence.

Si la première garantie du bien-être matériel d'un pays consiste spécialement dans l'ordre et la sécurité, on peut dire que Valenciennes fut loin d'avoir été favorisée sous ce rapport; car si, à toutes les grandes guerres qui ensanglantèrent tant de fois nos contrées, on ajoute celles que pouvaient se livrer les seigneurs entre eux, et dont l'histoire n'a pas daigné s'occuper, on verra que nos pères ont vécu avec les pieds dans le sang et que c'est au milieu des incendies, des brigandages, des rapines et de toutes les cruelles exactions de la guerre, qu'ils ont traversé tant de siècles. A tous ces désastres succédaient d'autres fléaux plus terribles encore. La famine affligeait d'abord le peuple, puis on voyait bientôt flotter, sur le haut du beffroi, un grand drapeau noir, immense linceul, indiquant aux étrangers qu'ils devaient se détourner de la ville, s'ils ne voulaient pas s'exposer témérairement aux mortelles atteintes de la peste qui enlevait le tiers et même la moitié de la population.

Après avoir esquissé le drame politique, il n'était pas sans importance de tracer le tableau moral et hygiénique de ces temps reculés; tout le monde sait la haute influence qu'exercent sur les destinées des peuples les mœurs, les coutumes, les charges, etc. Primitivement, un besoin de rapine formait le principal caractère du pays, et plus d'un puissant seigneur se faisait chef de bande pour ravager impunément tous les villages voisins. Chargé de butin, il se retirait avec ses nobles larrons dans son château-fort, pour jouir

paisiblement des fruits de leurs pillages; mais plus tard, des lois, des priviléges, viennent régler les droits de tous les citoyens. Le pouvoir s'organise.... Le conseil ou magistrat se forme et administre les intérêts de la ville qui acquiert une grande importance, tant par son patriotisme et son courage que par l'extension prospère de son commerce. C'est dans les histoires de d'Outreman, de Vinchant, de Louis de la Fontaine et de quelques autres que nous avons puisé tous les documents qui nous étaient nécessaires.

On nous adressera peut-être le reproche de ne pas avoir suivi bien exactement la marche tracée par nos devanciers ; nous répondrons que sans nier l'utilité de la connaissance parfaite des végétaux qui croissent dans un pays, ou des animaux venimeux qu'on y rencontre, nous croyons qu'on en a singulièrement exagéré l'importance. Aussi qu'arrive-t-il le plus souvent? C'est que les auteurs qui ont publié quelques renseignements sur ce chapitre se sont bornés à copier servilement dans des ouvrages d'histoire naturelle un long et fastidieux catalogue que le lecteur le plus bénévole, le plus indulgent ne lit même pas. Quant à nous, nous avons préféré nous étendre plus longuement qu'on ne le fait généralement sur les documents historiques (pensant que les leçons du passé peuvent très-utilement éclairer l'avenir), sur la mortalité, le mouvement de la population, les diverses maladies, etc.; ce sont là assurément les éléments principaux, les bases fondamentales qui doivent spécialement servir à tous ceux qui veulent écrire l'histoire médicale d'une ville ou d'une localité quelconque.


PREMIÈRE PARTIE.

C'est en étudiant les vices et les préjugés des peuples que l'homme les évite et se perfectionne.

NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

—

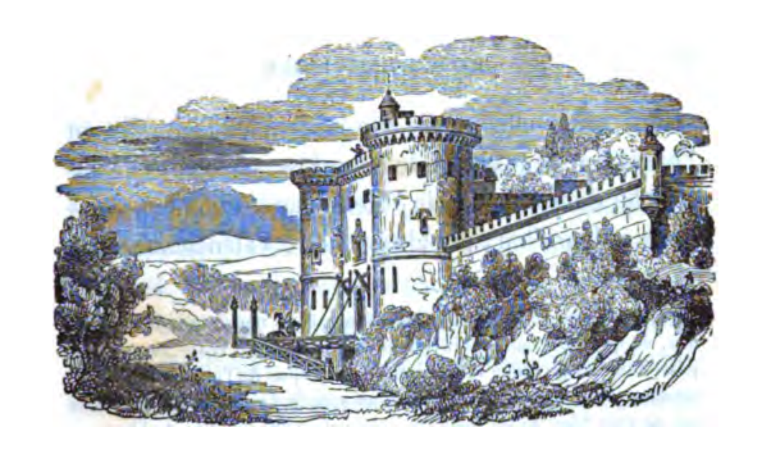
La ville bâtie par l'empereur Valentinian, de qui elle retient le nom. — Première invasion des Francs ; leur défaite. — Destruction de Valenciennes. — Seconde invasion des Francs ; ils s'établissent dans la forêt charbonnière sous la conduite de Clodion, leur second roi, malgré les efforts d'Aétius, général romain. — Irruption d'Attila et d'Odoacre. — France et Austrasie ; première division de Valenciennes. — Charlemagne réunit ces deux royaumes sous sa domination et passe l'hiver à Valenciennes. — Il y assemble un concile et les états de son empire. — Wautier, comte de Mons. — Seconde division de la ville. — L'Austrasie prend le nom de Lorraine. — Le Hainaut demeure pour toujours séparé de la France. — Invasion des Normands ; leur défaite par les bourgeois de Valenciennes.



Lith. de A. Prignet

d'après un ancien tableau du Musée.

VUE GÉNÉRALE DE VALENCIENNES AU XVIe SIÈCLE.



NOTICE HISTORIQUE.

IVe, Ve, VIe, VIIe, VIIIe ET IXe SIÈCLES.

Au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, dans un vallon délicieux, s'élevait un château-fort agréable tant par les forêts qui l'environnaient au couchant que par les prairies et les campagnes fertiles qui semblaient lui sourire au levant, lorsque l'empereur Valentinian, en l'an 366 de notre ère, vint

visiter ces contrées. Ce site lui plut, il l'agrandit en l'entourant de fossés et de murailles, en forma une ville et lui donna le nom de Valentiniane, que nous nommons aujourd'hui, par abréviation, Valenciennes (1).

(1) Dans une courte notice historique, il ne nous était guère permis, ce que nous sommes bien loin de regretter du reste, de faire un pompeux étalage d'une vaine érudition à propos de l'origine de Valenciennes. Nous avons tout simplement adopté l'opinion des écrivains qui se sont bien avant nous plus spécialement occupés de l'histoire de notre cité, sans nous inquiéter si c'est seulement dans le but tant soit peu puéril de lui donner du relief que Jacques de Guyse, Louis de la Fontaine, Vinchant, d'Outreman, Simon Le Boucq, et plusieurs autres annalistes, lui ont attribué l'empereur romain Valentinian pour fondateur. Néanmoins, M. A. Dubois, dans ces derniers temps (*Essai sur l'histoire municipale de Valenciennes*), dit qu'un fait qui paraît maintenant hors de doute, c'est qu'aucun des historiens ou géographes romains, dont les écrits s'étendent jusques vers la moitié du 5e siècle de notre ère, ne mentionne d'une *manière expresse* la ville de Valenciennes. Ainsi César, Claude Ptolémée, la Carte Théodosienne dite de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin, la Notice des provinces et des cités des Gaules, etc. On s'est ensuite rejeté sur Ammien Marcellin qui ne révèle rien de bien positif à cet égard. Le silence de cet auteur sur cette particularité, dit l'abbé Hossart (*Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. I, p. 27), ne doit point s'alléguer en preuve ; car un historien, quelqu'exact qu'il soit d'ailleurs, omet toujours beaucoup de circonstances qui ne cadrent point à son plan. Le même historien, ajoute-t-il en note, parlant de la Seconde Belgique qui était composée de douze cités, n'en cite que trois : *Huic (secundæ Germaniæ) adnexa est secunda Belgia quâ Ambiani sunt, urbs inter alias eminens et Catalauni et Rhemi* (Amm. Marcellin, *lib.* 15, *cap.* 2). Dans le même chapitre, on peut remarquer d'autres omissions de même nature. Ce qui, selon nous, pourrait peut-être le mieux servir à prouver que la fondation de Valenciennes est postérieure au règne de Valentinian, c'est que jusqu'aujourd'hui on n'a encore trouvé aucun vestige de bâtisses romaines. Dans une question où il y a tant de doute, n'est-ce pas le cas de répéter avec Bal-[illegible] : *Meliùs est tacere quàm falsa proferre.*

L'empereur habita quelque temps ce pays et accorda à cette ville naissante des lois et privilèges impériaux. Il admit pour habitants des gens de toute condition. Valentiniane jouissait en effet d'un droit d'asile où les endettés, les homicides, les bandits et esclaves pouvaient vivre avec assurance et impunité, pourvu qu'ils fussent chrétiens. Tels furent les premiers fondements d'une juridiction qui deviendra souvent la cause ou le prétexte de sanglantes révolutions dont nous nous proposons d'écrire sommairement l'histoire. Toute atteinte portée au droit sacré des franchises faisait couler des flots de sang ; et, dans cette grande circonstance, tout citoyen devenait soldat, comme nous le verrons plus tard. Le peuple, dégagé de toute entrave, tenait une forme de république dont le prince était le protecteur ou le premier magistrat, mais ne pouvant rien décider sans l'*octroi* ou le consentement du ***Magistrat*** ou des membres du Conseil de la ville, qui étaient appelés les ***seigneurs de la ville*** (1). Valenciennes avait donc une législation toute particulière qui ne relevait, pour ainsi dire, que d'elle-même. Aussi, le successeur du prince avant d'être reconnu, le puissant seigneur avant de franchir les portes de la cité, devaient faire la promesse solennelle de respecter toutes les lois et coûtumes établies, quand ils ne leur donnaient pas une extension plus libérale.

(1) *Hist. de Valenciennes* par D'Outreman, p. 232.

C'est vers cette époque que la religion chrétienne commença à pénétrer dans ces contrées encore barbares ; Valentinian renversa les temples des idoles, et entre autres celui élevé en l'honneur de la déesse Vesta. Il en chassa les vierges qui entretenaient les feux sacrés pour donner la place aux chrétiens. Sur les ruines du temple des faux dieux, on a bâti depuis un hôpital consacré à saint Gilles et qu'on nomme aujourd'hui l'*Hôtellerie* (1).

Valentinian étant mort l'an 375, Gratian son fils lui succède. Ce fut sous son règne que les Gaules commencèrent à être infestées par les hordes barbares des peuples du Nord. La fortune de l'empire romain, jadis si florissante, était arrivée à une époque de décadence vraiment déplorable. Pressés de tous côtés par de puissants ennemis, les anciens maîtres du monde ne peuvent plus qu'opposer une faible résistance. En l'an 387 (2), ce sont d'abord les Francs ou Sicambres qui franchissent le Rhin ; rencontrant d'abord peu d'obstacles, ils s'avancent dans le pays et pénètrent jusque dans la forêt charbonnière, d'où ils sont repoussés par tous les voisins et alliés sous la conduite de Nannius et Quintinus, braves chefs romains, qui en défirent un grand nombre, comme dit Grégoire de Tours. Quoique

(1) *Annales de la province et comté de Hainaut* par Vinchant, p. 57 et suiv.

(2) *Annales du Hainaut*, id. p 59.

battus, ils reviendront plus tard pour conquérir un pays plus fertile et moins sauvage que celui qu'ils habitent. Ce sont ensuite les terribles armées des Huns qui se répandent dans la Germanie, mettant tout à feu et à sang et poussant devant eux les Vandales, les Alains, les Suédois, qui, pour sauver leur liberté, veulent conquérir un asile dans les provinces de l'Empire. Valenciennes ne put résister aux formidables excursions de ces peuples sauvages qui renversèrent tout ce que Valentinian avait fondé.

A cette agitation envahissante de toutes ces bandes guerrières, qui regardaient l'une des provinces de l'empire romain comme sa proie, le peuple-roi abandonne les anciennes limites et en met les bornes le long de la Meuse et de l'Escaut, où il fait élever quelques fortifications.

Mais les provinces au-delà du Rhin, étant presque désertes et ruinées par les pillages continuels, ne devaient plus satisfaire des barbares plus avides de riches butins que de conquêtes glorieuses. Les Francs, quoiqu'ils aient été refoulés au-delà du Rhin, n'ont pas oublié leur première invasion. Désireux d'établir leur domination dans le pays plantureux des Gaules, ils commencent par négocier avec les peuples habitant les autres bords du Rhin des alliances et des mariages qui leur donnent d'assez grandes propriétés. C'était là une espèce de pont qu'ils jetaient entre leurs ambitieux

projets et la conquête qu'ils allaient faire (1). Dès qu'ils se virent maîtres presque absolus du pays, ils passèrent le fleuve pour la dernière fois, et créèrent Pharamond pour leur roi. Pleins d'émulation et de courage, ils s'avancent sans obstacles sérieux jusque dans le Hainaut sous la conduite de Clodion, leur second roi, et s'emparent des principales villes fortes. Cette conquête leur fut d'autant plus facile que les Goths, malgré la promesse faite à l'empereur Honorius, avaient envahi la Provence et mis le siège devant la ville d'Arles. Aétius en extermina la plus grande partie et s'empressa, après cette première victoire, de venir à la rencontre de Clodion. Le général romain surprit son armée occupée à célébrer avec pompe, dans un village, les nôces d'un seigneur franc avec une dame gauloise. Malgré ce désastre inattendu, Clodion se retira dans les places fortes sans avoir été obligé de repasser le Rhin, comme quelques auteurs le prétendent, et Aétius tenta inutilement de les chasser de cette conquête. Fidèles à leur ancienne politique, les Francs, quoique maîtres du pays, se gardent bien d'user du droit de la victoire et de toute espèce de représailles sanglantes. Ils proclament, au contraire, la liberté, respectent les lois établies et veulent délivrer les peuples du joug honteux des Romains; ils contractent aussi des alliances nombreuses. Par ce système de modé-

(1) *Annales du Hainaut*, id. p. 65.

ration calculée, ils opèrent une fusion générale et associent plus tard les peuples indigènes à tous leurs projets de conquête. On voit donc que le Hainaut peut revendiquer à juste titre la gloire d'avoir servi de berceau à la monarchie française (1).

Clodion étant mort en 448 ou 50, Mérovée, son lieutenant, usurpe la couronne au préjudice de ses trois fils. L'histoire garde un silence presqu'absolu sur les actes de ce roi ; elle est tout occupée de l'invasion d'Attila, roi des Huns, qui envahit les Gaules à la tête d'une armée de cinq cent mille hommes selon Sigebert, et de six selon De Guyse. Le bruit de cette armée si terrible alarma tout le monde ; aussi, Romains, Francs, Gaulois, amis et ennemis, forment une ligue défensive pour opposer une digue salutaire aux envahissements de cette horde formidable. Les Huns pénètrent jusqu'à Orléans ; mais, battus par Aétius, commandant en chef des armées confédérées, ils se replient sur le Rhin, ravageant le pays qu'ils traversent, brûlant et ruinant les villes de Cambrai, d'Arras, de Tournay, de Valenciennes, etc. (2). Plus tard, on voit se former une nouvelle ligue défensive pour résister à l'invasion d'Odoacre, prince saxon, que certains auteurs appellent le second fléau de Dieu. Les Gaulois

(1) *Annales du Hainaut*, id. p. 67. — *Hist. ecclésiastique et profane du Hainaut*, par M. l'abbé Hossart, t. I, p. 34.

(2) *Annales du Hainaut*. id. p. 68.

et les Français ne forment plus qu'un peuple obéissant au même roi.

Après la mort de Clovis, roi de France, le royaume est divisé; à côté de la France va s'élever un autre pays qu'on appellera l'Austrasie, et l'Escaut est la borne qui partage ces deux contrées. Pour la première fois, Valenciennes est donc divisée en deux parties; tout ce qui est sur la rive droite du fleuve appartient à l'Austrasie, et tout ce qui est sur la rive gauche revient à la France (1).

Nous glisserons très-rapidement sur les évènements politiques de cette époque, vu que ceux qui sont relatifs à notre cité n'offrent qu'une importance fort secondaire. Ainsi, c'est Clotaire qui vient dans le Hainaut enrichir quelques monastères; c'est Pépin, maire du palais, qui fait prisonnier le roi de France Thiéry, et chasse son armée de Famars, Cambrai et Valenciennes, dont il rétablit le château et les murailles, et où il bâtit l'abbaye de St.-Jean. Charles Martel, son successeur, remporte une victoire signalée sur les rives de l'Escaut (2); illustre guerrier, disposant à son gré de l'autorité royale, mais préférant commander aux rois que de l'être. Son fils, Pépin-le-Bref, est sacré roi de France en l'an 750, et meurt plein de gloire et d'hon-

(1) *Hist. de Valenciennes*, par D'Outreman, p. 45.

(2) Bataille de Vincy, près de Crévecœur en Cambrésis, arrivée en 714.

neur en 768, laissant Charles héritier de ses états et de ses vertus.

Charlemagne était à Valenciennes lorsqu'il apprit la mort de son père ; et, par celle de son frère Carloman arrivée en 771, il réunit sous sa domination les deux royaumes de France et d'Austrasie (1). Après avoir pris possession de la souveraine puissance, il revint habiter Valenciennes pendant tout l'hiver. Ce fut à cette époque et dans cette ville qu'il répudia Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards ; il y assembla les états de son royaume et un concile sur lequel l'histoire garde un silence complet. Après, il fit mander tous les ducs, comtes et marquis du St.-Empire qui relevaient leurs fiefs et seigneuries de son autorité, afin de leur faire prononcer un serment de fidélité. Wautier, comte de Mons, refusait de se rendre à cet appel, parce que le Roi faisait fortifier la ville comme ses prédécesseurs. Forcé de faire relief, il s'y rendit pourtant et se présenta très-humblement devant l'Empereur, qui le reçut fort bien. Encouragé par un aussi bon accueil, Wautier osa se plaindre de ce que Pépin, roi de France et père de Charlemagne, lui avait usurpé par force le comté de Valenciennes. Ensuite il pria Sa Majesté de lui remettre cette ville en main. — Si vous voulez me servir vaillamment, lui répondit l'Empereur avec bonté, je vous remettrai Valenciennes et toutes

(1) *Annales du Hainaut*, id. p. 125.

les forteresses que vous ont enlevées mes prédécesseurs; mais à une condition pourtant, c'est que vous releverez de moi. Le comte Wautier, satisfait de cette proposition, prit des mains de l'Empereur un étendard sur lequel étaient peintes les armoiries de Valenciennes (1). Ce fut probablement aussi à cette occasion que l'Empereur honora la ville de Mons du titre de capitale qu'elle conserva longtemps. Plus tard, Wautier seconda vaillamment les desseins de Charlemagne contre les Saxons dont il envahit le pays et qu'il défit en plusieurs rencontres. Noble et courageux, il devait trouver la mort d'un héros... Il succomba dans une mêlée, laissant trois filles que le Roi protégea et maria fort noblement.

En 843, à la mort de Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, ses enfants se partagèrent son empire, et Valenciennes fut encore divisée en deux parties. Tout ce qui était sur la rive droite de l'Escaut revint à l'Austrasie, qui reçut vers cette époque le nom de Lorraine; tandis que la France eut tout ce qui était sur la rive gauche. En qualité de ville limitrophe, Valenciennes fut souvent visitée par les rois de France et de Lorraine, et posséda un palais royal. C'est Charles-le-Chauve, roi de France, et Lothaire, roi de Lorraine, qui tiennent une assemblée en cette ville. Par suite d'évènements qu'il serait trop long de

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 17.

relater ici, Valenciennes revient pour la dernière fois à la France. — En 879, les états-généraux assemblés à Meaux, voyant Louis-le-Germanique prêt à se jeter dans le royaume, lui déléguèrent des ambassadeurs qui lui firent offrir le comté de Hainaut jusqu'à la rive droite de l'Escaut. Ce prince, ayant accepté, se retira avec ses troupes, et fut depuis seigneur de toute la Lorraine. A partir de cette époque, le Hainaut demeura pour toujours séparé de la couronne de France (1).

Tiraillé en tous sens par les prétentions aussi ridicules qu'ambitieuses de quelques princes, ensanglanté par les convulsions de guerres incessantes, le pays ne pouvait plus opposer qu'une faible résistance aux envahissements de ces intrépides pirates qui voulaient se créer une patrie par le sort des armes. Les Normands avaient déjà, sous le règne de Charlemagne, fait quelques courses sur les frontières du royaume; mais la prudence de ce prince sut le mettre complètement à l'abri de leurs pillages. Pour se débarrasser de ce peuple entreprenant, ses successeurs, aussi faibles qu'hypocrites, se contentèrent d'acheter une paix aussi humiliante qu'inutile; car, en 881, les barbares se répandirent dans tout le pays, pillant et incendiant les villages, les monastères, les bibliothèques; évènements vraiment déplorables qui nous ont ravi la plupart

(1) *Annales du Hainaut*, id. p. 137.

des documents historiques des siècles passés. Le Hainaut, comme beaucoup d'autres contrées, devait aussi payer son fatal tribut. La ville de Condé était assiégée; le comte Regnier, après avoir levé le plus grand nombre de soldats, s'empresse de voler à son secours; mais il est vaincu et fait prisonnier dans une rencontre qui eut lieu entre Quiévrain et Valenciennes. Après cette défaite, Condé se rend aux ennemis qui, toujours avides de butin, viennent mettre le siège devant Valenciennes. Ils enfoncent la porte *Pissote*, dite aujourd'hui la porte de Paris, et pénètrent jusque vers la rue du Bruille. Dès qu'ils virent les ennemis dans les murs, les bourgeois courent aux armes, et, animés par un courage digne d'éloges, ils pressent les assiégeants et les mettent en déroute, après en avoir laissé un grand nombre sur la place. La commune opinion, dit D'Outreman, reçue de père en fils, est que le chef de ces barbares y fut tué. Ce fut donc par la valeur de ses bourgeois que Valenciennes fut garantie de la fureur des Normands, qui, après avoir brûlé les faubourgs, se replièrent sur d'autres villes (1).

Voilà le premier fait d'armes vraiment remarquable des bourgeois de Valenciennes. Guidés par un instinct national qui ne se démentira jamais, on les verra toujours sur la brèche lorsque les privilèges ou les droits de la cité courront quelques périls.... Cette victoire

(1) *Hist. de Valenciennes*, par D'Outreman, p. 57.

doit exciter d'autant plus notre admiration, que le peuple était en proie aux cruels tiraillements de la famine causée par les mouvements continuels des troupes et à toutes les cruelles représailles de la guerre......

Après toutes ces invasions si désastreuses, on peut facilement se faire une idée de l'état déplorable dans lequel se trouvaient les peuples de la Belgique. Les défrichements commencés par les Romains, tous les progrès introduits par eux dans l'agriculture avaient été complètement abandonnés, et ces premières lueurs de civilisation s'éclipsèrent entièrement devant les ténèbres profondes de la barbarie. Aussi ce pays, qui devait devenir si florissant plus tard par ses manufactures et ses relations commerciales, se trouvait-il infesté par des troupes nombreuses de brigands qui commettaient impunément toute espèce de crime, trouvant dans les immenses forêts qui couvraient toutes ces contrées un repaire certain contre l'autorité publique, qui se trouvait déjà paralysée dans l'exécution de ses devoirs par les intrigues ambitieuses de quelques seigneurs puissants. Dans le 7e siècle pourtant, quelques hommes pieux viennent fonder des monastères au milieu de ces peuples demi-sauvages, dans le double but de les civiliser et de leur donner des mœurs et des vertus (1). Ces communautés ne tardèrent pas à devenir un refuge et un sanctuaire efficace contre les vexations

(1) *Vita Sancti Amandi, apud Boll.*, t. I, p. 850.

de tous les hobereaux du gouvernement féodal ; aussi, la plupart des monastères furent bientôt entourés d'habitations et donnèrent naissance à des villes qui retinrent leur nom (1). Les cruautés inouies et les carnages affreux des Normands vinrent entraver et détruire tous les efforts de ces hommes aussi bienfaisants que dévoués. Rien n'arrêtait la férocité de ces barbares. Les villes, les temples, étaient dévorés par les flammes et ne présentaient plus qu'un amas de débris fumants et de ruines. Un génie destructeur semblait étendre sa main fatale sur toutes ces malheureuses provinces baignées presque partout du sang de ses enfants. Une remarque assez importante à faire, c'est que, pendant cette longue série de siècles, et par un enchaînement funeste de troubles et de divisions, le Hainaut se vit toujours ruiner et devenir la proie des étrangers. Ennemis, pillages, incendies, disette... ce sont là autant d'obstacles que le courage de nos pères a glorieusement surmontés !!!



(1) St.-Amand, St.-Ghislain, St.-Saulve, etc.

NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Féodalité. — Premiers comtes de Valenciennes. — La ville est prise et assiégée par le comte de Hainaut. — Le comte Arnould est supplanté par Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre. — L'empereur Henri descend en Hainaut à la tête d'une puissante armée, attaque inutilement Bauduin dans Valenciennes, puis dans Gand. L'Empereur accorde la moitié du comté de Valenciennes au comte de Flandre. — Richilde, comtesse de Hainaut, achète tout le comté de Valenciennes, qui passe pour longtemps entre les mains des comtes de Hainaut. — Le pape Léon IX visite Valenciennes. — Richilde devient veuve.— Bauduin, comte de Flandre, la force par les armes à épouser son fils Bauduin de Mons, qui gouverna sagement les deux comtés de Flandre et de Hainaut.— Mort de Bauduin de Mons. — Sa mort divise les deux comtés entre ses deux fils. — Bauduin obtient le Hainaut et Arnould la Flandre. — Administration de cette dernière contrée par Richilde, qui se remarie pour la troisième fois. — Révolte des Flamands, qui délèguent des députés à Robert-le-Frison, frère de Bauduin de Mons. Robert descend en Flandre, en chasse Richilde, et ravage tout le Hainaut. — Trève. Robert conserve la Flandre. — Richilde se retire à Messines, après avoir fondé Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes. — 1re croisade. — Règnes de Bauduin IV dit l'Edifieur et de Bauduin V dit le Courageux. — Bauduin VI réunit les deux comtés de Flandre et de Hainaut. — 2e croisade. — Bauduin se croise avec plusieurs chevaliers du pays. — Il est fait Empereur de Constantinople et meurt en Valachie à l'âge de 35 ans.



NOTICE HISTORIQUE.

Xe, XIe ET XIIe SIÈCLES.

C'EST après toutes ces terribles secousses et ces révolutions successives que commença à s'établir le régime despotique de la féodalité, et que des contrées tout entières et des villes appartinrent à des comtes particuliers. Tout occupés de leur intérêt privé, les seigneurs et le clergé sacrifiaient impunément la

cause générale à leurs ambitieuses prétentions ; tout sentiment patriotique s'éteignait dans le cœur du peuple ; l'esclavage s'établissait insensiblement et devenait la loi commune. Mais, plus tard, un esprit d'indépendance se réveillera dans l'âme des bourgeois vexés et soumis ; une révolution s'opèrera dans les masses ; les villes deviendront des espèces de petites républiques où les bourgeois choisiront eux-mêmes un certain nombre d'hommes probes et capables de gérer les affaires de la *commune*. Chacun sera jugé par ses pairs selon son droit, et le peuple sortira triomphant de l'abrutissement où l'avaient précipité les rapines et la tyrannie du gouvernement féodal.

L'histoire ne nous révèle rien de bien positif sur la situation politique de Valenciennes. Il serait difficile d'établir d'une manière certaine quel était le mode de gouvernement. N'y avait-il qu'un seul comte pour régir Cambrai et Valenciennes ? ou bien, jalouse de ses privilèges, cette dernière n'aura-t-elle pas secoué le joug injuste des seigneurs et du clergé ?... ce sont là autant de problèmes historiques fort difficiles à résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce ne fut qu'en 950 que Henri, issu des ducs de Lorraine, fut investi du comté de Valenciennes dont il fut violemment et injustement dépossédé par Regnier-au-long-col, comte de Hainaut. Mais celui-ci ne tarda pas à être dépouillé à son tour de toutes ses terres par l'Archevêque de

Cologne et l'archiduc Brunon, frère de l'empereur Otton. En l'an 1001, Garnier, proche cousin de Henri, le premier comte, posséda le comté de Hainaut et de Valenciennes. Regnier mourut en exil ; mais ses fils Lambert et Regnier récupérèrent par la force l'héritage de leur père et rachetèrent le comté de Valenciennes de Garnier II, fils de Garnier I. Godefroy d'Ardennes, proche parent du vendeur, ne voulut pas consentir à cet arrangement, et jouit du comté en s'associant Arnould, son parent, qui fut aussi comte de Cambrai. Celui-ci fut supplanté par Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre, qui se rendit maître du comté et de la ville de Valenciennes. Regnier III, comte de Hainaut, voulut s'opposer à Bauduin ; mais après un débat porté devant l'Empereur, Herman d'Ardennes, plus proche parent d'Arnould, obtint une sentence favorable et fut mis en possession de Valenciennes. Regnier IV, comte de Hainaut, hérita le comté de Valenciennes en vertu de son mariage avec la fille dudit Herman. Regnier ne laissa qu'une fille, qui fut la seule héritière de ses états.

Les évènements qui signalèrent l'administration des premiers comtes de Valenciennes, sont si peu importants, que nous les passerons volontiers sous silence, pour arriver aux dissensions des comtes Godefroy et Arnould avec Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre. Celui-ci, n'ayant pas vu arriver avec plaisir Godefroy-

le-jeune, fils de Godefroy, comte de Valenciennes, à l'empire de la Lorraine, résolut de se venger en querellant les seigneurs voisins, alliés de l'Empire. C'est par Arnould, comte de Valenciennes, qu'il commence; il passe l'Escaut, vient mettre le siège devant Valenciennes, et, secondé par la France qui lui expédie un renfort, il oblige bientôt le comte Arnould à se rendre. Après, il se jette dans le Brabant, dont il devient bientôt maître.

L'empereur Henri, offensé de l'audace et des ravages de Bauduin, lui déclare la guerre, envahit le Hainaut à la tête d'une puissante armée, et l'assiège dans Valenciennes. Quoique l'Empereur eût livré plusieurs assauts fort rudes, il leva honteusement le blocus et s'en retourna en Allemagne pour juger les différends des grands qui commençaient à se mutiner. Délivré de ce siège, le prince flamand, croyant que l'évêque Erluin de Cambrai avait soulevé l'Empereur contre lui, fit menaces d'en tirer vengeance. Le pauvre prélat, trop faible pour pouvoir résister, abandonna l'administration de son diocèse à ses archidiacres et alla demander du secours à l'Empereur, qui le garda près de lui jusqu'à ce qu'il fut descendu de nouveau en Flandre avec une forte armée. L'Empereur ne voulut plus risquer son honneur à un nouveau siège de Valenciennes, qui avait résisté une première fois à toutes ses attaques. Il dirigea tous ses efforts contre le château de

Gand où Bauduin s'était retranché; mais ce siège traînant en longueur, il se vengea en ravageant tout le plat pays et en faisant plusieurs seigneurs flamands prisonniers. Quoique vainqueur, Bauduin connaissait les revers de la fortune et désirait par conséquent de se réconcilier; il alla trouver à Aix l'Empereur, qui lui remit entre ses mains le comté de Valenciennes. Il est bon de remarquer que cette donation ne se fit qu'après la mort du comte Arnould, et, de plus, que le comté n'appartenait pas seulement à Bauduin, puisque Herman d'Ardennes ou Henzilon, comte d'Eynham, avait aussi, en sa qualité de successeur de son père Godefroy-le-Captif, retenu le titre de comte de Valenciennes.

Après une guerre dont nous passerons les détails sous silence, Regnier IV, comte de Hainaut, rechercha Mathilde, fille du comte Herman dont nous venons de parler, et l'épousa. Il reçut pour dot le Brabant et une partie du comté de Valenciennes. De ce mariage sortit Richilde, héritière des comtés de Hainaut, de Valenciennes, et qui, par l'entremise de l'empereur Conrad, épouse Herman, fils du duc de Thuringe, qu'il ne faut pas confondre comme quelques historiens avec Herman d'Ardennes, aïeul maternel de Richilde. Après la mort de Regnier IV et de sa femme Mathilde qui le suivit de près, Richilde et Herman furent comtes de Brabant, de Hainaut, et en partie de Valen-

ciennes. Mais, voulant probablement jouir de la totalité du comté de Valenciennes, Richilde et Herman donnent en échange le Brabant flamand à Bauduin qui, de son côté, céda tous les droits qu'il avait sur Valenciennes. Cette transaction fait passer notre cité en la puissance des comtes de Hainaut, qui l'ont possédée paisiblement pendant une longue série d'années. Quoiqu'elle n'eût plus de comtes particuliers, Valenciennes retint toute son indépendance antérieure en conservant entièrement ses lois, coutumes et immunités.

Vers cette époque, le pape Léon IX arrive en Hainaut pour visiter la comtesse Richilde, sa parente. Celle-ci alla au-devant de Sa Sainteté jusqu'à Beaumont, accompagnée de son mari et escortée des prélats et seigneurs du pays. La comtesse entoura le Saint-Père des honneurs les plus brillants ; elle lui fit visiter tout son royaume, et le conduisit à Valenciennes comme la ville la plus florissante et la plus considérable de ses états. Après y avoir séjourné plusieurs jours, il quitta le pays pour aller ouvrir un concile à Rheims.

Herman de Thuringe étant mort, la jeunesse, les belles qualités du corps et de l'esprit, les grandes richesses de Richilde, devaient la faire rechercher par des princes puissants. Bauduin, comte de Flandre, s'empressa de la demander pour son fils, âgé de 23 ans, et du même nom que lui. La comtesse n'accueillit pas

favorablement la demande du comte qui résolut de la contraindre par les armes à cette alliance. Il pénètre dans le Hainaut à la tête de ses troupes, et se rend bientôt maître de Mons et de Richilde. Se voyant prisonnière, la comtesse accepta sans beaucoup d'instances le mari qu'on semblait lui imposer; elle épousa donc Bauduin, fils du comte de Flandre, et qu'on nomme à raison de ce mariage Bauduin de Mons. Cette union déplut grandement à l'Empereur et au Pape. Celui-ci commença par excommunier les époux, qui, quoique parents, s'étaient mariés sans dispenses. Mais, quelques années plus tard, il leva cet interdit qui fut encore ratifié au concile de Cologne en 1057.— Quoique tous les seigneurs du pays eussent applaudi à cette alliance aussi utile qu'honorable, l'Empereur en fut vivement contrarié, vu que Richilde s'était mariée sans son agrément au préjudice de son droit et qu'il redoutait la puissance des comtés de Flandre et de Hainaut réunis. La guerre ne tarde pas à éclater; le Hainaut est envahi par une armée puissante......... Nous ne relaterons pas les évènements de cette nouvelle invasion, parce qu'ils sont étrangers à notre sujet.

Ce fut sous le règne de Bauduin et de Richilde que fut instituée, à Valenciennes, la confrérie de la Halle-Basse, pour régler tous les contentieux relatifs à la draperie, comme on le voit par une charte commençant par ces mots : *Tout ch'est fait, et octroyet dou con-*

sentement du comte Baudouin, de la comtesse Richilde, de Anselin (chatelain) *et des seigneurs de la ville* (1).

En 1067, Bauduin-à-la-barbe, comte de Flandre, étant passé de la vie à trépas, Bauduin de Mons, comme il avait été stipulé à l'époque de son mariage avec Richilde, réunit la Flandre et le Hainaut. Ces deux comtés jouissaient des avantages précieux d'une sage administration et d'une justice éclairée, lorsque ce prince doux, pieux, affable et ne respirant que les douceurs de la paix, fut rapidement enlevé par une fièvre forte le 17 juillet 1070. Sa mort divisa de nouveau les deux comtés entre ses deux fils.

Bauduin II, dit de Jérusalem, eut le Hainaut, et Arnould obtint la Flandre. Celui-ci étant encore fort jeune, Richilde prit entre ses mains les rênes du gouvernement, quoique son mari eût choisi son frère, Robert-le-Frison, pour être tuteur de ses deux fils pendant leur minorité et régent de la Flandre seulement. Les Flamands furent d'abord satisfaits de la prudence et de la sagesse de la comtesse qui, cédant à de funestes inspirations et à de mauvais conseils, révéla un caractère altier et impérieux, et se rendit odieuse par de nombreuses exactions. Les premières charges, en effet, étaient accordées à quelques courtisans privilégiés; chaque ménage devait payer une imposition

(1) *Histoire de Valenciennes*, par D'Outreman, pages 110 et 333.

de quatre deniers ; et, pour comble d'imprudence, les députés de la ville d'Ypres et un seigneur de la maison de Gavre eurent, par ses ordres, la tête tranchée. Une aussi cruelle tyrannie lui fit bientôt perdre toutes les sympathies du peuple et excita une haine irréconciliable. Les Flamands déléguèrent secrètement des députés vers Robert-le-Frison, qui, après la mort de Baudouin, son frère, avait réclamé la régence des états de son jeune neveu Arnould. Un autre motif qui le poussait encore à en agir ainsi fut le troisième mariage de Richilde avec le comte Herfort, seigneur de Breteuil, auquel elle fit donner le nom de comte de Flandre. Le comte Robert saisit joyeusement cette occasion et descendit en Flandre où il fut reçu par acclamation. Richilde, pressée par l'ennemi, demande du secours au roi de France. Après avoir perdu deux batailles successives, elle soumet le Hainaut à l'Eglise de Liège pour obtenir de nouveaux secours. Le comte Robert ne perd pas de temps, envahit le Hainaut et défait la nouvelle armée de Richilde. Fier de sa conquête, il ravagea tout le plat pays et éleva un château-fort à Wawrechain où il laissa bonne garnison. Elle n'y fit pas long séjour; car Baudouin, l'ayant attaquée, la mit en pièces.

Voyant que la fortune lui était tout-à-fait contraire, Richilde fut obligée, malgré toute son énergique animosité, d'abandonner la Flandre au comte Robert....

Après avoir remis le gouvernement du Hainaut entre les mains de Baudouin, son fils, la comtesse consacra ses dernières années à des œuvres de piété. Elle fit de grandes largesses aux pauvres ; ce qui lui acquit le nom de mère des pauvres, titre plus glorieux devant Dieu, dit un historien (1), que celui de princesse devant les hommes. Après avoir terminé l'église de Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes, elle se retira dans l'abbaye de Messines en Flandre, où elle jeûnait tous les vendredis au pain et à l'eau, couchant sur un lit fort dur, pansant les lépreux et visitant les églises à pieds nus. Elle mourut le 15 mars 1086.

C'est loin du faste de la cour et du bruit des armées, dans le silence d'un cloître, qu'alla s'éteindre cette vie si agitée. Le calme et l'humilité d'un monastère devaient, en effet, lui convenir pour étouffer ou rafraîchir toutes les glorieuses ambitions, toutes les préoccupations politiques qui ont illustré sa longue carrière !!!...

Dans un siècle aussi superstitieux que guerrier et aventureux, la délivrance du Saint-Sépulcre profané par les infidèles devait exciter un enthousiasme général. Les princes et les peuples s'enrôlent au cri de : *Dieu le veut, Dieu le veut !!!*

L'Europe se dépeuple et se met en mouvement pour

(1) *Histoire générale du Hainaut*, par Delwarde, t. II, p. 231.

aller écraser l'Asie. Baudouin II se croise avec Godefroy de Bouillon, Anselme de Bouchain, châtelain de Valenciennes, Guy de Frasnes, pair du château de Valenciennes, et plusieurs autres nobles chevaliers de Hainaut. Arrivés en Syrie, les croisés prennent Antioche et mettent en déroute une armée considérable de Turcs. Après ce double succès, ils veulent connaître positivement les dispositions de l'empereur de Constantinople. Hugues-le-Grand et Baudouin sont nommés les chefs d'une ambassade solennelle qui, pendant la route qu'elle avait à faire, tomba dans une embuscade qui lui avait été dressée et où le malheureux comte de Hainaut perdit la vie. Si Baudouin II fut surnommé par les historiens Baudouin de Jérusalem, ce fut plutôt pour rappeler ses promesses guerrières que pour indiquer la part qu'il prit au siège mémorable de cette ville, puisque l'ambassade où il périt eut lieu quelques mois avant ce grand évènement.

Baudouin III, l'aîné de ses fils, succède aux états de son père. Il favorisa grandement Valenciennes, où il résidait volontiers. Sur l'avis de ses conseillers, il institua la Loi, qui fut appelée Paix de Valenciennes, et qui n'était que la confirmation par écrit des privilèges antérieurs à son règne. Cette loi ou paix fut promulguée l'an de Notre-Seigneur 1114. Après s'être fort échauffé à la chasse, il est saisi d'une fièvre de laquelle il meurt à Mons en 1133. Sa femme, Iolende, gou-

verna les comtés de Hainaut et de Valenciennes comme tutrice de ses enfants; mais, au bout de six ans, Baudouin IV, surnommé l'Edifieur à cause du nombre de châteaux et de murailles qu'il éleva dans plusieurs villes, prit le gouvernement des états de son père. Sa mère Iolende, qui était encore jeune et belle, se remaria avec Godefroy de Bouchain, châtelain de Valenciennes. De ce mariage naquit Godefroy, qui, se voyant sans postérité, vendit à Baudouin, son demi-frère, sa châtellenie de Valenciennes; ce qui prouve que, jusqu'à cette époque, ce titre n'avait point appartenu aux comtes de la ville. En vertu de cet achat, Baudouin voulut remplacer le vieux manoir par un château plus commode et moins étroit, pour y faire son séjour ordinaire. Mais se trouvant trop resserré, et arrêté peut-être par des scrupules religieux, il acheta un grand vignoble, situé sur l'Escaut, et au bout de la ville. Il y jeta les premiers fondements d'un quartier qui prit le nom de Salle-le-Comte, que ce quartier porte encore aujourd'hui, et l'incorpora par une muraille d'enceinte à la ville dont il était jadis séparé (1).

La veille de Pâques, en 1168, Baudouin V, qui fut depuis surnommé le Courageux, et fils aîné de l'Edifieur, est créé chevalier en la ville de Valenciennes. L'année suivante, il épouse Marguerite d'Alsace, fille de Thierry et sœur de Philippe, comte de Flandre. On

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, pp. 124 et 299.

célébra ses nôces avec beaucoup de solennité au Quesnoy-le-Comte. On y remarqua plusieurs princes de distinction et entre autres l'empereur Frédéric. Après les joûtes, les tournois et toutes les réjouissances chevaleresques de cette époque, Baudouin l'Edifieur emmena avec lui toute cette grosse noblesse à Valenciennes, pour lui faire admirer la magnifique disposition de son nouveau palais. Il monte avec plusieurs seigneurs sur les échafaudages qui plient sous leurs pieds, se brisent, précipitent en bas tous ceux qui étaient dessus et qui furent plus ou moins endommagés. On s'empressa de relever, du milieu des débris, le malheureux prince qui avait les deux cuisses cassées et plusieurs fortes contusions dans d'autres parties du corps. Alix, sa femme, fut tellement effrayée de cet accident, qu'elle en mourut quelques jours plus tard.

Dans ces temps où la gloire et l'amour excitaient l'émulation, les joûtes et les carrousels étaient fort à la mode. La vie et le courage des preux chevaliers étaient tout au service des nobles châtelaines qui versaient dans leurs blessures le baume qui devait les sauver... Siècles de bonheur, de hasard et d'espérance, si poétiquement chantés par les ménestrels et les troubadours! Baudouin se rendait à un tournoi qui devait avoir lieu au château de Gille de Trazegnies, et que des hérauts avaient solennellement publié dans tout le pays. Godefroy de Brabant, son ennemi, avait conduit avec

lui une assez forte armée pour surprendre le comte de Valenciennes ; mais celui-ci, ayant eu vent de ces préparatifs, prit avec lui trois mille fantassins et cinq cents chevaux. Ces précautions ne furent pas inutiles, car il ne tarda pas à voir venir à sa rencontre le comte de Brabant à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Baudouin ne perd pas courage ; il range ses soldats et les ranime en se mettant à leur tête. Il fit si bien qu'il coucha 2,000 Brabançons sur le sable, et en ramena deux cents à Valenciennes, où il reçut vraiment les honneurs d'un triomphe. Tout le peuple alla à sa rencontre avec des rameaux et ayant en tête deux bannières, sur lesquelles brillait le Lion de Hainaut, tenant dans sa griffe redoutable la barre du Brabant.

Dans l'année suivante, Marguerite met au monde Baudouin VI, sur la tête duquel scintillèrent les trois couronnes de Flandre, de Hainaut et de l'Empire de Constantinople. Un grand malheur, qui faillit causer toute la ruine de Valenciennes, signala sa naissance. Les bourgeois, voulant montrer toute l'allégresse de cet évènement, allumèrent des feux de joie dans toutes les rues. Quelques étincelles volèrent sur les toits couverts de chaume et desséchés par les grandes chaleurs du mois de juillet. Mille maisons, selon de Guise, et quatre mille, selon Gilbert qui vivait alors, devinrent la proie de cet embrâsement. Quelques mois plus

tard, Baudouin l'Edificur quittait ce monde, quand son petit-fils ne faisait que d'y entrer. Avant sa mort, ce prince abolit un usage fort singulier et dont étaient grevées les villes de Mons et de Valenciennes. Chaque fois que le comte arrivait dans l'une de ces deux villes, les habitants étaient obligés de fournir des lits, une vaisselle et enfin tous les meubles qui lui étaient nécessaires, ainsi qu'à sa suite. Il ordonna que désormais tous ces frais fussent supportés par la dette publique.

En 1177, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, voulant imiter le zèle de ses ancêtres, s'enrôla pour aller à la guerre sainte. Comme il n'avait point d'héritiers, il fit une assemblée d'état à Lille, où il fit prêter serment de fidélité au comte et à la comtesse de Hainaut, en qualité d'héritiers présomptifs. Quelques années plus tard, le comte de Hainaut contracte de nobles alliances; il marie sa fille Elisabeth avec Philippe, roi de France, et son fils Baudouin avec Marie de Champagne. Le pays ne devait plus jouir longtemps des douceurs de la paix. Bientôt les hostilités éclatent entre Godefroy, duc de Brabant, et le comte Baudouin. A l'exception des villes, tout le Hainaut est ravagé depuis le Cambrésis jusqu'au Quesnoy, que les ennemis assiégèrent sans succès. Baudouin s'était retiré avec toutes ses troupes dans les places fortes, pensant bien que l'ennemi ne resterait pas longtemps

dans un pays complètement ruiné. « Courage, messieurs, disait-il à ses gens d'armes, soyons braves » et généreux; nos ennemis ne peuvent subsister » longtemps; il faut qu'ils se retirent, et ce qui est » consolant, c'est qu'ils n'emporteront pas nos terres » avec eux (1). » Cette prévision ne tarda pas à se réaliser; les armées commencent bientôt à opérer la retraite. Alors Baudouin rassemble toutes ses troupes dispersées dans les diverses places fortes, harcèle l'arrière-garde et pousse avec vigueur tous les confédérés jusqu'aux limites de ses états. Le comte de Hainaut, trop faible pour résister à la ligue formidable dans laquelle étaient entrés Godefroy, duc de Brabant, l'Archevêque de Cologne, Philippe, comte de Flandre, et Jacques d'Avesnes, s'était bien promis de tirer plus tard une bonne vengeance. Il commença par ruiner et démanteler Condé, qui appartenait à Jacques d'Avesnes, entra dans ses terres, pilla et brûla cent-dix villages (2). Le duc Godefroy réveillant d'anciennes querelles à propos de limites avec Henry, comte de Namur, la guerre éclate et Baudouin, à la sollicitation du comte Henry son oncle, envahit le Hainaut à la tête de son armée. Gembloux, où le Brabançon avait fait enfermer toutes les richesses des environs, est prise d'assaut et tous les soldats sont passés par les armes. Après avoir

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwardo, t. III, p. 120.

(2) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwardo, t. III, p. 127.

fait un riche butin, tout brûlé et saccagé le pays, Baudouin revient en Hainaut pour agrandir les fossés et fortifier les murailles de Mons et de Valenciennes, les deux principaux boulevards de ses états.

La mort de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, faisant la guerre en Syrie, devait susciter quelques différends. Le roi de France et le comte de Hainaut se présentaient comme les seuls héritiers qui avaient quelques droits ; mais, jaloux tous les deux d'épargner le sang de leurs sujets, ils firent juger par des arbitres les difficultés de ce procès d'état. La France obtint Arras, Bapaume, Aire, St.-Omer, etc. Le reste de la Flandre demeura avec le titre au comte de Hainaut. A peine Baudouin entre-t-il en possession du comté de Flandre, qu'il se forme contre lui une nouvelle confédération, composée du duc de Brabant, son implacable ennemi, du comte de Namur, du comte de Hollande, du duc de Limbourg. Quoiqu'il eût une armée moins nombreuse, Baudouin remporte la victoire et fait cent-dix-huit prisonniers de la première noblesse. Ce fut dans cette bataille que le fils de Baudouin donna les présages de sa vaillance future.

Le comte Baudouin V était un prince rempli de prudence et de courage : ses nombreux exploits et sa bravoure lui firent donner le surnom de Courageux. Il était toujours à cheval et les armes sur le dos, courant partout où l'on réclamait son secours, combattant de

sa personne comme un simple cavalier (1). Indépendamment des nombreuses conquêtes qu'il remporta sur des ennemis puissants, il eut encore la gloire, comme le dit d'Outreman, de nettoyer le pays d'un tas de voleurs qui, sous le manteau de la noblesse, brigandaient et volaient tout le monde. Il mourut en 1195, entouré du regret de tous ses sujets.

La grande renommée que le comte Baudouin VI s'était acquise, tant en Flandre qu'en Hainaut, pour sa vertu et son courage, lui assura le suffrage de tous ses sujets. Il ne rencontra aucune intrigue pour arriver au trône de son père, et il fut proclamé comte de Hainaut et de Flandre à l'âge de vingt-sept ans. On se rappelle que Philippe, roi de France, avait, après la mort de Philippe, comte de Flandre et oncle de Baudouin, détaché quelques villes et contrées qui en faisaient partie. Le comte Baudouin voulut réparer le préjudice fait à son royaume ; il se ligue avec Richard, roi d'Angleterre, qui ravageait la Normandie, tandis que lui de son côté envahissait l'Artois. Après plusieurs escarmouches, une paix avantageuse pour le Hainaut fut conclue à Péronne.

Les malheurs et les souffrances des chrétiens de l'Orient devaient encore reporter la guerre en Palestine. Le pape Innocent III envoie des missionnaires

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. III, p. 84.

ardents pour prêcher une nouvelle croisade dans la Flandre et le Hainaut. L'ambition de la gloire embrâsa tous les cœurs et fit oublier tous les revers des siècles passés. Baudouin s'enrôle dans cette sainte milice avec la noblesse du pays. Après trois ans de préparatifs, il convoque les états-généraux qui rangent dans un ordre plus méthodique les lois et coutumes du Hainaut. Il institue pour tuteurs de ses enfants et de ses états son frère Philippe, marquis de Namur, son oncle Guillaume et Bouchard d'Avesnes. Les croisés s'acheminent vers Constantinople, qu'ils assiègent. Après une série de prouesses et des prodiges de valeur, la ville est prise et saccagée à plusieurs reprises. Baudouin est proclamé et couronné Empereur à l'âge de trente-deux ans. Cette cérémonie fut célébrée avec une grande solennité le 16 mai 1204. Mais, à toutes les couronnes que son intrépidité enlevait aux infidèles qu'il mettait en déroute, son courage trop bouillant devait lui faire ajouter celle du martyre. Un an plus tard, au siège d'Andrinople, qui s'était révoltée, il se laisse emporter trop avant et tombe dans une embuscade où il fut fait prisonnier et emmené en Valachie. Il périt d'une mort cruelle, à l'âge de 35 ans, après avoir régné un an et treize jours sur l'empire de la Grèce.

Une fois délivrés des invasions spoliatrices des Normands et de tous les barbares septentrionaux, les peuples de la Belgique commencèrent à respirer... Ils

relevèrent leurs murailles détruites et creusèrent d'immenses fossés autour de leurs villes. Les terres incultes sont sillonnées par le soc de la charrue, et les campagnes sont bientôt couvertes de riches moissons. Quelques manufactures commencent même à s'établir ; mais il faut arriver au onzième siècle pour voir notre cité acquérir quelque développement et quelque prépondérance. Tant qu'elle est sous la domination de plusieurs souverains, sa grandeur et son importance se trouvent annihilées par la jalousie et les intrigues. La comtesse Richilde réunit enfin à la principauté du Hainaut le comté de Valenciennes, et c'est à dater de cette époque que commencent à fleurir le commerce et les manufactures nationales. Quelques années plus tard, Baudouin de Mons et sa femme Richilde établissent à Valenciennes, comme nous l'avons dit ci-dessus, la confrérie de la halle-basse pour régler tous les contentieux relatifs à la draperie. Malgré toutes ces belles améliorations, les mœurs ne suivaient pas une aussi heureuse impulsion. La discipline monastique était tombée dans un discrédit vraiment déplorable. Les religieux, n'écoutant plus que la voix instinctive de leurs passions, foulaient aux pieds la piété de leurs vœux et de tous leurs devoirs. Le célibat paraissait même à plusieurs un fardeau insupportable.... Les lois civiles n'étaient pas plus respectées que celles de l'église. Le vol, le brigandage et le meurtre étaient

partout à l'ordre du jour ; personne n'osait plus affronter impunément le péril des grands chemins, car le plus léger motif suffisait pour faire perdre la vie. Ce siècle et les précédents sont appelés *siècles de fer, siècles de barbarie*, où chacun, au mépris des lois et à la honte du christianisme, se rendait justice à soi-même (1). On croyait avoir beaucoup fait pour l'ordre, quand on était parvenu à empêcher l'usage des armes, du moins les jours de fêtes. Baudouin de Mons, prince pacifique et ami de la justice, fit de généreux efforts pour faire disparaître tous ces abus sanguinaires. Il y parvint en partie, car on pouvait voyager dans ses états en toute sûreté sans porter d'armes (2). Mais les guerres qui éclatèrent plus tard, entre la comtesse Richilde et Robert-le-Frison, devaient tout replonger dans l'ancienne barbarie.

Les calamités nombreuses qui affligeaient les chrétiens d'Orient trouvèrent de l'écho dans le Hainaut. La guerre fut le vœu de toute la nation. Les princes, les seigneurs et les peuples s'enrôlent et veulent tous concourir à la délivrance de leurs malheureux frères. De nombreuses phalanges, commandées par l'élite de nos guerriers, quittent le pays. L'effet immédiat de ces émigrations devait produire des maux affreux, en

(1) *Hist. ecclésiast. et profane du Hainaut*, par l'abbé Hossart, t. I, p. 170.

(2) *Hist. génér. du Hainaut*, par Delwarde, t. II, p. 311.

NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

—

Mariage de Jeanne de Constantinople avec Ferrand de Portugal. — Bataille de Bouvines. — Le comte Ferrand prisonnier. — Le faux Baudouin. — Marguerite hérite les comtés de Flandre et de Hainaut. — Démêlés entre les Dampierre et les d'Avesnes. — Marguerite se ligue avec la France et envahit le Hainaut avec Charles d'Anjou, frère du roi. — Résistance de Valenciennes. — Négociations entre Marguerite et les échevins de la ville. — Belle réponse du Prévôt. — Jean II d'Avesnes est reconnu comte de Hainaut et de Valenciennes. — Il viole les privilèges de la ville et se brouille avec les bourgeois, qui résistent à toutes ses attaques pendant six ans, au bout desquels on conclut une paix. — Mort de Jean II d'Avesnes.



NOTICE HISTORIQUE.

XIIIe SIÈCLE.

Baudouin ne laissa que deux filles, Jeanne et Marguerite, pour héritières de ses états. Ces jeunes princesses étaient élevées à Gand, chez Mathilde, comtesse douairière. Le roi de France, Philippe-Auguste, qui avait toujours de grandes mésintelligences avec

l'Angleterre, et qui craignait qu'un seigneur anglais ne vînt à épouser l'une des filles de Baudouin, gagna le marquis de Namur, leur tuteur, et les fit venir secrètement à Paris. Dès qu'elles furent en son pouvoir, il ménagea d'abord le mariage de Jeanne avec Ferrand de Portugal. Avant de prendre congé des époux, le roi leur représenta que Philippe, comte de Flandre, avait, avant sa mort, donné à la reine Isabelle, leur tante, tout le comté d'Artois; mais que leur père l'ayant querellé, il avait cédé à contre-cœur, par un traité conclu à Péronne, les villes d'Aire, St.-Omer et plusieurs autres places fortes de l'Artois; que c'était là un acte d'usurpation qu'ils s'empresseraient de réparer en lui restituant ce qu'on lui avait si injustement enlevé. Le comte Ferrand n'agréa pas volontiers cette proposition; mais Louis-le-Dauphin les reconduisit jusqu'à Péronne, où il fit arrêter la comtesse Mathilde et toute sa suite, jusqu'à ce qu'il eût pris possession de tout le pays en litige. De retour en Flandre, où ils furent bien accueillis, Ferrand et son épouse protestèrent contre une pareille violence et formèrent une ligue avec l'empereur Otton, le roi d'Angleterre et plusieurs autres. Ferrand rassemble dans la Flandre et le Hainaut une armée puissante. Le rendez-vous des confédérés est donné à Valenciennes, où le comte reçut l'empereur Otton, qui fut logé à la Salle-le-Comte. Le frère du roi d'Angleterre, le comte de Boulogne et

plusieurs autres princes arrivent avec leurs troupes, qui, selon Masson, s'élevaient à plus de cent cinquante mille hommes. Tandis que tous ces princes faisaient parader leurs armées, on apprend que Tournay vient de se rendre aux Français. Les alliés, qui se croyaient sûrs de la victoire, se mettent immédiatement en route et rencontrent l'ennemi au pont de Bouvines, près de Tournay. Le premier choc fut terrible.... de part et d'autre on déploie une grande valeur. Les chefs se portent des coups d'estoc et de taille et s'exposent aux plus grands dangers. La destinée de la France est en péril ; le roi est sur le point d'être fait prisonnier, tandis que l'empereur Otton est blessé et renversé de son cheval. Ferrand est toujours à la tête de son armée et soutient héroïquement les efforts des ennemis. La victoire, un moment indécise, reste pourtant à l'impétuosité française..... Les colonnes des confédérés sont mises en déroute. Le frère du roi d'Angleterre, le comte de Boulogne sont faits prisonniers. Le malheureux Ferrand orne aussi le triomphe du vainqueur. Il est emmené lié et garrotté à Paris, où il fut détenu pendant douze ans dans la tour du Louvre.

Après cette défaite si déplorable pour la Flandre et le Hainaut, la comtesse Jeanne prit les rênes de l'Etat pendant l'emprisonnement de son mari. Elle assembla les états de Flandre à Bruges et ceux de Hainaut à Mons..... Ce fut vers 1234 qu'arriva un évènement

fort singulier qui mit tout le monde en émoi.... Dès qu'ils eurent établi, sur les ruines de Constantinople, le trône chancelant de l'empire d'Orient, plusieurs chevaliers, désespérant de cette noble entreprise, abandonnèrent le théâtre de leurs exploits guerriers pour revoir leur patrie. Ce ne fut, comme on le conçoit, qu'à travers mille dangers et des embûches continuelles qu'ils devaient retrouver leur pays et leur famille. Ils s'embarquent, et étant près des côtes d'Espagne, ils s'enrôlent dans l'armée du roi de Portugal qui allait faire la guerre au roi de Maroc. Ils font vœu, s'ils échappent à ce nouveau danger, d'entrer dans l'ordre des frères mineurs. De retour en Portugal, ils prennent en effet l'habit de St.-François, et, sans se faire connaître, ils se répandent bientôt dans tout le Hainaut, dont ilsne réclament, pour prix de toutes leurs souffrances et de leurs fatigues, que la solitude et le repos. Mais, à leur tournure guerrière et à plusieurs balafres qui sillonnent leurs physionomies, on distingua bientôt qu'ils avaient été plus habitués à porter une cotte de mailles que le froc d'un moine ou d'un ermite. Alors le bruit se répandit que quelques nobles compagnons du comte Baudouin s'étaient glissés dans le pays et qu'ils y vivaient tout-à-fait inconnus sous le costume religieux ; comme le peuple aime toujours l'exagération, on ajouta bientôt que l'empereur lui-même vivait bien humblement dans un petit ermitage. C'était là

plus qu'il n'en fallait pour faire des dupes. Un aventurier champenois qui, après avoir été ménétrier et comédien, s'était fait ermite, s'était retiré à quatre lieues de Valenciennes dans la forêt de Glanchon, près de Mortagne, où il avait une misérable cabane. Un jour qu'il allait faire une quête à Mortagne, il est rencontré par un gentilhomme qui, croyant que c'était un de ces chevaliers errants, lui fit mille questions plus ou moins indiscrètes et auxquelles le malheureux ermite ne savait que répondre. Encouragé par cet embarras. « Ne seriez-vous pas par hasard, lui dit le gentilhomme, l'empereur Baudouin ? » A cette interpellation inattendue, notre anachorète pâlit, et, malgré toutes les dénégations les plus formelles, il a bien de la peine à se débarrasser des importunités du gentilhomme et à regagner honteusement sa pauvre chaumière. L'arrivée des frères mineurs qui avaient jadis suivi Baudouin dans tous ses exploits, l'amour fanatique que le peuple avait pour l'empereur, l'obscurité et la modestie de la vie de l'ermite de Glanchon, contribuèrent à accréditer cette fable. Alors, quelques gentilshommes malcontents, et fatigués du gouvernement de la comtesse Jeanne, vont le trouver secrètement et lui persuadent d'annoncer qu'il est vraiment l'empereur, auquel il ressemble du reste en tous points. Puis, ils lui apprennent sa leçon et quelques petits secrets que l'empereur devait savoir. Le malheureux se

laisse tromper en trompant les autres. D'abord on l'emmène à Mortagne, puis à Tournai, et enfin à Valenciennes. Tout le peuple accourt sur son passage et pleure de joie en revoyant son prince chéri qui s'est exposé à mille dangers. A Lille, à Tournai, partout il reçoit des marques de l'attachement le plus sincère ; à Gand et à Bruges l'enthousiasme est porté si loin qu'il y a pour croire que tous les habitants sont atteints de folie. La comtesse Jeanne était fort inquiète et fort effrayée de ces manifestations générales, et elle conçut fort bien que ce serait plutôt par finesse que par force qu'elle parviendrait à démasquer une aussi révoltante fourberie. Elle délégua donc plusieurs gentilshommes vers cet imposteur pour le prier de venir la trouver au Quesnoy, où elle était alors, afin qu'elle pût le faire reconnaître de toute sa cour. Il s'aperçut facilement du piège qu'on lui tendait, et ne voulut point se rendre à cette invitation. Toutes les villes lui ouvraient leurs portes et la noblesse lui formait un cortège nombreux. Il montrait aux personnes nobles et aux gens de piété des cicatrices aux côtés et aux mains, aux pieds et à la tête. Cela fit d'abord impression sur quelques personnes qui avaient quelque familiarité avec l'empereur, telles que Thierry, abbé de St.-Jean de Valenciennes, l'abbé de St.-Vaast, le duc de Louvain, des barons et des gentilshommes qui étaient au nombre de mille environ, sans compter ceux d'une

elasse moins élevée qui étaient innombrables (1). Le seigneur de Materen, gouverneur de Valenciennes, voyant la perplexité de sa jeune maîtresse, engage plusieurs frères mineurs à le suivre, et se rend avec eux près de l'évêque de Senlis, auquel ils assurent que l'empereur Baudouin, dont ils ont été les compagnons d'armes, est réellement mort en Valachie. Le roi de France Louis VIII est informé de tous ces détails; il vient à Péronne et engage son oncle prétendu à venir le voir, afin de pouvoir le serrer dans ses bras et le faire reconnaître de tous ses sujets. L'ermite ne put, pour cette fois, esquiver le coup: il se rendit donc à Péronne. Le fourbe se faisait porter en litière, précédé de la croix. Sa barbe était fort longue et il était vêtu d'une grande robe sur laquelle il portait un manteau de pourpre. Il se rend donc près du roi, il invective contre ses filles qui le renient, puis il se met à raconter ses merveilleuses aventures; de quelle manière il s'était échappé de la prison de Valachie; qu'il avait ensuite été vendu, par d'autres barbares entre les mains desquels il était tombé, à un paysan de Syrie, auquel l'avaient racheté des marchands allemands; que, toujours battu et maltraité par la fortune, il avait résolu, après tant de calamités, de vivre loin du faste et des plaisirs de la société, dans l'austérité d'une cabane, pour expier les fautes de sa vie passée; mais que Dieu dans sa bonté

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. III, p. 472.

avait daigné jeter un regard de compassion sur son malheureux sort et qu'il avait permis à ses fidèles vassaux de le reconnaître, afin qu'il pût reprendre les rênes de l'état que le Tout-Puissant lui avait confiées. Ses filles étaient dénaturées et aveuglées par l'ambition. Alors le roi le prie de les excuser; et, afin de ne plus leur laisser l'ombre d'un doute, il lui dit qu'on allait lui proposer quelques questions auxquelles il répondrait facilement, s'il était l'empereur. Après plusieurs questions auxquelles il répondit avec assurance, on lui demanda en quelle ville il avait relevé le comté de Flandre du roi Philippe, père de Louis VIII ? en quelle ville et par qui il avait été fait chevalier ? Le pauvre grimaud se trouva court et demanda un délai jusques au lendemain, alléguant que ses misères et désastres lui avaient fait perdre la mémoire. Mais, pendant la nuit, il ramassa tout ce qu'il avait de plus précieux et s'enfuit en Bourgogne, où il faisait de grandes dépenses avec l'argent qu'il avait emporté. On l'arrêta bientôt comme un voleur, et, après qu'il eut confessé sa ruse, on l'envoya à Jeanne qui le fit promener dans toutes les villes de Flandre et de Hainaut, et ensuite étrangler et pendre à Lille. L'imposteur ne fut pas la seule victime de ses mensonges ; car la comtesse Jeanne leva une grosse armée, reprit Valenciennes et les autres villes fortes qui avaient tenu son parti et les condamna à une assez forte amende.

Le comte Ferrand et la comtesse Jeanne étant morts sans postérité, Marguerite monta sur le trône de ses pères. Sous son administration arriva un nombre infini de calamités ; l'innocence fut le plus souvent impitoyablement confondue avec le crime ; les sentiments dépravés étaient glorifiés et encouragés (1). Cette princesse avait d'abord épousé Bouchard d'Avesnes, l'un de ses tuteurs, duquel elle eut deux enfants, Jean et Baudouin d'Avesnes. Elle épousa en secondes nôces Guillaume de Dampierre, dont elle eut trois enfants. Avant de prendre possession des comtés de Flandre et de Hainaut, elle prêta le serment accoutumé le 23 de mars de l'an 1245. Alors se révéla toute la haine qu'elle nourrissait contre ses enfants du premier lit ; car elle voulut à tout prix les déclarer bâtards et les exclure de toute succession. C'était là une infraction aux lois et coutumes de Flandre et de Valenciennes, qui, pour ce qui regarde la mère, n'établissent pas de différence entre les bâtards et les légitimes. Cette discorde jeta le pays dans un état de profonde misère pour les guerres terribles qui suivirent. Les débats de cette affaire, qui dura deux ans, furent d'abord aplanis par saint Louis, roi de France, et un légat du pape. On adjugea le comté de Hainaut et de Valenciennes aux enfants de Bouchard d'Avesnes, tandis que la Flandre revint aux enfants du second lit.

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine.

Cet accord, quoique désavantageux à Jean et à son frère Baudouin d'Avesnes, déplut à la colère passionnée de la marâtre Marguerite. Le plus léger motif allait suffire pour faire éclater une guerre imminente depuis longtemps. Guillaume de Dampierre, s'étant rendu à un tournoi donné en grande solennité par le seigneur de Trazegnies, fut désarçonné et foulé aux pieds des chevaux. Il mourut des suites de ses blessures, et Marguerite ne manqua pas d'accuser Jean d'Avesnes et son frère d'être les auteurs ou du moins les complices de cette catastrophe. De part et d'autre on se prépare à la guerre. Après une invasion infructueuse de Jean d'Avesnes en Hainaut, Marguerite déclare la guerre à Guillaume, comte de Hollande, roi des Romains. Les deux armées se rencontrent dans l'île de Walcheren, en Hollande ; les Flamands sont entièrement défaits, et les deux fils de Marguerite, Guy et Jean de Dampierre, tombent au pouvoir de l'ennemi. Marguerite, ne pouvant briser la captivité de ses enfants, forme une nouvelle ligue avec saint Louis, roi de France, et accorde à Charles d'Anjou, frère du roi, tout le comté de Hainaut et de Valenciennes. Celui-ci envahit tout le pays à la tête d'une puissante armée et accompagné de la première noblesse de France. Les villages d'Haussy, d'Haspres, de Saulzoir, deviennent la proie des flammes. A la vue de tous ces incendies, les Valenciennois réparent les portes et les murailles de la

ville pour résister à l'ennemi. Ils vont même jusqu'à détruire plusieurs fortes maisons qui se trouvent dehors, mais trop près des murs. Sur ces entrefaites, Charles et Marguerite se présentent devant Valenciennes ; mais à leur approche les bourgeois s'empressent de fermer les portes de la ville. Après douze jours de blocus et cinq assauts successifs, les assiégeants, vaillamment repoussés, sont obligés de lever le siège, laissant un grand nombre des leurs autour de la ville. Tout le Hainaut cependant fait sa soumission, à l'exception de Valenciennes, Bouchain et Enghien. Après avoir été bien accueillis partout, Charles et Marguerite reviennent sur leurs pas pour surmonter la résistance opiniâtre des Valenciennois. Ils livrent inutilement plusieurs assauts, car les bourgeois veillent sans cesse derrière leurs murailles et se défendent avec une rare intrépidité. Marguerite, désespérant de réussir par la violence, prend la voie des négociations ; elle délègue quelques ambassadeurs vers les seigneurs de la ville, en les engageant à venir conférer avec elle hors la porte de Mons, dans la Maison des ladres qu'elle habitait. Ils s'excusent de ne pouvoir accéder à cette invitation et la prient qu'il lui plaise de venir elle-même les trouver. Voyant enfin qu'elle ne pouvait rien obtenir, Marguerite prend des ôtages et se résout à se rendre dans les murs ; à plusieurs reprises elle tente de traiter en secret avec les principaux du conseil, qui refusent de l'entendre, la

priant de dire en public toutes les communications qu'elle avait l'intention de faire. Alors elle commença par se plaindre de la désobéissance des habitants et de leur ingratitude en refusant de reconnaître les droits de leur princesse, qui ne voulait, en cette guerre, que le bien et la tranquillité de la ville. Elle leur reprocha, en outre, d'avoir tué et maltraité ses gens. « Nous avons, » répondit Gille Minave, prévôt de la ville, tué et » nous tuerons vos gens comme fauteurs de tyrans; » si nous les avons tués, nous n'avons pas été les cher- » cher dans leur pays; ils n'auraient pas été aussi du- » rement traités, s'ils étaient restés en France. Vous » prétendez que tout le pays vous a reçue : cela nous » importe peu, vu qu'une ville qui a ses franchises et » privilèges particuliers doit les soutenir avec courage. » Est-ce en ravageant ou en incendiant, comme vous » le faites, les villages voisins, que vous avez voulu » nous donner des marques de votre bienveillance? » Ce n'est certes pas là la conduite d'une bonne prin- » cesse à l'égard de ses sujets, mais bien d'une enne- » mie qui a juré guerre ouverte. » Alors le prévôt demanda au peuple assemblé s'il approuvait sa réponse; il y eut unanimité pour crier « Oui.. oui... (1). » Après tous ces préliminaires, l'avocat de la comtesse débattit la question devant le grand conseil; il exposa que Marguerite était héritière de sa sœur, qu'à ce titre elle

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine.

était maîtresse du pays, et qu'elle pouvait en disposer selon son plaisir. Mais ceux du conseil, de leur côté, alléguèrent que, d'après l'accord fait à Paris entre elle et ses enfants, elle avait cédé la propriété du Hainaut et de Valenciennes à Jean d'Avesnes, à qui ils avaient prêté serment de fidélité ; que, du reste, s'il lui plaisait de disposer de l'usufruit en faveur de Charles d'Anjou, ils étaient tout disposés à lui obéir. La comtesse s'empressa d'accepter cette offre, et cent notables bourgeois, couronnés de roses et ayant un rameau vert à la main, allèrent au-devant de Charles d'Anjou et l'emmenèrent joyeusement en ville, où il prêta serment. Ce fait prouve que ce n'était point par un esprit de turbulence révolutionnaire que les fiers bourgeois de Valenciennes protestaient contre l'usurpation haineuse de leur souveraine, mais bien pour soutenir les droits sacrés de leur indépendance. Deux puissances se trouvaient en face dans la lice. La liberté a renversé dans la poussière tous les efforts du despotisme. Charles d'Anjou ne resta pas longtemps à Valenciennes; car il retourna en France à l'approche de Guillaume, roi des Romains, qui fit, avec Jean d'Avesnes, son entrée solennelle en 1255. A la suite de tous ces démêlés, la paix est enfin conclue. Jean d'Avesnes est rétabli dans ses droits sur les comtés de Hainaut et de Valenciennes, dont il n'eut jamais la jouissance, puisque sa mère lui a survécu.

Après la mort de Marguerite, Guy de Dampierre, son fils, entre en possession du comté de Flandre, et Jean d'Avesnes, son petit-fils, de celui de Hainaut. Nous arrivons à une époque où la gloire et la magnificence de Valenciennes brillèrent d'un éclat qui éclipsa toutes les villes voisines (1). L'étendue de ses relations commerciales, la victoire qu'elle venait de remporter sur la comtesse Marguerite, tout contribuait à la mettre en relief et à lui donner un rang fort distingué. Les bourgeois, enrichis par un négoce fort lucratif, étaient vraiment les seigneurs de la cité, qu'ils administraient avec un esprit d'indépendance et une popularité qui devait grandement déplaire au prince dont ils relevaient. Les soins qu'ils mettaient à faire respecter les lois et coutumes du pays augmentaient encore la considération dont ils jouissaient ; nobles et vilains, seigneurs et bourgeois étaient égaux devant la loi.... Tels étaient les principaux éléments qui dominaient notre ville, lorsque Jean II d'Avesnes hérita les comtés de Hainaut et de Valenciennes. D'abord il se montra fort doux et affectionna beaucoup la cité qui avait vu naître son père, son grand-père et son aïeul ; mais, poussé plus tard par de mauvais conseillers dans une route funeste, il fut gagné par les ennemis de la ville et ne tarda pas à s'aliéner toute la bourgeoisie. Il voulut exercer une souveraineté absolue et indépendante des

(1) *Hist. ms. de Valenciennes,* par Louis de Lafontaine, fol. 187.

coutumes et privilèges que les empereurs et les anciens comtes avaient octroyés à la ville. Oubliant le serment qu'il avait fait à son entrée, il fait emprisonner plusieurs notables bourgeois et veut les soumettre à la juridiction de Mons, etc. Les Valenciennois protestèrent avec énergie contre une aussi révoltante tyrannie et contre une violation évidente des franchises de la ville. La méfiance se glisse dans les deux partis; on s'observe de part et d'autre avec la plus scrupuleuse attention. Un jour le comte Jean commence à munir son château et à le ravitailler en toutes choses. Malgré tout le soin que le comte met à cacher ces préparatifs, les principaux de la ville apprennent par quelques émissaires que le comte voulait les dompter par la force et les asservir à toutes ses volontés. On ne garda plus de ménagements; on résolut de se mettre en état de défense, et on éleva vis-à-vis du château ennemi deux tours, l'une sur le bord de l'Escaut et qui reçut le nom de St.-Gille, patron de la ville, l'autre sur le rempart et appelée Vaucelles. Après quelques petites escarmouches, on entre en conférence. La paix est conclue; Jean d'Avesnes ratifie les privilèges qu'il voulait abolir et paraît se réconcilier avec ceux de la ville. Mais cette paix fut de courte durée. Le comte semblait se repentir de la condescendance qu'il avait eue envers ses sujets, et la garnison renouvela toutes ses insolences passées à l'égard des bourgeois qui gardaient les deux

tours. Ceux-ci, de leur côté, ne manquaient pas d'user de représailles, et on ne tarde pas à en venir à une guerre ouverte. La cloche convoque les membres du grand conseil ; on propose d'attaquer vigoureusement les soldats du château et de les dénicher d'un lieu si précieux pour la ville..... Au commencement de l'année suivante, on invite, par un édit public, tous les bourgeois restant hors de la ville à rentrer au plus tôt et à ne pas sortir sans un congé délivré par le magistrat. Tous les citoyens devaient participer à la défense des libertés menacées. Le comte, de son côté, est loin de s'endormir ; il recrute des soldats, se ligue avec le comte de la Marche, les seigneurs de Horne, de Cuyck, Gérard, comte de Juiliers, et quelques autres. L'empereur Rodolphe, à l'instigation du comte Jean, prononce une sentence contre les Valenciennois, sans vouloir écouter aucune de leurs réclamations ; il casse leurs anciens et principaux privilèges et décharge le comte du serment qu'il avait fait de les conserver.

Exposée à toute la colère vindicative de plusieurs princes puissants, et par conséquent à la veille de sa ruine totale, la ville cherchait un abri salutaire pour résister courageusement à la tyrannie et aux projets cruels de vengeance médités par le comte Jean. Le conseil s'assemble, et, après un examen approfondi de cette sérieuse affaire, un de ses membres vient exposer au peuple assemblé sur la place du marché tous les

dangers, toute la perplexité de la position. « Vous sa-
» vez, messeigneurs, que la ville de Valenciennes est
» la plus noble, la plus puissante et ancienne ville que
» les autres cités voisines. C'est une chose vraiment
» déraisonnable à Dieu et à la nature que, libre et no-
» ble depuis tant d'années, elle soit soumise à la ty-
» rannie du comte Jean et qu'elle laisse sacrifier ses
» privilèges authentiquement donnés par ses prédé-
» cesseurs de bonne mémoire, comtes de Hainaut et
» seigneurs de Valenciennes, et confirmés jadis par
» lui-même, comme il est prouvé par lettres signées
» de sa main et scellées de son grand sceau. Je me
» transporterai, ajoute William Rousseau, avec Jac-
» quemon le Pères, vers le roi de France Philippe-
» le-Bel pour nous assister ; et nous lierons avec lui
» notre ville à perpétuité ; et je crois que votre bon
» sire et protecteur ne vous laissera dans le besoin où
» vous êtes présentement. Voilà le conseil que je vous
» propose, il me reste à savoir s'il est conforme à vo-
» tre volonté. » Tous répondirent que cet avis leur
plaisait et qu'ils y resteraient fidèles de corps et d'âme.
Les deux bourgeois partirent donc pour la France,
vers le roi Philippe-le-Bel, qui leur fit l'accueil le plus
bienveillant et leur accorda des lettres en faveur de
leur ville. Il les engagea, en outre, à avoir recours à
Guy, comte de Flandre, ou à un des siens, pour sou-
tenir la justice de leur cause contre les oppressions de

leur seigneur. Dès qu'on connut cette heureuse nouvelle, on la publia à la Bretesque sur le marché en audience publique. Les uns poussèrent des cris de joie, les autres en furent profondément affectés. Un bourgeois fort en renom, nommé Jacquemon Seylbars, en eut pitié et les reconforta en ces termes : « O mes » frères et mes amis, il me semble que je vous vois » en grande amertume et douleur de cœur, et que je » vous vois mourir de plus de mille morts. Pourquoi » vous tourmentez-vous ainsi ? Vous savez qu'il vous » faut une fois mourir ici ou autre part. Combien de » vaillants hommes sont morts devant vous et combien » encore en aura-t-il après ? N'est-ce pas chose trop » griève à mourir une fois, car ce pas est tôt passé. » Encore, à mon escient, mieux vaut mourir que » tant vivre.... Il vaut mieux, que me semble, que » nous mourions ensemble fraternellement pour nos » lois soutenir et pour nos franchises et nos libertés » défendre, que nous vivions en chétivité et servaige » des ennemis. La porte et la voie est ouverte à tous » et à chacun, qui a peur ou doubte s'y s'en voise à » la garde de Dieu. Mais quant à moi, pour vivre et » pour mourir je demeurerai avec vous (1). » Ces paroles, empreintes d'un aussi noble patriotisme, firent une vive impression et relevèrent l'esprit abattu

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 109 à 110.

des citoyens qui se préparent à une courageuse défense, si par aventure Jean d'Avesnes leur déclarait la guerre. Des députés sont immédiatement délégués vers Guy de Dampierre, qui vint renouveler le Magistrat à la mi-mai et laissa son fils, Robert de Béthune, en qualité de général et de défenseur de la cité. Les bourgeois sont impatients de se mesurer avec l'armée du comte Jean. L'attaque du château est décidée de nouveau ; mais on apprend bientôt que le comte s'avance à la tête d'une puissante armée. Les Valenciennois, confiants dans leur courage et dans la justice de leur cause, vont à sa rencontre jusqu'au village de Bruai. Pendant que les hommes se battent, les femmes prient dans les églises et se vouent à la Ste.-Vierge. Les Hennuyers sont culbutés au premier choc..... Le comte prend la fuite, laissant ses meilleurs soldats sur la place. Après une aussi brillante victoire, les bourgeois, chargés de butin, rentrent en ville où ils sont reçus avec tous les honneurs du triomphe. On allume des feux dans toutes les rues ; chacun est joyeux de cette glorieuse journée. Chagrinés de ces réjouissances publiques, les soldats du château lancent des traits nombreux dans les rues et les maisons. Le grand conseil s'assemble pour délibérer sur ce nouvel outrage, et il est résolu de livrer un nouvel assaut. L'attaque est dirigée sur deux points : l'un au dehors de la ville, l'autre à l'endroit de l'Escaut. Le château est emporté

au premier assaut. La garnison est égorgée ou précipitée dans le fleuve ; le fort et le donjon sont démolis et rasés. A cette fâcheuse nouvelle, le comte est transporté de colère ; il veut venger ce nouvel affront, et lève immédiatement une nouvelle armée. Les Valenciennois marchent à sa rencontre au nombre de trente mille, avec tentes et pavillons armoyés du lion de la ville. Le comte n'osa hasarder le sort d'une nouvelle bataille. Il se retira lâchement sans attendre l'ennemi. Peu après, il envoya, sous la conduite du seigneur de Montigny, un camp volant autour de Valenciennes pour lui couper les vivres. La cloche sonne l'alarme ; les bourgeois sortent par la porte Montoise et vont culbuter, au pas de course, les troupes de Jean d'Avesnes, qui se trouvaient entre Estreux et le Rolleur. Malgré tous ces désastres, le comte persiste dans ses premiers projets ; les revers successifs qu'il éprouve n'abattent pas son animosité. Il lève de nouvelles troupes et vient camper près de St.-Amand à la tête de vingt mille hommes. Ceux de Valenciennes ne tardèrent pas à l'attaquer ; la victoire ne fut pas longtemps indécise. Malgré tous les efforts du comte, qui fut lui-même désarçonné, son armée fut complètement mise en déroute, et les Valenciennois victorieux rentrent en ville bannières déployées. Une autre bataille fut encore donnée à Préseau, sous les ordres du grand bailli de Hainaut, qui fut aussi malheureux que son maître. Au

mois d'août suivant, le comte vient à la tête d'une nouvelle armée livrer plusieurs assauts à la porte Cardon. Il est courageusement repoussé à deux reprises différentes, et un grand nombre d'Hennuyers sont étendus morts dans les fossés. Voyant les Valenciennois toujours prêts à se défendre, Jean d'Avesnes se retira à Mons, abattu de tant de défaites (1). Pendant tout le cours de toutes ces guerres civiles, aussi désastreuses pour la ville que pour le comte lui-même, l'empereur Rodolphe vient à mourir et Adolphe de Nassau lui succède. Il tint aussi le parti du comte Jean et cita à comparaître devant lui cinquante des principaux bourgeois, sous peine d'être mis au ban de l'empire. Un autre évènement qui devait exercer une haute influence sur la destinée de Valenciennes fut le mariage d'Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, avec la fille du comte de Flandre. Le roi de France fut fort mécontent de cette alliance, prétendant que le comte relevant de son autorité ne devait point, sans son consentement, donner sa fille à son plus grand ennemi. Le roi de France attire le comte à Paris et l'emprisonne dans la tour du Louvre avec sa femme. Les fils de Guy de Dampierre se liguent avec le roi d'Angleterre, tandis que le roi de France se joint à Jean d'Avesnes. Les troupes qui étaient sous les ordres de Robert de Béthune se retirent en Flandre. Valenciennes se voit

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 117.

abandonnée de tous ses alliés et se trouve livrée à ses propres ressources, épuisées par tant de guerres meurtrières. Jean d'Avesnes, croyant alors l'occasion favorable, se remet en campagne à la tête d'une armée forte des secours qu'il avait reçus de Hollande et de ses frères Guillaume, évêque de Cambrai, et Bouchard, évêque de Metz. Tous ses efforts vinrent encore échouer devant l'intrépide résolution des bourgeois. Voyant qu'il ne gagnait rien, Jean, qui était allié avec le roi de France, le chargea de vouloir bien négocier une paix qu'il désirait peut-être autant que la ville rebelle. Celui-ci délégua des ambassadeurs à Valenciennes; mais les principaux bourgeois ne voulurent point les recevoir, en leur répondant qu'ils étaient sujets du comte Guy, et que ce n'était que sur l'avis de Philippe-le-Bel lui-même, qui dans le temps leur avait promis aide et secours, qu'ils avaient fait relief du comte de Flandre. Sous aucun prétexte, messieurs du Magistrat ne permirent l'entrée de la ville aux envoyés du roi, quoique le peuple penchât pour la paix. La majorité des habitants était fatiguée de toutes ces guerres civiles. Jean d'Avesnes apprend, par quelques espions qui s'étaient secrètement glissés dans l'intérieur de la cité, ces dispositions pacifiques; il envoie donc immédiatement vers Valenciennes les seigneurs Haurech et De Fontaine, que le peuple accueillit avec beaucoup d'honneur et de déférence. Après plusieurs jours de

discussion et six années de guerre, la paix fut enfin conclue. Le comte Jean devait respecter les privilèges et franchises accordés par la charte donnée par lui en 1290. Son château lui serait remis à condition de ne faire aucune fortification, ni d'employer annuellement à sa réparation plus de 40 sols tournois. La ville, de son côté, livrerait au comte douze des principaux bourgeois qui avaient fomenté toutes ces discordes. Leurs biens devaient être confisqués et leurs enfants déclarés incapables d'avoir ni exercer aucune charge publique. Cette dernière sentence atteignit aussi les six échevins en exercice. Dès que toutes les clauses furent signées, le peuple de Valenciennes se réjouit; on fit des feux de joie et des danses dans toute la ville pendant trois jours; on sonna les cloches et on fit une procession en l'honneur de la paix. Jean d'Escarmaing reçut *onze livres pour la bonté qu'il fit à la ville de chou qu'il dénonça au prévost et as jurez le mal et le trahison que Jacques le Pères et ses compagnons voulaient faire à la ville* (1). D'un autre côté, les malheureux bourgeois qui avaient versé leur sang pour la défense des libertés populaires étaient arrachés de leurs maisons et impitoyablement livrés entre les mains d'Aubert Hangest, gouverneur de Tournai, et le prévôt de Paris. Le comte les reçut sous un chêne entre le Quesnoy et Valenciennes, sans chapeaux ni rabats, la corde au

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 152.

cou.... Il leur accorda la vie pour les condamner à une détention perpétuelle. Ils furent tous enfermés dans la prison du Quesnoy-le-Comte appelée les Marquottiers, où, au milieu des plus cruelles tortures, ils périrent d'ennuis et de misères (1). Quant aux échevins, ce ne fut ni le prince, ni son conseil, qui prononcèrent leur condamnation, mais bien les bourgeois qui dressèrent eux-mêmes l'acte d'accusation.... Ce dernier fait prouve à quels revirements, à quels caprices versatiles sont soumises les réputations et les faveurs populaires. On est condamné à l'ostracisme, quand on touche à l'immortalité.

Après avoir étouffé quelques étincelles de révolte qui menaçaient de nouveau d'embraser son royaume, Jean put enfin jouir des douceurs de la paix. Plus tard même, il vécut en très-bonne intelligence avec ses bourgeois mutins qu'il aima beaucoup. Il introduisit dans la cité plusieurs améliorations notables, et mourut en 1304 à Valenciennes où il fut enterré.

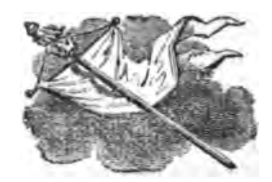
Malgré la victoire des Français à Bouvines et tous les démêlés des Bouchard et des Dampierre, la pros-

(1) La postérité doit connaître les noms glorieux de ces malheureuses victimes qui préférèrent la mort à la servitude. Les douze bourgeois furent : *Régnier Saumon*, *Wautier Brochon*, *Jean de St.-Pierre*, *Jean Brochon*, *Jean d'Angréau*, *Jacques du Chastel*, *Guillaume Roussel* ou *Rousseau*, *Roger Capron*, *Hue de Trith*, *Jacques le Pères*. *Colard* ou *Nicolas Gouchez*, *Jean le Sauvage*. — Les échevins s'appelaient : *Enghelbert Noghès*, *Jean Carbons*, *Wautier le Loup*, *Jacques Créteau*, *Jean le Prévost*, *Gérard Roussel* ou *Rousseau*.

périté commerciale et manufacturière des provinces belgiques ne fit que prendre de l'accroissement. Dans presque toutes les villes, on établit des foires franches où se trouvaient réunis les négociants de la France, de l'Allemagne, de la république de Venise et de l'Espagne. Marguerite de Constantinople en établit une à Valenciennes, qui durait depuis la St.-Mathieu jusqu'à la St.-Remi et qui est aujourd'hui remise au huit de septembre, jour de la nativité de la Ste.-Vierge, patronne de la ville (1). Les lois furent soumises à des révisions aussi utiles que nécessaires; on abolit une foule d'anciens usages aussi barbares qu'absurdes. Au milieu de toutes ces améliorations fort louables, on voit avec douleur conserver la preuve par le feu et le duel judiciaire. Il faut encore attendre plusieurs siècles avant de voir disparaître du code des nations ces deux monstruosités législatives. C'est dans ce siècle que le pouvoir de la bourgeoisie puisa de nouvelles forces dans son indépendance. L'esprit étroit du municipe est honoré par tous les riches marchands de nos villes. C'est contre Marguerite, accompagnée de Charles d'Anjou, que ce pouvoir plébéien essaie ses premières forces et qu'il remporte une glorieuse victoire; pendant six années consécutives il bat partout les armées puissantes du comte Jean d'Avesnes. Pendant toutes

(1) *Hist. ecclésiastique et profane du Hainaut,* par l'abbé Hossart, t. II, p. 30.

ces guerres, la place du marché ressemble au forum de la république romaine. De riches marchands deviennent tout-à-coup de hardis tribuns qui montent à la Bretesque, espèce de tribune aux harangues, pour adresser à la foule assemblée des récriminations aussi courageuses que passionnées. Le peuple ne se laisse plus guider que par les magistrats qu'il a nommés. C'est lui qui déclare la guerre ou la paix et qui choisit ses alliés. Sa voix de Stentor, trop longtemps comprimée, fait trembler les tourelles du Château-le-Comte, et ses mains de fer réduisent en poussière les derniers anneaux de la chaîne rivée par le despotisme brutal de la féodalité.



NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

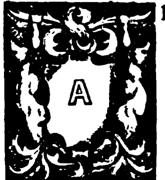
SOMMAIRE.

Guillaume surnommé le Bon. — Sa générosité envers les Valenciennois.— Guillaume II, son fils, dit le Hardi. Il moleste les bourgeois de Valenciennes. — Arrivée du roi d'Angleterre. — Le Hainaut est ravagé par Jean, duc de Normandie.— Le comte Guillaume marche contre les Français, puis contre les Frisons, et est tué dans la mêlée sans être reconnu. — Marguerite de Bavière arrive en Hainaut ; elle y établit son fils comme gouverneur. — La guerre éclate entre la mère et le fils.— Victorieuse d'abord, Marguerite est ensuite battue, et conserve les comtés de Hainaut et de Valenciennes. — Guillaume, son fils rebelle, lui succède, devient fou trois ans plus tard et est enfermé au Quesnoy-le-Comte. — Albert de Bavière, son frère, administre ses états. — Il veut lever des tailles et des gabelles. — Valenciennes s'y oppose.



NOTICE HISTORIQUE.

XIVe SIÈCLE.



PRÈS le trépas de son père, Guillaume d'Avesnes fut comte de Hainaut, de Hollande, Zélande, et seigneur de Frise. Sa bonté, sa prudence et sa valeur le firent chérir de ses sujets, qui, en le surnommant Guillaume-le-Bon, lui décernèrent le plus beau titre qu'un prince puisse jamais ambitionner. Un

historien du temps l'appelle le maître des soldats et le gouverneur des princes. Aussi fut-il, pour sa vertu, nommé vicaire de l'empire. Ce fut sous son règne que le pouvoir des grands baillis du Hainaut reçut une extension plus étendue. Désormais, vu les occupations nombreuses du Hainaut, ils auront la puissance, dans certaines occasions, de faire prendre les armes au peuple pour tenir tête aux ennemis ; aussi cette charge fut-elle depuis briguée par les premiers seigneurs du pays. En l'an 1322, la guerre éclate entre Louis, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Brabant ; mais, grâce à l'intervention, la paix fut conclue presqu'en même temps que la déclaration de guerre ; et, parmi les divers articles du traité, il fut stipulé que les bourgeois de Valenciennes qui avaient tenu le parti du Flamand rentreraient en la ville, *ne fût que la loi de ladite ville leur seroit contraire, et qu'elle ne le pourroit souffrir. Cecy pourtant ne les empêchera pas qu'ils ne puissent aller par tout le pays de Hainaut.* On voit par cette clause que le Hainaut était distinct de notre ville et qu'il avait une législation toute particulière (1).

L'an 1324 ou 25 fut remarquable par plusieurs incendies considérables. Le comte Guillaume ne fut pas insensible à toutes ces désastreuses catastrophes. Il employa une partie de sa fortune à réparer les préju-

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 155.

dices causés à la ville par ces terribles embrasements. Trait de bonté vraiment honorable pour un prince ami de son peuple et de son pays !!!

Le 7 de juin 1337, ce bon prince meurt à Valenciennes, entouré des regrets bien sincères de tous ses sujets. Sur le point de rendre le dernier soupir, il fit venir près de son lit son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, et lui recommanda de faire justice à chacun selon son droit, de gouverner ses pays et sujets toujours en bonne paix, de les défendre de tout mal et dommage, de pratiquer toujours la vertu, et de ne jamais oublier que la prudence s'allie à la valeur..... Il gouverna pendant trente-trois ans (1).

Guillaume II succède à son père en ses comtés et seigneuries. Mais à peine a-t-il pris les rênes du gouvernement, qu'il oublie complètement les sages recommandations qu'il lui a faites à son lit de mort, et qu'il attaque les principaux bourgeois que son prédécesseur avait chéris et honorés. Il les fait citer devant lui et veut les faire incarcérer dans les prisons du château de Mons comme coupables de dilapidations des deniers publics, et d'avoir par ban et édit défendu aux bourgeois et au peuple de Valenciennes de se plaindre à leur seigneur et comte d'être grevés d'impôts par le prévôt et les échevins. MM. du Magistrat répondirent

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 151.

à ces accusations d'une manière victorieuse, en prouvant que les dettes de la cité ne provenaient point de malversation de leur part, mais bien de la prodigalité que l'on avait montrée envers les anciens comtes ; que, du reste, la plupart de ces dettes avaient commencé sous le règne du comte Jean d'Avesnes. Malgré toutes les bonnes raisons qu'ils purent faire valoir en leur faveur, les bourgeois furent ou emprisonnés ou bannis et leur postérité déclarée incapable d'exercer aucune charge publique..... Plus tard, après un mûr examen, on reconnut toute la vérité ; les malheureux exilés furent honorablement rappelés et réhabilités dans leur honneur si indignement outragé. Exemple remarquable de l'injustice aveugle des grands et de l'instabilité de leurs faveurs !!!...

Le roi Edouard d'Angleterre, revendiquant la couronne de France, envahit ce royaume à la tête d'une puissante armée, après avoir formé une ligue avec les comtes de Brabant et de Flandre. Il vient à Valenciennes, où il est reçu avec toutes sortes d'honneurs par le comte Guillaume, son beau-frère, qui le conduit par la main, à travers la ville, en son palais de Salle-le-Comte. En montant l'escalier, l'évêque de Lincoln lui enjoint, de la part de l'empereur, d'assister le roi Edouard à reprendre Cambrai. Guillaume promet de le seconder dans le recouvrement des villes qui appartenaient à l'empire ; mais il veut servir le roi de France

(*en sa qualité de vassal*) dès qu'on l'attaquera sur ses terres. On changeait de bannière en changeant de pays. C'était là une conséquence inévitable de la confusion féodale. Comme il l'avait promis, il accompagna les Anglais au siège de Cambrai ; mais dès qu'ils l'eurent levé pour ravager la Picardie, le comte Guillaume se retira à Valenciennes. Averti qu'on allait en venir aux mains, il alla se joindre au roi de France avec cinq cents lances ; c'était un renfort de deux mille hommes, chaque lance ayant sous lui deux archers et un coutelier (1). Le roi le reçut assez mal et lui fit mille reproches. Le comte de Hainaut parut suspect de fidélité ; aussi la garnison française qui était dans Cambrai vint-elle, après la levée du siège, brûler le village et le monastère d'Haspres. Le comte apprend cette fâcheuse nouvelle avant le jour ; il se lève précipitamment, court au marché de la ville, fait sonner la cloche d'alarme, rassemble tous les soldats et les bourgeois qu'il peut trouver et se met la à poursuite des pillards qui s'enfuient dans Cambrai, chargés d'un riche butin. Cette invasion fut le signal d'une déclaration de guerre contre la France ; le comte s'attache au parti du roi d'Angleterre, et Thibaut, abbé de Crespin, est chargé de porter de sa part un cartel au roi de France. Celui-ci n'en fit que rire et demanda *si son neveu le comte*

(1) *Hist. ecclésiastique et profane*, par l'abbé Hossart, t. II, p. 116. D'après Olivier de la Marche, p. 240.

de Hainaut devenoit fol.... Le comte Guillaume ouvrit la campagne au printemps de l'an 1340. Après plusieurs ravages sanglants, il se retire en Hainaut pour fortifier ses principales villes, où il envoie de courageux chevaliers pour les défendre. Il passe ensuite en Allemagne pour intéresser plusieurs princes dans sa querelle. Pendant son absence, Jean, duc de Normandie, envahit le Hainaut à la tête d'une armée de 14,000 hommes. Valenciennes est sommée à plusieurs reprises de se rendre à la France ; mais les deux lettres qu'on envoya à cet effet demeurèrent sans réponse. Le duc de Normandie va planter son camp à Forest, dans le Cambrésis. Le sénéchal de Hainaut, averti de toutes ces dispositions, sort la nuit de Valenciennes avec plusieurs seigneurs et quarante lances. Profitant de la grande obscurité, les Valenciennois franchissent les retranchements, pénètrent dans le camp où tout repose, tuent un grand nombre d'ennemis et en ramènent plusieurs en ville. Dès le lendemain, le duc tira une cruelle vengeance de cette alarme. Il commence par faire brûler Vertigneul, Escarmain, Vendegies-au-Bois, sur Ecaillon, Villers-Cauchie, Gommegnies, Potelles, Frasnoy, et attaque inutilement le château de Verchin. Après tous ces ravages, le duc va camper entre Haussy et Saulzoir, et dès le lendemain il bloque le Quesnoy. Repoussé, il se rejette sur les villages. Les deux Wargnies, Artres, Sepmeries, Curgies, Es-

treux, Aulnoy et Famars deviennent la proie des flammes ; puis il vient se poster sur le mont de Castres. Un jour, les soldats français viennent brûler les faubourgs; le sénéchal de Hainaut et le prévôt gardent les portes afin de ne laisser sortir personne. Les bourgeois, indignés des ravages et des exactions des ennemis, sonnent la cloche et sortent pour chasser l'ennemi; mais, à leur grande surprise, ils ne rencontrèrent personne; tout le monde avait pris la fuite.

Après avoir pillé, incendié et dévasté tout le plat pays, le duc voyant qu'il n'avait pas assez de forces pour assiéger Valenciennes se retira vers Cambrai. Sur ces entrefaites, le comte Guillaume revint d'Allemagne avec quelques forces et s'empressa de voler au secours du château d'Escaudœuvre, qui était assiégé par les Français. Bientôt il prend et brûle Seclin et tout le Mélanthois. D'un autre côté, les Français qui tenaient garnison à St.-Amand brûlent l'abbaye d'Hasnon et se disposent à faire subir le même sort à celle de Vicoigne. Mais l'abbé s'étant échappé accourt à Valenciennes demander quelque secours. Le prévôt lui donne un bon nombre d'arbalétriers: ceux-ci passent derrière Raismes et s'enfoncent dans le bois qui regarde sur la chaussée. Retranchés derrière les arbres, ils font pleuvoir un nombre infini de traits sur les assiégeants et les mettent en déroute après en avoir tué un assez bon nombre. St.-Amand, Mortagne, Orchies, Marchien-

nes sont pillés et livrés aux flammes. Jeanne de Valois, religieuse de Fontenelles, belle-mère du roi d'Angleterre et sœur de celui de France, affligée de tous ces affreux désastres, négocie une trève qui ne dure qu'un an, au bout duquel la guerre recommence.

Le comte Guillaume, après avoir vaincu et soumis les habitants d'Utrecht, marcha contre les Frisons qui s'étaient révoltés, et fut tué dans la mêlée, sans être reconnu, le 26 septembre 1345.

Le comte Guillaume étant mort sans postérité, ses états passèrent entre les mains de Marguerite, sa sœur et femme de l'empereur Louis de Bavière. Lorsqu'elle fit son entrée en Hainaut, elle fut escortée par un grand nombre de seigneurs et reçue par les acclamations triomphales du peuple. Elle constitua Jean de Hainaut, sire de Beaumont, son oncle, gouverneur de Hainaut, puis déclara Guillaume, son fils aîné, comte d'Ostrevant, gouverneur de la Hollande, Zélande et Frise, et lui abandonna l'usufruit de ces principautés moyennant une somme de dix mille écus d'or qu'elle se réservait annuellement. Mais ce fils dénaturé, reniant ses premiers engagements, refusa de payer la somme convenue. Louis de Bavière étant venu à mourir, elle voulut reprendre les rênes du gouvernement des principautés qu'elle venait d'hériter. La guerre ne tarde pas à éclater entre la mère et le fils. Victorieuse d'abord, Marguerite est battue dans une seconde rencontre, finit

par perdre la Hollande, la Zélande et la Frise, conserve les comtés de Hainaut et de Valenciennes, et meurt au Quesnoy le 23 de juin 1356. Guillaume, son fils, lui succède et devient fou trois ans plus tard. On ne manqua pas de considérer ce malheur comme un juste châtiment d'un fils ingrat qui n'avait pas craint de porter les armes contre sa mère. Il fut enfermé dans la ville du Quesnoy, où il mourut en 1388.

Tandis que Guillaume délire au Quesnoy, son frère Albert de Bavière administre ses états et devient son héritier présomptif. Faute d'historiens, nous ne connaissons qu'imparfaitement les détails historiques de cette époque. Nous savons pourtant que le duc Albert, ayant fait trancher la tête au duc d'Enghien dans la ville du Quesnoy sans aucune forme de procès, eut une guerre à soutenir contre les frères de ce dernier, ligués avec le comte de Flandre, pour venger la mort de cette malheureuse victime. Les Flamands envahissent le Hainaut et détruisent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage. Pour se mettre à l'abri des pillages et des vengeances de l'ennemi, tous les paysans se retirent dans les villes et les forteresses avec leurs familles et ce qu'ils ont de plus précieux. Le comte ordonne de lever des tailles, des gabelles et autres impositions, pour subvenir aux frais de cette guerre. La ville de Valenciennes qui, selon un auteur contemporain, était alors la principale ville de Hainaut, s'opposa très-for-

tement aux desseins du comte comme à une exaction inouie. Les autres villes suivirent ce mouvement d'opposition. Le prince en eut du ressentiment. Toutes les villes cependant offrirent de contribuer aux frais de la guerre, pourvu que le clergé et la noblesse y participassent comme la bourgeoisie. Cette proposition si généreuse fut loin d'apaiser le ressentiment du duc, et son indignation contre les bourgeois de Valenciennes et ceux des autres villes jeta un grand trouble dans les esprits; car ils se disaient entr'eux: « Si nous » faisons comme on fait à Paris et ailleurs dans la » France, nous deviendrons esclaves et nous sommes » perdus, car les drapiers se retireront du pays et » iront porter ailleurs leur industrie et leurs richesses; » puis ces impôts une fois établis seront peut-être » considérés plus tard comme un droit (1). » La guerre continua; mais on ne paya pas de tailles.... On voit quel esprit d'égalité et d'indépendance animait ces fiers et durs bourgeois du moyen âge. Le prestige de l'autorité n'exerçait aucune influence sur ces hommes habitués à prêter un concours éclairé aux affaires publiques. Point de gabelles, point de tailles, point d'impôts, tant ils craignent d'être, comme en France, esclaves et soumis. Ils veulent bien, tous ces riches marchands, contribuer pour leur part aux frais de la guerre; mais ils exigent que le clergé et la noblesse payent

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. IV, p. 208.

comme eux. Que leur importe la colère de leur prince? Pour eux l'industrie ne grandit et ne prospère qu'à l'ombre de la liberté......

L'administration aussi prudente que paternelle de Guillaume-le-Bon produisit, au commencement de ce siècle, des améliorations nombreuses et promettait un avenir de plus en plus heureux. Mais aux douceurs de la paix et aux bienfaits de l'ordre allaient bientôt succéder les désastres et les ravages de l'invasion. Les Pays-Bas ne présentent bientôt plus que des ruines et toutes sortes de calamités. Toutes les campagnes sont dévastées, pillées et livrées aux flammes. Les paysans et toutes leurs familles fuient la colère impitoyable de l'ennemi et vont chercher un refuge dans les villes affamées; et, pour comble de malheurs, des bandes de voleurs attroupés achevaient de ruiner le plat pays et quelquefois même les villes. Comme on le conçoit facilement, les lois, les mœurs, les manufactures nationales ressentirent de cet état de troubles de funestes commotions. Etrangère aux divisions intestines qui désolaient presque toutes les villes de la Flandre, Valenciennes s'appliqua de plus en plus à réparer les brèches faites à sa prospérité commerciale. Aussi, dans la guerre que le duc Albert de Bavière eut à soutenir contre le comte de Flandre, ceux de Valenciennes arrivèrent les premiers au rendez-vous général avec plusieurs pièces de canon, ce dont il ne faut point être

étonné, dit un historien (1), car cette ville était très-florissante. L'origine des compagnies bourgeoises de la plupart des villes du Hainaut remonte à cette époque.



(1) *Hist. ecclésiastique et profane du Hainaut*, par l'abbé Hossart, t. II, p. 136.

NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

Guillaume IV. — Jacqueline de Bavière. -- Elle se sépare du duc de Brabant, son mari, et se réfugie en Angleterre, où elle épouse le duc de Glocester, frère du roi. — Elle descend en Hainaut avec le duc de Glocester qui est reconnu comme souverain légitime. — Guerre. — Jacqueline est faite prisonnière et remise entre les mains du duc de Bourgogne.— Elle s'enfuit à l'aide d'un déguisement et gagne la Hollande. — Le duc de Bourgogne devient son héritier présomptif et l'administrateur de tous ses états. — Son nouveau mariage et sa mort. — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. — C'est le premier qui réunit tous les Pays-Bas sous sa domination. — Les Ecorcheurs. — Charles-le-Téméraire. — Il célèbre à Valenciennes la fête de la Toison d'or. — Il meurt devant Nancy.—Marie de Bourgogne.— Machinations de Louis XI. — Fidélité et courage de Valenciennes.— Faucheurs de blés verts. — Marie de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. — Mort déplorable de la duchesse Marie. — Maximilien devient empereur — et les états des Pays-Bas sont gouvernés par l'archiduc Philippe-le-Bel. — Prospérité de son règne.



NOTICE HISTORIQUE.

XVe SIÈCLE.

GUILLAUME IV succéda en 1404 aux états de son père à l'âge de trente-huit ans. Pendant tout son règne, il n'eut aucune guerre à entreprendre ni à soutenir au sujet du Hainaut. Toutes les hostilités se passèrent en Hollande, et, quoique notre comte ait remporté des avantages signalés, nous nous garderons

d'en parler, vu qu'elles sont tout-à-fait en dehors de notre sujet. Guillaume IV régna treize ans et mourut en 1417.

Jacqueline de Bavière, fille unique de Guillaume, fut son héritière. Quoique favorisée par la nature et la fortune, cette princesse éprouva toutes sortes de disgrâces et de tracasseries. A peine fut-elle fiancée à Jean de Touraine, dauphin de France, que celui-ci mourut empoisonné. Dès que son père fut mort, elle trouva un dangereux et redoutable ennemi dans Jean de Brabant, évêque de Liège, son oncle paternel. Après avoir fait couler des ruisseaux de sang pour se maintenir sur son siège, cet indigne prélat abandonna les ordres sacrés pour contracter mariage et assouvir sa cruelle ambition en ensanglantant les états de sa nièce. Jacqueline prend bientôt pour second mari Jean, duc de Brabant.... Mais la discorde ne tardera pas à rompre ces nouveaux liens, et au bout de deux ans la princesse s'enfuit en Angleterre où elle épouse le duc de Glocester, frère du roi. Cette espèce de concubinat fit naître plusieurs guerres dans le pays, comme nous allons le voir. Jacqueline débarque à Calais avec son nouvel époux, et, escortée d'une petite armée, elle descend en Hainaut où le duc de Glocester est d'abord reçu comme seigneur et légitime mari de la comtesse. Mais l'année d'après, le duc, se voyant serré de près, retourne en Angleterre dans le dessein de chercher

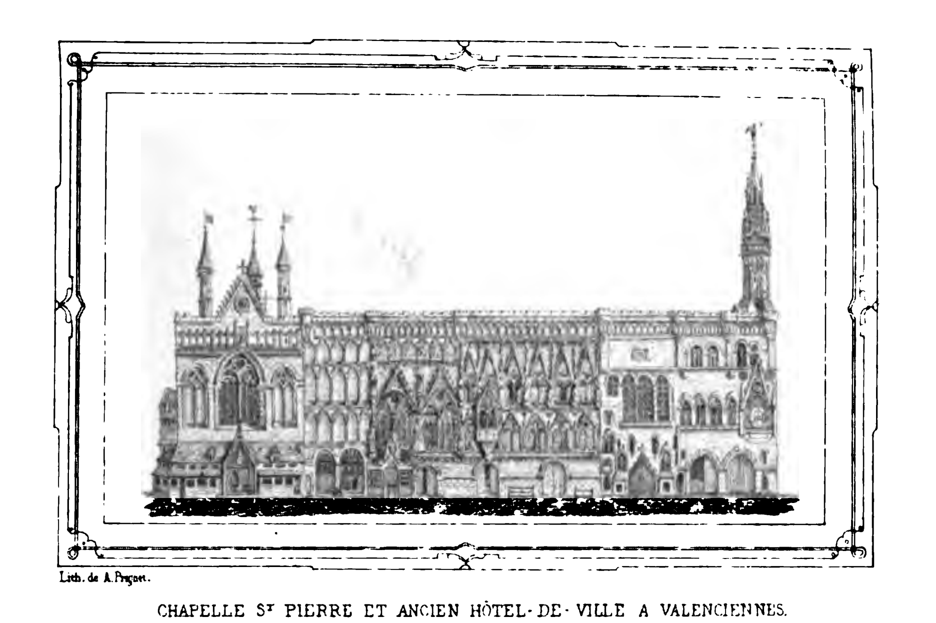
quelques secours. Il laisse sa femme à Mons entre les mains des Etats, qui lui promirent une fidélité inébranlable. Sur ces entrefaites, le duc de Brabant envahit le Hainaut et vient mettre le siège devant Mons, qui, se trouvant pressée de toutes parts, remit la princesse entre les mains du duc de Bourgogne, qui devait la tenir en séquestre jusqu'à ce que le pape eût rendu son jugement sur le double mariage. La comtesse fut vivement indignée de la lâcheté des Montois, et fut conduite à Gand par le prince d'Orange. Elle s'échappa de cette ville sous le déguisement d'un homme, chevaucha avec deux de ses amis pendant toute une journée, gagna Bréda et plusieurs autres villes de Hollande, où on la reçut magnifiquement. Ses partisans poussèrent des cris de joie et s'enrôlèrent volontairement pour soutenir les droits de leur dame naturelle. Mais, malgré tout le zèle et le dévoûment qui animaient ses généreux défenseurs, le malheur s'attache encore à la destinée de Jacqueline. L'annulation par le pape du mariage qu'elle avait contracté en Angleterre, la mort inattendue du duc de Brabant, devaient changer complètement la face des affaires; le duc de Bourgogne devient l'héritier présomptif de Jacqueline, qui, se voyant abandonnée de toutes parts et pressée par le duc Philippe, consent à lui remettre l'administration de ses états.

Après quatre ans de contrainte et de dissimulation, la princesse épouse secrètement, dans sa chambre,

François de Borselle, auquel elle avait de grandes obligations pour des sommes d'argent qu'il lui avait généreusement prêtées. Dès que le duc Philippe eut connaissance de cette nouvelle alliance contractée à son insu, il se saisit de Borselle et le retint en prison. Cette violence força la duchesse de céder le Hainaut et ses autres états pour racheter la liberté de son mari. Elle conçut tant de chagrin de se voir dépouiller de tous ses états, qu'elle en mourut trois ans plus tard, à l'âge de trente-six ans, en 1436. Avec elle s'éteignit la maison de Bavière, et les comtés de Hainaut et de Valenciennes passèrent sans contestations entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe-le-Bon fut le premier qui réunit sous la domination d'un seul prince tous les états des Pays-Bas; il hérita de son père les comtés de Flandre, d'Artois et la seigneurie de Malines; de Jean de Brabant, son cousin, les duchés de Brabant, de Limbourg et le marquisat du St.-Empire; de Jacqueline, sa cousine, les comtés de Hainaut, de Valenciennes, Hollande, Zélande et la seigneurie de Frise. Il avait, de plus, acheté depuis peu de temps le comté de Namur du comte Jean, et le duché de Luxembourg de la duchesse Elisabeth.

En 1437, une famine cruelle désolait le Hainaut et toutes les contrées limitrophes. Bon nombre de pauvres mouraient de faim, et la justice était impuissante



Lith. de A. Prignet.

CHAPELLE ST PIERRE ET ANCIEN HÔTEL-DE-VILLE A VALENCIENNES.

pour réprimer toutes les exactions que commettaient les malheureux poussés par la nécessité. Pour comble de malheurs, une compagnie de brigands français vint camper à Haussy et à Solesmes ; de là ces indignes pillards faisaient des excursions dans tout le Hainaut, ruinant tout le plat pays, et mettant en chemises tous ceux qui tombaient entre leurs mains ; ce qui leur fit donner le nom d'Ecorcheurs. Ils étaient à peu près 2,000 cavaliers. Ils avaient déjà été attaqués inutilement par le grand-bailli de Hainaut, qui avait été défait avec les troupes qu'il commandait. Indignés des ravages qu'ils commettent, ceux de Valenciennes se rassemblent au nombre de 1,000 à 1,100 pour débarrasser le pays des désordres commis par les Ecorcheurs. Mais ceux-ci, en ayant eu vent, décampent à la hâte et se retirent vers Guise pour gagner la Champagne.

Nous passerons sous silence la plupart des évènements politiques qui arrivèrent sous le règne de Philippe de Bourgogne, vu que ceux relatifs à notre cité n'offrent qu'un intérêt fort secondaire. Ce prince porta un règlement pour terminer les difficultés qui naissaient continuellement entre les habitants de Valenciennes et ceux de la ville de Mons, au sujet de leurs droits réciproques : il y avait plus de deux siècles que ces deux villes se disputaient l'une à l'autre la primauté, et l'on avait toujours vu celle où le souverain faisait son séjour vouloir donner la loi à l'autre et soumettre à son chef-

lieu ce qui n'était point de sa compétence. Ces contestations avaient été assoupies, à la vérité, par l'autorité des derniers comtes de la maison ducale de Bavière; mais la jalousie était trop invétérée pour ne point éclater sous d'autres prétextes, et c'est ce qui arriva au temps de Philippe-le-Bon, où le prévôt, le magistrat et le conseil de ville de Valenciennes molestaient ceux de Mons et de Hainaut. Le grand-bailli et le procureur-général de Hainaut chagrinaient à leur tour ceux de Valenciennes, quand ils en avaient l'occasion. Pour rétablir l'ordre et l'harmonie, Philippe-le-Bon, de l'avis de son grand-conseil, porta une ordonnance qui mit fin à tous débats (1).

Aux avantages et aux douceurs de la paix, nous allons bientôt voir succéder les agitations et tous les cruels désastres de la guerre. En 1465, le bon duc Philippe, se voyant miné par la vieillesse et les fatigues de l'administration de ses vastes états, déclara son fils Charles, comte de Charolais, gouverneur de son royaume. Ce prince, d'un caractère bouillant et emporté, entre dans une confédération qui, sous le prétexte de réformer les abus et de soulager le peuple, n'a d'autre but que de maintenir certains droits seigneuriaux abaissés par le roi de France, Louis XI. Les confédérés couvrent leurs ambitieux desseins du nom de Ligue du bien pu-

(1) *Hist. ecclésiastique et profane du Hainaut*, par M. l'abbé Hossart, t. II, p. 280.

blic, et qui fut plus tard appelée Ligue du mal public. La guerre éclate, le comte de Charolais lève des hommes dans tous ses états, et la ville de Valenciennes lui fournit pour sa part bon nombre de gens à pied et à cheval, qui signalèrent leur bravoure à la sanglante bataille de Montlhéry, où, malgré des prodiges de valeur déployés de part et d'autre, la victoire demeura indécise.

Deux ans plus tard, s'éteignait à Bruges le bon duc Philippe, à l'âge de soixante-douze ans, après en avoir régné quarante-huit. Sa mort causa les regrets de tous ses sujets; car il fut l'un des meilleurs et des plus grands princes qui gouvernèrent les Pays-Bas. « Sa » modération était sans avarice, sa magnanimité sans » mépris, son courage sans faste : sans imposer de » nouvelles charges au peuple, l'argent ne lui man- » quait jamais. Personne ne fut plus enclin à pardon- » ner que lui, magnanimité que ses plus grands en- » nemis ne purent se défendre d'admirer. Il était li- » béral en temps et quand il convenait; il se rendait » affable à tous ceux qui avaient besoin de sa protec- » tion; il aimait naturellement la paix, il la faisait et » l'entretenait adroitement avec ses ennemis même les » plus jurés; quand il faisait la guerre, il s'éloignait » toujours du brigandage et de la cruauté; il avait le » corps sain, robuste, et n'avait pas son pareil ni à » pied ni à cheval; il était lent à la colère, hormis sur

» la fin de ses jours. La postérité n'aurait que des élo-
» ges à lui donner, s'il eût été plus modéré en dépouil-
» lant Jacqueline de Bavière de ses états et qu'il eût
» su dompter son incontinence. »

Charles, comte de Charolais, son fils unique, fut héritier de tous ses états et l'un des princes les plus puissants de cette époque. Aussi ce seigneur, qui joignait à un caractère fougueux une animosité toute haineuse contre le roi de France, ne manqua pas, à la mort du duc de Guyenne, frère du roi, de publier un manifeste dans lequel il accusait Louis XI d'avoir fait mourir son frère par *poison, maléfices et sortilèges;* que c'était un parricide que tous les princes devaient mépriser. Des deux côtés on reprend les armes; Valenciennes envoie cent hommes bien équipés. Charles, dit le Téméraire, fait la guerre en furieux et vient échouer au siège de Beauvais, où il perd deux mille hommes.

Après cet insuccès, il revient à Valenciennes célébrer la fête de la Toison d'or. La ville accueille son prince avec de grandes pompes. Les fêtes publiques succèdent aux festins, et les tournois et les carrousels font briller la valeur des preux chevaliers.

A cette époque, toute idée de clémence était étouffée par les exigences ambitieuses de la politique. Depuis huit ou dix ans, Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, connétable de France, avait été le principal

instigateur des guerres soulevées entre la France et les Pays-Bas. Il venait encore de jouer les deux monarques de ces deux pays, en promettant à chacun d'eux la place de St.-Quentin, dont il était maître. Le comte s'était retiré à Mons, près de son meilleur ami, le grand-bailli de Hainaut, pour se mettre à l'abri des vengeances cruelles de Louis XI. Le roi de France somme le duc de lui livrer l'infidèle connétable. Charles assiégeait alors Nancy, et, ne voulant pas être troublé dans cette conquête, il ordonna l'arrestation du malheureux connétable, qui fut d'abord amené à Valenciennes, puis livré entre les mains des gens du roi. Son procès fut poussé avec une vigueur incroyable. On le conduisit sur la place de Grève, où on avait élevé un échafaud richement tapissé de fleurs de lys. Dès qu'il eut gravi les marches fatales, on lui ôta le collier de son pourpoint, on lui mit sur les yeux un bandeau de velours cramoisi, puis il se prosterna religieusement à genoux en se tournant vers l'église Notre-Dame de Paris. Après qu'il eut rempli tous ses devoirs de chrétien, il tendit le col, et d'un seul coup le bourreau fit rouler sa tête loin du fatal billot. Pour prix de cette indigne lâcheté, le roi de France devait remettre à Charles-le-Téméraire la ville de Nancy qu'il assiégeait. Mais la providence devait infliger un juste châtiment à cet acte de trahison et de déloyauté; car deux ans plus tard, après avoir été battu à Granson et à Morat par les Suis-

ses, Charles fut tué devant cette même ville que le fourbe Louis XI devait lui livrer. Ce fut un prince riche et tellement puissant, qu'il espérait ériger ses états en royauté indépendante. Il aurait pu rendre ses peuples fort heureux, s'il n'avait été sans cesse tourmenté par une ambition vraiment insatiable.

Louis XI apprit avec une grande joie la mort de Charles-le-Téméraire, et, ne redoutant plus la puissance des ducs de Bourgogne, il ne perdit pas un seul instant. Au lieu de protéger la jeune princesse Marie, l'unique héritière de Charles et de plus sa très-chère filleule, il expédia dans toutes les villes des négociateurs habiles, et fondit en même temps sur le pays avec des troupes nombreuses. Il soumit tout d'abord une grande partie des états de Bourgogne sans beaucoup de résistance et prit ensuite Bouchain d'assaut, puis descendit en Hainaut où il ne put se rendre maître de Landrecies, du Quesnoy et d'Avesnes qu'après des sièges longs et meurtriers. Valenciennes ne demeura pas moins fidèle à la cause de la jeune orpheline sa maîtresse ; à l'approche des armées royales, les bourgeois prennent à leur solde des hommes d'Allemagne, et 150 arquebusiers (1), brûlent une partie des faubourgs, et élèvent un boulevard de terre devant la porte de Cambrai. Ces préparatifs n'étaient pas inutiles, car le roi Louis XI ne tarda pas à venir les as-

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 269.

siéger. Les bourgeois résolurent de se défendre avec courage, et jurèrent de manger chiens et chevaux plutôt que de se rendre. Le roi envoya à trois reprises différentes sommer la ville de se soumettre. La première fois le héraut eut audience ; mais, à la seconde sommation, il éprouva plus de difficultés ; tandis que l'envoyé français parlementait, la populace et les enfants s'emparèrent de son cheval, lui déchiquetèrent toute la peau en forme de croix de Bourgogne, et le lui renvoyèrent pour prouver au roi de France tout l'attachement du peuple à la cause de la jeune et innocente Marie de Bourgogne (1) ; à la vue de cette résistance furieuse, le roi Louis, qui n'aimait pas de jamais tenter la fortune, leva le siège et s'en retourna en France.

En 1477, les hommes de la loi de Valenciennes sont renouvelés d'une manière extraordinaire ; c'est le peuple qui élit ses magistrats : « Çette année seule-
» ment, disent les lettres délivrées à Bruges par la
» princesse Marie, ils pourront élire en chacune des
» paroisses de la ville, jusqu'au nombre de 37 per-
» sonnes des plus gens de bien et de conscience pour
» faire ladite élection et par iceulx .... eslires 13
» personnes notables et gens de bien suffisante : ....
» dont l'un ils dénommeront prévost. » Ces électeurs s'appelaient *Edwards* et choisirent pour prévôt Georges de Quaroube. Les bourgeois, de leur côté,

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 183.

nommèrent le seigneur de Maingoval, capitaine de la ville.

Malgré tous les désastres et les calamités de toute espèce qui affligeaient le pays depuis plusieurs années, de nouveaux fléaux allaient encore s'abattre sur nos malheureuses contrées. Les Valenciennois apprennent que le seigneur de Clary s'était traîtreusement jeté dans le parti du roi, et qu'en prenant l'écharpe blanche, il avait livré la ville de Péronne. Pour se venger d'une aussi lâche défection, ils vont ruiner le château qu'il avait à Beuvrages et retiennent prisonnières sa femme et sa fille, qui ne furent remises en liberté qu'à la sollicitation de la princesse Marie. Le seigneur de Clary jura de tirer une cruelle vengeance d'un pareil outrage..... Louis XI, qui aimait bien de voir châtier un pays qui avait refusé de le reconnaître, s'empressa de mettre à sa disposition une troupe de dix mille hommes. Le sire de Clary arrive bientôt en Hainaut pour assouvir sa colère, et pour mieux faire connaître toute la lâcheté d'un cœur traître et parjure.... Il arme ses dix mille hommes de faulx et leur fait impitoyablement moissonner tous les blés verts à trois lieues à la ronde. Indignés d'une aussi basse vengeance, les divers corps de métiers prient le Magistrat de rendre leurs bannières, courent aux armes avec tous les autres bourgeois et soldats, et, sous la conduite de leur capitaine, ils font débusquer l'ennemi de St.-Saulve, où il s'était

logé. Le courage des bourgeois redouble, les faucheurs sont repoussés et plusieurs même sont amenés à Valenciennes, où, comme le dit d'Outreman, ils sont festoyés selon leur mérite. Pendant cette retraite forcée, les Français mettent tout à feu et à sang ; tous les villages situés entre St.-Guislain et Valenciennes deviennent la proie des flammes. Les bourgeois veulent aussi user de représailles.... Ils vont, sous le commandement des seigneurs de Ravestain et d'Egmond, prendre d'assaut la ville de St.-Amand, qu'ils livrent au pillage ainsi que l'abbaye (1).

Un autre jour, un escadron de six cents chevaux français de la garnison du Quesnoy et d'autres places voisines, étant allé à la picorée, arriva dans Crespin et se logea tant dans le village que dans l'abbaye. Une paysanne, plus courageuse que les autres, accourt à Valenciennes et conjure les chefs et soldats de venir au secours de sa commune ; mais ceux-ci furent insensibles à ses plaintes. Alors la bourgeoisie se pique de la lâcheté de la garnison, et plusieurs forment le complot d'aller surprendre et dénicher les Français. Ils sortent par petits pelotons et par des portes différentes, afin de n'éveiller aucun soupçon, et se réunissent à St.-Saulve, lieu du rendez-vous, au nombre de quatre cents, tant archers qu'arbalétriers. De là, ils marchent vers Crespin sous la conduite de Pierre de la Vignette, brasseur,

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 184.

bon archer et homme d'entreprise. Ils envahissent l'abbaye en franchissant la petite rivière du Honneau et en escaladant les murailles. Soudain ils font sonner les trompettes en criant de toutes leurs forces : Tue, tue !! Les Français sont surpris et déconcertés. Deux cents restent sur la place ou sont faits prisonniers, tandis que la ville n'eut que neuf victimes à déplorer. Les chevaux des Français servirent de remonte aux Valenciennois (1). Comme on vient de le voir, la fidélité de nos pères était aussi inébranlable que leur courage...... Quand l'étranger violait les limites du territoire ou commettait quelques ravages, ces intrépides bourgeois se réunissaient immédiatement, en secret, hors de la ville, nommaient un chef entre eux, et marchaient à l'ennemi de leur propre mouvement. La victoire le plus souvent n'était jamais incertaine. Quoique la fin de cette guerre désastreuse fut, comme toujours, la désolation et la ruine totale du pays, Valenciennes eut la gloire, au milieu de tant de couardise et d'infidélité, de défendre victorieusement le drapeau qu'elle avait adopté. Avesnes, Landrecies, Bavai, Condé, Le Quesnoy, Bouchain et toutes les villes voisines, avaient reconnu l'autorité de la France, tandis que notre cité, fière de son isolement au milieu d'un pays vaincu, résistait courageusement à toutes les dangereuses batteries de Louis XI. Ni la famine, ni l'or, ni les incendies,

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 185.

ni les séductions de toute espèce ne purent amollir l'héroïque intrépidité de nos pères. Libre et forte, Valenciennes était le boulevard, le salut du pays. Ici, comme jadis et comme toujours, il faut d'autant plus admirer les formes gigantesques de l'esprit national qui enflammait le cœur de nos ancêtres, que la puissance colossale de la maison de Bourgogne était presqu'anéantie. Cette énergique loyauté leur avait valu une haute influence et une suprématie bien méritée. Le seigneur de Mouy, gouverneur de Tournai pour le roi de France, vint attaquer la ville de Condé. Réduits au désespoir et ne pouvant plus résister longtemps aux vigoureuses attaques des assiégeants, les malheureux Condéens étaient sur le point de se rendre. Dans cette extrémité, quelques-uns des assiégés se mettent à crier de toutes leurs forces : Valenciennes !! Valenciennes !! Cette ruse leur réussit parfaitement ; car ce nom jeta l'effroi dans l'esprit des Français, qui levèrent honteusement le siège pour se retirer dans leur ville.

Pendant tous ces troubles, les Etats du pays ne trouvèrent de meilleur remède à leurs malheurs que de marier leur souveraine. La main de cette jeune princesse fut ambitionnée par plusieurs princes puissants et entre autres par le dauphin de France. Mais Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, lui fut préféré. C'était un prince âgé de 19 à 20 ans, d'une fort belle figure. A son arrivée dans les Pays-Bas, il

fut accueilli comme un libérateur, et les gens des villes et des campagnes se précipitaient sur sa route, lui promettant un attachement inébranlable. Ce mariage fut pourtant un évènement bien funeste, puisqu'il engagea le pays dans une longue série de guerres et de destruction. Le premier soin de Maximilien fut, comme on le conçoit, de chasser les Français des villes de Hainaut. Il vint donc à Valenciennes, fit camper son armée à St.-Saulve et assembla le conseil de la ville pour lui demander quelques secours. Celui-ci décida qu'on lui accorderait cinq cents hommes soudoyés et entretenus. De toutes parts les Français sont expulsés, la ville de Cambrai est secourue et M. de Boussu y met une garnison payée par les habitants de Valenciennes.— Les paysans imitaient le zèle et l'ardeur qui animaient les citoyens fidèles à la cause de la maison de Bourgogne. Les Français de la garnison de Bouchain, irrités de ce que le village de Wallers tenait pour le parti bourguignon, sortent de leur ville pour aller réduire en cendres le pauvre village rebelle. Mais plusieurs paysans, en étant informés, se placent en embuscade, tombent à l'improviste sur les lâches incendiaires, prennent leur chef prisonnier et mettent courageusement le reste en déroute.

Le roi Louis, voyant sa santé minée par les maladies et doutant toujours de la fortune, fut bien aise de conclure, avec l'archiduc, une trève de sept mois, qui de-

vait commencer au mois d'août 1480. Elle fut ensuite prolongée d'un an. Cet armistice devait produire des malheurs d'une autre espèce. Les troupes, se trouvant mal payées et sans occupation, se mirent en divers cantonsde Hainaut pour piller et voler les passagers. Malgré les plaintes et les représentations pleines de justice faites aux états-généraux par le prince de Chimay, personne ne s'avança pour anéantir toutes ces hordes de voleurs. Plus tard, pourtant, ceux de Flandre et de Valenciennes purgèrent le pays des ravages de tous ces pillards (1).

Deux ans plus tard survint un évènement aussi triste qu'imprévu et qui devait changer complètement la face des affaires. Marie de Bourgogne était sortie de Bruges, sur une haquenée, pour voir le combat du héron et du faucon qu'elle aimait beaucoup. Tout-à-coup le cheval prend mors-aux-dents, les sangles se brisent et la duchesse est fortement lancée contre les racines d'un arbre qui lui entrent dans le corps. Par pudeur, dit-on, elle refusa de se laisser panser; le mal s'envenima, et elle mourut trois semaines après, des suites de sa chûte, à l'âge de vingt-cinq ans, au grand regret de l'archiduc et de tous ses fidèles sujets. Une révolution devait bientôt éclater. Le peuple était épuisé par les dépenses considérables que faisait Maximilien; et pour comble de malheurs, les gardes du prince, n'étant point payés,

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. V, p. 248.

faisaient des courses assez fréquentes en Brabant et en Hainaut. Les indociles Gantois, travaillés par les espions de Louis XI, refusent d'obéir à un étranger et s'emparent des deux enfants de Maximilien. Bruges ne tarde pas à lever aussi l'étendard de la révolte. Ceux de Gand arrivent bientôt pour porter secours et Maximilien est retenu prisonnier pendant quatre mois. Mais là ne s'arrêta pas la fureur populaire. Plusieurs de ses ministres furent ou massacrés ou pendus sous l'accusation de péculat. Indignés d'un aussi grave attentat, les députés de Lille, de Douai, d'Orchies, de Valenciennes, que Maximilien avait fait venir avant la sédition pour traiter de la paix avec la France, se retirèrent tous dans leurs villes respectives (1). Après bien des pourparlers et des négociations, les bourgeois rebelles veulent bien rendre la liberté à leur souverain; mais ils le forcent à conclure avec le roi de France le traité d'Arras, par lequel il donnait en mariage au dauphin de France, Marguerite, sa fille, qui aurait pour dot l'Artois et la Franche-Comté. Pour se rendre en France, cette jeune princesse passa par Valenciennes, où les bourgeois l'accueillirent avec beaucoup de distinction. On joua, en la Salle-le-Comte, une petite comédie ou pastourelle. Celui qui représentait le dauphin de France portait une guirlande faite de marguerites, et celle qui jouait le personnage de la princesse

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. V, p. 298.

fiancée portait une couronne de pièces d'or qu'on appelait *Carolus*. Ces allusions dramatiques beaucoup trop transparentes furent plus tard une sanglante épigramme pour la malheureuse princesse ; car Anne de Bretagne, que Maximilien avait épousée par procuration, supplanta Marguerite en se mariant à Charles de France en 1491. Cette union était un double affront pour Maximilien, qui se voyait enlever sa femme et répudier sa fille. Il éclata en invectives, en récriminations de toute espèce. Les courtisans faisaient de mauvais quolibets : un âne, disaient-ils, avait mangé la marguerite. Ce fut le signal d'une guerre terrible, et Maximilien se rendit maître de la ville d'Arras.

L'empereur Frédéric III étant mort le 20 d'août 1493, on reconnut Maximilien, son fils, comme successeur à l'empire. L'archiduc Philippe, dit le Bel, prend entre ses mains les rênes des états des Pays-Bas à l'âge de 17 ans et fait sa joyeuse entrée à Valenciennes au commencement de 1495. L'an suivant, il épouse Jeanne d'Espagne, fille de Ferdinand d'Arragon, et, par cette alliance, il devient quelques années plus tard héritier présomptif des couronnes d'Espagne. Il ne jouit pas longtemps de ces deux royaumes, car il mourut d'une pleurésie à Burgos, à l'âge de vingt-huit ans. Ce fut sous son règne tout pacifique que les Pays-Bas acquirent une puissance et une autorité vraiment remarquables. Le Hainaut surtout était devenu, pour

ainsi dire, l'entrepôt de tout l'univers. Les progrès rapides du commerce, des fabriques nationales, de l'agriculture, des arts et des sciences, jetèrent sur le règne de l'archiduc un lustre que l'envie n'a pas même essayé de ternir. La magistrature mit plus d'ordre et de justice dans ses arrêts ; la discipline civile devint plus sévère ; et les droits sacrés de la religion et de l'humanité furent plus justement respectés. Sous l'influence bienfaisante d'une administration aussi sage qu'indépendante, tout florissait dans les Pays-Bas, l'abondance régnait partout, et l'archiduc Philippe sut conquérir l'attachement et l'estime d'un peuple qui s'était révolté plusieurs fois contre ses souverains.



NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE SIXIÈME.

SOMMAIRE.

—

Charles-Quint.— Il est élevé dans les Pays-Bas.— François Ier et Charles-Quint.— Ils revendiquent la couronne impériale. — Charles-Quint l'emporte sur son puissant rival. — Incendie à Valenciennes. — François Ier porte la guerre en Hainaut. — Ligue du roi d'Angleterre avec Charles-Quint. — Armées confédérées. — Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. — Paix des Dames conclue à Cambrai. — Réception de Charles-Quint et des enfants de France à Valenciennes. — Nouvelle guerre. — Philippe II arrive dans les Pays-Bas. — La guerre recommence avec la France. — Le Hainaut est de nouveau ravagé. — Charles-Quint se dépouille de tous ses états en faveur de son fils Philippe II. — La Réforme. — Quelles causes la firent pénétrer plus rapidement dans les provinces Belgiques. — Valenciennes est l'une des premières villes qui levèrent l'étendard en sa faveur.— Les Maubrulés. — Les prêches au marais de l'Epaix et au mont d'Anzin. — Les Iconoclastes. — Le Consistoire. — M. de Noircarmes. — Michel Herlin. — La ville est déclarée ennemie du roi et de la patrie. — Les tout-nuds et les soldats à deux patards. — Siège de la ville. — Valeur des assiégés. — La ville se rend à la discrétion de M. de Noircarmes. — Arrestation des ministres et des principaux chefs rebelles. — Leur exécution. — Arrivée du duc d'Albe. — Commissaires délégués à Valenciennes par le *Conseil des troubles* dit *Conseil de sang*. — Les échafauds et les gibets sont en permanence sur la place du marché, au mont d'Anzin et au Rolleur. — Les supplices font fuir les ouvriers en laine, qui se réfugient en Angleterre, où ils transportent leur industrie. — Valenciennes est privée de tous ses droits et privilèges. — La Redoute. — La ville est surprise par les Huguenots et livrée au pillage pendant plusieurs jours. — Massacre des Français ; cinquante-quatre sont noyés dans l'Escaut par le bourreau de la ville. — Don Louis de Requeness, gouverneur des Pays-Bas. — Sa mort. — Les Etats. — Les Espagnols déclarés ennemis. — Les bourgeois assiègent la Redoute. — Allemands soumis.— — Les Espagnols évacuent la citadelle, qui est démolie et rasée. — Grandes misères du pays.



NOTICE HISTORIQUE.

XVIe SIÈCLE.

CET état de calme et de prospérité ne devait avoir qu'une durée fort restreinte. Le funeste génie de l'ambition, qui dévore si souvent l'âme des esprits supérieurs, est presque toujours pour les nations un fléau bien terrible. Persévérant dans les entreprises les plus téméraires, ces bourreaux de l'humanité ne sont arrê-

tés par aucun obstacle ; ils se rient du bonheur des peuples, et, pour satisfaire les caprices insensés de leurs aveugles prétentions, ils baptisent leurs premiers succès dans des flots de sang et préparent à leur pays une longue et douloureuse série de calamités. C'était là la triste révolution que devait produire Charles, fils de Philippe d'Autriche. Héritier de la maison de Bourgogne, de l'empereur Maximilien et du roi Ferdinand, il croyait, en arrivant au trône, n'avoir que des droits à revendiquer et des injures à venger (1). — Il n'était qu'âgé de sept ans lorsqu'il vint à Valenciennes avec sa tante, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qui, au nom de son neveu, prêta le serment accoutumé. Charles fut élevé dans les Pays-Bas et eut pour gouverneur M. de Chièvres, qui le forma de bonne heure au maniement des affaires. Il n'avait que seize ans lorsqu'il fut appelé à la succession des royaumes d'Espagne. A la mort de son aïeul Maximilien, roi des Romains, il va, pour la première fois, se trouver en opposition avec François Ier, roi de France, en revendiquant la couronne impériale ; il n'avait alors que dix-neuf ans et rien n'annonçait en lui l'étendue et la force de caractère qu'il déploya plus tard. Les princes électeurs de Francfort accordèrent la préférence à Charles, au grand déplaisir du roi de France, qui avait employé

(1) *Observations sur l'Histoire de France,* par l'abbé de Mably, t. III, l. VII, p. 359.

l'intrigue et l'argent pour l'obtenir. En apprenant cette heureuse nouvelle, les Valenciennois allument des feux de joie dans toutes les rues et carrefours ; mais un incendie assez violent vint bientôt arrêter toutes ces démonstrations de réjouissance publique. De ce moment, les sentiments de cordialité qui semblaient unir les deux monarques s'effacèrent complètement devant le dépit et l'égoïsme de la politique. Chacun s'empresse de rechercher l'appui d'alliés puissants. Le roi d'Angleterre devient tour-à-tour l'ami du roi de France et de l'empereur, selon que l'un ou l'autre gagne l'esprit ambitieux et avide du cardinal Wolsey, qui gouvernait le roi selon son désir et qui mettait à l'encan la haute influence dont il jouissait à la cour.

A l'instigation du roi de France, Guillaume de la Marck déclare la guerre à Charles-Quint. Les Français ne tardent pas à envahir le Hainaut, brûlent Landrecies et se replient sur Valenciennes, qui venait d'être fortifiée et ravitaillée par ordre de l'empereur. François Ier se retire à Denain à la tête de son armée, composée de soixante mille hommes, et jette des ponts sur l'Escaut pour secourir Tournai, qui avait été tout récemment rendu à la France par le crédit de Wolsey. Le comte de Nassau sortit de Valenciennes à la tête de sept ou huit mille hommes, dans l'intention d'inquiéter l'ennemi, mais sans aucun résultat. Enfin les Français finissent par se diriger vers Douai, ruinant complète-

ment la contrée et mettant tout à feu et à sang. Le pays n'était pas délivré pour longtemps de tous ces ravages et de toutes ces ruines. En 1523, le roi d'Angleterre se ligue avec Charles-Quint, après avoir envoyé un héraut d'armes défier François Ier à Lyon. Mais le duc de Vendôme prévient les confédérés ; il fait des courses nombreuses dans le Hainaut et l'Artois, détruit tout, et enlève hommes et bêtes. Les troupes anglaises, s'étant enfin réunies à celles des Pays-Bas, s'avancent jusqu'aux bords de l'Oise, jetant l'épouvante partout et jusque dans Paris (1). Mais, craignant d'être attaqués en arrière par le duc de Vendôme et en avant par La Trémouille qui était accouru au secours de la capitale, les alliés se décidèrent à la retraite. Cette crainte sauva probablement la France ; car on ne sait ce qu'il serait arrivé s'ils avaient poursuivi leur marche. Le Hainaut va jouir pendant une dixaine d'années de quelque repos ; et si les frontières de ces malheureuses contrées furent moins souvent le théâtre de guerres sanglantes et meurtrières que les deux illustres antagonistes se livraient dans les plaines de l'Italie, il faut en rendre grâces à l'habileté et à la modération de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas.

En 1529, après tous les ravages et les massacres terribles qui avaient eu lieu, tous les peuples étaient épuisés par les contributions et la misère, et par con-

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. V, p. 393.

séquent fatigués de la guerre. Un autre motif plus puissant encore et qui devait arrêter l'animosité guerrière de l'empereur et du roi de France, c'est que leur trésor était vide. Dans des circonstances aussi critiques, on entama une trève à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes : la duchesse d'Angoulême pour François Ier, et Marguerite d'Autriche pour Charles-Quint. L'empereur se désista de ses droits sur la Bourgogne, et le roi renonça à toutes ses prétentions sur la Flandre et l'Artois. Ce traité fut depuis appelé *la paix des dames*.

En 1539, l'empereur Charles-Quint traverse la France et arrive à Valenciennes accompagné des enfants de François Ier, pour aller châtier la nouvelle rébellion des Gantois. La ville déploya en cette circonstance une magnificence extraordinaire, et, depuis la porte de Cambrai jusqu'au palais de la Salle-le-Comte, on avait élevé des théâtres dans chaque rue, cinq arcs-de-triomphe, des statues, des fontaines de vins, éclairés par quatre mille flambeaux plantés à double rang de trois en trois pieds. Mille jeunes gens environ, revêtus d'un riche costume et montés sur des chevaux richement caparaçonnés, allèrent à sa rencontre. Une fois dans ses états, Charles ne s'inquiète pas s'il manque à ses serments, et répond aux ambassadeurs délégués par le roi de France, au sujet de l'investiture du Milanais, qu'il lui avait promise, qu'il n'a pris aucun enga-

gement. C'était là le signal d'une nouvelle rupture. François Ier se ligue avec le duc de Clèves. La guerre éclate de tous côtés.... Le dauphin s'empare des châteaux d'Aimeries, de Berlaimont, des villes de Maubeuge, de Landrecies, et fait des courses jusqu'aux portes de Mons et de Valenciennes. Après tous ces exploits, François Ier établit son camp à Maroilles, entoure Landrecies de fortifications, y laisse une garnison et se retire en France avec le dauphin. Après avoir soumis le duc de Clèves, l'empereur vient attaquer Landrecies à la tête d'une armée puissante. Loin de se rendre, les assiégés se signalent par un sang-froid et une bravoure vraiment héroïques. De temps à autre, ils font des sorties où ils ont souvent l'avantage, harcèlent l'ennemi et parviennent à enclouer leurs canons. Mais les vivres vont bientôt manquer.... Si l'on ne vient à son secours, la brave garnison assiégée devra capituler.... Le roi de France est informé de tous ces détails; il rassemble une armée à la hâte et vient se loger au Cateau-Cambrésis. L'empereur marche à sa rencontre.... Les deux armées se trouvent en présence, et l'on s'attendait à voir les deux camps en venir à une action décisive; mais aucun des deux chefs ne voulut donner le signal de l'attaque. Comme on le conçoit, cette diversion fut avantageuse aux courageux assiégés de Landrecies, qui eurent le temps de ravitailler la ville. Pendant la nuit, le roi de France se retira prudemment

vers Guise avec son armée, et Charles-Quint ne put que charger son arrière-garde (1). Il revint à Bouchain, puis à Valenciennes, où il laissa toute son artillerie, et les grandes pluies qui survinrent ne tardèrent pas à lui faire lever le siège de Landrecies.

Dix ans plus tard, Philippe II, fils de l'empereur Charles-Quint, arrive dans les Pays-Bas et y est reconnu comme seigneur et héritier de son père. Le luxe que la ville déploya pour sa réception surpassa tout ce qu'on avait fait jusqu'alors. Des arcs-de-triomphe, des théâtres, des statues, des guirlandes de fleurs et de lierre avec un écusson portant un P d'or couronné, se trouvaient partout sur leur passage. La garde des portes des appartements habités par l'empereur fut confiée à cent cinquante hommes des compagnies qui allèrent à sa rencontre..... Le lendemain, les deux princes firent le tour des murailles et visitèrent soigneusement tous les ouvrages de fortifications. Philippe fut insensible à toutes ces fêtes données en son honneur, il n'exprima aucune reconnaissance pour tous ces magnifiques sacrifices; au contraire, il ne dissimula pas même la

(1) Ce fut à l'occasion de cette retraite qu'on fit le quatrain suivant:

L'an mil cinqz cent quarante trois
En novembre le roy François
Honteusement fit la chuette (chouette)
Sans tamburin et sans trompette.

(Extrait d'une vieille chronique manuscrite relative à Valenciennes et appartenant à la bibliothèque publique.)

hauteur, la réserve de son caractère, et la partialité qu'il montrait pour les Espagnols. Une pareille conduite devait nécessairement blesser la fierté des bourgeois, lui aliéner toutes les sympathies et donner aux peuples un funeste présage pour l'avenir.

En 1552, les hostilités recommencent avec la France.... On ne voit que compagnies de soldats passer et repasser à Valenciennes. Le duc de Vendôme envahit le Hainaut, et, quoique la saison fût déjà fort avancée, il ravagea douze lieues de pays, incendia Haspres et plus de quarante villages environnants. L'empereur prit sa revanche au mois de juin de l'année suivante par la prise de la ville de Thérouanne. Tous les Pays-Bas, hommes et femmes, contribuèrent au siège de cette malheureuse cité; ils voulaient, disaient-ils, se délivrer d'un loup qui se trouvait au milieu de leur bergerie. La ville fut battue avec furie; l'héroïsme de la brave garnison ne put triompher de tant de forces réunies: elle fut prise d'assaut et complètement rasée; il n'en resta depuis que le nom. Au mois de septembre suivant, l'armée de l'empereur vint camper entre Maing et Thiant d'abord, puis sur le mont Hauwis et au bois de Fontenelles, sous la conduite d'Emmanuel Philibert, prince de Savoie. A peu près vers la même époque, le roi de France, Henri II, s'avançait vers le Hainaut à la tête d'une forte armée. Il lance en passant quelques volées de canon sur Cambrai qu'il ne peut prendre et

se dirige vers Valenciennes. Mais le duc de Savoie y avait mis une bonne garnison, tandis qu'il se tenait retranché sur le mont Hauwis, situé à une demi-lieue de la ville, avec le reste de son armée. Les Français campent à deux lieues des Impériaux ; ils s'approchent même si près, qu'on croit en venir aux mains d'un moment à l'autre. Après quelques escarmouches et quelques attaques infructueuses, les Français opèrent la retraite....... Quoiqu'on n'eût pas signé de traité de paix, tout fut tranquille jusqu'au mois de juin de l'année suivante ; « alors l'armée française, dit Rabutin, com-
» mença à faire son entrée dans le pays de Hainaut,
» si furieusement, qu'étant ruinée et mise à perdition
» toute la contrée, brûlait et détruisait tous les bourgs,
» châteaux et villages, sans qu'il y en eût un seul qui
» osât faire résistance. » Les villes de Maubeuge et de Bavai furent prises et saccagées par le roi de France, qui vint camper entre Valenciennes et Le Quesnoy ; mais, voyant diminuer ses vivres et l'armée impériale qui s'avançait, il abandonna le Hainaut, ne laissant derrière lui que la mort et des ruines.

En 1555, après trois années de désolations et de calamités, un grand évènement devait étonner le monde. L'empereur Charles-Quint allait vivre en solitaire et oublier dans une humble retraite toutes les sanglantes nécessités d'une politique insatiable. Il convoque à Bruxelles tous les états-généraux et se dé-

pouille, en leur présence, de ses vastes empires en faveur de son fils, Philippe II, pour se retirer dans le monastère de St.-Just en Espagne, où il trépassa trois ans plus tard, à l'âge de cinquante-huit ans. « Ce fut » là, dit Robertson, qu'il ensevelit dans la solitude et » le silence sa grandeur, son ambition et tous ses vas- » tes projets qui, pendant la moitié d'un siècle, avaient » rempli l'Europe d'agitations et d'alarmes. Ses amu- » sements se bornaient à des promenades sur un petit » cheval, le seul qu'il eût conservé, à la culture d'un » jardin et à des ouvrages de mécanique. »

Après avoir tracé l'esquisse sommaire des principaux évènements politiques du règne de Charles-Quint, jetons un dernier regard sur l'état de nos contrées à cette époque si pleine de troubles et de désastres. Egoïste à l'excès, Charles fit fouler tyranniquement sous les pieds de ses soldats le bonheur des peuples ; il sacrifia, sans crainte ni remords, les intérêts commerciaux, la prospérité nationale et toutes les libertés du pays, à des rêves insensés, à des utopies ambitieuses de domination universelle. Après la mort de Marguerite, qui avait été pendant quelque temps l'ange tutélaire de ces contrées dont elle était gouvernante, les Pays-Bas sont ravagés avec une férocité sans exemple. Non-seulement les villes prises d'assaut, mais encore celles qui se rendent à la discrétion du vainqueur sont mises au pillage, deviennent la proie des flammes, et les malheureux ha-

bitants sont passés par les armes. Les engagements les plus solennels sont souvent violés ; les populations fuient leurs habitations dévastées et leurs moissons détruites. Tant de ravages devaient, comme on le conçoit, changer bientôt ce pays si fertile, si peuplé, en un immense désert. Siècle d'horreur et de carnage, où tous les sentiments généreux de l'humanité sont étouffés par les projets barbares et criminels du despotisme. Quoique les jugements de l'histoire doivent être aussi sévères pour les princes les plus illustres que pour tous les autres hommes, quelques écrivains, éblouis par la puissance colossale de Charles-Quint, n'ont pas manqué de faire un éloge pompeux de l'énergie et de l'activité de son caractère, oubliant qu'il fut la ruine de tous les peuples soumis à sa domination. A dater de cette époque, cet esprit d'indépendance et d'égalité qui animait si glorieusement le cœur de nos pères est flétri et attaqué jusque dans ses racines si vivaces. Pendant quelques siècles, les peuples oublieront toutes ces phases si mémorables, si héroïques, des temps passés ; on ne verra plus briller, de temps à autre et quand le fardeau sera trop lourd à porter, que quelques légères étincelles incapables de galvaniser le génie expirant de la liberté.

Nous arrivons à une des époques les plus intéressantes de notre histoire. Qu'on nous permette donc d'esquisser le tableau sommaire des causes principales qui

firent pénétrer les doctrines réformatrices de Luther et de Calvin dans les Pays-Bas, et des révolutions religieuses qui, pendant plusieurs années, ensanglantèrent si cruellement notre malheureuse cité...... Pendant le règne de Charles-Quint, l'hérésie commençait déjà à se glisser dans la Belgique, par les relations commerciales que les habitants avaient avec les négociants de l'Allemagne. Mais les nouveaux sectaires n'osaient pas encore professer et soutenir publiquement les dogmes de leurs croyances, peut-être autant par la crainte qu'ils avaient de Charles-Quint que par l'épuisement causé par les dernières guerres. De nombreux prosélytes prêchent, avec un enthousiasme profondément convaincu, leur nouvelle foi en Allemagne, en Suisse, en France et dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Ils se déchaînent contre les abus et les scandales de l'église de Rome. L'hérésie ne va pas tarder à s'infiltrer et à s'étendre dans les diverses provinces des Pays-Bas. Tout semblait, du reste, contribuer au soutien et au développement de la nouvelle religion. Philippe n'avait ni respect ni condescendance pour des peuples fort jaloux de leurs libertés et de leurs anciens privilèges. Sa conduite altière et sévère n'admettait aucun ménagement.... Il fâcha à la fois les trois ordres de l'Etat. La noblesse était indignée de voir la préférence exclusive que l'on accordait aux Espagnols, et toute la puissance entre les mains d'Antoine de Granvelle,

évêque d'Arras, qui, quoique d'une basse extraction, avait un caractère hautain et dédaigneux. Le peuple ne pouvait souffrir que, contre la promesse qu'on avait faite, on retînt encore dans les villes frontières les troupes espagnoles qui commettaient d'affreux désordres; et les rigueurs de l'inquisition que le roi voulait absolument établir soulevaient toute son indignation. Le clergé, de son côté, et surtout les anciens évêques et les abbés, se plaignaient hautement de ce qu'on avait entrepris d'ériger de nouveaux évêchés aux dépens de leurs diocèses et de leurs abbayes. (Le roi Philippe croyait pouvoir préserver les Pays-Bas en multipliant les dignités ecclésiastiques.) En présence de toutes ces protestations, le prince craignit une révolte générale, dont il était réellement menacé. Il dissimula et parut céder à la nécessité.... Il commença par retirer ses soldats espagnols des villes du Hainaut et rappela son ministre Granvelle, qui ne put obtenir plus de considération et de crédit, quoiqu'il lui eût procuré le chapeau de cardinal. Quant aux autres points et spécialement à l'établissement de l'inquisition, il résolut de ne pas fléchir; il voulut au contraire empêcher, par des édits sanguinaires, la propagation des principes de Luther et de Calvin dans ses états, oubliant avec son siècle qu'en religion comme en politique l'indifférence tue, tandis que la persécution réhabilite et forme autant de prosélytes que de spectateurs. La mésintelli-

gence ne fit que prendre de l'accroissement. Les ministres prédicants ne tardent pas à se montrer..... L'amiral de Coligny avait soin d'en envoyer une foule dans le Hainaut exciter les peuples à soutenir leur liberté que le roi d'Espagne et le pape voulaient, disaient-ils, leur ravir (1). La plus petite étincelle allait suffire pour embraser tout le pays. Le peuple, ennemi de tout asservissement, n'eut que du mépris pour les règlements contre la liberté, sans craindre les foudres hypocrites de l'inquisition. Les idées nouvelles pénétrèrent rapidement dans les masses, et Valenciennes fut l'une des premières villes des Provinces-Unies qui leva l'étendard en faveur du protestantisme. En 1561, la Réforme, malgré tous les obstacles qu'elle rencontrait et en dépit de la sévérité du gouvernement espagnol, étendait dans le pays des racines aussi nombreuses que profondes. Les religionnaires commençaient déjà à tenir des conventicules, des assemblées nocturnes, à faire des prêches particuliers; et l'écho silencieux de la nuit répétait au loin le chant des psaumes de Marot; puis, dès l'aube du jour, le peuple se pressait aux portes des églises ou sous les portiques nombreux des monastères, pour y lire des placards incendiaires ou des récriminations menaçantes. Dans une soirée du mois d'octobre de la même année, la police descend dans une maison des faubourgs et y trouve

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. V, p. 496 et suiv.

Simon Faveau et Philippe Mallart occupés, avec plusieurs adeptes, à exorciser une jeune fille possédée du diable. Les deux sous-diacres de Calvin sont emprisonnés ; mais le Magistrat recule pendant sept mois consécutifs devant leur exécution, tant il craint l'animosité de leurs co-religionnaires. Chaque nuit, il est vrai, on n'entendait que cris et menaces, et, l'impunité rendant les Huguenots plus hardis, on les voyait aller en troupes sous les murs de la prison encourager les prisonniers et leur promettre aide et secours. On communiqua tous les détails de ces troubles à madame la gouvernante, qui, méprisant le danger, ordonna de passer outre. Le 27 avril 1562, Simon Faveau et Philippe Mallart comparaissent, de grand matin, devant leurs juges ; ils entendent bientôt prononcer un arrêt qui les condamne à être immédiatement brûlés vifs sur le marché, comme hérétiques. Cette terrible sentence se répand dans toute la ville avec la rapidité de l'éclair. Chacun se donne rendez-vous sur le marché pour porter secours à leurs malheureux frères.... Les deux bûchers sont préparés.... La cloche sonne ; on amène les deux condamnés au lieu du supplice. Dès qu'ils paraissent, un mouvement d'agitation se montre sur tous les visages.... C'était là le prélude de l'orage qui allait éclater. Dès que Simon Faveau s'approche de l'endroit où il devait perdre la vie, il promène ses regards

sur toute la foule qui l'entoure et s'écrie de toutes ses forces : Père Eternel !!.. Tous les Huguenots lui répondent immédiatement en entonnant un psaume. Une femme délie sa galoche et la jette après le bûcher. On pousse un cri général de délivrance ! « Courage, mes frères, à la rescousse !! Plus d'inquisition, à bas le roi d'Espagne ! Vive la liberté de conscience !!!.. Les barrières sont rompues, les bûchers sont détruits, et les pavés qu'on arrache sont lancés contre les soldats et ceux qui présidaient à l'exécution. M. de Goignies arrive sur ces entrefaites avec son frère et quelques hommes d'armes ; il parvient avec peine à soustraire les prisonniers et à les reconduire en prison. Pendant que les hommes de la loi délibèrent pour savoir s'ils doivent faire immédiatement trancher, dans la prison, les têtes des condamnés et les faire jeter par le bourreau au milieu de la place du marché, les Huguenots se rangent deux à deux et se dirigent vers le couvent des Dominicains, qui était près du marché, dans l'intention de le piller. Mais ils changent tout-à-coup de résolution ; ils reviennent sur leurs pas et se poussent tumultueusement vers la prison. Après bien des efforts, ils en enfoncent les premières portes, ils culbutent les quelques soldats qui veulent s'opposer à leur entrée, et arrivent enfin, en poussant des cris de victoire, jusqu'aux malheureux condamnés, qui avaient pieds et poings liés. On les emporte en triomphe et on va briser leurs chaî-

nes dans une maison voisine. A une heure après midi, les Huguenots se rassemblent sur le marché aux bêtes, qui était alors sur la place Verte, pour faire un prêche et remercier Dieu de son heureuse protection (1). Cette journée fut appelée, depuis, journée des *Maubrulés*.

Les échevins déléguèrent immédiatement vers Liège, où se trouvait pour le moment le marquis de Berghes, grand-bailli de Hainaut et de Valenciennes, Jean Rollin, seigneur de Locron, et Nicolas de la Croix ; Michel de la Houe, lieutenant de la ville, fut député vers la gouvernante pour lui faire rapport de cette révolte et lui demander des secours. Peu de jours après arrivèrent la bande d'ordonnances du comte de Boussu et une partie de celles du marquis de Berghes, qui vint aussi, quelques jours plus tard, avec la compagnie du duc d'Arschot. Le grand-bailli allait tirer une cruelle vengeance de cette rébellion...... Il en recherche immédiatement les principaux auteurs et la prison est bientôt trop étroite pour les contenir. Hommes et femmes sont indistinctement condamnés à être brûlés vifs ou décapités sur la place du marché. Quelques-uns seulement sont ou fustigés ou bannis (2). Ces cruelles exactions allaient allumer un feu caché sous la cendre et produire, comme nous allons le voir bientôt, un ter-

(1) *Histoire particulière des troubles advenus à Valenciennes*, par Doudelet, p. 2.

(2) *Chronique ms. relative à Valenciennes*, année 1562.

rible incendie. Une destinée providentielle semblait veiller sur Simon Faveau et Philippe Mallart, les deux principaux auteurs de tous ces troubles, car ils échappèrent encore une fois aux tortures et aux supplices. Nous les verrons reparaître sur la scène, mais avec moins de bonheur; car les sbires de l'inquisition ne laisseront plus échapper ces deux *trompettes de l'hérésie*. Tel fut le prologue de la tragédie sanglante qu'on devait voir représenter quelques années plus tard.

Comme aux premiers temps du christianisme, loin d'étouffer dans des flots de sang les convictions vives et ardentes de la Réforme; loin d'effrayer, par les tortures et les supplices, les croyances ferventes des dissidents, on ne fit que cimenter plus solidement les convictions nouvelles. Plus d'un nouveau croyant ambitionnait la palme du martyre. Jusqu'alors on n'avait fait les prêches que dans les maisons des particuliers; on commença bientôt par s'assembler dans les bois voisins, puis aux monts Hauwis et d'Anzin, au marais de l'Epaix et aux campagnes environnantes. A cette nouvelle, la duchesse de Parme envoie le marquis de Berghes à Valenciennes avec quatre compagnies de chevaucheurs et autant de gens de pied. Ces troupes faisaient le guet sur les remparts, nuit et jour, et montaient la garde à la halle de Messieurs de la ville. Malgré tous les efforts et les défenses du Magistrat, le gouvernement espagnol, s'apercevant bien que les peuples se

détachaient de sa cause, eut recours à un moyen dont on a souvent abusé depuis, mais qui n'a jamais donné un appui bien solide aux gouvernements qui y ont eu recours.... Il fit prêter à tous les bourgeois, entre les mains du grand-bailli de Hainaut, un serment de fidélité au roi d'Espagne. Le 13 d'octobre 1564, M. de la Hamaïde est chargé d'engager cent piétons pour la garde de la ville, en remplacement des quatre enseignes des gens de pied. Mais, le 10 décembre suivant, la dissolution de cette nouvelle troupe est prononcée, et on organise trois compagnies de bourgeois composées chacune de cent hommes. On choisit pour les commander trois honorables et fameux habitants, qui étaient Michel Herlin, seigneur de Jeanlain, que nous retrouverons plus tard comme l'un des principaux chefs de la lutte sanglante qui se préparait, Jean Pottier et Claude Delehove (1). Les prèches continuaient et les ministres de la Réforme voyaient avec plaisir augmenter chaque jour le nombre de leurs partisans. A dater du 7 juillet 1566, le prêche se tient quotidiennement au marais de l'Epaix, dans un lieu appelé les Baillettes, et au mont d'Anzin. On y compta d'abord cinq mille personnes, et quinze jours plus tard le nombre s'éleva jusqu'à douze mille. La police voulut troubler ces réunions si nombreuses; alors les novateurs s'armèrent de fusils, d'épées, de hallebardes et placèrent des sentinelles

(1) *Histoire particulière des troubles advenus à Valenciennes*, par Doudelet, p. 7 et suiv.

pour garder leurs avenues. Des affiches toutes spéciales indiquaient le lieu et l'heure du rendez-vous. Le prédicant montait sur une chaire que les plus zélés avaient apportée sur leurs épaules ou sur un charriot; sa tête était abritée contre la pluie ou le soleil par une toile qu'on avait tendue. Le peuple, fanatisé par ses ministres, expliquait l'évangile à sa manière et n'avait plus que du mépris pour les dogmes sacrés de l'église de Rome. Débordé par le zèle enthousiaste et l'exaltation frénétique des réformés, le Magistrat, dans la bonne intention d'apaiser tous ces troubles, délègue vers la duchesse de Parme François d'Outreman, Simon Logier et sept autres de la ville qu'on croyait partisans déclarés de la secte calviniste. Pendant qu'ils attendent à Bruxelles leur tour d'audience, ils apprennent que leurs frères en Christ d'Anvers ont abattu les images et saccagé les églises. Deux d'entre eux, sans communiquer leurs desseins à leurs compagnons, montent à cheval et galoppent vers Valenciennes. A cette nouvelle, le peuple arrive en foule sur la place dès six heures du matin, entonne quelques psaumes, puis se jette dans les églises et les couvents, où il brise les images et les statues, ruine les autels, les orgues, les fonts baptismaux et brûle tout ce qui peut servir au rite catholique (1). Là s'arrêtent le vandalisme et la ven-

(1) *Histoire particulière des troubles advenus à Valenciennes*, par Doudelet, p. 12 et suiv.

geance de ce peuple aveuglé par le fanatisme. Tous les individus appartenant aux ordres religieux sont respectés et à l'abri de toute espèce d'outrages. Ce qui prouve, du reste, que ce n'était pas un instinct de cupidité et de pillage qui poussait les novateurs à toutes ces barbares destructions, c'est que l'or fondu sortait de plusieurs églises et spécialement de celle du cloître de St.-Paul. Révoltés de tous ces désastres vraiment déplorables, quelques bourgeois catholiques s'exilèrent volontairement à Condé, abandonnant, dit un historien, tous leurs biens à *la gueule de ces loups affamés*. Cette sédition eut lieu le 24 août 1566. Le Magistrat n'avait plus assez de puissance pour arrêter toutes ces dévastations. La masse de la bourgeoisie n'écoutait plus que la voix entraînante de ses ministres et que les ordres du Consistoire, espèce de pouvoir exécutif composé de six membres : 1° Michel Herlin fils, 2° François Patou, marchand, 3° Jean Theillier, jadis marchand de sayes, âgé de cinquante ans environ, homme riche et de bonne réputation, 4° Pierre Delerue, fabricant de cires en la rue Cardon, âgé de trente-cinq ans et doué d'une éloquence naturelle qui lui permettait parfois de remplacer le ministre, 5° Mathieu Delhaye, drapier et sayeteur, 6° Roland Leboucqz, marchand de sayes (1).

(1) Ce nom, se trouvant effacé dans la plupart des chroniques manuscrites, a permis à tous ceux qui ont étudié les douloureux évè-

La guerre était imminente. Les deux mois suivants se passèrent en trèves et en négociations qui ne servirent qu'à rendre les conditions du Consistoire plus exigeantes et à souffler dans son sein cet esprit d'insubordination qui devait lui être si fatal plus tard. Tandis que les ministres de la Réforme préparent la Cène à St.-Géry, les trois compagnies de bourgeois sont cassées par ordre de M. de Noircarmes. Deux capitaines, Delehove et Pottier, obéissent et sortent de la ville; mais le troisième, Michel Herlin, devient, pendant le siège qui allait se faire, commandant en chef des mu-

nements de cette époque de faire une foule de conjectures sur le rang de ce membre du Consistoire et sur l'importance de sa famille. M. Arthur Dinaux, dans son savant article sur les Huguenots à Valenciennes (*Archives du Nord*, t. II, 1re série, p. 432), dit que quelques descendants rentrés dans le sein de l'église n'ont voulu laisser aucune trace de ce *crime de famille*. Nous avons été assez heureux pour découvrir ce nom si mystérieux dans une histoire manuscrite appartenant à la bibliothèque publique de Valenciennes et dont voici le titre : *Brief recueille de plusieurs histoires commenchant au commenchement du monde*. C'est une espèce de chronique qui concerne principalement Valenciennes et qui finit en 1606. Voici probablement, du reste, comment s'est effectuée cette petite lacune historique. Simon Leboucqz, l'historien, ne partageant pas les sympathies religieuses de son parent et ne désirant pas que la postérité connût qu'il fut l'un des plus chauds partisans de la Réforme, biffa son nom dans toutes les histoires particulières des troubles de l'historiographe Doudelet ; mais, par un oubli involontaire et que beaucoup de gens comprendront fort bien, il laissa de côté le manuscrit dont nous venons de parler, quoiqu'il lui appartînt. L'impartialité de l'histoire doit être égale pour tous ; elle doit fort peu s'inquiéter de toutes ces susceptibilités, de tous ces petits arrangements de famille. A chacun ses œuvres, la vérité pour tous ; voilà ses devoirs !!!

tins. De part et d'autre on ne se fait aucun quartier; si M. de Noircarmes harcèle ceux de la ville, ceux-ci n'épargnent pas les soldats royaux; et loin de reculer devant la lutte qui se présentait, les rebelles semblent braver hardiment les avertissements du grand-bailli. Valenciennes offre un aspect tout militaire; tout le monde devient soldat, et les pierres des tombeaux sont enlevées pour réparer les brèches que le temps a faites aux murailles. Philippe Lefebvre, Jean Mathieu et Georges Leblon deviennent les capitaines improvisés des compagnies de soldats à deux patars et des tout-nuds qui vont piller les abbayes de Fontenelles et de Crespin. Les couvents et les églises sont bientôt remplis de munitions de bouche et de guerre; et, dans chaque paroisse, le Consistoire délègue des commissaires pour lever des impôts extraordinaires qui doivent être employés aux travaux des fortifications. La plupart des arbres et des maisons des faubourgs sont abattus et les prairies inondées. « Le 17 décembre, un édit » public déclare la ville rebelle au roi, prononce la » confiscation des biens des habitants, et défend aux » populations des autres communes des Pays-Bas de » les secourir de conseils, d'armes, d'argent, d'aller » sur leurs terres en armes, d'y faire des assemblées, » sous peine d'être déclarés ennemis du roi et de la » patrie. » Les ministres, qui savaient que la reddition de la ville était pour la foi nouvelle un véritable ar-

rêt de mort, semblent se multiplier.... Tantôt ils volent aux remparts pour soutenir le courage des bourgeois, tantôt on les voit monter en chaire pour entretenir, par des harangues pleines de feu, la fougueuse exaltation de leurs adeptes. Les promesses de secours, données de temps en temps par leurs frères en Christ des villes voisines, venaient seconder efficacement les déclamations des prédicants en augmentant la confiance de leurs auditeurs. Michel Herlin père est élu commandant en chef, et les soldats-artisans, remplis d'un enthousiasme fanatique, ne doutent plus de leurs prochains succès. Michel Herlin veut remplir dignement les fonctions dont on l'a honoré et tâche de remplacer son inexpérience dans la stratégie militaire par une activité incessante. Ses soins s'étendent sur toutes les dispositions qu'on prend dans cette grave circonstance... Il place lui-même des sentinelles avancées; il dirige des patrouilles et dispose de la police pour les plus grands avantages de la ville. Noël Leboucqz, surintendant de l'artillerie, surveille la pose et le feu de vingt pièces de canon (1). Mais de fâcheuses nouvelles vien-

(1) D'Outreman et tous les historiens qui l'ont copié ont prétendu que M. de Noircarmes enleva de la ville quatre-vingts pièces de canon. C'est là un chiffre évidemment exagéré. Du reste, dans une histoire de Valenciennes du même auteur, appartenant à la bibliothèque publique et annotée par l'historien Simon Leboucqz qui eut entre les mains les registres des munitions de guerre de cette époque, on trouve que ce fut vingt pièces seulement et non quatre-vingts qui furent *enlevées*.

nent quelque peu déconcerter tous ces préparatifs guerriers.... Le bruit se répand que les *Gueux* ont été défaits sur tous les points, qu'ils sont en fuite partout, et qu'on ne doit plus attendre de secours que de la providence. Quoique livrée à ses propres ressources, et malgré son isolement, la ville rebelle ne perd rien de son courage et de son énergie. Au mois de janvier 1567, on renvoie de la ville toutes les bouches inutiles, c'est-à-dire les religieux et religieuses, qui vont se réfugier à Condé. Vers le 12 mars, une dernière conférence a lieu à Beuvrages entre les députés de la ville, le duc d'Arschot et le comte d'Egmond, délégués par la gouvernante pour négocier un accommodement. Le Consistoire repousse avec dédain les conditions qu'on lui propose, et, trois jours plus tard, le malheureux prévôt Rasoir, qui voyait toutes ces calamités avec une peine déchirante, va reporter, malgré lui, cette triste réponse aux commissaires du gouvernement espagnol. Comme on le conçoit, les hostilités allaient se rallumer avec plus d'acharnement que jamais. La ville est immédiatement serrée de plus près. C'est alors qu'on voit les compagnies des tout-nuds faire de fréquentes et vigoureuses sorties et attaquer l'ennemi avec le même sang-froid que de vieux soldats. Une fois entre autres, ils sortent par la porte du Quesnoy et donnent sur les Royaux avec tant d'impétuosité, qu'en un moment ils détruisent tous les ouvrages des

assiégeants et jettent l'épouvante jusque dans l'esprit même des chefs. Mais le seigneur de Noircarmes leur arrache cette première victoire en fondant sur eux à la tête de sa cavalerie et en les refoulant derrière leurs murailles avec l'épée dans les reins. Quelques jours plus tard, l'armée du roi s'empare de quelques maisons du faubourg de la porte Montoise, établit des retranchements et se met à l'abri du canon de la ville. La batterie est bientôt posée, et, pendant que le carillon joue les airs des psaumes de Marot, le canon gronde sans relâche. Les habitants effrayés envoient à Noircarmes des parlementaires, qui lui offrent de rendre la ville aux mêmes conditions que le duc d'Arschot et le comte d'Egmond leur avaient proposées quelques jours avant. Mais Noircarmes leur répondit d'un ton moqueur : « Quoi, vous croyez que votre condition » soit la même qu'elle était il y a trois jours? Vous » vous avisez trop tard, Messieurs de Valenciennes; » et, pour moi, je ne fais point de condition avec un » ennemi que je tiens déjà vaincu (1). » Pendant trente-six heures on tire trois mille coups de canon contre les remparts de la ville. Un pan de murailles tombe avec la tour St.-Nicolas qui vole en poussière, et le fossé est tout-à-fait comblé. A cette vue, le peuple est aux abois; son courage l'abandonne; il se ré-

(1) *Histoire de la guerre des Pays-Bas*, par Famien Strada, t. II, p. 24.

fugie dans les églises qu'il a jadis pillées, et apprécie maintenant toute l'horreur de la position fâcheuse qu'il s'est créée par son fol entêtement. Déjà le soldat espagnol sautait librement sur les remparts et la ville allait être livrée au pillage ; mais M. de Noircarmes fait sonner la retraite et rappelle toute la modération que la gouvernante avait recommandée de la part du roi ; puis il se met à la tête de son armée et s'avance vers la ville. A son approche, une troupe innombrable de femmes et d'enfants, tenant des rameaux verts à la main, viennent se précipiter à ses genoux pour demander pardon et miséricorde. De Noircarmes se rend droit à la Salle-le-Comte et préserve la ville du pillage et du massacre dont elle était grandement menacée. Les bourgeois sont désarmés, les vingt pièces de canon sont enlevées avec toutes les munitions de guerre. Le Magistrat est déposé, les habitants sont privés de tous leurs anciens privilèges et immunités, et le gouvernement militaire de la ville est confié à M. de la Hamaïde, prévôt-le-comte. Ce succès valut une gloire immense à Noircarmes. Dès qu'ils virent que tout était perdu sans retour, les ministres Pérégrin de Lagrange et Guy de Bray étaient parvenus à s'échapper avec Michel Herlin fils, quoique les portes eussent été immédiatement fermées après la reddition de la ville. Leur bonheur fut de courte durée ; car ils furent arrêtés à Rumegies par le prévôt de St.-Amand, de là conduits à

Tournai, puis à Valenciennes. Dès les premiers jours, Michel Herlin est fait prisonnier avec trente-six des principaux chefs rebelles ; quelques jours plus tard, les arrestations continuent et cent dix notables bourgeois gémissent bientôt dans les prisons. Le 18 de mai, le procureur-fiscal de la Flandre arrive pour procéder à leur exécution. Le malheureux Herlin devait encore se trouver à la tête des nombreuses victimes qui devaient tomber sous les rigueurs inexorables du despotisme espagnol. Quoique gardé à vue dans sa maison, il ne veut point subir la mort honteuse de l'échafaud, et se frappe courageusement de six coups de couteau. Malheureusement, ses blessures ne furent pas mortelles, et, sur la fin de mai, on le transporta faible et languissant, dans un fauteuil, sur l'échafaud où le bourreau le décapita d'un seul coup. Michel Herlin fils et Jean Mathieu marchent au supplice en chantant les psaumes de Marot ; les deux ministres sont d'abord pendus sur le marché et rependus dans l'après-dîner au mont d'Anzin. Ces terribles exécutions glacèrent tous les esprits. Ce n'était là pourtant que la première page du livre lugubre que nous devons parcourir ; car le duc d'Albe, ce tigre à figure humaine, devait bientôt signaler son arrivée par un redoublement de violence et de terreur plus déplorable, en inondant toute la Belgique du sang de ses malheureux habitants. C'est le 22 du mois d'août qu'il arrive à Bruxelles à la

tête de son armée. Dans le commencement du mois suivant, des arrestations nombreuses s'opèrent dans cette ville, et les comtes d'Egmond et de Horne sont arrêtés dans l'hôtel de Cullembourg, où le duc les avait lâchement attirés. Ce coup d'état répandit une consternation générale et beaucoup de citoyens se condamnèrent à un exil volontaire. La gouvernante Marguerite, se voyant dépouillée de toute l'autorité et ne voulant pas servir d'instrument aux instincts féroces du nouveau gouverneur, adressa au roi des plaintes amères et demanda sa démission, qui lui fut accordée. Ce fut alors que le duc établit le *Conseil des troubles,* dont les cruautés inouies lui firent donner le surnom de *Conseil de sang*. Malgré ses formes expéditives, il ne pouvait frapper toutes ses victimes à la fois. Des satellites furent donc délégués, avec des pouvoirs illimités, dans quelques villes principales, où ils semèrent la terreur et la mort. On devait infliger un châtiment tout exceptionnel à Valenciennes, qui avait défendu avec tant de persistance les doctrines de la Réforme et qui ne s'était rendue qu'à la dernière extrémité. Cinq exterminateurs arrivent donc pour assouvir, pendant deux années consécutives, les vengeances impitoyables d'un roi aussi cruel que bigot et qui se laissait conduire par les conseils perfides de l'inquisition. Leurs noms, quoique flétris, doivent être voués à la juste indignation de la postérité. C'était : 1° Claude de la Hamaïde,

2° Sanson Le Vilain, manant et bourgeois de cette ville, 3° Antoine Lebrun, montois, 4° Clarembault, colonel d'Arras, 5° et Jean Delval, artésien (1). Bientôt chaque jour est marqué par une exécution. Le sang coule sans relâche et les malheureux détenus n'espèrent plus de protection de la justice, dont toutes les formalités sont indignement violées. Les échafauds, les gibets et les bûchers sont en permanence sur la place du marché, au mont d'Anzin et au Rolleur. Chaque citoyen tremble pour ses jours et ceux de sa famille. Le 2 mars 1568, trente-quatre habitants sont arrêtés, et le 16 vingt-un notables bourgeois sont condamnés à un exil perpétuel, avec confiscation de tous leurs biens; enfin, depuis cette époque fatale jusqu'au mois d'août suivant, quatre-vingt-quinze victimes paient de leur vie quelques moments d'enthousiasme religieux. Châtiment d'autant plus terrible, que ces hommes, qu'on faisait alors monter sur un échafaud ou que l'on pendait à un gibet et qu'on accablait souvent d'humiliations dégradantes, ne s'étaient portés, lorsqu'ils étaient victorieux et maîtres, à aucune voie de fait contre les individus qui n'adoptaient pas leurs croyances. Qui croirait que c'était pour venger les outrages commis envers la divine morale du Christ que se commettaient toutes ces vengeances meurtrières? C'était là un énorme blasphême, bien digne, en effet, d'aussi cruels

(1) Doudelet. *oper. citato*, fol. 20.

assassins !!!... Chacun, du reste, cherchait son salut dans la fuite ou des retraites inconnues ; et le 5 septembre on compta deux cent-douze personnes absentes de la ville. C'était à regret que les bourreaux voyaient échapper leurs victimes. Pour découvrir ceux qui se cachaient dans les provinces, on eut recours à la ruse et au mensonge. Le duc d'Albe adressa à toutes les municipalités un placard par lequel il promettait un pardon général. Tout le monde reconnut facilement la perfidie de ce piège cruel, et personne ne se montra. Alors, enivré par un fanatisme de cruauté digne des bêtes féroces, il fit redoubler l'activité des recherches.... Les échafauds furent de nouveau inondés de sang et les bûchers s'allumèrent avec une nouvelle ardeur. Cette amnistie menteuse ralentit pourtant le nombre des exécutions violentes, et, pendant les quatre derniers mois de l'année, Valenciennes n'eut à déplorer que six victimes. On ne tarda pas à voir que cette modération n'était que feinte et ne devait servir qu'à préparer de nouveaux excès. Dans le mois de janvier 1569, cinquante-sept personnes sont livrées entre les mains du bourreau. A la vue de toutes ces tortures et de ces nombreux supplices, la fuite des habitants se renouvelle, et c'est à cette époque qu'on peut rapporter l'émigration des ouvriers en laine. La plupart allèrent chercher un asile dans l'Angleterre, qui n'eut pas lieu de s'en repentir ; car tous ces artisans y établi-

rent des manufactures d'étoffes de laine qui augmentèrent considérablement les forces et la prospérité de ce pays. Après ces nombreuses fournées du mois de janvier, le nombre des victimes alla en diminuant, et, jusqu'à la fin de l'année, on n'exécuta plus par le fer ou la corde que seize hérétiques. Aux échafauds et aux gibets qu'on fait enlever au mois de juillet devaient bientôt succéderd'autres désastres. D'abord Valenciennes est privée detous ses droits, privilèges et franchises; à l'imitation de leurs chefs, les soldats ne gardent plus de mesureet menacent chaque jour de livrer la ville au pillage. Tous les biens, rentes et héritages de tous ceux qui avaient pris quelque part aux derniers troubles, sont confisqués au profit de Sa Majesté très-catholique; et, voulant enchaîner pour toujours l'esprit d'indépendance des bourgeois-artisans, le duc d'Albe fait bâtir, entre les portes d'Anzin et de Paris, un château appelé *la Redoute* et pour lequel les habitants dûrent payer cinquante-huit mille livres. Quelques enseignes d'Espagne arrivent bientôt avec toutes leurs *ribaudes* pour y tenir garnison. C'était probablement avec de misérables prostituées que les commissaires de Philippe II espéraient combler le vide qu'avaient produit toutes leurs atrocités et leurs lâches persécutions.

Après tant de proscriptions et de massacres, Valenciennes n'avait plus assez de forces pour secouer le joug honteux sous lequel elle courbait son front jadis

si glorieux. Quelques courageux bourgeois espéraient délivrer la cité de la tyrannie espagnole en entretenant quelques intrigues avec les huguenots français. Chaque jour, on voyait arriver de France, par escouade de six ou dix, beaucoup de gentilshommes et de soldats huguenots. Ils venaient à Valenciennes comme à une fête de délivrance...... « Réjouissez-vous, mes amis, » disaient-ils aux paysans qu'ils rencontraient, nous » venons en ce pays pour votre bien ; vous ne serez » plus sujets aux Espagnols ; vous jouirez de la liberté » de conscience. » Le 21 mai, vers dix heures du soir, les *Gueux,* commandés par les seigneurs de Famars et de Marquette, s'assemblent sur la place du marché, attaquent l'hôtel-de-ville, en chassent M. de la Hamaïde, prévôt-le-comte, qui ne dut son salut qu'au courage et à la bonne contenance des hallebardiers. Les *Gueux* s'emparent des clefs de la ville, et, pendant toute la nuit, ils parcourent les rues en criant : Orange, Orange ! Liberté, liberté !!.. Presque toute la bourgeoisie se jeta dans le parti de ces nouveaux libérateurs qui, une fois maîtres absolus, se mirent à piller les monastères, les églises, et à enlever toutes les argenteries et les ornements les plus précieux. Les Espagnols retranchés dans la *Redoute* lancèrent quelques bordées de canon et brûlèrent neuf ou dix maisons. Cet état de choses dura jusqu'au 29, jour où M. de Cappre vint de Tournai avec trois enseignes de pié-

tons ravitailler la citadelle. A cette nouvelle, les chefs des *Gueux* montent à cheval et s'enfuient bride abattue, abandonnant lâchement tous leurs partisans à la colère des ennemis. Les troupes du château s'avancent immédiatement dans la ville, sans rencontrer de résistance, et livrent tout au pillage. Les habitants connaissent fort bien tout le ressentiment terrible de leurs anciens maîtres; aussi, tous les bourgeois, femmes et enfants, abandonnent leurs maisons et se sauvent en poussant des cris et des lamentations déchirantes. Le soldat irrité ne respire plus que la vengeance; un riche butin ne peut le satisfaire entièrement, il ne craint pas d'attenter à l'honneur des femmes et des filles qu'il peut rencontrer. Tout le monde se pousse tumultueusement vers la porte Cardon, qui était la seule porte ouverte; mais chacun met tant d'empressement à vouloir fuir, que tout ce peuple effrayé formait, pour ainsi dire, une masse immobile. Dans leur désespoir, plusieurs bourgeois et quelques jeunes femmes qui préfèrent la mort au déshonneur se précipitaient courageusement du haut des murailles avec leurs jeunes enfants. Après tous ces horribles massacres, la ville est saccagée pendant huit jours consécutifs par une soldatesque avide et brutale qui remplit le château d'immenses richesses. Quelques jours plus tard, les bateliers de Condé et de Tournai sont mis en réquisition pour emmener ce riche butin et le vendre dans les villes voisines. La plupart

des Français périrent à la porte Cardon ; et quant à ceux qui s'échappèrent, ils avaient reçu des blessures si graves qu'ils succombèrent en route. On en fit quatre-vingt-cinq prisonniers de guerre, et, le 18 du mois d'août, cinquante-quatre furent noyés, vers huit heures du soir, par le bourreau de la ville. Cette noyade eut lieu à l'arc de la Salle-le-Comte, près la poterne. On les liait à neuf ensemble, puis on les précipitait dans l'Escaut, qui engouffrait les derniers cris de ces malheureuses victimes. Le reste fut pendu et enterré dans une fosse commune, derrière la halle aux draps.

Telle fut à Valenciennes la fin déplorable d'une guerre entreprise en faveur de la liberté de conscience et qui ne produisit qu'*une tempête de sang* (1). Après tant de forfaits et de cruautés, le duc d'Albe ne craignit pas de se faire élever une statue en bronze dans la citadelle d'Anvers. Le peuple et la noblesse étaient à ses pieds, et sur le piédestal était gravée une inscription fastueuse qui le représentait comme l'appui de la religion, le restaurateur de la paix et de la justice dans les Pays-Bas. C'était là une dernière insulte qui souleva toute la juste colère des peuples et que la plupart des historiens ont flétrie avec une noble indignation. Après avoir fait mourir par la main du bourreau dix-huit mille personnes, comme il s'en vantait lui-même ;

(1) *Histoire de la Guerre des Pays-Bas*, par Famien Strada, t. II, p. 33.

après avoir ruiné et frappé au cœur l'industrie et la prospérité de la Belgique ; après avoir enchaîné toutes les belles libertés du pays et transformé de riches et populeuses contrées en un immense désert, ce n'était point le glorieux héritage d'un Titus ou d'un Trajan que le duc d'Albe devait revendiquer, mais bien celui d'un Néron ou d'un Caligula.

Quand on a lu toute cette longue série de crimes et d'atrocités ; quand on a suivi toutes les souffrances, assisté à toutes les convulsions qui ont, dans ces époques désastreuses de réaction et de violence, décimé les populations, on recule tout épouvanté.... On voudrait se retirer du monde pour oublier toutes les sanglantes tragédies du passé et se livrer tout entier aux espérances flatteuses de l'avenir. Mais, hélas ! les lois qui régissent les peuples sont immuables comme celles de la nature. Après le duc d'Albe apparaissent Cromwel et Robespierre !!!

En 1573, Don Louis de Requesens, grand-commandeur de Castille, fut chargé du gouvernement des Pays-Bas. Malgré tous les impôts et les confiscations extraordinaires dont son prédécesseur avait surchargé les peuples de la Belgique, il trouva à son arrivée les finances complètement épuisées et le pays tout-à-fait ruiné et sans ressources. Le soldat, ne recevant plus de solde depuis deux ans, n'écoutait plus les ordres de ses chefs et n'assiégeait plus les villes ennemies que dans

l'espoir de faire quelque riche butin. Les Etats, de leur côté, refusaient leur concours et le peuple ne dissimulait plus sa haine contre les Espagnols. Il n'y avait point d'artisan dans les boutiques ni de paysan dans les campagnes qui n'employât le gain de son travail pour acheter un casque et une arquebuse (1). L'année suivante, Philippe de Lalaing fut nommé grand-bailli de Hainaut et gouverneur de Valenciennes, à la satisfaction générale; le Magistrat de la ville fut recomposé et quatre cents citoyens formèrent, comme par le passé, quatre belles compagnies bourgeoises. Malgré tous ses soins et sa bonne volonté, Don Louis ne put arrêter les mutineries des troupes espagnoles et rétablir dans le pays l'ordre et la sécurité; la mort vint le surprendre en 1576, accablé sous le poids des fatigues et des préoccupations de la guerre et de l'administration. Selon les coutumes et privilèges du pays, le pouvoir fut remis entre les mains du conseil-d'état, qui était composé de partisans dévoués et d'ennemis secrets de l'Espagne. Le roi Philippe eut le tort de croire que ce fractionnement de l'autorité aurait pu conjurer l'orage qui grondait dans les Provinces-Unies. Mais les évènements qui survinrent en décidèrent tout autrement. Les soldats espagnols, irrités de ne pas recevoir d'argent, parcourent le Brabant et mettent tout à feu et à sang.

(1) *Histoire de la Guerre des Pays-Bas*, par Famien Strada, t. II, p. 261.

Enhardis par leurs crimes et leurs brigandages, ils surprennent Alost, ville voisine de Bruxelles. A cette nouvelle, le peuple de cette capitale se soulève, parcourt les rues en criant aux armes, et, dans son enthousiasme guerrier, il choisit pour gouverneur le jeune comte de Hornes, grand ennemi de l'Espagne. Les principaux membres du conseil-d'état sont arrêtés, et les députés des provinces sont chargés des soins de l'administration. Quelques mois plus tard, les Espagnols sont déclarés, par un édit public, ennemis du roi et de la patrie. De tous côtés le peuple court aux armes pour délivrer le pays des tyrans qui l'oppriment. Valenciennes ne demeura pas étrangère à ce mouvement patriotique. Le placard des Etats est lu à la bretesque sur la place du marché. Immédiatement après cette lecture, les soldats du château veulent se venger et piller la ville. La cloche d'alarme sonne ; les bourgeois arrivent de tous côtés avec l'arquebuse sur l'épaule et refoulent les pillards dans la forteresse. Le siège de la Redoute est résolu, et l'on ouvre immédiatement des tranchées près des Chartriers ; chaque corps de métier fournissait dix hommes, qui travaillèrent avec ardeur, malgré le feu de l'ennemi. Pendant la direction de ce siège, les troupes allemandes, qui étaient logées en ville et qui avaient probablement quelqu'intelligence avec les Espagnols, se rassemblent en armes sur la place du marché. Malgré ce fâcheux contre-temps, les bour-

geois ne perdent pas courage.... Bientôt la place du marché est cernée de toutes parts, et à chaque fenêtre on voit briller la gueule d'un mousquet ou d'une arquebuse. Les Allemands, effrayés de la fermeté et de la bonne contenance des bourgeois, déposèrent les armes et se rendirent à discrétion. Après cette première victoire, les bourgeois retournent au siège qu'ils ont entrepris. Dans les premiers jours du mois de novembre, on envoie une sommation au nom des Etats, et le 8 les Espagnols abandonnent la citadelle, tambour battant et enseignes déployées. En signe de réjouissance, ceux de la ville firent tirer le canon, sonner les cloches et chanter un *Te Deum*. L'année suivante, tous les anciens droits, privilèges et franchises sont rendus à la ville, et le 22 du mois d'octobre la Redoute est démolie et rasée au pied en présence du gouverneur, comte de Lalaing. Tout le monde travailla avec une ardeur et un enthousiasme vraiment incroyables, et les bourgeois célébrèrent avec une franche allégresse cette victoire remportée sur leurs oppresseurs.

A dater de cette époque, deux partis vont, pendant le reste de ce siècle, plonger toute la nation dans les désordres de l'anarchie. Le pays est sans cesse sillonné par les armées du roi et des états-généraux, qui, dominés par les insinuations révolutionnaires du prince d'Orange, ont levé l'étendard de la révolte. Les deux factions, aveuglées par une haine passionnée, se font

une guerre acharnée... Partout le peuple est livré aux tortures de la misère et de la famine ; partout les campagnes ravagées sont inondées de sang, et, de la ville, on peut voir les villages environnants dévorés par les flammes. Ce fut lors, dit d'Outreman (1), que l'on sentit à Valenciennes les trois fouets de Dieu, c'est-à-dire la peste, la guerre et la disette. Malheurs affreux allumés par l'ambition et la torche infernale des guerres civiles !!!



(1) *Histoire de Valenciennes*, p. 237.

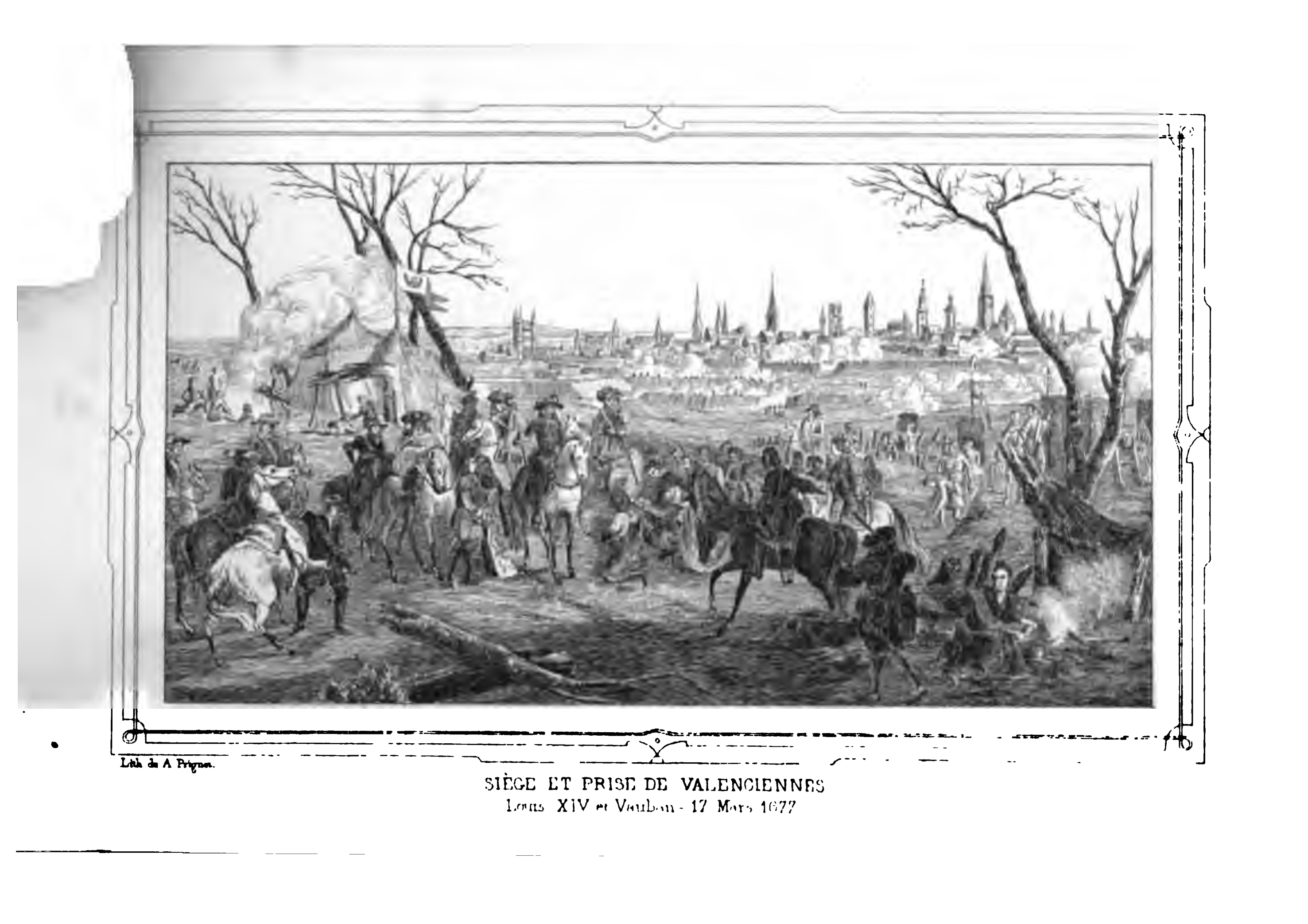
NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

—

L'archiduc Albert d'Autriche et l'infante Isabelle-Clara-Eugénie gouvernent les Pays-Bas. — Bonheur de leur règne. — Les provinces belgiques deviennent de nouveau la propriété de l'Espagne. — Guerre entre la France et l'Espagne. — Misère affreuse du pays. — Toutes les villes du Hainaut sont soumises. — Résistance de Valenciennes. — Le maréchal de la Ferté est fait prisonnier sous ses murs. — Mariage de Louis XIV. — Paix. — Nouvelle guerre. — Etat du pays. — Siège et prise de la ville. — La citadelle est rebâtie. — Valenciennes revient pour toujours à la France.



Lith. de A. Prignet.

SIÈGE ET PRISE DE VALENCIENNES
Louis XIV et Vauban - 17 Mars 1677



NOTICE HISTORIQUE.

XVIIe SIÈCLE.

PHILIPPE II venait de mourir.... Le gouvernement de l'Espagne languissait entre les mains débiles de son fils, Philippe III , tandis que l'infante Isabelle-Clara-Eugénie, sa fille, succédait par contrat de cession à la souveraineté des Pays-Bas. A

cette époque, les provinces belgiques se trouvaient, pour ainsi dire, entre deux feux. D'un côté, la Hollande faisait une guerre offensive ; de l'autre, la France pénétrait en Hainaut et mettait tout à feu et à sang. — Ce ne fut qu'au mois de février 1600 que la princesse fit son entrée à Valenciennes avec son mari, l'archiduc Albert d'Autriche. Sous leur règne pacifique, Valenciennes commença à respirer et à se remettre de toutes les nombreuses calamités qui avaient ébranlé jusque dans ses fondements son ancienne prospérité. La justice, le commerce, les sciences, les arts, l'économie, l'agriculture, réparèrent en partie les malheurs passés. Enfin, après avoir publié un grand nombre de règlements fort utiles, l'archiduchesse mourut sans enfants, et le royaume des Pays-Bas fut de nouveau soumis à la juridiction arbitraire du gouvernement espagnol. Philippe IV, son neveu, fut donc appelé à recueillir ce bel héritage. Les hostilités ne tardent pas à éclater entre la France et l'Espagne. Les frontières sont sillonnées dans tous les sens par les troupes de ces deux puissances rivales. Le soldat espagnol, manquant de pain et d'argent, exerce sur les peuples, déjà épuisés par des impôts fort onéreux, mille cruautés barbares. La noblesse est réduite aux abois ; le clergé même est opprimé et appréhende une ruine totale de la religion et de tout le pays par une invasion générale

des Hollandais, qui étaient victorieux sur tous les points (1).

Presque toutes les villes du Hainaut furent soumises à la France, à l'exception de Valenciennes, devant laquelle le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier avec quatre mille hommes. La paix conclue par le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche fut de fort courte durée ; car la guerre éclata de nouveau immédiatement après la mort de Philippe IV. Louis XIV pénètre dans le Hainaut à la tête d'une armée nombreuse et le soumet avec une rapidité vraiment merveilleuse. Cette conquête était d'autant plus facile, que le peuple était fatigué des brigandages et des déprédations continuelles du soldat espagnol qui avait besoin de pillages pour vivre. Dans certaines villes même, on trouvait à peine quelques compagnies de troupes complètement dépourvues de munitions de bouche et de guerre. Tout le pays était dans la plus profonde misère.

La Hollande, jalouse des victoires rapides de la France, avait oublié toutes ses anciennes inimitiés et avait réuni ses forces à celles de l'Espagne. Le prince d'Orange et le duc de Villa-Hermosa arrivent à Valenciennes avec une armée de soixante mille hommes, dans l'intention de sauver la ville de Bouchain, assiégée par les Français. Malgré tous leurs efforts combinés, Bouchain se soumet à la France quelques jours

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. II, p. 698.

plus tard. Valenciennes est serrée de plus près et bloquée dans les formes le 28 février 1577 (1). Le roi arriva au camp (2) le premier de mars avec dix mille hommes, qui, réunis aux autres troupes bloquant la ville, portèrent le nombre des assiégeants à trente-cinq mille hommes. La tranchée fut ouverte le 10, et les batteries posées immédiatement. L'une fut placée à la main gauche de la Croix d'Anzin, près du chemin de la rivière du Noir-Mouton ; la seconde du côté de la porte d'Anzin, au-dessus du Mont-Bouillon ; et la troisième entre les deux précédentes, tellement que l'attaque ne fut dirigée que d'un côté. Le 12, à six heures du matin, toute l'artillerie commença à foudroyer la ville. On y envoya plus de trois mille boulets chaque jour. Le 13, après une canonnade qui n'avait pas discontinué, on commença, vers les sept heures du soir, à jeter des bombes avec vingt-deux mortiers. Le 16, il ne restait pas une seule maison sur les paroisses de St.-Jacques et de St.-Vaast. Le couvent des Jésuites avait reçu plus de trois cents bombes et était brûlé et renversé. Trente étaient tombées sur l'église St.-Jacques,

(1) Tous les détails qui vont suivre, concernant le siège de la ville, sont extraits de divers articles publiés dans le tome II du Journal du Hainaut. L'auteur, M. Debavay, en a copié quelque partie dans les lettres intéressantes de Pélisson, qui, comme on sait, assista et suivit attentivement toutes les opérations faites à cette occasion par l'armée française.

(2) Sur le mont Hauwis ou Jovis.

vingt sur celle de St.-Vaast et quatre sur l'abbaye de St.-Jean, dont une découvrit entièrement le chœur de l'église et une autre le réfectoire. Le nombre des bombes jetées dans la ville, dans un court espace de temps, fut de deux mille cinq cents, et celui des boulets de plus de quinze mille. Le 17, vers huit heures du matin, la ville fut surprise d'une manière extraordinaire, au grand étonnement de l'Europe, et faillit être entièrement livrée au pillage (1).

(1) Comme le rappelle l'auteur, toute l'Europe fut étonnée de voir une ville qui passait pour bien fortifiée si rapidement soumise à la domination de la France. On crut généralement que les assiégeants avaient des intelligences dans la place et que la trahison avait joué un grand rôle dans cette surprise merveilleuse. Ce qui donna quelque créance à cette supposition, c'est que ce ne fut pas par une ruse de guerre que Valenciennes tomba au pouvoir de l'ennemi. L'attaque, au contraire, eut lieu en plein jour, à huit heures du matin ; et, dès le premier choc, les Espagnols prirent la fuite sans qu'il se trouvât aucun chef pour les retenir à leur poste. Les Français commencèrent par s'emparer des premières maisons de la rue d'Anzin, qui s'étendait alors jusqu'à l'Escaut, et s'y retranchèrent. C'est à cette vue seulement que les bourgeois coururent aux armes et que onze cents d'entre eux payèrent courageusement de leur vie leur héroïque résistance. — Nous ne faisons qu'émettre des doutes sur ce sujet historique, espérant que d'autres seront assez heureux pour pouvoir l'éclaircir. Nous savons déjà que deux estimables savants de cette ville, MM. Arthur Dinaux, rédacteur de l'*Echo de la Frontière*, et L. Deffaux, secrétaire de la mairie, ont en leur possession une espèce de journal manuscrit qui relate jour par jour tout ce qui s'est passé à l'intérieur de la cité pendant le siège en question. L'auteur de cette relation, encore inédite, est un prêtre qui s'appelait Dehaynin et qui mourut à Valenciennes quelques années plus tard. Ces documents précieux sous plus d'un rapport sont en fort bonnes mains ; aussi ne craignons-nous pas de dire que nous sommes près du jour où la vérité tout entière nous sera dévoilée.

Le côté de la ville contre lequel l'attaque était dirigée offrait aux assiégeants deux demi-lunes en avant d'un ouvrage couronné, palissadé et fraisé. L'approche en était défendue par un bon fossé qui était coupé de deux traverses servant à joindre cet ouvrage aux deux demi-lunes. Dans l'ouvrage couronné, il y avait une autre demi-lune bordée d'un fossé. Derrière était un bras de l'Escaut, ensuite un ouvrage appelé le *Pâté*, séparé des murs de la ville par le principal lit de l'Escaut, qui coulait entre deux. Les remparts dominaient sur tous ces ouvrages qui, outre le canon qu'ils avaient pour leur défense, étaient encore protégés par ceux de la ville. Le 16, au soir, le roi avait donné ordre à ses *Mousquetaires* et aux grenadiers à cheval de la maison qu'on appelait *Riotors*, du nom de leur chef, et à des détachements du régiment des Gardes et de celui de Picardie, d'attaquer l'ouvrage couronné le lendemain et de tâcher de s'y loger. Mais il fut bien étonné, à neuf heures du matin, lorsqu'il distingua à leurs habits rouges ses *Mousquetaires* qui étaient déjà dans la demi-lune enfermée dans l'ouvrage couronné. Sans perdre de temps à attaquer les deux demi-lunes avancées, ils avaient passé derrière, forcé et pris avec une ardeur et une célérité vraiment incroyables l'ouvrage couronné, qui les rendait maîtres de ces deux demi-lunes. Tout ce qui avait osé leur résister avait été taillé en pièces. Le reste fuyait vers le *Pâté* par un guichet

placé sur un pont qui servait de communication de cette demi-lune au *Pâté*. Les Mousquetaires suivaient les troupes espagnoles et entraient avec elles par le guichet : mais la difficulté d'y passer retardait leur marche ; la plupart grimpèrent sur des palissades fort élevées et pointues qui fermaient l'entrée du pont aux deux côtés du guichet, et, bravant les coups de pique et de fusil, ils sautèrent de l'autre côté et poursuivirent l'ennemi l'épée à la main. Il y avait un pont-levis sur l'Escaut qui joignait le *Pâté* à la ville ; mais les Espagnols, ayant pris la fuite, le levèrent promptement et se retirèrent sur le rempart. Là, ils braquèrent le canon contre les assiégeants. La témérité des Français leur eût assurément coûté fort cher, si un traître ne leur eût indiqué une porte qu'ils enfoncèrent et où ils trouvèrent un escalier dérobé qui les conduisit au haut du *Pâté*, où était une galerie construite sur l'Escaut et qui communiquait aux remparts. La garnison perdit la tête.. Les uns se précipitaient dans l'Escaut, les autres prenaient la fuite avec tant de lâcheté, que les assiégeants ne rencontraient plus aucune résistance. Ils entrèrent dans la ville, et, y ayant trouvé un pont ouvert sur le troisième bras de l'Escaut à l'entrée de la rue d'Anzin, le chevalier de Moissac, cornette, et le chevalier de la Barre, maréchal-des-logis, qui commandait les Mousquetaires, en posèrent une partie près du pont, où ils se retranchèrent à la hâte pour se défen-

dre, et logèrent les autres dans les maisons voisines, d'où ils pouvaient par leur feu écarter leurs ennemis.

Les remparts étant abandonnés, les assiégés laissèrent le pont-levis qui communiquait au *Pâté*, et les troupes du roi entrèrent en foule dans la ville et se répandirent dans différents quartiers, où ils commirent des désordres. Cependant les bourgeois, ayant pris les armes, chargèrent trois fois les troupes qui défendaient le pont de la rue d'Anzin et furent repoussés avec très-grande perte sans pouvoir les ébranler. Onze cents restèrent sur le carreau, et les assiégeants, qui combattaient à couvert et du haut des maisons, ne perdirent pas cent cinquante hommes, parmi lesquels étaient le marquis de Bourlemont, brigadier d'infanterie et colonel du régiment de Picardie, onze mousquetaires, trois capitaines d'infanterie et un de cavalerie. Le nombre de leurs blessés ne fut que de cent, dont vingt-cinq mousquetaires. Dans des circonstances aussi critiques, le conseil de la ville s'assembla ; il ne restait plus d'autre ressource que de se faire écraser ou d'être tous passés au fil de l'épée, selon les lois de la guerre, ou de capituler. On entra en pourparlers avec le chevalier de Moissac, qui reçut et donna des ôtages ; et on députa aussitôt vers le roi pour obtenir une capitulation.

Le roi envoya les ordres les plus rigoureux pour conserver la vie et les biens aux bourgeois ; et il fut obéi. Mais, comme la ville venait d'être prise d'assaut, le

soldat, croyant que le pillage lui appartenait de droit, l'avait déjà exercé dans plus d'un quart des maisons, et cent cinquante habitants avaient été tués dans leur propre demeure pour avoir défendu leurs possessions.

Louis XIV n'entra pas alors dans la ville ; il attendit qu'on se fût accoutumé à sa domination et qu'on lui donnât des preuves certaines de fidélité et d'attachement ; et ce ne fut que le 5 août 1680 qu'il y vint pour la première fois, accompagné de la reine, de M. le dauphin, de Madame et de toute la cour. M. de Magalotti fut le premier gouverneur français de Valenciennes ; la douceur de son caractère lui acquit une grande popularité.... Il en profita très-avantageusement pour rallier les anciennes sympathies des bourgeois en faveur de la maison d'Autriche à la France, pour laquelle ils n'avaient qu'une haine profondément enracinée. Quoique la ville fût sauvée du pillage, elle fut forcée d'élever, d'après les plans de Vauban, une citadelle qui devait coûter quinze cent mille francs et située à la même place où les deux autres avaient été bâties.

Quand on a assisté à toutes ces péripéties sanglantes, à toutes ces luttes terribles où le fer et le feu ont joué les principaux rôles, on laisse volontiers tomber la plume des mains, et l'esprit découragé jette un regard d'espérance vers l'avenir. Comme le voyageur égaré au milieu des plaines immenses et des sables mouvants du désert, lorsqu'il voit tout-à-coup se dé-

rouler à ses regards surpris de grandes villes et de riches campagnes, nous nous écrions avec bonheur : Arrêtons-nous ici. La destinée de notre cité se réflètera désormais dans celle de la France.... Le génie de la civilisation et de l'indépendance va épurer le caractère de ses habitants. Sentinelle avancée de sa nouvelle patrie d'adoption, Valenciennes ne demeura étrangère à aucune des actions d'éclat qui portèrent partout si haut la gloire de cette grande nation ; et, quoiqu'on ait abattu ses hautes murailles et ses tours crénelées, toujours forte et libre, elle opposera une glorieuse résistance aux attaques de l'invasion et deviendra l'une des clefs principales du pays. Le siège mémorable de 1793 prouvera, du reste, à la postérité que les Valenciennois sont toujours les héritiers directs de l'intrépidité et des vertus guerrières qui, pendant tant de siècles, ont illustré la vie de nos aïeux.



NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE HUITIÈME.

SOMMAIRE.

—

Lois et coutumes. — Moralité. — Conditions hygiéniques. — Maladies.



NOTICE HISTORIQUE.

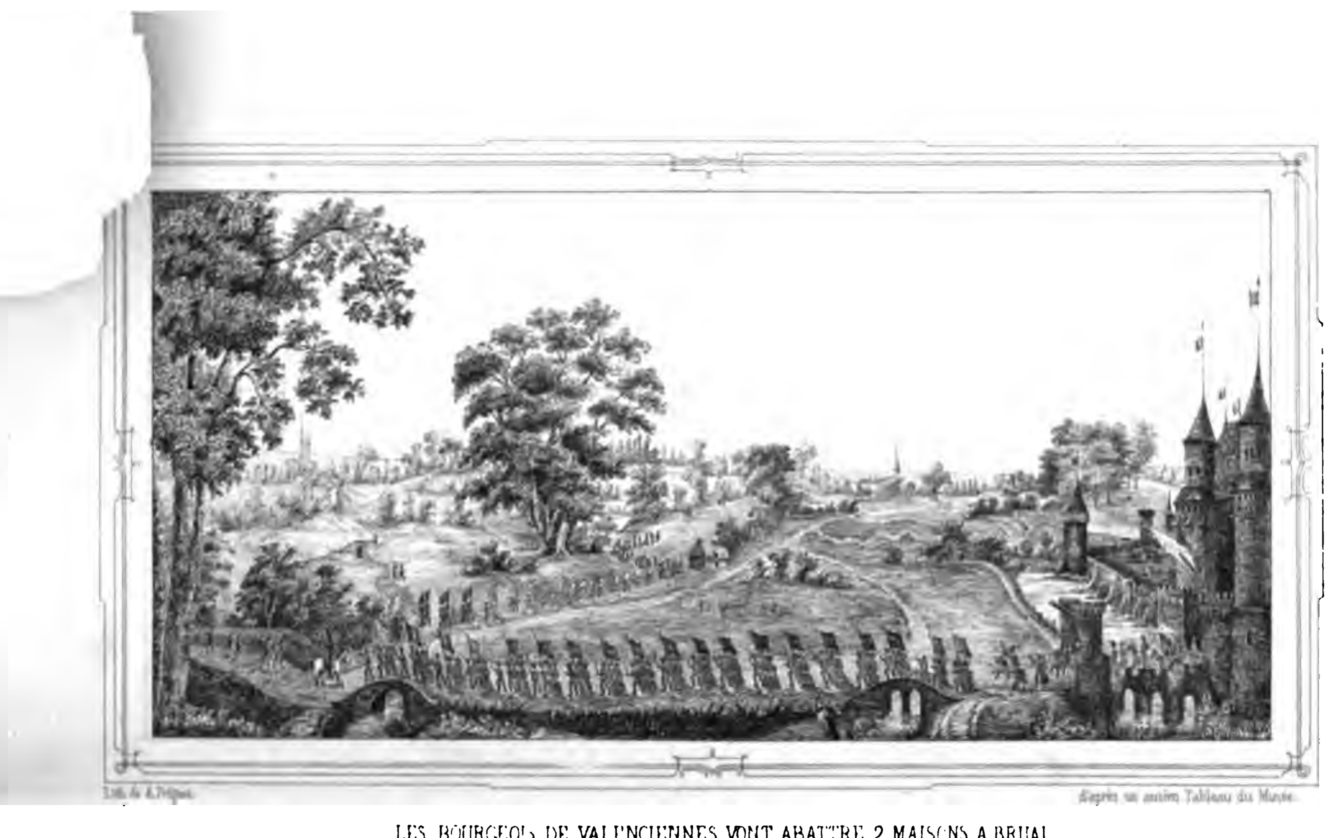
En jetant un coup-d'œil rétrospectif sur tous les principaux évènements dont nous venons de tracer l'histoire abrégée, le lecteur pourrait déjà se former une idée de l'état moral et hygiénique de ces diverses époques. Nous croyons cependant qu'il ne sera pas inutile de nous y arrêter un moment.

franchir cette espèce de, sanctuaire pour en extraire ceux qui s'y étaient réfugiés. Ce privilège fut aboli par Guillaume II, à la suite de différends qu'il eut avec plusieurs puissants bourgeois.

Les charges et offices n'étaient accordés qu'aux bourgeois, et plusieurs même réservés à ceux qui étaient nés en ville. Les Valenciennois avaient le droit de porter des armes en tous lieux : en l'an 1432, Thomas de Vertaing, prévôt de Maubeuge, ayant commandé à un certain Thomas Foriez de mettre bas la dague en vertu de l'édit du prince qui défendait le port d'armes dans tout le Hainaut, Foriez répondit fièrement que « ni pour seigneur, ni pour dame, il ne » l'ôterait, vu qu'il était bourgeois de Valenciennes. » Le prévôt le fit arrêter; mais il ne tarda pas à lui rendre la liberté (1).

Si un bourgeois avait été injurié ou battu hors des banlieues, il adressait une plainte au Magistrat, qui requérait justice selon les lois et franchises de la ville. Les agresseurs étaient condamnés à une amende pécuniaire et à avoir leurs maisons abattues. On allait à cette expédition comme à la guerre. Chaque corps de métier avait sa tente et un étendard déposé entre les mains du Magistrat. Au jour indiqué, les cloches du beffroi étaient mises en branle, chacun arrivait sur le marché et la troupe se mettait en marche, suivie de

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 342.



Lith. de A. Prignet. — d'après un ancien Tableau du Musée.

LES BOURGEOIS DE VALENCIENNES VONT ABATTRE 2 MAISONS A BRUAI.

charriots pesamment chargés de toute espèce d'ustensiles de destruction (1). En 1458, le duc de Bourgogne abolit cet usage et les duels judiciaires. Dans aucune circonstance, le Magistrat n'oubliait la dignité de ses devoirs ; jamais il ne cédait à la volonté du bon plaisir. Rois et princes, bourgeois et manants, devaient courber le front devant la haute puissance des institutions municipales. En l'an 1463, le comte de Charolais, depuis Charles-le-Téméraire, requiert le Magistrat d'octroyer le pain de l'Hôtellerie à certaine femme indigente, mais étrangère. Il fut éconduit ; et on tâcha de lui faire trouver bon ce refus, parce que les bourgeois seuls pouvaient jouir de bénéfice. On ne saurait, dit d'Outreman, montrer l'origine de ces privilèges ; mais tous les comtes de Hainaut les ont ratifiés, nommément le bon duc Philippe de Bourgogne, par sentence portée le 7 juin 1432.

On a battu monnaie à Valenciennes jusque vers l'an 1495, et, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette monnaie, c'est qu'elle portait les armes de la ville, c'est-à-dire le lion et l'aigle de l'empire, et non celles du prince. L'administration ancienne du pays était essentiellement municipale... On appelait Magistrat un conseil composé d'un prévôt et de douze échevins qui

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 343.

On peut voir encore aujourd'hui, au musée de Valenciennes, un vieux tableau qui représente cette marche vraiment triomphale.

portaient ensemble le nom de jurés. Le Magistrat avait toute justice souveraine et sans appel pour les causes criminelles. Le prévôt pouvait faire des statuts, édits et ordonnances pour le bien et police de la ville. Indépendamment du Magistrat, il y avait deux conseils : l'un particulier et l'autre général. Le premier était composé de vingt-cinq hommes, avec le Magistrat, et ayant le prévôt pour président. Plus anciennement, il n'y avait que le grand conseil ou conseil général, composé de deux cents hommes et représentant toute la communauté de la ville ; rien ne pouvait se conclure quand la réunion ne s'élevait pas à plus de la moitié. Ses attributions n'avaient aucun rapport avec tout ce qui regardait la justice, qui était spécialement dévolue au Magistrat ; il pouvait disposer des offices et de tout ce qui concernait le gouvernement et police de la ville. Quand un député venait au sein du conseil faire une proposition au nom du prince, ou quand celui-ci venait lui-même adresser sa requête, l'un et l'autre s'empressaient de se retirer après avoir fait connaître l'objet de leurs démarches, afin de laisser aux divers membres toute la liberté du vote et de la discussion (1).

Par l'industrie des habitants et l'étendue de ses relations commerciales, l'état de Valenciennes était de-

(1) *Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, pp. 354 et suiv.

venu très-florissant. Les vins (1), les bois, les draps, les toilettes, les grains, les merceries et les dentelles, qui ont joui et jouissent encore d'une réputation européenne, faisaient l'objet de transactions continuelles avec toutes les contrées du monde. Le sieur de Salmonsart assure que de son temps on comptait plus de cinq mille métiers où l'on faisait des sayes et d'autres étoffes analogues. L'appât du gain et l'activité de cet immense trafic faisaient oublier la culture des lettres et de l'étude. Il faut arriver au règne aussi long que fortuné de Philippe-le-Bon pour voir les sciences se produire dans les Pays-Bas. Quelques génies avaient bien, il est vrai, fait briller quelques étincelles dans les siècles passés ; mais ce ne fut vraiment qu'à cette époque que la raison commença à guider les esprits sérieux, qui n'envisagèrent plus les objets que sous un point de vue d'utilité. Sous le règne de Charles-le-Téméraire, son successeur, malgré toutes les agitations de la guerre, les lois et la discipline firent de grands progrès et les mœurs furent très-rigoureusement respectées. Les Valenciennois formaient essentiellement un peuple de marchands, s'alliant à la noblesse et donnant parfois des fêtes fort splendides aux différents princes qui venaient visiter leur ville. Ce ne fut que plus tard qu'on

(1) L'année 1575 fut si plantureuse en vins, qu'il s'en vendait à Valenciennes, chaque samedi, dix-huit cents pièces pour le moins (*Hist. de Valenciennes*, par d'Outreman, p. 225).

fonda un collège et que l'intelligence y fut réellement en honneur (1).

Si maintenant nous parcourons tous les documents historiques pour connaître l'état de Valenciennes dans les siècles passés et pour apprécier surtout les diverses causes nosocomiales qui y régnaient, nous trouvons une ville d'une moyenne grandeur entourée de hautes murailles crénelées, flanquées de tours et de gros boulevards, et arrosée par la Rhonelle et l'Escaut. Ce n'était qu'à Valenciennes que ce fleuve commençait à être navigable ; c'était pour cela que les anciens écrivains lui avaient donné le nom de *Port de Valenciennes*.

Des débordements nombreux occasionaient souvent de graves dégâts ; ainsi, la veille de Noël en 1532, les eaux s'enflent tout-à-coup, toutes les rues sont inondées et le marché était plein de nacelles qui allaient porter des vivres dans plusieurs quartiers. Une autre inondation eut encore lieu en 1571 et fut suivie de peste (2). Pour remédier à cet inconvénient, on a creusé depuis plusieurs canaux qui conduisent les eaux dans diverses parties de la ville. Tous ces nombreux canaux avaient encore un autre avantage, c'est que

(1) Ce fut le 10 avril 1582 que le père Eleuthère du Pont, jésuite et l'un des hommes les plus remarquables de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas, vint avec quatre autres professeurs fonder un collège à Valencieunes. (Le Glay.)

(2) *Histoire de Valenciennes*, par d'Outreman, pages 193 et 220.

leurs eaux servaient aux lavages des laines avec lesquelles on fabriquait des draps, des sayes, etc., comme nous l'avons vu plus haut.

Les constructions de nos ancêtres étaient moins commodes et moins solides que les nôtres ; la bâtisse se faisait généralement tout en bois, recouverte de paille ou de joncs, et plus tard d'ardoises. Dans les plus grandes chaleurs, la plus petite étincelle suffisait pour produire des embrasements terribles (1). C'est ce qui eut lieu, notamment lors de la naissance de Baudouin, futur empereur de Constantinople ; six cents maisons furent réduites en cendres. Une autre fois, l'incendie commence au Fossart et gagne jusqu'à l'hôtel de Maingoval, rue de la Tasnerie. Six cents maisons, appartenant à trente-deux rues, furent également la proie des flammes. Dans ces catastrophes désastreuses, la rapidité de l'incendie était telle, que la plupart perdaient leurs meubles, leur fortune et étaient réduits à une position vraiment désespérante. Ceux qui avaient eu le bonheur d'être préservés, ouvraient généreusement leurs portes aux malheureuses victimes, et, jusqu'à l'époque où l'on avait relevé les maisons détruites, la population était obligée de vivre dans une sphère beaucoup trop restreinte ; et, par cet encombrement

(1) En 1677, c'est-à-dire à l'époque du siège de la ville par Louis XIV, la ville était encore bâtie moitié en bois (*Lettres de Pélisson*, t. III, p. 158).

forcé, se produisaient ces affections terribles qui ont si cruellement décimé nos ancêtres. Les habitations, du reste, étaient assez élevées, plus séparées à leur base qu'à leur sommet ; de sorte que fort souvent deux maisons placées en face se touchaient presque vers leur extrémité. Les fenêtres étaient fort étroites et de petits vitrages en plomb permettaient à peine aux rayons du soleil de pénétrer dans l'intérieur des habitations. De petites lucarnes laissaient passer un mince courant d'air, et pourtant, lorsque le soleil était dans toute sa force et dardait sur toutes ces surfaces ardoisées, il devait faire une chaleur insupportable dans les appartements. Les rues étaient tortueuses, mal pavées, moins larges et moins propres qu'aujourd'hui ; des eaux fétides, croupissantes, surchargées de boues et de matières animales en décomposition, donnaient naissance à des émanations méphitiques (1). La hauteur des murailles qui entouraient la ville (car ce fut seulement sous Louis XIV que Vauban fit prévaloir le système de fortifications encore adopté de nos jours), des rues tortueuses et étroites, des maisons élevées et se touchant presque vers leurs sommets, empêchaient le renouvellement de l'air et la pénétration de la lumière, ce qui ne manquait pas de donner au sol une hu-

(1) La ville de Valenciennes est vilaine à voir par le dedans ; ce sont de petites rues et maisons mal bâties. Elle n'a presque rien de la propreté des autres grandes villes flamandes (*Lettres de Pélisson*. t. III, p. 195).

midité constante. Puis on trouvait des coudes, des angles, des impasses qui s'opposaient aux courants d'air ; delà concentration des miasmes qui s'exhalaient de la fange des ruisseaux. A cette époque reculée, le nettoyage des égouts, l'enlèvement des immondices, ne se faisaient pas avec autant de soins et de régularité qu'aujourd'hui. Quelques cimetières trop étroits se trouvaient dans l'intérieur de la ville et venaient, par la putréfaction progressive des cadavres qu'ils renfermaient, augmenter encore l'insalubrité de l'atmosphère (1). Les corps des notables étaient enterrés dans les églises, où une foule empressée à écouter les prédications fréquentes de leurs pasteurs allait respirer un air infecté et corrompu.

Les hôpitaux étaient aussi nombreux qu'aujourd'hui. Ainsi, il y avait 1° l'Hôtellerie, qui était le plus ancien ; 2° la Maison des Ladres, située hors de la porte de Mons, spécialement consacrée à la guérison des malheureux attaqués de la lèpre et natifs de la ville ; 3° l'hôpital de St.-Barthélemy, bâti hors de la porte de Cambrai, destiné à recevoir les pélerins et les pauvres malades ; 4° le Petit-St.-Jean, situé rue de Vié-

(1) Une ordonnance du 10 mars 1776 porte défense d'enterrer dans les églises et chapelles, à l'exception des seigneurs et ministres du culte. Deux ans plus tard, le 10 février 1778, le roi publie un arrêt par lequel il délègue des experts et des médecins qui doivent apprécier tous les inconvénients des cimetières trop étroits et entourés d'*habitations*.

warde, affecté spécialement aux chevaliers de Malte auxquels il appartenait; 5° le Béguinage, où Jeanne, fille de Baudouin, empereur de Constantinople, bâtit et dota un hôpital dédié à Ste.-Elisabeth. Il donnait sur la rue Delsaut et la Rhonelle. Tout d'abord, l'hôpital était séparé de la fondation monastique pour tout ce qui avait rapport aux revenus; mais, plus tard, tout fut remis sous la même direction. La comtesse Marguerite, après son divorce avec Bouchard d'Avesnes, vint habiter assez longtemps un palais fondé près du Béguinage et dans lequel il fut incorporé. De là vient le nom de rue Comtesse qu'elle porte encore aujourd'hui. 6° L'hôpital St.-Jacques, bâti par Jacques de Trith, près la porte Tournai; on y logeait principalement les pélerins de St.-Jacques en Galice et d'autres voyageurs. 7° L'Hôtel-Dieu, considéré comme le plus vaste et le plus magnifique hôpital de la ville et des Pays-Bas; c'est à 1430 que remonte sa fondation, dont le principal auteur fut Gérard de Perfontaine, chanoine d'Anthoing. Il renfermait soixante-douze lits. Il existait encore d'autres pieuses fondations, mais d'une moindre importance. Ainsi, c'était la maison des Pauvres Prêtres, les Sœurs Repenties, les Chartriers où l'on ne recevait que les paralytiques incapables de travailler pour gagner leur vie, les Orphelins, les Pauvres Veuves, etc. Chaque hôpital avait son administration particulière. Celui de l'Hôtellerie était

du ressort du Magistrat ; tandis que les superintendants de l'Hôtel-Dieu étaient l'abbé de Saint-Jean, le prieur des Chartreux, le prévôt de la ville et le receveur du roi, qui nommaient quatre confrères de St.-Jacques pour administrer les revenus de la maison. Les princes, et surtout les bourgeois enrichis par un négoce fort lucratif, avaient compassion des malheurs incessants des pauvres et adoucissaient en partie, par des donations nombreuses, toutes les calamités de la guerre et les affreux tourments de la famine et de la peste.

Le nombre plus considérable des édifices et des églises (1), les vastes terrains réservés aux nombreux monastères, aux splendides hôtels de la noblesse et des pairs de Valenciennes, devaient restreindre les habitations et produire un encombrement très-pernicieux. A l'extérieur on remarquait aussi divers foyers d'infection. Au nord, on trouvait d'immenses marais qui devaient, pendant les grandes chaleurs de l'été, donner naissance à des effluves miasmatiques ; car, à cette époque, on ne connaissait pas encore les moyens de dessécher ces lieux humides ; aussi, les détritus déposés sur la plage et exposés aux rayons ardents du soleil se décomposaient, et leur putréfaction donnait nais-

(1) En 1699, Valenciennes possédait encore sept églises paroissiales, une abbaye, neuf couvents d'hommes et onze couvents de femmes.

sance à des gaz délétères. Au couchant, on remarquait le bois de Bonne-Espérance, qui devait aussi empêcher les courants d'air, augmenter et concentrer l'humidité; puis les feuilles mortes et d'autres débris végétaux devaient, en se putréfiant, augmenter les causes déjà si nombreuses d'insalubrité. En temps de guerre, les ennemis, comme nous l'avons vu, ravageaient et brûlaient tous les villages limitrophes; aussi, les rues de la ville étaient jonchées de pauvres villageois qui, comme le dit d'Outreman, n'avaient point de couvert. Ce n'est pas tout. Les troupes, harassées par des marches forcées, manquant du nécessaire et exposées à toute l'intempérie des saisons, devaient, comme on le conçoit fort bien, être fort souvent décimées par des maladies épidémiques et pestilentielles ou par la dyssenterie. La ville ouvrait courageusement ses portes pour préserver ses défenseurs du glaive de l'ennemi et s'exposait généreusement aux affections si meurtrières des camps et des armées.

Dans ces temps barbares d'anarchie et de représailles sanglantes, fort souvent le droit était foulé aux pieds, les lois annihilées et la puissance brutale de la force substituée à la justice. Le bas-peuple était enclin aux crimes les plus atroces; rien ne coûtait à sa conscience endurcie, parce que chaque jour il voyait impunément commettre l'assassinat. C'était là un résultat facile à prévoir dans ces siècles envahis par l'abrutisse-

ment, la corruption et l'ignorance ; dans ces siècles où le peuple avait toujours, pour ainsi dire, les armes à la main ; car il fallait prêter une défense continuelle à sa liberté, à sa vie, à ses biens et à sa famille. Ayant toujours devant ses yeux l'alternative de la mort ou de l'exil, le peuple devait livrer l'état à des désordres incessants, profonds, imprimer un caractère sauvage à la moralité publique et produire la disette parmi la nation. C'était là une plaie immense, presque générale, que les lois de l'état et celles de l'église ne parvinrent à cicatriser que fort tard. En 1165, c'est Baudouin l'Edifieur qui bâtit un château à Raismes, et il y met garnison pour arrêter la violence des voleurs qui se réfugiaient dans le bois de Vicoigne et pillaient les moines et les passagers (1). En 1479, il y avait dans les environs de Valenciennes des bandes tellement nombreuses qui infestaient le pays, qu'en trois semaines on en exécuta vingt-sept à Valenciennes (2). Lorsque Charles-Quint vint en cette ville pour aller châtier les Gantois rebelles, plus de neuf cents personnes, tant homicides que bannis, se présentèrent à l'entrée de la banlieue pour requérir pardon. Ces faits peuvent, jusqu'à un certain point, nous donner la mesure de la moralité de ces siècles de crimes et de brigandages !!!

(1) *Hist. générale du Hainaut*, par Delwarde, t. II, p. 466.

(2) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 273.

Valenciennes, de plus, dans certains temps, était une espèce de république où abondaient une foule d'étrangers et d'inconnus qui pouvaient infester toute la ville. Mais, à toutes ces causes qui pouvaient infailliblement engendrer des affections mortelles, on doit en ajouter d'autres plus funestes que celles que nous venons d'analyser. Les épidémies pestilentielles étaient fort fréquentes dans ces temps où l'on oubliait les mesures hygiéniques les plus indispensables. Tout le monde s'empressait de fuir le fléau, et les malheureux pestiférés, excités par un délire furieux, tombaient morts au milieu des rues et encombraient la voie publique de leurs cadavres. C'était certainement là un foyer d'infection plus terrible que les autres ; car la putréfaction survenant très-rapidement, des miasmes mortels ne tardaient pas à se répandre dans l'atmosphère et allaient empoisonner les quartiers les plus salubres de la ville.

Entourée d'éléments aussi pernicieux, soumise sans cesse aux tortures cruelles de la famine et aux pillages de la guerre, Valenciennes devait être décimée par des maladies mortelles et épidémiques. Louis de Lafontaine raconte qu'en 1316 arriva une grande comète qui effraya fort le peuple ; peu après survint la famine et la peste ; le blé était tellement rare, que plusieurs rendaient l'esprit sur les rues morts de faim. La peste était si horrible, que les mendiants et les *brimbeurs* descen-

daient des bois et forêts et étaient mis en terre au chemin par monceaux ; on voyait aussi plusieurs jeunes enfants suçant les mamelles de leurs mères mortes d'inanition (1). La peste, dans le 16e et le 17e siècles, était, comme nous l'avons prouvé ailleurs, presqu'endémique et emportait parfois la moitié de la ville (2). Au retour des croisades, la lèpre attaqua aussi plusieurs de nos preux chevaliers qui avaient été combattre les infidèles pour la défense de la Ste.-Croix ; ce qui, du reste, prouve que le nombre en était assez élevé, c'est qu'une maison fut spécialement consacrée à ce genre de maladies et ouverte seulement aux malheureux qui en étaient affectés, pourvu qu'ils fussent nés en ville. La suette miliaire, qui fut jadis plus fréquente qu'aujourd'hui, n'épargna pas non plus nos ancêtres ; car Simon Leboucq, dans un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville, nous apprend qu'en 1529 régnait la maladie qu'on appelait la *suette anglaise*. « Ceux qui ont écrit de ce temps-là, ajoute-t-il, disent » que les personnes qui étaient saisies de cette sueur » avaient d'abord fort froid. Il en mourut un grand » nombre avant que le remède fût trouvé ; mais, dès » qu'on en eut connaissance, personne ne succombait

(1) *Hist. ms. de Valenciennes*, par Louis de Lafontaine, fol. 135.

(2) *Histoire chronologique des Epidémies*, par M. Arthur Dinaux (Archives du Nord, t. II). — *Hist. médicale des Pestes à Valenciennes*, par A. Stiévenart (Archives du Nord, t. III, p. 149. nouvelle série).

» ou fort peu. Le souverain remède étoit de se garder » de dormir, d'avoir froid et de se faire suer au lit in» continent. » — Indépendamment de toutes ces pandémies meurtrières, l'intempérance, les excès de toute espèce commis dans ces temps reculés, l'oubli complet, en un mot, de toutes les mesures hygiéniques devaient encore accabler de maladies incessantes les siècles passés. C'est en analysant le budget nosologique de nos ancêtres, c'est en comparant les immenses avantages de la civilisation d'aujourd'hui à toutes les calamités qu'ils ont supportées, que nous pouvons réduire à leur juste valeur tous les éloges que certains Aristarques ont si fastueusement décernés au bon vieux temps !!!..




DEUXIÈME PARTIE.

Indiquer les sources d'un mal,
C'est presque y remédier.

TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

CHAPITRE NEUVIÈME.

lois, des mœurs, des idées religieuses, des habitudes, etc. Qu'on compare, en effet, la pesanteur, la réserve mesurée des Hollandais ou d'un habitant des pays froids à la pétulante vivacité, à la frénétique impatience de l'Arabe ou de l'habitant des Tropiques. Quelle différence ne trouve-t-on pas encore dans les formes physiques des Esquimaux et des Groenlandais mis en parallèle avec les différents peuples civilisés de l'Europe ! Chez les premiers, de plus, vous ne verrez que des inclinations basses et grossières, une profonde immoralité, des superstitions stupides et ridicules ; tandis que les seconds, éclairés par le génie bienfaisant de la civilisation et de l'hygiène, introduiront dans la société des améliorations nouvelles qui feront mieux apprécier chaque jour les avantages et les dogmes sacrés d'une observation bien raisonnée. Arrivons à notre sujet.... On conçoit fort bien que la puissante influence exercée par les différents climats sur l'organisme doit avoir un retentissement immédiat, si ce n'est toujours sur la production, du moins sur l'issue des maladies qui minent sans cesse notre chétive existence. C'est là une vérité généralement reconnue et trop bien assise, pour être ébranlée par les vaines déclamations de quelques esprits systématiques qui, aveuglés par les couleurs aussi trompeuses que séduisantes des théories, sapent avec furie le trône inébranlable de la science pour la réduire aux mesquines proportions d'une idée précon-

çue. Pour eux, les faits ont dû avoir dans tous les temps et tous les lieux une forme, un aspect entièrement identiques ; pour eux, l'observation a toujours conservé la même marche sans subir dans sa route aucun changement, aucune métamorphose ; et pourtant il leur eût suffi d'examiner quelques faits avec impartialité, pour reconnaître leur erreur et l'infaillibilité de l'évidence.

Dans les climats polaires, on ne rencontre point, si ce n'est les mêmes maladies, du moins les mêmes caractères pathologiques, que dans les régions équatoriales. La marche de l'inflammation fixée sur un organe reçoit des modifications tellement puissantes de l'état particulier de l'atmosphère, du régime, des mœurs et des différentes perturbations physiques qui se passent dans ces deux points si opposés, qu'il est difficile à l'homme de l'art d'établir un rapprochement comparatif entre les affections développées dans ces diverses contrées. Sous le ciel ardent des tropiques, la syphilis, le plus souvent, n'offre aucune gravité et se guérit par les seuls efforts de la nature ; tandis que, dans la zone froide et même tempérée, elle altère, elle détruit toute la constitution des individus qui en sont atteints, si l'on n'arrête ses progrès désastreux par un traitement approprié. La lèpre, qui était si commune jadis, n'est plus fort heureusement aujourd'hui que le partage des pays barbares qui l'ont vue naître. La fièvre jaune exerce principalement ses ravages aux Antilles et aux

Etats-Unis ; et si l'on mentionne une irruption en France de cette cruelle maladie, c'est pour nous rappeler une terrible exception qui, il faut l'espérer, ne sera plus pour notre pays qu'un triste objet de souvenir. Comme on le voit, chaque contrée a ses maladies propres dont le développement et les causes ne sont pas toujours faciles à apprécier. Parcourez les pays formés de hautes montagnes et de vallées profondes ; dans presque tous, vous y rencontrerez des êtres abrutis, privés de sensibilité et d'intelligence, ayant une existence complètement végétative et connus généralement sous le nom de crétins. Quant aux causes productrices de cette triste infirmité, on n'a pu encore les apprécier d'une manière bien positive, quoiqu'on ait remarqué déjà que les diverses améliorations apportées par la civilisation et l'hygiène aient exercé une influence très-avantageuse sur le nombre des individus affectés de crétinisme. Dans une contrée arrosée par une grande quantité de fleuves ou de rivières qui, par une évaporation continuelle, communiquent à l'atmosphère une grande humidité, les constitutions et les maladies n'offriront pas les mêmes caractères que celles des pays secs et aérés. Chacune conservera son allure propre, son cachet spécial. Les individus qui languissent dans ces vallées étroites et humides deviendront actifs et laborieux lorsqu'ils seront transportés au milieu d'un air

sec et renouvelé. Le mouvement succèdera à l'apathie. La masse des fluides se renouvellera sous l'influence de cette métamorphose, et cette heureuse modification du sang, par le changement d'air, transformera en une belle nuance rosée la teinte blafarde et maladive de la peau.

Sans être toujours aussi évidentes, il est positif que certains pays, certaines villes même éprouvent des modifications particulières de la situation topographique, du voisinage ou de l'éloignement d'une rivière, d'une forêt, d'une montagne, d'un marais, etc. Ce sont certainement là autant d'éléments qui peuvent imprimer aux organes malades une gravité telle, que les secours de l'art doivent être immédiatement employés. Ainsi, dans les pays marécageux et décimés par les fièvres intermittentes pernicieuses, ne serait-ce pas condamner les malades à une mort presque certaine, que de les abandonner aux seules forces de la nature ? tandis qu'il arrive presque toujours qu'on rend ces malheureux à la vie en combattant le mal dès son début par des remèdes efficaces.

Cette esquisse sommaire de l'influence des climats sur la constitution physique et la santé des peuples sera, nous l'espérons, l'introduction la plus naturelle de l'entreprise que nous faisons aujourd'hui avec quelque peu de témérité peut-être. L'importance et la grandeur d'un semblable travail nous ont fait fort long-

temps hésiter.... En présence des difficultés sans nombre que nous allions rencontrer à chaque pas sur notre route, nous avons senti notre courage succomber à la tâche que nous nous étions imposée. Mais le désir d'être utile a ranimé notre faiblesse. Loin de nous cependant la vaniteuse prétention d'avoir surmonté tous les obstacles; nous ne sommes pas assez confiant dans nos propres forces pour viser à une perfection absolue. Nous serions trop largement récompensé de tous nos efforts, si nous méritions l'indulgente approbation de nos concitoyens. C'est là, du reste, le mobile secret de toute notre ambition.

Valenciennes, ville forte, ancienne capitale du Hainaut, n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement. Placée sur la frontière-nord de la France, on peut la considérer comme un des principaux boulevards du pays. — Longitude-est, 1, 11, 12; latitude, 50, 21, 29. Degré d'élévation par rapport au niveau de la mer, 25, 98. Sa circonférence intrà-muros est irrégulièrement arrondie et offre une étendue de trois kilomètres et demi. La distance approximative de l'est à l'ouest est de 1,100 mètres et celle du nord au sud est de 1,160.

Cette ville est située dans une vallée assez profonde comparativement aux diverses hauteurs qui l'environnent presque de tous côtés, comme nous allons le voir dans le tableau suivant.

DÉSIGNATION DES LIEUX.	DIRECTION.	DISTANCE de la ville.	HAUTEUR au-dessus du niveau de la mer.
1. Moulin du Roleur	Nord-Est.	1 kilomètre.	56 degrés.
2. Saint-Saulve......	Nord-nord-Est.	1 kilom. 1/2.	57 degrés.
3. Marais de l'Epaix (compris entre les deux bras de l'Escaut, de la largeur d'un kilomètre)...........................	Nord.	1 kilom. 1/2	18 degrés.
4. Croix d'Anzin.................. ..	Nord-Ouest.	1 kilomètre.	39 degrés.
5. Anzin.....................	Nord-Ouest.	2 kilomètres.	68 degrés.
6. Saint-Vaast-là-Haut...	Ouest.	1 kilom 1/2	55 degrés.
7. Le Maréchal-Ferrant............ ..	Ouest.	1 kilom. 1/2	59 degrés.
8. Le Vignoble......................	Sud-Ouest.	1 kilom. 1/2.	50 degrés.
9. Marais de Bourlaing (prairies de la largeur d'un kilomètre).................	Sud.	1 kilomètre.	20 degrés.
10. La Briquette......................	Sud.	1/2 kilom...	80 degrés.
11. Chemin des postes................	Est.	2 kilomètres.	69 degrés.
12. Route du Quesnoy...............	Est.	1 kilom. 1/2.	63 degrés.

De ce dernier point jusqu'au moulin du Roleur, le terrain reste dans une élévation à peu près égale, à quelques degrés près.

Avant de fonder une ville, les Romains prenaient des précautions infinies et faisaient des expériences nombreuses pour s'assurer de la salubrité des lieux. Tout le monde connaît leur sage prédilection pour les sites élevés ; car ils savaient que la première condition de la santé résidait principalement dans la pureté et le renouvellement de l'atmosphère. Aussi, quand ils firent la conquête du pays que nous habitons, ils se gardèrent

de ne pas utiliser ce précepte, et Famars, l'un des points les plus élevés qui avoisinent Valenciennes, fut choisi par eux comme l'emplacement le plus convenable à une ville. Aux yeux des maîtres du monde, la santé publique était le premier et le plus précieux de tous les biens. Plus tard, on oublia toutes ces mesures hygiéniques si indispensables, pour ne se laisser guider que par les raisons étroites de l'égoïsme commercial ou des nécessités politiques, et l'on vit s'élever des villes sur les bords des marais ou dans les vallées les plus profondes, sans s'inquiéter des malheurs réservés à un avenir fort rapproché. Les conséquences de cet état d'aveuglement dûrent coûter fort cher à l'humanité. L'air non renouvelé ou vicié par des émanations miasmatiques empoisonnait l'organisme, et, comme nous l'avons vu plus haut, décimait presqu'annuellement les populations du moyen-âge.

En considérant le tableau ci-dessus, on voit que Valenciennes, sous le rapport de la position hygiénique, est placée dans des conditions tout-à-fait défavorables. A l'exception de deux points situés au sud et au nord, formant une espèce de gorge continue avec celle dans laquelle la ville est renfermée, elle est presque partout dominée par des hauteurs assez considérables, hauteurs qui, il est vrai, peuvent lui servir d'abri contre les tempêtes, mais qui, d'un autre côté, empêchent la rapidité des courants d'air. Indépendamment

des montagnes dont nous venons d'étudier les divers degrés d'élévation, la ville est encore entourée de fortifications assez élevées et qui doivent, comme on le conçoit, exercer une puissante influence sur la salubrité. L'enceinte continue, dont la hauteur varie entre dix et douze mètres en partant du sol, est dominée principalement au nord, à l'est et au sud, par des bastions et de gros boulevards qui, comme l'enceinte continue, sont couronnés par plusieurs lignes de gros ormes dont le feuillage épais protège les promeneurs contre l'ardeur du soleil. Aussi, vue à quelque distance, Valenciennes offre, en été et au printemps, l'aspect riant d'un joli bocage du milieu duquel surgit la belle flèche du beffroi (1). Mais, en s'approchant, l'illusion ne tarde pas à disparaître devant les sombres murailles, les ponts-levis, les larges fossés et les grosses portes d'une place de guerre. Dans plusieurs endroits, des eaux dormantes baignent le pied de l'enceinte continue (2). Comme

(1) Ces lignes étaient écrites avant la terrible et douloureuse catastrophe du 7 avril 1843. Ce jour à jamais lugubre et fatal pour la cité vit s'écrouler cette tour qui, pendant 637 ans, avait victorieusement résisté aux ravages si cruels de la guerre et aux divers outrages du temps !!!

(2) Examinés du haut d'un édifice élevé, les villages environnants ont une situation aussi remarquable que pittoresque. D'un côté, c'est Anzin qui s'élève par gradins des bords de l'Escaut et où tout semble respirer l'industrie, qui lui a donné son importance. De grandes cheminées vomissent incessamment des flots d'une fumée noire et épaisse qui, comme une immense bannière, s'étend sur toutes ces régions qu'elle fait vivre. De l'autre, au contraire, ce sont de nombreux villages, des plaines fertiles, disposés également en amphithéâtre.

on le voit, nous ne faisons ici qu'un inventaire fort abrégé de quelques éléments qui peuvent, si ce n'est par leur nature, du moins par leur présence, exercer des modifications sur la constitution médicale de la ville, nous réservant de nous livrer plus tard à une étude aussi approfondie que détaillée de leur influence.

Quoique le cours de l'Escaut partage naturellement la ville en deux, on a été obligé, vu la grandeur et l'importance de sa population, de la diviser en trois sections dont nous allons indiquer ici succinctement les limites. La section sud est bornée à l'ouest et au sud par le rempart, à l'est et au nord par les rues de Famars et de Paris. Les bornes de la section de l'est sont au nord la rue de la Salle-le-Comte, à l'ouest la rue de Famars, au sud et à l'est le rempart. La section nord est bornée au sud par les rues de Paris et de St.-Géry, au nord et à l'ouest par le rempart. — Valenciennes renferme quatorze places plus ou moins régulières et dont les deux principales sont la Grand'Place, qui offre 150 mèt. de longueur sur 45 de largeur; et la Place Verte, qui n'est que la réunion de plusieurs places assez vastes et toutes plantées de gros tilleuls qui, à l'époque de la floraison, répandent une odeur fort agréable dans tout le voisinage.

Quoique le marteau de la civilisation n'ait cessé d'abattre les masures du moyen-âge pour faire place à des habitations plus commodes, plus solides, plus lar-

ges et dans lesquelles l'air puisse circuler plus librement, la plupart des rues sont encore aujourd'hui fort tortueuses, peu aérées, offrant des coudes et des angles qui sont autant de réceptacles d'air corrompu. Malgré tous les généreux efforts et les sacrifices nombreux que fait chaque jour une administration éclairée pour redresser et élargir les rues, on conçoit qu'il est impossible d'improviser des améliorations de cette importance et que ce n'est que petit à petit qu'on parviendra à faire disparaître tous les vices des anciennes constructions. Les deux cents rues, ruelles, impasses, renfermées dans l'enceinte de Valenciennes, sont aussi variables sous le rapport de leur largeur que de leur direction. Les rues-routes ont une largeur qu'on peut approximativement limiter entre dix et quatorze mètres; celles de seconde importance n'ont que sept à huit mètres, et beaucoup d'autres sont encore plus rétrécies, comme nous le verrons.

Examinons maintenant le degré de salubrité de chaque section. La section Est est la plus peuplée et la plus avantageusement placée. Son assiette domine en partie celle des deux autres. Malgré cet avantage incontestable, on y rencontre plusieurs rues assez insalubres. La rue du Petit-Fossart, dont une ligne de maisons est immédiatement adossée contre un rempart fort élevé et planté d'arbres touffus, n'offre au plus que cinq mètres de largeur. La rue du Grand-Fossart est

fort sinueuse et beaucoup trop étroite. Nous avons encore la rue Comtesse, dont la position d'un côté est analogue en tous points à celle du Petit-Fossart, et différant seulement de celle-ci par des sinuosités nombreuses. La rue de la Barre est fort sombre et fort mal aérée. Enfin la rue Palette, l'une des plus sales et des plus insalubres de la ville. Ces trois dernières rues se touchent, pour ainsi dire, et n'offrent qu'une largeur de cinq mètres environ.

La section Sud renferme aussi plusieurs rues fort malsaines, telles que la rue Neuve-Notre-Dame, la rue à Combles, qui se trouvent trop rapprochées du rempart et beaucoup trop étroites pour le chiffre de leur population. Les rues des Godets, des Chaudrons, des Maillets, des Mauriennes, etc., où l'humidité inonde le mur des habitations et où le soleil ne pénètre que fort difficilement, peuvent être rangées dans la même catégorie.

La plus grande partie de la section Nord se trouve sur la rive gauche de l'Escaut et est la portion la moins élevée de la ville. La plupart des rues de ce quartier sont tortueuses, assez étroites et fort humides.

Les rues sont, en général, assez bien pavées et fort souvent lavées à grandes eaux. Ces grandes immersions, dont on abuse peut-être un peu quelquefois, entraînent dans les divers cours d'eau toutes les substances végétales et animales en décomposition. Pendant

les grandes chaleurs de l'été, les habitants sont obligés d'arroser deux fois par jour, à une heure indiquée. Chaque matin, des voitures particulières enlèvent les immondices qui encombrent certaines rues, et, une fois cette heure passée, il est expressément défendu de déposer de nouvelles ordures. Il existe, en outre, beaucoup d'égouts qui se débouchent dans les canaux qui sillonnent la ville. Un autre avantage qui a grandement amélioré la santé publique, et qui date presque d'un siècle, c'est que toutes les inhumations ont lieu, sans aucune exception, dans un vaste cimetière situé au nord et à un kilomètre de la ville. Ce séjour des morts est de plus placé sur un plateau assez élevé et par conséquent dans d'excellentes conditions d'aérage.

On s'exposerait à de graves erreurs si l'on s'en rapportait toujours au chiffre des maisons renfermées dans l'enceinte d'une ville, pour juger les diverses fluctuations de sa population. Ce qui est arrivé à Valenciennes mettra cette vérité hors de doute. Ainsi, en 1680, il y avait 4,344 maisons et 19,926 habitants. En 1699, le chiffre baisse sensiblement : il n'y a plus que 4,021 maisons et 17,922 habitants. Au commencement de 1823, il en existe encore 3,353 ; tandis que d'après le recensement fait il y a quelques années, on n'en trouve plus que 2,908, quoique le chiffre de la population soit au moins aussi élevé. L'agrandissement des rues et des places, la fusion de plusieurs masures d'in-

digents dans les vastes jardins de quelques riches propriétaires, sont les causes véritables de cette diminution. Ici, comme dans beaucoup de cas, le mal se trouve à côté du bien. Assurément l'élargissement des rues et des places, l'étendue des jardins, ont permis à l'air une circulation plus facile; mais, en revanche, les loyers des maisons ont toujours été en augmentant, et la classe ouvrière a été obligée de se réfugier dans les rues les plus sombres et les plus étroites. Chaque famille a été loin de trouver même là une habitation convenable; aussi n'est-il pas rare de voir s'entasser un ménage dans les misérables réduits de chaque habitation. Il est facile de concevoir tous les fâcheux résultats de cet encombrement pernicieux; pour le moment, nous nous bornons à le mentionner, sauf à en étudier plus tard toutes les tristes conséquences.

La plupart des maisons de Valenciennes sont à un seul étage, ont environ dix à douze mètres de hauteur, et, à l'exception de la façade qui est le plus souvent construite en pierres blanches, elles sont presque toutes bâties en briques bien cuites. Ce mode de construction ne laisse assurément rien à désirer sous le rapport de la salubrité; tandis que dans le siècle dernier, comme on peut le voir dans quelques édifices publics, on employait à la bâtisse une pierre connue dans le pays sous le nom de pierre bleue, qui, dans les temps humides, laisse suinter à sa surface de véritables nap-

pes d'eau et qui, pendant les fortes gelées, se crévasse avec assez de facilité. Ce double inconvénient l'a fait presque généralement abandonner. Nous n'entrerons dans aucun détail relativement à l'exposition des habitations, à l'utilité si importante des caves, à la largeur des fenêtres et des appartements, au mode de chauffage, etc.; nous parlerons seulement des latrines et des puits perdus.

Il n'entre pas dans notre sujet de nous occuper des dangers que courent les ouvriers vidangeurs, ni de la composition intime des gaz dont l'absorption produit une action vraiment foudroyante sur l'organisme. C'est là une tâche que des hommes d'un grand talent ont remplie avec une supériorité et un dévoûment vraiment dignes d'éloges. Hallé, Dupuytren, Thénard, Barruel, Parent-Duchatelet, Labarraque et d'autres ont fait sur ce sujet, aussi périlleux que repoussant, de savantes et nombreuses recherches qui ont fait mieux apprécier la nature des émanations et ont remédié, du moins en partie, à leur mortelle influence. Qu'il nous soit permis de rendre ici un éclatant hommage aux nobles élans de leur courageuse philantropie !!!

La construction des lieux d'aisance est une des parties les plus importantes d'une habitation, et c'est pourtant l'un des points dont on s'occupe le moins à Valenciennes. Un cabinet d'aisance est à peu près bâti comme une citerne, avec des contre-murs qui empê-

chent tant bien que mal la pénétration des matières stercorales dans les maisons voisines. Les tuyaux d'évent et les cuvettes dites à l'anglaise sont presque généralement inconnus, quoique le prix de ces dernières soit considérablement diminué. Analysons donc les principaux inconvénients qui résultent de la négligence que nous venons de mentionner. Les exhalaisons fétides qui se dégagent, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été, communiquent à l'atmosphère une odeur repoussante, en altérant sa constitution. Dans certaines habitations, le puits et les fosses d'aisance sont beaucoup trop rapprochés ; des infiltrations s'opèrent à travers le terrain calcaire et vont rejoindre les nappes d'eau du premier niveau dont on se sert presque généralement à Valenciennes. Qu'on nous permette, avant de terminer ce chapitre, d'ajouter quelques mots sur le mode vicieux d'opérer la vidange. Les heureux perfectionnements introduits, depuis quelque temps, dans la pratique de cette opération sont tout-à-fait ignorés dans notre pays ; et pourtant, par le moyen des fosses mobiles ou du dessèchement, on mettrait la vie des ouvriers complètement à l'abri des émanations méphitiques et on ne répandrait pas une odeur infecte dans tout un quartier. Il nous suffira, nous osons l'espérer du moins, de signaler ces améliorations à la bonne volonté de nos édiles municipaux, pour qu'ils en

reconnaissent l'utilité et pour qu'ils forcent les vidangeurs à y avoir recours.

Arrivons à une autre espèce de construction beaucoup plus contraire aux lois de la salubrité ; je veux parler des *puits perdus*, qui, fort heureusement, sont assez rares en ville. Un puits perdu est une espèce de réservoir des eaux grasses et autres qui, par les progrès de la putréfaction, donnent naissance à des émanations aussi dangereuses qu'insupportables. Les eaux renfermées dans ces cloaques infects s'infiltrent peu à peu dans les terres et vont le plus souvent se perdre dans un puits voisin, auquel elles communiquent et leur odeur et leurs mauvaises qualités. Il est donc plus sage de proscrire de semblables constructions que de les encourager ; car elles offrent certainement autant de dangers que les lieux d'aisance les plus imparfaits, sans en avoir l'avantageuse utilité.

Pour terminer, traçons une esquisse rapide de l'habitant de Valenciennes. Nous aurons la modestie de ne pas l'embellir par des traits trop flatteurs ; car on pourrait nous faire l'injure de croire que nous ne sommes pas tout-à-fait désintéressé dans la question. Tout le monde sait que le Valenciennois est actif, serviable, industrieux et fort commerçant ; qu'il n'est pas l'ennemi du luxe et du confortable. Les rapports fréquents qu'il a avec les principales villes de l'Europe, et surtout avec Paris, ont fait disparaître toutes les anciennes

coutumes et tous les ridicules des vieux préjugés. Le goût et la civilisation ont pénétré dans sa demeure. L'accueil qu'il fait aux étrangers est hospitalier, généreux, et ses procédés sont pleins d'une gracieuse affabilité. Il possède non-seulement l'esprit de société, mais encore, ce qui vaut mieux, l'esprit réel. Dans les moments de crise, il oublie son commerce, sa fortune, sa famille, sa vie même.... Il vole courageusement sur les remparts pour défendre la destinée de la patrie en danger. Le fanatisme et les idées superstitieuses sont sans aucune influence, même sur le bas-peuple, auquel on donne assez d'instruction pour lui faire comprendre tous les précieux avantages d'une religion bien entendue. L'air humide et brumeux qui règne assez habituellement, en faisant prédominer les tissus blancs, donne aux formes ces grâcieux contours si recherchés des femmes et à la peau cette blancheur veloutée sous laquelle se dessine l'ombre azurée des veines. Quant aux mœurs, nous trouvons le sujet beaucoup trop délicat pour en discourir.



TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

CHAPITRE DIXIÈME.

SOMMAIRE.

—

Notice géologique. — Nature du sol. — Substances diverses qui en forment les couches.— Vallée de l'Escaut. — Terrains de Valenciennes. — Rivières qui arrosent la ville. — Largeur de leur lit. — Direction. — Rapidité de leurs cours.



TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

NOTRE intention n'est pas de faire ici une étude approfondie de toutes les particularités géologiques relatives à Valenciennes ; nous ne voulons que tracer une esquisse rapide et sommaire des travaux qui

ont trait à ce sujet important sous plus d'un rapport (1). En étudiant, en effet, les diverses zones qui composent notre sol, nous apprenons l'épaisseur et la nature si variable de chaque couche, les richesses renfermées dans ses entrailles, les altérations de toute espèce des eaux qui le baignent, soit par la dissolution des sels qui entrent dans sa composition, soit par les infiltrations nombreuses qu'on y remarque, et enfin les précieux avantages qui résulteraient de l'usage des eaux des niveaux inférieurs. Si nous devions étudier sous toutes leurs faces ces questions aussi utiles que curieuses, il nous faudrait entrer dans des développements que ne comporterait nullement le cadre de ce travail. Nous ne ferons donc qu'effleurer tous les détails qui ont spécialement trait à la composition des divers terrains, nous réservant d'apprécier, dans un autre chapitre, les qualités si variables des eaux qu'on emploie journellement à Valenciennes.

D'après les géologues, les terrains primitifs ne se rencontrent sur aucun point du département du Nord. Les terrains intermédiaires ou de transition sont les plus anciens que l'on y connaisse ; c'est à eux qu'il

(1) *Traité des puits artésiens*, par M. Garnier, p. 41.
Géognosie du département du Nord, par M. de Saint-Brice, ingénieur.
Notice géologique de Valenciennes et des environs, par M. Stoccart (Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes, t. I, p. 158).
Essai sur les recherches de houille dans le nord de la France, par M. A. du Souich, ingénieur.

faut rapporter les formations de calcaire fétide connu dans le pays sous le nom de pierre bleue, de schiste argileux, de houille dont l'exploitation est une des branches les plus considérables de notre industrie locale. Le terrain houiller se compose lui-même de trois couches bien distinctes : le schiste argileux, le grès et la houille, dont les couches alternent les unes avec les autres. Elles sont tantôt horizontales et régulières, et tantôt elles sont contournées et inclinées sous des angles qui varient le plus souvent de 20 à 25 degrés. Nous devons ajouter que des couches subordonnées de fer carbonaté lithoïde (minerais des houillères) se rencontrent en assez grande abondance dans cette formation, pour permettre quelquefois une exploitation fort importante. Une autre particularité assez curieuse et encore peu connue, c'est que sur certains points et à peu près à la même profondeur se trouvent des eaux salées dont on ne connaissait pas encore jusqu'aujourd'hui la composition. Dans ces derniers temps, M. Edmond Pesier a soumis à une analyse quantitative celles amenées au jour par la machine d'épuisement de la fosse Tinchon, et il a pu constater qu'elles avaient une très-grande analogie avec les eaux de la mer et qu'elles renfermaient 1 1/2 °/ₒ environ de sel marin. Ces données analytiques sont assurément très-intéressantes pour le pays, puisque certaines salines en exploitation renferment moins de produits utiles que les eaux dont

nous venons de parler. Assurément, elles pourraient être très-avantageusement employées à la nourriture du bétail et à l'amélioration de l'agriculture. Nous sommes bien convaincus que les cultivateurs éclairés qui avoisinent Valenciennes ne tarderont pas à utiliser, sous ce double rapport, un produit très-peu coûteux et qui offre d'une manière certaine des résultats fort productifs.

Au-dessus des terrains dont nous venons de nous occuper, arrivent les terrains terrains composés de couches horizontales et formés successivement, en remontant, d'argiles, de sables inférieurs à la craie, de terrain crayeux, de sables et grès supérieurs, enfin de terrains d'alluvion. Les nombreux sondages qui ont été opérés pour la découverte de la houille dans les environs de Valenciennes et surtout à Anzin, si remarquable par l'exploitation considérable de ses mines, ont prouvé que l'ensemble des terrains qui recouvrent ce combustible était composé de couches alternatives de craie et d'argile ayant une épaisseur de 70 à 80 mètres environ et nommé par les mineurs morts-terrains (terrains stériles). Les recherches si infructueuses qui ont été faites dans le même but sur la rive droite de l'Escaut ont à peu près fourni les mêmes résultats géologiques pour les couches supérieures au terrain houiller. Nous allons, du reste, en donner ici diverses coupes.

Coupe de terrains des environs de Valenciennes, extraite par M. Garnier du Traité de Géognosie de Daubuisson, t. II, p. 370.

1.	Terre végétale	»	»
2.	Craie arénacée ou marneuse	5	»
3.	Craie chloritée (divers bancs)	10	»
4.	Calcaire crayeux (pierre de taille)	3	»
5.	Craie avec beaucoup de silex noir	15	»
6.	Argile bleuâtre (glaise)	2	»
7.	Craie grossière un peu marneuse	3	»
8.	Argile	2	»
9.	Craie grossière	3	»
10.	Argile	2	»
11.	Craie grossière	3	»
12.	Argile plastique (dièves)	20	»
13.	Poudingue (tourtia)	2	»
	Total	70	»

Coupe de terrains faite sur le territoire d'Anzin et recueillie par M. Stoccart.

1.	Terre végétale	1	»
2.	Tuf plus ou moins dur	8	50
3.	Marne ou calcaire crayeux	5	50
4.	Grès	2	50
5.	Bonne pierre	2	50
6.	Silex	5	»
7.	Argile bleue imperméable	2	»
8.	Calcaire crayeux	2	»
9.	Argile bleue plus compacte	2	»
10.	Calcaire crayeux	2	50
11.	Argile bleue	2	50
12.	Calcaire crayeux	2	»
13.	Glaise	16	»
14.	— rouge	2	»
15.	Poudingue (tourtia)	2	»
	Total	58	00

Dans la vallée de l'Escaut, on ne trouve plus cette symétrie de superposition. Toutes les couches semblent bouleversées et confondues ; aussi, dans certains endroits, vous trouvez du sable, de la tourbe, tandis qu'à quelques pas plus loin vous n'en rencontrez plus de traces ; d'autres fois, vous atteignez le silex à la profondeur de 8 à 10 mètres, tandis que vous pouvez à peine y parvenir dans le voisinage. Les terrains, dit M. Stoccart, ont sans doute été emportés par les mers, qui ont déposé à leur place ces sables et graviers renfermant des eaux peu salubres, qui sont néanmoins employées dans l'économie domestique. Quoi qu'il en soit, voici, selon M. Alphée Castiaux, l'ordre de superposition des couches que l'on trouve dans les parties vierges de la vallée de l'Escaut.

1. Terre végétale et argile à briques,
2. Terrain calcaire ou sable blanc formé par des coquillages plus ou moins détruits.
3. Tourbe pure ou sable tourbeux noir.
4. Sable bleuâtre peu argileux.
5. Sable mouvant.
6. Graviers.

C'est principalement au nord de la ville qu'on trouve des sables mouvants qui occasionnent des difficultés nombreuses pour le creusement des avaleresses. Ces dernières couches appartiennent, le plus souvent, aux

roches des terrains tertiaires inférieurs et sont composées d'argiles plastiques ou bigarrées de diverses couleurs, de sables diversement colorés en blanc jaunâtre, rougeâtre ou verdâtre, avec des amas de grès quartzeux, principalement de sables verts chargés de grains de silicate de fer, de marnes, d'un grès plus ou moins foncé, souvent aussi abondamment chargées de grains semblables. Ces roches prennent quelquefois une consistance fort dure et sont connues des mineurs sous le nom de *durs bancs de tuf.* On les traverse, à Anzin, avant d'arriver à la craie.

La plus grande partie de la ville, et surtout celle qui se trouve sur la rive gauche de l'Escaut, n'était jadis qu'un immense marais. Au fur et à mesure qu'elle a pris de l'accroissement, le sol a été relevé par des remblais. Ils sont de plus de trois mètres, dans les environs du collège, où l'on trouve à cette profondeur des débris végétaux qui croissent spécialement dans les terrains marécageux. Dans certains points, mais spécialement du côté de la Place-Verte, la formation crayeuse n'est pas entièrement détruite, comme l'ont prouvé les dernières tentatives faites avec la sonde.

Pour terminer, nous allons rapporter ici quelques sondages qui ont été exécutés à Valenciennes il y a quelques années et suivis avec beaucoup de soin par M. Alphée Castiaux, qui a bien voulu nous les communiquer.

1° *Sondage de l'Hôpital-Général* (cour des aliénés).

	Profondeur du puits	5	»
1.	Sable argileux gris	1	15
2.	Sable mouvant	»	40
3	Silex anguleux et roulés avec sable (graviers	1	39
4.	Argile verdâtre collante	»	63
5.	Silex avec moins de sable	»	69
6.	Marne bleuâtre argileuse	1	»
7.	— grisâtre argilo-sablonneuse	1	70
	Total	11	96

2° *Sondage du Collège de Valenciennes.*

1.	Décombres	3	20
2.	Argile noire et fangeuse	»	80
3.	Tourbe	»	50
4.	Sable argileux jaune	»	25
5.	— blanc	»	15
6.	Silex roulés avec sable (graviers)	5	80
7.	Marne bleuâtre plus ou moins argil.	7	10
	Total	17	80

3° *Sondage dans le jardin des Chartriers.*

Terres rapportées 5 49

Le gravier se trouve en-dessous.

4° *Sondage du fossé des Laveuses.*

1.	Terres rapportées	1	»
2.	Argile jaune	2	20
3.	Sable argileux bleuâtre tendre	1	80
	A reporter	5	00

Report.........	5	00
4. Gravier tendre et sablonneux mêlé de coquillages et de vase noire.....	»	50
5. Sable vaseux avec quelques silex...	»	50
6. Silex roulés et sable (graviers).....	1	20
7. — très-durs.............	»	80
8. Marne bleuâtre argileuse..........	1	25
9. — blanchâtre.................	»	15
Total..........	12	40

Ces documents, quoique fort abrégés, feront voir suffisamment toutes les variations des couches supérieures de notre sol, et suffiront à expliquer, par conséquent, tous les tâtonnements et les difficultés que l'on éprouve dans le forage des puits. Malgré tous ces obstacles, les essais que l'on a tentés jusqu'aujourd'hui ont été presque généralement couronnés de succès, qui ne manqueront pas, sans doute, d'encourager ceux qui voudront se débarrasser de ces eaux malfaisantes et corrompues par des infiltrations de toute espèce.

L'Escaut proprement dit passe au pied de la citadelle, traverse la rue du Pont-des-Chartriers, puis celle du Pont-de-Bois, baigne le collège, la place St.-Jacques, côtoie les rues de l'Escaut et de l'Intendance, l'Hôpital-Général et le quartier Poterne, sur la rive gauche; sur la rive droite, quelques maisons de la rue de Paris, la place St.-Jean, le marché aux Herbes, la rue des Tanneurs, la rue Salle-le-Comte et sort enfin de la ville après avoir parcouru un espace de 1,100

SOMMAIRE.

Influence du climat sur la végétation. — Plantes nuisibles ; floraison et lieux où on les trouve. — Fertilité du pays. — Légumes et fruits. — Animaux venimeux.



TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

Les anciens attribuaient à chaque plante des propriétés spéciales et vraiment extraordinaires..... Chaque maladie trouvait dans le règne végétal sa panacée infaillible. Mais l'observation, pénétrant dans ce chaos inextricable, déchira bientôt les tristes oripeaux de cette thérapeu-

tique de fantaisie. Toutes les merveilleuses rêveries des temps passés furent soumises à une analyse aussi sévère qu'impartiale ; et certaines plantes, qui jouissaient jadis d'une immense réputation, de vertus incroyables, furent bientôt réduites à une destinée fort insignifiante et condamnées à un oubli justement mérité. L'expérience opéra seule cette bienheureuse révolution, et, tout en rétrécissant le cercle de la thérapeutique, on ne fit vraiment que l'agrandir. Notre but ne sera donc pas, comme nous l'avons déjà dit dans notre introduction, d'exhumer un ennuyeux catalogue de plantes dont la majorité jouit de la propriété de n'en avoir aucune. Nous ne parlerons que de celles qui, croissant dans le pays, peuvent par leurs qualités toxiques produire sur l'organisation des effets plus ou moins dangereux (1).

Dans un des chapitres précédents de notre travail, nous avons démontré que, dans les diverses zones du globe terrestre, le climat imprimait à chaque peuple une physionomie toute particulière ; son influence doit également s'étendre sur les végétaux ; et ce serait vraiment une étude aussi neuve qu'intéressante que d'ap-

(1) Quant à ceux qui voudraient connaître tous les détails relatifs au règne végétal de nos contrées, nous les renvoyons à la *Botanographie du nord de la France et du midi de la Belgique*, 2 vol., par Lestiboudois, et à la Flore du Hainaut (*Florula Hannoniensis*), par Hécart, imprimée dans le tome II des Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes, pp. 153 et suiv.

précier, par des essais comparatifs variés et nombreux, l'action spéciale de certaines plantes récoltées dans le Midi et dans l'arrondissement de Valenciennes.

Plantes vénéneuses qui croissent naturellement dans l'arrondissement de Valenciennes.

1. Morelle noire, *Solanum nigrum*, de la famille des solanées, fleurit en juin et se trouve dans les haies et les buissons.

2. Jusquiame noire, *Hyosciamus niger*, de la famille des solanées, fleurit en mai et juin et se rencontre sur les bords des chemins.

3. Pomme épineuse, *Daturà stramonium*, famille des solanées; sa floraison arrive aux mois de juillet et d'août; on la trouve dans quelques jardins et vers Quiévrain.

4. Alkekenge, Coqueret, *Physalis Alkekengi*, famille des solanées, se trouve dans les jardins et fleurit vers le mois de mai.

5. Grande Ciguë, *Conium maculatum*, famille des ombellifères, fleurit aux mois de juin et de juillet et se trouve dans les champs aux environs d'Aubry.

6. Petite Ciguë, Ethuse, faux persil, *Œthusa Cynapium*, famille des ombellifères, fleurit en juillet dans les jardins, où elle se trouve parfois si dangereusement confondue avec le persil.

7. Ciguë virulente, *Cicuta virosa*, de la famille des ombellifères, fleurit en juin et se trouve dans les fossés aux environs de la ville.

8. Ciguë aquatique, *Cicuta aquatica*, de la famille des ombellifères, se trouve sur le bord des mares et des ruisseaux.

9. Œnanthe fistuleuse, *Œnanthe fistularia*, de la famille des ombellifères, fleurit en juin et se trouve dans les fossés.

10. Euphorbes, *Euphorbia*, de la famille des euphorbiacées, fleurissent généralement en été et se trouvent sur les bords des chemins, des prés, dans les bois et les jardins.

11. Mercuriale vivace, *Mercurialis perennis*, de la famille des euphorbiacées, fleurit en avril et se trouve dans les bois, vers Beuvrages.

12. Renoncules des prés et des champs, *Ranunculus sceleratus et acris*, de la famille des renonculacées, fleurissent en mai et se trouvent principalement dans les prés.

13. Aconit Napel, *Aconitum Napellus*, de la famille des renonculacées, fleurit en juillet dans les jardins.

14. Colchique d'automne, *Colchicum autumnale*, de la famille des colchicées, fleurit en septembre dans les prés.

15. Digitale pourprée, *Digitalis purpurea*, de la famille des scrophulariées, fleurit en juin et en juillet dans les bois de Raismes et les environs de Bruai.

16. Chélidoine, grande éclaire, *Chelidonium majus*, de la famille des papavéracées, fleurit en mai et se trouve très-fréquemment près des vieilles murailles, dans les décombres.

17. Laurier-cerise, *Prunus-Lauro-Cerasus*, de la famille des rosacées, arbuste acclimaté dans les jardins.

18. Garou, *Daphne Mezereum*, de la famille des thymelées, arbuste qui fleurit dans les jardins vers le mois de mars.

On rencontre aussi dans nos contrées plusieurs espèces de champignons jouissant de propriétés délétères ; nous ne dirons rien ici des caractères qui peuvent servir à les distinguer, d'autant plus que ceux qui ont été indiqués par les auteurs sont malheureusement loin d'être positifs. Il est important pourtant de savoir que l'eau vinaigrée et l'eau salée ont la propriété de dissoudre les principes vénéneux qui se trouvent dans les champignons. Il sera donc prudent, avant de les servir sur nos tables, de les couper par tranches et de les faire passer dans une solution acidulée, que l'on doit soigneusement rejeter ensuite.

Grâce aux efforts incessants d'une culture aussi active qu'intelligente, l'arrondissement de Valenciennes

peut être considéré comme un des plus fertiles de la France. Les principales productions agricoles sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, les pommes-de-terre, le chanvre, le lin, le trèfle, etc., etc. Indépendamment de toutes ces céréales, qu'on récolte en abondance dans toutes les parties de l'arrondissement, on y cultive aussi en grand la chicorée, pour alimenter les fabriques de café-chicorée qui s'établissent dans tous les villages. Il est encore un autre genre d'industrie beaucoup plus important et qui, depuis une quinzaine d'années, a pris une extension considérable ; nous voulons parler de la fabrication du sucre de betteraves. Une grande partie du sol est encore consacrée aujourd'hui à la culture de cette nouvelle denrée qui a rendu de grands services au pays, soit en introduisant des améliorations incontestables dans l'agriculture, soit en arrachant, pendant l'hiver, la classe ouvrière de nos campagnes à un état de paupérisme effrayant. Nos hommes d'état, ne se laissant guider que par des vues étroites d'égoïsme personnel, n'ont tenu aucun compte de tous ces précieux avantages et ont voulu étouffer aveuglément notre industrie nationale sous un impôt aussi injuste qu'onéreux. Quand le malheur sera irréparable, ils reconnaîtront seulement tous les torts de leur coupable condescendance envers les récriminations et les exigences inintelligentes des colonies !!!..

Nos marchés sont presque toujours assez abondamment fournis de légumes excellents. La culture des fruits, un peu négligée jadis, a pris depuis quelques années surtout des développements aussi utiles pour ceux qui s'y livrent que pour tout l'arrondissement. Les habitants de nos campagnes ont enfin compris qu'il n'était guère plus coûteux de soigner des arbres d'un bon rapport que de misérables sauvageons. Il ne faut pas croire que ces belles améliorations se sont réalisées sans efforts. La Société d'Agriculture de Valenciennes et l'autorité municipale peuvent mutuellement revendiquer des droits dans les avantages que nous venons de signaler, l'une par son concours généreux, et l'autre par les soins assidus qu'elle donne aux expositions de fleurs et de fruits qui ont lieu au mois de septembre de chaque année.

« On ne voit dans ces provinces, dit un historien en » parlant du Hainaut (1), aucun animal venimeux, » avantage qui paraît leur être particulier et qui s'é» tend même sur le caractère des habitants, qui sont » exempts du venin de la malignité de cœur, qui fait » l'apanage distinctif de tant d'autres cantons de la » Chrétienneté. »

---

(1) *Vie de Philippe II*, par Léti, t. II, pp. 53 et suiv.

TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

CHAPITRE DOUZIÈME.

SOMMAIRE.

—

Météorologie (1841 et 1842).

Janvier 1841. (1)

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	4	0 748	3 5	89	»	»	N. E.	C.		
2	11 1/2	0 750	— 5	51	»	»	O.	C		
3	2	0 733	1 5	93	»	»	O.	C.	Pl., neig. dég.	Heure moyenne des
4	1 1/2	0 732	— 0 4	78	»	»	S. O	C.	Neige.	observations 12-55.
5	12	0 733	— 0 4	78	»	»	S.	C.		—
6	12 1/2	0 741	— 3	59	»	»	S, E.	N.		Moyenne barométriq.
7	12	0 745	— 3 8	81	»	»	E.	C.		0,7456
8	12 1/4	0 748	— 4 2	60	»	»	N.	C.		—
9	12 1/4	0 748	— 5 5	61	»	»	E.	C.		Moyenne thermomét.
10	12 1/2	0 736	— 1 5	91	»	»	S.	C.	Neige.	2° 1.
11	1	0 730	3 2	82	»	»	S. O.	N.	Dég. verg. pl.	—
12	12 1/2	0 739	3 »	86	»	»	O.	C	Pluie.	Moyenne hygrométriq.
13	1	0 741	3 »	84	»	»	O.	C.	Pluie.	77°
14	1 /34	0 734	5 8	91	»	»	S.	C.	Grande pluie.	—
15	12 1/4	0 7375	2 7	83	»	»	S. E.	C.	Pluie.	Direction du vent.
16	12	0 7455	5 4	92	»	»	S.	C.	Pluie.	N. — 2 jours.
17	1	0 7455	11	80	»	»	S. O.	C.	Pluie.	N. E. — 5 id.
18	12	0 7435	9 7	71	»	»	S. O.	C.	Pluie.	N. O. — 4 id.
19	1 3/4	0 7435	4 »	90	»	»	N. E.	C.	Pluie.	S. — 3 id.
20	11 3/4	0 748	1 6	87	»	»	N. E.	C.		S. E. — 2 id.
21	12	0 7585	1 3	74	»	»	N. N. E	C.		S. O. — 7 id.
22	1 1/4	0 7604	2 5	88	»	»	S. O.	C.		O. — 4 id.
23	1	0 7515	5 2	82	»	»	N. O.	N.	Pluie.	E. — 3 id.
24	12	0 743	1 5	78	»	»	N. O.	C.	Neige.	—
25	12	0 7564	2 1	72	»	»	N. O.	N.	Neige.	
26	12	0 7515	2 »	93	»	»	S. O.	C.	Neige.	
27	12 1/4	0 7516	6 »	91	»	»	S. O.	C.	Pluie et brum	
28	1	0 756	5 1	63	»	»	N. O,	N.	Pluie légère.	
29	1 1/2	0 7523	4 5	47	»	»	N. E.	N.	Neige faiblem	
30	11 1/2	0 757	2 6	75	»	»	N.	C.		
31	12	0 757	0 6	66	»	»	E.	C.	Neige.	

(1) Ces observations météorologiques m'ont été fournies par M. Lusardy fils, qui a en sa possession des instruments fort sensibles, dont il a suivi les variations avec une exactitude et un zèle dont on doit lui savoir gré.

Février 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	11 1/2	0 757	— 2 0	57	»	»	N. E.	C.	Neige.
2	12	0 750	— 5 0	55	»	»	N. E.	C	Neige.
3	1	0 7523	— 5 0	39	»	»	N. E.	S.	»
4	12 1/2	0 7436	— 4 7	52	»	»	N. E.	N.	»
5	1	0 7435	— 5 0	47	»	»	N. E.	S.	»
6	12 1/4	0 7415	— 5 1	41	»	»	N. E. E.	C.	»
7	12 1/2	0 738	— 4 3	44	»	»	N. E.	C	Pluie fine, ver-
8	12 1/2	0 7355	— 0 8	89	»	»	N. E.	C.	Verglas.
9	12 3/4	0 7325	— 1 3	82	»	»	N. E.	C.	Vergl., dégel.
10	12 1/2	0 7523	— 2 5	77	»	»	N. E.	C.	»
11	12 3/4	0 7483	5	89	»	»	S.	C.	Dégel.
12	12 3/4	0 7442	6 2	92	»	»	S.	C	Pluie.
13	1 1/2	0 7445	8 »	92	»	»	S.	C.	»
14	1 1/4	0 7365	11 2	85	»	»	S.	C.	Pluie.
15	12 1/2	0 7353	9 »	79	»	»	S.	S.	Pluie.
16	1 1/2	0 730	13 »	45	»	»	S. S. E.	S.	»
17	12 1/2	0 7365	12 4	79	»	»	S. E.	C	Pluie légère.
18	1 1/4	0 741	13 3	53	»	»	S. E.	C.	»
19	12 1/4	0 7435	13 4	65	»	»	S.	C.	»
20	1	0 748	14 »	70	»	»	S. O.	C	»
21	1	0 7533	12 2	82	»	»	N. E.	S.	Brouil. du m.
22	12 1/2	0 7561	4 9	87	»	»	N. E.	C.	»
23	1	0 7553	2 »	66	»	»	N. E.	C.	»
24	12 1/4	0 7546	0 5	80	»	»	N. E.	C.	»
25	12 3/4	0 754	2 »	89	»	»	O.	C.	Neige.
26	4	0 7435	3 7	75	»	»	N.	C.	Pluie.
27	12 3/4	0 743	3 »	68	»	»	N. E.	N.	Neige.
28	1 1/2	0 744	4 »	64	»	»	N.	N.	Neige.

RÉCAPITULATION.

Heure moyenne des observations 12.[illegible]

—

Moyenne barométriq. 0,7[illegible]

—

Moyenne thermomét. 3 6.

—

Moyenne hygrométriq. [illegible]

—

Direction du vent.

N. — 2 jours.
N. E. — [illegible] id.
N. O. — » id.
S. — 6 id.
S. E. — [illegible] id.
S. O. — 1 id.
O. — 1 id.
E. — » id.

—

Mars 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	12 3/4	0 7435	3 6	67	»	»	S. E.	C.	Petite gelée.	
2	12 3/4	0 7435	4 »	63	»	»	O.	C.	Neige (*nocte*)	
3	12 3/4	0 7335	7 2	80	»	»	N. O.	C.	Pluie.	Heure moyenne des
4	2 1/2	0 747	5 »	50	»	»	N.	C.	Pluie.	observations 12-34.
5	12 1/4	0 748	5 »	92	»	»	S. O.	C.	Neige légère.	—
6	12 3/4	0 7455	9 4	47	»	»	N. O.	N.	Fl. g. v. (*noc*)	Moyenne barométriq.
7	12 1/2	0 7523	10 8	86	»	»	O.	C.	Petite pluie.	0,7491.
8	12 3/4	0 7592	9 6	87	»	»	S. O.	C.	Brouillard.	—
9	1 1/4	0 7596	11 »	74	»	»	N. E.	S.	»	Moyenne thermomét. 11o 2.
10	12	0 7614	11 »	38	»	»	N. E.	S.	»	—
11	1 1/2	0 7614	13 2	38	»	»	S.	S.	»	Moyenne hygrométriq
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	69o.
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	—
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Direction du vent.
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N. — 1 jour.
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N. E. — 2 id.
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N. O. — 2 id.
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	S. — 3 id.
19	2	0 745	14 »	41	»	»	S. O.	S.	»	S. E. — 1 id.
20	11 3/4	0 745	13 4	51	»	»	S.	S.	»	S. O. — 11 id.
21	12	0 7455	18 3	48	»	»	S. O.	N.	Pluie (*nocté*).	O. — 4 id.
22	12	0 741	15 5	58	»	»	S. O.	C.	Pluie.	E. — » »
23	12 3/4	0 750	10 9	80	»	»	S. O.	N.	Pluie.	—
24	12 1/4	0 757	13 7	59	»	»	O.	C.	Pluie.	
25	12 1/2	0 753	15,2	44	»	»	S. S. O.	N.	»	
26	11 1/4	0 7545	16	42	»	»	S.	N.	»	
27	12	0 7455	13 6	52	»	»	S. O.	C.	»	
28	12	0 7485	13 2	61	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
29	12 1/2	0 749	14 4	38	»	»	S. O.	S.	»	
30	12	0 747	11 1	58	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
31	12 1/2	0 7435	11 2	49	»	»	O.	N.	Pluie.	

Avril 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	12 1/2	0 741	11 3	62	»	»	O.	N.	Pluie.	
2	12 1/2	0 739	8 8	84	»	»	N.	C.	Pluie.	
3	11 1/4	0 7435	9 8	43	»	»	S. O.	S.	»	Heure moyenne des
4	12 1/4	0 7413	12 7	31	»	»	S. O.	N.	»	observations 1-4.
5	1	0 739	13	50	»	»	S.	N.	Pluie.	—
6	»	»	»	»	»	»	»	»	Pluie.	Moyenne barométriq.
7	12 1/2	0 7438	10 4	43	»	»	N. E.	C.	»	0,74[illegible].
8	12	0 7438	11	60	»	»	O.	C.	Pluie.	—
9	12 1/2	0 7455	7 8	74	»	»	N. E.	C.	Pluie.	Moyenne thermomét.
10	2 1/4	0 748	8 9	56	»	»	N.	C.	Pluie.	13° 2.
11	12	0 7455	6 5	72	»	»	N.	C.	Pluie.	—
12	12	0 7455	8 6	56	»	»	N. E.	C.	Pluie.	Moyenne hygrométriq. 53°.
13	1 1/2	0 7523	11 9	67	»	»	S. O.	C.	Pluie.	—
14	2 1/2	0 7455	8 7	82	»	»	N.	C.	Pluie.	Direction du vent.
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	—
16	2 1/2	0 7435	11 7	40	»	»	O.	C.	Pluie.	N. — 5 jours.
17	3 1/4	0 7463	11 8	45	»	»	N.	C.	Pluie.	N. E. — 7 id.
18	1 1/2	0 746	10 9	74	»	»	N. N. O.	C.	Pluie.	N. O. — 1 id.
19	2 3/4	0 743	12	29	»	»	S. O.	C.	Pluie.	S. — 1 id.
20	1 3/4	0 742	10 9	53	à	»	N. E.	C.	Pluie.	S. E. — 1 id.
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	S. O. — 8 id.
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O. — 3 id.
23	12 1/4	0 739	15 3	46	»	»	S. O.	N.	Pluie.	E. 0 »
24	1 1/2	0 7435	17	45	»	»	S. O.	N.	»	—
25	12	0 7455	15 4	58	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
26	1	0 7485	21 2	49	»	»	S. O.	N.	»	
27	12 1/2	0 7523	23 8	36	»	»	S. E.	S.	»	
28	12	0 7505	24 8	38	»	»	N. E.	S.	»	
29	4 1/2	0 750	28 4	29	»	»	N. E.	S.	»	
30	11 1/2	0 750	21 5	50	»	»	N. E.	S.	»	

Mai 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	6 1/4	0 7455	24 5	39	»	»	N. E.	N.	»	
2	12 3/4	0 7435	24 5	45	»	»	O.	C.	Pluie.	
3	12	0 7418	15 3	90	»	»	O.	C.	Pluie.	Heure moyenne des observations 12-40.
4	12	0 7435	21 »	52	»	»	S.	C.	Pluie.	—
5	12 1/2	0 7415	20 »	50	»	»	S. O.	C.	Pluie, orage.	
6	12	0 7418	18 1	82	»	»	S.	C.	Pluie, orage.	Moyenne barométriq. 0,7471.
7	12	0 7435	21 4	54	»	»	S.	N.	Pluie, orage.	—
8	12	0 7395	16 »	65	»	»	S. O.	N.	Pluie, orage.	
9	12	0 7515	16 1	46	»	»	O.	N.	Pluie.	Moyenne thermomét. 20o 7.
10	1 1/2	0 7545	19 5	42	»	»	S. O.	N.	»	—
11	1 1/2	0 7508	20 3	25	»	»	S.	N.	»	
12	12	0 7493	20 6	47	»	»	N.	S.	»	Moyenne hygrométriq 53o.
13	11 1/2	0 7535	18 8	36	»	»	N. E.	N.	»	—
14	3	0 7565	14 4	45	»	»	N. E.	N.	»	
15	12	0 7523	17 3	39	»	»	S. O.	S.	»	Direction du vent.
16	12 1/2	0 7478	20 3	42	»	»	S. O.	S.	»	N. — 8 jours.
17	12 1/2	0 7463	21 »	29	»	»	S. O.	S.	»	N. E. — 7 id.
18	12 1/4	0 7455	15 5	78	»	»	S.	C.	Pluie.	N. O. — » id. S. — 5 id.
19	12 1/4	0 741	18 5	68	»	»	S. O.	C.	»	S. E. — » id. S. O. — 11 id.
20	12 1/4	0 7378	17 3	55	»	»	S. O.	N.	Pluie, orage.	O. — 4 id.
21	11 3/4	0 7405	18 8	65	»	»	E.	C.	Pluie.	E. — 1 id.
22	12 1/2	0 7435	24 »	65	»	»	S. O.	N.	Pluie.	—
23	1 1/4	0 7503	21 3	44	»	»	S. O.	N.	»	
24	12 1/4	0 750	20 3	69	»	»	N. E.	C.	Pluie.	
25	4	0 7485	25 8	66	»	»	N. E.	S.	»	
26	11 1/2	0 749	30 »	55	»	»	N. E.	S.	»	
27	1 1/2	0 7455	27 4	41	»	»	N. E.	S.	»	
28	11 1/2	0 7478	28 »	52	»	»	S. O.	N.	Pluie, tonner.	
29	1	0 7592	28 »	59	»	»	N.	N.	Pluie, tonner.	
30	12	0 7478	16 »	84	»	»	N.	C.	Pluie, tonner.	
31	1	0 750	23 5	42	»	»	O.	N.	Pluie.	

Juin 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	12 1/2	0 751	23 »	50	»	»	N. O.	N.	»
2	12	0 7523	23 »	41	»	»	O.	N.	Grand vent.
3	12	0 7523	24 »	48	»	»	N. E.	N.	Vent frais.
4	12	0 7557	18 9	34	»	»	S. O. O.	N.	»
5	12	0 7504	24 »	36	»	»	N.	C.	»
6	12	0 7523	24 »	45	»	»	N. E.	N.	Vent fr. plu.
7	12	0 7535	14 »	97	»	»	N.	N.	Gr. v. f. p. or
8	12 1/4	0 7455	12 »	62	»	»	N. N. O.	N.	Gde pl., ton.
9	2	0 7445	14 5	59	»	»	N. O.	N.	Variab., pluie
10	12 1/4	0 748	17 »	53	»	»	N. N. O.	C.	Pluie froide.
11	11 1/2	0 739	13 »	80	»	»	N. O.	C.	Pluie.
12	12	0 7435	13 5	69	»	»	N. O.	C.	Pluie légère.
13	12 1/2	0 7478	13 9	53	»	»	O.	C.	Gde pl., vent
14	12	0 750	14 5	66	»	»	O.	C.	Petite pluie.
15	12	0 747	13 8	75	»	»	O.	C.	Grande pluie.
16	12 1/2	0 7545	13 9	43	»	»	N.	N.	»
17	12	0 751	14 8	46	»	»	S. S. O.	S.	»
18	11 3/4	0 7445	18 »	39	»	»	S. S. E.	N.	Variable.
19	1 1/4	0 7435	21 3	59	»	»	O.	N.	V., pl. (*nocte*)
20	11 1/2	0 7455	18 5	49	»	»	O. S. O.	N.	»
21	1 1/4	0 749	20 »	52	»	»	O.	N	Gde pl., vent.
22	12 1/4	0 7503	23 »	56	»	»	S. O. O.	C.	Variable.
23	12 1/4	0 7478	22 3	51	»	»	O. S. O.	C.	Variable.
24	11 1/4	0 7435	22 8	68	»	»	S. E.	C.	Grande pluie.
25	11 3/4	0 739	18 3	67	»	»	E. S.	C.	Petite pluie.
26	12 1/4	0 7448	19 4	69	»	»	S. O.	C.	Pluie (*nocte*).
27	11 1/2	0 7503	19 6	61	»	»	O.	C.	Pluie (*nocte*).
28	12	0 7508	20 3	49	»	»	S. O. O.	S.	»
29	11 3/4	0 746	19 1	72	»	»	O.	C.	Pluie.
30	11 1/2	0 749	16 4	65	»	»	O.	C.	Gde p. (*nocte*)

RÉCAPITULATION.

Heure moyenne des observations 12-[illegible].

—

Moyenne barométriq 0,7461.

—

Moyenne thermomét. 18° 17.

—

Moyenne hygrométriq 55° 5.

—

Direction du vent.

N. — 3 jours.
N. E. — 2 id.
N. O. — 7 id.
S. — » id.
S. E. — 3 id.
S. O. — 6 id.
O. — 9 id.
E. — » id.

—

Juillet 1841

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	12 1/4	0 7523	17 »	75	»	»	S. O. O.	C.	»	
2	12 1/4	0 751	17 7	90	»	»	O. S. O.	C.	Pluie m. et s.	
3	1 1/4	0 7523	23 »	62	»	»	O.	C.	Grande pluie.	Heure moyenne des observations 12-40.
4	12	0 7516	18 »	»	»	»	S. E.	C.	Pluie.	
5	5	0 7481	24 2	52	»	»	N. E.	C.	»	—
6	12 1/4	0 7435	18 »	90	»	»	O.	C.	Grande pluie.	Moyenne barométriq. 0,7444.
7	11 1/2	0 7462	19 4	60	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
8	12	0 7435	17 2	68	»	»	N. O.	C.	Pluie.	—
9	12	0 7478	19 »	58	»	»	S. O. O.	C.	Pluie.	Moyenne thermomét. 18o c.
10	11 1/2	0 7455	17 5	56	»	»	O. N. O.	C.	Pluie.	
11	12	0 732	15 3	64	»	»	N. O. O.	C.	Pluie variable	—
12	12 1/2	0 741	18 »	51	»	»	O.	C.	Grande pluie.	Moyenne hygrométriq 62o.
13	12 1/4	0 7427	17 4	64	»	»	O.	C.	Pluie (*nocte*).	—
14	11 3/4	0 7435	20 4	49	»	»	O. S. O.	N	Gde pl., orag	Direction du vent.
15	12	0 742	19 4	64	»	»	O.	C.	Pluie variab.	N. — 1 jour.
16	1 1/2	0 7465	18 8	48	»	»	O. N. O.	C.	Pluie.	N. E. — 1 id.
17	12	0 7680	19 8	44	»	»	E.	N.	»	N. O. — 10 id.
18	12 1/4	0 734	19 5	73	»	»	E. S.	N.	Grande pluie.	S. — » id.
19	12 1/4	0 7463	15 »	86	»	»	S. O.	C.	Pluie.	S. E. — 2 id.
20	1 1/2	0 7455	19 »	61	»	»	S. O. S.	C.	Pluie.	S. O. — 8 id.
21	12	0 742	19 »	»	»	»	S. O. O.	C.	Pluie.	O. — 8 id.
22	2 1/2	0 7455	16 »	74	»	»	O. N. O.	C.	Pluie.	E. — 1 id.
23	12	0 7478	16 »	60	»	»	N. O.	C.	Pluie.	—
24	1 1/2	0 7435	17 5	71	»	»	N. O.	C.	Pluie.	
25	1 1/2	0 750	18 »	64	»	»	N.	N.	»	
26	12	0 7519	19 »	»	»	»	O. N. O.	C.	Pluie (*nocte*).	
27	12 1/2	0 750	21 »	55	»	»	N. O.	C.	Pluie.	
28	1	0 7478	18 »	83	»	»	O.	N.	Pluie.	
29	12	0 747	18 »	»	»	»	O.	C.	Petite pl., v	
30	4 1/4	0 742	18 8	55	»	»	O.	C.	Pluie variab.	
31	1	0 7455	18 »	53	»	»	N. O.	C.	G. v. p. *nocte*	

Août 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	3 1/2	0 7455	17 9	52	»	»	N. O.	N.	Petite pluie.	Heure moyenne des observations 12-25. — Moyenne barométriq. 0,7475. — Moyenne thermométr. 20° 9. — Moyenne hygrométriq 56° 8. — Direction du vent. N. — 1 jour. N. E. — » id. N. O. — 5 id. S. — 2 id. S. E. — » id. S. O. — 17 id. O. — 6 id. E. — » id. —
2	1	0 7483	18 2	69	»	»	S. O.	C.	Petite pluie.	
3	1	0 7425	20 5	68	»	»	O.	C.	Pluie.	
4	12	0 7365	21 »	76	»	»	S. O. S.	N.	Pluie.	
5	12	0 746	22 »	58	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
6	11 3/4	0 7455	18 5	60	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
7	11 1/2	0 7484	20 »	56	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
8	1 1/2	0 742	23 6	52	»	»	S. S. O.	S.	Pluie.	
9	11 1/4	0 740	20 7	65	»	»	O.	C.	Pluie légère.	
10	11 1/2	0 7478	19 3	49	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
11	11 3/4	0 7413	20 »	52	»	»	S. S. O.	C.	Pluie.	
12	4	0 751	17 5	56	»	»	S. O.	C.	Pluie, orage.	
13	12 1/4	0 7478	19 7	51	»	»	O.	C.	Pluie.	
14	12 1/2	0 7435	21 2	54	»	»	S.	N.	Pluie.	
15	12 1/4	0 7438	21 1	54	»	»	S. O. O.	N.	»	
16	11 1/2	0 746	17 4	83	»	»	O.	N.	Pluie.	
17	12 3/4	0 7503	20 7	61	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
18	11 3/4	0 763	20 9	51	»	»	O.	N.	»	
19	12	0 7552	20 3	65	»	»	N. O.	N.	Brouillard.	
20	12 1/2	0 748	24 5	35	»	»	S.	S.	»	
21	11 1/2	0 743	23 »	68	»	»	S. S. O.	N	Petite pluie.	
22	12 1/2	0 750	20 »	37	»	»	S. O.	N.	»	
23	12 1/2	0 747	23 »	45	»	»	O.	C.	Pluie.	
24	1 3/4	0 751	17 2	48	»	»	O. N.	N.	Pluie.	
25	1 3/4	0 753	16 4	69	»	»	N. O. O.	C.	Pluie.	
26	11 1/2	0 7555	18 9	74	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
27	11 3/4	0 755	21 »	54	»	»	S. O.	S.	»	
28	12	0 752	25 4	»	»	»	S. O. S.	»	»	
29	12	0 7523	25 »	65	»	»	N.	N.	»	
30	2	0 7478	26 »	44	»	»	N. N. O.	S.	»	
31	1 1/2	0 7435	28 »	35	»	»	S. O.	N.	Temps orag.	

Septembre 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	1 1/2	0 7483	26 3	42	»	»	N.	N.	Pluie, orage.	
2	12	0 7485	25 »	»	»	»	N. N. O.	»	Pluie (*nocte*).	Heure moyenne des
3	12 3/4	0 7425	25 »	54	»	»	O.	N.	Grande pluie.	observations 12-38.
4	2	0 7435	16 6	68	»	»	S.	N.	Pluie, orage.	—
5	1 1/4	0 7455	17 »	50	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
6	12 1/4	0 7435	12 4	69	»	»	S. O.	N.	Pluie.	Moyenne barométriq. 0,7449.
7	12	0 7455	16 5	43	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
8	12 1/4	0 746	18 8	65	»	»	O.	C	Pluie.	—
9	12 1/4	0 7512	22 7	52	»	»	S. O.	N.	Temps orag.	Moyenne thermomét. 21o.
10	12 1/4	0 750	19 4	58	»	»	S. O.	S.	»	—
11	11 3/4	0 7505	25 8	41	»	»	S. O.	S.	»	Moyenne hygrométriq 53o.
12	12	0 751	24 5	20	»	»	S. O.	S.	»	
13	1	0 749	25 »	40	»	»	S.	S.	»	—
14	12 1/2	0 7455	25 4	50	»	»	S. E.	S.	Temps orag	Direction du vent.
15	12 1/4	0 7455	23 7	50	»	»	S.	N.	Petite pluie.	N. — 1 jour.
16	12 1/4	0 7455	23 7	50	»	»	S. O.	N.	»	N. E. — 2 id.
17	12 1/2	0 7455	23 3	76	»	»	S. O.	C.	Pluie.	N. O. — 4 id.
18	2 1/4	0 7483	21 6	62	»	»	N. O.	C.	Pluie.	S. — 4 id.
19	1 1/2	0 750	21 5	60	»	»	N. O.	S.	»	S. E. — 1 id.
20	1 1/2	0 7455	21 2	47	»	»	N. O.	N.	»	S. O. — 16 id.
21	12	0 744	23 »	»	»	»	N. E.	N.	»	O. — 2 id.
22	1 1/2	0 7435	21 5	48	»	»	N. E.	N.	Pluie.	E. — » id.
23	1	0 7435	18 »	71	»	»	S. O.	N.	Pluie.	—
24	12	0 7445	19 5	60	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
25	12 1/4	0 740	19 3	54	»	»	S. O.	N.	Gde pl., tonn.	
26	2	0 740	18 5	46	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
27	12	0 741	17 5	57	»	»	S. O.	N.	Petite pluie.	
28	1	0 739	17 »	645	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
29	11 1/2	0 7365	20 »	50	»	»	S.	C	Pluie.	
30	2	0 736	21 »	50	»	»	S. O.	N.	Pluie.	

Octobre 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	12	0 742	18 »	72	»	»	S. O.	C.	Grande pluie.	
2	1	0 7455	18 »	61	»	»	S. O.	N.	»	
3	12	0 7435	17 3	69	»	»	S. O.	C.	Petite pluie.	Heure moyenne des observations 12-1.
4	12	0 739	15 »	91	»	»	S. O.	C.	Pluie.	—
5	12 1/2	0 732	17 »	61	»	»	O.	N.	Grande pluie.	
6	12 1/4	0 7255	14 5	68	»	»	O.	N.	P. arc-en-ciel	Moyenne barométriq. 0,741.
7	1	0 730	16 »	66	»	»	O.	N.	»	—
8	11	0 733	14 5	69	»	»	O.	N.	P. arc-en-ciel	Moyenne thermomé 13° 12.
9	12	0 7435	14 »	81	»	»	S. O.	C.	Pluie légère.	
10	1	0 750	14 7	65	»	»	O.	N.	»	—
11	12	0 7435	14 5	94	»	»	S. O.	C.	Pluie.	Moyenne hygrométriq. 790.
12	1 1/4	0 7365	14 5	66,	»	»	S. O.	N	Grande pluie.	
13	12	0 749	12 5	59	»	»	S. O.	N.	Pluie.	—
14	11 1/2	0 749	14 5	69	»	»	S. O.	C.	Pluie.	Direction du vent.
15	1	0 741	16 »	625	»	»	O.	C.	Pluie.	N. — 1 jour.
16	11 1/2	0 741	10 5	695	»	»	O.	C.	Pluie.	N. E. — 2 id.
17	12	0 741	14 5	95	»	»	O.	C.	Pluie.	N. O. — 2 id.
18	11 1/2	0 741	14 »	58	»	»	O. N. O.	N.	Pluie.	S. — 2 id.
19	1 1/4	0 741	12 5	86	»	»	N. O. O.	C.	Pluie.	S. E. — 1 id.
20	12 1/4	0 750	10 »	61	»	»	S. O. N.	N	»	S. O. — 14 id.
21	12 1/4	0 7455	8 5	56	»	»	E. S. E.	N.	Pluie.	O. — 8 id.
22	1	0 751	10 »	685	»	»	S.	N.	»	E. » id.
23	12 1/2	0 740	10 5	95	»	»	S. O.	C.	Pluie.	—
24	1	0 730	14 5	81	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
25	1	0 732	13 »	685	»	»	S.	N.	Pluie.	
26	12 1/4	0 734	7 5	100	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
27	12 1/4	0 732	8 5	99	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
28	1	0 741	13 »	65	»	»	S. O.	C.	»	
29	1	0 741	10 »	92	»	»	N. E.	C.	»	
30	3	0 741	10 »	95	»	»	N. E.	C.	Grande pluie	
31	12	0 741	13 »	»	»	»		C.	»	

Novembre 1841.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	1	0 7478	10 4	93	»	»	N. O.	C.	Pluie.	
2	1 1/2	0 754	11 5	90	»	»	N. O.	N.	Pluie.	Heure moyenne des
3	3	0 7575	8 9	97	»	»	S. O.	N.	Brouillard.	observations 1-14.
4	12 1/2	0 7635	7 »	97	»	»	E.	C.	Brouillard.	—
5	1 1/2	0 7592	10 »	65	»	»	S. E.	S.	Gelée blanch.	Moyenne barométriq.
6	1 1/2	0 766	8 5	78	»	»	S. E.	S.	Gelée blanch.	0,7468.
7	3 3/4	0 765	5 6	96	»	»	S.	C.	Gelée blanch.	—
8	2 1/2	0 757	4 »	99	»	»	S. O.	C.	»	Moyenne thermomét.
9	1 1/2	0 7587	7 2	91	»	»	S. O.	C.	»	7° 9.
10	4	0 7655	8 »	95	»	»	S. O.	C.	»	—
11	12 1/4	0 7505	10 3	92	»	»	O.	C.	Pluie.	Moyenne hygrométriq.
12	1 1/2	0 740	11 3	100	»	»	S. O.	C.	Pluie.	85 3.
13	12 1/2	0 739	7 »	72	»	»	S.	N.	Pluie.	—
14	1	0 7255	6 2	81	»	»	S. O.	C.	Pluie.	Direction du vent.
15	12 1/2	0 740	5 »	88	»	»	S. O.	C.	Pluie.	N. — » »
16	12 1/4	0 7365	2 6	91	»	»	S. O.	C.	Gelée.	N. E. — 1 jour.
17	11 3/4	0 7455	1 6	96	»	»	S. O.	C.	»	N. O. — 3 id.
18	4 1/2	0 739	4 »	82	»	»	O.	C.	Neige p. la n.	S. — 4 id.
19	4	0 7368	4 8	100	»	»	S.	C.	Grande pluie.	S. E. — 2 id.
20	12 3/4	0 7385	10 3	91	»	»	S. O.	C.	Pluie.	S. O. — 17 id.
21	12	0 7405	9 8	95	»	»	S. O.	C.	Pluie.	O. — 2 id.
22	11 3/4	0 7365	14 3	90	»	»	S. O.	C.	Pluie.	E. — 1 id.
23	12 1/2	0 7445	8 2	76	»	»	S. O.	S.	Pluie.	—
24	1	0 7516	7 1	84	»	»	N. O.	N.	Pluie.	
25	2 1/4	0 7435	5 »	94	»	»	N. E.	N.	Pluie.	
26	12 3/4	0 7483	4 3	95	»	»	S. O.	S.	»	
27	1 1/2	0 7445	5 8	95	»	»	S.	C.	»	
28	1	0 7435	11 2	90	»	»	S. O.	N.	Pluie.	
29	12 3/4	0 7365	12 »	91	»	»	S. O.	C.	Pluie.	
30	11 1/2	0 732	14 »	75	»	»	S. O.	C.	Pluie.	

Decembre 1841.

Date.	Heures des observations.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	Udomètre.	Évaporomètre.	Direction des vents.	État du ciel.	Observations.
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S.	C.	Pluie.
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S.	C.	Pluie.
4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	N.	Pluie.
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	C.	Pluie.
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	S.	Pluie.
8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	100	»	»	S. O.	C.	Pluie.
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. O.	N.	Pluie.
10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. O.	N.	Pluie.
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
13	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	C.	Pluie.
15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	N.	Pluie.
16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	100	»	»	S. O.	C.	Pluie.
17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	C.	Pluie.
18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	E.	S.	»
19	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Neige.
20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	100	»	»	S. O.	C.	Neige.
21	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	»	N. E.	C.	Pluie.
22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	»	O.	S.	Pluie.
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
24	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	C.	Pluie.
25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
26	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	O.	S.	Pluie.
27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. O. O.	S.	»
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	S. O.	C.	Pluie.
29	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. O.	N.	Pluie.
30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. E.	N.	Pluie.
31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	N. E.	C.	Pluie.

RÉCAPITULATION.

Heure moyenne des observations 12-12.

—

Moyenne barométriq. 0,7428.

—

Moyenne thermomét. 5° 2.

—

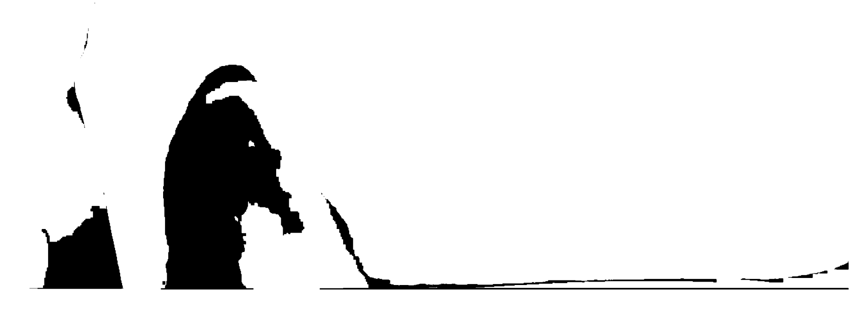
Moyenne hygrométriq. 96.

—

Direction du vent.

N.	— »	»
N. E.	— 3	jours.
N. O.	— 4	id.
S.	— 2	id.
S. E.	— »	id.
S. O.	— 14	id.
O.	— 7	id.
E.	— 1	id.

—



Janvier 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	4 1/2	0 755	1	95	100	»	N. E.	C.	Brouillard.	
2	12	0 7525	1	92	100	»	N. E.	C.	Neige.	
3	2	0 7485	— 0 8	96	100	»	N. E.	C.	Neige.	Heure moyenne des
4	1	0 7478	— 3 2	76	105	»	N.	C.	T—5 à 8 h. m.	observations 12 30.
5	12 1/2	0 7505	— 3 »	86	105	»	N. E.	N.	—6 id. id.	—
6	11 3/4	0 753	— 0 3	87	175	»	N. E.	C.	—8 id. id.	Moyenne barométriq.
7	12 3/4	0 7655	— 4 9	56	113	»	N. E.	S.	—7 id. id.	0,7511
8	12 1/2	0 765	— 5 3	55	116	»	N. E.	S.	—9 id. id.	—
9	12 1/2	0 7552	— 5 2	68	118	»	N. E.	C.	—8 6 id. id.	Moyenne thermomét. 0 8.
10	1	0 7545	— 3 6	82	119	»	S. O.	C.	—6 id. id.	—
11	12	0 753	— 2 »	82	119	»	S. O.	C.	—5 2 id. id.	
12	11 3/4	0 754	— 2 »	80	118	»	O.	C.	—4 2 id. id.	Moyenne hygrométriq. 86.
13	12 3/4	0 750	— 1 »	75	118	»	E.	C.	—4 id. id.	—
14	12	0 7435	2 »	90	116	»	E.	C.	—5 id. id.	Quantité d'eau tombée
15	12 1/2	0 7505	3 2	100	116	»	S.	C.	1 5 id. id.	0 m. 022.
16	12 1/2	0 7495	2 7	99	116	»	S. O.	C.	0 5 id. id.	—
17	11 1/2	0 7545	2 »	97	116	»	S. O.	S.	0 à 7 h. id.	Direction du vent.
18	12	0 7592	3 2	96	117	»	O.	C.	»	N. — 1 jour.
19	1	0 7592	2 4	100	117	»	»	C.	Pluie.	N. E. — 12 id.
20	12 1/4	0 7523	1 2	91	117	»	N. E.	C.	—0 5 à 8 h. m	N. O. — » » S. — 2 id.
21	3 1/4	0 7523	1 9	90	117	»	N. E.	C.	—0 1 id. id.	S. E. — » id.
22	12	0 7478	1 »	85	117	»	»	C.	—0 2 id. id.	S. O. — 6 id.
23	1	0 7325	2 »	87	125	»	O.	S.	—1 5 id. id. n.	O. — 6 id.
24	1	0 7445	2 »	80	143	»	N. E.	S.	—0 5 id. id. n.	E. — » »
25	11 3/4	0 739	0 6	89	143	»	O.	C.	—3 » id. id. n.	—
26	12 1/2	0 7415	0 »	90	147	»	O.	C.	—1 5 id. id. n.	Jours de gelée 21.
27	11	0 745	3 2	81	186	»	S. O.	S.	Neige fondant	—
28	1	0 7478	3 »	98	186	»	S. O.	C.	—0 5 à 8 h. id	Le plus grand froid à 8 heures du matin a
29	12 1/4	0 750	3 »	95	186	»	O.	C.	»	été de 9°.
30	11	0 7565	1 9	98	186	»	N. E.	C.	Brouillard.	—
31	11 1/2	0 7565	1 7	94	188	»	S.	C.	»	

Avril 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
1	12	0 733	10 »	71	207	225	N.	C.	Grande pluie.	
2	12	0 741	7 8	78	215	2 4	N. E.	C.	Pluie.	Heure moyenne des observations 12-21.
3	12	0 7415	6 6	82	227	185	N. E.	C.	Pluie.	
4	11 3/4	0 751	6 1	87	232	1 9	N. E.	N.	Pluie.	—
5	12	0 757	7 »	44	233	2 5	E.	S.	»	Moyenne barométriq. 0,7458.
6	12 1/2	0 7495	9 »	47	235	6 4	N. E.	C.	Gelée.	
7	12 1/2	0 7415	10 1	86	235	625	N. E.	S.	»	—
8	11 3/4	0 750	11 8	58	235	297	N. E.	S.	Gelée.	Moyenne thermomét. 12° 5.
9	11 3/4	0 757	6 »	51	235	1075	N. E.	N.	Gelée.	
10	11 1/2	0 7575	6 4	52	235	595	N.	N	Gelée.	—
11	4 3/4	0 7516	7 »	52	235	13 »	N. E.	C.	»	Moyenne hygrométriq 56.
12	12 1/2	0 749	6 6	72	235	255	N. E.	C.	»	
13	12 1/4	0 7465	6 6	80	234	195	N. E.	C.	Giboulées.	—
14	4 3/4	0 7455	10 5	59	235	237	N. E.	C.	»	Quantité d'eau tombée 0,034.
15	12 1/4	0 7483	10 8	65	235	2 2	N. E.	C.	»	
16	11 3/4	0 7495	8 1	44	234	552	N. E.	S.	»	—
17	11 3/4	0 753	7 7	45	235	4 7	N. E.	N.	»	Quantité d'eau évapor. 217,26.
18	12	0 753	11 »	62	235	10 7	N. E.	N.	»	
19	12 1/4	0 753	11 »	65	235	20 3	N. E.	S.	»	—
20	12 1/4	0 7516	14 »	50	235	9 7	N. E.	S.	»	Direction du vent.
21	11 3/4	0 7505	14 4	70	235	11 8	N. E.	S.	»	N. — 2 jours.
22	12	0 748	18 8	40	235	11 4	N. E.	N.	»	N. E. —23 id.
23	12 1/2	0 748	22 5	28	230	13 »	S. O.	S.	»	N. O. — » id.
24	11 3/4	0 748	22 »	45	240	12 4	»	S.	»	S. — » id.
25	12	0 750	21 »	35	240	11 4	N. E.	S.	»	S. E. — » id.
26	12 1/4	0 749	19 »	36	241	14 3	N. E.	N.	»	S. O. — 2 id.
27	11 3/4	0 748	18 »	40	241	1025	N. E.	S.	»	O. — » id.
28	12 1/4	0 750	20 8	53	241	10 7	S. O.	N.	»	E. 2 »
29	12	0 750	20 »	59	241	7 1	N.	N.	»	—
30	11 1/2	0 745	21 »	34	246	8 7	N. E.	S.	»	

Mai 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m. c.				
1	2 1/2	0 7455	24	34	251	157	N. E.	S.		
2	12 1/4	0 7523	18 9	50	251	143	N. E.	S.		
3	12 3,4	0 7465	16 4	51	252	108	N. O.	S.		Heure moyenne des observations 12-27.
4	12	0 746	16 8	66	253	81	N. O.	N.		—
5	12 1/4	0 7478	18 »	47	253	68	S. O.	N		
6	12	0 739	15 9	65	275	505	O.	N.	Pluie.	Moyenne barométriq. 0,7480.
7	1	0 7385	14 »	88	285	405	S. O.	C.	Pluie.	
8	12	0 7395	10 5	73	140	5	O.	N.	Pluie.	—
9	12 3/4	0 7478	12 7	75	157	57	N.	N.	Pl., gr., tonn.	Moyenne thermomét. 18° 1.
10	1 1/2	0 7565	15 7	54	160	412	»	C.	Pluie.	
11	12 1/2	0 750	16 5	55	160	57	S. O.	S.		—
12	11 3/4	0 7455	18 »	57	160	8	»	C.		Moyenne hygrométriq 67.
13	11 3/4	0 750	16 6	61	160	52	N.	S.		
14	12 1/4	0 7523	18 »	67	160	64	»	C.		—
15	12 1/2	0 7565	15 3	72	160	685	N. E.	C.		Quantité d'eau tombée. 4 mil. 75
16	12 1/2	0 7545	21 »	64	160	48	N. E.	S.		
17	12	0 7523	17 3	72	160	93	N. E.	N.		—
18	12 1/4	0 7483	16 5	82	160	78	N. E.	V.		Quantité d'eau évapor. 258 42.
19	12	0 7435	21 »	64	160	7	N. E.	V.		—
20	11 3/4	0 744	18 3	62	160	84	S. O.	N.		Direction du vent.
21	11 3/4	0 7455	20 »	60	160	88	S. O.	N.		N. — 2 jours.
22	11 3/4	0 7455	19 »	76	160	114	O.	C.		N. E. — 7 id.
23	1	0 7478	21 »	60	160	126	S.	N	Quelq. g. de p	N. O. — 3 id.
24	12	0 7445	16 8	97	200	52	»	C.	Pluie.	S. — 1 id.
25	12	0 7478	17 8	72	105	335	S. O.	N.		S. E. — » id.
26	12	0 747	21 »	64	105	10	S. O.	N.		S. O. — 8 id.
27	2 1/4	0 7495	22 6	74	105	105	»	S.		O. — 3 id.
28	12	0 750	17 5	99	110	6	»	C.	Pluie.	E. — » id.
29	1	0 7523	19 »	75	115	55	»	N.	Pluie.	—
30	12 1 2	0 7495	19 5	65	115	8	S. O.	N.		
31	12 1/2	0 7523	21 6	74	115	8	N. O.	N.		

Juin 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTIONS DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m.c.				
1	12	0 754	22 »	66	115	81	»	S.	»	
2	12	0 753	17 6	100	117	10	N. O.	C.	»	Heure moyenne des
3	12	0 7552	18 »	72	117	57	N.	N.	»	observations 12-12.
4	12	0 7505	14 »	72	117	106	N.	S.	»	—
5	2 1/2	0 7478	24 8	46	117	12	N. E.	S.	»	Moyenne barométriq.
6	12 1/4	0 7478	24 7	66	117	96	N. E.	S.	»	[illegible]
7	11 3/4	0 7523	22 8	»	117	114	N. E.	N.	»	—
8	11 3/4	0 7523	21 3	»	117	1111	N. E.	N	»	Moyenne thermomét.
9	11 3/4	0 751	25 2	»	117	112	N. E.	S.	30° au s. 3 1/2	22° 3.
10	11 3/4	0 7496	27 5	»	117	133	N. E.	S.	52° id. 3 h.	—
11	11 3/4	0 751	30 »	»	117	145	N. E.	N	56° id. 2 1/2	Moyenne hygrométriq.
12	12	0 753	28 5	»	117	157	N. E.	S.	60° id. id.	70.
13	12 1/4	0 7535	25 6	»	117	148	N. E.	N.	55° id. id.	—
14	11 3/4	0 7505	23 2	»	117	148	N. E.	S.	Brouillard.	Quantité d'eau tombée
15	11 3/4	0 748	22 7	»	117	12	N. O.	N.	»	0,037.
16	12 1/2	0 7478	20 0	»	117	955	N. O.	N.	»	—
17	12	0 750	21 6	»	117	8 »	N. E.	C.	»	Quantité d'eau évapor.
18	12 1/2	0 750	21 6	»	117	77	N. E.	C.	»	[illegible]
19	12	0 745	23 2	»	117	7 »	S. O.	C.	»	—
20	12 1/4	0 744	25 4	»	135	7 »	S. O.	N.	Pluie.	Direction du vent.
21	1	0 741	23 »	»	170	72	O.	C.	Pl., ton., écl.	N. — 2 jours.
22	12	0 7445	24 6	»	180	61	S. O.	C.	Pluie.	N. E. — 12 id.
23	12	0 7746	18 »	»	247	6 »	O.	C.	Pluie.	N. O. — 5 id.
24	12	0 7455	22 5	»	247	114	S. O.	N.	»	S. — 0 id.
25	11 3/4	0 7465	22 7	»	248	93	S. O.	C.	Pluie.	S. E. — » id.
26	12 1/2	0 744	17 »	»	266	88	S. O.	C.	Pluie.	S. O. — 6 id.
27	12 1/4	0 753	20 5	»	266	8 »	N. O.	N.	»	O. — 2 id.
28	12 1/2	0 7545	22 »	»	266	81	N. O.	N.	»	E. — 1 id.
29	12 1/4	0 7523	25 5	»	266	1355	O.	S.	»	—
30	1	0 7478	32 »	»	266	12	E.	C.	»	

Juillet 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m c.				
1	1	0 7455	18 5	»	275	11	O.	C.	Tonn., pluie.	
2	4	0 7478	23 »	»	277	11	S. O.	N.	Pluie.	
3	2	0 750	21 »	»	277	11	O.	N.	»	Heure moyenne des observations 1-31.
4	2	0 7455	27 5	»	277	14	S.	S.	»	
5	1	0 7478	22 5	»	300	145	O.	C.	»	—
6	12 1/2	0 7523	19 »	»	305	9 »	S. O.	N.	Pluie.	Moyenne barométriq. 0,7484.
7	12	0 7523	23 5	»	306	145	S.	C.	Pluie.	
8	6	0 749	19 5	»	306	13	N.	C.	»	—
9	1	0 7465	21 »	»	102	12	O.	N.	Pluie.	Moyenne thermométr. 21o 9.
10	1	0 750	21 »	»	109	10	O.	N.	»	—
11	6	0 742	29 5	»	109	20	S.	N.	»	
12	2	0 749	22 »	»	110	11	O.	C.	Pluie.	Moyenne hygrométriq. 643.
13	2	0 757	16 5	»	110	1030	O.	N	Pluie.	—
14	1	0 7635	24 »	»	111	15	S. E.	N	Pluie.	Quantité d'eau tombée 0 m. 041.
15	2	0 7592	24 »	»	111	145	N. E.	S.	»	
16	12 1/2	0 751	23 7	»	115	11	N. E.	S.	»	—
17	1 1/4	0 7455	24 4	»	115	113	N. E.	S.	»	Quantité d'eau évapor. 319,13
18	12 1/2	0 7455	26 »	»	115	128	S. O.	N.	»	
19	12 1/4	0 7455	29 »	»	117	108	O.	N.	Pluie.	—
20	12 3/4	0 7435	22 8	53	193	6 8	N. O.	N.	Pluie.	Direction du vent.
21	12 1/2	0 7415	20 4	56	212	6 »	O.	N.	Pluie.	N. — 4 jours.
22	1 1/4	0 7478	17 3	60	223	6 4	N. O.	N.	Pluie.	N. E. — 7 id.
23	12 3/4	0 7523	17 8	61	225	4 8	N.	N	Pluie.	N. O. — 2 id.
24	1	0 7505	18 5	59	225	6 2	N. E.	N.	Pluie.	S. — 3 id.
25	2	0 746	20 5	60	226	»	N. E.	N	»	S. E. — 1 id.
26	1	0 7505	21 »	53	226	8 2	N. E.	N.	»	S. O. — 3 id.
27	12 3/4	0 7523	20 »	56	227	8 6	N.	N.	»	O. — 10 id.
28	3 1/4	0 748	26 4	40	227	8 3	»	N.	»	E. » id.
29	1 3/4	0 744	17 6	68	227	124	N. E.	C.	Petite pluie.	—
30	12 1/4	0 7478	16 2	66	228	7 3	N.	C.	Pluie.	
31	12	0 749	16 3	76	232	4 »	O.	C.	Pluie.	

Août 1842.

JOURS.	HEURES DE L'OBS.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
						m.c.			
1	12 1/2	0 7505	21 »	60	238	7	N.	N.	»
2	4 3/4	0 7495	25 9	59	238	122	N.	S.	»
3	12	0 7455	27 »	48	238	65	N.	S.	»
4	1	0 0745	29 »	51	238	127	S. O.	S.	»
5	12 1/4	0 1749	26 1	54	232	14	S. O.	S.	»
6	12 1/2	0 7523	26 7	62	246	123	S. O.	N	Pluie.
7	11 3/4	0 7495	24 6	60	246	75	O.	N.	»
8	12	0 750	23 6	84	246	81	O.	N	»
9	11 1/2	0 750	26 7	59	246	84	S. O.	N	»
10	2	0 742	31 »	38	246	18	S. E.	S.	48o au soleil.
11	2	0 7478	24 »	57	257	173	O.	N	Pluie.
12	11 3/4	0 7552	23 4	54	257	151	O.	S.	»
13	12 1/4	0 758	25 6	44	257	112	N. E.	N.	»
14	12	0 7565	28 8	40	257	116	N. E.	S.	60o à 3 h. au s
15	11 3/4	0 7523	28 »	39	257	144	E.	S.	64o id. id.
16	12	0 751	30 8	30	257	153	N. E.	N.	»
17	11 1/2	0 750	26 5	60	257	141	N. E.	S.	»
18	12	0 7478	30 »	47	257	125	N. E.	N.	»
19	12	0 7478	28 »	57	257	153	O.	N	»
20	11 1/2	0 7505	23 6	74	270	87	O.	C.	Pluie.
21	12 1/4	0 749	26 3	52	272	6 »	S.	N.	Pluie.
22	11 3/4	0 7465	26 »	53	272	95	S. S. E.	N.	»
23	2	0 7478	29 »	51	272	17	O.	S.	»
24	1 1/2	0 7445	27 »	48	272	115	S.	N.	»
25	1 1/2	0 740	28 8	49	272	163	S. E.	N.	Pluie.
26	12 1/2	0 7455	25 7	53	272	36	S. E.	S.	»
27	12 1/2	0 746	26 8	56	272	113	N. E.	N.	»
28	12	0 7478	24 6	61	287	7 »	»	N.	Pluie.
29	11 1/2	0 7478	24 8	65	383	72	S. N.	N.	Pluie et tonn.
30	11 1/2	0 7483	24 2	64	100	63	S. O.	N.	Brouillard.
31	12 1/2	0 750	17 7	60	140	87	N.	N.	Pluie.

RÉCAPITULATION.

Heure moyenne des observations 12 25.

—

Moyenne barométriq. 0,7488

—

Moyenne thermomét. 26 1.

—

Moyenne hygrométriq. 54.

—

Quantité d'eau tombée 0 m. 145.

—

Quantité d'eau évapor. 252.

—

Direction du vent.

N. — 4 jours.
N. E. — 6 id.
N. O. — » »
S. — 3 id.
S. E. — 4 id.
S. O. — 5 id.
O. — 7 id.
E. — 1 id.

—

Septembre 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
					m	mil.				
1	12 1/2	0 750	19 6	60	140	79	S. O.	C.	»	
2	1	0 7535	16 5	79	140	7 »	S.	C.	»	
3	1 1/2	0 7538	25 4	71	140	42	S. O.	N.	Pluie.	
4	12 1/4	0 7525	22 »	72	145	42	N. O.	C.	»	
5	5 1/2	0 751	20 2	62	145	42	E.	N.	»	
6	12 1/4	0 7478	»	»	145	84	S. O.	S.	»	
7	12 1/2	0 7455	25 »	62	145	88	S.	S.	»	
8	12	0 741	17 »	61	146	117	S. O.	N.	Pluie.	
9	12 1/4	0 742	10 8	75	147	88	S. O.	C.	Pluie.	
10	3	0 738	12 6	76	161	52	S. O.	C.	Pluie.	
11	1 1/2	0 741	18 »	70	192	45	O.	N.	Pluie.	
12	2	0 743	13 1	82	199	51	N.	C.	Pluie.	
13	2	0 7478	17 5	71	232	4 »	N. E.	N.	Pluie.	
14	3 1/4	0 751	19 2	68	234	84	N. E.	N.	Pluie.	
15	12	0 7513	15 5	77	234	4 »	N. E.	C.	»	
16	12	0 750	15 5	80	234	2 »	N. E.	C.	»	
17	12	0 7455	21 7	69	234	69	S.	N.	»	
18	2	0 742	21 3	71	235	105	S.	N.	»	
19	1	0 741	20 »	67	245	55	S. O.	C.	Pluie.	
20	2	0 739	16 8	65	245	75	S. O.	N.	»	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
22	1 1/2	0 739	17 5	64	245	7 »	O.	N.	»	
23	2	0 739	17 »	70	245	74	S. O.	N.	»	
24	12	0 7365	17 »	75	257	47	S. E.	C.	»	
25	2	0 739	17 »	705	289	26	S. E.	C.	Pluie.	
26	2 1/2	0 7435	18 »	65	290	2 »	N. E.	C.	Pluie.	
27	1	0 742	23 »	85	382	36	N. E.	C.	Pluie.	
28	2 1/2	0 750	10 5	72	260	26	N. E.	C.	»	
29	12	0 750	11	845	265	19	N. E.	C.	Pluie.	
30	2	0 7465	9 »	83	266	26	N. E.	C.	Pluie.	

Récapitulation :

Heure moyenne des observations 1-22.

—

Moyenne barométriq. 0,7452.

—

Moyenne thermomét. 17o 4.

—

Moyenne hygrométriq 69 2.

—

Quantité d'eau tombée 0,126.

—

Quantité d'eau évapor. 167.

—

Direction du vent.

N. — 1 jour.
N. E. — 9 id.
N. O. — 1 id.
S. — 4 id.
S. E. — 2 id.
S. O. — 9 id.
O. — 2 id.
E. 1 id.

—

Octobre 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m.c.				
1	1 1/2	0 7523	11 5	69	266	240	N. E.	N.	»	
2	1	0 7545	11 »	70	266	37	S. O.	N.	»	
3	2	0 749	14 »	65	266	43	N. E.	N.	»	Heure moyenne des observations 12-57.
4	12	0 750	13 »	62	266	44	N. E.	N.	»	—
5	»	»	»	»	266	»	»	»	»	
6	12	0 7545	16 »	64	266	8 »	N. E.	N.	»	Moyenne barométriq. 0,7487.
7	12	0 7545	15 »	66	266	5 »	N.	C.	»	—
8	12	0 757	15 »	65	266	5 »	N. E.	N.	»	
9	2 1/2	0 7592	14 5	67	266	6 5	N. E.	N.	»	Moyenne thermomét. 11° 9.
10	12	0 760	14 »	65	266	5 »	N. E.	N.	»	—
11	12	0 757	13 5	665	266	65	N. E.	S.	»	Moyenne hygrométriq. 68 1.
12	12	0 7535	15 »	69	268	53	N. E.	N.	Petite pluie.	
13	1 1/2	0 7545	15 »	64	268	53	N. E.	N.	»	—
14	1	0 7545	14 »	64	268	46	N. O.	N.	»	Quantité d'eau tombée 0,336.
15	1	0 756	14 »	70	268	4 »	N. E.	N.	»	
16	1	0 7545	13 5	67	268	35	N. E.	N.	»	—
17	1	0 750	13 5	61	268	5 »	E.	N.	»	Quantité d'eau évapor. 149.
18	1 1/2	0 739	13 »	65	268	72	S.	N.	»	
19	1 1/2	0 732	9 5	73	295	57	O.	N.	Pluie.	—
20	1 1/2	0 7435	9 5	59	295	55	O.	N.	»	Direction du vent.
21	1 1/2	0 748	6 »	75	295	55	O.	N.	Pluie.	N. — 1 jour.
22	2	0 7435	9 5	65	299	53	S.	N.	»	N. E. — 12 id.
23	1	0 7255	9 5	76	450	53	S.	N.	Pluie.	N. O. — 1 id.
24	1 1/4	0 732	9 5	69	152	34	S.	N.	Pluie.	S. — [illegible] id.
25	12	0 7465	10 5	72	153	4 »	S.	N.	»	S. E. — 2 id.
26	1 1/2	0 7435	10 »	71	185	7 »	S.	N.	Pluie.	S. O. — 4 id.
27	1 1/2	0 7445	9 5	72	200	59	S.	N.	Pluie.	O. — [illegible] id.
28	1	0 741	9 »	77	250	»	S.	N.	Pluie.	E. — 1 id.
29	12	0 7455	9 »	76	253	33	S.	N.	»	—
30	12 1/2	0 7523	11 »	72	253	13	O.	N.	»	
31	12	0 7045	10 »	73	253	25	S. O.	N.	»	

Novembre 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m.c.				
1	1 1/2	0 753	10 3	81	253	11	N.	C.	»	
2	12	0 7516	10 5	68	253	13	N. E.	C.	»	Heure moyenne des
3	1 1/2	0 7478	7 8	68	254	13	N. E.	N.	»	observations 1-10.
4	1 1/2	0 750	4 7	68	254	2 »	N. E.	N.	»	—
5	»	» »	» »	»	»	» »	N. E.	»	»	Moyenne barométriq.
6	»	» »	» »	»	»	» »	N. E.	»	»	0,7461.
7	1 3/4	0 751	3 3	72	254	36	N. E.	C.	»	—
8	12 1/2	0 7523	4 2	60	254	19	N. E.	S.	»	Moyenne thermomét.
9	12	» »	» »	»	»	» »	N. E.	C.	»	7,5.
10	12 1/2	0 7565	5 4	82	»	» »	S. O.	C.	»	—
11	12	0 7365	8 »	78	255	6 »	S. O.	C.	»	Moyenne hygrométriq
12	12	0 734	13 »	72	255	45	S. O.	C.	»	75.
13	1 1/2	0 7415	11 »	75	»	31	S. O.	C.	Pluie.	—
14	12 1/4	0 7435	10 »	86	»	25	O.	C.	Pluie.	Quantité d'eau tombée
15	1	0 742	14 »	81	»	19	S. O.	C.	Pluie.	0,22.
16	1 1/4	0 7435	12 »	81	370	» »	S. O.	C.	Pluie.	—
17	4	0 7545	2 »	65	45	» »	N.	S.	Gelée.	Quantité d'eau évapor.
18	1 1/2	0 7625	5 »	70	45	75	»	S.	»	94,2.
19	1 1/2	0 758	4 »	70	45	» »	S. O.	C.	»	—
20	12 3/4	0 7435	9 »	81	95	» »	»	C.	Pluie.	Direction du vent.
21	1	0 7435	5 2	71	95	4 2	N. E.	S.	»	N. — 2 jours.
22	11 3/4	0 738	1 »	80	»	» »	»	C.	Neige.	N. E. — 9 id.
23	»	» »	» »	»	»	» »	»	C.	Pluie.	N. O. — » id.
24	11 1/2	0 730	7 »	87	»	» »	S. O.	C.	Pluie.	S. — » id.
25	3 1/2	» »	6 »	84	»	» »	S. O.	C.	»	S. E. — » id.
26	2 1/2	» »	» »	»	»	» »	»	»	»	S. O. — 9 id.
27	2 1/2	0 7365	7 »	82	»	» »	»	C.	»	O. — 1 id.
28	1 3/4	» »	3 5	76	»	» »	»	N.	»	E. — » id.
29	»	» »	» »	»	»	» »	»	C.	»	—
30	»	» »	» »	»	148	» »	»	»	»	

Décembre 1842.

DATES.	HEURES DU JOUR.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	UDOMÈTRE.	ÉVAPORIMÈTRE.	DIRECTION DES VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.	RÉCAPITULATION.
						m.c.				
1	12	0 7445	8 4	82	133	143	O.	C.	»	
2	12 1/2	0 7445	10 4	71	153	» »	O.	C.	»	
3	12 1/2	0 7563	7 2	74	»	» »	O.	S.	»	Heure moyenne des observations 12-12.
4	1 1/2	0 759	8 »	85	»	» »	S. O.	C.	»	—
5	12 1/4	0 758	5 »	73	»	» »	S. O.	S.	»	
6	1 1/2	0 756	» 5	87	»	» »	S. O.	C.	»	Moyenne barométriq. 0,7553.
7	2	0 757	3 5	88	»	» »	O.	C.	»	—
8	2	0 759	— 1	86	»	» »	N. E.	C.	»	
9	1 1/4	0 759	0 »	66	»	» »	N.	C.	»	Moyenne thermomét. 5o 5.
10	12 1/4	» »	» »	81	»	» »	S.	C.	»	—
11	12 1/4	0 7535	2 »	81	»	» »	S.	C.	»	
12	12 1/4	0 7545	» »	85	»	» »	S.	C.	»	Moyenne hygrométriq 80o.
13	1 1/4	0 7545	10 »	85	»	» »	S.	C.	»	—
14	1 1/4	0 755	7 »	79	»	» »	S.	S.	»	Quantité d'eau tombée 0,044.
15	1 1/2	0 7555	8 2	71	»	» »	S. O.	S.	»	—
16	1 1/2	0 7535	7 »	71	»	» »	S.	N.	»	
17	1 3/4	0 7523	10 3	91	»	» »	S. O.	N.	»	Quantité d'eau évapor. 131.
18	3	0 758	7 4	85	»	» »	S. O.	C.	»	—
19	»	» »	» »	»	»	» »	»	»	»	
20	»	» »	» »	»	»	» »	»	»	»	Direction du vent.
21	12	0 766	7 »	»	»	» »	»	»	»	N. — 1 jour.
22	12	0 761	9 »	»	»	» »	»	»	»	N. E. — 1 id.
23	12	0 7523	6 »	»	»	1365	»	»	»	N. O. — » id.
24	12	0 7523	3 »	»	»	150	»	»	»	S. — 6 id.
25	12	0 7575	0 »	»	»	235	»	C.	Temps brum	S. E. — » id.
26	12	0 753	2 »	»	»	125	»	C.	Pluie.	S. O. — 7 id.
27	12	0 750	4 »	»	»	175	»	C.	Pluie.	O. — 6 id.
28	12	0 759	2 5	»	»	112	»	S.	»	E. — » id.
29	12	0 7635	4 2	»	»	215	S. O.	C.	Pluie.	—
30	12	0 7655	8 3	»	»	263	O.	C.	Pluie.	
31	12	0 7612	8 1	»	328	195	O.	C.	Grand vent.	

TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

CHAPITRE TREIZIÈME.

SOMMAIRE.

—

Examen général des causes qui peuvent avoir une influence marquée sur la salubrité de la ville. — Les aliments et les eaux. — Marais et leurs miasmes. — Plantations ; leurs avantages et leurs inconvénients. — Cours de l'Escaut, de la Rhonelle, et leurs nombreuses divisions. — Air humide. Habitations de la classe pauvre ; éléments nuisibles qu'on y rencontre. — Hôpitaux, prison, églises et abattoir. — Causes diverses. Affections héréditaires et maladies.



TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

Dans un des chapitres précédents, nous avons présenté l'analyse rapide des causes principales des maladies qui nous affligent, avec la réserve d'y revenir plus tard, afin d'en approfondir les divers éléments et d'apprécier, à leur plus juste valeur, toute

leur véritable influence. C'est ce que nous allons tâcher de faire ici, malgré toutes les difficultés et les incertitudes que nous rencontrerons à tous moments. A chaque pas que l'homme fait, ne voit-il pas entr'ouverts sous ses pieds de dangereux précipices ? Son organisation n'est-elle pas en lutte continuelle contre les agents d'une dissolution que tous ses efforts tendent à éloigner ? L'air qu'il respire, les aliments qui le soutiennent, l'exercice trop prolongé de ses organes, sont autant de principes qui peuvent accabler la faiblesse de sa constitution. Comme on le voit, et comme on l'a très-bien dit, tout en lui et hors de lui conspire sa perte. En considérant toute l'étendue d'un aussi vaste tableau, on nous pardonnera volontiers d'avoir omis quelques détails secondaires qui ne devaient pas trouver place ici. Nous ne parlerons donc que de ceux qui sont plus spécialement relatifs à notre ville, tels que les aliments et les eaux, les plantations, les cours nombreux des rivières, les diverses qualités de l'air, etc., et nous terminerons par quelques considérations sur les maladies qui règnent habituellement à Valenciennes, mais principalement sur celles qui ont dominé pendant le cours des années 1842 et 43.

La vie, physiologiquement considérée, n'est qu'un mouvement de composition et de décomposition ; et les pertes continuelles que l'homme éprouve, par l'exercice régulier des fonctions, l'auraient conduit à une

mort fort rapide, si la nature prévoyante ne lui avait offert des ressources réparatrices nécessaires aux divers besoins de son existence. On voit que nous voulons parler des aliments. Nous ne nous étendrons pas sur toutes les particularités qui y sont relatives, sur leurs qualités chimiques et physiques, sur les modifications et les préparations que leur fait subir l'art culinaire ; nous nous occuperons seulement de quelques-uns, les plus fréquemment employés, et de quelques altérations particulières qui diminuent leurs qualités nutritives. Il est du devoir des magistrats, auxquels sont confiés les intérêts si chers de la santé publique, de surveiller tous les moyens frauduleux, de réprimer sévèrement toutes les falsifications que la cupidité et le trafic emploient chaque jour pour rançonner une ville tout entière. Ce serait vraiment un crime de lèse-humanité que de rester indifférent devant les ruses nombreuses de ce vice honteux, et surtout quand de tous côtés la justice fait de généreux efforts pour en extirper les racines les plus profondes.

Le pain est le premier et le principal aliment de l'homme. C'est pour cela que sa fabrication doit être soumise à une surveillance très-active, afin d'empêcher toutes les fraudes introduites dans ses éléments. C'est là un point d'hygiène publique qui n'a pas encore éveillé l'attention de l'autorité et qui, à tous égards, mérite assurément toute sa sollicitude. Nous ne dirons ici que

quelques mots sur le pain fait avec la farine de froment, comme étant le plus généralement employé, quoique, dans certains villages environnants, quelques pauvres paysans mélangent encore certaines portions de seigle avec le blé qu'ils achètent. Indépendamment des diverses substances que l'on introduit quelquefois dans le pain, dans le but ou d'obtenir un rendement plus avantageux ou de lui donner une apparence plus belle, il en existe deux qui sont assez souvent employées aujourd'hui. Nous voulons parler de la fécule et de la farine de pois ou de fèves. Sans être nuisibles à la santé, ces produits sont d'une valeur commerciale et nutritive inférieure à celle du blé. Cette fraude est nuisible au boulanger, à l'acheteur et aux pauvres : au boulanger, parce que la farine mélangée de fécule n'absorbe pas autant d'eau que si elle était pure, de manière que le rendement est moindre par conséquent ; à l'acheteur, parce qu'il paie un produit qu'il ne reçoit pas, puisque la substance qu'on lui livre renferme, sous un même poids, moins de matière nutritive ; aux pauvres, parce que le pain étant beaucoup moins nourrissant, ils sont forcés d'en manger davantage ; il en résulte pour eux un surcroît de dépenses qui vient aggraver leur misère (1). Aujourd'hui que la science a indiqué les moyens de reconnaître ces diverses sophis-

(1) *Essai sur les falsifications qu'on fait subir aux farines et au pain*, par MM. Parisot et Robine, broch. p. 66.

tications, nous ne doutons pas que l'administration, dans un but d'intérêt général, ne soumette les farines consommées dans notre ville à une inspection régulière qui ne tardera pas à faire disparaître la fraude, si elle existe.

L'usage du lait est fort répandu à Valenciennes et forme le premier repas du riche et du pauvre.... Sous combien de formes n'est-il pas encore employé chaque jour dans l'art culinaire ? Le convalescent, les constitutions faibles ne trouvent-ils pas dans le lait une nourriture douce, facile et parfaitement appropriée à la susceptibilité et à la délicatesse de leur chétive organisation ? Le lait est encore l'alimentation la plus convenable pour l'homme de lettres, pour le savant, dont l'intelligence est dans un état permanent de tension ; car ce produit de sécrétion est un aliment qui, par ses qualités adoucissantes, peut calmer l'espèce d'excitation nerveuse qui tourmente parfois l'homme qui pense. — En résumé, le lait surmonte presque toujours tous ces caprices inexplicables de l'estomac et sait, contrairement à beaucoup d'autres aliments, s'approprier le plus souvent à toutes les bigarrures gastronomiques. Mais, pour que ce liquide produise des résultats si avantageux, il faut qu'il ne soit nullement altéré ; il faut qu'il n'ait point été soumis aux falsifications nombreuses que lui font ordinairement subir les débitants.

Pendant longtemps, l'autorité avait bénévolement

produit des effets purgatifs chez les uns, et l'effet contraire chez les autres. Il n'accélère aucune fonction, si ce n'est les reins, qui débarrassent l'économie de ses parties non nutritives.

Le lait, comme nourriture, est insuffisant pour les adultes, surtout pour ceux qui mènent une vie fort active et qui dépensent une grande quantité de forces. Cet aliment convient surtout aux individus délicats et faibles, aux constitutions nerveuses qui sont tourmentées par une sensibilité exagérée. Son usage, prolongé pendant quelque temps, rend aux constitutions ruinées par les plaisirs et les excitants de toute espèce un coloris, une fraîcheur, une jeunesse vraiment inespérés.

On a répété depuis longtemps que le lait imprime au moral cette espèce de douceur qui calme les passions. Il ne faut pas croire que c'est par une action toute spéciale qu'il détermine ces effets vraiment miraculeux : c'est en relâchant l'organisme, c'est en communiquant de la lenteur aux mouvements vitaux.

D'autres ont prétendu que le lait pur était un aliment fort réparateur et ont cité à l'appui de leur assertion la santé robuste des montagnards de la Suisse et des lieux élevés. Mais ils n'ont point parlé de l'air vif et pur qui règne dans ces contrées et qui brûlerait trop promptement le flambeau de la vie, si ces habitants ne savaient, par des moyens appropriés, contrebalancer ce précieux

avantage. Aussi, voyez ce qui arrive aux habitants des villes et des vallées : le lait produit un ralentissement général des fonctions et souvent même des engorgements pathologiques. Ceci nous conduit à une question fort importante. Le lait, supposé dans son état de pureté, est-il une nourriture convenable et appropriée aux habitants de notre ville ? Nous répondrons par la négative dans la majorité des cas. Tout le monde sait, en effet, que le lait est insuffisant pour les adultes et même pour les enfants des villes, et principalement des villes qui ont une atmosphère humide et brumeuse comme celle de Valenciennes. Il ne convient donc pas aux tempéraments lymphatiques dont l'atonie doit être réveillée par des aliments plus toniques et plus réparateurs, et est essentiellement nuisible aux individus atteints de maladies scrofuleuses.

La plupart des médecins de nos jours recommandent le lait dans presque toutes les maladies chroniques et le prônent surtout dans la phthisie comme une panacée merveilleuse. « Cependant, dit Stoll, selon Hip-
» pocrate et d'après l'expérience, le lait ne convient
» pas aux fébricitants, au nombre desquelson doit pla-
» cer les phthisiques, et on le défend absolument dans
» la disposition inflammatoire, à cause de sa partie
» caséeuse. Ainsi, il n'est pas étonnant que la diète
» laiteuse, vantée depuis tant de siècles même parmi
» le peuple, trompe toujours, dans cette espèce de

» phthisie, l'espoir des médecins et celui des mala-
» des (1). »

Au point de vue théorique, l'emploi du lait, dans ce cas, n'est pas plus rationnel. Que le tubercule soit un produit de sécrétion ou de toute autre espèce, la chimie nous a positivement démontré que ce corps était principalement formé de phosphate et de carbonate de chaux, et l'on sait que d'assez grandes quantités de ces différents sels entrent dans la composition du liquide en question; or, pour qui n'est pas complètement étranger aux phénomènes de l'absorption et de la nutrition, on sait que les substances introduites dans le tube digestif sont transportées en nature dans le torrent de la circulation; et, par cette tendance inexplicable qu'ont les corps de composition homogène à se réunir, ces sels vont, par leur agglomération, enrayer le rouage admirable des fonctions; car l'économie animale, comme l'a dit avec beaucoup de justesse un homme de génie, n'est qu'un laboratoire de chimie vivante.

Depuis l'établissement de l'abattoir, toutes les viandes de boucherie, avant d'être livrées à la consommation, sont soumises à l'inspection quotidienne d'un artiste-vétérinaire, nommé *ad hoc*. C'est là une mesure hygiénique qui intéresse au plus haut point la santé publique; car on sait fort bien qu'il est certaines

(1) *Médecine pratique de Max. Stoll*, t. I, p. 132.

maladies, telles que le charbon, la pustule maligne, etc., qui peuvent se communiquer des animaux à l'espèce humaine. Il est encore d'autres affections morbides qui, sans être contagieuses, ne laissent pas que d'avoir des inconvénients, attestés par un grand nombre d'auteurs. Certains bouchers échappent à cette surveillance éclairée, à ce contrôle continuel, en introduisant en ville les viandes par quartier et provenant le plus souvent d'animaux malades et quelquefois morts. Ces viandes sont vendues, à un prix inférieur, aux militaires de la garnison et à la classe indigente. Ce sont encore les mêmes marchands qui vont acheter à vil prix, dans les villages voisins, des veaux mort-nés ou trop jeunes pour jouir de quelques propriétés nutritives. C'est pour cela qu'il est défendu d'exposer sur les marchés d'approvisionnement de Paris des veaux âgés de moins de six semaines. L'autorité ne tardera pas à faire disparaître le scandale de tous ces actes frauduleux, si préjudiciables à la santé publique, en forçant les spéculateurs dont nous venons de parler à soumettre leurs bestiaux à une inspection préalable à l'abattage.

Notre cité est approvisionnée en poissons de mer par quelques villes du littoral qui nous l'expédient dans de longues charrettes attelées de deux chevaux. La route se fait assez rapidement pour qu'il nous arrive dans un état de fraîcheur parfait. Les poissons d'eau douce nous sont principalement fournis par l'Escaut et

la Rhonelle. Comme il peut être de quelqu'utilité de connaître ceux qui offrent plus ou moins de difficultés pour être digérés, nous allons donner la liste de ceux dont l'usage est le plus fréquent. — En général, les poissons dont la chair est blanche et légèrement pénétrée de graisse sont d'une digestion facile ; tels sont : la morue fraîche ou cabeliau, le merlan, la perche, la limande, le turbot, la sole, l'éperlan, le barbeau, le goujon, la carpe, le hareng frais, la raie, etc. Ceux, au contraire, qui ont un tissu plus dur et plus coloré présentent quelque résistance à l'action de l'estomac : l'esturgeon, le saumon, le brochet, l'anguille, le maquereau, la tanche, etc., peuvent être rangés dans cette catégorie. Il est encore deux autres espèces de poissons dont on fait une assez grande consommation et que nous ne devons pas passer sous silence : ce sont les huîtres et les moules. Mangées crues et bien vivantes, les premières sont supportées par les estomacs débiles et par les convalescents ; tandis que les secondes, avec leur chair jaunâtre, sont d'une digestion laborieuse et donnent même, à certaines époques de l'année, naissance à des accidents tellement graves, qu'ils peuvent compromettre l'existence. Ces phénomènes morbides ont été attribués, par certains auteurs, à des causes différentes que nous ne relaterons pas ici ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est prudent de s'abstenir de l'usage des moules depuis le mois de mai jus-

qu'au mois de septembre. Les symptômes auxquels donne lieu l'empoisonnement par les moules consistent en un malaise général, en étouffements, suivis de douleurs épigastriques, de sentiment de constriction à la gorge, de soif vive, de démangeaisons et enfin d'une éruption particulière connue sous le nom d'*urticaire*. Quelquefois le tableau se présente avec des caractères plus graves. Le délire arrive avec des soubresauts dans les tendons et des convulsions. Le pouls est filiforme, serré ; des sueurs froides, des syncopes se succèdent, et la mort peut enfin arriver au bout de trois ou quatre jours d'horribles souffrances.

Les moyens à employer pour combattre avantageusement tous ces symptômes alarmants consistent à favoriser les vomissements et à agir sur le système nerveux par le moyen de l'éther à hautes doses, ou, à son défaut, de l'eau fortement vinaigrée.

Le vinaigre et le sel, ces deux produits qui se trouvent partout sur nos tables, n'ont pas échappé aux ruses et à la rapacité des falsificateurs, qui s'inquiètent fort peu s'ils compromettent la santé publique, pourvu qu'ils parviennent à masquer leurs fraudes criminelles et à réaliser de gros bénéfices. — Pour falsifier le vinaigre, les débitants ont recours à des acides minéraux, tels que les acides sulfurique, hydrochlorique et nitrique, ou à des substances âcres, comme le poivre long, le gingembre, le pyrè-

thre, l'écorce de garou, etc. Ainsi, M. Chevallier, qui s'est livré à des recherches nombreuses sur ce sujet, a fait acheter chez divers épiciers de Paris 120 échantillons. Sur ce nombre, il y en avait 97 où le vinaigre était pur, 17 où il était altéré par l'acide sulfurique, 3 par des substances âcres, 2 par des sels de cuivre et 1 par des sels de plomb. — Les principales falsifications du sel sont : 1° addition d'eau pour en augmenter le poids ; 2° mélange du sel des salpétriers, ou *sel de salpêtre,* qui contient des sulfates solubles, un peu de nitrate de potasse, des traces de magnésie, une légère proportion de matière terreuse, et, dans quelques cas, des sels d'iode ; 3° mélange avec le sel des soudes de warech, qui renferment beaucoup d'hydriodates ; 4° addition de sulfate de soude ou de chaux et même mélange avec la terre.

De toutes ces falsifications, la plus dangereuse est assurément celle qui consiste à mêler des sels de cuisine avec des sels de warech. Un procédé fort simple permet de reconnaître instantanément cette adultération ; il consiste à verser un mélange préparé d'une partie de solution aqueuse de chlore avec deux parties de solution légère d'amidon : l'iode, mis en liberté par le chlore, donne lieu avec l'amidon à une couleur violette dont l'intensité est proportionnelle à la quantité de sel étranger contenu dans celui qu'on examine (1).

(1) Chevallier, *Falsifications du sel marin* (Annales d'hygiène et de médecine légale, t. VIII et IX).

Il est vraiment regrettable que le Conseil de salubrité de Valenciennes n'ait pas suivi les errements pleins de sagesse de celui du département de la Seine, et qu'il n'ait tenté aucune expérience pour savoir quelle est la proportion des altérations éprouvées par les deux substances dont nous venons de parler, et qui jouent un si grand rôle dans notre alimentation journalière.

Quoique nous ne disions rien ici de la volaille, du gibier et des épices dont l'usage est si répandu, ces substances alimentaires n'en sont pas moins dignes d'une surveillance fort exacte, qui empêche toute tentative frauduleuse exercée au détriment de la bourse et de la santé du consommateur.

L'eau est à la fois la plus simple et la plus commune des boissons.... Son usage est tellement répandu dans l'économie domestique, que nous croyons superflu d'insister ici sur son utilité et son importance. Nous nous bornerons donc à ne la considérer que sous un point de vue purement hygiénique, c'est-à-dire sous le rapport de ses qualités potables, de ses altérations et de leur influence sur l'organisme humain. Si les analyses qui auraient pu être tentées dans ce but si utile ont été assez négligées jusqu'aujourd'hui, il faut peut-être en accuser ce genre si difficile de recherches. Comme nous l'avons déjà fait pressentir dans notre notice géologique, la variété des couches supérieures du sol, les infiltrations de matières putrides et autres, peuvent à

chaque instant amener des changements notables dans la composition des eaux qu'on emploie journellement à Valenciennes. Les résultats analytiques que nous connaissions sont dus en partie aux recherches éclairées de M. Edmond Pesier, chimiste (1). Comme ils peuvent offrir assez d'intérêt, on nous saura peut-être quelque gré de les transcrire succinctement ci-dessous.

D'après M. Tordeux, l'eau de l'Escaut, près Cambrai, contiendrait par litre :

Chlorure de sodium	0,047
Sulfates de chaux et de magnésie	0,008
Carbonate de chaux	0,233
Silice	0,006
Matières organiques	des traces.
Total	0,294

Cent parties en volume ont donné en gaz 5,010.

Analyse quantitative de l'eau de la fontaine de la porte de Famars, par M. Edmond Pesier.

Chlorure de magnésium	0,0146	matières fixes 0,0779
— de sodium	0,0141	
Nitrate de magnésie	0,0281	
— de chaux	0,0047	
— de potasse	0,0164	
A reporter		0,0779

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture de Valenciennes*, t. III, pp. 224 et suiv.

	Report.......		0,0779
Sulfate de chaux...........	0,0422	matières fixes	0,3403
— de magnésie.......	0,0049		
Carbonate de chaux.......	0,2794		
— de magnésie....	0,0138		
Acide silicique..........	des traces		
Eau pure.....................................			999,5818
	Total...........		1000,0000

Cent parties en volume ont donné en gaz 4,081.

Analyse de l'eau de la nouvelle pompe du marché aux Herbes, par le même.

Chlorure de sodium, de potassium, nitrate d'ammoniaque, matière organique..............	0,214
Sulfate de chaux.............................	0,020
Carbonate de chaux et de magnésie.............	0,326
Acide silicique...............................	0,030
Oxide de fer probablement carbonaté...........	0,012
Matière organique....................	quantité indéterminée.
Total.............	0,602

Cette eau est trouble et colorée ; par le repos, elle s'éclaircit en laissant déposer des flocons, des filaments confervoïdes jaunâtres. Sa saveur est fade, désagréable ; son odeur, comme marécageuse. A la première impression de la chaleur, elle abandonne les flocons jaunes qui se précipitent ; à l'ébullition, elle se trouble.

La pompe de la rue de Mons, près de la place St.-Géry, renferme les mêmes substances que l'eau de la fontaine de la porte de Famars, et, en plus,

des traces de matières organiques. — Celle de la place Verte, vis-à-vis la rue Capelle, renferme des sulfates, des chlorures, des nitrates et des carbonates à base de chaux, de magnésie et de soude.

A l'état de boisson, l'eau sans être aussi pure que l'eau distillée se reconnaît à sa limpidité, à sa saveur fraîche et pénétrante, à sa transparence, même après l'ébullition. Le savon doit s'y dissoudre sans grumeaux, et les légumes, les herbes, les viandes, s'y cuire sans s'y durcir. A l'exception des eaux de l'Escaut, dont on ne fait à tort aucun usage domestique à Valenciennes, il serait impossible de trouver une seule eau qui présentât la réunion complète des caractères attribués aux eaux potables. L'eau de la fontaine de la porte de Famars, que l'on peut considérer comme une des meilleures, se trouble à l'ébullition et se décompose instantanément par l'eau de savon. Quoi qu'il en soit, on peut se représenter la composition générale des eaux de Valenciennes par les analyses détaillées que nous venons de citer, c'est-à-dire que la proportion saline de la plupart des pompes serait intermédiaire entre l'eau de la fontaine de la porte de Famars et celle de la pompe du marché aux Herbes. On conçoit encore que cette composition doit varier à l'infini, selon les conditions géologiques et de construction dans lesquelles elles se trouvent placées ou les altérations qui peuvent s'y développer. — La dose de carbonate de chaux est quelquefois si grande, que

l'eau possède des réactions alcalines et laisse former à sa surface une pellicule irisée qui s'accroît beaucoup avec le temps, en perdant sa couleur. Les gens du monde la confondent avec un corps gras. A l'Hôpital-général et dans certaines maisons situées vers la rue de la Salle-le-Comte, les eaux de puits sont tellement chargées de matières calcaires, qu'elles forment des incrustations dans le tuyau des pompes. Indépendamment de cette grande quantité de matières salines, l'eau se trouve encore assez fréquemment altérée par des infiltrations de substances putrides, telles que les lieux d'aisance, les rivières, les puits perdus, certains résidus corrompus de fabriques, etc. Une personne avait un puits dont l'eau, chaque fois qu'il pleuvait, devenait roussâtre et exhalait une forte odeur de *purin*. Elle ne savait tout d'abord à quelle cause attribuer cet inconvénient. Quelques jours plus tard, elle apprend que, contre le mur de séparation, il existe à découvert un *trou au fumier*, auquel on fait, sur sa réclamation, toutes les réparations nécessaires. En trouvant la cause du mal, elle avait nécessairement trouvé le remède. Son eau devint même plus tard assez bonne, fort limpide et sans odeur caractéristique. Que de familles n'ont pas eu et n'ont pas encore, chaque jour, à se plaindre d'inconvénients semblables à ceux que je signale en ce moment ! L'autorité ne saurait assurément exercer une surveillance trop active et trop sévère à

proportion de produits salifères, soit par des matières organiques qu'elle tient en dissolution. Ainsi, la pompe du marché aux Herbes, quoique construite dans ces dernières années, donne de l'eau qui présente malheureusement la réunion fâcheuse de ces deux mauvaises conditions. L'usage d'une telle eau est bien loin d'être innocent. Introduite dans l'organisme, elle y exerce une action funeste, et les phénomènes morbides qu'elle détermine se traduisent à l'observateur par des diarrhées, des dysenteries qui, sans être toujours mortelles, ne laissent pas que de produire des maladies d'autant plus dangereuses, que le médecin n'en reconnaît pas toujours immédiatement la cause. Ce qui nous fait supposer, du reste, que beaucoup d'eaux ressemblent, si ce n'est tout-à-fait, du moins en partie, à celle dont nous venons de parler, c'est que la diarrhée est assez fréquente dans notre ville et surtout parmi la classe indigente. Nous sommes convaincus que l'usage d'eaux insalubres et quelques autres causes que nous étudierons plus tard contribuent à son développement. En présence d'aussi grands inconvénients, puisqu'ils portent une atteinte grave à la santé publique, nos magistrats doivent faire tous leurs efforts pour que toutes les pompes publiques ne soient alimentées que par les eaux plus pures des niveaux inférieurs. L'observation fort consolante pour notre pays, faite par M. Stoccart, devra redoubler leur courage. « Toutes les fois, dit-

» il, qu'on rencontrera à Valenciennes le silex ou » les bancs alternatifs qui composent la formation » crayeuse, on aura la certitude de trouver de l'eau » très-pure. » Cette heureuse prédiction s'est depuis réalisée à plusieurs reprises. Tous les sondages qui ont réussi ont donné, sous le rapport de l'eau, des résultats fort satisfaisants. Qu'on se rappelle, du reste, que les Romains ont dépensé des sommes énormes pour jouir des bienfaits d'une eau pure et salutaire.

La bière est aujourd'hui la principale boisson du pays. Elle est assurément bien préférable aux vins aigres et acerbes que récoltaient et que fabriquaient nos bons aïeux, et dont ils faisaient, comme nous l'avons vu dans un des chapitres précédents, un commerce assez considérable. Une ancienne coutume qui n'existe plus et qui prouve toute l'importance que nos pères attachaient à la bière bien faite, c'est qu'il y avait à Valenciennes des égards assermentés qui devaient déguster toutes les bières de la ville et des faubourgs. Comme il est rapporté dans les choses communes pour l'année 1622, toutes les fois que, sur les rapports des égards, la bière était insuffisante, le brasseur devait payer soixante sols d'amende pour chaque tonneau.

Il se consomme à Valenciennes trois espèces de bières : 1° la forte bière, 2° la bière blanche, 3° la petite bière. — La première a ordinairement une couleur plus ou moins rougeâtre ; elle est transparente, tout-à-fait limpide, d'une saveur amère lorsqu'elle

vent [illegible] formée, alcoolique et extrêmement agré-
able. Bien [illegible] être conservée pendant cinq à six mois dans les tonneaux. [illegible] le [illegible] est presque toujours mousseuse, tandis que dans [illegible] la France et dans presque toute la Belgique la fermentation alcoolique s'est entièrement opérée dans les barils. Ce manque de [illegible] l'acide carbonique [illegible] à ses qualités. Tout au contraire, et la bière dont on se sert généralement dans tous les ménages plait beaucoup à ceux qui ont l'habitude d'en boire, est fort nourrissante et très-avantageuse à la santé. Avec un hectolitre d'orge on peut obtenir quatre-vingts ou quatre-vingt-dix litres de forte bière. La plupart des brasseurs ajoutent, pendant le temps de l'ébullition, cinq à six pieds de veaux, selon la quantité de liquide. Cette pratique a pour but principal de clarifier la bière par la coagulation de la gélatine qui entraîne une partie des matières insolubles. D'autres, pour donner à leur liqueur une couleur plus foncée, y font dissoudre un peu de chaux vive. — Dans ces derniers temps, on a cherché à utiliser, dans la fabrication, les mélasses provenant des nombreuses sucreries qu'on trouve dans la plupart des villages environnants ; mais cette bière exhalait une odeur particulière qui la faisait facilement reconnaître et qui en a généralement empêché le débit. On a prétendu que certains fabricants avaient cherché le moyen de remplacer le houblon par des substances amères et quelquefois fort dangereuses

pour le consommateur. Jusqu'aujourd'hui cette substitution frauduleuse, que nos bons gourmets en bière reconnaîtraient du reste assez facilement, n'a pas encore été signalée dans notre arrondissement. — La bière blanche est d'une couleur ambrée, presque toujours mousseuse et un peu plus légère que la précédente. — La petite bière est claire, d'un jaune doré et s'obtient en traitant le malt déjà épuisé par le brassage de la bière forte.

La bière forte produit très-facilement l'ivresse, suivie d'indigestions fort difficiles. Elle occasionne encore assez souvent, surtout chez ceux qui en boivent de différentes espèces, des coliques, du dévoiement, de l'ischurie et même des écoulements muqueux que l'on fait disparaître sans résistance, au bout de quelques jours, avec un régime délayant. Les auteurs qui ont parlé des accidents que nous venons de citer, les attribuent assez généralement à la levure tenue en suspension dans la bière ingérée. Sans nier l'influence active de cette substance irritante, nous croyons que l'habitude joue aussi un rôle dans ce fait. Ce qui le prouve, c'est qu'à Valenciennes beaucoup de gens du bas-peuple vont, à certain jour donné, boire chez les levuriers de nombreuses rasades de la bière qui surnage la levure, sans en éprouver la plus légère incommodité.

Prise pendant les repas et avec modération, la bière est une boisson bienfaisante, digestive, stimulant les sécrétions rénales et préférée au vin par certains ama-

vient d'être fabriquée [illegible], et en particulier bière lorsqu'elle a [illegible] en élège même et l'ont moins dans les tonn[illegible] pour empêcher la fermen- toujours mousseu[illegible] que cette assertion ne repose France et dans [illegible] positives, il n'en est pas moins tation alcooliq[illegible] ère est fort utile aux personnes at- rils. Ce mal [illegible] Ce qu'il y a de bien certain, c'est n'ôte rien à [illegible] pays, où son usage est fort répandu, dont on se [illegible] ez rarement des calculs urinaires. plaît beau[illegible] l'eau-de-vie et du genièvre est encore est fort [illegible] dans le menu-peuple, quoique le nom- Avec un [illegible] ges tende chaque jour vers une diminution ou qu[illegible] euse. L'abus des liqueurs fermentées pro- des [illegible] tous les rapports, des résultats trop funestes ti[illegible] il ne devienne pas de plus en plus rare. Une li[illegible] ité complète, un abrutissement physique et la [illegible] une vieillesse précoce, remplacent chez le bu- u[illegible] toutes les douces affections de la famille. Espé- r[illegible] que, dans l'avenir, l'habitude du travail, une vie s[illegible] ière, une dispersion plus générale des lumières, [illegible] pireront à chacun le noble sentiment de l'ordre, le [illegible] t du bien-être matériel et de la dignité personnelle. [illegible]'ignoble et scandaleuse habitude de l'ivrognerie ne sera plus qu'une exception dégradante qu'on punira comme un crime.

Pour compléter tout ce qui est relatif aux boissons, nous allons transcrire le tableau des boissons fermentées et du vinaigre consommés dans notre ville.

Tarif	DÉSIGNATION DES OBJETS soumis aux droits.	Quotité de la taxe applicable à chaque objet.	1840. pendant le mois.	1840. pendant les mois antérieurs.	1840. TOTAL.	1841. pendant le mois.	1841. pendant les mois antérieurs.	1841. TOTAL.	1842. pendant le mois.	1842. pendant les mois antérieurs.	1842. TOTAL.	1843. pendant le mois.	1843. pendant les mois antérieurs.	1843. TOTAL.
TARIF DU 11 DÉC. 1837.	Vins en cercles et en bout..	7,20	276,83	2,746,54	3,023,37	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Alcool pur..............	16,00	155,91	1,097,60	1,253,51	» »	» »	» »	» »	« »	» »	» »	» »	» »
	Vinaigre de vin.........	7,20	12,70	245,35	258,05	29,95	226,62	256,57	13,20	221,83	235,03	16,29	227,22	243,51
	Bière et Vinaigre de l'intér.	2,25	2,864,92	34,625,43	37,490,36	2,845,03	36,092,91	38,937,94	2,580,13	34,452,21	37,032,34	2,752,98	33,724,82	36,477,80
	Bière et Vinaigre du dehors.	2,81	689,95	6,747,54	7,437,49	711,72	6,746,90	7,458,62	685,39	7,120,02	7,805,39	686,81	7,172,59	7,859,40
	Vignaigre pyroligneux....	60,00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» «
	Cidre, Poiré et Hydromel..	2,25	12,94	142,82	155,76	» »	1,93	1,93	» »	» »	« »	» »	» »	» »
TARIF DU 16 DÉC. 1840.	Vins en cercles et en bout..	7,20	......	....	....	» »	68,85		» »	» »	» »	» »	» »	
	Id.	3,00	......	....	....	» »	13,14	3,316,98	» »	» »	» »	370,94	3,253,45	3,656,12
	Id.	5,50	......	....	....	260,34	3,234,99		285,98	3,044,01	3,329,99	» »	31,73	
	Alcool pur..............	16,00	......	....	....	» »	24,36		» »	» »	» »	» »	» »	
	Id.	10,00	......	....	....	» »	7,55	998,54	» »	» »	» »	130,20	1,223,70	1,250,07
	Id.	15,00	......	....	....	135,46	966,63		118,43	1,264,30	1,382,73	» »	30,37	
	Cidre, Poiré et Hydromel..	1,25	......	....	....	14,17	140,72	154,88	20,57	157,10	177,67	10,81	141,54	152,35

teurs. Plus d'un auteur renommé, et en particulier l'illustre Sydenham, en ont fait un éloge mérité et l'ont regardée comme très-utile pour empêcher la formation des graviers. Quoique cette assertion ne repose pas sur des données bien positives, il n'en est pas moins vrai que la bière légère est fort utile aux personnes atteintes de gravelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que dans notre pays, où son usage est fort répandu, on rencontre assez rarement des calculs urinaires.

L'usage de l'eau-de-vie et du genièvre est encore assez commun dans le menu-peuple, quoique le nombre des ivrognes tende chaque jour vers une diminution fort avantageuse. L'abus des liqueurs fermentées produit, sous tous les rapports, des résultats trop funestes pour qu'il ne devienne pas de plus en plus rare. Une insensibilité complète, un abrutissement physique et moral, une vieillesse précoce, remplacent chez le buveur toutes les douces affections de la famille. Espérons que, dans l'avenir, l'habitude du travail, une vie régulière, une dispersion plus générale des lumières, inspireront à chacun le noble sentiment de l'ordre, le goût du bien-être matériel et de la dignité personnelle. L'ignoble et scandaleuse habitude de l'ivrognerie ne sera plus qu'une exception dégradante qu'on punira comme un crime.

Pour compléter tout ce qui est relatif aux boissons, nous allons transcrire le tableau des boissons fermentées et du vinaigre consommés dans notre ville.

Tarif	DÉSIGNATION DES OBJETS soumis aux droits.	Quotité de la taxe applicable à chaque objet.	1840. pendant le mois.	1840. pendant les mois antérieurs.	1840. Total.	1841. pendant le mois.	1841. pendant les mois antérieurs.	1841. Total.	1842. pendant le mois.	1842. pendant les mois antérieurs.	1842. Total.	1843. pendant le mois.	1843. pendant les mois antérieurs.	1843. Total.
TARIF DU 11 DÉC. 1837.	Vins en cercles et en bout..	7,20	276,83	2,746,54	3,023,37	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Alcool pur..............	16,00	155,91	1,097,60	1,253,51	» »	» »	» »	» »	« »	» »	» »	» »	» »
	Vinaigre de vin.....	7,20	12,70	245,35	258,05	29,95	226,62	256,57	13,20	221,83	235,03	16,29	227,22	243,51
	Bière et Vinaigre de l'intér.	2,25	2,864,92	34,625,43	37,490,36	2,845,03	36,092,91	38,937,94	2,580,13	34,452,21	37,032,34	2,752,98	33,724,82	36,477,80
	Bière et Vinaigre du dehors.	2,81	689,95	6,747,54	7,437,49	711,72	6,746,90	7,458,62	685,39	7,120,02	7,805,39	686,81	7,172,59	7,859,40
	Vignaigre pyroligneux....	60,00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» «
	Cidre, Poiré et Hydromel..	2,25	12,94	142,82	155,76	» »	1,93	1,93	» »	» »	« »	» »	» »	» »
TARIF DU 16 DÉC. 1840.	Vins en cercles et en bout..	7,20	....	....	....	» »	68,85		» »	» »	» »	» »	» »	
	Id.	3,00	....	....	....	» »	13,14	3,316,98	» »	» »	» »	370,94	3,253,45	3,656,12
	Id.	5,50	....	....	....	260,34	3,234,99		285,98	3,044,01	3,329,99	» »	31,73	
	Alcool pur..............	16,00	....	....	....	» »	24,36		» »	» »	» »	» »	» »	
	Id.	10,00	....	....	....	» »	7,55	998,54	» »	» »	» »	130,20	1,223,70	
	Id.	15,00	....	....	....	135,46	966,63		118,43	1,264,30	1,382,73	» »	30,37	1,250,07
	Cidre, Poiré et Hydromel..	1,25	....	....	....	14,17	140,72	154,88	20,57	157,10	177,67	10,81	141,54	152,35

Nous ne reviendrons plus sur les diverses hauteurs qui dominent la ville presque partout, ni sur l'énorme ceinture de remparts et de bastions qui l'environnent ; nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre que ce sont là autant de barrières qui s'opposent à l'accès du vent, au renouvellement de l'air circulant dans son enceinte et par conséquent très-nuisibles à la salubrité de cette place de guerre. Quant aux eaux stagnantes qui baignent le pied des fortifications des portes de Lille et de Paris, elles ne présentent, selon nous, aucun danger tant qu'on ne voudra pas dessécher les immenses fossés qui les contiennent. Il n'en est pas de même assurément des marais situés au midi et principalement au nord de la ville, qui, comme nous l'avons déjà dit, se trouve presqu'entièrement bâtie sur un sol paludéen. Pendant l'hiver et une grande partie du printemps, il n'y a rien à craindre dans nos contrées des effluves marécageux ; mais dès que la température s'élève, l'évaporation devient plus active et les détritus formés de vase, de végétaux macérés et d'une foule d'animaux aquatiques, infectent l'air de leur décomposition. Suivant M. de Prony, les maisons que les Romains avaient bâties à cent mètres du littoral des marais Pontins jouissaient d'une salubrité parfaite. On conçoit fort bien que cette observation n'est pas applicable dans tous les cas et que les miasmes marécageux peuvent être quelquefois portés plus loin et subordon-

nés à une foule de causes particulières, telles que la plus ou moins grande humidité de l'air, la température, la direction et la rapidité des vents, une montagne, une forêt, etc. Aussi, pour notre compte, nous sommes bien convaincu que les fortifications élevées qui dominent les marais en question sont des barrières salutaires qui ont maintes fois servi à arrêter, du moins en partie, la dispersion des émanations marécageuses dans toute la ville et à concentrer leur action dans les lieux qui leur avaient donné naissance. Quoi qu'il en soit, il sera toujours prudent pour les habitants placés entre les portes de Mons et de Lille de ne pas ouvrir les fenêtres de leurs appartements qui donnent au nord, le matin et le soir, époques les plus dangereuses sur les limites des marais.

Occupons-nous des avantages et des inconvénients produits par les plantations alignées sur tous les boulevards. C'est là une question qui a soulevé des discussions nombreuses et sur laquelle tout le monde est encore loin d'être d'accord. Les seuls effets avantageux des arbres, c'est de briser la furie des tempêtes et de dégager, pendant les chaleurs de l'été, une assez grande quantité d'oxigène qui peut remédier, en partie, à l'air corrompu par les émanations nombreuses qui s'exhalent de la ville. Ils peuvent encore arrêter la dispersion des effluves marécageux et ont plusieurs fois suffi pour faire cesser des épidémies qui désolaient des

contrées tout entières. Le climat de Rome était plus salubre jadis qu'aujourd'hui, parce que l'air empoisonné des marais Pontins était intercepté par des masses d'arbres qui n'existent plus. Volney rapporte que le séjour de Beyrouth, auparavant extrêmement malsain, a cessé de l'être depuis les plantations, par un émir, d'un bois de sapins à une lieue de la ville (1). Quoique les marais qui sont au nord de Valenciennes soient en grande partie desséchés et assainis, il est incontestable qu'ils dégagent, à certaines époques de l'année, des gaz délétères qui peuvent produire de fort pernicieux résultats. C'est de ce côté, par conséquent, que les plantations seraient le plus nécessaires; et c'est de ce côté, pourtant, qu'elles sont le plus rares. Nous ne savons vraiment à quelle cause attribuer cette négligence incompréhensible, que la sollicitude de l'administration s'empressera de réparer.

Les arbres plantés dans des lieux où la lumière pénètre difficilement, loin de purifier l'air, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'altèrent très-sensiblement par l'obstacle qu'ils opposent à son renouvellement, par la putréfaction des feuilles et par l'humidité qu'ils répandent. Aussi, les habitants des rues immédiatement adossées aux remparts sont-ils plus exposés que d'autres à des maladies plus fréquentes et plus dangereuses. Cette remarque, que nous sommes heureux

(1) *Voyage en Syrie*, t. II, p. 172.

de voir confirmer par nos relevés statistiques, n'avait pas échappé au génie observateur d'Hippocrate. Il résulte, en effet, de nos recherches faites pendant le cours d'une année, sur les maladies qui affectent les indigents de la section Est, que les rues les plus ombragées par les arbres du rempart sont celles qui offrent le contingent le plus élevé. Ainsi, la rue Comtesse, qui renferme 158 indigents, a eu 139 malades; la rue du Petit-Fossart, qui a 94 indigents, en a eu 68; tandis que celles de Salle-le-Comte, de la Vedière, placées sous ce rapport dans des conditions plus favorables, n'ont eu, la première, sur 105 pauvres que 42 malades, et la seconde, sur 74 que 12 malades. Sans soutenir d'une manière absolue que les causes morbides plus fréquentes résultent spécialement du voisinage des arbres, nous sommes portés à croire que leur influence n'y est pas tout-à-fait étrangère. L'autorité, guidée par des vues conformes aux lois de l'hygiène et de la salubrité, rendrait donc un grand service à la ville en faisant abattre tous les arbres qui avoisinent les habitations, et en les remplaçant par de nouvelles et de plus nombreuses plantations sur les bords du marais de l'Epaix.

L'Escaut et la Rhonelle, ainsi que tous leurs embranchements, offrent un cours assez rapide et sont encaissés dans des lits assez profonds, que l'on a soin de ne plus laisser à-sec comme par le passé. Mais une pratique vicieuse que l'on emploie encore aujourd'hui,

c'est l'opération du curage pendant les grandes chaleurs de l'été. Les dépôts que l'on enlève sont, le plus souvent, composés de débris de végétaux et d'animaux, de matières fécales, etc., dont la décomposition fournit des exhalaisons méphitiques capables non-seulement de compromettre instantanément la sûreté des travailleurs et des habitants riverains, mais encore, comme on l'a vu trop souvent, de produire par toute la ville les maladies les plus dangereuses et les plus terribles. — Les divisions de ces deux rivières sont tellement nombreuses, que la majorité des maisons est, pour ainsi dire, sur l'eau, et que Valenciennes peut être considérée comme un grand lac ; aussi, dès les premières lueurs du soleil ou vers le soir d'un beau jour, on peut voir, des sommités voisines, s'élever de tous ces nombreux cours d'eaux des brumes blanchâtres qui gagnent les quartiers les plus salubres. Ces brouillards, comme on le conçoit facilement, en communiquant à l'atmosphère une grande humidité dont l'action sur l'organisme est toujours loin d'être innocente, lui donnent une force dissolvante plus énergique qui la charge de toutes sortes d'exhalaisons. Dans certaines parties de l'année et surtout dans les années pluvieuses, les caves placées en-dessous de beaucoup d'habitations sont presque continuellement inondées.

Toutes ces rivières qui sillonnent la ville dans tous les sens encouragent la propreté, qui paraît naturelle

aux habitants, contribuent au renouvellement de l'air et entraînent avec elles une masse énorme d'immondices qui seraient loin d'être sans danger pendant les grandes chaleurs. Quant aux maisons bâties sur leurs bords, nous n'avons pas remarqué que les habitants fussent plus exposés que d'autres à des épidémies plus fréquentes, à des phlegmasies aiguës ou chroniques dont la marche présentât des caractères particuliers, ni par conséquent à une plus grande mortalité. Les principaux inconvénients qui résultent de l'humidité qui règne assez fréquemment à Valenciennes, c'est, comme nous l'avons déjà dit, de corrompre l'air par la plus grande affinité qu'il contracte pour les émanations de toute espèce, pour les miasmes divers qui se forment à chaque instant. C'est là un fait que nous avons pu, il y a quelques années, très-facilement observer pendant toute la durée d'une épidémie de scarlatine. Dès que la gelée arrivait ou que l'air devenait plus sec, le fléau épidémique cessait immédiatement ses ravages; dès que le dégel ou l'humidité revenaient, au contraire, la maladie frappait immédiatement des coups plus rapides et plus meurtriers. Ces fluctuations en bien ou en mal ont, à des reprisesdifférentes, toujours été subordonnées à un état particulier de l'atmosphère. L'air humide imprime encore à l'organisme un état de faiblesse et de langueur tel, que les individus soumis à son action ne tardent pas à acquérir tous les attributs

du tempérament lymphatique. Le tissu cellulaire, distendu par la graisse et les fluides blancs, donne aux formes cette perfection gracieusement arrondie et à la peau cette blancheur délicate que l'on trouve rarement chez les habitants du midi. On conçoit facilement, du reste, que ces altérations de l'atmosphère prédisposent considérablement au développement des diverses affections scrofuleuses ; surtout quand, loin de contrarier par des mesures hygiéniques convenables ces funestes conditions, on les favorise, comme chez les indigents, par un séjour dans des réduits bas, humides, peu aérés, et par une alimentation insuffisante ou mal préparée.

La disposition des rues et des places doit, surtout dans une ville fortifiée où l'air se renouvelle toujours avec quelque difficulté, influer grandement sur la salubrité. Il faut calculer la largeur de chaque rue sur la hauteur des bâtiments qui la bordent, de manière que la circulation de l'air se fasse avec facilité et que les rayons lumineux puissent y pénétrer dans diverses parties du jour. Ce sont là des améliorations dont on s'occupe beaucoup, mais dont ne profiteront réellement que nos neveux. Nous avons déjà, du reste, mentionné succinctement les rues les plus malsaines, les plus étroites et les plus tortueuses ; nous n'y reviendrons plus.

Allons frapper à la porte du pauvre et voyons ce qui

se passe dans sa demeure. Dans chaque chambre réside un ménage, surchargé fort souvent d'une nombreuse famille et de plusieurs animaux domestiques qui répandent des odeurs infectes et sèment partout des ordures et des insectes malfaisants. Une mauvaise paillasse, et chez certains même quelque vieille paille, servent de matelas à toute la famille. Dans la plus grande partie des habitations, des légions de punaises voyagent sur les murailles. Les chambres du rez-de-chaussée sont, en outre, basses, humides et fort obscures. En hiver, la ventilation est fort négligée ; les fenêtres sont toujours fort minutieusement calfeutrées à l'aide de bandes de papier collées sur toutes les ouvertures. Lorsque le brasier est bien ardent, la couverture du poële est enlevée, afin de répandre plus de chaleur ; et lorsque vous pénétrez dans cette espèce de boîte, vous êtes suffoqué par un air chaud et empesté. Dès que la température s'élève, on rencontre d'autres foyers d'infection tout aussi dangereux. Les cours, trop étroites et trop resserrées, sont empoisonnées par les exhalaisons des latrines et des petits aqueducs de chaque habitation. Dans ces petits conduits, mal pavés, séjournent des urines et d'autres substances qui, en se putréfiant, laissent dégager des émanations non moins délétères. L'effet de toutes ces causes fâcheuses doit encore s'accroître, comme on le conçoit fort bien, par la présence des malades, qui, manquant souvent des

choses les plus indispensables, augmentent par la fétidité des excrétions qu'ils répandent les causes déjà trop nombreuses d'insalubrité. Quand on a étudié tous les besoins de la classe indigente, quand on a vu de près toute cette grande famille grouillante au milieu d'éléments si contraires, on est étonné que la mort ne fasse pas plus de victimes. Ce serait vraiment rendre un immense service, ce serait grandement améliorer le bien-être et l'avenir des pauvres de Valenciennes, que de leur faire comprendre que l'air corrompu, quoiqu'il ne détermine pas toujours des accidents immédiats, est un poison lent qui mine, qui détruit chaque jour la constitution, surtout celle du jeune âge (1); que, dans une habitation aussi restreinte, on ne doit pas nourrir et loger des animaux domestiques, souvent plus nuisibles qu'utiles..... Que de maux, que de maladies souvent incurables ne préviendrait-on pas? L'air vicié n'est-il pas l'une des principales causes de toutes les affections qui affligent l'espèce humaine? Je suis profondément convaincu que si l'on parvenait à obtenir cette réforme, plus d'une mère n'aurait pas à déplorer la mort prématurée d'un enfant chéri, atteint d'une maladie terrible, malheureusement trop fréquente parmi nous, et connue sous le nom de *carreau;* plus d'un adolescent n'aurait peut-être pas à cacher, sous les plis

(1) *Talis est sanguinis dispositio, qualis est aer quem inspiramus* (Ramazzini, *Constit. epid. urb.* An. 1691, § X).

d'une énorme cravate, les cicatrices ineffaçables d'une affection héréditaire. L'expérience prouve, du reste, sans réplique, qu'il est bien plus difficile de vivre avec de bons aliments dans un air impur, qu'avec du pain grossier et mal fait dans un air renouvelé (1).

(1) Comme dans la plupart des grandes villes, le loyer du pauvre est ici proportionnellement plus élevé que celui du riche. C'est là un malheur que tout le monde déplore, mais auquel personne n'a encore songé, du moins jusqu'aujourd'hui, à porter un remède efficace. Qu'on nous permette donc d'indiquer brièvement ici un moyen aussi simple que facile et qui pourrait apporter quelqu'allègement à cette fâcheuse position. L'autorité municipale aidée du concours puissant de l'Administration des Hospices, dont tous les efforts tendent chaque jour à alléger les besoins des indigents, prendrait sous sa tutelle spéciale une centaine de ménages les plus nécessiteux. Elle débattrait les prix avec les propriétaires, qui, en ayant une garantie certaine, se montreraient beaucoup moins exigeants et accueilleraient plus favorablement les réclamations qui leur seraient adressées. Ceux-ci, de plus, ne seraient payés que par semestre.

Chaque chef de famille inscrite verserait, à la fin de chaque mois, la somme convenue. On va m'objecter que c'est là l'obstacle principal, le vrai nœud gordien, et que beaucoup oublieraient fort volontiers de s'acquitter. En admettant cette objection dans toute sa force, on va voir qu'on pourra fort facilement encore surmonter cette difficulté. L'administration, pour ne pas se montrer plus intraitable que certains propriétaires, accorderait, selon les besoins, quelque prolongation. A ceux, au contraire, qui mettraient du mauvais vouloir, elle retirerait les secours gratuits qu'elle accorde, et ces sommes seraient employées à couvrir les déficits imprévus. On serait en compte ouvert avec une maison de banque bien connue, et, une fois les recettes terminées, l'argent serait immédiatement placé au taux légal. Un employé, surveillé par l'administration, serait chargé de la caisse des logements, c'est-à-dire de tout ce qui serait relatif aux recouvrements mensuels, aux prix des loyers, aux réclamations des occupeurs comme des propriétaires. Au moins une fois l'an, l'administration pourrait encore, si ces ressources le permettaient, faire laver et blan-

Les hôpitaux, moins nombreux que jadis, sont beaucoup plus spacieux. L'Hôtellerie et les Chartriers, qui sont les deux plus anciens, ne renferment que des individus d'un âge assez avancé et qui, pour y être admis, ont été obligés de payer une somme déterminée d'avance. L'Hôtel-Dieu, beaucoup plus important, offre des salles assez vastes ouvertes à toutes les infirmités des malheureux. Malgré les sages et utiles améliorations introduites dans ces derniers temps, cet hôpital présente des inconvénients qu'il sera difficile de faire disparaître. Son trop grand rapprochement du rempart empêchera toujours une libre et facile circulation de l'air. La cour, beaucoup trop ombragée par les arbres voisins, est fort triste et beaucoup trop petite pour un établissement de cette importance. Aussi, il y a à peine quelques années, hommes et femmes s'y

chir à la chaux toutes les habitations qu'elle aurait prises en location. Pour entretenir une certaine émulation, on décernerait, à la fin de chaque année, des primes à ceux qui auraient mis de l'exactitude dans leurs paiements et entretenu quelque propreté dans leur intérieur. Par quelques encouragements, il ne serait pas fort difficile de faire tourner les capitaux vers ce point, et des logements modestes mais salubres succèderaient bientôt à ces affreux réduits où le corps et l'âme se dégradent. L'importance de ce plan mériterait peut-être plus de développement que ne peut le comporter une simple note. Il nous suffira d'indiquer très-succinctement les avantages de cette combinaison qui sert tout à la fois l'intérêt des spéculateurs et l'intérêt général, pour que chacun reconnaisse toutes les heureuses conséquences qui pourraient en résulter. Aussi, sommes-nous persuadé que l'autorité n'oubliera pas ses droits et ses devoirs dans cette belle circonstance..- elle adoptera avec empressement la généreuse initiative d'une idée si philantropique.

promenaient pêle-mêle. On a remédié depuis, en partie, à ce dernier défaut par une cloison à claire-voie. L'Hôpital-général, fondé en 1751, est certainement le plus vaste et le plus majestueux. Cet immense hospice renferme une chapelle qui fait l'admiration de tous ceux qui le visitent. Assurément, l'architecte qui a fait le plan et dirigé la construction de ce monument a complètement sacrifié toutes les lois conservatrices de l'hygiène aux beautés et à la régularité de l'architecture. Ses murailles, d'une fort grande épaisseur, sont presqu'entièrement bâties en pierres bleues, dont la surface est toujours recouverte d'eau pendant les temps humides. Les cours, beaucoup trop étroites pour la hauteur des bâtiments, sont encaissées. Le soleil n'y pénètre qu'à de rares intervalles du jour, et l'accès difficile des vents y empêche le renouvellement de l'air. Ajoutons à tous ces détails que cet édifice est situé sur l'Escaut, au nord et dans une des parties les plus basses de la ville ; qu'il est entouré par l'abattoir, la caserne Poterne et plusieurs rues fort sales et fort malsaines. La moitié sert d'asile à trois cents pauvres vieillards qui y sont gratuitement logés, nourris et habillés ; l'autre est employée comme hôpital militaire.

L'abattoir, situé près du rempart et sur les bords de l'Escaut qui entraîne dans son cours tout le sang et les autres substances susceptibles de se putréfier, est placé dans d'excellentes et d'heureuses conditions hygiéniques. Il n'en est pas de même de la prison, qui se

trouve fort resserrée et au milieu de la ville. Mais ce qui console et rassure, c'est que jamais il n'y a d'encombrement capable de produire des maladies pestilentielles.

Il ne reste plus aujourd'hui que trois églises paroissiales, souvent trop petites pour le nombre des individus qui les fréquentent. On peut, du reste, à ce sujet appliquer en partie aux Valenciennois ce que Boulainvillers disait des habitants du département du Nord, « qu'ils étaient exacts à la messe et au sermon, le tout » sans préjudice au cabaret, qui est leur passion do- » minante. »

Toutes les conditions d'insalubrité que nous venons de signaler sont encore modifiées par les intempéries des saisons. « Si les chaleurs commencent de bonne » heure, dit Pringle en parlant de notre pays (1), et » qu'elles continuent pendant tout l'automne, sans être » modérées par les vents et par les pluies, la saison » devient extrêmement malsaine, les maladies parais- » sent de bonne heure et sont dangereuses ; mais si » l'été est tardif et que les pluies et les vents fréquents » le tempèrent, ou bien si les froids de l'automne com- » mencent de bonne heure, alors il y a peu de maladies, » les symptômes sont favorables et la guérison est aisée. » On peut, continue-t-il plus loin, dater le commen- » cement des maladies épidémiques de ce pays de la

(1) *Observ. sur les maladies des armées dans les camps et les garnisons*, p. 4.

» fin de juillet ou du commencement d'août pendant » les jours caniculaires ; leur déclin sensible est vers la » première chute des feuilles, et leur fin lorsqu'il com» mence à geler ; le reste de l'année il y a beaucoup » moins de disposition aux maladies. » Jadis, en effet, la fin des étés les plus chauds s'accompagnait presque toujours, comme le dit Pringle, de maladies épidémiques fort meurtrières ; tandis qu'aujourd'hui c'est vers cette époque que le chiffre de la mortalité est le moins élevé, comme on pourra facilement le constater dans les tableaux que nous donnerons dans le chapitre suivant. L'heureuse influence d'une civilisation progressive, dit le docteur Villermé en parlant de la mortalité de Paris, les nombreuses améliorations introduites, soit dans l'état sanitaire des peuples, soit dans le sort et la condition matérielle des nations, sont les causes positives de cette diminution. On peut affirmer, ajoute-t-il, que ces changements tiennent, non à un accroissement de mortalité pendant la saison qui en offre aujourd'hui le maximum, mais à une diminution durant la saison qui comptait autrefois le plus de décès.

Arrivons à un autre ordre de faits. Le perfectionnement des causes auxquelles est attachée l'amélioration de la santé publique dépend essentiellement des progrès plus ou moins rapides de l'éducation et de la civilisation. C'est là un fait que l'histoire des peuples met hors de doute. Tout le monde sait que les nations barbares de l'intérieur de l'Afrique, que les hordes sauva-

ges des Arabes sont exposées à des épidémies plus fréquentes et plus meurtrières, à des maladies toutes particulières que l'on rencontre fort rarement chez les peuples civilisés de l'Europe. L'éducation, en moralisant les masses, inspire à l'homme le goût et la volonté du bien et lui fait user avec sagesse et modération de toutes les ressources que lui offre la nature. L'instinct, en un mot, s'efface pour faire place à l'intelligence. C'est là un bienfait qui n'est pas resté sans écho à Valenciennes; car il n'est peut-être pas de ville où les moyens d'instruction soient plus répandus. Un collège fort habilement dirigé, des pensions particulières, sont fréquentés par les enfants des riches; tandis que ceux des pauvres vont puiser gratuitement les éléments les plus indispensables aux écoles mutuelles et des frères de la Doctrine chrétienne, aux salles d'asile, aux académies de dessin, de peinture, etc. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, les progrès de la civilisation ont enfanté plusieurs abus fort graves dont nous allons dire quelques mots. La nuit, qui devrait être consacrée en grande partie au repos et au sommeil, est trop souvent sacrifiée aux plaisirs dangereux du bal et du théâtre. Les facultés sensitives et intellectuelles sont mises en jeu et dans un état de tension continuelle... De là résulte une grande irritabilité nerveuse, source de maladies insolites contre lesquelles les secours de l'art restent si souvent impuissants. Dans ces grandes réu-

nions, l'air se renouvelle toujours avec quelque difficulté et se trouve vicié par la flamme des bougies, par la poussière et par toute espèce d'émanations animales. A la sortie, le corps se trouve trempé par une sueur abondante qu'on arrête imprudemment par le passage brusque du chaud au froid. La suppression instantanée des fonctions sécrétoires de la peau refoule le sang de la périphérie au centre et détermine des congestions qu'on néglige d'abord, mais qui sont malheureusement plus tard la source de maladies mortelles. L'industrie, en dominant l'intelligence de notre siècle, sème partout les soucis de l'ambition et les inquiétudes trop souvent insatiables de la fortune. Des succès douteux naissent des revers, et l'homme devient la victime de mille secousses morales qui, comme on le sait, usent fort vite le feu sacré de la vie. Ce sont là, du reste, des malheurs qu'il faut se résigner à signaler, sans pouvoir en apprécier au juste l'importance et les fâcheux résultats .....

Certaines affections ont le triste privilège de se transmettre par héritage ; c'est là un fait malheureusement incontestable. Ne voyons-nous pas chaque jour des enfants procréés par des parents rachitiques ou scrofuleux être atteints des mêmes maladies? D'autres, au contraire, ne semblent naître que pour être les victimes des excès et des dérèglements de ceux auxquels ils doivent le jour. Dans la plupart des cas, l'homme

ne doit attribuer qu'à lui-même, qu'à son indifférence et trop souvent à sa cupidité toutes les fâcheuses prédispositions qui accableront sa progéniture. Ne voit-on pas chaque jour un père insensé sacrifier follement à la fortune et à l'ambition le bonheur et l'avenir de ses enfants ; tandis qu'il aurait pu, par une alliance heureusement ménagée, obtenir des résultats complètement différents? Mais, que voulez-vous? dans notre siècle les calculs de l'égoïsme l'emportent presque toujours sur ceux de la prudence. Après cela, à chaque pas que vous ferez dans le monde, vous entendrez vanter hypocritement les nombreux avantages, les bienfaits incomparables de la santé ; tandis qu'en réalité peu de gens s'inquiètent des préceptes à l'aide desquels on peut la conserver ; parfois même quelques esprits désœuvrés s'amusent à en ridiculiser l'utilité et l'importance. C'est là, du reste, une des mille contradictions dans lesquelles se plaît l'esprit humain ; c'est qu'on néglige trop souvent ce qu'on devrait s'empresser de connaître. On fait beaucoup apprendre à la jeunesse ; on concentre toutes ses facultés sur les beautés des langues grecque et latine, sur la peinture, la musique, etc., et on laisse de côté les principaux axiômes de l'hygiène. Je me garderai bien, assurément, de nier tous les avantages des lettres, des talents d'agrément, leur heureuse influence sur la civilisation et les nombreuses améliorations de notre état social ; mais je

soutiens que la vie ne serait que meilleure si nous avions moins de faiseurs de romans échevelés et immoraux, moins de tableaux incroyables; si l'on s'occupait un peu plus à connaître les divers besoins de la constitution et l'harmonie parfaite de cet admirable concert où chaque organe fait, pour ainsi dire, sa partie. — On cherche, dans notre siècle, à développer trop rapidement les qualités de l'esprit, sans s'apercevoir que c'est trop souvent aux dépens de celles du corps. Aussi qu'arrive-t-il? La lumière de la science étiole ou dessèche l'ardeur trop précoce de ces jeunes intelligences. L'une des deux puissances qui composent l'organisme humain venant à obtenir quelque prédominance, l'équilibre se brise, et des malheurs que l'homme de l'art ne parvient pas toujours à conjurer sont la suite inévitable d'une imprévoyance malheureusement trop commune. Voyez encore ce qui arrive pour les aliments. C'est là un chapitre où les préjugés fourmillent à foison; et, tout en se vantant de bien se connaître, l'homme, dans la majorité des cas, ignore ce qui lui convient. Souvent il se laisse guider par un caprice ou une susceptibilité gastronomique, sans savoir si des viandes ne sont pas mieux appropriées à son tempérament que des végétaux. Dans ce cas, les effets d'une alimentation bien dirigée se font moins bien immédiatement sentir que pendant la convalescence, espèce de terrain neutre qui n'est ni la santé ni la maladie. C'est

alors que le médecin rencontre des obstacles et des difficultés sans nombre ; c'est alors qu'il ne saurait veiller avec trop de sollicitude.... Malgré tous ses généreux efforts et ses fréquentes recommandations, chaque jour l'ignorance, ne consultant que l'instinct d'un appétit grossier, rend à la mort une victime que son expérience et l'assiduité de ses soins lui avaient victorieusement enlevée !!!. Croit-on qu'on verrait, à toute heure du jour, l'ivrogne le verre à la main, s'il connaissait mieux les dangers de son intempérance et de ses libations ? Bacchus, au contraire, verrait bientôt déserter ses autels. S'il était permis à l'homme de mieux apprécier l'influence, sur l'organisation, d'un air pur et renouvelé, son habitation ne ressemblerait plus à un bouge infect et corrompu, où gémissent des enfants malingres, rabougris, et dont les rides nombreuses et prématurées attestent un état de souffrance qui les a fait vieillir avant l'âge. On voit, par cette esquisse rapide, tous les avantages qui résulteraient pour tout le monde si les principales connaissances hygiéniques étaient plus répandues. Que de maladies souvent mortelles, que de fléaux épidémiques n'éviterait-on pas ? Est-il, du reste, une science dont le but soit plus noble et plus beau que celle qui apprend à éviter les choses nuisibles et à faire un bon usage des choses utiles? Cette étude, nous n'en doutons pas, ne tardera pas à être prescrite pendant la première éducation

qu'on donne à toutes les classes de la société ; car on appréciera de plus en plus que la santé publique est la mesure infaillible de la prospérité des nations.

Dans la plupart des topographies médicales, on indique fort brièvement, et comme chose fort secondaire, les maladies qui règnent dans le pays sur lequel on écrit. Ce n'est pas là la marche que nous avons suivie. Médecin du Bureau de bienfaisance, nous avons tenu une note fort exacte de toutes les affections qui ont affligé les indigents. Par ce moyen, nous avons pu connaître les différents genres morbides, leurs variétés, leurs complications et toutes les particularités qui y sont relatives. C'est là le triste budget que nous allons, d'une manière fort abrégée, dérouler sous les yeux du lecteur. Sur 1,800 pauvres que renferme le quartier de la section Est, 876 sont venus dans l'espace de 15 mois consécutifs, c'est-à-dire depuis le mois de mai 1842 jusqu'au mois d'août 1843, réclamer les secours de la médecine. A l'aide de ces données, on pourra, par un calcul proportionnellement approximatif, apprécier la fréquence des maladies régnantes. On sait, du reste, que la basse classe est celle qui doit fournir le contingent le plus élevé de malades ; car c'est sur elle que pèsent les principales causes morbides. Habitation resserrée et humide, nourriture malsaine ou insuffisante, défaut de vêtements ou de propreté, excès de travail ou de débauche : tel est ici, comme partout, le

lourd fardeau qui accable et qui ruine incessamment la vie des malheureux. Nous n'avons suivi aucun ordre méthodique pour la classification des maladies inscrites dans le tableau ci-dessous ; nous les avons rangées telles qu'elles se sont présentées à notre observation.

Bronchite aiguë	101	Névralgies	5
Diarrhée séreuse ou sanguinolente	99	Asthme	5
Congestion cérébrale	59	Impétigo	5
Rougeole	55	Syphilis	4
Infl. du tube digestif	44	Gale	4
Angine	39	Convulsions	4
Ophthalmie	39	Muguet, aphthes	3
Rhumatisme et lumbago	36	Sciatique	3
Vers	36	Hématemèse	3
Pleurésie, points pleurétiques	35	Affections des organes urinaires	2
Fièvres intermittentes	28	Colique des peintres	2
Embarras gastrique	27	Indigestion	2
Phthisie et bronchite suspecte	24	Otite	2
Bronchite chronique	24	Infl. de la bouche	2
Pléthore sanguine	24	Blennorrhagie	1
Pneumonie, bronchite capillaire	16	Fièvre typhoïde	1
Affections scrofuleuses	16	Purpura	1
Coqueluche	13	Gastralgie	1
Hémoptysie produite par l'aménorrhée ou une maladie du cœur	13	Croup	1
Prurigo	12	Rupia	1
Acnés	12	Scorbut	1
Métrorrhagie	10	Hydrocéphale	1
Fleurs blanches	10	Encéphalite	1
Eczéma	9	Métro-péritonite	1
Coliques nerveuses	7	Furoncles	1
Ictère	6	Goutte	1
Chlorose	6	Laryngite	1
Erysipèle	6	Vérolette	1
Affections organiques du cœur	6	Urticaire	1
		Prolapsus utérin	1
		Torticolis	1
		Orchite	1

L'étude générale des maladies qui règnent dans nos contrées présente de grandes et de nombreuses difficultés..... Indépendamment des conditions morbides propres à la localité, les perturbations atmosphériques sont si fréquentes et si inattendues, qu'elles impriment à l'organisme souffrant des changements aussi profonds que variables. Les affections n'ont pas, dans leurs symptômes et dans leur marche, cette régularité que l'on rencontre dans quelques autres parties du globe. Quoi qu'il en soit, les auteurs ont attribué à chaque saison des maladies qui y correspondent et qui subissent, pour ainsi dire, le cours de toutes les variations météorologiques. Quatre affections morbides se partagent l'année avec des types essentiellement distincts. On les trouve catarrhales et peu dangereuses au printemps, putrides en été et en automne, et franchement inflammatoires en hiver (1). Les maladies du printemps et de l'hiver appartiennent donc plus spécialement à l'état inflammatoire proprement dit : ce sont des toux, des pleurésies, des pleuro-pneumonies, des rhumatismes, etc., qui, en général, réclament un traitement anti-phlogistique et débilitant. C'est encore dans ces deux époques que naissent ces maladies chroniques accompagnées de fièvre hectique et dont la terminaison est presque toujours fatale. Les maladies de l'été et de l'automne sont

(1) *Saluberrimum ver est, deindè ab hoc hiems, periculosior æstas, autumnus longè periculosissimus* (Cornelii Celsi de re medicâ, lib. II, cap. I).

d'une nature différente. Tous les phénomènes morbides se passent du côté de l'appareil gastro-hépatique; aussi, leurs caractères dominants consistent principalement en gastrites, gastro-entérites, dysenteries, choléra-morbus, fièvres rémittentes et intermittentes, qu'on voit disparaître comme par enchantement dès la première apparition de la gelée, pour faire place à des maladies inflammatoires. Telle est la division établie par tous les anciens observateurs, qui ont suivi avec un talent et une constance vraiment dignes d'admiration toutes les révolutions maladives dont nous venons de parler. Mais, comme la plupart l'ont fait remarquer, et plus spécialement Pringle, que je me plais à citer fort souvent parce que ses observations sont *tout-à-fait* relatives à notre pays, il ne faut pas croire que les maladies inflammatoires ou celles d'automne sont toujours tellement bornées à leurs saisons, que divers accidents n'y apportent quelquefois du changement. Ainsi, il peut très-bien arriver, comme on en a du reste rapporté plus d'un exemple authentique, que les maladies de l'hiver se montrent pendant l'été, si le froid, la pluie, le temps couvert, surviennent pendant cette dernière saison. « On doit de plus observer que,
» comme le passage d'une saison à l'autre se fait par
» degrés insensibles, il se trouve à leur jonction un
» mélange de ces deux espèces de maladies. Ainsi,
» vers la fin du mois de juin ou au commencement de

» juillet, les symptômes inflammatoires diminuent ou » se retirent, et ceux qu'on appelle bilieux ou putri- » des avancent de leur côté, de sorte que, quelles que » soient les causes qui occasionnent une maladie, elle » vient d'inflammation ou de la corruption des hu- » meurs, ou d'un mélange des deux. De même, vers » le déclin de l'automne, les toux, les points de côté, » les douleurs de rhumatismes et autres symptômes » des inflammations d'hiver, se joignent aux fièvres » d'automne. »

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur toutes ces divisions pathologiques, et, pour ne pas nous exposer à des redites monotones, nous renvoyons à ce que nous avons dit à ce sujet lors de l'étude des causes morbides qui règnent dans notre cité. Nous ferons seulement observer que, pour être aujourd'hui dans le vrai, il faudrait renverser l'aphorisme du père de la médecine, commenté par Celse et cité plus haut, c'est-à-dire que, sous le rapport de la mortalité, le printemps et l'hiver occuperaient le premier rang, tandis que l'été et l'automne offriraient des maladies moins fréquentes et moins dangereuses. Qu'il nous soit permis, après ces quelques généralités fort restreintes, de parler des maladies que nous avons eu l'occasion d'observer le plus habituellement et d'indiquer sommairement les moyens curatifs que nous avons employés avec le plus de succès. Pour mettre plus d'ordre dans

ce que nous avons à en dire, nous les rangerons par groupes fonctionnels selon la classification la plus généralement adoptée, et nous étudierons successivement les maladies de la peau, de l'appareil digestif, de l'appareil respiratoire, etc.

A. Les maladies de la peau étaient jadis plus fréquentes à Valenciennes qu'elles ne sont aujourd'hui. A certaines époques, la gale surtout attaquait tant d'individus, qu'il y avait pour croire qu'elle était épidémique (1). Cela tenait à certaines conditions d'encombrement et de malpropreté qui ont tout-à-fait disparu. Aussi n'est-elle plus qu'une maladie assez rare de nos jours, comme on peut le voir dans le relevé ci-dessus.

On a tellement bien apprécié l'importance et l'utilité de la vaccine, que la variole est une maladie presqu'inconnue ; à tel point que depuis quatre à cinq ans je n'ai pu en observer que quelques cas (2). Il n'en est pas de même des fièvres éruptives qui, depuis quelques années, règnent épidémiquement dans nos contrées.

(1) *Mémoire touchant les malades de l'hôpital militaire pendant l'année* 1735, par G. F. Crendel, médecin de l'hôpital royal de Valenciennes.

(2) Cette affection, que l'on n'avait pas vue à Valenciennes depuis longtemps, a reparu sous une forme épidémique pendant l'hiver de 1844 à 1845. La plupart des personnes qui avaient négligé de se faire vacciner furent atteintes, ainsi que quelques-unes sur les bras desquelles on pouvait facilement distinguer les cicatrices blanches d'une vaccination bien réussie. L'épidémie fut en général fort peu meurtrière.

Pendant l'hiver de 1841, la scarlatine, comme on sait, a ravagé cruellement tout notre arrondissement (1);

(1) C'est pendant le cours de cette épidémie que nous eûmes recours à l'emploi de la belladone comme préservatif de la scarlatine. Ce moyen thérapeutique, très-hautement vanté par la plupart des médecins d'outre-Rhin, avait été fort peu mis en usage par les médecins français. Nos succès furent tels, qu'ils dépassèrent nos espérances. Nous adressâmes, sur ce sujet, à l'Académie royale de Médecine, un Mémoire qui fut l'objet d'un rapport très-favorable de M. Martin-Solon et dont on nous permettra de citer ici quelques courts fragments :

« Une épidémie de scarlatine ravageait, pendant l'hiver de 1840 à 1841, plusieurs villages voisins de Valenciennes : Saultain, dont la population est de sept à huit cents individus, et Curgies, qui en possède huit à neuf cents, lorsque M. le docteur Stiévenart eut l'heureuse idée d'apprécier les propriétés prophylactiques de la belladone contre cette maladie. La gravité des circonstances rendait ces essais d'autant plus louables, que trente malades sur quatre-vingt-seize avaient déjà succombé. Il résulterait des observations de M. Stiévenart que, sur deux cent cinquante personnes de l'un des villages. deux cents prirent de la belladone et toutes furent préservées de la contagion ; que, parmi les cinquante autres, quatorze éprouvèrent les atteintes de scarlatine et quatre d'entre elles périrent. A Curgies, M. Stiévenart administra la belladone aux enfants de l'école communale, en leur permettant de se rendre aux leçons et de communiquer avec les autres personnes du village. Tous les enfants qui se soumirent à l'usage du préservatif évitèrent la scarlatine ; quelques-uns de ceux qui ne voulurent point en prendre n'échappèrent point à l'épidémie.

» Nous ne chercherons point quel peut être le mode d'action de la belladone, pour mieux établir ses propriétés prophylactiques. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'être disposés à admettre ces dernières en présence des faits de M. Sttévenart et de ceux bien plus nombreux de vingt autres observateurs. Il est à désirer qu'un moyen aussi innocent soit expérimenté de nouveau ; les préservatifs, plus efficaces et plus faciles à employer que la séquestration, seraient les meilleurs moyens à prescrire pour l'extinction des affections contagieuses, puisqu'ils en arrêteraient la propagation en empêchant sur

tandis que, deux ans plus tard, ce fut le tour de la rougeole. Plusieurs cas se montrèrent au mois de décembre 1842 ; mais l'épidémie éclata tout-à-fait au mois de janvier 1843. 55 enfants des pauvres de la section Est en furent atteints. Ce fut encore dans les quartiers les plus insalubres, dans les habitations les plus restreintes, que la maladie se montra avec le plus de violence. Un coryza, du larmoiement, une angine tousillaire, un pouls fébrile, de la toux et des douleurs de poitrine,

chaque individu le développement du germe morbide. Les épidémies de scarlatine sont assez fréquentes et assez meurtrières, par leurs accidents primitifs et consécutifs, pour que l'on fasse en France quelques recherches sur leur prophylaxie ; c'est dans les petites localités surtout que ces recherches peuvent être faites avec fruit et que nous voudrions qu'on les tentât. Nous insisterions d'autant plus sur ce vœu, que dans une épidémie observée au commencement de l'année dans la commune de Montbront, du département de la Moselle, vingt-six enfants, sur deux cent soixante-sept atteints de scarlatine, succombèrent à la maladie ou à ses suites, sans que l'on ait essayé d'arrêter la fureur de l'épidémie. Ce serait, disons-nous, dans les petites communes qu'il faudrait que ces expériences fussent faites. En effet, pour que les résultats puissent être définitivement acceptés, il faut que l'on n'ait pas à invoquer, soit les effets d'une simple coïncidence, soit que la plupart des sujets échappent ordinairement à la contagion sans avoir usé du préservatif. Dans les petites localités, on arrivera facilement au but que nous proposons, en tenant un compte exact et authentique des cas de scarlatine observés chez les sujets qui n'auraient point pris de belladone, et chez ceux, de même âge et de même condition, qui auraient fait convenablement usage du préservatif. C'est dans ce sens que le docteur Genecki, de Stettin, et d'autres praticiens ont recueilli des observations consignées dans les annales de la science ; c'est à peu près dans ce sens qu'est rédigé le travail de M. Stiévenart. » (*Extrait du Bulletin de l'Académie royale de Médecine*, du 15 février 1843.)

furent les principaux symptômes qui précédèrent ou accompagnèrent l'éruption, dont la terminaison était toujours fort heureuse lorsqu'elle était exempte de complications. Des boissons chaudes et émollientes, des préparations gommeuses, suffirent dans les cas simples ; mais il n'en fut pas toujours ainsi, car 8 individus furent atteints de pneumonies consécutives fort graves, dont 3 moururent. On nous permettra de consigner ici une de ces intéressantes observations.

Le 6 janvier 1843, je fus appelé par la femme D.... rue de Salle-le-Comte, pour donner des soins à un de ses enfants, âgé de trois ans et cinq mois, et atteint de la maladie régnante. Ne trouvant aucune lésion des organes principaux, je me bornai à quelques prescriptions calmantes qui avaient suffi pour guérir son frère, âgé de huit ans et frappé antérieurement de la même affection. Sur l'invitation de la mère, j'y retournai le 8 et j'appris que l'état du petit patient s'était beaucoup aggravé ; que la veille, au soir, un de mes confrères avait été appelé et qu'il avait prescrit une application de quatre sangsues derrière les oreilles et des sinapismes aux mollets, prétendant combattre une maladie cérébrale qui n'existait pas, comme on le verra tout-à-l'heure. — *Etat actuel.* Le petit malade est couché sur le dos, les yeux à demi-fermés, ne prononçant plus une seule parole et ne s'inquiétant plus de tout ce qui

l'environne. Affaiblissement considérable dû à la maladie première et à l'application vraiment intempestive des quatre sangsues. Les lèvres sont d'un rouge foncé, la respiration est courte et haletante, et de temps à autre il y a dans les muscles de la machoire des contractions qui déterminent un grincement de dents qui fait mal. Le pouls bat 120 fois à la minute ; il est petit, filant sous le doigt. J'ordonne à la mère de prendre l'enfant, qui ne jette pas un seul cri et se laisse aller où le poids du corps l'entraîne. Je percute la partie postérieure de la poitrine et je trouve une matité complète au tiers inférieur et postérieur des deux côtés. Au tiers supérieur, la résonnance est bonne. Si j'applique l'oreille sur la région du thorax, où j'observe de la matité, je n'entends plus de murmure vésiculaire ; seulement je perçois, lorsque l'enfant tousse, un retentissement assez manifeste de la voix. Immédiatement au-dessus, on entend un râle crépitant très-marqué. Tout-à-fait en haut, la respiration est forte et presque puérile. Rien de notable dans la partie antérieure de la poitrine ; on entend seulement, de distance à autre, un gros râle sans aucune importance pour le diagnostic. Les autres fonctions sont à l'état normal. — *Prescription :* Infusion de fleurs de tilleul, 100 grammes ; eau de fleurs d'oranger, 20 grammes ; émétique, 15 centigrammes ; sirop diacode et de capillaire â â, 15 grammes, à prendre par cuillerées à café d'heure en heure.

10 *janvier*. L'amélioration paraît peu sensible ; pourtant l'enfant, selon le dire de la mère, a moins toussé et a été moins agité pendant la nuit. Le pouls est toujours fort faible et bat 110 fois par minute. La toux est encore assez fréquente, sans expectoration. La respiration est toujours fort haute ; mais les contractions des machoires reviennent moins souvent. Même état de la poitrine que celui décrit ci-dessus. La potion émétisée, étant bien supportée, est continuée.

12 *janvier*. Convalescence bien dessinée. — Le petit malade s'occupe de tout ce qui l'environnne et réclame des aliments avec instance. La gêne de la respiration a considérablement diminué, ainsi que la fièvre. Plus de matité à la partie postérieure de la poitrine, et, par l'application de l'oreille, on entend un râle crépitant fin, qui n'est autre que le râle crépitant de retour. Nous suspendons dès ce moment l'emploi de la potion émétisée et nous nous bornons à prescrire du sirop de gomme et quelques aliments féculents.

Pour ceux qui n'ont pas vu la position faible et chancelante de ce petit malade, ils apprécieront difficilement toute l'importance de ce succès. A nos yeux, cependant, il est incontestable que si l'on avait aveuglément continué l'emploi des émissions sanguines locales, ce n'aurait pas été une guérison que nous aurions eu à enregistrer, mais bien un revers certain. Qu'on

se figure l'affaiblissement dans lequel tombent les enfants après la rougeole, et l'on jugera de quel côté se trouvent la raison et la vérité. Personne plus que moi n'apprécie la puissance thérapeutique des émissions sanguines dans les congestions actives du poumon ; je sais fort bien que c'est le spécifique par excellence. Mais je soutiens que c'est un grand malheur quand on veut réduire les indications si variées de la médecine en principes systématiques. Il n'est peut-être pas de science où les exceptions fourmillent en plus grand nombre, et il n'en est peut-être pas une seule qui ait rencontré plus de sectateurs fanatiques ayant eu l'ambitieuse prétention de niveler ce terrain si inégal, si accidenté.

Quant aux autres affections cutanées, elles n'offrent aucune particularité remarquable ; c'est pour cela que nous nous abstenons d'en faire mention ici.

B. A l'exception de la diarrhée, dont nous parlerons tout-à-l'heure, les maladies du tube digestif sont assez rares. La gastrite, l'entérite et la colite, quoique réunies en un seul faisceau, n'occupent que le cinquième rang dans le relevé publié ci-dessus. Quant à la fièvre typhoïde, c'est vraiment pour Valenciennes une maladie tout exceptionnelle, quoiqu'elle ait vers la fin de 1843, à la suite de brouillards fort épais et méphitiques, sévi d'une manière assez violente. Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet,

lorsque nous parlerons de la phthisie et des fièvres intermittentes.

Nous nous arrêterons quelques instants sur la diarrhée, parce qu'elle paraît dépendre de certaines conditions propres au pays. Selon les auteurs, cette maladie est assez rare, d'une nature fort équivoque, et par conséquent assez difficile à classer dans le cadre nosologique. Elle s'observe principalement pendant les grandes chaleurs de l'été. Les matières de la diarrhée offrent autant de variétés dans leur couleur que dans leur nature ; tantôt les selles sont blanches, jaunes ou vertes et parfois mélangées de sang ; d'autres fois, elles ont l'aspect pultacé de la purée, ou de la sérosité presque transparente. Cette dernière forme est la plus fréquente que nous ayons vue. Les principaux symptômes éprouvés par les malades sont un grand sentiment de faiblesse et d'abattement, qui augmente en raison de la fréquence des selles. Chaleur de la peau, pouls fébrile, soif assez vive, le plus souvent *conservation de l'appétit* avec indolence de toute la région abdominale. Si cet état dure plusieurs jours, les forces diminuent tellement que le malade a de la peine à se soutenir. La maigreur, chez les enfants surtout, marche avec une rapidité effrayante et des rides fort prononcées ne tardent pas à se creuser dans toutes les régions du corps. Le séjour dans une grande ville, un air humide et non renouvelé, des

eaux malsaines, des excès de toute espèce, des aliments grossiers et indigestes, sont les causes productrices de cette maladie, qui, traitée convenablement dès le début, ne nous a jamais offert de terminaisons fâcheuses. L'affection une fois bien reconnue, il suffit de réveiller l'atonie du tube digestif; et les toniques astringents, tels que l'extrait de ratanhia, le cachou, etc., en produisant un resserrement fibrillaire, font diminuer rapidement la sécrétion anormale de l'intestin et suffisent presque toujours pour en triompher au bout d'un temps fort court.

C. Les maladies de poitrine sont assez fréquentes dans nos contrées. G. F. Crendal rapporte qu'en 1735 la plus grande partie des malades des cinq premiers mois le furent de pleurésies (1). La bronchite aiguë tient le premier rang dans le tableau des maladies inscrites ci-dessus; plus loin viennent la pleurésie, la phthisie, la bronchite chronique et enfin la pneumonie. Mais le chiffre le plus élevé de toutes ces affections, envisagé au point de vue de la mortalité, est assurément celui de la phthisie. Ainsi, pendant quinze mois, nous avons pu recueillir vingt-quatre cas de cette terrible affection, parmi lesquels figurent, il est vrai, quelques observations de bronchite suspecte. Mais ce qui est incontes-

(1) *Traité de quelques maladies de poitrine*, par G. F. Crendal, médecin de l'hôpital royal de Valenciennes, in-12.

table, c'est que, dans ce laps de temps, treize ont succombé avec tous les symptômes propres à cette maladie, qui est vraiment l'opprobre de la médecine. Il s'en suivrait, si l'on voulait s'en rapporter tout-à-fait à cette donnée beaucoup trop restreinte selon nous, mais qui a pourtant sa valeur, que la phthisie figurerait pour un chiffre énorme dans les cadres de la mortalité. Avant d'aller plus loin, nous mentionnerons une remarque que nous avons déjà faite ailleurs et qu'il est bon de rappeler ici, c'est que nos calculs portent entièrement sur la classe indigente, c'est-à-dire sur celle qui est la plus exposée à contracter ce germe fatal qui, presque toujours, conduit inévitablement à la mort,

On a, dans ces derniers temps, au sujet de la phthisie, soulevé une question fort intéressante qui a eu les honneurs de plusieurs débats académiques. On nous permettra de nous y arrêter quelques instants. C'est M. Boudin, médecin militaire distingué, qui en est l'auteur et qui a tenté de formuler une loi pathologique de la manière suivante : Il est incontestable que l'influence des contrées marécageuses semble rendre l'organisme réfractaire à certaines manifestations morbides, parmi lesquelles il classe la phthisie et la fièvre typhoïde. Quoique l'Académie ait pris en très-sérieuse considération cette assertion un peu excentrique, cette prétendue loi d'antagonisme ou de substitution morbide si l'on veut, n'est, pour notre pays du moins, qu'une

illusion complètement théorique. Comme on a pu le voir ci-dessus, dans les 876 malades que nous avons eus à traiter dans l'espace de 15 mois, nous avons rencontré 28 cas de fièvres intermittentes non pernicieuses qui ont toujours facilement cédé à l'action du sulfate de quinine, 24 de phthisie ou de bronchite suspecte et un seul de fièvre typhoïde. Les fièvres intermittentes et la phthisie se produisent donc en nombre à peu près égal; et quant à la fièvre typhoïde, tout en étant beaucoup plus rare, elle frappe parfois des coups aussi meurtriers qu'inattendus, comme il est arrivé vers la fin de 1843. Comme nous avons déjà eu occasion de le dire, la grande propreté qui règne dans la ville, les rivières nombreuses qui entraînent dans leurs cours des masses d'immondices, tous les travaux d'assainissement et d'utilité publique terminés dans ces derniers temps, empêcheront toujours d'attribuer le développement de ces éléments morbides à des causes inhérentes au sol. On ne cherchera pas non plus à objecter que Valenciennes n'est pas placée dans des conditions favorables d'intoxication marécageuse, puisque nous avons démontré que la plus grande partie de la ville est construite sur un sol entièrement paludéen et que d'immenses marais s'étendent au nord et au midi. On trouve, du reste, les mêmes résultats pathologiques dans quelques localités limitrophes. Ainsi, à Wallers, village situé à six ou sept kilomètres de la ville et en-

touré de marais considérables, la fièvre typhoïde est endémique et décime presqu'annuellement ses malheureux habitants. Enfin, d'après les renseignements qui nous ont été fournis par plusieurs praticiens de St.-Amand-les-Eaux, qui, comme chacun sait, est entouré presque partout de marécages, on y voit régner en même temps la phthisie, les fièvres intermittentes et la fièvre typhoïde.

Comme nous l'avons déjà fait pressentir en plusieurs endroits, les affections scrofuleuses sont assez fréquentes dans notre localité. Comme dans beaucoup d'autres villes du Nord de la France et de la Belgique, la scrofule y est endémique. Aussi, tout ce que craint une mère en voyant une tumeur au cou de son enfant, c'est, pour nous servir d'une expression consacrée, qu'il soit marqué. Quelles sont donc les causes productrices de cette terrible maladie, qui exerce d'aussi cruels ravages sur toutes les parties de notre frêle organisation ?.... D'abord, il y a des familles nombreuses qui se transmettent ce vice organique de générations en générations, sans s'inquiéter des précautions qui pourraient, sinon en prévenir, du moins en atténuer les fâcheuses conséquences. Que de parents, aussi aveugles que coupables, ne font aucun effort pour frustrer leurs enfants de ce triste héritage de peines et de misères ! Ainsi, plutôt que de les faire élever à la campagne, où règne un air pur et renouvelé et où l'heureuse réunion des

conditions hygiéniques ne tarderait pas à faire disparaître toute disposition scrofuleuse, une mère valétudinaire leur offre une nourriture trop souvent insuffisante, leur fait habiter une chambre trop restreinte où l'on ne respire qu'un air lourd et corrompu. Plus tard, on les cloître impitoyablement dans une pension particulière, dans un collège, où ils se trouvent privés de l'influence salutaire du grand air, de la lumière, de l'exercice, etc. La syphilis, les unions mal assorties, considérées sous le double rapport de l'âge et de la santé, sont, selon les auteurs, autant de causes puissantes qui ne sont pas sans danger. Indépendamment des causes générales que nous venons de mentionner, il est des conditions toutes spéciales qui contribuent grandement au développement des affections strumeuses. Elles appartiennent à la constitution atmosphérique du pays, à l'alimentation, à l'exercice et aux habitations. Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans plusieurs endroits et comme il est facile de s'en apercevoir au premier coup d'œil, Valenciennes, avec sa situation au fond d'une vallée profonde et marécageuse, avec les nombreuses divisions de l'Escaut et de la Rhonelle qui la sillonnent de toutes parts, offre une atmosphère surchargée d'humidité, c'est-à-dire l'une des causes les plus favorables au développement de l'affection scrofuleuse. L'organisme ne tarde pas à ressentir l'influence pernicieuse de ces fâcheuses condi-

tions. Cette influence se fait principalement sentir chez les jeunes enfants qui habitaient la campagne et qu'on ramène en ville. Peu à peu les belles couleurs qui rayonnaient sur leur figure souriante disparaissent; les sucs blancs prédominent et ne tardent pas à communiquer à l'économie un état de relâchement général. Alors les chairs n'offrent plus qu'une fermeté douteuse, les fonctions languissent et les sensations tombent dans une espèce de torpeur et parfois même d'anéantissement complet. Ce n'est là que le triste prélude de la scrofule. D'autres causes viennent encore contribuer à l'accélération de sa marche. Comme nous l'avons déjà indiqué, il existe plus d'une rue où il y a absence presque complète d'insolation. « Sans lumière, dit Hu- » feland (1), tout languit dans la nature, l'air est sans » vie, les végétaux s'étiolent et dépérissent, les ani- » maux n'acquièrent qu'un développement incom- » plet. » Nous n'ajouterons aucun détail à ceux que nous avons donnés plus haut sur les habitations insalubres des pauvres et sur l'air vicié qu'on y respire. Cette viciation de l'air, qui dépend de différentes causes que nous avons assez longuement énumérées, n'exerce plus qu'une action insuffisante sur le sang, qui, à demi vivifié, ne stimule plus convenablement les organes et finit par détruire cet équilibre régulier qui fait l'apanage distinctif de la santé. — Nous ne dirons rien ici des

(1) Hufeland. *Traité de la maladie scrofuleuse*, p. 30.

caractères attribués par les auteurs à la constitution scrofuleuse, parce qu'ils n'offrent aucun signe bien caractéristique. Il arrive, en effet, qu'on voit des enfants entachés de toutes les apparences de cette fatale prédisposition, être exempts des atteintes désorganisatrices de la maladie en question; tandis que d'autres, qu'on croyait doués d'une riche constitution, en devenaient les malheureuses victimes.

Les principales affections morbides scrofuleuses que nous avons observées le plus ordinairement à Valenciennes sont les abcès et les ulcères scrofuleux, les inflammations des os et du périoste, le rachitisme, le carreau, etc. — La base rationnelle de tout traitement anti-scrofuleux repose presqu'entièrement sur l'hygiène. L'air vif et pur, l'exercice, un bon régime, réussiront beaucoup mieux que les remèdes les plus vantés. Nous devons cependant reconnaître ici que quelques-uns, tels que l'iodure de potassium, l'hydrochlorate de chaux, incorporés dans un sirop de plantes toniques et administrés par cuillerées à l'intérieur, n'ont pas été sans exercer une heureuse influence sur l'issue de cette terrible maladie.

La leucorrhée, plus connue sous le nom de fleurs blanches, de pertes blanches, est une maladie très-fréquente dans notre localité, quoiqu'elle ne figure qu'avec un chiffre peu élevé dans le relevé que nous avons donné ci-dessus. Cela dépend principalement de

ce que les femmes s'inquiètent fort peu de cet écoulement, que beaucoup considèrent comme naturel, surtout lorsqu'il n'est pas très-abondant. Cette affection est attribuée à une foule de causes dont nous ne devons pas nous occuper ici. Nous nous bornerons à signaler celles que nous croyons les plus propres à la faire développer dans nos contrées. Il y en a trois principales : 1° la constitution atmosphérique, 2° l'usage presque général du café au lait, 3° les chaufferettes. Les brouillards froids et marécageux, une habitation obscure, malpropre, où l'air manque de circulation, sont des causes morbides dont nous avons déjà parlé longuement ailleurs et capables de faire naître la leucorrhée. J'avais douté pendant longtemps des résultats avancés par les auteurs au sujet du café au lait dans la production des fleurs blanches : l'expérience a changé mes doutes en certitude ; et toutes les fois que j'ai été consulté pour cette affection, j'ai toujours commencé par faire suspendre l'usage du café au lait ; et si je n'obtins pas une guérison complète dans tous les cas, il y avait presque toujours une diminution telle dans l'écoulement, que les femmes ne s'en occupaient plus. — Un usage malheureusement fort répandu parmi les femmes du peuple, c'est l'emploi des chaufferettes. C'est là assurément une cause qui n'est pas sans exercer une grande influence dans la production de la maladie dont nous parlons et dans l'augmentation quand

son existence est antérieure. L'ardeur du brasier, concentrée par les jambes et les jupons qui l'entourent hermétiquement, fait naître dans l'organe malade un accroissement de vitalité anormale qui, au bout d'un certain temps, finit par passer à l'état morbide.

Ces écoulements blancs sont aussi variables dans leur nature, leur aspect, que les causes qui les produisent. Le liquide exhalé est tantôt clair comme de la sérosité, tantôt purulent ; dans certains cas il est complètement inodore, dans d'autres il exhale une odeur infecte. Nous avons vu certaines malades dont l'écoulement était si abondant, qu'elles en éprouvaient une faiblesse considérable, un amaigrissement vraiment incroyable et quelquefois la suppression complète des menstrues. Dans ces cas exceptionnels, après avoir recommandé tous les soins indiqués par l'hygiène, nous avons toujours eu recours avec avantage à l'emploi d'une médication tonique-astringente et ferrugineuse.

Les affections organiques de l'utérus et plus spécialement les polypes, qu'on rencontre si souvent à Paris, sont assez rares dans nos contrées.

D'après Pringle (1), la principale maladie chronique dans les Pays-Bas consistait en une espèce de scorbut particulier à ceux qui vivent dans un air humide

(1) *Observations sur les maladies des armées dans les camps et les garnisons*, p. 7.

et corrompu, principalement s'ils font usage de viandes salées..... Cette affection, si commune jadis, est fort rare de nos jours ; et si j'en ai parlé ici, c'est seulement pour faire voir tout ce que nous avons gagné sous ce rapport. Un seul cas figure dans notre relevé ; il a trait à un enfant qui se trouvait au milieu de fort fâcheuses conditions, tant sous le rapport de l'air que sous celui de l'alimentation. Il est vrai de dire que, depuis l'auteur que nous venons de citer, les temps ont bien changé. La civilisation a gagné toutes les classes de la société ; l'ordre et une petite aisance ont commencé à descendre dans la chaumière du pauvre pour en chasser l'oisiveté et la débauche, source trop commune de maux infinis.

Ici se termine notre tâche. Nous aurions pu nous appesantir plus longuement sur ce sujet si important ; mais nous serions sorti des limites que comporte le cadre de cet ouvrage. Il nous aurait fallu exposer d'une manière plus détaillée l'histoire et l'issue si diverses de chaque maladie, analyser la valeur comparative des divers modes de traitement, rechercher enfin l'influence des professions, des mœurs, etc. C'est là, nous ne nous le dissimulons pas, une mine aussi féconde que difficile à exploiter.... Un jour, nous osons l'espérer, quelque praticien aussi patient qu'éclairé se mettra courageusement à l'œuvre et précisera les mesures de police et d'économie domestique

susceptibles, sinon de prévenir un grand nombre de maladies, de les rendre du moins plus rares et moins terribles. En dotant le pays d'un travail si utile, ce serait très-noblement acquitter sa dette !!!..



TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

SOMMAIRE.

—

Recherches statistiques sur la population de Valenciennes. — Naissances, mariages, décès, etc.





TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

Le doute absolu est une aussi grande chimère que le positivisme absolu. Il y a, en effet, un certain ordre de faits qui sont tellement voilés, qu'ils échappent à la pénétration de l'intelligence humaine;

mais il y en a d'autres qui, soit dans leurs résultats, soit dans leurs causes, sont entourés d'une masse de probabilités, de certitudes tellement irrécusables, qu'il n'est pas permis d'en nier l'évidence. Il y a longtemps qu'on a dit avec raison que l'erreur était voisine de la vérité.... On doit donc douter avec circonspection ; le doute, alors, c'est la prudence de la sagesse et de l'expérience ; si c'est, au contraire, pour satisfaire un entêtement irréfléchi ou les élans ambitieux de l'amour-propre, c'est un crime scientifique qui sera déféré à l'Aréopage de la postérité pour y être jugé sans pitié ni merci.

Nous n'avons nullement l'intention de pénétrer dans le dédale de toutes les conjectures philosophiques qui ont trait au chapitre mouvant des probabilités ; ce qu'il y a de bien positif, c'est que, pour l'homme, la certitude repose entièrement sur des chiffres, et qu'une statistique rationnelle est la boussole qui le guide sûrement à travers tous les précipices qui conspirent sans cesse contre sa chétive existence. Nous arrivons à notre sujet. La vie de l'homme, comme celle de tous les êtres organisés, a une durée fort limitée et se trouve soumise à une foule de causes destructrices qu'il serait trop long d'analyser ici ; nous nous bornerons donc à exposer, dans des tables analytiques d'une durée de vingt années consécutives, le mouvement de la population de Valenciennes. Aujourd'hui, que les recher-

ches relatives aux naissances et aux décès sont faites avec la plus grande exactitude, il résultera, nous osons l'espérer, de ce travail assez pénible des conclusions qui reposeront sur quelque certitude. Dans la première table, nous considèrerons, mois par mois, les naissances et les décès, afin d'apprécier l'influence des saisons sur le flux et le reflux de l'existence ; dans la seconde, nous noterons seulement les divers âges des individus morts, pour connaître la moyenne de la vie.

Mais avant d'arriver à ce travail, consacrons quelques pages au chiffre de la population de Valenciennes. C'est là un sujet qui a aussi son importance. Certains annalistes ont prétendu que la population de cette ville s'élevait jadis au chiffre énorme de 50,000 âmes. C'est incontestablement une assertion exagérée, qui ne repose sur aucun document authentique et qui se trouve bien démentie par l'étendue de son enceinte. Il est bien vrai que jadis, à Valenciennes, les émigrations étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, puisque cette cité était, pour ainsi dire, un centre de commerce et d'industrie où aboutissaient une foule d'artisans étrangers qui venaient combler le vide que devaient produire la fréquence des épidémies et les carnages de la guerre. Il est bien vrai encore que Valenciennes possédait des faubourgs que nous connaissons à peine aujourd'hui. Le marais de l'Epaix, entre autres, avait une église et était divisé en deux grandes sections, connues sous les

noms de quartier d'Audenarde et quartier de Gand. D'Outreman rapporte qu'en 1595 les soldats brûlèrent cinquante-quatre maisons aux faubourgs de la porte Montoise (1). En revanche, St.-Vaast-là-haut, qui renferme aujourd'hui 1,300 habitants, n'existait pas. L'étroitesse des rues et des places, des jardins moins vastes, devaient faciliter, comme on peut raisonnablement le supposer et comme nous l'avons vu plus haut, le nombre des habitations. Tout en récusant, comme exagéré, le chiffre de 50,000 âmes, nous croyons cependant que la population de Valenciennes a été plus forte jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui; pourtant, dans ces temps reculés, on faisait autant la guerre aux produits de la terre qu'à ses ennemis; ce qui devait exercer une grande influence sur la diminution de la population, attendu que les économistes ont établi, sur des preuves irrécusables, que l'augmentation de la population était toujours en raison directe de la production. Quant à nous, nous ne croyons pas que l'accroissement de la population soit toujours le thermomètre exact de la prospérité d'un pays et le moyen infaillible d'apprécier les changements de civilisation qui s'opèrent chez les peuples. Il en est de cette question complexe comme de beaucoup d'autres, c'est-à-dire que le bien se trouve souvent au milieu. L'état prospère d'une nation ne peut-il pas être à la fois non-seulement sous la dé-

(1) *Histoire de Valenciennes*, p. 289.

pendance de la production, mais encore de diverses circonstances politiques, des divers degrés de civilisation, des relations commerciales, de la mortalité, des progrès de l'agriculture, de l'enceinte d'une ville fortifiée et d'une foule d'autres causes dont il n'est pas toujours facile d'apprécier les résultats d'une manière fort exacte. Nous trouverions facilement, du reste, dans l'histoire des peuples, des faits qui combattraient victorieusement ce paradoxe. En Irlande, la population a pris un développement aussi rapide qu'aux Etats-Unis, avec cette différence, que dans le premier pays elle a toujours été progressivement misérable, tandis qu'elle a toujours été progressivement prospère dans le second (1). Les dernières victoires que les Anglais ont remportées sur les Chinois prouvent encore que la puissance et le bonheur des peuples sont loin d'être en raison directe du chiffre de la population. Quoi qu'il en soit, depuis 1780 la population de la France s'est accrue de plus d'un tiers, et sa marche a toujours été progressive jusque dans ces derniers temps. Comment se fait-il que le mouvement de la population de Valenciennes soit resté stationnaire pendant l'activité et la fécondité qui distinguent notre époque ? Les richesses merveilleuses du sol, les ressources surprenantes de l'industrie devaient cependant exercer une influence incontestable sur l'accroissement de la population.

(1) *Cours d'économie politique*, par J.-B. Say, t. IV, p. 387.

Assurément, Valenciennes serait aujourd'hui beaucoup plus importante et aurait vu chaque année augmenter le nombre de ses habitants, si elle n'avait été restreinte et comme étranglée dans l'enceinte infranchissable de ses fortifications. C'est là un résultat que l'on obtient infailliblement par la comparaison rigoureuse des naissances aux décès. Ainsi, dans un espace de 20 ans, c'est-à-dire de 1820 à 1840, malgré les ravages si terribles du choléra-morbus, la ville aurait gagné 2,831 habitants. Comme on le voit, notre cité peut très-bien suppléer à sa population par sa fécondité. Loin d'être obligée, comme par le passé, de recruter des étrangers pour remplir les vides qui s'opèrent, elle se trouve trop resserrée dans son enceinte pour loger tous ses enfants, qui sont forcés d'émigrer dans les villes et bourgs voisins ou dans des pays plus lointains. Une autre preuve de cette assertion se trouve dans l'examen comparatif des populations des villages environnants. Ainsi, en 1699, celui d'Anzin possédait 221 habitants, tandis qu'il en renferme aujourd'hui 5 à 6,000. Tout le monde connaît l'accroissement rapide et vraiment fabuleux de Denain. Après tout, qu'avons-nous perdu par la diminution de la population de la ville ? Je soutiens que nous avons beaucoup gagné ; car tout le monde reconnaîtra avec moi qu'il y aurait exubérance et encombrement dangereux pour la santé publique, si le chiffre des habitants dépassait de beau-

NES.

ANNÉES.	TOTAL de la population aux époques des recensements.	ENFANTS		ACCROISSEMENT ANNUEL de la population par la comparaison des naissances et des décès.			MARIAGES.
		Garçons.	F.	Hommes	Femmes.	Totaux.	
1820	18,800	281	[illegible]	165	102	267	125
1821	—Id.—	265	[illegible]	117	133	250	107
1822	19,900	260	[illegible]	152	111	263	138
1823	—Id.—	259	[illegible]	126	97	223	146
1824	—Id.—	260	[illegible]	62	84	146	126
1825	—Id.—	247	[illegible]	77	70	147	121
1826	—Id.—	233		70	67	137	140
1827	—Id.—	265		169	66	235	162
1828	—Id.—	296		120	32	152	133
1829	—Id.—	235		6	4	10	149
1830	—Id.—	245		59	5	64	150
1831	—Id.—	260		87	57	144	135
1832	—Id.—	265		Excédant des décès 235			129
1833	18,953	269		76	26	102	163
1834	—Id.—	275		147	101	248	164
1835	—Id.—	262		72	68	140	179
1836	—Id.—	282		100	83	183	184
1837	19,499	273		33	16	49	163
1838	—Id.—	264		40	58	98	175
1839	—Id.—	269		58	85	143	176
1840	—Id.—	261		Déficit 20	75	55	192 (1)

(1) De 1836 à 1842, il y a eu

ANNÉES.	MARIAGES PAR MOIS.											
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1820	10	6	10	6	8	13	5	15	8	16	17	11
1821	7	6	6	6	9	7	8	10	11	16	13	8
1822	19	8	10	11	11	20	13	10	10	8	8	10
1823	12	11	6	22	12	12	9	5	13	15	18	11
1826	14	13	6	9	17	11	9	9	15	14	16	7
1827	13	14	10	5	20	19	17	10	15	11	18	10
1828	13	17	7	10	5	10	11	10	18	8	10	14
1829	10	14	14	8	11	13	12	12	18	12	13	12
1830	7	12	9	20	14	14	10	7	18	14	17	8
1831	4	7	8	16	15	15	10	12	14	13	17	4
1832	9	16	12	9	14	7	10	5	11	11	11	14
1833	6	12	13	14	20	13	10	10	21	11	11	22
1834	13	13	10	18	13	12	16	15	13	13	16	12
1835	15	17	11	16	13	18	16	12	14	14	16	17
1836	10	24	11	15	18	15	8	12	21	19	18	13
1837	10	11	12	17	13	17	17	13	13	17	11	12
1838	10	15	9	23	16	13	6	17	14	16	18	18
1839	13	6	11	21	15	18	14	19	13	14	13	19
1840	9	20	14	16	20	22	16	17	14	17	15	12
	204	242	189	262	264	269	217	220	274	259	276	234

coup celui du dernier recensement. Les besoins et la concurrence augmenteraient avec la population ; et si le travail venait à manquer, la classe ouvrière, décimée par la misère et les vices les plus honteux, serait forcée de s'entasser dans de misérables réduits, où ne circule qu'un air impur et surchargé d'exhalaisons diverses. Alors naissent ces affections scrofuleuses déjà beaucoup trop fréquentes, et si terribles par leur transmission héréditaire. Minés, corrompus par ce vice si difficile à détruire, ces êtres, dégradés par la maladie dont ils portent souvent des traces ineffaçables, contractent aveuglément des alliances, donnent naissance à des enfants chétifs et malingres qui, dès les premiers pas qu'ils font dans le chemin de la vie, se sentent accablés sous le lourd et pénible fardeau de leur fatale origine.

RELEVÉ MENSUEL DES DÉCÈS DE VALENCIENNES,

depuis l'année 1824 jusqu'à l'année 1840 inclusivement.

Enfants décédés depuis un jour jusqu'à un mois.

Janvier.........	23	Juillet.........	14
Février.........	13	Août...........	13
Mars...........	17	Septembre......	13
Avril...........	15	Octobre........	15
Mai............	13	Novembre......	5
Juin...........	9	Décembre......	12

Mois de la vie.	Époques des décès.												Totaux.	
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Décès.	Années.
1	7	6	9	6	4	6	5	1	5	5	3	5	62	62
2	2	2	2	3	6	8	1	2	1	2	3	4	36	72
3	3	2	4	1	5	5	3	3	1	3	2	3	35	105
4	4	»	5	1	5	4	3	1	2	3	4	»	32	128
5	3	1	3	»	2	1	1	2	2	2	4	2	23	115
6	2	2	3	»	2	5	»	4	2	5	4	1	30	180
7	1	1	3	2	»	1	2	2	1	2	2	2	19	133
8	7	3	2	4	1	»	1	2	»	5	3	1	29	232
9	4	4	4	2	2	3	»	2	3	4	2	4	34	306
10	2	3	6	4	»	»	»	1	1	5	»	5	27	270
11	»	2	3	1	4	2	»	1	»	»	»	2	15	165
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Ages de la vie.	Époques des décès.												Totaux.	
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Décès.	Années.
1	31	20	22	27	21	21	26	21	22	22	18	22	278	278
2	28	19	20	24	17	17	11	5	15	20	11	22	206	412
3	19	11	9	14	11	10	13	12	4	13	7	4	127	381
4	11	4	4	6	4	2	7	3	8	7	5	8	69	276
5	4	4	7	2	4	3	7	6	3	2	5	8	55	275
6	6	6	1	5	3	1	1	2	1	3	3	3	35	210
7	5	1	3	2	1	3	4	3	»	2	2	1	27	189
8	1	1	2	1	4	2	1	1	2	»	1	1	17	136
9	3	1	3	2	»	»	2	4	»	1	»	1	17	153
10	1	»	4	4	2	»	2	»	2	1	2	1	19	190
11	2	2	1	1	»	2	»	1	»	»	3	1	13	143
12	1	2	2	1	2	»	1	»	1	2	3	1	16	192
13	»	1	2	2	1	1	3	2	1	»	1	3	17	221
14	1	1	1	2	»	1	»	1	»	1	»	1	9	126
15	»	»	»	2	2	4	3	»	1	»	1	2	15	225
16	1	1	1	6	3	3	4	1	4	3	3	3	33	528
17	1	»	1	1	»	3	1	1	2	3	2	2	17	289
18	1	4	1	3	1	1	3	1	»	4	2	2	23	414
19	1	1	1	5	3	3	2	»	1	4	3	3	27	513
20	2	1	7	4	2	4	5	2	»	1	2	2	32	640
21	4	5	5	3	1	2	1	6	1	1	2	3	34	714
22	4	8	6	7	7	8	4	4	3	2	5	4	62	1364
23	2	7	14	10	8	3	6	9	2	1	7	2	71	1633
24	2	2	8	6	9	5	4	4	4	1	1	1	47	1128
25	2	5	4	5	6	6	2	1	5	3	3	6	48	1200
26	2	3	8	4	5	4	1	5	1	1	3	2	38	988
27	5	1	6	5	7	5	4	4	»	1	2	1	41	1107
28	4	2	9	4	»	3	5	»	3	2	3	»	35	980
29	4	6	1	3	1	2	3	2	5	4	2	4	37	1073
30	3	1	2	1	3	2	5	3	3	1	1	3	28	840
31	2	2	»	2	3	1	»	2	»	2	2	2	18	558
32	2	1	3	5	2	2	1	2	1	»	1	2	22	704
33	»	7	2	1	8	1	1	1	2	3	3	2	31	1023
34	3	2	1	2	2	1	2	4	2	3	2	2	26	884
35	»	6	3	1	4	1	2	3	1	0	1	3	25	875
36	1	1	2	1	3	3	»	1	1	»	2	4	19	684
37	3	2	2	4	»	1	2	3	2	»	2	»	21	777
38	6	»	3	5	»	1	6	2	»	1	1	1	26	988
39	5	1	2	4	3	5	3	3	»	4	3	»	33	1287
40	3	2	1	4	4	3	2	2	1	4	2	5	33	1320

AGES DE LA VIE.	ÉPOQUES DES DÉCÈS.												TOTAUX.	
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Décès.	Années.
41	1	2	2	2	2	2	2	2	4	3	0	2	24	984
42	2	4	5	4	2	1	1	1	»	2	4	»	26	1092
43	1	»	1	3	2	»	»	1	1	2	1	2	14	602
44	1	2	5	»	1	3	»	3	»	3	5	2	25	1100
45	1	2	1	1	1	3	1	1	»	1	0	1	13	585
46	»	5	1	3	3	2	2	4	2	3	2	2	29	1334
47	3	3	1	2	1	1	»	»	3	»	0	1	15	705
48	2	4	5	3	2	2	1	3	2	3	2	4	33	1584
49	4	3	2	2	3	1	1	3	1	3	1	2	26	1274
50	3	1	2	4	»	3	4	2	2	1	3	4	29	1450
51	4	2	4	3	3	4	3	»	1	1	3	1	29	1479
52	3	2	3	»	3	3	»	4	1	2	2	2	25	1300
53	3	2	»	1	3	1	1	4	1	3	3	3	25	1325
54	2	4	5	3	»	2	2	1	1	4	1	2	27	1458
55	2	3	4	2	2	3	2	1	1	»	4	4	28	1540
56.	3	6	5	4	1	3	1	1	5	»	»	2	31	1736
57	2	2	3	3	4	1	3	3	1	1	2	2	27	1539
58	2	3	3	2	1	4	2	1	1	1	2	1	23	1334
59	3	4	4	8	»	1	1	1	3	4	1	2	31	1829
60	4	4	2	1	3	»	1	2	4	1	1	2	25	1500
61	3	5	2	»	1	4	1	3	3	2	3	4	31	1891
62	1	4	3	1	»	3	»	»	4	2	6	4	28	1736
63	3	3	3	3	4	3	2	6	1	1	4	4	37	2331
64	3	3	6	5	2	1	2	1	3	3	4	6	39	2496
65	1	5	1	»	2	2	2	»	2	1	5	2	23	2495
66	4	4	5	3	4	2	6	3	1	2	4	6	44	2904
67	6	3	5	6	2	3	4	4	2	3	2	1	35	2345
68	2	7	7	5	3	3	1	1	4	6	4	3	46	3128
69	5	5	2	»	1	1	4	4	2	2	2	3	31	2139
70	5	6	8	6	4	3	»	6	2	3	4	6	53	3710
71	7	1	5	6	3	3	3	4	2	2	3	4	44	3124
72	7	4	4	3	2	2	2	3	3	3	3	3	43	3096
73	5	7	4	5	6	4	4	4	2	1	7	4	52	3796
74	7	5	6	3	5	3	2	6	»	»	4	6	47	3478
75	2	5	4	2	4	4	3	2	2	4	1	4	37	2775
76	7	6	5	6	4	3	3	4	1	6	4	1	50	3800
77	5	3	4	2	2	1	2	1	8	6	1	4	39	3003
78	7	5	7	3	4	2	6	6	2	3	5	3	53	4134
79	6	3	5	2	1	1	1	6	»	3	4	2	34	2686
80	4	6	7	1	3	5	5	6	2	2	3	2	46	3680

Ages de la vie.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux. Décès.	Totaux. Années.
81	»	2	4	6	4	5	5	2	2	2	1	2	35	2835
82	4	»	6	5	6	4	4	1	2	2	4	2	40	3280
83	6	»	3	1	5	3	1	1	2	2	5	8	37	3071
84	5	3	3	»	2	2	1	3	3	5	1	2	30	2520
85	1	1	3	2	3	4	»	»	1	1	1	1	18	1530
86	1	1	1	2	2	3	1	1	1	2	3	2	20	1720
87	3	2	»	»	1	»	2	2	»	4	1	»	15	1305
88	2	3	2	»	»	»	»	1	2	1	2	2	15	1320
89	»	2	1	»	»	1	»	2	»	»	2	»	8	712
90	1	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4	360
91	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	3	273
92	»	»	1	1	1	»	»	1	»	»	»	»	4	368
93	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
94	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
95	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
97	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
98	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

La population de Valenciennes, en y comprenant les faubourgs et la garnison, s'élève d'après le dernier rencensement pour :

La section Sud à............... 7643
Id. Est à................ 6615
Id. Nord à 7085

Total..... 21,343

Depuis 1820 jusqu'en 1841, il est né.......... 10,963 enfants légit.
Id. id. id. .... 3,935 enfants nat.

Total..... 14,898

Depuis 1820 jusq. 1841, les décès se sont élevés à 12,067

Différence...... 2,831

En divisant le chiffre 12,067, représentant le nombre des morts, par celui de 21, représentant celui des années, on trouve une mortalité moyenne de 574,625 ; d'où l'on voit qu'il meurt annuellement 1 individu sur 37,125. D'après les calculs du Bureau des Longitudes, il meurt en France 1 individu sur 40; tandis que, d'après les recherches faites de 1830 à 1840 sur le mouvement de la population de Paris, la proportion moyenne de la mortalité serait de 1 sur 30 (1). D'après cela, on voit que, sans atteindre le chiffre assez élevé de la moyenne qui regarde la France tout entière, nous nous éloignons fort heureusement de celui qui a trait à notre capitale.

Il se fait annuellement 150,33 mariages ; ce qui donne 1 mariage sur 142 habitants.

La moyenne annuelle des naissances, pendant un laps de 21 ans, est de 709; ce qui donne une naissance sur 30,10 individus. Comme dans tous les pays, il naît à Valenciennes plus de garçons que de filles. Ainsi, sur 14,898 naissances, il y en a 7,538 pour les enfants mâles, tandis que 7,360 appartiennent aux filles. Mais ce qui est tout exceptionnel pour notre pays, c'est que cet excès numérique d'enfants mâles ne disparaît nullement, comme partout ailleurs, à une certaine époque de la vie. Nous nous proposons, du reste, de revenir plus tard sur ce sujet important.

(1) *Archives générales de médecine*, 1840, t. III, p. 222.

Si l'on examine les diverses colonnes des naissances illégitimes, on voit avec plaisir que la proportion va toujours progressivement décroissante. Nous devons attribuer ces heureux résultats à la suppression du tour de Valenciennes d'une part, et à l'amélioration incontestable de la moralité. Les tours, fondés dans des intentions purement humanitaires, ne remplissaient nullement le but de leur institution. Ils ne servaient plus qu'à encourager le dévergondage et la prostitution. Rien n'arrêtait plus l'indigne marâtre dans ses honteux dérèglements ; car, si elle donnait le jour à un enfant, le tour s'ouvrait immédiatement et lui permettait quelques mois après, quelquefois plus tôt, de continuer ses désordres criminels. Aujourd'hui, quand une femme ne se trouve pas arrêtée par des sentiments de pudeur, de vertu ou de religion, elle redoute les inquiétudes et les soucis d'une maternité qui lui pèse ; elle est vertueuse autant par crainte que par devoir. De là la grande diminution dans le contingent des enfants naturels. Il ne faut pas non plus oublier que, lors de l'existence du tour, on inscrivait sur les registres de l'état-civil un assez grand nombre d'enfants illégitimes qui nous venaient du dehors. La suppression du tour avait fait redouter un plus grand nombre d'infanticides ; nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ces craintes n'étaient que chimériques et ne se sont par conséquent nullement réalisées !!!..

Les mois où le chiffre de la mortalité est le plus élevé sont ceux où le froid règne avec le plus d'intensité. Décembre et janvier, comme on peut le voir, se trouvent en première ligne, mars et février les suivent ; tandis que les mois d'août, septembre et octobre sont à une assez grande distance.

D'après toutes les recherches des plus habiles statisticiens, la mortalité est plus grande chez l'homme que chez la femme. Ce n'est pas là le résultat que nous avons obtenu. Les femmes ne sont pas ici soumises, plus qu'ailleurs, à des travaux qui dépasseraient leurs forces, comme cela arrive dans les villages environnants et comme l'avait déjà remarqué l'illustre de Buffon. Il n'y a pas non plus de manufactures où les femmes sont plus spécialement employées et qui, par leur insalubrité, imprimeraient à leur organisation les traces ineffaçables d'une caducité précoce. On a encore signalé, comme une des causes les plus fréquentes de l'accroissement de la mortalité de la femme dans les villes, l'influence des grands établissements destinés à recevoir les femmes en couches, influence qui paraît si funeste, qu'on peut douter avec raison de l'utilité de ces institutions. Ce n'est pas là non plus la cause véritable, puisqu'il n'en existe plus dans notre cité. En accusera-t-on cette époque connue sous le nom d'âge critique, dont les gens du monde ont singulièrement exagéré l'influence et redoutent tant l'approche? Mais

il est prouvé par des calculs nombreux que, dans cette période de la vie chez la femme et par suite des changements rapides qui s'opèrent dans son organisme, la mortalité, quoiqu'un peu plus grande qu'à d'autres âges, est moindre encore que chez l'homme. Nos recherches sur ce point s'accordent parfaitement avec celles qui ont été faites ailleurs et antérieurement sur ce sujet. Enfin, comme on peut très-facilement le vérifier, le nombre des naissances du sexe masculin l'emporte encore sur celui du sexe féminin. A quelles causes devons-nous donc attribuer cette différence toute spéciale à notre ville? Ici, comme dans beaucoup d'autres cas, il est parfois difficile, pour ne pas dire plus, de rattacher les résultats souvent imprévus de la statistique à des causes positives et irrécusables. Voyons pourtant s'il ne nous sera pas possible d'émettre quelques idées qui, du moins en apparence, semblent s'accorder avec les faits. La plupart des femmes de Valenciennes, surtout celles de la classe indigente, emploient presque tout leur temps à des travaux d'aiguille qui réclament de leur part beaucoup de fatigue et d'attention. Ici, ce sont sept ou huit jeunes filles qui, renfermées du matin au soir dans la même chambre, s'encouragent mutuellement dans l'espérance d'obtenir un salaire plus élevé; là, c'est une pauvre mère qui, surchargée d'enfants et des soucis du ménage, se hâte de terminer la tâche qu'elle s'est courageusement im-

posée. On se rappelle tout ce que nous avons dit de la demeure du pauvre et des éléments contraires qu'on y rencontre. Eh bien ! ne comprendont pas facilement qu'indépendamment de son état sédentaire, qui est déjà par lui-même fort désavantageux pour la santé, la femme, par son séjour continuel, subit encore leur pernicieuse influence ; tandis que l'homme, en allant loin de sa demeure respirer un air plus pur, assure à sa vie une durée beaucoup plus longue ?

La moyenne de la vie à Valenciennes est de 34 ans moins une légère fraction. Ce chiffre prouve une diminution assez sensible de mortalité. C'est là une vérité qui ressort évidemment par la comparaison des diverses tables mortuaires. Ainsi, sans remonter plus haut, de 1780 à 1792, c'est-à-dire dans un espace de 12 ans, il est mort 8,565 individus ; tandis que de 1829 à 1840 inclusivement, en y comprenant même l'année toute exceptionnelle du choléra-morbus, le chiffre de la mortalité ne s'élève qu'à 7,371. La différence en faveur des dernières années est de 1,194, quoique le chiffre de population soit au moins aujourd'hui aussi élevé. — On remarquera, sans doute, que le chiffre de 20 à 30 ans l'emporte de beaucoup sur celui qui le précède et celui qui le suit. Il faut attribuer cette énorme différence à la mort assez considérable de militaires en garnison, dont le nombre s'élève pendant une durée de 7 années à 216, et à la phthisie pulmonaire, qui,

plus qu'à tout autre âge, exerce sur notre population ses trop fâcheuses prérogatives.

A 60 ans, l'homme commence à ressentir les premières atteintes d'une caducité qui doit le conduire à la mort dans un terme plus ou moins rapproché. Aussi, est-ce de ce chiffre que nous sommes parti pour apprécier l'influence des saisons sur la mortalité de la vieillesse. D'après nos calculs, les décès se sont élevés en raison directe de l'abaissement de la température. Ainsi, ce sont les trois premiers et les deux derniers mois de l'année qui offrent le chiffre le plus élevé, tandis que certains mois de l'été ont plus d'un tiers en moins.

Depuis 1 an jusqu'à 5, la mortalité est vraiment effrayante, comparée surtout à celle des autres âges. On sait, du reste, que les maladies qu frappent plus spécialement l'enfance sont plus souvent mortelles qu'à tout autre âge et deux fois aussi funestes dans les villes que dans les campagnes. Mais quelle est la saison la plus fatale au jeune âge ? Le tableau suivant nous indiquera les fluctuations mensuelles survenues pendant le cours de 7 années consécutives chez les enfants au-dessous de 10 ans :

Janvier.........	167	Juillet.........	104
Février.........	106	Août	96
Mars...........	136	Septembre......	88
Avril.....	176	Octobre.........	122
Mai............	111	Novembre.......	86
Juin...........	100	Décembre	121

La moyenne annuelle de la mortalité, depuis 1 jour jusqu'à 10 ans, serait donc pour notre ville et d'après le relevé fait ci-dessus de 200 individus et une fraction, abstraction faite des enfants mort-nés, dont le chiffre total s'élève à 260. Nous aurions donc beaucoup gagné sous ce rapport ; car, si l'on se reporte à la fin du siècle dernier, on trouve que la moyenne annuelle serait de 331 environ, c'est-à-dire de plus d'un tiers au-dessus.

D'après tout ce que nous venons de dire, on voit que la mortalité va toujours en diminuant, c'est-à-dire qu'un enfant qui vient de naître a plus de chances que jadis de prolonger son existence. A quels heureux changements devons-nous donc attribuer cette diminution progressive de la mortalité ? Les progrès incessants de la civilisation et de l'art de guérir, l'élargissement des rues et des places, la circulation plus libre de l'air, la disposition plus avantageuse des habitations, les cimetières relégués hors de la ville, l'enlèvement régulier des immondices, l'introduction de nouveaux produits dans l'alimentation, une administration plus éclairée pour tout ce qui a trait à l'hygiène publique et privée, la propagation de la vaccine, les soins mieux entendus qu'on donne à l'enfance, des vêtements plus convenables, l'aisance devenue plus commune, sont les causes véritables des améliorations réalisées dans ces derniers temps. Malgré tous ces avantages, il ne faut pas croire

que l'homme de bien n'a plus qu'à se reposer et à jeter un regard de satisfaction sur le bonheur de toute l'humanité. Malheureusement, il y aura toujours dans notre état social des préjugés à combattre, des souffrances à adoucir et des plaies à cicatriser. Que chacun remplisse son devoir et soulève courageusement l'iguoble grabat qui recouvre toutes nos misères. Bien connaître le mal, c'est le premier pas fait vers la guérison !!!



TABLE DES MATIÈRES.

—

INTRODUCTION .... j

PREMIÈRE PARTIE. — NOTICE HISTORIQUE.

CHAPITRE Ier. IVe, Ve, VIe, VIIe, VIIIe ET IXe SIÈCLES. — La ville bâtie par l'empereur Valentinian, de qui elle retient le nom. — Première invasion des Francs; leur défaite. — Destruction de Valenciennes. — Seconde invasion des Francs; ils s'établissent dans la forêt charbonnière sous la conduite de Clodion, leur second roi, malgré les efforts d'Aétius, général romain. — Irruption d'Attila et d'Odoacre. — France et Austrasie; première division de Valenciennes. — Charlemagne réunit ces deux royaumes sous sa domination et passe l'hiver à Valenciennes. — Il y assemble un concile et les états de son empire.

— Wautier, comte de Mons. — Seconde division de la ville. — L'Austrasie prend le nom de Lorraine. — Le Hainaut demeure pour toujours séparé de la France.— Invasion des Normands; leur défaite par les bourgeois de Valenciennes.................................. 5

CHAPITRE II. Xe, XI ET XIIe SIÈCLES. — Féodalité. — Premiers comtes de Valenciennes. — La ville est assiégée et prise par le comte de Hainaut. — Le comte Arnould est supplanté par Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre.— L'empereur Henri descend en Hainaut à la tête d'une puissante armée, attaque inutilement Baudouin dans Valenciennes, puis dans Gand. L'empereur accorde la moitié du comté de Valenciennes au comte de Flandre. — Richilde, comtesse de Hainaut, achète tout le comté de Valenciennes, qui passe pour longtemps entre les mains des comtes de Hainaut. — Le pape Léon IX visite Valenciennes. — Richilde devient veuve. — Baudouin, comte de Flandre, la force par les armes à épouser son fils Baudouin de Mons, qui gouverna sagement les deux comtés de Flandre et de Hainaut. — Mort de Baudouin de Mons. — Sa mort divise les deux comtés entre ses deux fils. — Baudouin obtient le Hainaut et Arnould la Flandre. — Administration de cette dernière contrée par Richilde, qui se remarie pour la troisième fois. — Révolte des Flamands, qui délèguent des députés à Robert-le-Frison, frère de Baudouin de Mons. Robert descend en Flandre, en chasse Richilde, et ravage tout le Hainaut. — Trève. Robert conserve la Flandre. — Richilde se retire à Messines, après avoir fondé Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes. — Première croisade. — Règnes de Baudouin IV dit l'Edifieur et de Baudouin V dit le Courageux. — Baudouin VI réunit les deux comtés de Flandre et de Hainaut. — Deuxième croisade. — Baudouin se croise avec plusieurs chevaliers du pays.

— Il est fait Empereur de Constantinople et meurt en Valachie à l'âge de 35 ans........................ 21

CHAPITRE III. XIII[e] SIÈCLE. — Mariage de Jeanne de Constantinople avec Ferrand de Portugal. — Bataille de Bouvines. — Le comte Ferrand prisonnier. — Le faux Baudouin. — Marguerite hérite les comtés de Flandre et de Hainaut. — Démêlés entre les Dampierre et les d'Avesnes. — Marguerite se ligue avec la France et envahit le Hainaut avec Charles d'Anjou, frère du roi. — Résistance de Valenciennes. — Négociations entre Marguerite et les échevins de la ville. — Belle réponse du Prévôt. — Jean II d'Avesnes est reconnu comte de Hainaut et de Valenciennes. — Il viole les priviléges de la ville et se brouille avec les bourgeois, qui résistent à toutes ses attaques pendant six ans, au bout desquels on conclut une paix. — Mort de Jean II d'Avesnes..... 47

CHAPITRE IV. XIV SIÈCLE. — Guillaume surnommé le Bon. — Sa générosité envers les Valenciennois. — Guillaume II, son fils, dit le Hardi. Il moleste les bourgeois de Valenciennes.— Arrivée du roi d'Angleterre.— Le Hainaut est ravagé par Jean, duc de Normandie. — Le comte Guillaume marche contre les Français, puis contre les Frisons, et est tué dans la mêlée sans être reconnu. — Marguerite de Bavière arrive en Hainaut; elle y établit son fils comme gouverneur. — La guerre éclate entre la mère et le fils. — Victorieuse d'abord, Marguerite est ensuite battue, et conserve les comtés de Hainaut et de Valenciennes.— Guillaume, son fils rebelle, devient fou trois ans plus tard et est enfermé au Quesnoy-le-Comte. — Albert de Bavière, son frère, administre ses états.— Il veut lever des tailles et des gabelles. — Valenciennes s'y oppose 75

CHAPITRE V. XV[e] SIÈCLE. — Guillaume IV. — Jacqueline

de Bavière. — Elle se sépare du duc de Brabant, son mari, et se réfugie en Angleterre, où elle épouse le duc de Glocester, frère du roi. — Elle descend en Hainaut avec le duc de Glocester qui est reconnu comme souverain légitime. — Guerre. — Jacqueline est faite prisonnière et remise entre les mains du duc de Bourgogne.— Elle s'enfuit à l'aide d'un déguisement et gagne la Hollande. — Le duc de Bourgogne devient son héritier présomptif et l'administrateur de tous ses états. — Son nouveau mariage et sa mort. — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. — C'est le premier qui réunit tous les Pays-Bas sous sa domination. — Les Ecorcheurs. — Charles-le-Téméraire.— Il célèbre à Valenciennes la fête de la Toison d'or. — Il meurt devant Nancy. — Marie de Bourgogne. — Machinations de Louis XI. — Fidélité et courage de Valenciennes. — Faucheurs de blés verts. — Marie de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. — Mort déplorable de la duchesse Marie. — Maximilien devient empereur — et les états des Pays-Bas sont gouvernés par l'archiduc Philippe-le-Bel. — Prospérité de son règne 89

Chapitre VI. xvi[e] siècle. — Charles-Quint. — Il est élevé dans les Pays-Bas. — François I[er] et Charles-Quint. — Ils revendiquent la couronne impériale. — Charles-Quint l'emporte sur son puissant rival. — Incendie à Valenciennes. — François I[er] porte la guerre en Hainaut. — Ligue du roi d'Angleterre avec Charles-Quint. — Armées confédérées. — Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. — Paix des Dames conclue à Cambrai. — Réception de Charles-Quint et des enfants de France à Valenciennes. — Nouvelle guerre. — Philippe II arrive dans les Pays-Bas. — La guerre recommence avec la France. — Le Hainaut est de nouveau ravagé. — Charles-Quint se dépouille de tous ses états en faveur de son

fils Philippe II. — La Réforme. — Quelles causes la firent pénétrer plus rapidement dans les provinces belgiques. — Valenciennes est l'une des premières villes qui levèrent l'étendard en sa faveur. — Les Maubrûlés. — Les prêches au marais de l'Epaix et au mont d'Anzin. — Les Iconoclastes. — Le Consistoire. — M. de Noircarmes. — Michel Herlin. — La ville est déclarée ennemie du roi et de la patrie. — Les tout-nuds et les soldats à deux patars. — Siège de la ville. — Valeur des assiégés. — La ville se rend à la discrétion de M. de Noircarmes. — Arrestation des ministres et des principaux chefs rebelles. — Leur exécution. — Arrivée du duc d'Albe. — Commissaires délégués à Valenciennes par le *Conseil des troubles* dit *Conseil de sang*. — Les échafauds et les gibets sont en permanence sur la place du marché, au mont d'Anzin et au Rolleur. — Les supplices font fuir les ouvriers en laine, qui se réfugient en Angleterre, où ils transportent leur industrie. — Valenciennes est privée de tous ses droits et privilèges. — La Redoute. — La ville est surprise par les Huguenots et livrée au pillage pendant plusieurs jours. — Massacre des Français ; cinquante-quatre sont noyés dans l'Escaut par le bourreau de la ville. — Don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas. — Sa mort. — Les Etats. — Les Espagnols déclarés ennemis. — Les bourgeois assiègent la Redoute. — Allemands soumis. — Les Espagnols évacuent la citadelle, qui est démolie et rasée. — Grandes misères du pays.. 111

CHAPITRE VII. XVIIe SIÈCLE. — L'archiduc Albert d'Autriche et l'infante Isabelle-Clara-Eugénie gouvernent les Pays-Bas. — Bonheur de leur règne. — Les provinces belgiques deviennent de nouveau la propriété de l'Espagne. — Guerre entre la France et l'Espagne. — Misère affreuse du pays. — Toutes les villes du Hainaut sont soumises.

— Les aliments et les eaux. — Marais et leurs miasmes. — Plantations; leurs avantages et leurs inconvénients. — Cours de l'Escaut, de la Rhonelle, et leurs nombreuses divisions. — Air humide. — Habitations de la classe pauvre; éléments nuisibles qu'on y rencontre. — Hôpitaux, prison, églises et abattoir. — Causes diverses. Affections héréditaires et maladies.................... 255

Chapitre XIV. — Recherches statistiques sur la population de Valenciennes. — Naissances, mariages, décès, etc... 327



